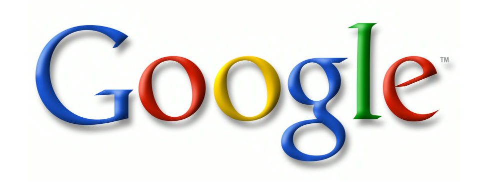
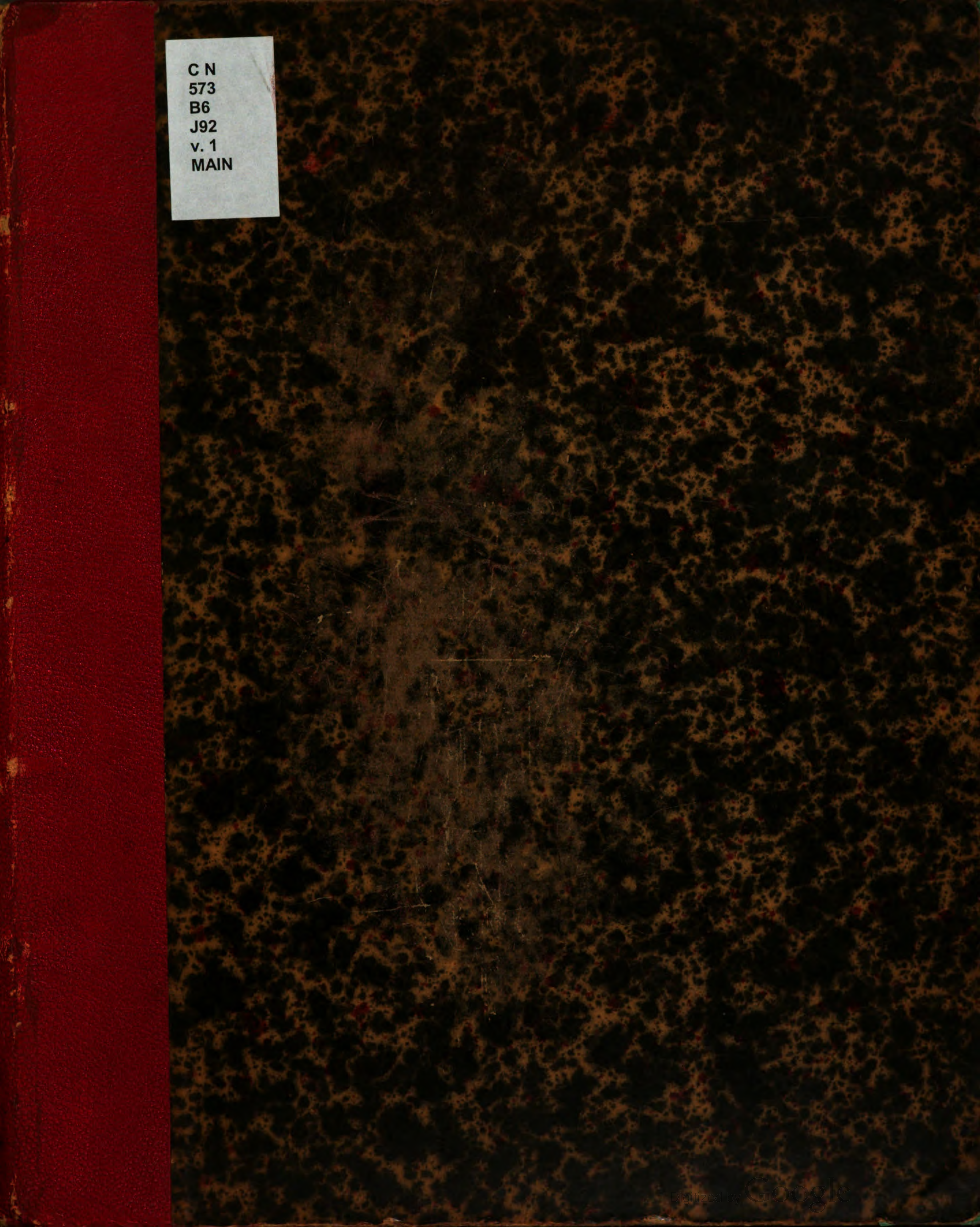
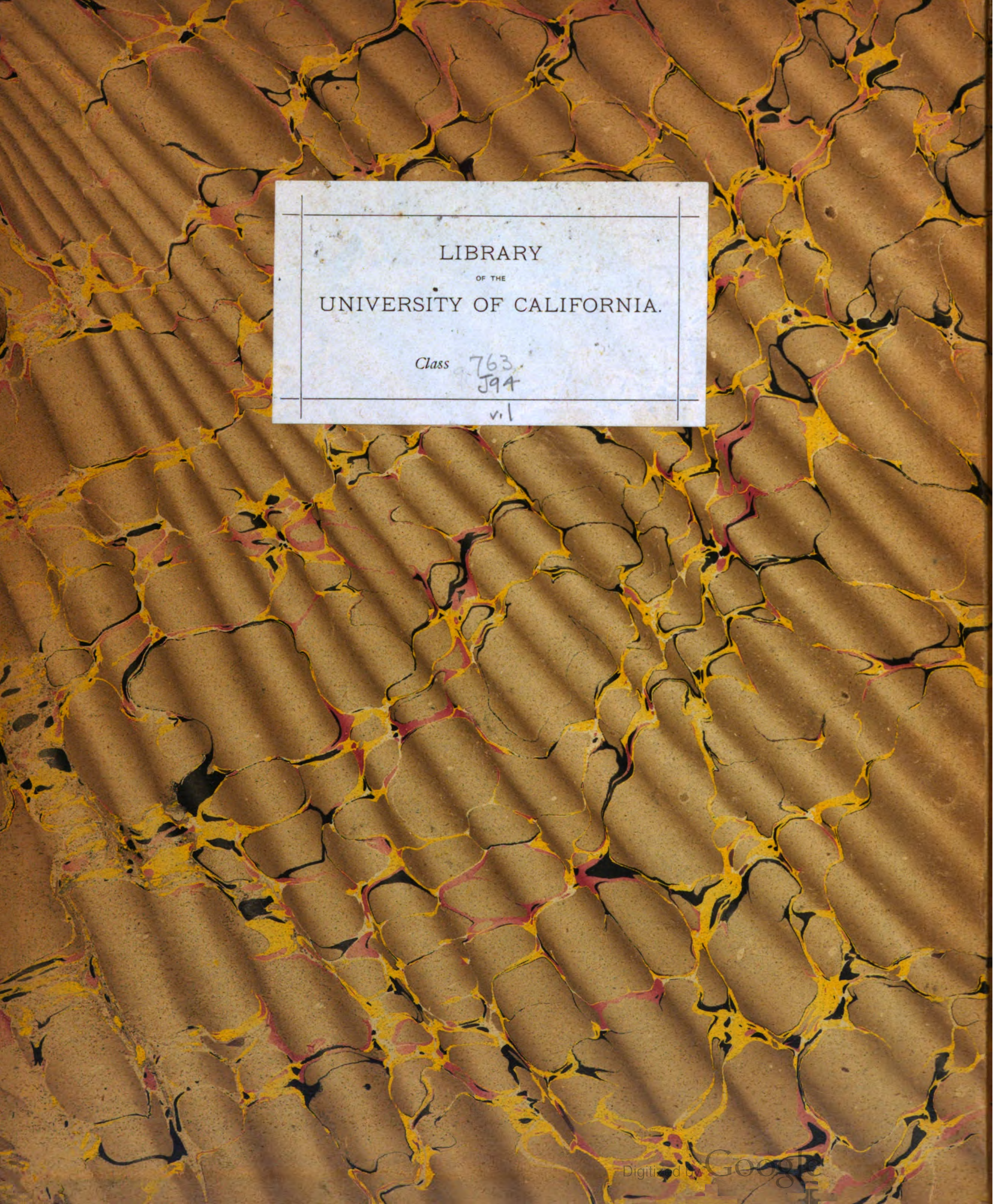
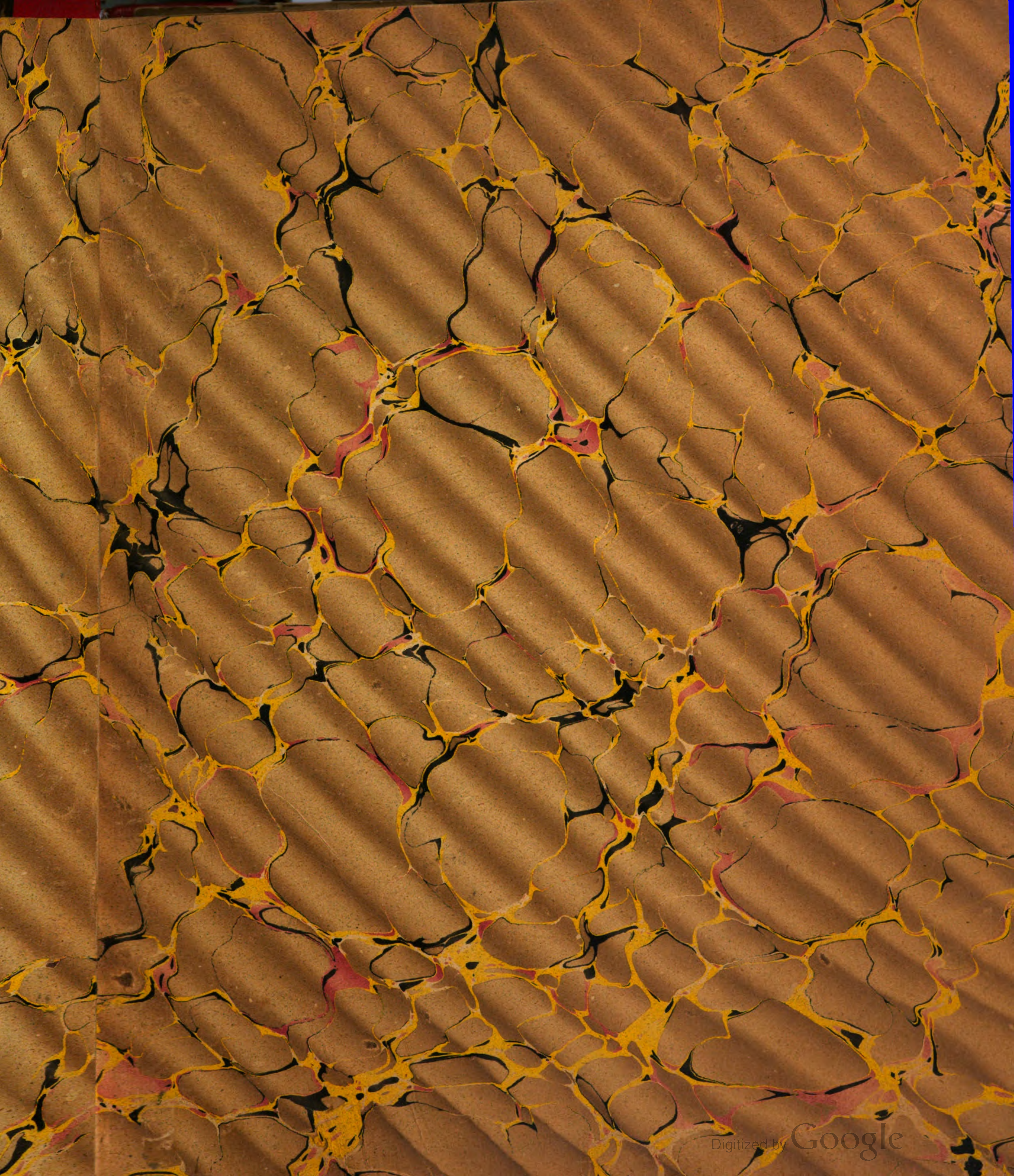










ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

TOME COMPLÉMENTAIRE

ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

INSCRIPTIONS
ROMAINES
DE BORDEAUX

PAR

CAMILLE JULLIAN

TOME I



BORDEAUX
IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU
1887

PRÉFACE

Le présent volume renferme toutes les inscriptions gravées à Bordeaux jusque vers l'an 300, c'est-à-dire pendant la période du haut empire. L'année 300 est en effet une véritable époque dans l'histoire générale de Bordeaux, aussi bien que dans l'histoire de ses inscriptions. C'est pour elle comme le commencement du moyen âge. C'est à ce temps que se réfèrent les plus anciens documents relatifs au christianisme dans la cité. C'est alors qu'elle s'entoure de remparts et que la ville ouverte et commerçante des premiers siècles devient une place forte de premier ordre, le *castrum* dont Ausone décrit et admire les épaisses murailles et les tours superbes. Au point de vue des documents, l'année 300 sépare en deux périodes très différentes l'historiographie bordelaise : sous le bas empire, les inscriptions sont extrêmement rares, les textes abondent; l'épigraphie se tait : mais les poètes chantent Bordeaux. Avant 300, le nom de Bordeaux n'apparaît que de loin en loin chez les écrivains, trois ou quatre fois peut-être; en revanche les inscriptions se multiplient, grâce à cette muraille dans les flancs de laquelle elles ont été conservées.

Si l'on s'en tient aux textes des écrivains anciens, la ville de Bordeaux était loin de posséder le rang auquel la placent aujourd'hui son commerce, sa population et sa gloire. A la fin du IVe siècle, Ausone, que sa double qualité de Bordelais

et de poète pouvait entraîner à s'exagérer les splendeurs de sa ville natale, l'appelle « une petite ville »; et si l'on songe que Bordeaux n'avait alors que 2,350 mètres de circuit, on trouve l'expression justifiée. Les passages qui le concernent chez les écrivains des trois premiers siècles ne corrigent pas l'impression faite par le mot d'Ausone. — Strabon, le premier auteur qui en ait parlé, disait de Bordeaux, au commencement du règne de Tibère, que c'était une place de commerce, située au beau milieu des marais de la basse Garonne, et que la ville était habitée par des populations celtiques. Pline l'Ancien, Ptolémée, les Itinéraires se bornent à mentionner son nom ou celui de la peuplade dont il était le chef-lieu, sans le distinguer en aucune manière des cent et quelques villes de la Gaule. Voilà tout ce que les textes nous apprennent de Bordeaux avant le règne de Constance-Chlore. On voit que c'est bien peu de chose.

L'ensemble des inscriptions romaines de Bordeaux antérieures à l'an 300 vient complètement détruire, ce semble, l'impression laissée par la pénurie et la sécheresse des textes.

La période gallo-romaine de l'histoire de Bordeaux nous a fourni, jusqu'ici, trois cent cinquante inscriptions : nous ne tenons compte que des textes lapidaires; les marques de fabrique nous permettent de doubler ce nombre, et au delà. Or, dans la Gaule Chevelue tout entière, — la Gaule que Jules César avait conquise, — une seule cité donne plus d'inscriptions : c'est Lyon, la métropole de cette région. Si l'on consulte les textes, Bordeaux était loin de passer pour la seconde ville des Gaules : on semble moins le connaître que Trèves, qu'Autun, que Besançon, que Reims, que Clermont. Et cependant, Bordeaux a livré, jusqu'à

maintenant, plus d'inscriptions que n'importe quelle de ces villes. Il y a vingt ans on ne connaissait à Trèves qu'une soixantaine d'inscriptions; à Reims, les textes gravés font presque complètement défaut; il y en a soixante-dix seulement au Musée de Périgueux, la moitié moins dans celui de Clermont; avec ses 250 inscriptions, notre Musée est deux fois plus riche que celui de Langres; l'épigraphie parisienne n'a qu'une quarantaine de numéros; celle de Lectoure, qu'une trentaine; celle de Bourges, à peine le double. Pour atteindre au chiffre fourni par Bordeaux, il faut aller soit à Lyon, soit à Nîmes, à Narbonne, à Vienne, dans les villes fameuses et opulentes de la Gaule narbonnaise.

Et cela ne paraît point l'effet du hasard. Qu'à n'importe quelle date de l'histoire de l'érudition, on compare l'épigraphie de Bordeaux à celle des autres cités des Gaules, la proportion demeure la même. Dans le plus ancien recueil général d'inscriptions latines, le recueil d'Apianus et d'Amantius, publié en 1534, Bordeaux, seule des villes de la France, a déjà son petit *Corpus*. Ce sont presque nos inscriptions qui ouvrent l'histoire de l'épigraphie française.

Nous avons donc tout lieu de croire que Bordeaux était, durant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, une très grande et très belle ville. Que ce fût d'abord une place de commerce de premier ordre, cela ressort du nombre d'étrangers qui y ont été enterrés et dont nous possédons les épitaphes: un dixième de la population, si nous nous en tenons aux proportions que donne l'épigraphie, était formé par les étrangers, Gaulois, Espagnols, Orientaux, qu'amenaient à Bordeaux les besoins de leur commerce: voilà qui confirme ce que nous venons d'apprendre par Strabon,

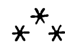
que Bordeaux était avant tout une ville de négoce, un *emporium*.

Le reste de la population, comme l'indiquent les noms gravés sur les inscriptions, était d'origine romaine ou gauloise. Jusqu'à quel point les deux éléments se pénétraient l'un l'autre, c'est ce que montrera la statistique que nous dressons à la fin de cet ouvrage : c'est ce que prouvera un fait que nous tenons à indiquer tout de suite. Les noms d'origine celtique les plus répandus sont ceux qui, comme *Cintugenus* ou *Cintugnatus* signifient en celtique « premier-né »; les noms romains les plus fréquents sont les dérivés de *secundus,* « deuxième ». Que conclure de cela si ce n'est que le premier-né dans une famille recevait un nom gaulois? le cadet, un nom romain? Voilà qui peut montrer, je pense, comment les deux civilisations marchaient de pair à Bordeaux sous le haut empire. Il arrive même, quelquefois, qu'un troisième enfant reçoive un nom grec : n'est-ce pas une tradition chez nous que de regarder un peu la Grèce comme une troisième patrie, après la Gaule et après Rome?

Bordeaux ne semble pas avoir été une ville de fonctionnaires et de magistrats; peut-être cependant, si l'épigraphie ne mentionne ici ni gouverneurs ni intendants de Rome, cela tient-il à ce qu'on n'a pas fouillé la portion de notre sol qui renferme les monuments élevés par eux.

Dans l'ensemble toutefois, Bordeaux était une ville riche et peuplée, et on aura raison de penser, surtout si à l'examen de ces inscriptions on joint l'étude des monuments de notre Musée, qu'il abondait en édifices de tout genre, et que son rang, dans la Gaule des trois premiers siècles, ne devait pas être inférieur à celui qu'il occupe de nos jours.

Il y a dans Ammien Marcellin un texte relatif à Bordeaux auquel j'ai omis à dessein de faire allusion tout à l'heure. « L'Aquitaine », dit-il, « est extrêmement remarquable par » l'ampleur de ses villes; pour en négliger beaucoup d'autres, » les principales sont Bordeaux et Clermont, puis Saintes et » Poitiers » : *Aquitanica, amplitudine civitatum admodum culta; omissis aliis multis Burdegala et Arverni excellunt, et Santones, et Pictavi*. Je ne pense pas que ce Bordeaux dont parle Ammien Marcellin soit le Bordeaux muré du IVe siècle, la petite ville, *urbs exigua,* d'Ausone. C'est à un autre Bordeaux auquel Ammien songeait, à celui que lui ont fait connaître les écrivains des siècles précédents, et du reste maint passage de sa description géographique des Gaules paraît peu convenir au bas-empire. Le Bordeaux splendide dont il parle, c'est celui d'avant 300, celui de nos inscriptions.



L'idée première du recueil qui paraît aujourd'hui est due à M. Reinhold Dezeimeris. Dans la séance du 13 novembre 1874, il proposa à la *Commission de Publication des Archives municipales de Bordeaux* de faire un *Recueil d'inscriptions et autres monuments épigraphiques*. Ce projet, dont la discussion et l'exécution furent retardées par la préparation de nos autres volumes, fut repris en janvier 1884, par MM. Barckhausen, Dezeimeris et Luchaire, et c'est sur leur initiative, — dont je tiens à leur exprimer ici ma profonde gratitude, — que la *Commission* voulut bien, à la date du 30 janvier 1884, me charger de réunir les matériaux et de commencer la publication de ce recueil.

C'est pour moi un devoir et un plaisir que de remercier ici mes collègues [1] de la Commission et mes amis de Bordeaux des conseils et des encouragements qu'ils m'ont donnés à toutes les heures de l'impression de ce travail. Ils m'ont appris qu'on pouvait aimer Bordeaux et l'épigraphie romaine tout à la fois; bien souvent j'ai pu répéter, en faisant ce travail, le mot d'Ausone : *Diligo Burdegalam, Romam colo.*

Je tiens à remercier aussi ceux des épigraphistes français qui ont voulu s'intéresser à ce recueil, Egger, Léon Renier et Ernest Desjardins, — nos maîtres et nos conseillers regrettés, — MM. Robert, Mowat et de Villefosse qui, mieux que moi, auraient pu le mener à bonne fin. Mais par-dessus tout je veux rappeler à mon maître et vénérable ami, M. Allmer, ce qu'il a fait pour m'aider dans ce travail, dont presque toutes les pages portent son nom et le témoignage de sa profonde science. J'aurais dû lui dédier ce livre, si je ne devais en adresser le respectueux hommage à ceux dont l'intelligente libéralité et la généreuse confiance m'ont permis de l'entreprendre et de le terminer, je veux dire à M. le Maire, à MM. les Adjoints et au Conseil municipal de la ville de Bordeaux.



Comme nous l'avons dit au début de cette *préface,* le premier volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux*

---

[1] Les membres de la Commission sont: MM. Henri Barckhausen, Édouard Bourciez, Brives-Cazes, Gustave Brunet, le comte Alexis de Chasteignier, A. Couat, Reinhold Dezeimeris, Leo Drouyn, Ducaunnès-Duval, Ernest Gaullieur, Gustave Labat, Émile Lalanne, le marquis Théobald de Puifferrat et Roborel de Climens.

contient uniquement les textes de la période du haut empire et des textes concernant la ville même de Bordeaux.

Le second volume renfermera les inscriptions chrétiennes de la ville (IVe partie); — puis, les inscriptions de la cité des Bituriges Vivisques autres que celles de Bordeaux; nous y joindrons celles des cités des *Basates* et des *Boïi* qu'on a trouvées dans ce département (Ve partie); — en outre, à titre d'*appendice,* nous publierons toutes les inscriptions fausses attribuées à Bordeaux et les inscriptions étrangères aux Bituriges conservées dans notre département (VIe partie). — La dernière partie de ce travail (VIIe) sera consacrée à l'examen statistique des textes épigraphiques de Bordeaux et à l'histoire de ces textes. — Enfin viendront les *index*.

J'ose espérer que ce ne sera point là toute la matière de ce second volume, et qu'il s'y trouvera encore deux parties : l'une, renfermant les corrections et les rectifications qu'on voudra bien m'adresser et qui seront toujours accueillies avec reconnaissance; — l'autre, contenant toutes les inscriptions nouvelles découvertes à Bordeaux depuis 1886: puisse leur nombre être même assez considérable pour que nous ayons à faire non pas deux, mais trois volumes! Ce que je souhaite de tout cœur à celui qui paraît en ce moment, c'est de devenir incomplet le plus tôt possible.

Bordeaux, 25 décembre 1886.



AVERTISSEMENT

Nous avons conservé autant que possible entre les lettres de nos inscriptions les proportions qu'elles ont sur le monument. Il faut noter toutefois que, si le rapport entre les caractères imprimés et les lettres de l'inscription est à peu près de $\frac{1}{12}$ à $\frac{1}{15}$, nous n'avons pu le conserver pour les marques de fabrique (III[e] partie), dont les lettres sont infiniment petites, à peu près de la dimension des caractères imprimés eux-mêmes.

Les caractères employés sont les ELZÉVIRIENS, dont le type français pur est celui des inscriptions romaines de la belle époque. Afin de distinguer les quelques marques de fabrique *imprimées en creux*, nous nous sommes servi pour celles-ci des lettres grasses dites **ÉGYPTIENNES**. Les *graffiti* et les textes peints, qui manquent de déliés, ont été reproduits, par suite, avec des lettres manquant également de déliés, soit les **ANTIQUES GRASSES,** pour les inscriptions peintes, soit les ANTIQUES MAIGRES pour les marques tracées à la pointe. Du reste, nous avons souvent préféré, comme il convient de le faire, reproduire nous-même le *graffito* à l'aide d'un calque.

Tout ce qui concerne l'inscription elle-même, c'est-à-dire sa lecture, sa description et son histoire, a été imprimé en petits caractères (corps 8) et réparti sous diverses rubriques : *variantes* **(Var.)**, *description* **(Descr.)**, *histoire* **(Hist.)** et *bibliographie* **(Bibl.)**.

Tout ce qui concerne le contenu de l'inscription, son commentaire historique ou philologique, a été imprimé en caractères plus gros (corps 10). Ce commentaire est toujours précédé de la transcription développée de l'inscription, en caractères italiques légèrement plus gros *(corps 11)*.



INSCRIPTIONS ROMAINES
DE BORDEAUX

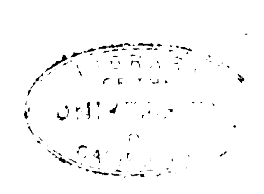
PREMIÈRE PARTIE

DÉDICACES

I
MONUMENTS RELIGIEUX

II
MONUMENTS CIVILS

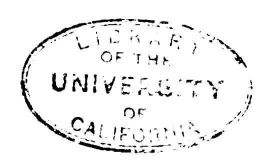
1° Statues;
2° Édifices publics.





Héliog. Dujardin

AUTEL ÉLEVÉ A L'EMPEREUR ET AU GÉNIE DE LA CITÉ (Inscr. N° 1)



I

MONUMENTS RELIGIEUX

AVGVSTO·SACRVM **1**
ET·GENIO·CIVITATIS
BIT· VIV·

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 148) [voyez planche I].

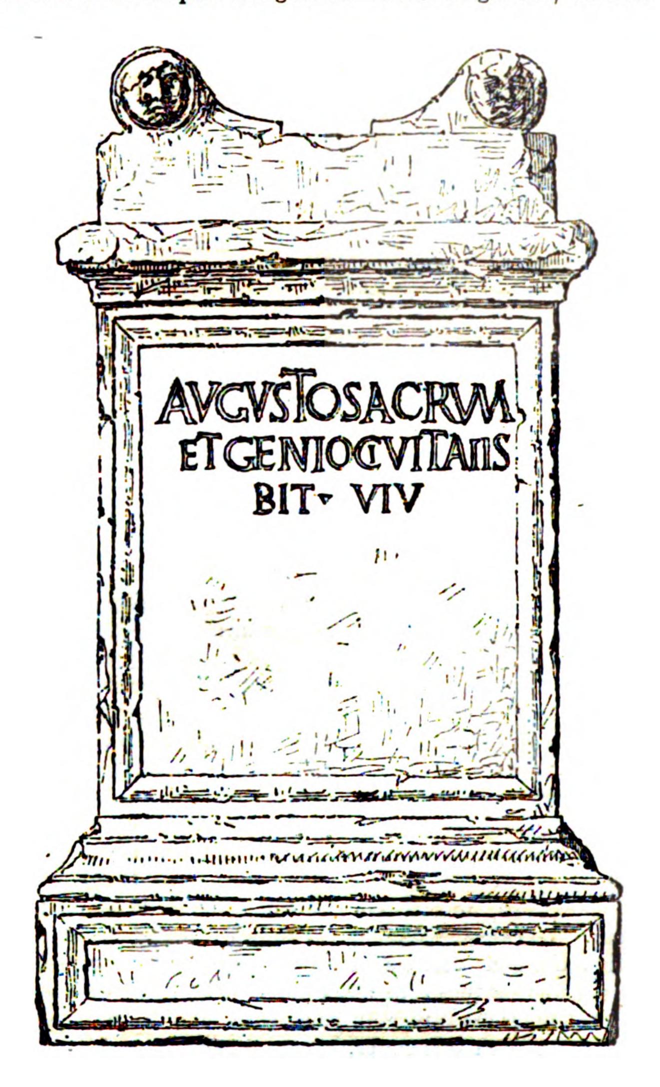
Var. — 3e l.: BITV chez ALTESERRA; VIVI dans BERTHALDUS; VIVIS dans JOUANNET, *Ruche;* BITUR.VIVISC dans BERNADAU, *Antiquités;* BORDES; FILLASTRE, p. 298; DE CAUMONT, *Bulletin*. Le *Guide* de LAMOTHE porte *Bitur. Visc.* — Les divisions des lignes sont arbitraires chez SANSAS. — La 3e l. manque chez TOMASINUS et chez BAUREIN, IV, p. 272; les trois premiers mots chez D'ANVILLE. — DOM DEVIENNE étend l'inscription. — C'est par erreur que le cliché du dessin de ROBERT, que nous donnons plus loin, ne porte pas de points aux deux premières lignes, et ne barre pas le troisième T de la seconde.

Descr. — Hauteur des lettres: 1re ligne, 0,048 et 0,058; 2me, 0,038, 0,048 et 0,028; 3me, 0,032. — Lettres régulières, grêles, assez peu profondément gravées; les trois barres des E d'égale longueur; les O de forme ovale, sans point central (celui qui est marqué dans l'O de la 2me ligne est un point de séparation que le lapicide a inséré là faute de place). — « Je ne laisserai pas de faire encore une remarque sur cette Inscription », dit VENUTI, p. 14, « c'est-à-dire, que la rondeur & la beauté des caractéres dont elle est formée, est une preuve qu'elle ne peut être que du tems de l'Empéreur Auguste ». Venuti va évidemment trop loin; il est seulement vraisemblable, comme le pense ROBERT, p. 25, que « les caractères indiquent le premier siècle ». ALLMER, dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet, croit que « l'inscription peut être du Ier siècle et même d'une partie de ce siècle non très éloignée du temps d'Auguste ». Nous préférerions l'éloigner davantage du commencement du Ier siècle: l'allongement des lettres, de l'O et du G en particulier, est extrêmement rare dans les inscriptions datées d'Auguste et de ses premiers successeurs: cette règle est générale, aussi bien pour la Gaule que pour Rome et l'Italie. Il serait périlleux, toutefois, de poser en ces matières un principe absolu, surtout pour des pays aussi écartés que Bordeaux des centres de la civilisation romaine.

Cette inscription se lit sur la face antérieure du dé d'un autel quadrangulaire. Le monument est fait d'un seul bloc de marbre gris des Pyrénées: il se compose d'un dé, d'une base et d'un chapiteau surmonté d'un entablement. Au-dessus de l'entable-

1

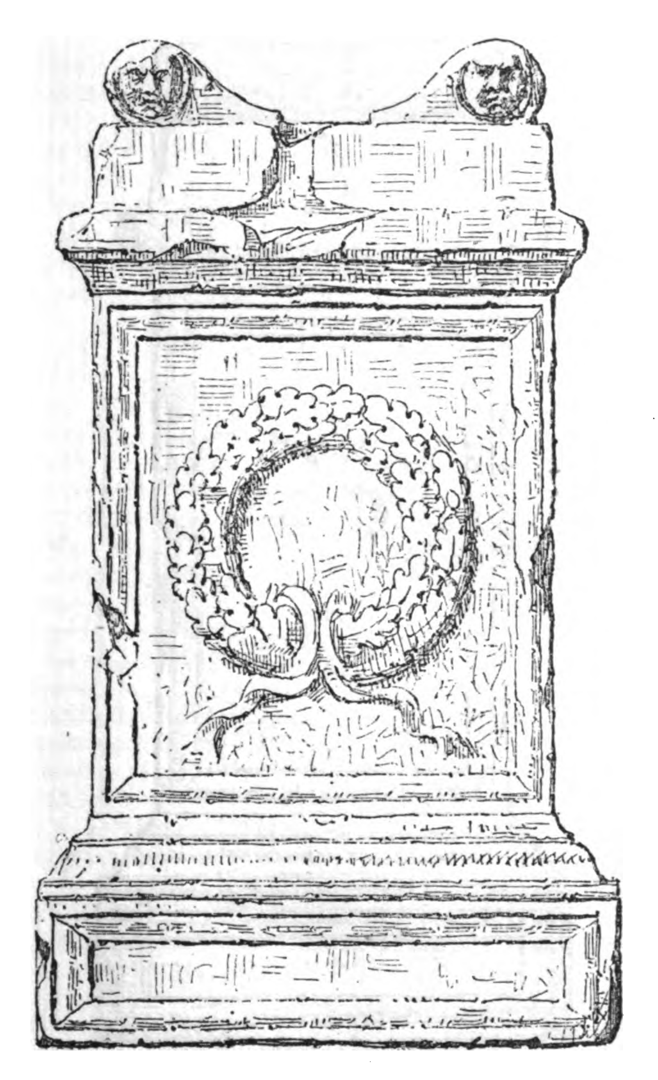
ment, deux volutes imbriquées terminées par des mascarons qui représentent, comme dit Vinet, des « visages humains ». Sur la face postérieure de l'autel, une couronne de feuilles de chêne à lemnisques frangés. Sur la face de gauche, un vase à sacrifices,



guttus. Sur celle de droite, une patère sculptée en rosace, d'où sort un buste ailé, vêtu de la chlamyde. — Hauteur totale du monument : 1,15. — Des dessins de cet autel ont été donnés par Vinet : 1° *Commentarii,* s. 208 B, et (éd. de 1580) p. Y 2 r°; 2° *Antiquité* (cf. *infra,* Bibl.); Bernadau : 1° *Bulletin polymathique,* pl. de la p. 16; 2° *Annales,* pl. de la p. 240, dessins qui sont plutôt des restitutions que des reproductions; Ducourneau, t. II, IIIe p., pl. de la p. 12; Robert, *Société archéologique,* VIII,

p. 26-29. Nous devons à l'amabilité de l'auteur et de la *Société archéologique de Bordeaux* de pouvoir reproduire ici les dessins si fidèles de M. Robert. 1

Hist. — La première mention de ce monument se trouve en 1534, dans le recueil



d'Apianus : *Burdugalae hoc marmor uidetur in arce quae a tuba denominationem habet* [il s'agit du Château-Trompette, ainsi nommé d'ailleurs du faubourg *Tropeyta*], *fuit quondam tralatum e porticu Tutelensi* [les Piliers de Tutelle]. Est-ce la mention d'un fait? est-ce une conjecture d'Apianus ou de la personne dont il reproduit les notes? Il est fort possible que cette dernière ait appris des habitants de Bordeaux le détail conservé par Apianus : le Château-Trompette ayant été commencé en 1454, le transfert de la

1 pierre dans le fort pouvait être connu de nombreuses personnes. Toutefois, ce qui pourrait faire croire qu'Apianus se borne à relater une supposition, c'est que VINET, qui vit le monument dès 1552, en ignora toujours l'origine : « Ie ne saurois dire.... », dit-il



dans son *Antiquité*, éd. de 1574, s. 28, « commēt s'est trouué cette antiquité en ce chasteau »; et dans ses *Commentarii*, s. 208 B : *Angulorum ipsius ad Garumnam inferior* Τρουπεῖτα *vulgo dicitur. Ibi castellum est, & in eo marmor..., quisquis hic Augustus sit, ac quocunque in loco positum.* C'est tout ce que l'on peut dire au sujet de l'emplacement primitif de ce monument. Ni les assertions de DOM DEVIENNE : « Autel trouvé lors de la démolition des piliers de Tutelle »; de BERNADAU, *Antiquités:* « Cet

autel fut d'abord transporté au château Trompette en 1453 »; de Ducourneau : « Trouvé au quinzième siècle dans l'enceinte du Château-Trompette »; de Bordes : « Retiré du Château-Trompette, où il avait été déposé en 1453 »; ni surtout celle d'O'Reilly : « On



[l']exhuma en 1413, des ruines des Piliers-de-Tutelle », ne méritent la moindre confiance. — Vinet le vit dans le château en 1552 : « Voué aués », dit-il dans son *Antiquité*, 1re éd., « une pierre de marbre gris en le Chasteau de Troupeite, que i'aduisay plantée la dedans au coing d'une estable, il y a enuiron douze ans [Vinet écrit en 1564] : et priai le Capitaine, que pour l'amour de la uille de Bourdeaus, et reuerance de l'antiquité, il ne laissast là gaster ceste pierre, ains la fist oster, et esleuer sur quelque

1

mur en veuë de tout le monde : ce que uolontiers me promit faire, et le fit, comme l'on m'a dit ». — En 1590, dit DE LURBE, *Non alienum à dignitate, imo maxime existimationi suæ consultum putarunt huius anni Iurati, si Leucophæum illud marmor, quod à Vineto egregie descriptum est, & cuius inscriptio per totam Europam circumfertur, è tenebris in lucem reuocarent, & prope sacellum eiusdem basilicę municipalis ponendum curarent, quod illi sedulo et accuratè effectum dederūt:* « Les Iurats de ceste année ont estimé de leur deuoir de retirer du chasteau Troupeite un grand marbre gris, tout couuert de poussiere, lequel cy-deuant a esté descrit par Vinet, et l'inscription duquel est recommandée par toute l'Europe. Ce qu'ayant faict, ils l'ont esleué en ladicte maison de ville pres la chapelle ». De Lurbe ajoute : *Insculptum est autem basi marmoris istud elogium:* « Et au pied dudict marbre est adiousté en latin » : *Hoc annosum marmor in arce Tropeita puluere & sordibus obsitum, impetrarunt à Jac. Matignono Franciæ Mareschallo, & ciuitatis maiore, Gr. Mulet, F. Bonalgues, P. Desaigues, Io. Thalet, I. Guichener, & Ioan. Labat, Iurati Burdigal. Prefectique vrbis, & G. de Lurbe, & R. Pichon, Syndicus & Scriba ciuitatis: & hic in memoriam antiquitatis, & Viuisci nominis locandum curarunt.* cIↃ. IↃ. xc. [L'inscription se trouve avec quelques variantes, dans l'éd. latine de 1590, dans les éd. françaises de 1594, 1619, 1672, 1703, et chez SINCERUS.] La place qui fut donnée alors au monument nous est indiquée par un document du 30 juillet 1594, publié dans les *Archives historiques de la Gironde,* XII, p. 375, et où il est question de statues antiques, que l'on placera « à main droicte, entrant à la grande salle de ladicte maison commune, près du pillier de l'enticquité d'Auguste ». C'est là que le virent HENTZNER, en juillet 1597 *(in Curiá Civitatis);* PONTANUS, vers 1604 *(in areá Capitoliná);* SINCERUS en 1612 *(in Basilicá erectum).* D'ARRERAC parle, en 1625, du « marbre de nostre hostel de ville », et il ajoute, d'après Apianus : « Le marbre que i'ay dict à autresfois esté tiré de nos piliers Tutele ». — « Vers le milieu du XVIIe siècle », dit VENUTI en 1754, « on mit ce monument dans la cour de la Maison de Ville de Bordeaux, où il est encore ». Venuti, qui semble n'avoir pas lu de Lurbe, fait peut-être allusion au transfert du monument en 1590, et commet à ce sujet une double erreur; mais peut-être aussi songe-t-il à l'abandon du monument dans la cour, hors de la grande salle où il fut placé à l'origine : fait qui eut lieu sans doute à la suite des réparations nécessitées par l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, le 13 décembre 1657. — BAUREIN disait, à la date du 25 août 1773 : « Il existe encore à présent dans Bordeaux un monument très connu dans la République des Lettres.... Ce monument est ce fameux Hôtel [*sic*] qu'on voit dans la cour de l'Hôtel de Ville ». — Lorsque l'intendant DUPRÉ DE SAINT-MAUR songea à faire établir un musée d'antiquités dans l'hôtel de l'Académie, il écrivit, le 28 janvier 1781, aux jurats, pour leur demander le monument (lettre publiée par GAULLIEUR, *Société archéologique,* V, p. 120) : « Vous enrichiriez bien autrement le nouveau *museum* qu'il s'agit de fonder, en donnant à l'Académie cet autel de marbre que l'on croit avoir été tiré des fondations des Piliers de Tutèle et qui porte pour inscription en lettres romaines ces mots...., exposé depuis si longtemps a toutes sortes d'insultes dans la cour de vôtre hotel de ville, c'est encore un singulier bonnheur que ce monument se soit conservé dans l'état où il est ». Les jurats, dans la séance tenue le 29 janvier, décidèrent « de remettre à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette ville l'autel de marbre dont il s'agit, pour être placé dans le nouveau muséum qu'on se propose de former » (*Arch. mun.*, BB, reg. des délib. de la Jurade, 1778-81). L'Académie envoya des députés aux jurats pour leur présenter

« le témoignage de sa vive reconnaissance » (*id.*, BB, reg. de corresp., lettre du 26 fév. 1781). — Depuis, le monument est demeuré à l'hôtel de l'Académie, et a partagé les destinées des collections de la société, qui furent confisquées par l'État en 1793, puis mises à la disposition de la Ville et constituées en musée par arrêté du maire, du 10 octobre 1810. En 1803, il était, suivant BERNADAU, *Annales*, « au haut de l'escalier de la ci-devant Académie »; le même auteur dit au sujet de ce monument, dans le *Bulletin polymathique* de l'an XII, p. 16 : « Le prince de Biscaris, savant archéographe italien, auquel un homme de lettres de Bordeaux (M. Latapie) parlait de cet autel, disait que, s'il l'avoit en son pouvoir, il le feroit entourer d'un balustre d'or ». Il se trouvait, en 1804, suivant MILLIN, « dans l'ancienne salle des séances publiques de l'Académie »; en 1806, suivant CAILA, « au-devant de la porte d'entrée de la bibliothèque publique ». — Il est maintenant dans le *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel Jean-Jacques-Bel, sous le n° 148. **1**

Bibl. — Publiée, d'après des notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici* [HUBERT-THOMAS LEODIUS?] *nobis misit*, par APIANUS, p. CCCCLXXXVIII. — D'après lui, PIGHIUS, *ms.* de Berlin A 61 a, f° 41 [communiqué par M. Paolo Lantaret]. — DE LA BROUSSE, *Vindiciae*, p. 61. = D'après le monument, VINET, 1° *L'Antiquité de Bourdeaus*, éd. de 1565, p. B [*iv*] r° (réimp. [de 1718], p. 415); 2° dans l'éd. de 1574, s. 28, Vinet décrit au long l'inscription « dont vous baillõs ici le pourtrait »; ni l'exemplaire de la bibliothèque de la Ville, ni la réimpression de Ribadieu, faite sur cet exemplaire, ne donnent le dessin annoncé par Vinet et qui doit se trouver dans les autres exemplaires de l'édition originale; 3° *Commentarii*, s. 208 B et (dans l'éd. de 1580) p. Y 2 r°. — *Ex Vineto*, GRUTER, p. CCXXVII, 4. D'après Gruter, CELLARIUS, *Notitia orbis antiqui*, éd. de 1703, I, p. 117; éd. de 1731, I, p. 147; DOM BOUQUET, I, p. 130; SÉGUIER, *Maison carrée*, éd. de 1759, p. 35; éd. de 1761, p. 39; DESJARDINS, *Table de Peutinger*, in-f°, p. 5. — D'après Vinet, [TILLET], *Chroniques historiques*, p. 7. = SCALIGER, *Ausonianarum lectionum lib. I*, éd. de 1574, p. 18; éd. de 1588, p. 24; éd. de 1590, p. B 1 v°; cf. *Ausonii opera*, éd. TOLLIUS, 1671, p. 431, n. 289. — D'après Scaliger, JUSTE-LIPSE, *Auctarium*, p. 22. BERTHALDUS, *De ara*, in-8°, p. 217 (reproduit dans le *Thesaurus* de Graevius, VI, c. 332). — D'après Scaliger ou Gruter, TOMASINUS, *De donariis* (dans le *Thesaurus* de Graevius, XII, c. 791). — D'après Scaliger, PITISCUS, *Lexicon*, I, p. 283. = DE LURBE, *Chronique*, année 1590, éd. de 1590, p. 28 r°; éd. de 1594, p. 51 v°; éd. de 1619, p. 50 r° (recopiée par SÉGUIER, *Index antiquarum inscriptionum* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 35 v°. — D'après Vinet et de Lurbe, DALECHAMPIUS, *Plinii opera*, IIII, XIX, éd. de 1599, p. 89. D'après les mêmes, MERULA, *Cosmographia*, II, III, éd. de 1605, p. 550. = HENTZNER, *Itinerarium*, éd. de 1629, p. 88. = PONTANUS, *Itinerarium*, p. 93. = SINCERUS, *App.*, 1616, p. 13; 1627, p. 367. = D'ARRERAC, *Traicté des antiquitez*, p. 60. = ALTESERRA, *Rerum Aquitanicarum libri*, édition de 1648, p. 50. = VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 87. — Sans doute d'après lui, D'ANVILLE, *Notice des Gaules*, p. 163. = BELLET, *L'antiquité de la ville de Bordeaux* [ms. de l'Académie, t. V], f° 4. = VENUTI, *Dissertations*, p. 9. = (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 167.) = *Almanach historique de la province de Guyenne pour 1760*, p. 86. = DOM DEVIENNE : 1° *Eclairc.*, p. 8; 2° *Hist.*, I, p. X; réimpr., p. XVIII. = BAUREIN, discours du 25 août 1773, *Recherches*, IV, p. 388; du 9 janvier 1775, *id.*, IV, p. 272. = DUPRÉ DE SAINT-MAUR, lettre du 28 janvier 1781, *Arch. municip.*, AA15 (*Soc. arch. de Bord.*, V, p. 120). = BERNADAU : 1° *Antiquités*, p. 289; 2° *Annales*, pl. de la p. 240; 3° *Bulletin polymathique*, t. II (an XII), pl. de la p. 16; 4° *Tableau de Bordeaux*, p. 81; 5° *Histoire de Bordeaux*, éd. de 1837, p. 395; éd. de 1839 (1840), p. 335;

1 6° *Viographe*, p. 88. — D'après les *Antiquités*, BORDES, *Histoire des monuments*, p. 18. = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 645. — D'après Gruter et lui, ORELLI, 196. — D'après Orelli, DE VIT, *Onomasticon*, au mot *Bituriges*, II. = CAILA : 1° *Mag. encyclop.*, 1806, II, p. 157; *Bull. pol.*, 1806, p. 38; 2° *Explication* [ms.], n° 7. = JOUANNET : 1° *Ruche*, II, p. 279, n. 2; 2° *Musée d'Aquitaine*, I, p. 195, et III, p. 57; 3° *Académie*, 1827, planche [III]; 4° *Statistique*, I, p. 240. = [FILLASTRE], *Le Guide*, éd. de 1827, p. 298 et p. 400. = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, I, p. 380; 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 254. = L[ÉONCE DE] L[AMOTHE] : 1° *L'ami des champs*, XXVI° année, p. 353; 2° *Nouveau Guide*, p. 221. = DUCOURNEAU, *Guyenne*, I, Ire p., p. 96; II, III° part., p. 13. = BRUNET, *Revue archéologique*, Ire s., X, p. 270. = O'REILLY, *Histoire*, Ire p., t. I, p. 26. = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, XXVII, p. 659. = SANSAS : 1° *L'ami des champs*, mai 1863, XLI, p. 152 (réimp. *Soc. arch. de Bord.*, III, p. 182); 2° *Le Progrès*, III, p. 163 et 272; 3° *Revue d'Aquitaine*, XIV° an., n. s., I, p. 574. = *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, p. 165. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 26 (cf. le dessin ci-dessus).

Augusto sacrum et genio civitatis Bit(urigum) Viv(iscorum).

Cette inscription devait figurer en tête de ce recueil; elle est consacrée à l'empereur et au génie de la cité; c'est la dédicace du monument élevé à ses dieux protecteurs.

L'autel est dédié au souverain de l'État, considéré non pas comme chef civil, *princeps*, ou comme chef militaire, *imperator*, mais comme saint ou comme dieu, *augustus*. Le titre d'*augustus* fait du prince une personne sacrée; il caractérise sa divinité : *Imperator cum augusti nomen accepit, tanquam praesenti et corporali deo fidelis est praestanda devotio*, dit Végèce (2, 5, Lang). C'est donc sous le nom d'*augustus* qu'on adore l'empereur, qu'on lui dresse des autels.

Par suite, rien ne prouve que cette inscription ait été dédiée au premier empereur, à Auguste. Vinet avait raison de dire qu'il ignorait de quel « auguste » il s'agissait.

En supposant même que l'autel ait été dédié à Auguste, le sens primitif de la dédicace a dû se perdre de bonne heure. Même s'il fut destiné à honorer le fondateur de l'empire, ce monument a servi au culte de tous ses successeurs. Lorsqu'on venait sacrifier dans les temples élevés sous Auguste ROMAE ET AVGVSTO, c'est à l'empereur régnant que s'adressaient les prières. Sur certaines monnaies impériales on voit, d'un côté, la face d'un temple, avec la dédicace ROMAE ET AVGVSTO, qui ne change pas; de l'autre, l'effigie de l'empereur régnant (Eckhel, t. VI, p. 101).

Il est vrai que, sur la face postérieure du monument, est sculptée une couronne de chêne, *corona civica, quernea*, et que l'empereur

Auguste, en l'an 27, reçut du sénat une couronne civique, « pour avoir sauvé des citoyens romains » (*Res gestae,* éd. de 1883, p. 151), CIVIBVS SERVATEIS, comme portent les monnaies (Eckhel, VI, p. 88). Mais bien d'autres empereurs ont reçu également cette récompense. La couronne de chêne se trouve, en effet, gravée sur des monnaies de Caligula (Eckhel, VI, p. 226), de Néron (*id.,* 264), de Galba (*id.,* 298), toujours avec la légende OB CIVIS SERVATOS.

L'empereur est ici associé au *genius* de la cité. Pour mieux dire, il est considéré comme un autre génie tutélaire, comme le premier. Il est infiniment rare, en effet, dans les dédicaces d'autels élevés à la fois à l'empereur et à un autre dieu, fût-ce même à Jupiter, de voir le nom du prince placé au second rang. Il semble même que le nom du génie de la cité ne soit gravé sur l'autel et associé à celui de l'*augustus* que pour bien montrer que l'empereur est, lui aussi, un génie tutélaire, et un génie supérieur à tous les autres. Dans le culte domestique, il prend place à côté des dieux protecteurs du foyer et de la famille, *Laribus tuum misces numen,* dit Horace à Auguste (*Carmina,* 4, 5, 34). Dans le culte provincial il est associé à la déesse Rome, souveraine et protectrice des provinces. De même, dans le culte municipal, le nom de l'empereur est constamment uni à celui du génie de la ville.

Comme les individus, les nations et les villes ont leur *genius: Ut animae nascentibus, ita populis fatales genii dividuntur,* dit Symmaque (*Relationes,* 3, 8, Seeck). Il n'y avait guère de réunions d'hommes, publiques ou privées, de collèges, de corps de troupes, de bureaux, à qui la croyance populaire n'attribuât un génie. Tout édifice avait aussi le sien, les camps, les corps de garde, les greniers, les maisons, et jusqu'aux places publiques, comme le montrent de curieuses inscriptions de Germanie, célébrant GENIVM PLATEAE NOVI VICI (Brambach, 1444). Comme le disait Servius, *nullus locus sine genio est* (*Ad Aeneida,* 5, 85).

Le génie de notre autel n'est pas celui d'un endroit, d'une réunion d'édifices, mais d'une réunion d'hommes, d'un peuple : ce n'est pas le génie de la ville de Bordeaux, mais celui de la nation des *Bituriges Vivisci,* considérée comme formant une *civitas.* Il faut le rapprocher des nombreux *genii coloniarum, municipiorum,* que nous font connaître les inscriptions : génies, non pas de telle ou telle ville, mais d'une commune, *respublica,* jouissant des droits de colonie ou de municipe. Il est à remarquer, en effet, que les autels consacrés au génie d'une

1 ville sont très rares (voyez la monnaie d'Albinus mentionnant le GEN*(ius)* LVG*(uduni)*, dans de Boissieu, p. 45). On ne trouve guère, en Gaule, que des monuments dédiés GENIO CIVITATIS, comme le nôtre, ou GENIO COL*(oniae)*, à Avenches, (*Aventicum*, en Helvétie, *I. c. helv.*, 164), ou simplement GENIO LEVC*(orum)*, à Naix, (*Nasium*, Henzen, 5239), GENIO ARVERNORVM, à Riom, (*Ricomagus*, Orelli, 193), GENIO TREVIRORVM, à Trèves (*id.*, 1805).

De la nature de ces génies et du culte qu'on leur doit, l'antiquité nous dit peu de chose. Le génie d'un homme l'accompagnait durant toute sa vie, comme un conseiller ou un consolateur, soumis du reste aux mêmes caprices qu'un mortel, *naturae deus humanae* (Horace, *Ep.*, 2, 2, 188). Les génies des peuples avaient nécessairement un caractère plus impersonnel: aussi bien aucun auteur n'a-t-il songé à nous les décrire longuement. Le génie du peuple romain, *genius publicus*, qui apparut à l'empereur Julien, avait, suivant Ammien Marcellin (25, 2, 3), la tête voilée et tenait une corne d'abondance. D'ordinaire, les génies sont représentés sous la figure d'un jeune homme vêtu de la chlamyde: c'est ainsi qu'est sculpté sur l'autel d'Auguste le génie des Bituriges; à la main gauche, ils ont une corne d'abondance, *cornucopia;* à la main droite, une patère, la *patella deorum*, dans laquelle on offrait aux dieux le sel des sacrifices : or, notre génie est sculpté, sur le monument d'Auguste, au fond d'une patère. Enfin des autels lui étaient consacrés, par exemple celui qui nous occupe, *sacrum genio :* on sait qu'on appelait *sacrum* tout ce qui appartenait aux dieux, *sacrum est quod deorum habetur* (Macrobe, 3, 3, 2).

Il n'y a guère de peuple en Gaule qui n'ait un autel dédié à l'une ou à l'autre de ses deux divinités tutélaires : l'empereur est, partout, la plus honorée des deux. Tantôt, ces monuments sont élevés par des particuliers ou des corporations; tantôt, par le sénat et le peuple de la cité: c'est sans doute le cas de l'autel de Bordeaux, dont l'inscription ne porte pas de noms de donateurs. Chaque année, à des dates fixées par un décret des décurions, on venait sacrifier devant l'autel au nom de la cité. On a conservé le décret par lequel la plèbe de Narbonne consacra, l'an 11, un autel à Auguste et se voua à perpétuité au culte de l'empereur, SE NVMINI EIVS IN PERPETVVM COLENDO OBLIGAVERVNT (Hertzog, 1). Comme l'autel de Narbonne, celui de notre ville devait se trouver sur le forum, ou dans un des temples qui le bordaient.

Voyez, sur le culte de l'empereur, Boissier, *Religion romaine*, I, p. 122 et s.; Mommsen, *Staatsrecht*, II, 1877, p. 732 et 748; Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 443 et s.; Preller, *Rœmische Mythologie*, II, 3e éd., 1883, p. 425 et s.; — sur le culte des génies, Preller, I, p. 74 et s.; II, p. 195 et s.; et, plus loin, le commentaire de l'inscription dédiée TVTELAE (n° 20).

Des doutes ont été émis sur l'authenticité de notre inscription dans le *Dictionary of geography* de Smith, I, p. 407. Il y est dit qu'elle est *of doubtful authority*. Rien ne saurait justifier ni même expliquer ces doutes.

2

num. AVG
////////// DEA*e*
DIVI*x*TOS
GEMELLI
FI·PATER
V·*s*·L·M

Restituée d'après le manuscrit de DOM DEVIENNE *(Archiv. départ. de la Gironde)*.

Var. — 2e l.: DOM DEVIENNE écrit dans son ms. DEA, qu'a aussi le ms. D, et imprime DEAE; — 3e l.: il écrit et imprime DIVIRTOS qui se trouve aussi dans le ms. D; — les trois copies réunissent en une seule les lignes 3 et 4; — 6e l.: DOM DEVIENNE imprime V. S. L. M.; le ms. D porte V S T. M. — Les points sont placés d'une manière différente dans les trois textes, et, semble-t-il, arbitrairement.

Hist. — Dédicace d'un autel trouvé « dans les fondemens de l'Intendance [entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet, sur la ligne du mur romain], en l'année 1756 », suivant DOM DEVIENNE. La pierre a dû être aussitôt brisée ou retaillée.

Bibl. — [DOM DEVIENNE]: 1° *Inscriptions* [ms.], n° 5; 2° *Eclaircissemens*, p. 55. — D'après lui, JOUANNET: 1° *Académie*, p. 1829, pl. [II], n° 32; 2° *Statistique*, I, p. 420. — DUCOURNEAU, *Guyenne monumentale*, t. II, IIIe p., p. 11. — O'REILLY, *Histoire*, Ire p., t. I, p. 84. = *Archives départementales*, ms. D, n° 5 (3).

[Num(ini)] Aug(usti), [.....] dea[e]. Divi[x]tos, Gemelli fi(lius); pater v(otum) [s(olvit)] l(ibens) m(erito).

D'après la place que dom Devienne donne aux mots AVG et DEA*e*, on ne peut hésiter à reconnaître dans cette inscription la dédicace d'un autel élevé à la fois à la divinité impériale et à une déesse dont le nom est perdu, et que Jouannet croyait être la déesse Tutelle. Selon l'habitude consacrée, celle-là est placée la première. — A la rigueur, on

2 pourrait suppléer AVG. *sacrum*. Cf. les inscriptions du Puy-de-Dôme : NVM AVG ET DEO MERCVRIO (*Revue arch.*, n. s., XXVIII, p. 332); de Feurs : NVMINI. AVG DEO. SILVANO (Henzen, 5216); d'Auxerre : AVG. SACR. DEA*e*. MINER*vae* (*Antiquaires de France* [*Bulletin*], 3e s., t. X, 1868, p. 126); de Châlon-sur-Saône : AVG SACR DEO MERCVRIO (*Ac. d. Insc.*, [*comptes-rendus* de 1874], p. 212), etc.

Numen désigne la puissance souveraine d'un dieu : *numen dicunt esse imperium* (Varron, *De lingua Latina*, 7, 5). Elle est donc au même titre que la *majestas*, que l'*aeternitas*, l'attribut de l'empereur-dieu. On élevait du reste des autels aussi bien à tel ou tel attribut d'un dieu, p. ex. *indulgentiae*, *providentiae*, *virtuti*, qu'au dieu lui-même. Naturellement le *numen* apparaît de beaucoup le plus souvent, puisqu'il personnifie la souveraineté divine.

Le monument a été promis aux dieux par Divixtos, fils de Gemellus : il a été élevé, en son nom, par son père, qui a accompli son vœu « volontiers et à juste titre », *libens merito*. C'est la formule qui termine ordinairement les dédicaces des *ex-voto*. *Votum solvere* rappelle que l'autel a été promis à la déesse en échange du bienfait qu'on lui demandait; *merito*, que la déesse a accordé ce bienfait. — Il est plus difficile d'expliquer le sens de l'expression *libens*. Peut-être faut-il admettre deux sortes de *vota*. Les uns étaient faits solennellement par écrit ou devant le prêtre : ceux-là avaient un caractère légal et officiel; on était tenu par les lois religieuses de les accomplir : *Si quis rem aliquam voverit, voto obligatur*, dit Ulpien (*Digeste*, 50, 12, 2). Les autres vœux, faits mentalement ou prononcés sans cérémonie publique, n'engageaient que la conscience : quand on tenait sa promesse, on le faisait volontiers, sans contrainte légale. Cf. Plaute, *Trinummus*, 4, 1, 1 : *Jovis fratri.... laetus, lubens, laudes ago, gratas gratisque habeo et fluctibus salsis;* le même auteur, *Persa*, 2, 3, 1 : *Jovi opulento.... lubens vitulor* [*at*]*que* [*Dis cunctis*] *merito*. — Peut-être encore peut-on opposer l'expression de *libens* à celle de *damnatus voti :* celui dont les dieux exauçaient les souhaits était censé condamné par eux à tenir ses promesses, *damnatus voti*. En inscrivant le mot *libens* sur un ex-voto, le fidèle montre qu'il donne son offrande de très bon cœur, et non pas seulement parce qu'il est condamné à le faire (cf. notre n° 18). En tout cas *libens* marque la spontanéité de la reconnaissance opposée à l'obligation qui résulte des engagements contractés devant la loi ou avec les dieux.

Dom Devienne écrit DIVIRTOS. Ce nom, s'il fallait l'accepter, apparaîtrait ici pour la première fois. En revanche, celui de *Divixtos* est extrêmement commun: et dom Devienne lisait fort mal les inscriptions. Nous sommes donc autorisés à rectifier sa lecture, de la façon proposée par Jouannet (*Académie,* 1829, p. 176). **2**

La terminaison os est celle du nominatif singulier dans la déclinaison masculine de l'ancien gaulois (Zeuss, p. 222). *Divixtos* ou *Divixtus,* son féminin *Divixta,* ses diminutifs *Divixtillus, Divixtulus,* sont des noms essentiellement celtiques, dont on peut rapprocher le radical de celui de *Divicus, Divica, Divictus, Divicta, Divicius* (nom gentilice dérivé du surnom *Divicus*), *Divico* (César, *De bello gallico,* 1, 13 et 14), *Divicatus, Divicianus* (*Corpus,* VI, 2407, 22), *Diviciantillus,* peut-être aussi de celui de *Divitiacus, Divona, Divogena, Divodurum, Divio,* radical qu'Ad. Pictet ramène « au sanscrit *dêva*..., de *div (lucere),* ou de *div,* ciel » (*Revue celtique,* II, p. 3).

Il est à remarquer que le père de *Divixtos* porte un nom aussi romain que celui de son fils est celtique, *Gemellus,* qu'il faut rapprocher de *Gemellius, Gemellicus, Gemellinus, Gemellianus, Geminus, Geminius, Geminatus, Geminianus.* De toutes ces variétés, celle de *Gemellus* est de beaucoup la plus usitée.

IVNONIBVS IVLIAE ET SEXTILIAE **3**

D'après la copie conservée par DE LURBE.

Var. — GRUTER et, d'après lui, VENUTI mettent des points entre les mots.

Descr. et hist. — DE LURBE nous apprend, à la date de 1594, qu'il y avait dans la maison de Florimond de Raymond « une [pierre] fort grande, trouvée dans les fondemens de sa maison », sur laquelle « ces mots se lisent en lettre digitale ». — GRUTER écrit: *Burdegalæ apud Florimund. Ræmundum.* — Voici ce que dit BAUREIN, *Recherches,* p. 121, au sujet de la maison de Florimond de Raymond: « Elle a été démolie depuis quelques années et on y a construit un autel qui appartient à M. Duperier, grand sénéchal de Guienne.... J'observerai... que la démolition de l'hôtel de Florimond de Reymond a été l'époque de la destruction de ces anciens monuments que ce savant Conseiller y avait rassemblés avec tant de zèle. » BERNADAU, dans son *Viographe,* p. 166, reproduit la donnée de Baurein, en ajoutant: « Nous avons vu cependant, en 1825, deux inscriptions remarquables [modernes], fixées à côté de la



3

porte d'entrée du jardin ». Une note ms. du même Bernadau, intercalée dans son exemplaire de Sincerus (possédé aujourd'hui par nos *Archives municipales*), dit de cet hôtel : « Les issues sont dans les rues du Temple et des Treilles [de Grassi] ». Il appartenait, ajoute Bernadau, « en 1825, à M. le baron Mallet, conseiller à la Cour royale de Bordeaux ». Et plus loin : « Il nous a été impossible de découvrir où sont passées les curiosités de ce museum, et les descendans de Florimond de Ræmond qui subsistent encore à Bordeaux, sous le nom de Raymond de Sallegourde, ne savent pas un mot de tout ceci ». — Dans le *Bulletin polymathique* de l'an XII, t. II, p. 240, Bernadau nous donne un renseignement plus utile: « L'hôtel où il demeuroit [Fl. de Raymond] est celui occupé maintenant par les directeurs de l'octroi, connu sous le nom d'*hôtel Dupérier* ». Le *Calendrier de la Gironde* pour l'an XII, p. 155, place en effet la régie de l'octroi *rue des Treilles,* ce qui, il est vrai, ne nous avance pas beaucoup. Mais à partir de 1813 (*Calendrier de la ville de Bordeaux* pour 1813, p. 228) l'octroi est indiqué rue du Temple, n° 12, où il se trouve encore en 1825 (*Calendrier bordelais* de 1825, p. 197). Or la situation de la maison n° 12 de la rue du Temple nous est donnée par l'ancien *cadastre,* qui date précisément des dernières années du règne de Charles X, et nous croyons certain, sans pouvoir, il est vrai, donner la preuve décisive de ce fait, que l'immeuble de la rue du Temple est le même qu'occupait l'octroi en l'an XII. L'hôtel n° 12, en effet, avait deux issues, l'une sur la rue des Treilles, l'autre sur la rue du Temple; sa disposition rappelle la description donnée par Bernadau de l'hôtel Dupérier; et, enfin, du côté de la rue des Treilles, où se trouvait le jardin, il n'était point numéroté, ce qui explique pourquoi le *Calendrier* de l'an XII ne donne point l'adresse complète de l'octroi. — En comparant l'ancien cadastre à celui de 1851, on voit que l'hôtel dont parlent Baurein et Bernadau, qui existait encore à cette dernière date, correspondait aux numéros 24 et 24 *bis* de la rue du Temple, 21 et 23 de la rue de Grassi. C'est sur l'emplacement de ces deux dernières maisons que se trouvait donc au seizième siècle le jardin de Florimond de Raymond, que nous étendrons volontiers vers le midi, pour lui faire englober le jardin du Rectorat; c'est sur l'emplacement des deux premières qu'était sa maison et que fut trouvée l'inscription qui nous occupe. — La trace de l'inscription est perdue depuis 1594.

Bibl. — De Lurbe, *Discours,* éd. de 1595, p. 69; éd. de 1619, p. 65 r° (recop. par Séguier, *Repertorium* [ms. 16929], f° 97, et *Ind. ant. insc.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 46 v°. = E Verderii *schedis* [*schedae* copiées sur de Lurbe ?], Gruter, p. XXV, 11. — D'après Gruter, Grævius, *Prolegomena* du t. V du *Thesaurus,* p. (***2) v°; réimprimés dans les *Praefationes et Epistolae,* p. 320 (citation empruntée à Séguier, *Ind. ant. insc.* [ms. 16933], f° 350). — D'après de Lurbe et Gruter, Venuti, *Dissertations,* p. 4. — D'après Gruter, dom Martin, *Religion des Gaulois,* II, p. 165. — (D'après ces auteurs, Séguier, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 532.) — D'après Venuti, Jouannet, *Statistique,* I, p. 242. Ducourneau, *Guyenne,* II, IIIe p., p. 16. O'Reilly, *Histoire,* Ire partie, I, p. 89. — Lacour, dans un dessin conservé par M. Delpit, a figuré l'inscription avec la pierre qui l'aurait portée: il est inutile de dire qu'il ne faut voir là qu'un jeu de son imagination, et que Lacour n'a connu l'inscription que par de Lurbe.

Junonibus Juliae et Sextiliae.

Graevius fait remarquer à propos de cette inscription : *Non Junones hic sunt Sextilia et Julia, sed earum Junonibus hic lapis est consecratus,*

hoc est illarum Geniis. C'est qu'en effet on appelait *juno* le *genius* des femmes, qui naissait et mourait avec elles. Une pièce de Tibulle (4, 6, 1) est supposée adressée au génie d'une jeune fille, le jour anniversaire de sa naissance, et commence par ces mots :

3

Natalis juno, sanctos cape turis acervos,
Quos tibi dat tenera docta puella manu.
Tota tibi est hodie : tibi se laetissima comsit,
Staret ut ante tuos conspicienda focos.

On lui rendait absolument le même culte qu'au génie, dont elle était l'équivalent féminin.

Si la déesse qu'on appelait proprement *Juno* a donné son nom au *genius* des femmes, c'est qu'elle représentait essentiellement, en Italie, la nature féminine, étant la déesse qui enfante, la mère et la matrone (Preller, 3e éd., I, p. 271).

Il n'est pas très rare de trouver, dans les inscriptions de la Gaule, deux femmes désignées seulement par leur nom de famille, servant pour ainsi dire de prénom, *Julia* et *Sextilia*.

Un certain nombre d'inscriptions dédiées aux génies, *genii* ou *junones*, sont sépulcrales : DIS . MANIBVS GENIO C. IVLI NICERO*tis*, porte une inscription de Rome (VI, 4307). On ne saurait décider, pour la nôtre, si elle est consacrée aux génies de deux femmes défuntes ou encore vivantes. D'une manière générale, les monuments élevés aux *junones* sont très rares : dans ceux-ci, d'ordinaire, la *juno* de la femme est associée au *genius* du mari. Voyez p. ex. la jolie inscription de Lambessa dédiée par une femme GENIO . MITISSIMI . AMANTISSIMIQ. CONIV*gis* ET IVNONI . SVAE (*Corpus*, VIII, 3695). C'est surtout dans le nord de l'Italie, à Milan, à Turin, à Suse, et en Gaule, que se développa ce culte, à ce qu'il semble du moins d'après les inscriptions (cf. *Corpus*, V, p. 1179). Voici deux inscriptions, l'une (Allmer, *Revue*, n° 275), de Narbonne, dédiée au génie d'*Appea Cila;* l'autre (*id.*, n° 448), de Nîmes, à celui de *Quieta :*

APPEAE · SEX	*i* V́ N
L·CILAE·IVNONI	Q*u* IÉTAE · N̄
SACRVM	*v* ITÁLIS · L

4

IÒVI · AVG
ARVLA · DONAVIT
S · S · MARTIALIS · CVM
TÉMPLO · ET · ÓSTIS

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 17) [voyez planche II].

Var. — La barre placée sur l'O de la 1re l. ne peut être un *apex;* c'est sans doute un coup donné à faux par le lapicide. — A la 3e l., JOUANNET lie ensemble V et M, ce que font, après lui et sans doute d'après lui, DUCOURNEAU et O'REILLY. — A la 4e l., JOUANNET (*Acad.,* pl. II, n° 25) lit OSTICS; SANSAS, OSTI.S; DUCOURNEAU, OSTI-S; O'REILLY, OSTI S; ARBELLOT, .EMPLO.ET.OSTI.. — Quant aux *apices* de cette dernière ligne, oubliés jusqu'ici, le second seul me paraît certain : le premier pourrait tout aussi bien être une cassure de la pierre.

Descr. — Hauteur des lettres : 1re l., 0,062; 2e, 0,037 et 0,045; 3e, 025 et 0,032; 4e, 0,040 et 0,048. — Caractères réguliers, assez profondément gravés, et paraissant du commencement du premier siècle : O, C, G parfaitement ronds, et avec point au centre; la barre des T ne rejoignant pas la haste; la barre des A formée par un trait parallèle à la branche gauche. — ALLMER considère les lettres comme « de forme archaïque » : c'était aussi l'avis de JOUANNET *(Acad.):* « La forme des caractères nous paraît appartenir aux premiers temps »; et de SANSAS *(Acad.):* « Ce monument... doit remonter au commencement du 1er siècle, d'après la forme des lettres et le style de l'inscription ». — C'est sans contredit la plus ancienne inscription trouvée à Bordeaux.

Autel quadrangulaire sans ornement, en calcaire de la Charente-Inférieure. Au temps de JOUANNET, l'autel était encore intact, sauf le couronnement, et l'inscription était, dit-il (*Acad.,* p. 121), « répétée dans les mêmes termes sur les deux grandes faces du monument »; ce que confirme SANSAS *(Aquit.):* « Petit autel portant une inscription pareille sur deux faces opposées ». Depuis, — Sansas écrivait en 1870, — la pierre a été fort inutilement encastrée dans le mur de la salle du *Dépôt:* on ne voit plus que l'inscription d'une des deux faces, et je me demande si l'autre face n'a pas été sciée et supprimée [28 février 1885]. — Hauteur : 0,55 (0,62 d'après la *Statistique*); largeur : 0,32; épaisseur (d'après Jouannet) : 0,23.

Hist. — JOUANNET nous apprend, à la date de 1832, que la pierre a été trouvée « récemment [en 1832, d'après la *Statistique*] dans les fondations de l'ancienne tour de Gassies, sur la ligne orientale de l'enceinte » [elle s'élevait à peu près au milieu (côté sud, à la hauteur du n° 6) de la rue de la Tour de Gassies, cf. Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* p. 105]. — Le procès-verbal de la séance publique de l'Académie du 5 juillet 1832, p. 47, nous dit au contraire que l'autel a été trouvé dans la maison de M. JANNESSE, « près de l'ancienne tour de Gassies », et que le propriétaire en a fait don au musée de la Ville. Si ce dernier renseignement est plus exact, ce que nous croyons, c'est dans les fondements de la maison n° 5, maison bâtie au-dessus du mur romain, qu'a été trouvé l'autel de Jupiter : là existait en effet une maison appartenant aux Jannesse. — Aujourd'hui au *Dépôt* J.-J. Bel, n° 17, encastré dans le mur de droite.



Héliog. Dujardin

DÉDICACE A JUPITER

(la plus ancienne inscription de Bordeaux, Nº 4.)



Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie,* 1832, p. 121, et pl. II, n° 25; 2° *Statistique,* I, p. 237. = DUCOURNEAU, *Guyenne,* t. II, IIIe p., p. 14. = O'REILLY, *Histoire,* Ire p., I, p. 632. = ARBELLOT, *Bulletin monumental,* XXVII, p. 660. = SANSAS : 1° *L'Ascia,* p. 3 (*Académie, Actes,* 1866, p. 411) ; 2° *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 602. = ALLMER, *Revue épigraphique,* n° 353, I, p. 321.

Jovi Aug(usto). Arula(m) donavit s(umptibus) s(uis) Martialis, cum templo et ostis.

S. S. peut aussi s'interpréter par Sextus suivi d'un *gentilicium* comme Servilius, Sextilius. — *Sumptibus suis* ou *sumptu suo,* comme *pecunia sua* ou *peculio suo,* est une mention destinée à distinguer les monuments élevés aux frais des particuliers de ceux qui ont été construits par la Ville, *pecunia publica.* — Nous ne citons que pour mémoire l'explication de Jouannet et de Sansas : *sanctus* (ou *sacer* ou *summus*) *sacerdos.*

Martialis a fait don à Jupiter auguste :

1° D'une *arula.* C'est le petit autel sur lequel est gravée l'inscription. *Arula,* diminutif d'*ara,* est rarement employé ou par les écrivains ou dans les inscriptions, et semble archaïque; cf. Cicéron, *De signis,* 3, 5; Macrobe, 3, 11; *Corpus,* V, 6000 *a;* VIII, 2601, 2602, 6945. — L'omission de l'*m* est très fréquente à l'accusatif dans les inscriptions, et je ne pense pas qu'elle soit un signe ni d'archaïsme ni de basse latinité. Corssen (*Aussprache,* 2e éd., I, p. 271) dit à ce sujet : « Même à la belle époque de la littérature romaine, *m* n'était qu'un son bien effacé..., comme le montrent les inscriptions murales griffonnées ou barbouillées à la hâte où se répandait l'esprit du peuple de Pompéi ». Cf. l'*Index grammaticus* des volumes du *Corpus.*

2° D'un *templum. Templum* désignait à l'origine un emplacement consacré; plus tard, le mot s'appliqua au monument élevé sur cet emplacement, quelles qu'en fussent les dimensions. Ici il ne peut s'agir que d'un tout petit édifice, servant seulement à abriter l'autel et le sacrificateur, d'un *sacellum.* On peut rappeler à ce sujet le vers d'Ovide (*Fasti,* 1, 275) :

Ara mihi posita est parvo conjuncta sacello.

3° De victimes, *hostiae.* Il s'agit ici des victimes immolées le jour de la dédicace de l'autel, c'est-à-dire le jour où le vœu s'accomplit. On sait que la victime préférée de Jupiter était un jeune taureau blanc, *juvencus niveus.* — La chute de l'*h* au commencement des mots est un

4 fait aussi fréquent que celle de l'*m* à la fin. Là encore, il n'y a pas de périodes à distinguer. « Déjà, sous la république, *h* devant les voyelles, au commencement d'un certain nombre de mots, se prononçait si faiblement, qu'on ne l'écrivait plus. Puis, sous l'empire, cet affaiblissement de l'aspiration s'étendit peu à peu à un plus grand nombre de mots » (Antoine, *Manuel d'orthographe,* p. 29).

Martialis est un des trente surnoms latins les plus répandus dans l'empire. Il semble avoir été un des premiers adoptés en Gaule. On le trouve dans l'inscription celto-romaine d'Alise (de Belloguet, *Glossaire,* p. 281).

Jupiter est, avec Mercure, le dieu le plus adoré en Gaule : on a souvent fait remarquer, et avec raison, que les Gaulois adoraient, sous ce nom, moins la divinité romaine du Capitole, qu'une de leurs divinités nationales. M. Héron de Villefosse a noté (*Rev. arch.,* janv. 1881) que les représentations qui accompagnaient la dédicace IOVI AVGVSTO figuraient le plus souvent un personnage nu, tenant à la main une roue de quatre à dix rayons; si la figure du dieu a été omise, la roue est toujours sculptée sur l'autel : nous voilà bien loin du Jupiter de Rome! L'opinion générale est que les Gaulois adoraient, sous le nom de Jupiter, leur dieu national *Taranus* ou *Taranis,* lequel n'est d'ailleurs connu que par un vers insignifiant de Lucain (1,446) : *Taranis* [var. *Tharanus, Taramis*] *scythicae non mitior ara Dianae.* Les Gaulois ont imité César, identifiant, le premier, Jupiter et Taranis (*De bello gallico,* 6, 17, 2). Taranis serait, selon Zeuss (p. 81), le même mot que le gallois *taran,* tonnerre. La roue qui accompagne les représentations de Jupiter est interprétée par M. Mowat (*Bulletin épigraphique,* I, p. 57), comme « le symbole caractéristique du chariot de voyage, et, par suite, le symbole du voyage lui-même », dont Jupiter, dieu du tonnerre, est « le régulateur souverain ». Voyez un article de M. Gaidoz sur *le Dieu gaulois du soleil* dans la *Revue archéologique* de 1884, dont les conclusions sont un peu différentes.

Quant à l'épithète d'*augustus,* elle est donnée à tous les dieux sans exception. Mais il faut remarquer, à ce sujet : 1° que les inscriptions antérieures à l'empereur Auguste ne la mentionnent pas; 2° que Jupiter, Mercure, ou les autres grands dieux la reçoivent bien plus rarement que les divinités secondaires, et, en particulier, que les génies locaux, ou les vertus divinisées, ou les déesses comme *Victoria,*

Salus, Fortuna; 3° enfin, que nulle part cette épithète n'est plus répandue que dans la Gaule; partout ailleurs, surtout dans les dédicaces à Jupiter, elle est l'exception: or, la Gaule est le pays par excellence des divinités topiques; 4° par conséquent, que cette épithète semble s'adresser principalement à des divinités indigènes, adorées sous des noms romains, comme Taranis, devenu *Jupiter augustus*.

4

« L'établissement de l'empire », fait justement remarquer M. Léon Renier (*Acad. des insc.* [*comptes-rendus* de 1872], p. 410), « est l'époque » où l'administration romaine prend le plus d'extension; elle veut » s'appliquer à tout, et la matière la plus difficile à réglementer était » la religion. Il y avait peu de difficulté pour la Grèce, car les divinités » grecques, étant depuis longtemps assimilées aux divinités romaines, » trouvaient leur place marquée dans le panthéon romain. Il n'en était » pas de même des autres provinces. Quel rang donner à leurs divi» nités? On en fit des dieux Lares, des dieux protecteurs des popula» tions de la contrée. Le nom d'*Augustus* avait été donné aux dieux » Lares (*Laribus Augustis,* c'est le terme constamment employé)... » Il fut donné de même à ces divinités locales qui leur étaient » assimilées. »

5

ESCINGVS
BASSI F ////
IOVI · AVGVS
PRO · F ... E · VRN
V/S L · M

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).
Var. — SANSAS lisait ainsi les trois lignes du milieu :

Le Progrès, III, p. 499 :	*Revue d'Aquitaine,* XIV° an., p. 603
BASSINI F	BASSIN. F.
IOVI AVG	IOVI.AVGUS.
PRO.P.F.VRB	PRO.PF.VRB

Il interprétait : *pro p(erpetua) f(elicitate) urb(is).* — Il ne peut y avoir de doute que pour cette 4° l., que je lisais tout d'abord PRO. F. E. VRB, lecture justifiée : 1° parce que

5 la barre du T dans ET liés n'a point laissé de traces visibles ; 2° parce que la ligne de cassure de la pierre après VRI semble suivre les panses d'un B ; 3° parce que les barres de l'E dans VE liés sont obliques à l'alignement des lettres de l'inscription, alignement qui est toujours respecté dans les lettres liées de nos monuments. — Après avoir longtemps hésité, j'ai fini par adopter cette lecture, qui m'a été indiquée et conseillée par mon cher maître ALLMER.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,057 et 0,047. — Caractères allongés et irréguliers; le crochet inférieur du G incliné sur la panse ; faute de place, le lapicide a resserré et étréci les lettres de la fin des lignes.

Autel en pierre bâtarde, à base et corniche ; l'entablement est surmonté de deux volutes : entre les deux, la cavité circulaire destinée à recevoir le sang des victimes, qui s'écoulait par un canal dont on voit la trace sur la face postérieure du monument. Pas d'ornements sur les faces. La base manque, et le monument est très délabré. — Hauteur du fragment : 0,60 ; largeur du dé : 0,30. — Voyez le dessin qui en a été donné dans le *Progrès,* III, pl. I, 5, et dû, dit Sansas, « au bienveillant concours d'un artiste de mérite, M. BERNÈDE, peintre d'histoire ».

Hist. — Trouvé, nous dit SANSAS, en juillet ou en août 1865, dans la muraille romaine, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier [le long de la cathédrale]; déposé à l'hôtel Fieffé; en 1870 (sous le n° 7) au *Musée* de la rue des Facultés; en 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *Le Progrès,* III, p. 499, et pl. I, 5 (réimpr. *Soc. arch. de Bord.,* V, p. 179); 2° *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 603.

Escingus, Bassi f[i(lius)], Jovi Augus(to), pro f(ilio) e[t] vern(a). V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Escingus (cf. *Escingos* dans le *Bulletin épigraphique,* I, p. 302), est un nom d'origine celtique : on le trouve, le plus souvent, sous la forme *Excingus, s* et *x* n'étant, dit Zeuss (*Gramm. celtica,* 2e éd., p. 47), que « deux degrés différents de l'aspiration dans l'ancienne langue gauloise ». Ce nom a formé les dérivés *Escinga* et *Excinga* (ΕϹΚΕΓΓΑΙ au datif, dans une inscription gauloise gravée en caractères grecs, *Bull. ép.,* I, p. 194), *Excingilla* et *Excingillus,* ESCENGOLATIS (au nominatif? *Statist. des B.-du-Rhône,* II, p. 402, inscr. corrigée d'après ma copie), ΕϹΚΙΓΓΟΡΕΙΞ ΚΟΙΝΔΙΛΛΕΙΟϹ (inscr. gauloise qui existait, dit Séguier, ms. 16930, f° 1453, *in vinea haeredum Matthaei medici ultra Turrem Magnam Nemausensem ;* cf. Germer-Durand, *Bull. ép., l. c.*), *Excingomarus,* et, comme nom de lieu, *Excingomagus.*

Bassus doit être considéré, jusqu'à preuve du contraire, comme un nom romain; cf. les dérivés *Bassinus, Bassillus, Bassilla, Bassianus.*

On interprète en général *pro filio* et les formules analogues comme s'il y avait *pro salute filii,* etc.

6

ANTINOVS·EX·VOTO FECIT·
AC·IO//////·OPT·MAX·
D·D·

D'après les copies de de Lurbe, de Pontanus et de Sincerus.

Var. — 1re l. : Jouannet, *Acad.*, écrivait ANTONIUS par erreur; — 2e l. : IOVI.OPT. dans Sincerus; IO.OPT. dans de Lurbe, Pontanus et Gruter; Jouannet, *Acad.*, donne JOVI.O.M. — Sincerus ne distingue pas les lignes de l'inscription et Pontanus [cf. *infra*] réunit les deux dernières. — Pour l'indication des points, nous suivons de Lurbe; Pontanus et Gruter en mettent partout; Sincerus, seulement après les cinq derniers mots. — Ducourneau étend l'inscription en écrivant HAC.

Descr. et hist. — « Il y a aussi [dans le musée de Florimond de Raymond, rue de Grassi, cf. n° 3] deux grãdes pierres, en l'une desquelles sont gravés ces mots », dit de Lurbe en 1595, ignorant d'ailleurs la provenance du monument et la date de sa découverte. *Burdegalae inventum anno* CIↃ IↃ XCIV, dit Gruter; ce qui n'est guère probable, de Lurbe l'aurait su et rapporté : la date de la brochure de de Lurbe aura induit en erreur le correspondant de Gruter. — Pontanus écrit au sujet de cette inscription : *Exstat & inter cœteras Burdegalenses Inscriptiones, Antinoi eiusmodi*

ANTINOVS . EX . VOTO . FECIT.
AC . IO . OPT . MAX . D . D .*

Eiusdemque saxo stellulam eo modo perspicuè incisam obseruare est, idque in eum fortassis finem ab antiquarijs reique Romanæ peritis postmodùm factum coniecerim vt intelligeretur hunc esse Antinoum qui in delitijs & amoribus Hadriano Cæsari fuerit; quemque immutatū in stellam, quæ tunc apparuisset, idem Hadrianus & credidit & ab alijs seriò credi voluit. — Pontanus vit l'inscription à Bordeaux vers 1604, Sincerus en 1612, *in viridibus Remondi, loco Musis amato*. On ne sait ce qu'elle est devenue depuis.

Bibl. — De Lurbe, *Discours*, éd. de 1595, p. 69; éd. de 1619, p. 64 v° (copiée par Séguier, *Index antiquarum inscriptionum* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et 1703, p. 46 v°. — D'après lui, Venuti, *Dissertations*, p. 3. — D'après Venuti, Ducourneau, *Guyenne*, II, IIIe p., p. 16. O'Reilly, *Histoire*, Ire p., I, p. 631. = E Verderii *schedis* [copiées sur de Lurbe ?], Gruter, p. XIV, 15. = Pontanus, *Itinerarium*, p. 100. = Sincerus, *Appendix*, éd. de 1616, p. 40; éd. de 1627, p. 391. — D'après lui, Jouannet : 1° *Académie*, 1832, p. 123, n. 1; 2° *Statistique*, I, p. 237. — (D'après tous ses prédécesseurs, Séguier, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 58). — Dans un dessin conservé par M. Delpit, Lacour a reproduit cette inscription, en lui donnant un cadre supposé.

Antinous ex voto fecit ac Jo[vi] opt(imo) max(imo) d(e)d(icavit).

D'après une remarque faite par M. Mommsen (*Corpus*, VIII, p. 1105), il faut traduire l'abréviation D. D. par *dedicavit*, lorsqu'elle est précédée

6 de la mention FECIT ou POSVIT ; dans le cas contraire, par *dono dedit, donum dedit*.

L'inscription est-elle vraie? De Lurbe, Pontanus et Sincerus l'ont vue, et l'on doit se fier entièrement à leur bonne foi. Mais elle était placée, dans le musée de Fl. de Raymond, trop près d'une inscription (nº 28) où l'on croyait lire le nom d'Hadrien, pour qu'on n'ait pas lieu de s'étonner de cette coïncidence. De Lurbe ne manque pas de dire : « Il est à presumer que c'est [*sic*] Antinous soit ce beau mignon de l'Empereur Adrian ». Bien entendu, il ne peut s'agir dans notre inscription, comme l'a fait déjà remarquer Venuti, que d'un autre Antinous : mais ce surnom était très rare dans l'empire, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en parcourant les tables du *Corpus*, où on ne le trouve guère plus d'une demi-douzaine de fois. Enfin la conjonction *ac* apparaît fort peu en épigraphie. — Ce qui cependant nous ferait accepter cette inscription, c'est, avec le témoignage de de Lurbe, la remarque de Pontanus, qui fut un meilleur épigraphiste, et qui distingua fort bien entre les lettres de l'inscription, qu'il jugeait authentiques, et l'étoile, ajoutée après coup par un amateur érudit.

Optimus maximus sont les épithètes traditionnelles du Jupiter capitolin. Elles caractérisent la divinité nationale du peuple romain : elles en indiquent les attributs officiels. Selon Preller (I, p. 206), « *optimus* ne signifiait certainement, à l'origine, que le premier des dieux en puissance et en dignité; *maximus*, au contraire, désigne la *majestas* dans le sens politique du mot, la plénitude de la puissance et de la grandeur ». Au temps de Cicéron (*De natura deorum*, 2, 25, 64) on expliquait différemment ces épithètes : « *Jupiter..., a majoribus nostris dicitur optimus maximus, et quidem ante optimus, id est beneficentissimus, quam maximus, quia maius est certeque gratius prodesse omnibus quam opes magnas habere* ».

Il est assez rare que le nom du Dieu auquel on élève un autel soit placé, comme ici, après celui du donateur. *Ex voto fecit ac dedicavit* est une formule fréquente. *Facere*, c'est élever, sur un emplacement consacré, un temple ou un autel; *dedicare*, c'est remettre le temple au représentant de Jupiter, à son prêtre, c'est, par suite, l'assigner au culte de cette divinité, le lui dédier. A la suite de la *dedicatio*, faite par la personne qui a promis le temple, *vovit*, ou par ses représentants ou ses héritiers, a lieu la *consecratio*, acte religieux que ne peut accomplir

que le prêtre du dieu; cf. van Dale, *De consecrationibus Ethnicis* (à la suite de son *De oraculis veterum Ethnicorum,* 1700, in-4°, p. 624); Marquardt, *Staatsverwaltung,* III, p. 259 et s.

6

7

I · O M
BOI · TERTIVS · VN
AGI · F · EX · TEST
PON · IVSSIT · MATV
GENVS · ET MATV
TO · F · CVRAVER

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).

Var. — A la 2e l., TETRVS dans Sansas et Creuly (voyez les lectures de ce dernier mentionnées *Dict. arch. de la Gaule,* I, p. 173 et 209; *Rev. arch.,* n. s., XIX, p. 98; *Rev. celt.,* III, p. 308). Robert a le premier lu TERTIVS, qui est certain; — 3e l., VNACI dans Sansas; dans la copie imprimée par *Le Progrès,* MATVCENVS est une faute d'impression, comme le montre la traduction donnée par Sansas; — 4e l., on a lu jusqu'ici PON; — 6e l., on a lu jusqu'ici TO.

Descr. — Hauteur des lettres: 1re l., 0,055; 2e, 0,042 et 0,038; 3e etc., 0,042; dernière, 0,04. — Caractères réguliers, un peu allongés et grêles. — O et M, de la première ligne, écartés pour faire place aux lettres liées de la seconde : cette première ligne semble donc avoir été gravée après coup.

Autel quadrangulaire dont la base a été enlevée et la corniche à demi brisée. Pierre bâtarde. Sur la face de gauche, un vase à sacrifices. — Hauteur du dé : 0,62; largeur, 0,45. — Robert a publié deux fac-simile du monument dans les mémoires de la *Soc. arch. de Bordeaux:* 1° t. IV, pl. XXVIII; 2° t. VIII, p. 41.

Hist. — Sansas nous apprend, dans *Le Progrès,* que la pierre a été trouvée en 1868, lors des fouilles faites pour la construction de la voie du Peugue, aujourd'hui cours d'Alsace-et-Lorraine, dans les fondements de la maison Béchade, rue des Trois-Canards. La rue des Trois-Canards correspondait à la partie du cours comprise entre la rue Sainte-Catherine et la rue Porte-Basse, et suivait la ligne méridionale du mur romain; la maison Béchade portait le n° 3 de cette rue; elle a été enlevée par l'élargissement de la voie, et son emplacement correspondait à la partie du trottoir du cours actuel d'Alsace-et-Lorraine comprise devant le n° 99. — Transportée au commencement de 1870 (cf. *Rev. d'Aquit.,* XIV, p. 599) au *Musée lapidaire* (sous le n° 5) de la rue des Facultés, elle est depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas: 1° *Le Progrès,* VI (1868), p. 584 ; 2° *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 602. = D'après la copie de Creuly, *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* I, p. 173. = Robert, *Société archéologique de Bord.:* 1° t. IV, p. 200 et pl. XXVIII; 2° t. VIII, p. 41. — D'après la copie communiquée par Robert, Desjardins, *Gaule romaine,* II, p. 374. = Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne,* n° 139.

7 *J(ovi) O(ptimo) M(aximo). Boi(cus?) Tertius, Unagi f(ilius), ex test(amento) poni jussit : Matugenus et Matutio f(ilii) curaver(unt).*

Les lettres BOI ont donné lieu à trois interprétations différentes :

Sansas expliquait *Boius,* et semblait voir dans ce nom le gentilice du premier personnage.

Le général Creuly (*Rev. arch.,* n. s., XIX, p. 98; *Rev. celtique,* III, p. 161, au mot BOII), M. Allmer et, d'après lui, M. Bladé pensent qu'il faut lire *Boi(i),* « les Boiens » : *Boii* serait un nominatif pluriel, indiquant le peuple auquel appartenaient *Tertius* et ses deux fils. A ce titre, M. Bladé a donné place à cette inscription parmi celles qui concernent la *civitas Boatium* ou *Boiorum* (le pays de Buch, près d'Arcachon).

M. Robert, suivi par M. Desjardins, regarde BOI, qu'il lit *Boio* ou *Boiorum,* comme l'épithète topique du Jupiter adoré par *Tertius,* « le Jupiter des Boiens ».

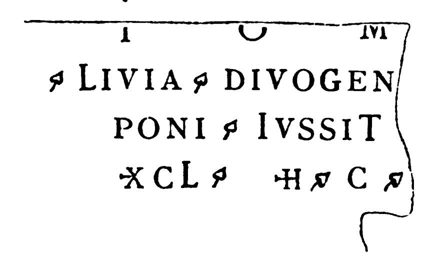
L'idée de Sansas, qui était la plus simple, me paraît aussi la plus juste : BOI est l'abréviation d'un gentilice. On sait que, dans la Gaule surtout, les noms de famille s'abrègent souvent sur les inscriptions. Seulement, au lieu de *Boius,* qui n'existe que comme surnom, nous préfèrerions *Boionius,* ou mieux encore *Boicus,* gentilice d'origine celtique (*Corpus,* V, 433) et dont la terminaison *icus* se retrouve dans un certain nombre de noms de famille gallo-romains : cf., parmi ceux qui sont cités dans le *Corpus,* V, p. 44, *Veronicus* (n° 461), formé comme *Boicus* d'un nom géographique; cf. encore, si du moins l'inscription est exactement donnée, le *Bithinicus* de Gruter, DCLXXIII, 3.

Unagus est remarquable par sa terminaison, que l'on retrouve dans les noms *Comagus, Coinagus.* Creuly écrivait *Unagius :* mais l'inscription du musée de Milan dédiée *Comago, Demincavi filio,* montre que la terminaison de cette classe de mots est *us* et non *ius* (*Corpus,* V, 5340). C'est du reste un nom à physionomie celtique, comme les deux autres, *Matutio* et *Matugenus :* je rapprocherai le radical *matu-,* de ces derniers, non pas de celui des noms de *Matutus* et *Matutinus,* qui paraissent latins d'origine, mais de celui des noms, que l'on rencontre dans les inscriptions des pays celtiques, de *Matua, Matuus, Matucus* (d'où vient sans doute le gentilice *Matucius* ou *Matuccius*), *Matugius, Matumarus.* On trouve encore *Matugentus* (*Corpus,* III, 4962 a),

Matugena, Matugenia. — La lecture *Matutio* est certaine, quoique la forme *Matuto* ne présente rien d'irrégulier: cf. *Bito* et *Bitio* (*Corpus,* V, 6913 et 4924), *Maro* et *Mario, Zeno* et *Zenio,* etc.

Nous ferons remarquer encore que la dédicace à Jupiter a été inscrite, sur la pierre, après que l'on a eu gravé le nom de ceux qui ont fait élever l'autel; il faut rapprocher ce détail du fait que nous avons noté plus haut (n° 6): on distinguait nettement la construction du monument de sa remise à une divinité : *fecit ac dedicavit.* Peut-être est-ce au moment de la *dedicatio* de cet autel que l'on a gravé sur la pierre le nom du dieu auquel on le consacrait.

8



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).

Var. — 3e l. : XCL. H. C. dans SANSAS, ✕ dans ROBERT.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,050 et 0,075. — Caractères réguliers, gros, légèrement aplatis et renflés.

Bloc de pierre dure qui a été retaillé. — Hauteur, 0,655; largeur, 0,80. — Fac-simile publié par ROBERT.

Hist. — SANSAS écrit dans le n° du 15 mai 1870 de la *Revue d'Aquitaine :* « Cette pierre a été trouvée [sans doute dans le courant de 1869] sous le sol de la rue du Pas-Saint-Georges, dans la substruction de la muraille du quatrième siècle » : comme la ligne du mur romain suit le côté nord du cours d'Alsace-et-Lorraine, c'est dans la partie de la rue du Pas-Saint-Georges (nos 65 et 80) comprise entre le cours et la rue du Loup que l'inscription a été trouvée. Elle était en 1870 dans le *Musée* (sous le n° 8) de la rue des Facultés. Depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 601. = ROBERT, *Bulletin épigraphique de la Gaule,* I, p. 150.

I(ovi) o(ptimo) m(aximo). Livia Divogen[*a*] *poni jussit denariis centum quinquaginta, dupondiis centum.*

Sansas interprétait et traduisait la dernière ligne : « dix mille cent cinquante sesterces ». — M. Robert y lit à la fin : *h(eres) c(uravit).* —

8 *Denariis* et *dupondiis* sont à l'ablatif : « au prix de 150 deniers et de 100 *dupondii* » ; cf. Madvig, *Gramm. lat.*, § 259.

L'abréviation X, qu'on ne retrouve, à ma connaissance, que dans la *lex metalli Vipascensis* (*Eph. epigr.*, III, p. 167, I, lignes 11, 13, 15, 17, 45, 51 ; II, 3, 8, 34, 37, 43), est celle du mot *denarius*, denier ; la forme ordinaire est ✳ (X complètement barré). L'origine de cette abréviation est dans la valeur primitive du denier, qui était de 10 as : même lorsqu'il fut porté à 16 as (l'ancienne valeur du denier ne fut conservée que pour le paiement de la solde), il continua à être indiqué par le signe numérique X. — Quant à H, et, bien plus fréquemment, H, c'est l'abréviation du *dupondius*, qui vaut 2 as. — Dans l'un et l'autre signe, la barre horizontale qui coupe X et II est simplement destinée à indiquer qu'il s'agit d'une valeur monétaire, d'une somme d'argent. Le métrologue Volusius Maecianus, *Distributio*, 45, dit à ce sujet : *Denarius, cujus est nota* ✳ ; *quinarius, cujus est nota* V [le *quinarius* vaut 5 as] ; *sestertius, cujus nota est* HS [le sesterce vaut 2 as ½, et est indiqué par II *(duo asses)* + S (abréviation de *semis*, ½)].

Le *dupondius* était une petite pièce formée d'un alliage de cuivre et de zinc *(aurichalcum)*, pesant ½ once (13 gr. ½), et valant à peu près, sous l'empire, un demi-sesterce. Le *denier* était une pièce d'argent dont le poids et l'alliage ont subi, sous l'empire, de nombreuses variations : sous Néron, il pesait à peu près ⅛ d'once (3 gr. 41). La valeur officielle en était alors de 4 sesterces. — Cf. Marquardt, *Staatsverwaltung*, II (2e éd.), p. 13 et 29.

La somme léguée par Livia pour élever un monument à Jupiter se montait donc à 650 sesterces, à environ 140 francs, si on évalue le sesterce (valeur absolue) à 0 fr. 21.

C'était assez l'usage d'indiquer, sur les monuments élevés au nom d'une personne défunte, le chiffre des sommes qu'elle avait inscrites à cet effet dans son testament. Nous retrouvons cet usage dans l'inscription du préteur C. IVL. SECVNDVS ; cf. ce que nous disons à ce sujet.

Livius est un *gentilicium* romain. Les celtisants pensent que ce mot peut être aussi d'origine gauloise : « LIVIUS, PLINIUS, *nomina gallica Italiae superioris* », dit Zeuss (p. 20), qui rapproche Livius du gallois LLIW, « *color, splendor* » (p. 57).

Divogena appartient au même groupe de mots que *Divixtos* (cf. nº 2). La terminaison *genus, gena*, qui indique en tout cas la descendance,

est une terminaison latine : mais elle peut être aussi gauloise. On a même prétendu que *genus* est le même mot que le gaulois KNOC, placé à la fin de certains noms propres dans les inscriptions celtiques, et signifiant « fils de »; cf. de Belloguet, *Glossaire*, p. 366. **8**

D'autres monuments relatifs au culte de Jupiter ont été trouvés à Bordeaux : au seizième siècle, au coin S.-O. de la rue Porte-Dijeaux et de la rue du Temple, une « Idole et statuë de Jupiter, d'environ quatre pieds de haut, ayant à costé l'aigle rompuë, dont les pates paroissent encore, et le foudre en la main gauche » (cf. n° 16; de Lurbe, *Discours*, éd. de 1595, p. 68; Sincerus, éd. de 1616, p. 38); — en juin 1804, dans les fondements de la maison n° 7 de la rue Guillaume-Brochon, une base avec bas-reliefs représentant trois aventures de la vie de Jupiter (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 31 : Millin, *Voyage*, IV, p. 644 et pl. LXXVII, n° 1; *Bulletin polymathique*, IV, p. 42; *Musée d'Aquitaine*, II, p. 169; *Académie*, 1829, p. 179); — en 1848, rue Combes, un bronze représentant Jupiter (collection Dubois : *Soc. arch. de Bord.*, III, p. 53 et pl. XVII, n° 8); — en 1865, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier, un bas-relief figurant l'aigle et d'autres attributs de Jupiter (*Dépôt* du Colisée, ancien n° 9 du *Musée* des Facultés : *Le Progrès*, III, p. 590; *Soc. arch.*, VI, p. 43), etc. — Sur le prétendu temple de Jupiter du mont Judaïque, cf. la note jointe à l'*hist.* du n° 25.

9

MAGNAE MATRI
C IVLIVS

D'après la copie imprimée par APIANUS.

Descr. et hist. — L'inscription ne nous est parvenue que par l'intermédiaire d'APIANUS, qui dit à son sujet : *Vetustissimae cuiusdam columnae Capitorium in Burdegalensis Decani Aedibus.* Il s'agit du Doyenné de Saint-André, *Deanat de Sent-Andriu,* qui était situé au nord de l'abside de la Cathédrale, dont il était séparé par une rue (sur l'emplacement de la place de l'Archevêché, Drouyn, p. 418). Il fut construit, selon toute vraisemblance, au commencement du XVIe siècle, et c'est peut-être alors, dans les fondations, que fut trouvé le débris dont parle Apianus.

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici*

9 [HUBERT-THOMAS-LEODIUS?] *nobis misit,* APIANUS, p. CCCCLXXXIX. — D'après Apianus, dont il répète très exactement la notice, PIGHIUS, ms. de Berlin A 61 a, f° 45 [renseignement que je dois à mon ami Paolo Lantaret]. — D'après le même Apianus, GRUTER, p. XXXI, 7. — D'après Gruter, BOLDONI, *Epigraphica,* p. 512. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 576.)

VECCHIAZZANO, dans son livre *La Verità difesa* (1661), p. 7, publie, comme étant à Forlimpopoli, une inscription entièrement semblable [communication que je dois à M. Ch. Lécrivain]; MURATORI la reprend dans son *Thesaurus,* p. XXX, 5: *Foropopilii. E Vecchiazzano :*

MAGNAE MATRI
C. IVLIVS

Je ne saurais décider si cette inscription a réellement existé à Forlimpopoli, ou si Vecchiazzano a voulu enrichir cette ville, qui était la sienne, d'une inscription dérobée à Bordeaux.

Magnae Matri. C(aius) Julius.....

Les Romains appelaient *Magna Mater* ou *Mater Deorum Magna Idaea,* « la Déesse Mère de tous les Dieux », dont le sanctuaire se trouvait à Pessinonte, dans la grande Phrygie. On l'adorait sous la forme d'une pierre noirâtre, quadrangulaire, de dimensions moyennes. Elle fut apportée à Rome le 4 avril 204; on lui éleva un temple sur le mont Palatin; cf. le récit de Tite-Live, 29, 10-14. — On sait que l'introduction, à Rome, du culte de la *Magna Mater* fut le commencement de l'invasion des religions orientales, qui devait s'accentuer sous l'empire. Avec celle de Mithra et d'Isis, la religion de la *Mater* fut la plus répandue : elle rencontra des adhérents, surtout, semble-t-il, dans la Gaule méridionale, en Aquitaine, dans la Lyonnaise.

Il n'a encore paru aucun travail complet sur cette question, à tant d'égards cependant si intéressante; cf. surtout Preller, II, p. 54 et s.; Marquardt, *Staatsverwaltung,* III, p. 352 et s., et ici n° 10.

10

ΦNATALICI VIRIBS
VALER·IVLINA
ET·IVL·SANCTA

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 201) et un estampage de JOUANNET.

Var. — 1re l.: sauf pour le dernier signe qui peut être un S, qui est plutôt un fragment de Φ, la lecture est certaine. JOUANNET, et, sur sa foi, DUCOURNEAU et O'REILLY lisaient [C]ATALICIVIRIB[s] *(Catalicivir, Iberus).* LBS de Ducourneau, I, p. 97, est une

faute d'impression; de même, chez O'Reilly, l'omission de IB[s]. J'avais, avant de consulter l'estampage de Jouannet, aperçu seulement la courbure d'un C et le bas des deux premiers jambages de l'N, ce qui me faisait songer à un A (cf. *Revue* d'Allmer, II, p. 21). — A la 2[e] l., JOUANNET, DUCOURNEAU et O'REILLY lisent IVLIÑA. O'REILLY

10



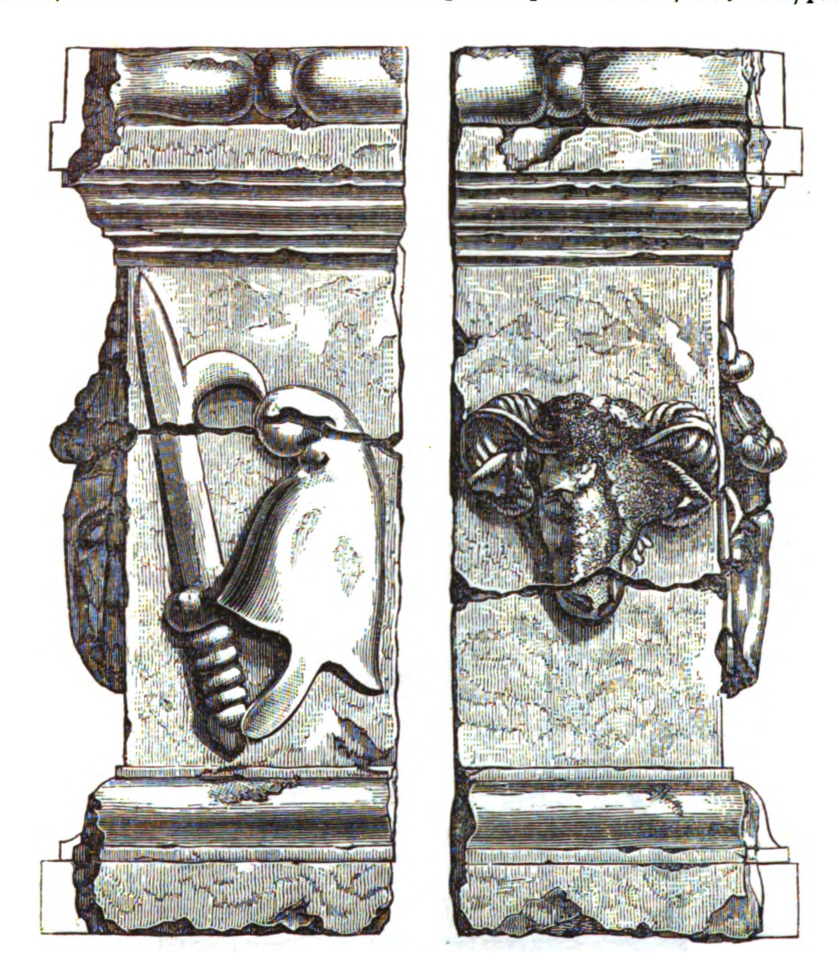
donne SANCA. SANGA partout ailleurs : mais si le C peut être aisément pris pour un G, la barre de T couronnant l'A est aussi certaine que possible.

Il peut se faire qu'il y ait une lacune dans l'inscription et que le commencement s'en trouvât sur le bandeau de l'entablement. Mais cela n'est nullement certain, bien qu'O'REILLY dise : « Outre ces caractères, il y en eut d'autres entre le dé et le bassin; ils sont effacés; c'était la consécration ordinaire MAGNÆ MATRI DEVM ».

Descr. — Lettres hautes de 0,033, de forme grêle, mais régulières, soigneusement espacées, peu profondément gravées.

Autel en pierre bâtarde, très friable. L'inscription au haut du dé : au-dessous, un

10 *bucrane* enguirlandé. Sur la face de gauche, une tête de bélier. Sur la face de droite, un harpé (épée recourbée en forme de harpon : *ensis hamatus* dans Ovide, *Met.*, 5, 8). L'autel, brisé en deux fragments, est surmonté d'un entablement à volutes. — Hauteur totale : 1,20. — Nous donnons ici les dessins publiés par JOUANNET, *Ac.*, 1840, p. 298 :

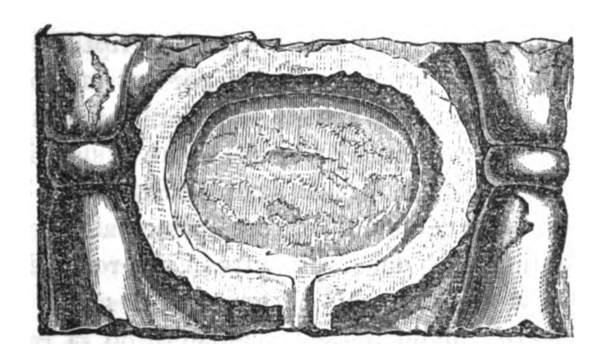


tout en reproduisant très fidèlement l'ornementation de l'autel, ils ne sauraient donner une idée exacte de l'état actuel du monument, extrêmement dégradé. Mais il me paraît certain (et c'est pour cela que nous avons fait graver à nouveau les dessins) qu'en 1840 l'autel était infiniment mieux conservé qu'il ne l'est aujourd'hui : car de tous les fragments exposés au Musée, il est le plus délicat, et n'est, hélas! pas mieux protégé que les autres. Le premier de ces dessins représente le devant de l'autel ; les deux suivants, les faces de côté; le dernier, le dessus de l'entablement. — De mauvais dessins se trouvent chez DUCOURNEAU et DE CAUMONT.

Hist. — D'après JOUANNET, trouvé en 1840 (il dit à tort en 1841 dans la *Stat.*), dans

les fouilles faites sur l'emplacement du château du Hâ pour la construction du Palais de Justice; et, très probablement, utilisé là comme matériaux lors de la construction du château en 1454, après avoir été retiré du mur romain. Les deux fragments furent trouvés à peu de jours d'intervalle, en deux endroits différents. — *Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, nº 201. **10**

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1840, p. 298 et planche; 2º *Statistique*, II, IIe p., p. 432. = DUCOURNEAU, *Guyenne :* 1º I, Ire p., p. 97 et planche; 2º II, IIIe p., p. 15. = O'REILLY, *Histoire*, Ire p., I, p. 88. = DE CAUMONT, *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 250. = ALLMER, *Revue*, nº 468, II, p. 20; cf. p. 43.



Natalici virib(us). Valer(ia) Jullina et Jul(ia) Sancta.

Ce monument est un autel taurobolique, *ara taurobolica*, c'est-à-dire élevé pour conserver et consacrer le souvenir d'un taurobole, *ob taurobolium*. Or, on appelait taurobole (ταῦρος, βάλλειν) le sacrifice d'un taureau, et, par suite et plus exactement, la purification par le sang d'un taureau immolé. Ce sacrifice était généralement offert à la Mère des Dieux, soit pour accomplir un vœu ou obtenir la réalisation d'un souhait, soit, plus souvent, pour la régénération de son âme. Comme notre inscription n'est point accompagnée de la mention *pro salute* ou de toute autre formule analogue, c'est d'un sacrifice régénérateur que le monument est destiné à perpétuer le souvenir.

Le caractère et la vertu du taurobole ont été fort bien exposés par Fontenelle dans son *Histoire des Oracles*, où il a résumé et arrangé en un français élégant les solides travaux de van Dale. Voyez de ce dernier (auquel il faut encore revenir pour ces questions) *De oraculis ethnicorum*, 1683, Amsterdam, in-12 (remanié en 1700 sous le titre *De oraculis veterum ethnicorum*, in-4º), et, surtout, *De origine ac ritibus sacri Taurobolii*, la première de ses *Dissertationes IX*, 1702, Amsterdam, in-4º. Je ne connais que de nom, sur le même sujet, les

10 brochures de N. Fr. Kautz, *De taurobolio* et *De Magna Deorum Matre*, toutes deux parues, in-4°, en 1738, à Leipzig. Les textes auxquels fait allusion Fontenelle sont : Prudence, Περὶ στεφάνων, 10, 1011-1050; les inscriptions de Rome (*Corpus*, VI, 497-512; cf. la nouvelle inscr. publiée dans les *Notizie degli scavi*, juin 1884, p. 222), de Lyon (de Boissieu, p. 22-38), de Bénévent (*Corpus*, IX, 1538-42), et de Lectoure (*Mém. de la Soc. des Antiquaires*, XVII; Bladé, nos 105-126).

Voici ce qu'écrit Fontenelle (*Histoire des Oracles*, 2, 4) :

« Ce qui est constant, c'est que l'on a des inscriptions et de Rome et » d'autres villes d'Italie, par lesquelles il paroist que sous l'Empire de » Valentinien des personnes de grande considération firent les Sacrifices » nommez Taurobolia et Criobolia, c'est-à-dire Aspersion de sang de » Taureau, ou de sang de Belier. Il semble mesme par la quantité des » Inscriptions que cette cérémonie ait esté principalement à la mode du » temps de Valentinien, et des deux autres Empereurs du mesme nom.

» Comme elle est une des plus bizarres, et des plus singulieres du » Paganisme, je croy qu'on ne sera pas faché de la connoistre. Pru- » dence qui pouvoit l'avoir veüe, nous la decrit assez au long.

» On creusoit une fosse assez profonde, où celuy pour qui se devoit » faire la cérémonie, descendoit avec des bandelettes sacrées à la » teste, avec une Couronne, enfin avec tout un équipage misterieux. » On mettoit sur la fosse un couvercle de bois percé de quantité de » trous. On amenoit sur le couvercle un Taureau couronné de fleurs, » et ayant les cornes et le front orné de petites lames d'or. On l'égor- » geoit avec un couteau sacré; son sang couloit par ces trous dans la » fosse, et celui qui y estoit, le recevoit avec beaucoup de respect; » il y présentoit son front, ses joües, ses bras, ses espaules, enfin » toutes les parties de son corps, et tâchoit à n'en laisser pas tomber » une goutte ailleurs que sur luy. Ensuite il sortoit de là hideux à voir, » tout soüillé de ce sang, ses cheveux, sa barbe, ses habits tout dégou- » tans, mais aussi il estoit purgé de tous ses crimes, et regeneré pour » l'Eternité; car il paroist positivement par les Inscriptions, que ce » Sacrifice estoit pour ceux qui le recevoient, une Regeneration mis- » tique et éternelle....

» Les femmes recevoient cette regeneration aussi bien que les » hommes. On y associoit qui l'on vouloit, et ce qui est encore plus » remarquable, des Villes entieres la recevoient par Deputez.

» Quelquefois on faisoit ce Sacrifice pour le salut des Empereurs. **10**
» Des Provinces faisoient leur cour d'envoyer un homme se barboüiller
» en leur nom de sang de Taureau, pour obtenir à l'Empereur une
» longue et heureuse vie. Tout cela est clair par les inscriptions. »

Cela étant, il est aisé de déterminer le sens des deux mots *viribus* et *natalici.*

Vires, dans les inscriptions tauroboliques, s'emploie quelquefois isolément : VIRIBVS AVG*(ustis)* SAC*(rum)* (*Corpus,* V, 8248); VIRIBVS AETERNI (*id.,* V, 6961, 6962). Le plus souvent le mot accompagne la mention détaillée du sacrifice : *vires tauri excepit, consecravit, transtulit; vires conditae.* La très grande majorité des savants, Spon, Muratori, Orelli, de Vit, Preller, traduisent ici *vires* par testicules : suivant eux, les organes génitaux du taureau immolé étaient consacrés, et enfouis sous l'autel taurobolique. Il m'est impossible d'adopter cette opinion, au moins jusqu'à la découverte d'un texte concluant : le simple récit de Prudence montre que les organes du taureau ne jouent aucun rôle dans le culte de la Mère des Dieux. Quelque idée qu'on se forme de la liberté d'allures qui régnait dans les cultes anciens, il répugne de croire à l'existence d'autels élevés publiquement par des femmes aux testicules d'un taureau. Quoique plus vraisemblable, l'explication de Saumaise et de M. Allmer, qui voient dans le mot *vires* « les cornes et l'ossature de la tête du taureau », n'est pas entièrement satisfaisante. D'autres, pour tout concilier, pensent, peut-être avec raison, que *vires* exprime « l'ensemble des forces, le sang, les cornes et les parties génitales » (de Boissieu, p. 24). C'était à peu près l'avis de van Dale, dont le travail est encore en partie le plus sensé et le plus juste : il donnait trois sens à *vires : Vires conditae,* disait-il, *de testiculis capiendae sunt... Vires exceptae in sanguine consistebant... De cornibus vires consecratas interpretari possemus.* Je croirais plus volontiers encore que *vires* a eu primitivement un sens abstrait, et qu'il désignait les forces régénératrices qui se trouvent dans le sang du taureau, et que le baptême a en quelque sorte versées sur le fidèle. Le mot a fini par prendre un sens concret, par s'appliquer au sang qui contenait ces forces et qui les communiquait; on s'explique de cette manière les expressions *vires consecravit, vires excepit, vires transtulit,* qui ne peuvent s'entendre que si *vires* désigne un objet : c'est le sang que le fidèle reçoit, qu'il consacre en élevant un

10 autel à l'endroit où le taureau a été immolé; c'est encore le sang bénit qu'il transporte, — comme on transportait l'eau du Jourdain. Et ce qui peut décider à adopter cette hypothèse, c'est précisément l'union, ici, des mots *natalici viribus :* notre dédicace ne peut se traduire décemment et raisonnablement que si *vires* y signifie « la vertu du baptême ».

Natalici peut être le génitif du nom ou de l'adjectif. Voici ce que signifiait sans doute le mot *natalicium* dans le culte taurobolique. Le sang du taureau et la vertu mystique qu'il renferme font naître à nouveau le fidèle qui en a été baptisé, — celui qu'on appelait *tauroboliatus*, — comme le baptême de l'eau « régénère » le chrétien, c'est-à-dire, suivant la théologie catholique, lui communique une nouvelle naissance. C'est ainsi que le « taurobolié » se disait IN AETERNVM. RENATVS (*Corpus*, VI, 510), ARCANIS PERFVSIONIBVS IN ÆTERNVM RENATVS (*id.*, 736). Les dévots de ce culte pouvaient donc nommer *natalicium* le jour de cette seconde naissance, le jour où ils avaient été appelés à une vie nouvelle, — comme les chrétiens désignaient par ce mot le jour du supplice des martyrs, c'est-à-dire celui où ils avaient été appelés à la vie céleste et éternelle. *Taurobolium natalicium* [1] est le taurobole qui a

---

[1] L'adjectif ***natalicius*** se rencontre à côté du mot ***taurobolium*** dans l'inscription suivante de Mérida que nous donnons avec les deux interprétations différentes, et différentes de la nôtre, qu'elle a provoquées de la part de MM. Hübner et Mommsen, ***Ephemeris Epigraphica***, t. III, p. 32, n° 2 :

M · D · S
VAL · AVITA
ARAM · TAVRIBOL
SVI · NATALICI · RED
DITI · D · D · SACERDO
TE · DOCVIRICO · VALE
RIANO · ARCIGALLO
PVBLICIO · MISTICO

Hübner : ***Aram tauribolii natalicii sui redditi intellege aram positam propter taurobolium deae redditum die natali Avitae, quod breviter dictum est taurobolium natalicium.***

Mommsen : ***Cum notum sit taurobolium eodem die iterari, mihi est ara, qua dedicata redditur natalicium taurobolii ante annum vel, si placet, ante viginti annos ab Avita suscepti.***

Natalicium taurobolium suum a sans doute le sens de « taurobole du jour de sa renaissance » : ***natalicii***, comme ***sui***, comme ***redditi***, sont des adjectifs qui déterminent ***tauriboli***. Quant à ***redditum***, il s'explique aisément. La vertu du taurobole n'était pas éternelle dans tous les cas; on n'était pas toujours « rené pour l'éternité ». Certains sacrifices n'avaient d'effet que pendant vingt années; ce temps écoulé, la vertu du taurobole primitif était perdue, il fallait renouveler « le sacrifice du jour de la renaissance ». C'est ainsi qu'une inscription de Rome (***Corpus***, VI, 512) nous apprend qu'un fidèle a renouvelé, après vingt ans, l'autel commémoratif de son taurobole, ITERATO VIGINTI ANNIS EXP*le*TIS TAVROBOLII SVI ARAM CONSTITV***it***: ***aram tauriboli sui natalici redditi***, c'est l'autel commémoratif du retour ou du renouvellement du taurobole fait le jour de la nouvelle naissance. — Le terme de vingt années, assigné à la vertu du taurobole, se retrouve dans une inscription de l'an 376 (VI, 504) : ***Vota Faventinus bis deni suscipit orbis, ut mactet repetens aurata fronte bicornes***, et dans le passage suivant d'une poésie du quatrième siècle (Riese, ***Anthologia***, n° 4; Mommsen, ***Hermes***, IV, p. 356) :

57 *Quis tibi, taurobolus, vestem mutare suasit,*
Inflatus dives, subito mendicus ut esses,
Obsitus et pannis, modica tepefactus ep[a]eta,
Sub terram missus, pollutus sanguine tauri,
Sordidus, infectus? vestes servare cruentas,
Vivere cum speras viginti mundus in annis?

amené cette régénération; *taurus natalicius,* le taureau dont le sang l'a produite. On peut donc lire notre inscription: [*Magnae Deum Matri, exceptis,* ou *consecratis taurobolii* ou *tauri*] *natalici viribus,* puisqu'il pourrait se faire qu'elle fût incomplète. Mais on est en droit aussi de ne rien sous-entendre, de lire : NATALICI VIRIB*(us sacrum),* et de traduire par : « consacré à la vertu de la régénération ». **10**

Un troisième monument relatif à la Mère des Dieux a été trouvé à Bordeaux: c'est un autel taurobolique (*Dépôt* du Colisée; n° 15 du *Musée* de la rue des Facultés), dont deux faces seulement sont intactes: celles qui portent la tête du bélier et la tête du taureau. La face principale, sur laquelle se lisait sans doute l'inscription, a disparu. Il provient du mur romain, fouilles faites en 1868 à la hauteur de la maison Béchade (devant le n° 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine; cf. Sansas, *Le Progrès,* VI, p. 583; *Soc. arch.,* VIII, p. 128).

11

PSG·MERC·SA
CR AVTVMN
GRAECINI
·SER·V/S/L·M·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 162).

Var. — P. S. G. chez SANSAS. — ALLMER ne met des points qu'à la dernière ligne et en met après les cinq mots: il n'est plus possible de constater l'existence du 3e et du 4e à cause des incrustations déposées sur le marbre.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,022. — Caractères peu profondément gravés, grêles et sans élégance, quoique assez réguliers.

Inscription encadrée dans un cartouche accosté de deux appendices demi-circulaires et sculpté sur un cippe, ou fragment de colonne, en marbre gris. — Hauteur du cippe : 0,47; diamètre, 0,22.

Hist. — « Lorsqu'on a construit en 1850 la maison qui se trouve au couchant de la fontaine Saint-Projet, emplacement dépendant de l'ancienne église de ce nom...., dans les fondations de l'église qui reposaient sur des débris gallo-romains, on a trouvé divers fragments de colonnes en marbre gris. Une petite colonne entre autres, conservée au

11 Musée, porte l'inscription suivante.... », dit SANSAS dans sa *Notice*. Cf. le *Mémorial bordelais* du 12 avril 1850, nº 14359 : « Depuis quelques jours, une partie de l'église Saint-Projet a été détruite pour faire place à une construction moderne ». C'est sans doute la maison nº 2 de la place Saint-Projet. — La note suivante se lit sur l'*Inventaire* du *Musée d'armes*, à la date de janvier 1851, nº 66 : « Un petit fût de colonne portant une inscription à Mercure, découvert dans la maçonnerie qui servait de fondations au mur nord de l'église S. Projet. Le clocher de cette église.... les fondations enlevées en août dernier reposaient sur un sol préparé à l'époque romaine composé d'environ 30c de moellons non liés, mais tassés et recouverts d'une couche de ciment et mortier garni de petits cubes de briques et de pierre placés sans ordre et unis au rouleau. Sur cette sorte de mosaïque était une couche de débris sur laquelle l'Eglise avait été construite sans autres précautions que de donner aux murs de fondations une épaisseur extraordinaire et de relier par un mortier devenu plus dur que le caillou — une quantité énorme de débris romains, briques à rebords, tuyaux de chaleur, etc., etc., formant de grands remblais. Deux petits murs en moellons carrés avec deux lignes de niveau en briques et un petit canal dans la direction du clocher à la rue des Trois-Maries ont été mis à découvert et démolis. Le petit canal se prolonge encore sous le clocher. (Don du propriétaire). » — Au *Dépôt* Jean-Jacques Bel, nº 162.

Bibl. — SANSAS : 1º *Notice*, p. 10 (*Congrès*, p. 469); 2º *Revue d'Aquitaine*, XIVe année (1870), n. s., t. I, p. 778. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, nº 279, t. I, p. 240.

P(ro) s(alute) G(raecini) Merc(urio) sacr(um). Autumn(inus?), Graecini ser(vus), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Ce monument a été élevé à Mercure par un esclave de *Graecinus*, qui le lui avait promis s'il guérissait son maître. Les deux noms sont romains : *Graecinus* est un dérivé de *Graecus*. *Autumninus* est un nom fort rare : on trouve également *Autumnalis*, que l'on peut supposer ici aussi bien qu'*Autumninus* : je ne sais si l'on a rencontré *Autumnus*, qu'indiquait Sansas.

Le culte de Mercure est, avec celui de Jupiter, le culte dont on trouve à Bordeaux le plus de monuments. En effet, Mercure, au dire de César, était le principal dieu des Gaulois : *Deum maxime Mercurium colunt. Hujus sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere vim maximam arbitrantur* (6, 17). C'est en effet à Mercure que sont dédiés, en Gaule, le plus d'autels votifs.

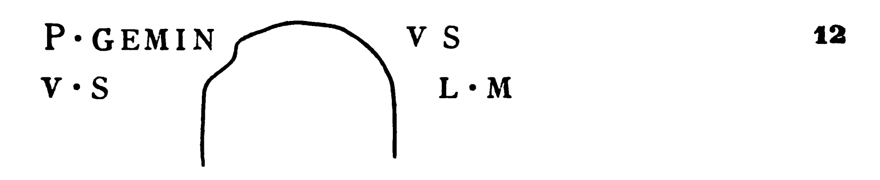
Mais quel est le dieu gaulois que César a identifié avec la divinité romaine de Mercure, et que les inscriptions appellent de ce nom? L'opinion très générale est que les Gaulois adoraient, sous ce nom,

leur dieu Teutatès : ce dieu n'est d'ailleurs connu que par un vers où Lucain (1, 444) parle des sacrifices **11**

> *Quibus immitis placatur sanguine diro*
> *Teutates,*

vers que Lactance reproduit sans doute lorsqu'il dit (*Div. inst.*, 1, 21): *Galli Esum et Teutatem humano cruore placabant.* Cette identité est fort possible; mais, comme l'indique avec raison M. d'Arbois de Jubainville, elle n'est nullement démontrée. Cf. ce que dit ce dernier sur le mot Teutatès (*Revue celtique*, I, p. 451).

12



D'après l'original (collection Dubois).

Descr. — Hauteur des lettres: 0,03 et 0,035. — Caractères assez mal formés; L à terminaison tombante; la première barre de l'N amorcée à mi-hauteur de la seconde.

Bloc en pierre dure, fendu par le milieu. La face antérieure est évidée et forme une niche, dans laquelle est sculptée, entre les deux parties de l'inscription, l'image de Mercure. Le dieu est debout, de face, nu, la chlamyde attachée à l'épaule droite et retombant sur le bras gauche. La main gauche tient le caducée appuyé sur une base. Le bras droit semble reposer sur un appui ou tenir un objet (la tortue ou la bourse) que l'état de la pierre ne laisse pas distinguer: au-dessous, un bouc. — Le caducée reposant sur une base rappelle que Mercure est le dieu qui apporte la paix : le caducée en est le symbole. Il est appuyé sur un autel: sur les autels sont prêtés les serments garants des traités. Le bouc est la victime préférée par Mercure: *edum Mercurio sacrum,* dit une inscription (*Corpus,* VIII, 8246 et 8247). — Hauteur du fragment: 0,92; largeur, 0,70. — Voyez le dessin de BERNÈDE. La *Commission des mon. hist.,* 1848-1849, a donné, dans la pl. de la p. 4, un petit dessin de ce monument, en oubliant l'inscription.

Hist. — Trouvé en 1848, dit FARINE, p. 138, « sur l'emplacement de l'une des portes de l'enceinte romaine, au nord de Bordeaux, place Puy-Paulin ». Il s'agit des fouilles faites rue Combes, à la hauteur du n° 8, alors n° 3 de la rue du Jardin (cf. le plan annexé, ici, au n° 17). Voyez ce que dit à ce sujet la *Commission des monuments,* 1848-1849, p. 5 : « Quelques-uns de ces débris ont été retirés des libages de la tour placée au côté oriental de l'ancienne porte romaine et dont l'intérieur était autrefois occupé par un escalier du bâtiment de l'Intendance [tour et escalier marqués sur notre plan] ». — Transporté dans la propriété COUDERT, aujourd'hui DUBOIS, rue Ségalier, 27: il se

12 trouve au fond du bois, pavillon de droite. — Légué par Dubois à la ville de Bordeaux, en janvier 1885.

Bibl. — BERNÈDE et FARINE, *Société archéologique*, t. III, pl. XXIII. = ALLMER, *Revue*, nº 455, t. II, p. 3.

P(ublius) Geminus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Geminus doit être pris ici, non pour un *cognomen*, mais pour un gentilice. On le retrouve en effet employé comme nom de famille dans une inscription publiée par l'*Archivio storico per Trieste*, 1881, p. 23 : GEMINVS BONINVS HOSTIDVCIS, que je cite d'après l'*Onomasticon* de de Vit, p. 224 du t. III. Voici deux autres inscriptions où Geminus sert également de gentilice :

D M IANVARIA SE VIVA T · GEMINO ZOTICO ET GEMINIAE IANVARIAE	M · APVSTIVS Ɔ · L · ASCLEPIAD*es* M · M · *l* · EROS L · GEMINVS · Ɔ · L FELIX
Romae. Muratori, MCDLXX, 4.	Muratori, MMXC, 1 ; *Corpus*, VI, 12245.

M. Mommsen corrige la quatrième ligne de la seconde inscription, et lit GEMIN*i*VS, mais rien ne l'autorise à le faire.

Il faut rapprocher de ce gentilice à terminaison *inus* celui de *Longinus*, qu'on trouve dans les inscriptions d'Orient, *Ephemeris epigr.*, II, nº 336 ; IV, nº 348 ; V, p. 6, lignes 5, 13, 35 ; d'*Arquinus*, *Corpus*, VI, 12350 ; d'*Acserninus*, X, 2676 ; d'*Arrecinus*, porté par des préfets du prétoire du premier siècle, Tacite, *Hist.*, 4, 68 ; Suétone, *V. Titi*, 4 ; *V. Dom.*, 11 ; de *Pomptinus*, *Corpus*, I, p. 464 ; de *Secundinus* dans l'inscription du célèbre monument d'Igel, près de Trèves, Brambach, 830 ; d'*Auctinus*, *id.*, 829 (Brambach a tort de suppléer *Auctin(i)us* dans son *Index*) ; de *Capellinus* dans une inscription de Côme, *Corpus*, V, 5442 ; d'*Albinus* et *Albina*, *ibid.*, 2607, 5522 ; de *Ligustinus* et *Ligustina*, *ibid.*, 2115 ; *Magaplinus* ou *Magplinus*, *ibid.*, 501 et 8199 ; et d'autres noms semblables que cite Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 317.

La très grande majorité de ces gentilices en *inus*, comme d'ailleurs de tous les gentilices qui s'écartent de la règle commune, sont formés de noms de lieux.

Sur ce nom de *Geminus* et sur la formule de la dédicace, cf. nº 2.

13

A	B
MERCVRIO	· MERCVRIO
SACRVM	SACRVM
POMPEIA·THEL	POMPEIA·THE
GV///A·MATER	LEGVSA·MATR
SACRORVM	SACRORVM
V·S·L·M	V·S·L·M

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Hauteur des lettres : **A** : 1re l., 0,053 et 0,060; les autres lignes, 0,045 et 0,055. **B** : 1re l., 0,05 et 0,035; 2e l., 0,045; les autres lignes, 0,032, 0,040, 0,048. — Caractères réguliers, gras, qui rappellent assez l'inscription de Tutelle (milieu du IIIe siècle [cf. planche III]).

Autel en calcaire dur avec base et entablement. Sur la face principale, l'inscr. **A**; sur la face postérieure, l'inscr. **B**, encadrée dans un filet. Sur la face de droite, un *guttus;* sur la face de gauche, une patère. — Hauteur: 1 mètre. — Le monument a peut-être servi d'abord d'autel funéraire (cf. plus loin l'inscription d'ATTALVS).

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, *Le Progrès,* dans les fondements de la muraille romaine, maison Béchade, rue des Trois-Canards. La rue des Trois-Canards était comprise entre la rue Porte-Basse et la rue Sainte-Catherine, sur la ligne du cours d'Alsace-et-Lorraine. La maison Béchade, qui portait le no 3, a complètement disparu : elle était située devant la maison qui porte aujourd'hui le no 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — Déposé au *Musée* de la rue des Facultés (sous le no 11), en 1883 au *Dépôt d'Antiques* du Colisée.

Bibl. — SANSAS n'a publié que l'inscription **B** : 1o *Le Progrès,* t. VI (1868), p. 584 (*Société archéologique,* VIII, p. 128); 2o *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 776; 3o *Société archéologique,* III, p. 77. — D'après Sansas (3), CASTAN, *Revue archéologique,* n. s., t. XXXVIII, p. 84.

Mercurio sacrum. Pompeia Thelgu[s]a (Thelegusa), mater sacrorum, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Des deux formes données au *cognomen* de la prêtresse, *Thelgusa* et *Thelegusa,* la première est la plus correcte. Comme presque tous les noms féminins en *usa, Thelgusa* est d'origine grecque et représente un participe en ουσα; il vient de θέλγειν, « charmer », comme *Thallusa,* de θάλλειν, *Ecprepusa,* de ἐκπρέπειν. — Le *gentilicium Pompeius,* très rare à

13 Bordeaux, se rencontre fréquemment dans les inscriptions de Périgueux (Galy, nos 247, 248, 257-261).

La dignité de *mater sacrorum* ne s'est rencontrée, à notre connaissance, que dans une inscription de Besançon (*Revue archéologique*, n. s., t. XXXVIII, p. 83), et dans un monument de Maurétanie (*Corpus*, VIII, 8842). Il s'agit, dans ces deux derniers exemples, d'inscriptions funéraires, de simples épitaphes de *matres sacrorum*. Nous en apprenons davantage sur cette dignité à l'aide d'une inscription de Cologne (Brambach, 313): DEAE. SEMELAE. ET SORORIBVS. EIIVS DEABVS. OB HONOREM SACRI. MATRATVS REGINIA. PATERNA MATER. NATA. ET FACTA. ARAM. POSVIT SVB SACERDOTALI SERANIO. CATVLLO PATRE. La dignité de *mater sacrorum* s'appelait *sacer matratus;* on pouvait la tenir par droit de naissance, *mater nata;* lorsqu'une mère était solennellement consacrée, elle devenait *mater facta*. Enfin la *mater* dépendait d'un *pater sacrorum*.

Il est fort possible que la *mater sacrorum* fût simplement la femme du *pater*. C'est ainsi qu'à Rome, la femme du *rex sacrorum* prenait le titre de *regina sacrorum*, que la *flaminica Dialis* est l'épouse du *flamen Dialis :* l'une et l'autre, sans être des prêtresses proprement dites, participent au caractère sacré de leur mari. De même, dans les collèges, un lien de parenté semble unir d'ordinaire le *pater* et la *mater collegii* (voy. p. ex. *Corpus*, VI, 10234, où la *mater* et le *pater* s'unissent pour honorer la mémoire d'un défunt, mari de l'une, frère de l'autre, et qui peut bien avoir précédé ce dernier dans la fonction de *pater*).

A quelle divinité étaient attachées « les mères des sacrifices » que les inscriptions nous ont fait connaître, et en particulier la prêtresse de Bordeaux? Les deux cultes où l'on rencontre cette dignité sont celui de Mithra, le Dieu-Soleil, et de *Liber* ou Bacchus, que nous savons avoir été adorés tous deux chez les Bituriges (cf. n° 16, et Ausone, *Epigr.*, 30). Dans la religion de Mithra, le *pater sacrorum* (*Corpus*, VI, 509, 511, 1778) est le chef des fidèles et le pontife suprême du dieu : c'est le *pater patrum* [1] (cf. l'inscr. VI, 1779, où Vettius est appelé *pater patrum*, tandis que dans une inscr. contemporaine, VI, 1778, il est dit

---

[1] Lajard n'a pas eu le temps d'étudier les différents titres des prêtres de Mithra : « Dans le volume suivant », est-il écrit dans son *Introduction*, p. 560, « j'examinerai, à l'occasion de ce rite, jusqu'à quel point se confondent, avec les qualifications de PATER PATRVM et de PATER PATRATVS, celles de PATER SACRORVM, de PATER. ET. PONTIFEX, et de PATER. ET. SACERDOS ». La mort l'empêcha d'aborder cette partie de son étude.

pater sacrorum). Dans celle de Bacchus, qui eut, sous l'empire, d'étroites affinités avec celle de Mithra, on rencontre seulement la dignité de *pater* (*Corpus*, X, 6435; Brambach, 313); mais il ne semble pas douteux que la *mater sacrorum* de Cologne ne soit attachée au culte de ce dieu, qui admettait, comme celui de Mithra et de Cérès, et comme tous les cultes mystiques, à la fois des prêtres et des prêtresses (cf. *Corpus*, VIII, 4883; X, 5422). C'est donc à l'une ou à l'autre de ces religions qu'on peut rapporter la *mater sacrorum* de Bordeaux. Il est encore possible qu'elle fût consacrée à Mercure, auquel elle élève un autel (quoique, comme on sait, rien n'interdisait au prêtre d'un dieu de faire des présents à une divinité rivale): le culte de Mercure pouvait d'autant plus aisément admettre des prêtresses qu'il était intimement uni à celui de Maia, comme celui de Bacchus au culte de Sémélé. Toutes ces questions auraient du reste besoin d'une étude nouvelle et approfondie. — D'autres *patres sacrorum* sont mentionnés dans les inscriptions, sans que nous sachions quelle religion ils desservent; cf. *Bulletin monumental*, XLVII, p. 861; Herzog, 91 (à Murviel, près Montpellier).

13

14

MERC
RIO.VI
DV
CO

CIVES
LEMO
VIC
V·S·
L·M·

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — Il est certain qu'il n'y a pas eu de ligne écrite au-dessus de CIVES.

Descr. — Hauteur des lettres: 0,033; 0,027; 0,02. — Caractères d'une assez bonne époque.

Bloc en pierre dure: entre les deux parties de l'inscription, Mercure debout, de face, nu, la chlamyde jetée sur l'épaule gauche. La tête, les bras, les pieds manquent. —

14 Hauteur du fragment : 0,66; largeur totale : 0,47. — Voyez le dessin de Robert que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

Hist. — Trouvé sans doute vers 1848 dans les fondements de la muraille romaine, ligne septentrionale, rue Combes, à la hauteur du nº 8; cf. nº 12, *hist.* Transporté dans la propriété Coudert, aujourd'hui Dubois, rue Ségalier, 27, où il se trouve dans le bois, pavillon du fond et de droite. — Légué à la ville par Dubois au mois de janvier 1885.

Bibl. — Robert, *Soc. arch.*, VIII, p. 57.



Merc[u]rio. Viduco, cives Lemovic(us), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

M. Robert lit *Mercurio viduco* et écrit au sujet de l'épithète *viducus* donnée à Mercure : « Son dérivé *Viducius* (Brambach, nº 1567) se » retrouve sous la forme *Visucius* comme épithète de Mercure dans » de nombreuses inscriptions votives de l'est des Gaules et dans un » texte de Bordeaux que nous rapporterons plus loin [cf. nº 15]. » L'équivalence phonique de Viducius et de Visucius est justifiée par » la parenté qui existait en Gaule entre le D et le S. »

Il faut voir dans VIDVCO le nom du donateur. En effet, ce nom n'a pu être inscrit à droite du bas-relief : d'abord, à peine s'il y a place au-dessus de CIVES pour deux ou trois lettres; puis, la surface de la pierre est lisse et polie, et il est évident qu'il n'y a jamais eu là de lettres gravées. La seconde colonne commence à dessein à la hauteur

où finit la première, pour bien marquer que CIVES fait suite à VIDVCO. **14**
Enfin, VIDVCVS ou VIDVCOS est un nom répandu en Gaule (cf. les marques de potier, *Corpus*, VII, 1336; Schuermans, 5734-5741), et rien n'empêche l'existence de la forme VIDVCO à côté de celle de VIDVCVS (cf. n° 2: *Divico* et *Divicus;* si l'inscription donnée par Schuermans, 5738, est exacte, on peut la lire VIDVCO F*(ecit)*).

Cives Lemovicus signifie citoyen de l'État, de la *civitas* des *Lemovici,* dont le chef-lieu, *Augustoritum,* aujourd'hui Limoges, a conservé le nom. César (7, 4; 7, 75; 7, 88; 8, 46), Pline l'Ancien (4, 109), la *Notitia Galliarum* (12, 7), Strabon (4, 2, 2, p. 190) donnent *Lemovices, Lemovicum,* Λεμοουίκες, ce qui suppose le singulier *Lemovix*. Ptolémée seul (2, 7, 9) donne Λιμοουίκοι, *Lemovici,* forme que nous retrouvons ici.

Remarquez l'*e* pour l'*i* dans le nominatif *cives*, changement assez fréquent.

15

MERC
AVG · VISVCIOIVL
MONTANVS·T·IVL
SECVNDI·FAVSTI
LIB
V · S · L · M

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 2° l., ROBERT supplée I[*ul*]: mais ces deux dernières lettres existent véritablement.

Descr. — Hauteur des lettres: entre 0,30 et 0,42. — Caractères d'assez basse époque, gras, profondément gravés : les différents traits des lettres ne se lient pas entre eux.

Bloc de pierre dure, sans aucun ornement, haut de 0,51, large de 0,44. — Sans doute le dé d'un autel dont la base et le couronnement manquent. — Cf. le dessin de ROBERT, *Soc. arch.*

Hist. — Trouvé en 1868 dans les fondements de la muraille romaine, maison Béchade, rue des Trois-Canards (devant le n° 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine), d'après SANSAS. — Était en 1870 au *Dépôt* de la rue des Facultés (où il avait le n° 13); transporté en 1883 à celui de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS: 1° *Le Progrès,* t. VI, p. 585; 2° *Revue d'Aquitaine,* XIV[e] an., n. s., t. I, p. 777. = ROBERT: 1° *Epigraphie de la Moselle,* p. 60; 2° *Société archéologique,* VIII, p. 119.

15 *Merc(urio) Aug(usto) Visucio. Jul(ius) Montanus, T(iti) Jul(ii) Secundi Fausti lib(ertus), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

L'épithète de *Visucius* est donnée à Mercure dans les inscriptions suivantes : 1° sur la rive droite du Rhin, en face de Spire, VISVCIO MERCVRI*(o)* (Brambach, 1696) ; 2° à Kœngen dans le Wurtemberg, DEO. MERCVRIO. VISVCIO. ET. SACTE. VISVCIE (*id.*, 1581); 3° tout près de Heidelberg : VISVCIO AEDEM CVM SIGN*(o)*, etc. (Br., 1704); 4° à Wareswald dans l'ancien département de la Moselle : *vi*SVCIO (Robert, *Ep. de la Mos.*, p. 59) ; 5° à Nancy : I. O. M. APOL ET VISV*cio* (*id.*, p. 60); 6° à Besançon, MERCVRIO VESVCIO (1) (Robert, *Soc. arch.*, VIII, p. 120). L'inscription de Bordeaux est donc la septième où se rencontre cette épithète de Mercure : quel sens faut-il lui attacher?

Visucius « pourrait être simplement », dit M. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique* (t. II, p. 123), « dérivé au moyen du suffixe *cio-* » d'un thème gaulois *visu*- identique au latin *visu* = *vid-tu*. Ce thème » se trouve en vieil irlandais dans le substantif *fius* = *vissu-* = *vistu-* = » *vidtu-* « science ». *Visuc-ius* pourrait donc signifier « le voyant », « le » savant. »

« Un auteur franc-comtois », dit M. Robert dans son *Épigraphie de la Moselle,* « dit que *Visucius* n'est autre que *Vesonticus* et qu'il rappelle » le nom de la cité de Besançon (Duvernoy, *Doc. inéd. sur l'hist. de* » *Franche-Comté,* 1838, t. I, p. 147-149). M. K. Christ, acceptant cette » donnée, a tout récemment, par des déductions philologiques, tenté » d'établir comment le surnom *Visucius* se serait formé de l'ancien nom » de Besançon *Visontium* (Kuhn, *Beitraege zur vergleichenden Sprach-* » *forschung,* t. VI, 1870, p. 407-410). » C'était aussi l'avis de Sansas.

D'autres font dériver *Visucius* du mot allemand *weise*, « sage », et, en même temps, du nom de la rivière appelée Weschnitz, affluent du Rhin issu de l'Odenwald : *Visucius* serait à la fois le « dieu sage » et « la divinité de la Weschnitz » (cf. Lamey, *Acta Academiae Theo-*

---

(1) C'est ainsi que M. Robert corrige l'inscription suivante, donnée par Chifflet le jeune :

APOLLI . ET . MERC.
ESVCCVS . MINERV . ST.
BICCVS . VL . RI.
V . S . L . M.

Vetus lapis erutus é puteo domus Illustrium Achaeorum Vesontione anno 1591. Cuius sic notatam inscriptionem à Joanne Chiffletio patre meo reperi (*Vesontio civitas imperialis,* 1618, Lyon, in-4°, p. 76).

doro-palatinae, t. I, p. 203; et Scheiffele, *Real-Encyclopaedie,* t. VI, p. 2680). **15**

De toutes ces hypothèses, j'accepterais plus volontiers la dernière. *Visucius* semble avoir plutôt un radical germain qu'un radical celtique. C'est surtout dans le nord-est de la Gaule et notamment près de Heidelberg, qu'il est adoré. Toutefois on peut hésiter entre l'opinion qui en fait « le dieu sage », *der weise Gott,* et celle qui y voit la divinité locale de la Weschnitz : si cette rivière coule non loin de Heidelberg, près des endroits où ont été trouvées deux inscriptions du dieu, le culte de *Visucius* n'était cependant pas localisé dans cette partie de la Germanie ; il avait des dévots en Belgique, il était associé à une déesse qui portait son nom, *Visucia,* il a une place à part parmi les autres Mercures topiques de Gaule ou de Germanie. « Toujours est-il », dit avec raison M. Robert, « que le culte de Mercure Visucius appartient spécialement à l'est, et que ses dévots en Aquitaine devaient être des étrangers (VIII, p. 121). »

Sur l'épithète d'*augustus* donnée à Mercure, cf. n° 4.

Montanus, *Secundus*, *Faustus*, sont des surnoms romains. Il est à remarquer que le patron de l'affranchi Montanus a, — ce qui d'ailleurs n'est point rare, — deux surnoms, et s'appelle *Titus Julius Secundus Faustus.* D'autre part l'affranchi n'a point de prénom, ce qui peut être un oubli du lapicide.

D'autres monuments relatifs au culte de Mercure ont été trouvés sur différents points du sol de Bordeaux : ce sont tous des statuettes du dieu : 1° figurine de Mercure trouvée à Bordeaux et cédée par le baron de Caila à Grivaud de la Vincelle (Grivaud, II, p. 182 et pl. XIX); 2° petit Mercure en terre noire, trouvé en 1789, à la hauteur du n° 3 de la place de la Comédie (*Soc. arch.,* VII, p. 11 ; sans doute la même statuette qui est décrite *Musée d'Aquit.,* II, p. 146); 3° et 4° deux Mercures en bronze, trouvés en 1791 dans le cimetière de Saint-Séverin (au *Musée d'armes : Bull. pol.,* V, p. 261 ; *Revue d'Aquit.,* XIV° an., p. 779) ; 5° et 6° deux bas-reliefs à demi brisés, trouvés en 1848, rue Combes (collection Dubois ; analogues aux bas-reliefs qui accompagnent les inscr. 12 et 14 : *Commission des mon.,* 1848-1849, p. 4 ; *Soc. arch.,* III, p. 138) ; 7° une statuette en marbre blanc, trouvée dans la ligne

15 méridionale du mur romain (*Musée* des Facultés, n° 12, auj. au *Dépôt* du Colisée : *Revue d'Aquit.*, XIV° an., p. 779). Voilà qui justifie la parole de César au sujet du culte de Mercure en Gaule : *Hujus sunt plurima simulacra.*

16

DEO INVICT·O·M·

Copie de DE LURBE et de SINCERUS.

Var. — Un point après DEO dans SINCERUS et GRUTER.

Descr. et hist. — DE LURBE écrit, à la date de 1594 : « Il y a pareillement [dans la maison de Fl. de Raymond] l'Idole et statuë de Jupiter, d'environ quatre pieds de haut, ayant à costé l'aigle rompuë, dont les pates paroissent encores, & le foudre en la main gauche avec ces mots ». « Laquelle statuë fut trouvée en une petite maison appartenant au sieur de Nesmont President en ladite Court, pres la susdite porte Dijaux ». GRUTER traduit la donnée de DE LURBE : *Burdegalae inventum in domo Domini Nemontij Praesidis signum Jovis, quatuor pedes altum, manu sinistra fulmen tenentis, ad latus aderat ei aquila, subscriptumq;.* — La maison de Nesmond devint plus tard l'hôtel du Gouvernement, qui occupait tout le côté de la rue Porte-Dijeaux compris entre la rue du Temple et la rue Saint-Paul, aujourd'hui des Facultés : une partie de son emplacement a servi au tracé de la rue Vital-Carles et à l'Archevêché (cf. Drouyn, p. 426). — SINCERUS vit l'inscription vers 1612, *in viridibus Remondi, loco Musis amato.* Là, dit-il, *imprimis notatu digna est statua Iouis fulmen manu sinistra habentis, cuius tamen defractae vix pedes adhuc cognosci possunt. Inscriptio haec addita.* Il va sans dire que l'inscription n'a pas été la dédicace primitive de la statue, puisque c'est à Mithra, et non à Jupiter, qu'elle se rapporte. Mais le monument et l'inscription auront été trouvés ensemble, et rapprochés l'un de l'autre. Qui sait même si l'inscription n'a pas été faite après coup, par un amateur peu au courant des épithètes de Jupiter, pour servir de dédicace à la statue trouvée rue Porte-Dijeaux ? — Disparue après 1612.

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 68; de 1619, p. 64 v° (recopiée par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 46 r°. — *Ex libello Gallico qui de Antiquit. Burdegall.* [de Lurbe], GRUTER, p. CIOIX, 7. — D'après Gruter, BREVAL, *Remarks,* II, l. II, 108 (cité d'après l'*Index* de Séguier). = SINCERUS, *Appendix,* éd. de 1616, p. 38; de 1627, p. 390. — (D'après ces auteurs, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 286.) — D'après Sincerus, BAUREIN, *Recherches,* IV, p. 121. DE BEAUMESNIL [ms.], (lequel fait le dessin du monument comme s'il l'avait vu lui-même). JOUANNET : 1° *Académie,* 1832, p. 123, n. 1; 2° *Statistique,* I, p. 237. DUCOURNEAU, *Guyenne,* t. II, III° p., p. 14. O'REILLY, *Histoire,* Ire p., t. I, p. 86.

Deo invicto M(ithrae).

Les archéologues du seizième siècle attribuaient à Jupiter cette dédicace : mais l'épithète d'*invictus* n'est pas une des épithètes clas-

siques de Jupiter. Si elle lui est donnée dans une ode d'Horace (3, 27, 73) : 16

Uxor invicti Jovis esse nescis?

on ne la rencontre pas, à ma connaissance du moins, dans les inscriptions. En revanche, de toutes les qualifications que l'on donne au dieu solaire Mithra (*Mithras* en latin, de Μίθρας), — *aeternus, dominus, indeprehensibilis, magnus, maximus, saecularis, sanctus,* — celle d'*invictus* est la plus répandue : elle est consacrée pour le Soleil comme celle d'*optimus maximus* pour Jupiter. Aussi se contente-t-on souvent, pour désigner Mithra, d'écrire : DEO INVICTO, et, si l'on fait suivre ces mots du nom du dieu, on l'abrège généralement par son initiale. Voyez même l'abréviation D. I. M, fréquente dans les provinces danubiennes, où le culte de Mithra rencontra le plus d'adhérents (*Corpus,* III, p. 1164). En Gaule, il ne fut jamais aussi populaire que celui de la Mère des Dieux ni même, peut-être, que celui d'Isis.

Remarquons encore que l'épithète de *deus* ou de *dea* est à peu près exclusivement réservée, en style épigraphique, aux petits dieux ou aux divinités étrangères au panthéon romain. Elle n'est presque jamais accolée au nom de Jupiter, de Junon ou de Minerve : et, dans le cas contraire, ce n'est pas au Jupiter ou à la Minerve du Capitole qu'elle s'applique, mais à un dieu indigène assimilé à une des divinités de Rome (cf. les inscr. citées p. 14). — Voyez l'ouvrage posthume et malheureusement incomplet de Lajard, *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident,* Paris, 1847, in-4°, et un vol. in-f° de planches.

Nous ne saurions donner une idée plus nette du mithriacisme qu'en transcrivant un passage célèbre du *Marc-Aurèle* de M. Renan, ch. XXXI :

« Un dieu oriental surtout balança un moment la fortune du christia-
» nisme, et faillit devenir l'objet d'un de ces cultes à propagande
» universelle qui s'emparent de parties entières de l'humanité. *Mitra*
» est, dans la mythologie aryenne primitive, un des noms du soleil. Ce
» nom devint, chez les Perses des temps achéménides, un dieu de pre-
» mier ordre. On entendit parler de lui pour la première fois, dans le
» monde gréco-romain, vers l'an 70 avant Jésus-Christ. La vogue lui
» vint lentement. C'est seulement au IIe et au IIIe siècle que le culte de

16 » Mithra, savamment organisé sur le type des mystères qui avaient » déjà si profondément ému l'ancienne Grèce, obtint un succès extraor- » dinaire.

» Ses ressemblances avec le christianisme étaient si frappantes, que » saint Justin et Tertullien y voient un plagiat satanique. Le mithria- » cisme avait le baptême, l'eucharistie, les agapes, la pénitence, les » expiations, les onctions. Ses chapelles ressemblaient fort à de petites » églises. Il créait un lien de fraternité entre les initiés..... A beaucoup » d'autres égards, le mithriacisme ressemblait à la franc-maçonnerie. » Il y avait des grades, des ordres d'initiation, portant des noms » bizarres [cf. ici n° 13], des épreuves successives, un jeûne de cin- » quante jours, des terreurs, des flagellations. Une vive piété se » développait à la suite de ces exercices. On croyait à l'immortalité des » initiés, à un paradis pour les âmes pures....

» On peut dire que, si le christianisme eût été arrêté dans sa crois- » sance par quelque maladie mortelle, le monde eût été mithriaste. »

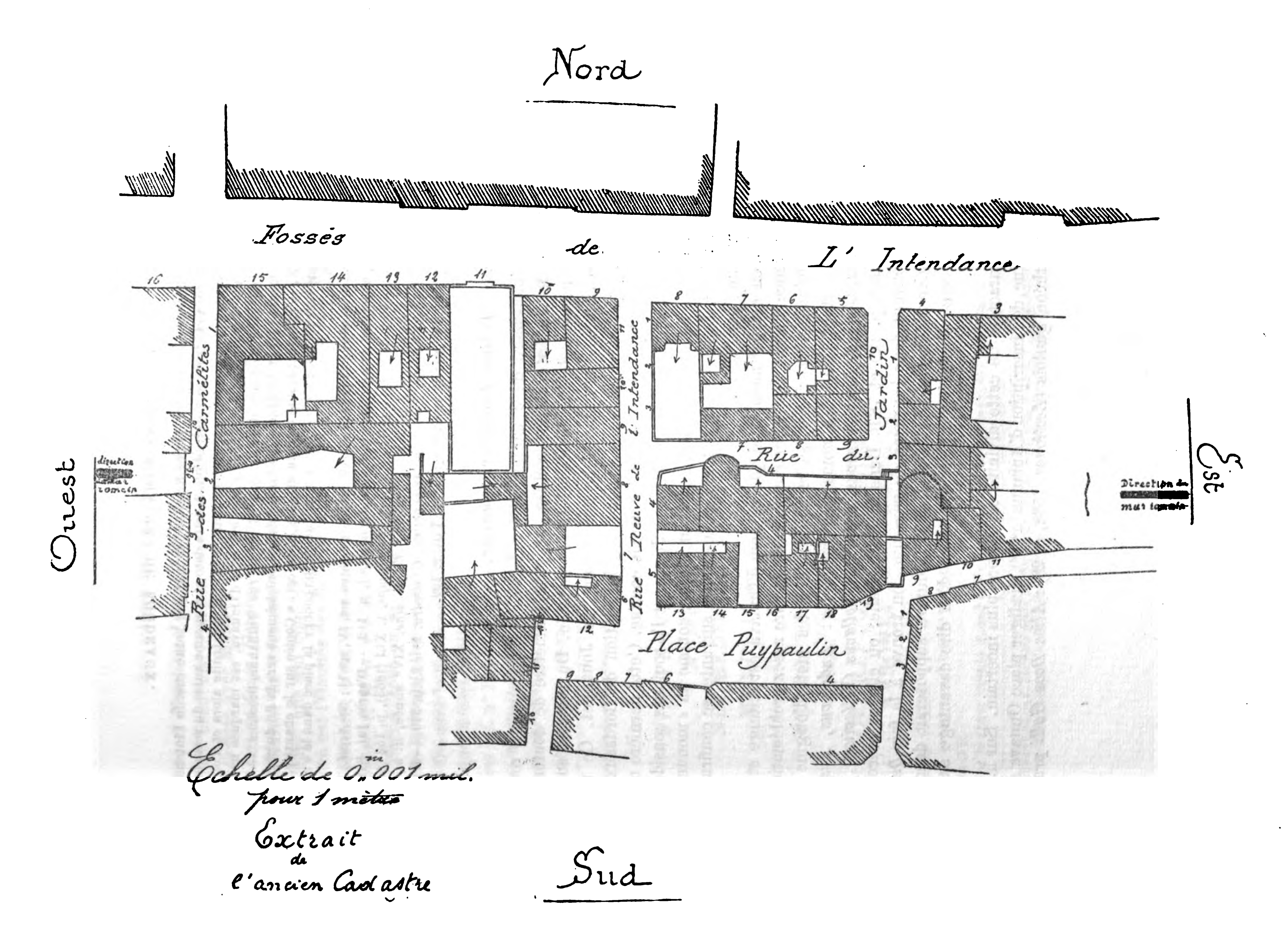
17

C · IVLIVS
FLORV ///
ONVAVA ///

D'après les notes de JOUANNET.

Var. — JOUANNET a laissé trois copies de cette inscription : 1° dans une note manuscrite [V] conservée à la Bibliothèque de la Ville : les trois lignes sont écrites en lettres de même hauteur ; les lacunes des deux dernières lignes sont indiquées comme nous l'avons fait ici ; 2° dans une note [IV] conservée avec la précédente : la 3e ligne est en caractères moins hauts ; FLORVS et ONVAVAE sont écrits en toutes lettres ; il y a un point après C, après IVLIVS et ONVAVAE ; 3° dans l'*Académie* (reproduite dans le ms. des *Archives départementales*) : les trois lignes sont d'égale hauteur, et le texte est en tout conforme à celui de la seconde note, sauf l'absence de point après IVLIVS. Nous empruntons à la seconde note les dimensions des lettres, à la première l'indication des lacunes. — SANSAS, *Ami des champs,* réunit en une seule les deux premières lignes.

Descr. et hist. — Voici ce que dit JOUANNET dans une note manuscrite [IV, cf. *supra*] : « Cippe en pierre de la Charente : jetté sur le terrein du château Trompette. — La lettre est belle ». Nous apprenons par son article de l'*Académie* que le monument a été découvert en 1828 dans les fondements de la muraille romaine, ligne septentrionale, « dans une maison petite rue de l'Intendance » (*Ac.,* p. 48). Il y a erreur : c'est rue



Nord
Fossés de L' Intendance
Ouest
Est
Sud
Rue des Carmélites
Rue Neuve de l'Intendance
Rue du Jardin
Place Puypaulin
Direction du mur romain
Echelle de 0,001 m. pour 1 mètre
Extrait de l'ancien Cadastre

17 Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon) et non pas petite rue de l'Intendance (rue Saige) qu'a été trouvée l'inscription. A cette date et à aucune autre du reste on n'a fait de fouilles dans cette dernière rue. La maison qui fut construite alors et d'où proviennent une douzaine d'inscriptions, y compris celle d'Onuava, est marquée n° 4 sur l'ancien *cadastre:* c'est aujourd'hui le n° 6 de la rue Guillaume-Brochon. — Nous joignons ici un extrait de l'ancien *cadastre,* dressé précisément vers la fin du règne de Charles X. — Jouannet ajoute dans le ms. des *Archives:* « Copiée sur le chantier.... le cippe a été détruit depuis ». — C'est à tort que DE BELLOGUET la place dans le « musée de Bordeaux ».

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, n° 5] ; 2° notes ms. [V, n° 1] ; 3° *Acad.,* 1829, pl. [III], n° 52 ; 4° *Inscriptions* [ms. des *Arch. dép.*], n° 112. — D'après lui, SANSAS : 1° *Notice,* p. 36 (*Congrès,* p. 494) ; 2° *L'Ami des champs,* t. XLI (1863), p. 152 (réimp. *Société archéologique,* III, p. 182) ; 3° *Revue d'Aquitaine,* XIVe année, n. s., t. I, p. 578. — D'après Sansas, *Notice,* DE BELLOGUET, *Glossaire,* 2e éd., p. 379. — D'après Jouannet, JULLIAN, *Société archéologique,* t. VIII, p. 199.

C(aius) Julius Floru[s] Onuavae.

Le témoignage de Jouannet, qui a laissé à Bordeaux un renom mérité de sincérité et de droiture, ne peut permettre de douter en aucune manière de l'authenticité de l'inscription. Du reste, d'autres indices viennent corroborer le témoignage de Jouannet. Ce nom d'Onuava ne se retrouve que dans une inscription de Bordeaux (la suivante, n° 18), que Jouannet n'a jamais connue. Cette dernière nous apprend qu'Onuava était une déesse : Jouannet l'a toujours considérée comme une femme, et l'autel élevé par Florus, comme un « monument funéraire ». Les deux inscriptions, celle-ci et la suivante, se confirment donc l'une par l'autre.

Il n'en est pas moins vrai que ce nom d'Onuava est étrange et que l'existence d'une divinité ainsi appelée est encore assez problématique. La terminaison *avus, ava,* se rencontre dans des mots d'origine celtique, surtout dans des noms géographiques : *Andecavus, Ausava, Batavus, Genava, Nava, Saravus, Segusiava, Vellavus (Vellavius?),* etc. (cf. Zeuss, p. 129 et 783). Dans la haute Italie, où elle se rencontre plus souvent dans les noms de personne, on trouve à la fois *Dugius* et *Dugiavus* (*Corpus,* V, 7306 et 4883). Onuava supposerait donc un radical *onu-*. Il serait périlleux et puéril d'en dire davantage sur ce mot.

Le caractère de cette divinité est encore plus incertain. Sur la foi, j'imagine, de l'inscription d'Apianus (n° 18), Scaliger place Onuava dans le panthéon gaulois (*Lectiones,* 1588, p. 28) : *Alios Deos Galli praeter*

Hesum, et Taranem Lucani habebant, nempe Abellionem, et Onuavam; **17**
Bochart, lisant mal Scaliger, écrit, au lieu d'*Onuava*, *Onuana,* et identifie cette déesse avec Minerve, parce que la Minerve des Phéniciens s'appelait *Onca* ou *Onga* (*Geographiae sacrae pars altera sive Chanaan,* p. 737). Dom Martin lui consacre un chapitre entier, ne connaissant d'elle, d'ailleurs, que son nom, et encore seulement par Scaliger : pour lui, Onuava est l'Oannès des Babyloniens; c'est la Vénus Céleste, l'Astarté de l'écriture; c'est *Adergatis, Dercé, Diane la Persienne,* etc., etc. (*Religion,* t. II, p. 110 et s.). Sansas, dans son explication, reproduit dom Martin, tout en se demandant si Onuava n'est pas simplement, comme le voulait Jouannet, un nom de femme. De Belloguet reconnaît dans *On-uava* la finale *on* de *Sirona, Epona, Damona, Divona,* à laquelle il donne la signification de «puissance divine». Mais *o* est bref dans *Divŏna* (cf. nº 19), et long dans *ōnŭăva* (cf. nº 18) [1]. — Tout cela, d'ailleurs, n'est qu'une série d'hypothèses des plus hasardées. Nous ne savons sur *Onuava* qu'une seule chose qui soit probable : c'est qu'elle est une divinité essentiellement biturige et bordelaise.

18

SVM VAGVS ASSIDVE TOTO CIRCV
NVMINIS ONVAVAE
NEC MEDIVERSI COGIT DISTANCIA
MVNDI ALTERIVS TITVLO SVBDERE
VOTA RFVM
VERI CETA FIDES TIBVRNI VEXIT IN
ARCE ETIAM ONVAVAE NVMEN
OE RIT QVARE O DIVA PARENS
AVSONIA INTERRA

D'après APIANUS.

Var. — MALVASIA, à la 6e l., imprime TIBVRI; à la 8e, supprime les deux premières lettres O E.

Voici le texte mutilé donné par GEORGES FABRICIUS et reproduit, d'après lui, par tous

---

[1] Remarquez que, dans les noms du panthéon romain, *o* est long dans *ōna:* par exemple, *Bellōna, Bubōna, Mellōna, Pomōna;* dans ceux du panthéon gaulois, il est bref : *Epŏna, Divŏna.*

18 les éditeurs de l'*Anthologie;* on voit que Fabricius méritait le nom qu'on lui a donné de « corrupteur des ouvrages anciens » :

Magnae Matri.

Sum uagus assiduè, toto circumferor orbe,
Nec me diuersi cogit distantia mundi,
Alterius titulo subdere uota reum.
Veri certa fides, Tiburni uexit in arcem
Et iam*
Quare ô diua parens*
Ausonia in terra*

Hoc in fine mutilum est. — HEINSIUS (je ne sais où), au second vers, supposait cohibet au lieu de cogit; BÜCHELER (*apud* Riese), haec au lieu de nec.

Descr. et hist. — APIANUS est le seul qui nous ait conservé cette inscription: il la fait précéder de cette mention, transcrite intégralement des notes qu'il avait reçues: *Que legi in reiectitio quodam lapide in aedibus Ar, Bur, videtur elementis sequentem in modum figuratis scriptus.* L'abréviation *Ar, Bur,* doit s'interpréter *Ar*[*chiepiscopi*] *Bur*[*digalensis*]. L'Archevêché se trouvait, au temps où fut imprimé le livre d'Apianus, en 1534, au nord de la Cathédrale, entre la rue Saint-André (rue des Trois-Conils), et la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville (Drouyn, p. 417). Une partie du rempart romain (ligne occidentale) était donc comprise dans les constructions de l'Archevêché : l'inscription en avait été sans doute extraite lorsque fut bâti le monument. — Voici ce qu'écrit à son sujet DE LAMONTAIGNE : « Elle n'a été connuë ni de Vinet ni de Delurbe, les deux seuls auteurs qui aient recueilli dans notre ville, et qui nous aient transmis les anciens monumens qu'on y avoit découverts de leur tems, et qui étoient venus à leur connoissance. Elle n'y existoit sans doute plus alors: comment auroit-elle échappé aux recherches, surtout de Delurbe, dont l'attention s'étendit jusques aux plus *petits lopins de marbre, où pouvoient se trouver quelques lettres Romaines?* Elle avoit déjà vraisemblablement péri sous le marteau de quelque *maudit Tailleur de pierre,* comme cette inscription de la ruë du Loup, dont nous parle Vinet. Eh! combien de nos jours même, à la honte de nos concitoyens, n'avons-nous pas vu d'anciens monumens, plus précieux encore, avoir le même sort! combien qui causent chaque jour nos regrets! une Pierre *mise au rebut* auroit-elle trouvé plus de ménagemens ? »

Bibl. — D'après les notes, *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici* [HUBERT-THOMAS LEODIUS?] *nobis misit,* APIANUS, p. CCCCLXXXIX. — D'après lui, MALVASIA, *Aelia Laelia,* p. 137 (Malvasia ajoute, ce qui montre qu'il avait une singulière façon de traduire le latin d'Apianus: *Ex eodem Apiano,* pag. 489, *Inscript.* 4, *quam interpretatur de elementis, estque fere per totum vitiata*). — (D'après eux, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 846.) — D'après Apianus, DE LAMONTAIGNE, note ms. conservée à la *Bibliothèque de la Ville* (cf. *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 198).

GEORGES FABRICIUS, *Antiquitatum libri III,* p. 162 (cf. p. 233) donne une place à cette inscription dans son anthologie, mais sans citer sa source, qui est Apianus sans aucun doute et, qui plus est, en la mutilant, et en la plaçant sous la rubrique *Magnae Matri* (cf. *supra*): rubrique qui provient de ce que, dans le recueil d'Apianus, notre inscription suit une dédicace (ici, n° 9) portant ces deux mots et

trouvée aussi à Bordeaux, mais sur un autre point du sol. Depuis trois siècles que l'inscr. a paru sous cette forme bizarre dans le recueil de Fabricius, personne ne s'est avisé d'y reconnaître le fragment publié par Apianus, aucun des éditeurs de l'Anthologie n'a songé à l'en faire disparaître, mais elle se trouve, telle que dans Fabricius, chez ses successeurs : — PITHOU, *Epigrammata et poemata vetera,* 1590, *lib.* IIII, p. 146; — BURMANN, *Anthologia, lib.* I, *ep.* LX, t. I (1759), p. 34; — MEYER, *Anthologia,* 1835, n° 628; — RIESE, *Anth.,* t. II (1870), p. 311, n° 888 (parmi les CARMINA A G. FABRICIO PRIMUM EDITA); — BAEHRENS, *Poetae latini minores,* t. V (1883), p. 405, n° LXXXV (parmi les DUBIA . SUSPECTA . FALSA).

18

Sum vagus : assidue toto circu[mferor orbe],
[Cultor gentilis] numinis Onuavae;
Nec me diversi cogit distancia mundi
Alterius titulo subdere vota reum.
Veri ce[r]ta fides Tiburni vexit in arce[m] :
[Spes] etiam Onuavae numen o[pemque g]erit.
Quare, o diva parens, [meritae tibi, cum procul absim]
Ausonia in terra, [solvere vota decet].

Telle est la restitution ingénieuse que me propose mon ami et collègue Édouard Bourciez, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Quel qu'ait été d'ailleurs le texte exact de l'inscription, le sens général n'est point douteux. Le dévot d'Onuava est censé l'avoir composée loin de Bordeaux, sa patrie et celle de sa déesse : « J'erre ; je ne cesse de courir le monde entier : mais je suis toujours l'adorateur fidèle d'Onuava. Je suis à l'extrémité de la terre : l'éloignement ne peut me décider à placer mes vœux sous l'invocation d'une autre déesse. L'amour du vrai m'a entraîné jusqu'à Tibur : mais Onuava m'a accompagné sans cesse de sa puissance favorable. Aussi, mère divine, loin de ma patrie, exilé en Italie, je ne t'en adresse pas moins mes vœux et mes prières. »

Subdere vota titulo, signifie « placer ses vœux sous une inscription », c'est-à-dire, sans doute, « graver une inscription au nom d'Onuava et portant l'expression de ses vœux », « promettre un autel avec une inscription portant le nom de la déesse ». On sait que *titulus* était l'expression technique par laquelle les Romains désignaient une inscription.

Reus s'explique aisément : celui qui fait un vœu est considéré comme accusé; celui qui le tient, comme condamné (cf. n° 2). C'étaient là,

18 dit Macrobe (3, 2, 6), des formules religieuses : *Haec vox propria sacrorum est, ut reus vocetur qui suscepto voto se numinibus obligat, damnatus autem qui promissa vota jam solvit.* — Apianus donne RFVM : mais la quantité de *Rūfum* empêche de songer à ce mot.

Arx Tiburni, c'est la ville escarpée fondée par Tiburnus, c'est Tibur : là se trouvait le sanctuaire d'une sibylle renommée, qu'est allé consulter l'auteur de l'inscription.

Sur le mot *numen,* cf. inscr. 2; sur Onuava, cf. inscr. 17.

Si cette inscription était la seule qui mentionnât le nom de la divinité d'Onuava, on pourrait douter de son authenticité : mais nous avons vu qu'il se rencontre ailleurs, à Bordeaux même, et les deux inscriptions sont entièrement indépendantes l'une de l'autre. En outre, les particularités relatées par Apianus offrent d'assez nombreuses garanties : l'inscription était mutilée, la pierre se trouvait abandonnée : elle était jetée dans un coin de l'Archevêché, et les murs romains étaient compris dans les fondations de cet édifice. Il n'y avait du reste alors, parmi les membres du chapitre ou les dignitaires de l'église de Bordeaux, ou parmi les personnages les plus lettrés de la ville, personne qui fût capable de fabriquer une telle inscription, ni qui même eût la moindre notion épigraphique. On connaît assez l'histoire de l'époque pour pouvoir l'affirmer à coup sûr.

Il n'en est pas moins vrai que cette poésie est étrange et que l'on est en droit de formuler quelques réserves, sinon pour l'ensemble de l'inscription, du moins pour certains détails qu'elle renferme.

19

SIRONAE·
ADBVCIE//TVS
TOCETI·FIL
V·S·L·M·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 19).

Var. — 1re l. : S. SIRONAE dans JOUANNET, *Statistique,* DUCOURNEAU (I, p. 96), et dans BRUNET. — 2e l. : DOM DEVIENNE, le ms. D, CAILA, JOUANNET, DUCOURNEAU (I, p. 96), O'REILLY, lisent ADBVCIER; DE CAUMONT, ADBVCIERVS; ARBELLOT, ADBVCIERV; MILLIN, ADBVCIEN. SANSAS lut d'abord *(Ami des champs; Revue d'Aquitaine)* ADBV-

CIERVS et présenta cette lecture dans la séance du 20 mars 1872 à la *Société des Antiquaires de France* (*Bulletin* de 1872, p. 83). Le général CREULY, qui avait lu ADBVCIE.TV (*Dict. arch.*, t. I, p. 209; *Rev. arch.*, n. s., XIX, p. 96; *Revue celtique*, III, p. 153), défendit vivement sa lecture dans les séances du 10 avril, du 9 octobre et du 11 décembre 1872 (*Bulletin*, p. 102, p. 139, p. 157). Sansas rectifia en partie la sienne d'après celle de Creuly, ce qui l'amena à la vraie lecture, ADBVCIETVS (*id.*, p. 157 et *Bull.* de 1873, p. 24). A Bordeaux, sur la prière de Sansas, alors député de la Gironde, et à la demande du maire, une commission fut réunie pour étudier le monument: elle était composée de MM. GASSIES, DELFORTRIE, le marquis de PUIFFERRAT, ÉMILE LALANNE et DEZEIMERIS. Le monument fut examiné, estampé, moulé: M. Dezeimeris rédigea le rapport, en date du 24 mars 1873 (*Soc. arch.*, I); la lecture fut définitivement arrêtée : « La commission a été unanime à lire dans la seconde ligne ADBVCIETVS ». — Remarquons encore qu'ORELLI (rectifiant ou lisant mal MILLIN) écrit ABDVCIEN, et que ZEUSS, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 27, s'appuyant sur le texte fautif d'Orelli, cite ce mot comme exemple de l'élision, en celtique, de l'*u* entre le *b* et le *d.*: *Abducien* pour *Abuducien*. — 3e l.: TOLETI chez BRUNET; CREULY lisait TOGETVS, que CHABOUILLET reproduit en attribuant à tort cette lecture à la commission bordelaise.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,045. — Belles lettres régulières, bien gravées, peut-être du commencement du Ier siècle: les O ronds, le premier avec un point central (peut-être aussi le second). — L'inscription a été reproduite en héliogravure d'après une photographie, *Soc. arch.*, t. I, pl. XII.

Autel en pierre dure, avec base et corniche : volutes aux extrémités, cavité au centre. —L'autel a dû être longtemps exposé à l'air avant d'être enfoui dans la muraille, si l'on en juge par la belle patine de la face antérieure. — Hauteur du monument : 1,10. — Bien dessiné par DROUYN, *Soc. arch.*, I, p. 165. D'autres dessins chez DUCOURNEAU et chez DE CAUMONT.

Hist. — Trouvé en 1756, d'après DOM DEVIENNE, dans les fondements de l'Intendance, lors de la reconstruction de l'hôtel, situé entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin. Le monument fut conservé dans l'Intendance et donné à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR en 1781 : « J'offre avec plaisir », écrit-il aux Jurats le 28 janvier 1781 (*Soc. arch. de Bord.*, V, p. 120), « de poser pour ainsi dire la première pierre de cet édifice en disposant en faveur de cette collection d'une quantité assés considérable de morceaux antiques qui se sont trouvés dans mon hotel ». Conservé depuis dans l'hôtel J.-J. Bel, il est aujourd'hui au *Dépôt d'Antiques*, sous le no 19.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1o *Inscriptions* [ms.], no 4; 2o *Eclaircissemens*, p. 58. = *Arch. départ.*, ms. D, no 4 (18). = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 650. — D'après lui, ORELLI, 2049. = CAILA, *Explication* [ms.], no 9. = JOUANNET : 1o *Acad.*, 1829, p. 192 et pl. [II], no 9; 2o *Statistique*, I, p. 241. = DUCOURNEAU, *Guyenne:* 1o I, Ie p., p. 96; 2o II, IIIe p., pl. de la p. 13. = BRUNET, *Revue archéologique*, Ire s., X, p. 270. = O'REILLY, *Histoire*, Ie p., t. I, p. 633. = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, XXVII, p. 659. = SANSAS : 1o *L'ami des champs*, XLIe an., p. 152 (réimpr. *Soc. arch. de Bord.*, III, p. 182); 2o *Revue d'Aquitaine*, XIVe an., n. s., t. I, p. 576; 3o *Bulletin des Antiquaires de France* de 1872, p. 124 (cf. *Soc. arch. de Bord.*, I, p. 163). = DE CAUMONT, *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 255. = CREULY, *Bulletin des Antiquaires* de 1872, p. 123 (cf. *Soc. arch.*, I, p. 163). = DEZEIMERIS, *Soc. arch. de Bordeaux* (cf. *supra*), I, p. 165. — D'après lui, CHABOUILLET, *Sociétés savantes*, VIIe série, t. I, p. 370. = ROBERT, *Revue celtique*, IV, p. 134.

19 *Sironae. Adbucietus, Toceti fil(ius), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

Aucun écrivain ancien n'a parlé de Sirona. Nous ne connaissons cette déesse que par les inscriptions et par les bas-reliefs qui les accompagnent.

1° Les inscriptions sont au nombre de treize, y compris celle de Bordeaux : cinq proviennent de Germanie (Brambach, 919, 1001, 1597, 1698; *Revue celtique*, IV, p. 267); deux, de Trèves (Brambach, 814, 815); une, de Luxeuil (*Revue,* p. 139); une, de Saint-Avold (*id.,* p. 136); une, de Corseul (*id.,* p. 265); une, du Norique (*Corpus,* III, 5588); une enfin, de Rome (*id.,* VI, 36). Ainsi, Sirona semble une déesse gauloise. De plus, elle est le plus souvent associée, dans les dédicaces, à Apollon.

2° Les bas-reliefs, réunis et dessinés par M. Robert dans la *Revue celtique,* sont peu explicites : le seul qui représente véritablement Sirona nous la montre vêtue d'une ample tunique et d'un manteau, tenant de la main gauche une gerbe d'épis; de la main droite, des fruits, à ce qu'il semble.

La philologie fournit moins de solutions encore. La terminaison *-ŏna,* qui se retrouve dans *Divŏna* et dans un grand nombre de noms de cours d'eau et de villes (cf. Zeuss, p. 772) n'a pu encore être interprétée. De toutes les explications, la moins invraisemblable est celle qui lui donne la signification d'eau, de source. Ausone désigne la déesse Divona (*Ordo urbium,* 160) de cette manière :

Divona, Celtarum lingua, fons addite divis ;

si l'on songe aux habitudes de la langue d'Ausone et à son amour pour les jeux de mots, on sera tenté de faire de *fons addite divis* la traduction de *Divona :* or *div-* correspond au latin *divus* (cf. n° 2), *-ŏna,* par conséquent, répond à *fons.* — Du radical *Sir,* on ne sait rien.

Il est donc permis d'admettre, avec la majorité des érudits, que Sirona, déesse sœur et compagne de l'Apollon gaulois, protège les sources et guérit les malades. C'est la divinité des eaux thermales. Cf. Maury, *Revue archéologique,* 1860, Ier sem., p. 58; de Belloguet, *Glossaire,* 2e éd., p. 377, et *Le Génie gaulois,* p. 271 ; Robert, *Revue celtique,* t. IV, p. 133. — Je ne connais que par l'analyse qu'en a donnée le *Magasin encyclopédique* de 1807, t. III, p. 215, la brochure *De Sirona*





Heliog. Dujardin.

MONUMENT DE LA TUTELLE, DU 22 JUIN 224 (Inscr N° 20)

19

Dea, de Fréd. Chris. Mathiae, recteur du Gymnase de Francfort-sur-le-Mein, in-4°, 1806, Francfort.

Les deux noms ont un aspect celtique : on peut rapprocher de *Adbucietus, Adbucillus* (César, *De bello civili,* 3, 59), et sans doute aussi *Adbogius* (Brambach, 1230). Sur la particule celtique *ad-* et les noms qui en sont formés, cf. Zeuss, p. 869, et Glück, *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen,* 1857, Munich, in-8°, p. 39. — *Tocctus* appartient sans doute au même radical que *Togius, Togitius, Togirix.*

Creuly interprétait l'inscription : *Adbucie* [nominatif féminin], *Tutogeti fil(ia);* M. d'Arbois de Jubainville proposait (*Antiquaires, Bulletin* de 1872, p. 112) : *Sironae Adbuci(a)e* [épithète de Sirona], *Tuto, Geti fil(ius).*

20

TV́TÉLÁE·
AVG
C· OCTÁVIVS
VITÁLIS

EX · VÓTÓ · POSV
IT
L·D · EX · D·D
DÉ DIC·XK·IV́L·IV́LIÁN
II · ET · CRISPINO · CÓS

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 204) [cf. planche III].

Var. — Mary-Lafon écrit *Vitali E. Voto posu it L. D. E. D. D.... Juliano It.,* etc. Bernadau, *Viographe,* écrit X. KAL.... COSS; COSS également chez Sansas. Bernadau et O'Reilly réunissent arbitrairement les lignes. — Les *apices* omis en partie ou en totalité par les différents auteurs.

Descr. — Lettres régulières, un peu grasses, un peu aplaties, les pleins trop fortement marqués, mais très beaux caractères pour l'époque. — Hauteur: 1re ligne, 0,055; de la 2e à la 4e, 0,05; de la 3e à la 7e, 0,04; 8e, 0,036 et 0,017; 9e, 0,017.

Piédestal en marbre gris des Pyrénées, admirablement conservé, avec base et corniche. On voit encore, sur la table du monument, les traces des attaches de plomb et de

20 bronze qui fixaient la statue. — Hauteur: 1,50; largeur du dé: 0,60. — Dessiné par ROBERT, *Soc. arch.*, IV, pl. XXVII (*Bull. épigr.*, I, p. 163; DURUY, *Hist. rom.*, éd. illustrée, t. VI, p. 439).

Hist. — « Le piédestal qui porte cette inscription a été découvert, ces jours derniers, dans une cave que l'on ouvre sur un pavillon attenant à l'ancienne intendance, édifice bâti sur les fondements du mur de l'antique enceinte de Bordeaux », dit JOUANNET dans une note ms. datée du 21 août 1828. A la date du 18 août, d'autre part, BERNADAU écrivait dans ses *Tablettes:* « On vient de découvrir un *Antique* précieux et bien conservé, en fouillant le terrein des fondemens d'une maison que M. Chaudruc fait bâtir dans la nouvelle rue de l'Intendance. Le propriétaire en a fait don au Préfet, la Mairie ayant dédaigné de le lui demander pour enrichir le Muséum, qui pourrait être bien plus riche qu'il ne l'est en antiques ». Et à la fin de ses *Antiques:* « Le préfet de la Gironde s'est fait donner ce marbre précieux, par le propriétaire du terrain où il a été découvert en mai 1828 (M. Chaudru); et après qu'on l'a laissé, pendant quelques mois, sous le péristyle de la Préfecture, il a disparu on ne sait comment ». COUDERT écrivait dans son journal *l'Indicateur*, n° 4907, le 22 août: « On fait depuis quelque temps des fouilles pour voûter une petite maison en forme de pavillon, dépendant autrefois de l'hôtel de l'Intendance, et l'on y a découvert des cypes d'une haute antiquité. Nous avons recueilli parmi les décombres des objets qu'on avait dédaignés, nous en avons obtenu d'autres qui ne sont pas sans intérêt. Nous avons même fait l'acquisition d'une superbe pièce en marbre: mais sur l'invitation de M. le baron d'Haussez, préfet de la Gironde, et de M. Croneau, sous-préfet [1], qui ont témoigné le désir de le conserver au musée de la ville, nous avons renoncé volontiers à nos prétentions sur ce monument local, qui remonte au commencement du troisième siècle. Les connaisseurs peuvent le voir: il est provisoirement déposé sous le vestibule de l'hôtel de la Préfecture. M. Chaudruc, propriétaire, en a fait don à la ville, pour être placé à son musée, d'après la renonciation de M. Coudert ». Et le 26 août, n° 4911: « Nous avons annoncé, dans notre feuille du 22 de ce mois, que, sur l'invitation de M. le préfet et de M. le sous-préfet, nous avions cédé nos droits, en faveur du Musée de la Ville, sur un superbe monument en marbre, trouvé par M. Delbalat, entrepreneur en bâtisses, dans les fouilles ». Jouannet rappelle dans son article de l'*Académie* (p. 170) que « M. Desbarad, entrepreneur », consentit à « interrompre même la suite de ses travaux pour conserver à la Ville la belle inscription votive de Vitalis ». — Il s'agit des fouilles faites rue Neuve-de-l'Intendance, n° 4, aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 6 (cf. le plan de la p. 51). — Aujourd'hui au *Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, n° 204 (Robert lui donne à tort le n° 10).

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [VIII]; 2° *l'Indicateur*, 26 août 1828, n° 4911; 3° *Académie*, 1829, pl. [IV], et p. 164; 4° *Statistique*, I, p. 239. — Étendue, d'après lui *(Acad.)*, par LA CURIE, *Bulletin monumental*, VIII, p. 253. = MARY-LAFON, *Bordeaux*, dans l'*Histoire des Villes de France*, de GUILBERT, p. 336, n. 1. = BERNADAU: 1° *Tablettes* [ms., t. X], f° 433; 2° *Antiques* [ms., t. XLII], à la fin, § VI *bis;* 3° *Viographe*, p. 110. = DUCOURNEAU, *Guyenne*, t. II, IIIe p., p. 13. = O'REILLY, *Histoire*, Ire p., t. I, p. 631. = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, XXVII, p. 660. = SANSAS, *Le Progrès*, III, p. 456. = DE CAUMONT, *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 236. = ROBERT: 1° *Ac. des Inscr., Comptes-rendus* de 1872, p. 55; 2° *Soc. arch.*, IV, p. 195, et pl. XXVII (*Bull. épigr. de la Gaule*, I, p. 163; DURUY, *Histoire romaine*, éd. illustrée, t. VI, p. 439).

---

[1] C'est sans doute par flatterie qu'on donne le titre de sous-préfet à Croneau, que les Annuaires de l'année 1828 appellent seulement *secrétaire général*.

Tutelae Aug(ustae). C(aius) Octavius Vitalis ex voto posuit. L(ocus) d(atus) ex d(ecreto) d(ecurionum). Dedic(atum) decimum k(alendas) jul(ias), Juliano iterum et Crispino co(n)s(ulibus). **20**

Le monument a été dédié (sur le sens de l'expression *dedicare,* cf. n° 6) le dixième jour avant les calendes de juillet, le 22 juin, sous le consulat de Julianus et Crispinus, 224 après notre ère, la troisième année du règne de Sévère Alexandre. Les noms complets de ces consuls étaient Appius Claudius Julianus, consul pour la seconde fois (on ignore la date de son premier consulat), et Caius Bruttius Crispinus; cf. Klein, *Fasti consulares,* p. 97.

Quelle est la divinité dont la statue s'élevait au-dessus de cette base et qu'on adorait sous le nom de *Tutela?*

Le culte de *Tutela,* comme son nom l'indique, a une origine toute romaine. Il repose essentiellement sur une métonymie : car il consiste à adorer, sous ce nom, le dieu inconnu qui protège un peuple, une ville, un individu, la divinité sous la tutelle de qui l'on est placé. C'est ainsi que l'on appelait *Tutela navis,* « la Tutelle d'un navire », la statue qui ornait la poupe et qui représentait la divinité sous l'invocation de laquelle était le vaisseau. C'est ainsi qu'Horace (*Carmina,* 4, 14, 43) appelle Auguste « la Tutelle de l'Italie » :

O Tutela praesens
Italiae dominaeque Romae.

Aussi faut-il avoir toujours soin de bien distinguer le culte de la Tutelle de celui des génies (cf. n° 1). Le génie naît et meurt avec l'individu, avec le peuple auquel il est attaché : la Tutelle est éternelle, et son existence est entièrement indépendante de celui ou de ceux qu'elle protège : « Beaucoup étaient persuadés qu'une ville ne » pouvait jamais être prise tant que ses dieux y résidaient; si elle » succombait, c'est qu'ils l'avaient d'abord abandonnée » (Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, 3, 6). Le génie est un esprit, et il a le sexe de la personne à laquelle il est attaché. La Tutelle est une divinité qui vit par elle-même, qui peut s'appeler Jupiter ou Minerve, être dieu ou déesse : aussi trouve-t-on aussi bien comme dédicace DEO TVTELAE (*Corpus,* II, 3021, 3377, 4092) que TVTELAE simplement. On sait d'autre part que chaque dieu avait son génie, aussi bien que chaque mortel : on connaît

20 l'inscription d'Espagne (II, 2407) dédiée, entre autres divinités, *genio Jovis, genio Martis, genio Victoriae, genio meo.* Or les Tutelles avaient aussi le leur : une inscription de Saragosse (II, 2991) est consacrée GENIO TVTELAE. — Cf. les inscriptions TVTELAE. ET GENIO. LOCI (III, 4445). DEO. TVTEL*(ae)* GENIO. MENTES*(anorum)*, à *Mentesa* en Tarragonaise (II, 3377), GINIO ET FORTVNAE TVTELAEQVE HVIVS LOCI (VI, 216); DEO TVTEL*(ae)* GENIO. LOCI (II, 3021) (¹).

Le culte des génies est de date relativement récente, et la philosophie est pour beaucoup dans sa diffusion : le culte des Tutelles remonte à l'origine des religions antiques. Ce ne fut qu'assez tard que l'on crut à l'existence de ces génies, de ces esprits des peuples, naissant et mourant avec eux : il avait fallu tout d'abord personnifier le peuple, la nation. Au contraire, on s'est imaginé de bonne heure qu'une ville, qu'une étendue déterminée du sol était sous la protection d'un dieu. La religion primitive a été celle des divinités topiques (cf. Fustel de Coulanges, *l. c.*). Il était difficile, à l'origine, de concevoir l'esprit d'un peuple, d'une réunion d'hommes : il l'était moins de croire que la surface de la terre était partagée entre un certain nombre de domaines appartenant chacun à son dieu.

Ici se marque la principale caractéristique du culte des Tutelles : ce sont des divinités de villes, non de peuples. Tandis que l'on dit *genius civitatis, populi,* on dit *Tutela urbis, loci :* ce n'est pas le peuple, l'État, qui est sous la tutelle d'un dieu, c'est la réunion des maisons, c'est l'emplacement, c'est la ville. Cela est bien indiqué par les inscriptions ; aucune n'est dédiée *Tutelae populi, civitatis,* mais simplement *Tutelae, Tutelae augustae.* Si l'on ajoute un nom, c'est toujours celui de la ville, jamais celui de la nation.

Nous rattacherons donc étroitement le culte des Tutelles gauloises ou espagnoles au culte des divinités poliades de la Grèce et de l'Italie, et nous rapprocherons nos inscriptions des textes des anciens où il est question des divinités tutélaires des villes, en particulier de celui de Macrobe (3, 9) : *Constat omnes urbes in alicujus dei tutela esse.*

La divinité qui protégeait une cité était généralement connue : ici elle s'appelait Athéné, là Minerve ou Junon. Mais souvent les anciens ne se croyaient pas entièrement certains de posséder le vrai nom de

(¹) M. Hübner explique cette dernière inscription d'une manière toute différente : *Neque explicandum* deus Tutela, *sed* deus Tutelae, *ut* Genius Tutelae *supra fuit in titulo Caesaraugustano* n. 2991.

la déesse qui protégeait leur patrie. C'est ainsi que, dans les *Actes des frères Arvales* du 13 mai 183 (*Corpus*, VI, p. 560), les sacrifices sont adressés à un certain nombre de dieux, et, en outre, SIVE DEO SIVE DEAE IN CVIVS TVTELA HIC LVCVS LOCVSVE EST.

Le plus souvent on ignorait ou l'on tenait caché le vrai nom de la Tutelle. Car on pouvait craindre que les ennemis, en l'appelant par son nom, ne la fissent sortir de la ville qu'elle protégeait. Aussi celui de la Tutelle de Rome, par exemple, était-il un mystère : *Ipsius urbis nomen etiam doctissimis ignotum est, caventibus Romanis ne, quod saepe adversus urbes hostium fecisse se noverant, idem ipsi hostili evocatione paterentur, si Tutelae suae nomen divulgaretur* (Macrobe, 3, 9. — Servius, *Ad Aeneida*, 2,351; Pline, *Hist. nat.*, 28, 18; Plutarque, Ῥωμαϊκά, nous ont conservé la même particularité; cf. là-dessus les *Dissertations* de Venuti, p. 7, où la question est nettement indiquée).

On appelait de deux manières la Tutelle dont on ignorait ou dont on voulait éviter de prononcer le vrai nom : on disait le plus souvent *Tutela urbis* ou *loci, Tutela augusta* (cf. les inscr. déjà citées et Pétrone, 57 : *Tutelam hujus luci habeam propitiam*). Quelquefois, on l'appelait du nom même de la ville qu'elle protégeait, soit en ajoutant, soit en omettant l'épithète *Tutelae*. Ainsi, les inscriptions dédiées DEO NEMAVSO ou DEAE BIBRACTI s'adressent à la déesse tutélaire, adorée sous le nom de la cité; TVTELAE VESVNNAE, dans l'inscription si connue de Périgueux, doit se traduire non pas par « à la Tutelle de Vésone », mais par « à la Tutelle, Vésone »; TVTELAE TARRAC (*Corpus*, II, 4091) doit se lire *Tutelae Tarraconi*, et non, comme fait M. Hübner, *Tutelae Tarraconensi;* voyez à la fin de notre volume l'inscription TVTELAE VSSVBIO. De même, on appelait d'un même nom le navire et sa Tutelle. Ce qui explique pourquoi les ruines du temple de la Tutelle de Périgueux s'appellent aujourd'hui « la tour de Vésone », et, pourquoi, inversement, un certain nombre de localités espagnoles se sont appelées, du nom de la déesse Tutelle, *Tudela : Tutela* est également l'étymologie du nom de Tulle.

De même encore, on identifiait les figures, comme les noms, de la Tutelle et de la cité. On représentait la déesse sous la forme d'une femme couronnée de tours et tenant une corne d'abondance (sur le type de TVTELA des monnaies impériales, voyez Robert, *Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 198). Telle devait être la statue qui surmontait

20 la base où se lit notre inscription : on ne peut s'empêcher de rappeler, à ce propos, le *simulacrum Urbis Viennae* qu'offrirent à leurs concitoyens deux magistrats de Vienne (*Bull. épigr.*, III, p. 60; cf. ici n° 21).

De ce que le nom de la Tutelle n'apparaît guère que sur les inscriptions du sud-ouest de la Gaule (Bladé, n°s 28, 29, 87, 175), sur celles de l'Espagne et des bords du Danube, on ne saurait rien encore conclure de positif. Je hasarderai seulement une hypothèse. Le culte des divinités topiques était universellement répandu au temps de l'empire, en Espagne et surtout en Gaule : nous avons eu l'occasion (n° 4) de le remarquer pour ce dernier pays, où les divinités romaines, grecques et orientales ne s'acclimatèrent que lentement et faiblement. Les « Jupiters » ou « Mercures augustes » ne sont que des dieux indigènes déguisés. Or, il y avait plusieurs manières d'habiller ces dieux à la romaine: on les identifiait avec des dieux latins, en les appelant par exemple *Jupiter augustus* (n°s 4 et 5), ou bien *Mercurius Visucius* (n° 15), *Apollo Borvo, Mars Vorocius,* en leur donnant une épithète tirée de la ville qu'ils protégeaient. C'étaient là, en se plaçant au point de vue de la terminologie religieuse des Romains, des expressions à peine correctes, et sentant la superstition étrangère. Dans la partie de la Gaule la plus civilisée, et, pour ainsi dire, la plus littéraire, dans l'Aquitaine, et dans cette Espagne qui devint si vite romaine, la divinité topique fut adorée sous le nom de *Tutela,* nom qui avait le double avantage de ne porter aucune atteinte au culte traditionnel du pays et d'être fidèlement empruntée à la langue religieuse des vainqueurs.

Enfin, il est probable que le culte de la divinité tutélaire était le plus important de la cité, le culte municipal par excellence. Le temple de la Tutelle à Bordeaux, dont les ruines ont longtemps subsisté sous le nom de Piliers de Tutelle, était sans contredit le principal monument religieux de la cité, son premier sanctuaire, et comme sa cathédrale. Sans doute, un collège de prêtres et de prêtresses y était attaché : les prêtres de la Tutelle se nommaient, dans une ville d'Espagne, *ministri* ou *ministrae Tutelae augustae* (*Corpus,* II, 3349).

Enfin, pour compléter ce que nous savons sur les Tutelles, on peut dire que les maisons, comme les villes, avaient la leur. Voyez les inscriptions : TVTE*lae* DOM*us* RVPIL*ianae* (*Corpus,* V, 3304), TVTELE CANDIDIANE (VI, 776); les textes de saint Jérôme, *In Esaiam,* 6, 57:

Ipsaque Roma, orbis domina, in singulis insulis domibusque Tutelae simulacrum cereis venerans ac lucernis, quam ad tuitionem aedium isto appellant nomine, ut tam intrantes quam exeuntes domus suas incliti semper commoneantur erroris; et du *Querolus,* 2, 3, 150 : *Sacrario tria sigilla, unum Tutelae, geniorum duo.* Il est visible qu'il faut ici distinguer entre la Tutelle, déesse protectrice de la maison *(domus),* et les génies ou le Lare, esprits des individus ou de la famille *(gens),* comme nous avons distingué plus haut la *Tutela urbis* et le *genius civitatis.*

Il faut encore séparer le culte de *Fortuna* de celui de la *Tutela;* cf. *Corpus,* VI, 179 : *Fortunae adjutrici et Tutelae.* La Fortune ressemble plus à un génie qu'à une Tutelle : elle préside aux actions de la vie des peuples ou des individus; elle ne protège pas spécialement les demeures ou les domaines, mais ceux qui y habitent. Ainsi la Fortune des thermes, *Fortuna balnei* ou *balnearis*, est la déesse qui rend la santé aux baigneurs. Mais, à la différence des génies, la Fortune n'est pas un esprit, mais une déesse indépendante de ceux qu'elle favorise. Enfin, il n'y a qu'une Fortune, elle est une déesse unique, mais présente à la fois partout et se manifestant de mille manières : il y a autant de génies que de peuples ou d'individus; chaque ville ou chaque maison a sa Tutelle. — Preller et Jordan, I, p. 87; II, p. 185; et Marquardt, *Privatleben,* I, p. 234, ont, je crois, le tort de faire de *Tutela* l'équivalent de *Fortuna* et de celle-ci le génie féminin. A certains égards, on peut dire qu'il y a eu parfois confusion dans l'esprit des anciens : mais il me paraît certain que les trois cultes ont été à l'origine et sont demeurés en théorie, sinon toujours en pratique, entièrement distincts l'un de l'autre.

Locus datus ex decreto decurionum : l'emplacement sur lequel s'est dressée la statue a été concédé à Vitalis, au nom de la ville, par un décret des décurions. Le monument a donc été érigé sur un terrain appartenant à la commune, sur une voie ou une place publique, ou dans un sanctuaire municipal. L'inscription a été trouvée à deux cents mètres au plus de l'endroit où s'élevaient jadis les ruines du temple appelé vulgairement les Piliers de Tutelle (cf. à la fin du n° 21); c'était le temple consacré à la *Tutela* de Bordeaux : dans l'intérieur du monument ou sous le portique qui le précédait devait se trouver la statue dédiée par Vitalis. La concession de l'emplacement ne pouvait être faite que par le Conseil de la commune, avec l'autorisation du gou-



20 verneur ou du curateur de la cité. Une inscription (Wilmanns, 2083) mentionne la demande faite par un habitant de Caere en Étrurie *ut sibi locus publice daretur sub porticu basilicae,* et le décret des décurions : *ex consensu decurionum locus ei, quem desideraverat, datus est.* — Nous apprenons par cette inscription qu'il y avait à Bordeaux un sénat, une assemblée de *decuriones,* assemblée que rappelle le poète Ausone dans son éloge de Bordeaux et dont il parle en termes pompeux (*Ordo urbium,* 130), célébrant sa patrie

insignem Baccho fluviisque virisque,
Moribus ingeniisque hominum procerumque senatu...

Les noms du donateur sont entièrement romains. Le *gentilicium* Octavius est particulièrement rare à Bordeaux.

---

20 bis L'inscription de la Tutelle que nous allons donner maintenant a été jusqu'ici considérée, sauf par quelques sceptiques tels que de Lamontaigne et de Pichard, comme faisant partie du patrimoine épigraphique de Bordeaux. Tout le monde a cru sur parole les premiers éditeurs, Apianus et Amantius, qui ont fait précéder le texte de cette dédicace d'une note dont voici la traduction : « Inscription d'un monu- » ment en marbre, qui, transporté jadis *(quondam translatum)* de ce » célèbre portique de Tutelle que l'on peut encore visiter aujourd'hui » à Bordeaux, est conservé à Tonneins dans l'église de la sainte Vierge » le long du maître-autel servant de base à une pyramide dorée (un » ciboire) qui contient le corps du Christ ». Les deux compilateurs de ce recueil ont, semble-t-il, reçu la note d'un secrétaire de la cour palatine, Hubert-Thomas Leodius (de Liège), qui visita plusieurs fois Bordeaux et le sud-ouest de la France dans le premier quart du seizième siècle (voyez notre *Introduction*). C'est le même voyageur qui prétendait (cf. *hist.* du n° 1) que l'autel d'Auguste avait été tiré des Piliers de Tutelle.

Pour l'une comme pour l'autre de ces dédicaces, nous pensons que l'assertion d'Apianus n'est qu'une hypothèse de son correspondant. Si l'autel de la Tutelle avait été jadis transféré à Tonneins, nous l'aurions su par Vinet, qui n'écrivit son premier livre qu'une quarantaine d'an-

nées (en 1564) après les voyages de Thomas Leodius: or Vinet n'en dit rien, ni dans son Discours sur l'antiquité de Bordeaux, ni dans ses Commentaires à Ausone. En second lieu, si l'autel avait jamais orné les Piliers de Tutelle, aucun Bordelais n'en eût souffert l'abandon; et les jurats, qui déjà, lorsque Leodius vint à Bordeaux, avaient donné une place d'honneur dans leur Hôtel-de-Ville à l'inscription de *Tarquinia,* auraient pieusement conservé l'autel de la divinité tutélaire de leurs ancêtres, et ne l'auraient pas entouré d'une moindre vénération que l'insignifiant tombeau d'une ancienne Biturige. Enfin, s'il avait jadis été élevé à Bordeaux, il n'eût pas échappé au sort des autres monuments, à celui par exemple de l'autel dédié en 224 à la Tutelle (nº 20), sort qui ne fut épargné à l'autel du génie que parce qu'il était pour ainsi dire le centre politique et religieux de la cité: le monument de Tonneins eût été employé parmi les matériaux de la muraille romaine du quatrième siècle. L'erreur dans laquelle est tombé Leodius, qui était d'ailleurs un bon épigraphiste, et un savant plein de critique, est celle qu'aurait commise, au commencement du seizième siècle, tout voyageur se rendant à Tonneins après avoir visité à Bordeaux les Piliers de Tutelle. On lui aura montré, dans l'église de Notre-Dame, un autel antique sur lequel il aura lu le nom de la déesse Tutelle : comme il n'avait encore vu ce nom sur aucun monument épigraphique, pouvait-il s'empêcher de croire que la divinité inconnue à laquelle il était dédié n'était autre que celle dont le temple subsistait encore à Bordeaux sous le nom étrange de Piliers de Tutelle? que la pierre, par suite, avait été jadis transportée de Bordeaux à Tonneins? Depuis, on a trouvé un peu partout des Tutelles: il y en a une au Mas-d'Agenais, à l'ouest de Tonneins; il y en a à l'est, à Agen. Nous sommes donc autorisés, jusqu'à nouvel ordre, à considérer le *quondam translatum* d'Apianus comme une hypothèse de Leodius.

Peu d'hypothèses ont eu une aussi brillante fortune : voilà 350 ans que l'inscription de Tonneins est connue : et pendant ces trois siècles et demi, deux hommes seulement, de Lamontaigne et de Pichard, ont eu l'idée de critiquer l'assertion du premier éditeur. Et encore ce que l'un et l'autre pensaient au sujet du monument, n'a-t-il jamais été imprimé, ou est perdu dans une brochure introuvable : la vérité est demeurée cachée; l'hypothèse et l'erreur se sont étalées au grand jour. Non seulement les Bordelais ont revendiqué la pierre

20 bis comme leur propriété; non seulement de la Brousse l'invoque pour prouver la primauté du siège archiépiscopal de Bordeaux, ce qui est bien étrange; mais encore des hommes comme Bordes et O'Reilly, bien placés cependant pour savoir la vérité, se sont imaginé l'avoir vue au Musée de la ville. Quelques savants de l'Agenais ont faiblement protesté; encore, se sont-ils bornés à donner pour origine à l'autel le village de Lauzun : pour tout concilier même, l'abbé Barrère a admis l'existence de deux monuments portant la même inscription; pas un d'eux, sauf l'historien de Tonneins, Lagarde, qui même hésitait grandement à le faire, n'a voulu rendre à l'autel sa véritable patrie.

Nous nous bornons à dire, pour notre compte, — les citations que nous donnerons plus bas, fourniront le moyen de contrôler et de combattre au besoin notre opinion, — qu'une seule chose est certaine au sujet de l'origine de l'autel de la Tutelle : au commencement du seizième siècle, il était conservé à Tonneins, dans l'église de Notre-Dame. Cette église (voyez Lagarde, *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins,* p. 4) était située dans ce qu'on appelait *Tonneins-Dessous :* « Elle était, comme celle que l'on voit » aujourd'hui, sous l'invocation de *Notre-Dame de Mercadieu* ou *Mer-* » *cadil;* elle fut détruite pendant les guerres de religion du xvie siècle, » et l'église actuelle fut construite à peu près sur l'emplacement de » l'autre, dans l'espace de temps qui s'écoula entre 1701 et 1755 ». C'est donc au milieu ou vers la fin du seizième siècle que l'autel de la Tutelle dut disparaître de Tonneins : on le retrouve cent ans après, au témoignage de Labenazie, qui écrivait vers la fin du règne de Louis XIV, dans le château de Lauzun, à dix lieues au nord de Tonneins. Ce transfert, qui a toujours paru inexplicable, s'explique assez aisément. Au milieu du seizième siècle, au moment où fut détruite Notre-Dame de Mercadieu, Lauzun formait une baronnie, et, depuis 1570, un comté, qui appartenait à la famille de Caumont. Cette famille fut alors représentée, d'abord par François de Caumont, seigneur de Castelnau, puis de la Force (1524-1572), puis par son fils Jacques-Nompar de Caumont, marquis, ensuite duc de la Force (30 octobre 1558 — 10 mai 1652), tous deux chefs célèbres du parti protestant (cf. Anselme, *Hist. généal. et chron. de la maison de France,* 3e éd., 1728, IV, p. 467) : or ces mêmes de Caumont, comtes de Lauzun, étaient aussi barons de *Tonneins-Dessus,* et, quoique *Tonneins-Dessous,* où se

20 bis

trouvait Notre-Dame, appartînt aux de Caussade, ils en étaient les maîtres véritables : les de Caussade étaient en effet fervents catholiques, et *Tonneins-Dessous* fut de bonne heure protestant, ce que suffirait à prouver la destruction de Notre-Dame de Mercadieu. Il est donc permis de supposer que lorsque les huguenots démolirent l'église, François de Caumont sauva l'autel de la Tutelle et le fit transporter à son château de Lauzun.

Il y est demeuré depuis, exposé, disait Boudon de Saint-Amans, « à » toutes sortes de dégradations et d'injures de la part des hommes et » des saisons ». Les hommes le respectent davantage aujourd'hui : les saisons sont moins clémentes, et la mousse ronge ce monument, qui, ne fût-ce que pour les vicissitudes qu'il a traversées, et les erreurs qu'il a fait commettre, mériterait des soins meilleurs.

T V́ T E L A E
A V G
LASCIVOS·CANTI·L
EX/VÓTO·
L · D · EX · D·D

Copie prise sur le monument, le 15 février 1885 (parc du château de Lauzun, au haut d'un tertre, à gauche de la grande entrée).

Var. — Jusqu'à la publication du dessin de Lomet en 1792, on lisait la troisième ligne LASCIVOS CANIL, lecture évidemment fautive que beaucoup ont pieusement conservée même depuis; le vrai texte se trouve seulement chez LABENAZIE (manuscrit), LOMET, CAILA, LAFONT-DU-CUJULA, BOUDON DE SAINT-AMANS, les auteurs du *Guide pittoresque*, JOUANNET *(Musée* et *Statistique)*, DUCOURNEAU, BARRÈRE, MAGEN, ROBERT et BLADÉ. D'autres écrivent CANILIVS, CANTILIVS, LASCIVVS, et l'on trouve *Lacicus Canilius* chez ce même BORDES qui crut voir l'inscription « dans le Musée d'antiquités de la Ville ». — Les deux *apices*, qui sont certains, ont été omis jusqu'ici.

Descr., hist. et bibl. — APIANUS, *Inscriptiones*, 1534, p. CCCCLXXXIX : *Pictura marmoris, quod antiquissima illa Tutelensi porticu quae etiam nunc Burdegalae visitur quondam translatum, Tonexiis in templo Diuae Virginis secus altare majus (inaurate piramidi qua Christi corpus includitur pro base subditum) extat.* — GRUTER, 1602, p. CIV, 13 : *Burdegalae: translatum ex Palatio Tutelae, Tonexiis in templo D. Virginis.... Ex Apiano.* — D'ARRERAC, *Traicté des Antiquitez*, 1625, p. 62 : « Le mesme recueil [d'Apianus] le confirme [l'origine du nom des Piliers de Tutelle] mieux par une autre inscription qui fut trouuée grauuée sur vne pierre du mesme Autel, & qui fut transportée despuis en la ville de Tonneins, ou ces mots estoient.... ». — TRISTAN, *Commentaires historiques*, éd. de 1635, p. 275; éd. de 1644, t. I, p. 362 : « Au Palais de

20 bis la Tutelle à Bordeaux.... voyez GRUTERUS ». — DE LA BROUSSE, *Vindiciae*, 1657, p. 67 : *Alteram* [*inscriptionem*] *adjecit Appianus..... Vnde conficitur primariae ciuitatis dignitas.* — DOM MARTIN, *La Religion des Gaulois*, donne l'inscription, t. II, 1727, p. 361, d'après Gruter : « Trouvée à Bourdeaux ». — GENEBRIER, *Histoire de Carausius*, 1740, p. 94, cite l'insc. d'après Gruter (j'emprunte cette citation à SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 178, qui transcrit le passage de Genebrier). — VENUTI, *Dissertations*, 1754, p. 5 : « De Lurbe nous dit avoir vû une Pierre avec cette Inscription dans le magnifique Édifice Romain connu sous le nom de *Piliers de Tutele*...... Gruter la rapporte dans son Trésor. Il la reçut d'Appianus. On dit qu'elle a été transportée à Tonneins dans l'Eglise de Notre-Dame. Cette Eglise a été démolie par les Huguenots, & j'ai cherché inutilement cette Pierre dans Tonneins. » — SÉGUIER, *Repertorium*, t. II [ms. 16930], f° 1371, analyse ainsi ce passage de Venuti : *Extabant olim in illa urbe praeclarissimi aedificii reliquiae, vulgo* Piliers de Tutelle *nuncupatae. Lurbeus aram Tutelae Augustae inscriptam illic se conspexisse tradiderat, quam Gruterus ex Apiano, p.* 104. n° 13 *attulit. Tonncinsios postea migrasse fertur, et in templo D. Mariae collocatam esse. At cum istud jam dudum dirutum esset, frustra Venutus aram istam exquisivit.* — MAFFEI dans son *Ars critica*, p. 289, révoque en ces termes l'authenticité de l'inscription : DEO TUTELAE *melioris cellem sacrificulos quam sint Mimographus* [*Corpus*, II, 4092], *Emeritus, Lascivus.* — Nous trouvons l'inscription à sa place alphabétique dans SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 882. — D'après Venuti, BAUREIN : 1° *Essai historique sur l'ancien état de la Ville de Bordeaux*, 10 janv. 1762 (*Var. bord.*, t. IV), p. 201 ; 2° *Recherches sur les Piliers de Tutelle*, 9 janv. 1775 *(id.)*, p. 270.

LABENAZIE (mort en 1724), *Histoire de la Ville d'Agen et païs d'Agenois;* seconde partie : *L'histoire en particulier du diocèse et des èglises d'Agen*, liv. I, ch. 13 : *Sevère Sulpice Agenois.* Tome II, f°s 76-77 : « De plus ce chasteau [de Lauzun] est fort ancien et un des chasteaux bastis par les romains car il y a au pied du degré une pierre de marbre de la largeur de deux pieds et de trois pieds de hauteur ou lon lit cette Inscription Tutelae aug. lascivos cantil. ex voto L. D. EX. D. D. Cette inscription est vne marque de lantiquité de ce chasteau, et sans doute quil subsiste depuis le temps du paganisme. »

MURATORI, *Thesaurus*, 1739, p. CIII, 10 : *Burdigalae. Misit Joseph Bimardus, Montis Seleuci Baro.*

PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, t. VII, 3e éd., 1754, p. 233 : « Le Palais de Tutele étoit un Temple consacré aux Dieux tutélaires. L'inscription antique qui y fut trouvée, et que voici, prouve invinciblement que le culte de la Tutelle y étoit établi.....» — *Almanach historique de la Guyenne pour 1760*, p. 90 : « L'inscription antique qui y fut trouvée [dans le palais de Tutelle], et que voici, prouve invinciblement que le culte de la Tutelle y étoit établi. » — EXPILLY, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, I, 1762, p. 686 : « Le Palais de *Tutele* étoit un Temple consacré aux Dieux tutélaires. L'inscription suivante qu'on y découvrit, et qui est telle que nous la rapportons ici, prouve invinciblement que le culte de la Tutelle y étoit établi. » — [PAUL PALLANDRE], *Description historique de Bordeaux*, 1785, p. 151 : « L'inscription qui y fut trouvée [dans le temple de Tutelle], et que voici, prouve invinciblement que le culte de la Tutelle y étoit établi. » — BERNADAU, *Antiquités*, 1797, p. 287 : « Lorsqu'on creusa les fondemens de la salle des spectacles, qui s'élève sur le même emplacement de cet antique édifice, on trouva dans une crypte, une pierre sépulchrale, portant cette inscription. » — H.-C. G[UILHE], *Bull. polym.*, 1813, t. XI, p. 337.

D'ARGENTON (mort le 4 juin 1780), a parlé de cette inscription dans sa *Dissertation*

sur les Nitiobriges. Je ne connais ce travail que par l'extrait suivant qu'en a fait son ami et contemporain LABRUNIE, extrait publié en 1858 par Magen dans le *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen,* sous le titre: *Extraits des essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais par Joseph Labrunie;* première dissertation : *les Nitiobriges.* P. 35-36 du tirage à part : « On voyait au bas des degrés du château de Lauzun, sans qu'on sache comment elle y a été transportée, la belle inscription trouvée dans les débris du temple de Tutèle à Bordeaux, et que Gruter a insérée dans son trésor, l'ayant reçue d'Appianus qui l'avait copiée sur les lieux. Le temple de Tutèle ayant été démoli en 1677 parce qu'il se trouvait dans l'espace qui devait servir d'esplanade au Château-Trompette, on perdit ce marbre de vue. L'abbé Venuti, abbé de Clairac, le chercha inutilement à Tonneins où on croyait qu'on l'avait transporté.... Le citoyen Lometh m'en donna un très beau dessin en 1792; il le fit sur les lieux et il est dans le cahier original des mémoires de M. Argenton, *dissertation sur les Nitiobriges.* »

20 bis

LOMET a donné, en 1792, un dessin assez inexact, mais fort bien gravé, représentant l'autel de la Tutelle dans un cadre de feuillage; au bas, la note suivante, également en gravure [exemplaire de M. Dezeimeris]: « AUTEL VOTIF ou Piédestal d'une Statue Votive d'abord élevé dans le temple des Dieux tutélaires de Bordeaux, lequel étoit situé près de la Riviere, au nord de la Ville ; transporté ensuite à Tonneins, suivant l'abbé Venuti, et trouvé de nos jours à Lauzun, Dép[t] de Lot et Garonne, près la chapelle du Chateau. De Lurbe, dans sa Chronique Bordeloise, dit avoir vu cet Autel. Apianus et Gruter parlent de son Inscription dans leurs ouvrages ; et le savant Abbé Venuti la raporte, page 6. de sa premiere dissertation sur les anciens Monumens de la Ville de Bordeaux. — Cet antique est d'un seul bloc de Marbre blanc, tirant sur le gris : on assure qu'un Paulin Evêque de Nones, de la famille de Caumont, le fit transporter à Lauzun; peu de temps après que les Chretiens en eurent brisé la Corniche, dans l'Eglise de N. D. de Tonneins. — M DCC LXXXXII. — *A. F. Lomet, inv. del. sculp. scrips. & excud. Agino 1792.* » — La *Bibliothèque de la Ville* possède un exemplaire du dessin sans notice gravée, mais accompagnée d'une note ms. de la main de LATAPIE : « Ce monument, que l'abbé Venuti avait cherché vainement a été trouvé à Lauzun en Agenais par M. Lomet, ingénieur des Chaussées, en 1792. »

Voici une lettre de DE LAMONTAIGNE, écrite, en réponse à l'envoi qui lui fut fait de ce dessin, à une personne qui semble être le propriétaire même du château de Lauzun. Nous la donnons en entier (d'après le brouillon autographe conservé à la *Bibliothèque,* 1 feuillet in-4), parce qu'elle est inédite, et qu'elle est très certainement ce qui a été dit de plus sage, de plus sensé, de plus critique, au sujet de l'inscription de Lauzun, et peut-être même en matière d'épigraphie bordelaise : « Parmi les objets intéressans que vous avés eu la bonté, M. de m'envoyer, et dont j'ai à vous remercier, l'Estampe de l'Autel votif trouvé dans le chateau de Lauzun, m'a paru surtout mériter une attention particulière, et m'a donné lieu à plusieurs observations dont vous ne serés peut-être pas faché que je vous fasse part ; que je crois même nécessaire de vous communiquer.

» Je n'ai pas besoin de vous dire que pour ce qui est de la gravure et de la maniere dont cet antique monument nous y est représenté, j'en ai été très-content ; je vous félicite même de posséder dans votre canton un artiste en ce genre, que notre capitale pourroit vous envier. Je pourrois bien un peu le chicaner, sur le mot *invenit* qu'il a glissé à la suite de sa signature. Car ce monument n'est point de son invention, ce n'est point un enfant de son génie ; c'est un objet conservé jusqu'à nous, au travers des siècles, que son burin a voulu mettre sous nos yeux. Il ne l'a point créé, il ne l'a point

20 bis imaginé, non *invenit;* il n'a voulu sans doute, et dû vouloir que nous le montrer tel que l'antiquité l'avoit produit.... mais passons lui, le mot, si vous voulés, pour la composition du site au milieu duquel il a placé cet antique ; en séparant ainsi le monument, de ce qui n'en est que le cadre, nous serons bientôt d'accord, pour rendre au mérite de l'artiste toute la justice qui lui est duë.

» Un point plus essentiel m'a frappé dans sa gravûre, j'y ai observé que dans le nom, qui termine la troisième ligne de l'Inscription, il a figuré la lettre T sur le dernier jambage de la lettre N ; de sorte qu'on y lit visiblement le mot *Cantil;* or, dans cette inscription rapportée par l'abbé Venuti, d'après Gruter (où je l'ai moi-même vérifiée) il y a le mot CANIL. (Canilius); et non pas le mot CANTIL. (Cantilius)... de quel côté, M. doit se trouver l'erreur ? il est important, M. que vous veuilliés bien l'examiner par vous-même sur le Type original, puisque vous êtes assés heureux que de le posséder; c'est un service à rendre aux antiquaires. Si votre Graveur a rendu bien fidélement les lettres gravées sur ce précieux reste de nos antiquités, alors Gruter aura été trompé par Apien, et l'abbé Venuti par Gruter. Ce sera une correction à faire dans ces Auteurs : c'en sera une à faire sur l'Estampe, si c'est votre artiste qui s'est mépris.

» Venons maintenant à la Notice qui est au bas de l'Estampe; et c'est ici, que j'ai à relever bien des erreurs et des contradictions; quel que soit le rédacteur, je lui en demanderois pardon, si lui-même n'avoit été trompé tout à la fois et par l'abbé Venuti dont il a cru l'autorité infaillible, et par l'espèce de tradition qu'il y ajoute.

» D'abord, il est faux que de Lurbe ait dit dans aucun de ses ouvrages qu'il ait vû ce marbre avec cette inscription dans le magnifique temple de *Tutèle* à Bordeaux : il est constant qu'il n'en dit pas un mot ni dans sa chronique, ni dans son discours sur les antiquités de cette ville ; nulle part, il ne parle de cette inscription; et on ne peut trop s'étonner de l'assurance avec laquelle M. Venuti nous cite de Lurbe au sujet de ce monument. M. l'abbé Venuti peut avoir été un savant antiquaire, mais à coup sûr, il ne se montre pas ici un auteur bien exact dans ses citations.... Bien plus, c'est qu'il paroit prouvé aux yeux d'une saine critique, que *(si ce monument a jamais existé à Bordeaux)* il n'y existoit plus, au temps de Delurbe ; qu'ainsi il ne peut avoir dit l'y avoir vû. Ce silence qu'il a gardé à son sujet, celui de Vinet, son contemporain et son émule, qui n'en a dit mot non plus dans ses *antiquités de Bordeaux,* suffisent à eux seuls pour établir cette preuve. En effet, le soin scrupuleux avec lequel ces deux auteurs, et plus particulièrement Delurbe, ont recueilli tout ce qui s'étoit pû découvrir de monumens antiques dans notre ville, pour nous en conserver le souvenir, est véritablement un témoignage irréfutable, qu'ils n'ont point vû à Bordeaux ce monument trouvé aujourd'hui à Lauzun, puisqu'ils n'en ont absolument rien dit, et que par conséquent il n'y existoit pas de leur tems. Comment Delurbe dont l'attention s'est étenduë jusques aux moindres fragmens d'inscriptions, jusques aux plus petits lopins de marbre où pouvoient se trouver quelques lettres romaines, auroit-il oublié de nous parler d'une pièce aussi remarquable, s'il l'avoit vuë ? Comment lui, qui a marqué avec tant de soin dans la Chronique, l'époque où les jurats de cette ville firent oter du chateau Trompette, pour le placer et le conserver dans l'hotel de la Commune, le fameux autel qui nous rappelle notre origine, auroit-il négligé, si cet autel votif de Canilius eut aussi existé de son tems, de nous apprendre par quel évènement il auroit été enlevé de Bordeaux, pour être transporté ailleurs ; par qui ; à quelle occasion ; et comment la ville auroit consenti à se laisser dépouiller d'une telle propriété ?... Je m'arrête, M. il me semble suffisamment démontré par ces considérations, d'un côté que si Delurbe n'a pas dit ce que lui fait dire si faussement l'abbé Venuti, c'est qu'il ne

20 bis

pouvoit pas même le dire ; et d'un autre coté que si l'abbé Venuti a fait dire à Delurbe ce qu'il ne disoit pas, c'est qu'il a écrit sur cet article bien légérement, avec bien peu de réflexions, et bien peu de critique ; ce qui paroit encore non moins évidemment, lorsque quelques lignes plus bas, il dit que Gruter qui rapporte l'inscription de ce monument, l'avoit *reçuë* d'Apien. Or, Apien mourut en 1552 et Gruter ne naquit qu'en 1560. Qu'en conclure ? c'est que Gruter n'avoit pû rien recevoir de la main d'Apien, et que l'abbé Venuti devoit dire que c'étoit du recueil d'Inscriptions publié par Apien en 1534, que Gruter avoit tiré celle-ci. Voilà ce que signifient ces mots, *ex Apiano*, mis par Gruter au bas de cette inscription, que l'abbé Venuti a mal interprêtés.

» Mais en voila assés sur la première partie de la Notice de votre Estampe. Je laisse au rédacteur à juger lui-même s'il a eu raison de s'en rapporter à l'autorité de cet antiquaire, pour répéter d'après lui, que Delurbe a dit avoir vû le monument à Bordeaux.



» Je passe à la seconde partie de cette notice, où le Rédacteur rapporte en historien ce que la tradition du pays raconte au sujet de la translation de ce monument, de l'Eglise de Tonneins dans le chateau de Lauzun. « On assure, dit-il, qu'un Paulin, » Evêque de *Nones*, de la famille de Caumont, le fit transporter à Lauzun, peu de tems » après que les chrêtiens en eussent brisé la corniche, dans l'Eglise de Tonneins. »

» Écartons d'abord les fautes qui se trouvent dans ce récit, et puis nous verrons les contradictions où ce Rédacteur s'est jetté avec lui-même, en l'adoptant.... 1° On ne connoit point l'Evêché de *Nole* [lisez *Nones*], en Italie; et l'on ne connoit point ailleurs de ville, du nom de Nones : mais peut-être n'est-ce ici qu'une faute du graveur qui aura écrit par méprise une lettre pour l'autre : 2° un Paulin fut effectivement évêque de Nole; et c'est le grand S. Paulin, né à Bordeaux en 353, non moins célébré par ses ouvrages que par la sainteté de sa vie : mais il n'étoit point de la famille de Caumont, dont l'origine ne va pas se perdre dans un temps si reculé : il étoit de l'illustre famille des *Anicius*, et fils de Ponce Paulin, le fondateur de la ville de Bourg. Il possédoit à la vérité de grands biens dans les Gaules, en Espagne et en Italie, mais on ne voit point qu'il en eut précisément dans l'Agenois; et d'ailleurs il seroit peut-être difficile détablir que *Tonneins* et *Lauzun* existassent de son tems dans les territoires des *Nitiobriges*. » Ici s'arrête le brouillon de de Lamontaigne.

Lafont-du-Cujula, *Annuaire du dép. de Lot-et-Garonne*, 1806, p. 56 : « On voit à Lauzun, près de la chapelle du château, un marbre ayant servi de piédestal, où l'on trouve cette inscription.... Ce marbre a jadis existé dans le temple de *Tutèle* à Bordeaux; et l'on ne sait comment il se trouve aujourd'hui à Lauzun.... M. de Saint-Amans en a donné à la société littéraire d'Agen une copie réduite au 12me des dimensions de l'original. »

Caila, *Explication* (ms. achevé vers 1813), donne l'inscription après celle du génie (n° 7) : « C'est ici le cas de parler de l'autel de Lauzun qui appartient à la ville de Bordeaux. Apien.... dit que ce marbre avait été transporté, *quondam*, autrefois de l'antique édifice des piliers de Tutelle, dans l'église de notre Dame de Tonneins et placé auprès du maître autel. Cet autel fut découvert vers 1790 dans le chateau de Lauzun. On en fit graver le dessin avec une notice pleine d'erreurs, refutée dans un memoire lu à la Société des Sciences et belles-lettres de cette ville dans sa séance publique du 9 avril 1807. D'après la note envoyée à Apien en 1534 par quelqu'habitant de cette ville jaloux de la conservation de ses monuments et qui ne pouvait être que Florimond de Raimond ou François de la Chassaigne, cet autel avait été *autrefois* sur l'aire du Temple de Tutelle, et sans doute adossé à quelqu'un des piliers de cet édifice. Il serait à souhaiter



20 bis que cet autel votif revint dans la Metropole, il ne pourrait être mieux placé qu'auprès de l'Autel consacré à Auguste. » — Le mémoire lu le 9 avril 1807 par Caila se trouve analysé dans le *Bulletin polymathique* de 1808, t. VI, p. 135 : « L'autel votif, qui se trouve actuellement dans la cour du château de Lauzun, faisait partie, selon M. Caila, du temple de Tutelle. Cet autel avait été long-temps égaré, il fut retrouvé en 1790, dans la cour du château de Lauzun, dans laquelle il fut sans doute transporté de Tonneins par le duc de la Force, après la prise de cette ville, en 1622. »

BOUDON DE SAINT-AMANS (mort le 28 oct. 1831), *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne,* donne l'inscription à la pl. III, et dit à la p. 181 : « Cet autel votif fut d'abord élevé dans le temple de Tutèle, à Bordeaux, où il a été vu par Delurbe et par Appianus, qui nous transmit alors son inscription pour la communiquer à Gruter, qui l'inséra dans son recueil. Le temple de Tutèle ayant été démoli en 1677, parce qu'il se trouvait placé sur le terrain qui devait servir de glacis au Château-Trompette, cet autel fut perdu de vue. On crut depuis qu'il avait été transporté à Tonneins, où Venuti, abbé de Clairac et savant antiquaire, le chercha vainement. Il se trouve aujourd'hui, l'on ne sait comment, à Lauzun, où je l'ai rencontré, il y a quelques années, sous un hangar, en bas de l'escalier de la chapelle du château.... Le propriétaire actuel du château de Lauzun l'a fait placer dans son jardin, où il est exposé à toutes sortes de dégradations et d'injures de la part des hommes et des saisons. » — *Guide pittoresque du voy. en Fr.,* t. IV, 1838, *Lot-et-Garonne,* p. 9 : « On remarquait à Lauzun, auprès de la chapelle du château, un autel votif en marbre, qui, d'abord élevé dans le temple des dieux tutélaires de Bordeaux, et ensuite transporté à Tonneins, avait disparu de cette ville et fut retrouvé dans le XVIII[e] siècle à Lauzun. Ce marbre est précieux pour l'histoire du Midi. »

[JOUANNET], *Le Guide ou Conducteur de l'Etranger à Bordeaux* (s. d., Bordeaux, in-16), p. 206 : « Quelques antiquaires en font honneur [des Piliers de Tutelle] à un particulier nommé Lascivius-Canilius..., et ils se fondent sur l'inscription suivante. » — Du même, *Ruche d'Aquitaine*, II (1818), p. 280 : « Arraché du sanctuaire où les décurions de Bordeaux avaient permis à Canilius de l'ériger, il fut jeté dans les environs du château Trompette, de là transporté à Tonneins. » — Du même, *Musée d'Aquitaine,* I, 1823, p. 196 : « Ce monument, placé d'abord dans l'édifice, en fut enlevé, transporté à Tonneins, et enfin au château de Lauzun, où il a été retrouvé en 1790. » — Cf. du même, *Académie,* 1829, p. 164, n. 1 : « C'est la seconde inscription [dédiée à la Tutelle] trouvée à Bordeaux : la première est maintenant au château de Lauzun ; Delurbe et Venuti l'ont copiée. » — Du même, *Statistique,* I, 1837, p. 238 : « Le culte de *Tutelle*.... fut admis chez les Bituriges-Vivisques, ainsi que l'était celui de Jupiter. Plusieurs inscriptions nous l'attestent. La plus ancienne est celle que De Lurbe avait vue dans l'édifice des *Piliers de Tutelle.* Elle avait disparu ; mais l'ingénieur Lomet la retrouva, en 1792, dans le jardin du château de Lauzun, où elle est encore. » — DUCOURNEAU, *Guyenne historique et monumentale,* 1843, t. II, III[e] p., p. 13 : « Un petit autel, en marbre gris des Pyrénées, découvert non loin du temple [de Tutelle] porte cette inscription. » — BORDES, *Histoire des monuments,* t. I, 1845, p. 18 : « Un deuxième autel votif était dans ce même sanctuaire [de Tutelle]... Ces deux autels sont aujourd'hui réunis dans le Musée d'antiquités de la Ville. » — O'REILLY, *Histoire,* 1[re] éd., I[re] p., t. I, 1857, donne le texte p. 632 et dit à la p. 75 : « Non loin de cet autel [du génie], dans la même salle, se voyait un autre... Ces deux autels se voient maintenant dans le Musée d'antiquités de la ville. »

LAGARDE, *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronnies de Tonneins,*

1833, donne un dessin de l'autel dans la planche n° 1, et dit, p. 4 : « On voyait dans l'ancienne église le piédestal d'un autel votif dont je rapporte la figure sur la planche n° 1, en tête de cet ouvrage, quoiqu'il me soit impossible d'indiquer son rapport avec l'origine de la ville. *Venuti*..., M. *de Saint-Amans*..., et *Delurbe*..., affirment que les chrétiens, à une époque inconnue, brisèrent dans l'église Notre-Dame de Tonneins, la corniche de ce monument, qui fut transporté à Bordeaux, dans l'édifice romain connu sous le nom de *Piliers de Tutelle*, et de là à Lauzun, où il est resté, et où l'on peut le voir dans un parterre du château. » **20 bis**

BARRÈRE, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, 1855, p. 20 : « On trouve aussi au château de Lauzun, sur un très-bel autel votif en marbre, l'inscription suivante, que les antiquaires modernes prétendent sortir de l'ancien palais de Tutelle, détruit à Bordeaux vers la fin du XVII[e] siècle. La facilité de cette méprise se comprend par la similitude d'une inscription qu'on y voyait en effet avant sa destruction.... On trouve cependant une variante dans l'inscription de Bordeaux, rapportée par Gruter et par Vénuti. Celle-ci porte *Canil* au lieu de *Cantil*, c'est-à-dire *Canilius* au lieu de *Cantilius*. On pourra bien dire que c'est là une faute de copiste, mais il est au moins étrange que cette variante n'ait pas été expliquée par ceux qui confondent ces deux inscriptions..... Rien donc ne prouve que l'inscription de Lauzun ait jamais appartenu à Bordeaux. Labenazie, qui écrivait au moment même où l'on démolissait le palais de Tutelle, parle aussi du monument de Lauzun. Il le donne comme une preuve de l'antiquité de ce château, et il n'a pas confondu, comme Labrunie, *Canilius* avec *Cantilius*. Il écrivait sous l'inspiration de Mascaron, et son manuscrit, tout informe qu'il est, était alors bien autrement apprécié que par ses détracteurs d'aujourd'hui.... L'inscription de Lauzun était alors parfaitement connue, et personne ne songeait à l'attribuer au palais de Tutelle. Plus tard, le savant Vénuti vint chercher à Tonneins celle qui provenait de Bordeaux, et il ne la trouva nulle part. Ce n'est que de nos jours qu'on s'est imaginé de confondre ces deux monuments. La méprise de l'historien de Tonneins est encore plus grande, quand il attribue à cette ville l'inscription de Lauzun. Laissons donc à Lauzun un monument qui fait son orgueil et sa gloire. » Voyez un croquis de l'autel pl. I, n° 7. — Barrère est revenu sur cette inscription dans son *Sulpice Sévère* (*Congrès scientifique* de 1861, t. IV), p. 522-523.

DE PICHARD a publié sur l'autel de Lauzun une étude que j'ai vainement cherchée et que je ne connais que par le résumé qu'en a donné l'abbé Barrère dans le t. IV du *Congrès scientifique* de 1861, p. 522-523 : « Les arguments en faveur de Lauzun me paraissaient si péremptoires que je me suis fortement prononcé pour cette ville, et que je lui ai attribué le monument de Cantilius. Un savant Bordelais, M. de Pichard, a été frappé de ce trait de lumière. Il a pris la question où je l'avais laissée, et l'a portée beaucoup plus haut, il a démoli pièce à pièce l'échaffaudage si habilement dressé par Venuti, et au milieu de ces ruines il s'est demandé comment l'Académie de Bordeaux et tant d'autres érudits avaient accepté sans contrôle l'affirmation du savant Italien. J'ignore si on a répondu à M. de Pichard, qui prétend que jamais personne n'a vu à Bordeaux le monument de Lauzun. Vinet, qui donne le plan des Pilliers de Tutelle, n'en parlerait pas davantage. Gruter l'avait copiée sur Apien, et Apien la tenait d'un cabinet allemand. Que devient l'opinion de ce dernier en présence du silence de Vinet son contemporain ? M. de Pichard n'a-t-il pas quelque raison de la rejeter parmi les légendes allemandes ? »

MAGEN, note des *Extraits des essais d'Argenton*, 1858, p. 36 : « M. l'abbé Barrère n'admet pas que l'inscription votive de Lauzun soit la même que celle de Bordeaux.... Nous serions d'accord avec M. Barrère, s'il pouvait placer en même temps les deux originaux

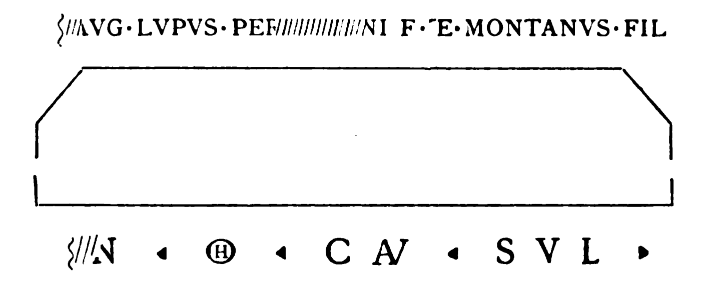


20 bis sous nos yeux, ce qui nous paraît assez difficile, pour le moment, l'un échappant depuis deux siècles aux recherches faites pour le retrouver. Donc, et pour clore cette discussion, nous croyons positivement que l'autel de Lauzun n'est qu'un transfuge venu de Bordeaux. »

ROBERT, *Soc. arch. de B.,* IV (1877-1878), p. 194 : « La pierre, après avoir disparu de Bordeaux, fut retrouvée au château de Lauzun par M. Boudon de Saint-Amans. Je l'ai reproduite d'après une photographie que je dois à l'obligeance de M. Magen. »

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ, *Epigr. antique de la Gascogne,* 1885, n° 174 : « Autel en marbre blanc, conservé au château de Lauzun (Lot-et-Garonne). H. 1m 05; L. 1m 53 (à la base). Cet autel se trouvait autrefois à Bordeaux, dans le temple de Tutèle, dont les débris disparurent entièrement en 1667. On ne peut dire, avec précision, quand et pourquoi il a été porté à Lauzun. Le musée d'Agen possède une réduction moderne en marbre blanc de ce monument, dont l'inscription se trouve dans Appianus, Gruter, Delurbe, Venuti, etc. Cet autel devait jadis servir de base à une statue votive. »

21



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 1re ligne : ...VG LVPVS PEI.... FE MONIANVS FIL chez SANSAS ; ALLMER lisait VC au commencement, et a été corrigé par HIRSCHFELD, *Revue épigraphique,* II, p. 28; au milieu, il omet l'N de PER*egri*NI. — 2e ligne: SANSAS lisait : . HO . GAN (ou GAV). SVI. ALLMER (II, p. 3) semble tenir l'H pour ajouté par une main moderne, ce qui ne nous paraît pas probable.

Descr. — 1re ligne : hauteur des lettres : 0,032; caractères grêles, mal gravés, mais plus réguliers que ceux de l'autre ligne. — 2e l. : hauteur des lettres : 0,07; les caractères, très profonds, rappellent l'écriture cursive, en particulier l'L, dont la barre vient s'amorcer à mi-hauteur de la haste.

Bloc de pierre bâtarde, creusé en forme de niche : sur les côtés, des pilastres avec chapiteau; en haut et en bas, l'inscription. Dans la niche, une sculpture dont nous empruntons la description à ALLMER : « Une déesse, assise de face, vêtue en matrone et remarquable par une ampleur de formes qui touche presque à l'obésité, tient dans le bras gauche une corne d'abondance largement garnie de feuilles de vigne, et dans la main droite un objet sphérique devenu indistinct. Elle a à sa gauche un chien accroupi qui tourne la tête vers elle, et à sa droite un taureau monté des deux pieds de devant sur un petit autel carré en forme de cippe. Une couronne murale, qui forme sa coiffure, indique en elle la personnification d'une ville. » — Le monument est d'ailleurs fort dé-

gradé, et les sculptures n'en paraissent que confusément. — Le dessin que nous donnons ici a été fait d'après une photographie. — Hauteur du fragment : 0,70; largeur, 0,56.

21

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans les fondements de la muraille romaine, « maison de M. de Mérignac, rue des Trois-Canards ». La maison de Mérignac portait le n° 5 de la rue et son emplacement correspondait à la partie du trottoir du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise devant le n° 101. — *Musée lapidaire* de la rue des Facultés (sous le n° 3); depuis 1883 au *Dépôt* de la rue du Colisée.



Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, t. VI, p. 580 (*Société archéologique*, VIII, p. 124). = ALLMER, *Revue*, n° 456, t. II, p. 3; cf. p. 28 et p. 43.

[Tut(elae)] Aug(ustae). Lupus, Per[egri]ni f(ilius), et Montanus, fil(ius) : [i]n ho(norem) Can(ii?) Sul(lae?).

La restitution de la première ligne ne présente aucune difficulté : il s'agit évidemment d'une divinité ayant l'épithète d'*augustus*. Le nom de cette divinité a dû s'abréger par ses trois premières lettres seulement, comme l'indiquent les dimensions du monument, qui ne laissent point place, sur la gauche, pour un plus grand nombre de

21 caractères. D'autre part, le nom qui se trouvait gravé était, fort probablement, celui de la déesse représentée dans la niche.

Or, comme nous l'avons dit (cf. n° 20), les déesses Tutelles étaient figurées sous la forme de villes personnifiées : elles tiennent toutes une corne d'abondance, symbole de la prospérité qu'elles accordent à leur cité. « Un reste de bas-relief », dit M. Robert (*Soc. arch.*, t. IV, p. 199), « conservé au château Barrière, à Périgueux, montre, au-dessus de la légende TVTEL..., un animal assis et une main tenant une patère ». Le taureau sculpté sur notre monument, la patère que tient sans doute la déesse, rappellent les sacrifices qu'on lui doit. Le chien, symbole de la fidélité, était consacré aux dieux protecteurs des villes.

Il est donc très vraisemblable, comme l'ont supposé MM. Allmer et Robert, que nous avons sous les yeux la représentation de la *Tutela* de Bordeaux, ou, mieux, de *Burdigala* personnifiée. Il est à remarquer que des feuilles de vigne remplissent la corne d'abondance, ce qui rappelle l'éloge que le poète Ausone accordait à Bordeaux (*Ordo urbium,* 129) :

Insignem Baccho, fluviisque, virisque.

Le monument a été élevé par Lupus, fils de Peregrinus, et par son fils Montanus : ce sont trois noms entièrement romains et très répandus.

La dernière ligne n'a pu jusqu'ici être suffisamment interprétée. Suivant M. Allmer (*Revue*, II, p. 43), les dévots qui ont élevé cet autel auraient associé à la Tutelle d'autres déesses dont les noms seraient gravés en abrégé au bas de ce monument, et le savant épigraphiste développe CAN en *Campestribus* (bien qu'il soit impossible de lire CAM sur l'inscription), SVL en *Sulevis :* les *Suleviae* et les *Campestres* sont, ceux-ci, des dieux, celles-là, des déesses champêtres, divinités qui se trouvent précisément associées les unes aux autres dans une inscription de Rome (*Corpus,* VI, 768). Restent les premières lettres, qui embarrassent encore M. Allmer. S'il fallait accepter l'hypothèse de ce dernier, on pourrait cependant les expliquer en supposant : *JUN(onibus)* et HO*(rtensibus) :* les *dii Hortenses* sont connus par une inscription (Orelli, 1626); les *Junones* sont associées aux *Suleviae* dans une autre (*Ac. des Inscr.,* 1884, p. 344). Mais tout cela est bien hypothétique. — Peut-être sommes-nous en présence d'une date consulaire, indiquant l'année de la dédicace du monument, et faut-il voir dans les quatre

21

groupes de lettres les noms et les surnoms de deux consuls :.... N. (gentilice en *nius*, p. ex.) HO*(mullus?)*, et CAN*(ius*, ou tel autre gentilice commençant par *Can)* SVL*(la?)*, étant consuls. Ces initiales ne correspondent du reste à aucune des dates consulaires connues, et l'absence du mot *consulibus* est anomale. — Je ne pense pas que CANSVL doive être considéré comme une faute pour *consul(ibus)* ou *consul(e)*. — L'explication que nous avons donnée en transcrivant l'inscription, et que nous préférons de beaucoup, nous a été suggérée par la fréquence des monuments élevés à des divinités en l'honneur, *in honorem*, de personnes vivantes, ou en souvenir, *in memoriam*, de personnes défuntes. Voyez les inscriptions de Tarragone et d'Aquilée dans le *Corpus*, tomes II et V, et, dans Herzog, n° 532, l'inscription de Vienne : *Belen(o) Aug(usto) : in memor(iam) Marcelli et Marcellae, et in honorem Juliarum Charites et Marcellae filiae et Licin(ii) Macron(is) junior(is) nepotis*, etc. Le personnage en l'honneur duquel notre monument a été dédié à la Tutelle, personnage dont les noms ne sont conservés que par leurs initiales, *Can. Sul.*, devait être le patron des donateurs ou quelque personnage important de Bordeaux. — L'abréviation IN HO*(norem)* se retrouve ailleurs (Brambach, 721).

De ces deux inscriptions dédiées à la déesse Tutelle de Bordeaux, la première seulement se trouvait dans le temple qui lui était consacré : l'autre a été rencontrée loin de l'emplacement qu'il occupait. Ce temple, dont les ruines ont de tout temps conservé le nom de *Piliers de Tutelle*, était situé à peu près à l'endroit qui correspond aujourd'hui à l'angle nord-ouest du Grand-Théâtre. Nous en trouvons la description, accompagnée de dessins, dans Vinet, *L'antiquité de Bourdeaus*, § 14, et *Commentarii in Ausonium*, s. 210, et dans Perrault, *Les dix livres d'architecture de Vitruve*, 2e éd., p. 217; cf. encore de Lurbe, *Chronique*, à l'année 1127; Pierre de Brach, éd. Dezeimeris, II, p. 85; dans les *Discours prononcez par M. Daniel de Priezac* (1621, Bordeaux, in-12), le *troisiesme discours* (p. 125 et s.), *sur le subject des ruines d'une colomne du Palais de Tutele;* enfin les documents cités par M. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 421. La démolition des ruines a commencé le 1er février 1677 : voyez *Sonnets sur la démolition d'un*

21 *temple, ou des piliers de Tutelle de Bordeaux* par Chaumet (1677, sans nom de lieu, in-4°, pièce : *Bibliothèque nationale,* L k 7, 1152).

22

VICTORIAE AVGVSTORVM
ET CAESARVM

D'après DE LURBE.

Var. — Les points manquent dans DE LURBE, et sont mis par GRUTER. — JOUANNET, *Statistique,* écrit AVGG | ET.CAESS.

Descr. et hist. — DE LURBE nous dit, à la date de 1594, que, dans le jardin de Florimond de Raymond [rue de Grassi], « il y a aussi deux grandes pierres, en l'une desquelles sont graués ces mots [insc. n° 6]... En l'autre pierre restent escrits ces mots ». C'est tout ce que nous savons du monument. Ce que dit GRUTER : « *Repertum Burdegalae* clↃ IↃ XCIIII », ou « *Burdegalae erutum 1594* », est une erreur, causée par le titre du *Discours* où de Lurbe publia cette inscription.

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 69; de 1619, p. 64 v° (recopiée par SÉGUIER, d'après cette édition : 1° *Ind. ant. insc.* [ms. 16933], f° 255; 2° *Repertorium* [ms. 16929], f° 97); éd. de 1672 et de 1703, p. 46 v°. — D'après de Lurbe, ALLMER, *Revue épigraphique,* t. I, p. 178. = GRUTER : 1° *Ex* VERDERII *schedis* [copiées sur de Lurbe ?], p. CII, 8; 2° *E libello Gallico, qui est de Antiq. Burdegal.* [de Lurbe], p. CIↃXVIII, 6. — D'après Gruter, VENUTI, p. 4. — (D'après ses trois prédécesseurs, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 929.) — D'après Venuti, JOUANNET, *Statistique,* I, p. 242.

Victoriae Augustorum et Caesarum.

La Victoire fut, surtout sous l'empire, une des déesses favorites des Romains : un des principaux monuments du culte officiel était cette glorieuse statue de la Victoire qui ornait à Rome la salle des séances du Sénat, et au sujet de laquelle s'est livré le dernier combat entre le paganisme et le christianisme.

Il est évident que la *Victoria* était moins une divinité ayant son caractère et ses attributs propres qu'un symbole des conquêtes et des triomphes du peuple romain; ou, mieux, les Romains désignaient par ce nom le dieu inconnu qui leur avait donné la victoire : *Quid Concordiae?* dit Cicéron (*De nat. deor.,* 2, 23), *Libertatis? Victoriae? quarum omnium rerum quia vis erat tanta, ut sine deo regi non posset, ipsa res deorum nomen obtinuit.* Aussi ajoutait-on d'ordinaire au nom de la déesse un qualificatif qui rappelait le nom de l'ennemi vaincu ou celui du vainqueur : on disait *Victoria Armeniaca* ou *Parthica, Victoria*

augusti ou *caesaris :* on ne dressait de statue à la Victoire qu'en souvenir de victoires réellement remportées. **22**

Voyez l'inscription de Pannonie (*Corpus,* III, 4364) :

VICTORIAE
AVGG · NN
ET · LEG · I
ADI · P · F
ANTONINIANAE

et celle de Rome (VI, 790) :

VICTORIAE
IMP · CAESARIS · COMMODI
ANTONINI · AVG PII · FELICIS

Ici, il est question d'une victoire remportée par les augustes et les césars. L'inscription nous reporte donc à un temps où il y avait plusieurs augustes, plusieurs césars : aussi peut-on facilement lui donner une date. Il y eut à la fois plusieurs augustes et plusieurs césars depuis 293 jusqu'en 308, et depuis 317 jusqu'en 323. Il est vraisemblable qu'il s'agit ici des deux augustes Dioclétien et Maximien, et des deux césars Galère et Constance, et que le monument rappelle une des victoires remportées par Maximien ou Constance Chlore sur les barbares du Rhin, de 293 à 305. En effet, les princes qui ont régné de 317 à 323, les augustes Constantin et Licinius, et leurs fils, les césars Crispus, Constantin et Licinianus, n'ont point remporté de grand succès intéressant particulièrement la Gaule et Bordeaux.

On sait qu'une victoire due à un seul des princes était censée commune à tous : car c'était sous les mêmes auspices que tous combattaient. Aussi les panégyristes, même s'adressant à un césar, disent-ils toujours : *vestrae victoriae, vestra felicitas.* La « Victoire des augustes et des césars » peut donc être celle qui a présidé à une bataille gagnée par un seul prince.

Sur le titre d'*augustus,* cf. n° 1. Le titre de *caesar* est celui que prit, à partir du règne d'Hadrien, l'héritier présomptif de l'empire : *Caesares dicti sunt,* dit Spartien (*Vita Helii,* 2), *quasi quidam principum filii veri et* [corr. de M. Mommsen] *designati augustae majestatis heredes.* Seulement, ce ne fut qu'à partir de Dioclétien qu'à ce titre de césar on joignit une part effective dans le gouvernement de l'empire ; cf. Mommsen, *Staatsrecht,* t. II, p. 1082.



23 **A** [Β]ONAE·M·SVLPICIVS·PRIMVLVS

a TVRIASSONESIS·SEVIRAL·D·S·P·F·C

b SVLPICIA·PHOEBE·L

c SVLPICIA·CENSORINA·F

d SVLPICIVS·SACVRO·F

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — **a** : SANSAS lisait d'abord IVRIASSONESISSEVIRAI.D.S.P.P.C.(ou F ou E); il a corrigé plus tard AI en AL, et a lu à la fin D.S.F.C; — **b** : SANSAS : SVLPICIA PHOEBH ; ROBERT : SVLPICIA.PHOEBE.F ; — **c** : SANSAS, après avoir hésité entre CENSORINAE et CENSORINAF, a adopté la première lecture.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,052; 0,047 et 0,02. — Caractères très allongés, à peine gravés, réguliers pourtant.

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde, avec corniche, volutes et cavité centrale. Les inscriptions **A** et **a** se lisent sur la face principale, **A** sur le bandeau de l'entablement, **a** sur le fût, au-dessous de la corniche; **b**, **c** et **d** correspondent à **a** et se lisent au haut du fût : **c** sur la face postérieure, **b** sur celle de gauche, **d** sur celle de droite. Au-dessous de chaque ligne, dans une niche, une figure en relief dont la tête et le torse ont été seuls conservés : sous **a**, une femme tenant, semble-t-il, un sceptre, ce qui nous permet d'y reconnaître Junon; sous **b**, un Mars armé d'une lance; sous **c**, un Hercule armé de la massue; sous **d**, un Mercure reconnaissable aux ailes de son pétase et au sommet de son caducée. Le tout, très dégradé : la partie inférieure manque. — « Quand il a été découvert », dit SANSAS, *Revue d'Aquitaine*, « dans la démolition de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, il portait encore sur sa patère les traces du feu qui y avait été allumé lors de la dernière cérémonie religieuse ». — Hauteur du fragment : 0,65; largeur à la corniche : 0,62 (la largeur totale ne devait point dépasser 0,66); profondeur à la corniche : 0,52. — Voyez les dessins de ROBERT, *Soc. arch.*, dessins que nous pouvons, grâce à l'amabilité de Robert et de la *Société*, joindre à notre recueil. Voyez aussi les dessins de BERNÈDE dans *Le Progrès*, III, pl. III, 1, 2, 3, 4, et de MOULINIÉ, *Soc. arch.*, VI, pl. XVIII.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en juillet ou août 1865, dans les fondements de la muraille, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier, assez près du lieu où a été découvert l'autel d'Escingus (nº 5). Transporté à l'hôtel Fieffé; puis, en 1870, au *Musée* de la rue des Facultés (sous le nº 10); en 1883, au *Dépôt* de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1º *Le Progrès*, III (1865), p. 501 (*Société archéologique*, t. V, p. 180); pl. III, 1, 2, 3, 4; 2º *Revue d'Aquitaine*, XIVe année, n. s., t. I, p. 577 ; 3º Sansas a présenté l'inscr. à la *Société des Antiquaires*, le 20 mars 1872 (cf. *Bulletin*, p. 83). = DEZEIMERIS, *Sulpice Sévère*, p. 10 et 11, et planche (*Société archéologique*, t. VI, p. 118 et 119, et pl. XVIII). = ROBERT : 1º *Revue celtique*, t. IV, p. 266; 2º *Société archéologique*, t. VIII, p. 94, 96, 98 et 99.

23

.....onae. M. Sulpicius Primulus, Turiassone(n)sis, sevi-ral(is), d(e) s(ua) p(ecunia) f(aciendum) c(uravit);
Sulpicia Phoebe, l(iberta);
Sulpicia Censorina, f(ilia);
Sulpicius Sacuro, f(ilius).



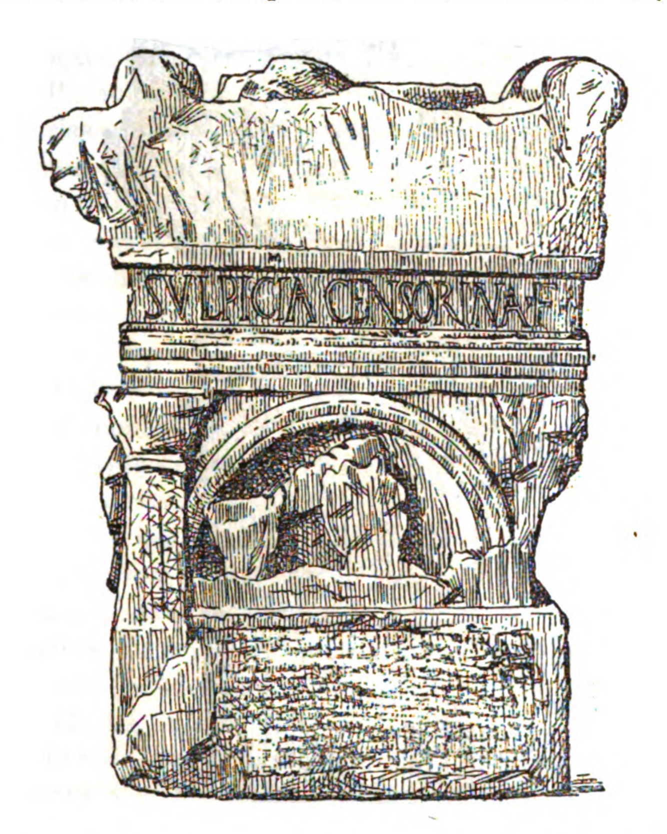
Le nom de la déesse à qui le monument était destiné, a été mutilé dans sa partie la plus importante : mais trois ou quatre lettres seulement ont disparu. On peut suppléer *Eponae, Bellonae, Divonae, Sironae*. Sirona était l'hypothèse de Sansas, hypothèse que M. Dezeimeris juge « admissible et même probable ». — Ce dernier songeait aussi à Bellona, à cause de la lance que tient une des divinités figurées sur le monument. « Si l'on doit objecter à M. Dezeimeris », dit M. Robert (*Revue celtique*, IV, p. 267), « que les autels de Bellona sont fort rares, en de» hors de Rome où son culte avait des fanatiques, il est une remarque

23 » qui vient jusqu'à un certain point à l'appui de son opinion. Sulpicius » Primulus était en effet d'une ville renommée pour la fabrication du » fer et des armes; et Bellona semble de nature à avoir été invoquée, » dans un intérêt professionnel, par un marchand d'armes, plutôt que » Sirona. » — Epona doit être écartée, « car elle est représentée d'ordi-



naire », dit également M. Robert (*Société,* VIII, p. 95), « à cheval, ou » avec un cheval auprès d'elle » : cependant, remarquons qu'Epona est parfois associée à Hercule (*Corpus,* VI, 293), et qu'Hercule est figuré sur notre autel. Nous avons un monument d'Epona à Bordeaux (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 175). — Je ne sais si l'on ne doit pas préférer Divona, cette fontaine divinisée dont parle Ausone (*Ordo urbium,* 160), qu'il appelle *urbis genius,* et qui ne devait point jaillir loin de l'endroit où le monument a été découvert : il me semble apercevoir avant ONAE comme l'amorce d'un V.

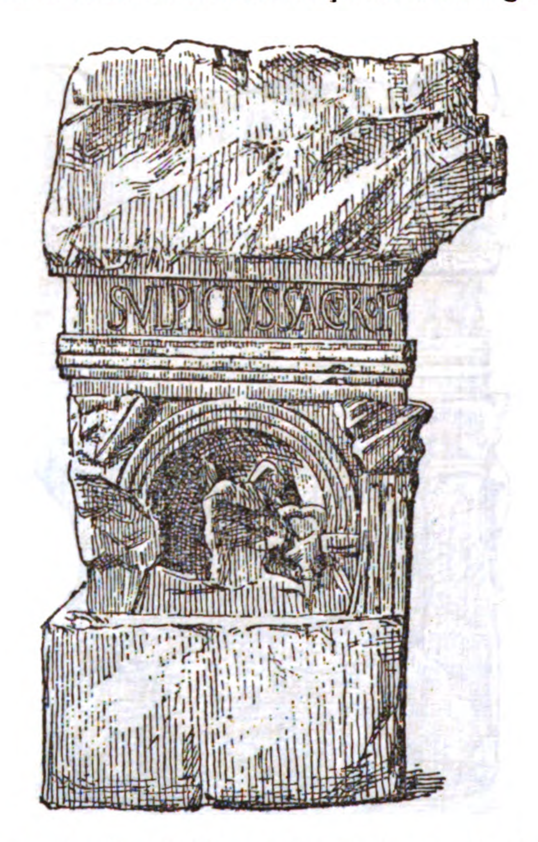
Quel que soit le nom que l'on adopte pour la divinité à qui l'autel était dédié, il ne correspond certainement à aucun des dieux figurés sur la pierre. De même, sur un autel récemment découvert à Mayence et semblable au nôtre, on voit les représentations de Junon, Mercure, Minerve et Hercule, et on lit pour seule dédicace : I. O. M (*Korrespon-* 23



denzblatt der Westdeutschen Zeitschrift, III, c. 147). Sur un autel trouvé à Rome en 1876 et consacré à Jupiter, ce dieu est sculpté sur la face antérieure : mais à droite et à gauche sont les figures d'Apollon et de Diane (*Corpus,* VI, 3671). A Cora, *Magia Prisca* donne à la *Mater Matuta* une statue de Jupiter : MATRI *ma*TVTAE.... SIGNVM IOVIS DD (*Corpus,* X, 8416).

Les donateurs appartiennent à la *gens Sulpicia :* cette famille avait un grand nombre de représentants dans la Gaule Aquitaine et dans l'Espagne Tarragonaise, dont les personnes mentionnées sur cet autel

23 sont originaires. La fréquence de ce nom de Sulpicius dans ces deux provinces s'explique parce que Galba, qui était un Sulpicius, fut tour à tour gouverneur de l'Aquitaine et de l'Espagne Tarragonaise : par flatterie ou reconnaissance, beaucoup d'habitants ont dû prendre son nom en recevant le droit de cité au temps où il était gouverneur.



Turiassonensis signifie habitant de Turiaso. *Turiasso,* aujourd'hui *Tarazona* en Aragon, était une ville de la province de Tarragonaise. C'était déjà un municipe de citoyens romains au temps de Titus, puisque Pline lui donne ce titre dans son *Historia naturalis* (3, 24). Son nom est écrit par lui tantôt *Turiaso (id.),* tantôt *Turiasso* (34, 144). Les manuscrits de l'Itinéraire Antonin (p. 211, éd. Parthey) donnent également les deux orthographes; de même, ceux de Ptolémée (2, 6, 17) portent à la fois Τουριασσῶ et Τουριασῶ. Les monnaies de la ville (Eckhel, I, p. 59) donnent] TVRIASO. — La ville de Turiasso, qui n'a fourni

que deux inscriptions au *Corpus* (II, p. 405), est rangée par Pline avec Bilbilis sa voisine parmi les cités riches en mines de fer: *Haec nobilitavit loca gloria ferri* (34, 144). — *Turiassonesis* est pour *-ensis:* la chute de l'*n* dans la terminaison *ensis* est un des faits les plus répandus en épigraphie. Elle s'explique parce que l'*n,* dans le groupe *-ns,* se prononçait à peine : par suite, les suffixes en *ensis (esis)* ont pu donner « ois » en français, à l'aide de transformations régulières.

Seviralis: Primulus a été, sans doute ([1]) dans la ville dont il était citoyen, à Turiasso, *sevir,* c'est-à-dire un des six prêtres consacrés au culte de l'empereur. Les *seviri* étaient nommés par les décurions de la cité pour un an (Marquardt, I, p. 206) : leur année de charge expirée, ils devenaient « anciens sévirs », *sevirales,* de même que les prêtres de Rome et d'Auguste devenaient, après l'exercice de leurs fonctions, *sacerdotales.* Les anciens *seviri* se réunissaient, semble-t-il, en corporation (*ordo seviralium, Corpus,* X, 5796). Cf. sur la question, encore obscure, des *seviri,* la dissertation de M. J. Schmidt, *De seviris Augustalibus,* et l'analyse qu'en a donnée M. Hirschfeld, traduite par M. Allmer dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule,* t. I, p. 282.

Primulus, Censorina, sont des noms d'origine latine. *Phœbe* est grec : la personne qui le porte est une affranchie, et l'on aimait à donner des noms grecs à ses esclaves. *Sacuro* est au contraire d'origine barbare, j'imagine gauloise, et ne se trouve, à notre connaissance, nulle part ailleurs. On a souvent rencontré *Saciro* sur des marques de fabrique de poteries (Schuermans, 4858, 4859). Ausone nous fait connaître (*Professores,* 11, 15) le nom d'un grammairien qui s'appelait *Sucuro,* leçon que donnent tous les manuscrits : mais Vinet écrivait *Sacuro.*

M. Dezeimeris a consacré en partie à cette inscription son ingénieuse et savante étude sur *les origines de Sulpice Sévère,* dont nous nous faisons un devoir et un plaisir d'extraire ce qui suit : « Parmi les » problèmes de géographie ancienne restés sans solution définitive, il » faut compter la détermination de ce *Primuliac,* domaine de Sulpice » Sévère, où il fit construire deux basiliques (voyez saint Paulin, *Epist.,* » XXXI, XXXII). *Primuliac* était le domaine de Primulus. Le Primu-

([1]) Rien n'empêchait, toutefois, le citoyen d'une ville d'être *sevir* dans une ville étrangère. Voyez par exemple l'inscription de *P. Sextius Florus, sevir Augustalis colonia Julia Aquis et colonia Arelate* (Aix et Arles, Herzog, 378). Mais le rapprochement du nom de la patrie et du titre de *seviralis* et la nature de ce titre, « ancien *sevir* », me font préférer Turiasso.

23 » lus possesseur de Primuliac devait être lui-même un Sulpicius. Eh » bien! ce *Sulpicius Primulus* auquel nous remontons par induction, » n'est point un personnage purement imaginaire. Il a vécu, et vécu à » Bordeaux, vers la fin du IIe ou le commencement du IIIe siècle. Un » autel domestique nous offre les diverses dédicaces de membres de » la famille Sulpicia, et, parmi elles, au premier rang, celle faite par le » chef de la maison, M. SULPICIUS PRIMULUS. N'y a-t-il pas de très-fortes » raisons de croire que ce *Sulpicius Primulus* tient de très-près aux » possesseurs de Primuliac et aux ancêtres de *Sulpicius Severus*? » L'affirmative en de telles conditions doit paraître infiniment plus » probable que la négative. »

Primulus a associé ses deux enfants et son affranchie au présent fait à la déesse. — *De sua pecunia,* formule qui rappelle celle de *sumptibus suis,* de l'autel élevé par Martialis; cf. n° 4.

24

C · IVL · SEVRVS
EX · VOTOPOS
SVIT · L · M ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS donne C.IVL SEVRVS | EX.VOTO.PO | SVIT.L.M.; c'est par erreur que la *Soc. arch.*, en réimprimant l'article de Sansas, donne G.IVL.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,055 et 0,060. — Caractères réguliers, assez bien gravés; les O de forme allongée.

Autel quadrangulaire en pierre avec base et couronnement : le monument a été retaillé, et est fort dégradé. Sous l'inscription, une cavité oblongue destinée sans doute à recevoir un ornement. — Hauteur : 1,14.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans les fondements de la muraille romaine, maison Béchade, rue des Trois-Canards, n° 3. L'emplacement de cette maison correspond à la partie du trottoir comprise devant le n° 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, n° 16; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès,* VI, p. 584 (réimpr. *Soc. arch.,* VIII, p. 128). = DEZEIMERIS, *Sulpice Sévère,* p. 20 (*Soc. arch.,* VI, p. 128).

C(aius) Jul(ius) Sev(e)rus ex voto possuit l(ibens) m(erito).

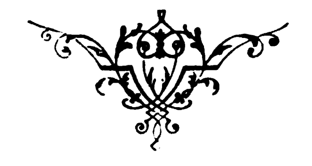
Il manque le nom de la divinité, qui devait se lire sur le bandeau de la corniche.

24

Les noms du donateur sont ceux qu'on trouve le plus souvent à Bordeaux.

L'omission de l'*e* entre deux consonnes est un fait assez fréquent : cf. *novmbris* pour *novembris* (*Corpus*, I, 962), *decmbres*.

Possuit pour *posuit* est extrêmement fréquent dans les inscriptions, surtout des derniers temps de la république et du premier siècle de notre ère. C'est vers l'époque de Cicéron en effet qu'on prit l'habitude de renforcer l'*s* dans la prononciation et de la redoubler dans l'écriture, lorsqu'elle était précédée d'une diphtongue ou d'une voyelle longue. Nous avons sur cet usage un texte précieux de Quintilien (*Institutio oratoria*, 1, 7, 20) : *Quid? quod Ciceronis temporibus paulumque infra, fere quotiens S littera media vocalium longarum vel subjecta longis esset, geminabatur, ut caussae, cassus, divissiones? quomodo et ipsum et Vergilium quoque scripsisse manus eorum docent.* Du reste, cet usage s'est conservé bien longtemps après Quintilien, comme le témoignent les inscriptions.



II

MONUMENTS CIVILS

1° STATUES

DRVSO CAESA*ri.germa* **25**
NICI CAESARIS*.f.ti.caes*
AVG·N·DIVI AVG*usti.pron*
PRAEFECT·VRBI/S*o d a l i*
//////GVSTALI//////...........

Restituée d'après les copies de de Lurbe, Pontanus, d'Arrerac, Peiresc et Sincerus.

Var. — Nous suivons de Lurbe, Sincerus et d'Arrerac pour l'indication des points. Perrault n'en met nulle part; Peiresc, seulement à la 3e ligne, mais aux trois endroits; les autres, partout. — 1re l., CAESAR chez Peiresc. — 2e l., dans l'éd. de 1672, on fait écrire à de Lurbe NISI, qui est une faute d'impression. — Voici comment est écrite chez les différents auteurs la 4e ligne :

PRAEFECT.VRBIS	de Lurbe, Hentzner, Pontanus, d'Arrerac.
PRAEFECT.VRBI	Gruter, suivi par Orelli et Wilmanns.
PRAEF*ect* VRBI	Peiresc.
PRAEF . VRBIS	Sincerus.

GVSTAL. chez Pontanus. — Perrault étend l'inscription. — Voici comment Hentzner publie cette inscription et la suivante, persuadé qu'elles n'en forment qu'une seule: *Druso Caesa — Rufi. F. nici Caesaris Ca; Augusto. Aug. N. Divia Aug. Pont. Max; Praefect. Vrbis; ɔ. II, P.P. Gustal. C. Julius.*

Descr. et hist. — « Au mois de Iuillet 1594 », raconte de Lurbe dans son *Discours,* « le Sieur de Donzeau Lieutenant particulier de la Seneschaussée de Guyenne, faisant parmy des vieilles masures & murailles en vn champ à luy appartenant hors la ville pres le Prieuré S. Martin, tirer de la pierre pour employer en bastiment, les maneuures qu'il y auoit commis auroient le 21. dudit mois en bechant la terre troué dans icelle trois pieds ou enuiron de profondeur deux grandes statues de marbre blanc, l'vne d'homme sans teste & bras, en habit de senateur Romain, & l'autre de femme, ayant seulement perdu les bras, vestue en matrone Romaine..... Et le 24. dudit mois auroient troué vne autre statue d'homme de pareille estoffe & grandeur, sans teste & bras. avec

25 nombre de pieces de marbre bien poly, contenant plusieurs inscriptions Latines a pieces rapportées escrites en lettre Romaine, manques toutesfois en quelques endroits, dont les deux principales, chascune de deux pieds de largeur & plus de longueur, contiennent ce que s'ensuit [1] ». — La chapelle ou le prieuré de *Sent-Martin-deu-Mont-Judec* occupait l'emplacement où a été construit le réservoir de la rue de la Chapelle-Saint-Martin, sur la colline Judaïque (cf. Drouyn, p. 349), ce qui explique ce que dit GRUTER au sujet de notre inscription: *Burdegalae, effossum* CIƆ IƆ XCIIII *mense Julio in agro suburbano non longe a S. Severini fano, una cum tribus statuis.* — « Le tout », continue de Lurbe, « ayant esté recueilly auec grand soing & curiosité par messieurs les Maire & Iurats gouuerneurs de la ville, & porté en l'hostel d'icelle, ayans iugé que la garde de telles pieces leur appartenoit plustost, qu'à vn particulier, ils auroient en memoire de l'antiquité & grandeur de ceste dicte ville faict dresser lesdictes statues en lieu eminent avec lesdictes inscriptions en la forme & estat qu'elles avoient esté trouuées. » — DE LURBE raconte plus brièvement l'histoire de ces deux découvertes dans sa *Chronique,* à la date de 1594, en les plaçant l'une et l'autre « le vingt-uniesme Iuillet ». Il y ajoute que « lesquelles statues & inscriptions, les Maire & Iurats en memoire de l'antiquité, ont faict dresser & eslever en la maison de ville dans des niches richement elabourées, avec les armoiries du Roy et de ladicte ville, estant escrit au dessoubs en un marbre, ce que s'ensuit :

M. S.

Statuas Drusi Caes. Claudij Imp. & Messalinae Gothorum iniuria mutilas, è ruderibus collis Iudaïci, M. Donzeau supp. Aquitaniae, prope sacellum D. Martini extra muros, cum superi. inscriptionibus, anno Christi 1594. erutas, Iac. de Matignon Franc. Maresch. Aquitaniae prorex, & maior ciuitatis, F. de Girard de Haillan scutifer. M. Thibaut Aduoc. F. Fouques, P. de Fortage scutifer, I. de Guerin Aduoc. & I. de Guichener Iurati Burdigalenses, praef. vrbis, G. de Lurbe & R. de Pichon Aduoc. & sc. Scynd. & scr. ciuitatis hîc in memoriam antiquitatis, & ad perpetuam Burdigalae gloriam ponendas curarunt. CIƆ D.XCIIII.

Multa renascentur.

---

[1] Quelle était la nature du monument qu'ornaient ces statues et ces inscriptions? C'est ce qu'il est bien difficile de savoir, les écrivains de la Renaissance ne nous donnant que d'assez vagues renseignements. Voici, d'après de Lurbe, ce qui fut trouvé en même temps et au même lieu : « On auroit aussi trouué plusieurs pieces de bras, iambes et pieds desdites statues et d'autres, ensemble grande quantité de petites pieces de terre cuite de diuerses couleurs, qui restoient du paué fait à la Musayque, et des lopins de plomb fondu, et en outre plusieurs medailles et monoye des anciens Empereurs et Imperatrices, comme de Claudius, de Domitianus, des Autonins, de Commodianus, de Gordian, Victorin, Constantin, de Licinius, de Messaline, Faustine, et autres; et des anneaux de fer auec une clef, semblables a ceux trouuez au païs bas qui sont representez par Lypsius en ses Commentaires sur Tacite », sans parler du soi-disant « cachet de Néron », dont il sera question à la fin de ce volume. De Lurbe ajoute : « Les murailles qui restent sont tres-fortes, espaisses, et bien cimentées ». Au dire du même auteur, beaucoup plaçaient là un temple de Jupiter, parce que l'endroit de la découverte n'est qu'à trois cents pas de la porte Dijeaux, et que « porte Dijos est autant en latin que PORTA JOVIS ». Cette unique raison est d'autant plus faible que cette étymologie de Dijeaux est des plus contestables, et ne repose que sur une vague ressemblance de son (cf. Vinet, 2e éd. du *Discours,* § 48). La conjecture faite par de Lurbe, que « ce soient les ruines des estuues ou baings bastis par les Romains », est de tout point plus acceptable et justifiée par la nature des objets découverts. Des statues d'empereurs ou de magistrats (*Corpus*, X, 830) ornaient les portiques, les jardins ou les promenoirs des bains publics. « La commodité des eaux que fournit le ruisseau de la Devise », dit Baurein, *Variétés*, IV, p. 207, « qui a coulé de tout temps au pied de ce local, peut avoir déterminé les Bituriges Vivisques à y construire des bains; » cf. p. 303.

Et en un autre marbre,

Hoc opus à prioribus Iuratis prudenter institutum, noui istius anni Iurati, R. du Burg, quaest. Reg. Ger. Testoris Proc. & Math. Salomon, cum reliquis ad Vmbilicum duxerunt. Imperante Henrico IIII. Franc. & Nauar. Rege Christianissimo. Calend. Decemb. 1594. »

Comme on le voit par ces deux dernières inscriptions (reproduites toutes deux, et avec de légères variantes, par SINCERUS, la première seulement, et très écourtée, par PONTANUS), l'installation des statues, décidée par les Jurats de 1594, ne fut achevée que par leurs successeurs, à la fin de l'année 1594. Les *Archives départementales* (série E, *Notaires,* 172), possèdent le contrat conclu par les premiers, le 30 juillet 1594, avec des entrepreneurs engagés pour placer les inscriptions et les statues dans l'Hôtel-de-Ville; le voici d'après une nouvelle collation obligeamment faite pour nous sur l'original par M. Roborel de Climens (cf. *Archives historiques de la Gironde,* XII, p. 374) :

« Ont esté presens en leurs personnes messieurs : François de Girard, seigneur du Haillan, conseiller du Roy, commissaire ordinaire de ses guerres; Martial Thibault, advocat en la cour; François Fouques, Pierre de Fortaige, escuier, seigneur dudict lieu; Jehan de Guerin, aussi advocat en ladicte cour, et Jehan de Guichaner, les tous juratz de la présente ville de Bourdeaux, lesquelz, en ladicte qualité de juratz, pour la décoration d'icelle ville et en mémoire de l'enthicquicté des statues tres anticques, qui ont nagueres esté trouvées dans le champ de terre Judayque, près la porte de Jaux de ladicte ville, ont convenu de marché avec Loys Baradier, maistre des œuvres du Roy et maistre masson juré de ceste ville, Pierre Ardoyn, Jacques Guilharmain et Pierre Prieur, aussi maistres massons d'icelle, lesquelz ont promis, et seront tenus ausdictz sieurs juratz, de faire dans ladicte maison de la ville la besoigne que s'ensuit, savoir est : de faire et construire troys niches sur bazes entournées et couvertes de voultes, armoiries, chapiteaux et tables des anciennes inscriptions, trouvées avec lesdictes statues, que de celles esquelles est faicte mention du soing que lesdictz sieurs juratz sus nommés ont heu de les retirer dudict lieu et les coloquer en ladicte maison commune, en laquelle table seront leurs noms inscriptz et dénommez, ensemble de messieurs Gabriel de Lurbe et Richard de Pichon, advocatz en ladicte cour, procureur sindic et clerc ordinaire de ladicte ville, en memoire de ce que dessus; et faire ladicte besoigne selon la forme qui est contenue par ung model, tracé sur ung pappier au créon, duquel model en est demeuré ung devers lesdictz sieurs et ung semblable devers lesdicts maistres massons; laquelle dicte besoigne ils seront tenus faire à main droicte, entrant à la grand salle de ladicte maison commune, pres du pillier de l'enticquité d'Auguste, tirant le long de la murailhe vers la chapelle, a vingt piedz de long ou environ et de mesme haulteur, ou telle qui sera necessaire; et icelle dicte besoigne lesdictz maistres massons fairont de bonnes pierre de Bouchet, de la meilheure et fine et plus belle qui se pourra trouver, et icelle fournyr à leurs despens; ensemble toutes aultres estoffes qui seront nécessaires à faire ladicte besoigne, sauf s'il convient atacher de fer pour retenir lesdictes statues dans lesdictes niches et la table de marbre, paintures, gravures et dorures de ladicte table ou sera ladicte inscription de ladicte invention et soing desdictz sieurs juratz. Et ce, le tout, pour et moyennant le pris et somme de troys-cens-cinquante escuz sol, que lesdictz sieurs juratz seront tenus leur faire paier par le thrésorier de ladicte ville, suivant les ordonnances qu'ilz luy en feront lors, et à la mesure que lesdictz maistres massons feront ladicte besoigne. Laquelle dicte besoigne lesdictz maistres massons seront tenus commencer au premier jour du mois d'aoust prochain et la rendre faicte,

25 parfaicte, parachevée bien et deuement et proprement, comme s'apartient, dans le premier jour du mois de janvier, aussi prochainement venant; le tout à peine de tous despens, domaiges et intérêts.

» Et pour faire, tenir et acomplir ce que dessus lesdictes parties ont obligé l'une à l'aultre, savoir: lesdicts sieurs juratz le revenu de ladicte ville et lesdictz maistres massons, l'ung pour l'aultre et ung seul pour le tout, renonceants au beneffice de division et discution, leurs personnes et biens, meubles et immeubles, etc., soubzmectant, etc., et par expres lesdicts maistres à la rigueur de l'exécuteur, etc., promis et juré, etc.

» Faict à Bourdeaux, dans la chambre du conseil de ladite ville le xxxe jeulhet M. V^{c}. IIII^{xx}. XIIII., apres midy; presens: Me Vital Curat, praticien, et Jehan Riouzal, praticien, habitans de ladicte ville, témoins.

» De GIRARD, *jurat;* TIBAULT, *jurat;* DE GUERIN, *jurat;* DE FORTAGE, *jurat,* GUICHANER, *jurat;* Loys BARADIE, P. ARDOUIN, Jacques GUILLERMAIN, P. PRIEUR, RIOUZAL, present; CURAT, present, et DE LAVILLE, *notaire royal.* »

Ce fut dans la Maison de Ville que les virent HENTZNER, en 1597 *(in Curiâ civitatis),* PONTANUS vers 1604 *(in areâ Capitolinâ),* SINCERUS en 1612 *(in Basilica urbis).* D'ARRERAC en parle, en 1625, en homme qui les a vues. PERRAULT, qui était à Bordeaux vers 1673, nous dit « qu'elles sont dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux ». TILLET, dans ses *Chroniques,* imprimées sans doute en 1718, ne parle pas des inscriptions, mais nous apprend que les statues se trouvaient encore « dans des niches qui sont dans la Cour à main droite et à l'entrée de la grande Salle ». « Au bas de ces niches sont les Armes du Roi et de la Ville en sculptures relevées en bosse (p. 179). » Il semble cependant que nos inscriptions existaient encore en 1728, puisque les *Délices de la France* écrivent à cette époque (II, p. 277): « L'Hôtel de Ville est un des beaux ornements de *Bourdeaux,* où il y a beaucoup de belles choses à considérer, comme des statuës, des Inscriptions », ce qui suppose d'autres pierres inscrites que l'autel du génie.

Les statues, — que l'on croyait être celles de Messaline, de Claude et du Drusus de l'inscription, — eurent une destinée diverse. La Messaline, cédée à Louis XIV par les Jurats dans la séance tenue le 12 octobre 1686, se perdit dans la rivière avec le vaisseau qui la transportait (cf. TAMIZEY DE LARROQUE, *La Messaline de Bordeaux,* dans la *Soc. arch. de Bord.,* t. VIII). L'intendant DUPRÉ DE SAINT-MAUR demanda les deux autres aux Jurats, un siècle plus tard, au nom de l'Académie (lettre du 26 février 1781; cf. *Arch. mun.,* BB, reg. de corr.; et GG, 304): « Il existe dans la cour de votre Hôtel d'anciennes statuës, qui échappées jusqu'ici aux injures du tems, s'y dégradent chaque jour. Ces statuës enrichiroient encore la precieuse collection dont l'Academie s'occupe. Elle m'a chargé, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous en faire la demande de sa part ». Accordées par le Conseil, elles sont restées depuis au *Dépôt* J.-J. Bel (n°s 18 et 127).

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 60; de 1619, p. 60 v° (recopiée d'après cette éd. par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); de 1672 et de 1703, p. 42 v° (réimpr. *Soc. arch.,* VII, p. 117). — D'après lui, DEZEIMERIS, *Remarques,* p. 12 (*Soc. arch. de Bord.,* VI, p. 58). = *E* VERDERII *schedis,* GRUTER, p. CCXXXVII, 2; cf. éd. de 1707, *Variorum corrigenda,* p. CCCXXVI. — D'après Gruter, GRAEVIUS, *Praefatio* du *Thesaurus,* t. VII, p. **3 v°; réimprimée dans les *Praefationes,* p. 370 (j'emprunte cette dernière citation à SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 351). — Sans doute aussi d'après Gruter, CORSINI, *Series praefectorum,* 31 [que je n'ai pas vu]. — D'après Gruter, VENUTI, *Dissertations,* p. 15. — D'après Venuti, JOUANNET: 1° notes ms. [VII, f° 29]; 2° *Statistique,* I, p. 253. — D'après Gruter, ORELLI, 667; WILMANNS, 891. = HENTZNER,

Itinerarium, éd. de 1629, p. 88. = PONTANUS, *Itinerarium*, p. 94. = SINCERUS, *Appendix*, p. 28, éd. de 1616; p. 381, éd. de 1627. — D'après Sincerus, DE BEAUMESNIL [ms. de Chasteigner], qui figure l'inscription et le monument comme s'il les avait vus. = D'après une copie envoyée de Bordeaux, PEIRESC, lettre à Rubens, du 12 fév. 1624 [bibl. de Carpentras, copie obligeamment communiquée par M. Charles Ruelens]. = D'ARRERAC, *De la Vanité des dignitez*, p. 231. = PERRAULT, *Les dix livres d'Architecture de Vitruve*, 2ᵉ éd. (1684), p. 217. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16931], fᵒ 306 *bis*.)

25

[Cf., à la fin de ce volume, les inscriptions fausses de DE BEAUMESNIL.]

Druso Caesa[ri, Germa]nici Caesaris [f(ilio), Ti(berii) Caes(aris)] Aug(usti) n(epoti), divi Aug[(usti) pron(epoti)], praefect(o) Urbi, s[odali au]gustali.....

De Lurbe hésitait, pour identifier ce Drusus, entre le fils de Tibère, frère adoptif de Germanicus *(fratri Germanici)*, et Drusus, le père de l'empereur Claude et de Germanicus *(patri Germanici)*. Mais les titres mentionnés sur l'inscription ne conviennent ni à l'un ni à l'autre de ces personnages; et, en outre, des expressions comme *pater* ou *frater Germanici* sont insolites en épigraphie.

Comme le pensaient déjà d'Arrerac et Peiresc, comme l'ont pensé tous ceux qui après eux se sont occupés de notre inscription, elle ne peut concerner que le plus récent des Drusus, le fils de Germanicus. Ce dernier laissa trois enfants mâles, Néron, Drusus, Caius, qui fut plus tard empereur : Tibère ayant adopté Germanicus en même temps qu'il était adopté par Auguste (le 27 juin de l'an 4 de notre ère), Drusus était par conséquent son petit-fils et l'arrière petit-fils d'Auguste, *Tiberii Caesaris nepos, divi Augusti pronepos*. Par suite, il devait porter le surnom, le *cognomen* de *Caesar :* ce nom n'était pas, en effet, au premier siècle, comme il le devint à partir du règne d'Hadrien [cf. p. 81], le titre de l'héritier présomptif de l'empire; mais il était porté par tous les descendants, adoptifs ou naturels, de Jules César; c'était le *cognomen* distinctif de la race des Jules.

Drusus naquit vers l'an 8 de notre ère: son nom est en effet gravé sur l'arc de Pavie (*Corpus*, V, 6416 : DRVSO . IVLIO . GERMANICI . F . AVG PRONEPOT GERMANICO), arc dédié entre le 26 juin de l'an 7 et le 26 juin de l'an 8. Il ne porte pas encore sur cette inscription le nom de César.

A la mort de leur oncle Drusus (le fils de Tibère), les deux aînés des enfants de Germanicus, Néron et Drusus, furent présentés par leur aïeul au sénat comme les futurs maîtres de l'empire (en l'an 23, Tacite,

25 *Annales,* 4, 8) : cette année-là, Drusus revêtit la toge virile. Dès lors, les deux frères furent comblés d'honneurs. En l'an 25, Drusus fut nommé *praefectus Urbi feriarum latinarum,* « préfet de Rome pendant les fêtes latines », comme nous l'apprend encore Tacite (4, 36). On sait que cette charge, bien différente de la préfecture urbaine proprement dite, qui fut une création d'Auguste et qui comportait le gouvernement civil et militaire de la capitale, était une fonction purement honorifique, un vestige pieusement conservé des institutions royales : pendant la durée des fêtes latines, qui avaient lieu sur le mont Albain et auxquelles la tradition obligeait tous les magistrats d'assister, la juridiction suprême sur les habitants demeurés à Rome était confiée à un préfet : cette magistrature n'était, sous l'empire, qu'un simulacre, mais on le conservait avec soin encore au second siècle : *Durat simulacrum,* dit Tacite (6, 11), *quoties ob ferias latinas praeficitur qui consulare munus usurpet.* Cette charge était réservée alors à de tout jeunes gens, presque toujours à des fils de sénateurs, mais qui n'avaient pas encore l'âge d'entrer dans la curie.

Le collège des *sodales augustales,* créé en l'an 14 par Tibère et assimilé dès sa fondation aux quatre grands collèges de prêtres *(amplissima collegia),* était voué au culte d'Auguste divinisé : il se composait de 21 membres ordinaires, tous de noblesse sénatoriale. Lors de sa fondation, il eut en outre quatre membres d'honneur, appartenant à la famille des Jules, Tibère et son fils Drusus, Germanicus et son frère Claude. Ce qui formait un total de 25 membres. Or nous savons qu'une 27e place fut créée en 51 pour Néron (*Corpus,* VI, 1984) : entre cette date et la création du collège on a donc dû établir une 26e place. M. Dessau (*Ephemeris,* III, p. 76 et p. 207) conjecture avec infiniment de raison qu'elle l'a été pour notre Drusus : « Germanicus », dit-il, « étant mort en 19, son fils aîné Néron lui aura succédé comme » *sodalis;* lorsque Drusus revêtit la toge virile en 23, on créa en sa » faveur une 26e place *(decuria)* d'augustale ».

Même en attribuant au mot VRBIS l's dont nous avons fait l'initiale de *Sodali,* il est impossible de songer à un autre titre, pas même à celui de flamine, auquel pensaient Peiresc et Gudius (éd. de 1707 du *Thesaurus* de Gruter). En effet, il n'y avait jamais qu'un flamine pour chaque empereur : or, du vivant de Drusus, le *flamen augustalis* était son frère aîné Néron César, comme le prouvent les dédicaces des

statues qui lui furent élevées (*Corpus,* VI, 913; III, 2808; II, 609), **25**
et son épitaphe (VI, 887).

Comme Germanicus et comme ses deux frères, Drusus fut de bonne heure un prince populaire : nous avons des preuves nombreuses de la faveur dont Néron et Drusus jouissaient, surtout dans les villes de la province. Des statues, dont les inscriptions sont restées, leur furent publiquement érigées; un grand nombre de cités d'Italie les choisirent pour magistrats, ce qui est, dit M. Mommsen (*Staatsrecht,* II, p. 801), « un merveilleux fait historique », *ein historisch merkwürdiges Factum.* Tibère finit par s'en alarmer : en 29, Néron et sa mère Agrippine furent bannis; l'année suivante, Drusus fut jeté en prison, et y mourut en 33.

L'inscription a donc été gravée entre l'an 23 et l'an 30. Elle ornait sans doute le socle d'une statue : mais rien n'indique que cette statue soit celle qu'on a trouvée en 1594, et qui a l'air de représenter plutôt un homme fait qu'un jeune homme de 15 à 20 ans.

Nous reproduisons ici la partie de la lettre de Peiresc à Rubens qui concerne le commentaire de cette inscription : *L'altra, per quanto io posso congetturare dalli fragmenti che m'hanno mandati di Bordeaux, io non credo che si possa mai applicare a Druso, padre di Claudio, ne a qualcuno altro che a Druso secondo figlio di Germanico, il quale Tiberio fece morir di fame, potendosi commodamente supplire in questa maniera :*

DRVSO CÆSAR *GERMA*
NICI CÆSARIS *F·TI·CAES·*
AVG·N·DIVI·AVG· *PRON·*
PRAEF*ect* VRBI *FLAM·*
*AV*GVSTALI

Essendo di tuto fuor di proposito [....], *che se ne facevano per applicarla a Druso padre di Claudio, il quale non fu mai adoptato nella famiglia d'Augusto, ne vi puo nocere la dignità di prefetto urbano (benche dovesse parere di prima fronte mal compatibile nella persona d' un principe cosi giovane come era quello, se si riguarda la fontione di questa dignità ne' secoli piu bassi) ma in que' tempi non era di tanta importanza; scrivendo A. Gellio Lib. XIIII, cap. ult., che ex ea aetate praefectus fit quae non est praetoria, parlando de' prefetti urbani che si lasciavano in Roma quando usciva il magistrato per andare alle ferie latine, che non era d'altro prefetto urbano in que' tempi.*

26

//////// R V S I • F •
C//////// • AVGVSTO
PONT • MAX • ///////
/////////////ÓS • ĪĪ • P • P •
C • I V L I V S//////////

Restituée d'après les copies données par DE LURBE, PONTANUS, D'ARRERAC, PEIRESC et SINCERUS.

Var. — D'ARRERAC complète le commencement. — 1re l. : HOLTENUS écrit RVSI. Ϯ; 2e l.: CAE chez D'ARRERAC, les autres écrivent C. AVGVSTO, sauf PONTANUS qui supprime C. ; — 4e l: COSSIII chez D'ARRERAC ; C.S chez HOLTENUS. Les traits au-dessus des lettres manquent chez SINCERUS. Nous avons remplacé par un *apex* la barre que les autres auteurs mettent sur $\overline{\text{cOS}}$, et dont la présence nous paraîtrait étonnante pour une inscription d'une aussi belle époque. PP chez DE LURBE et SINCERUS. — Voyez, dans les *var.* de l'inscr. précédente, comment HENTZNER donne celle-ci. — PEIRESC et PERRAULT étendent l'inscription.

Descr. et hist. — L'inscription a été découverte en même temps et au même lieu que la précédente, dont elle a partagé les destinées. Voyez le paragraphe correspondant du n° 25.

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 60; de 1619, p. 61 r° (recopiée sur cette édition par SÉGUIER, *Index antiquarum inscriptionum* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 43 r° (réimpr. *Société archéologique de Bordeaux,* VII, p. 117). — D'après de Lurbe, DEZEIMERIS, *Remarques,* p. 13 (*Société archéologique,* VI, p. 59). D'après Dezeimeris, ALLMER, *Revue épigraphique,* t. I, p. 163. = *E* VERDERII *schedis,* GRUTER, p. CCXXXVII, 7; reprise par HOLTENUS dans l'édition de 1707, *Variorum corrigenda,* p. CCCXXVI. — D'après Gruter, VENUTI, p. 21. — D'après Venuti : BERNADAU, *Bulletin polymathique,* IIIe année, p. 181; JOUANNET : 1° notes ms. [VII, f° 29]; 2° *Statistique,* I, p. 253; DUCOURNEAU, *Guyenne historique,* II, IIIe p., p. 16. = HENTZNER, *Itinerarium,* éd. de 1629, p. 88. = PONTANUS, *Itinerarium,* p. 94. = SINCERUS, éd. de 1616, p. 29; de 1627, p. 382. — D'après Sincerus, mais en dessinant le monument comme s'il l'avait vu, DE BEAUMESNIL [ms. de Chasteigner]. = D'après une copie envoyée de Bordeaux, PEIRESC, lettre à Rubens, du 12 février 1624 [bibliothèque de Carpentras; copie communiquée par M. Ch. Ruelens]. = D'ARRERAC, *De la Vanité des dignitez,* p. 232. = PERRAULT, *Les dix livres d'architecture de Vitruve,* 2e édition (1684), p. 217. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 776.)

[Cf. à la fin du volume, les inscriptions fausses de DE BEAUMESNIL.]

[Ti(berio) Claudio, D]rusi f(ilio), C[aes(ari)] Augusto, pon-t(ifici) max(imo), [tr(ibunicia) p(otestate), imp(eratori) III, c]o(n)s(uli) II, p(atri) p(atriae), C(aius) Julius...... 26

L'inscription est de la première moitié de l'an 42, date du second consulat de Claude (son premier consulat est de l'an 37) : on ne saurait la placer trop tard dans l'année, puisque le quatrième consulat de Claude, qui fut, cette année 42, consul désigné pour 43, n'y est pas indiqué, et que ces sortes de désignations étaient souvent mentionnées dès les premiers mois de l'année qui précédait le nouveau consulat; cf. Mommsen, *Staatsrecht,* I, p. 568, note 1.

Claude est monté sur le trône le 25 janvier 41 : c'est à partir de ce jour que sont comptées ses puissances tribunices. Suivant que l'inscription a été gravée avant ou après le 25 janvier 42, il faut compter une ou deux puissances tribunices *(trib. pot.* ou *trib. pot. II).*

Claude fut nommé *pater patriae* peu de temps après être monté sur le trône. Il semble avoir revêtu le pontificat suprême dès son avènement. Ce dernier titre est toujours placé en tête des noms de dignités ou de magistratures; celui de *pater patriae* vient le plus souvent en dernier lieu, quoique la chose ne paraisse être devenue une règle que sous Domitien.

Le mot d'*imperator* apparaît deux fois dans la série des titres impériaux. — D'abord en tête, précédant même les noms et prénoms du prince : à cette place, il désigne la souveraineté militaire de l'empereur, il rappelle qu'il est le chef suprême des armées. Claude, qui voulait reléguer à l'arrière-plan sa toute-puissance militaire, refusa, comme dit Suétone, § 12, le prénom d'*imperator : Parcus atque civilis, praenomine imperatoris abstinuit.* — Ensuite, dans la liste des titres ordinaires, il se trouve à une place qui a varié sous les premiers empereurs, tantôt avant, tantôt après le consulat ou la puissance tribunice. Depuis Claude, le titre d'*imperator* a son rang à peu près fixé, avant celui-là et après celle-ci. A cet endroit, le mot rappelle les salutations du prince comme général victorieux, comme *imperator :* il est suivi d'autant de nombres que l'empereur, ou que, sous ses auspices, les généraux de Rome ont remporté de victoires. Sa proclamation comme empereur est considérée comme une première victoire. Les trois salutations qui devaient être mentionnées sur notre inscription, rappellent donc la nomination du prince et deux victoires remportées en l'an 41.

26 Le Caius Julius qui dédia cette inscription à l'empereur Claude, peut-il être identifié à un personnage connu? « Le lecteur jugera », écrit de Lurbe, « si ce C. Julius peut estre celuy, lequel estant Gaulois, comme » escrit Dion [63, 22], gouuerna les Gaules du temps de Néron, & fut » appelé C. Julius Vindex. » Vindex gouvernait « les Gaules », c'est-à-dire la Lyonnaise, en l'an 68, et il n'est guère probable qu'il soit demeuré vingt-six ans en charge. Je croirais plus volontiers que ce C. Julius est le même que le préteur de Bordeaux dont il est question plus loin (n° 30), dans plusieurs inscriptions dont les caractères peuvent fort bien être contemporains de Claude. On sait que cet empereur, né à Lyon, combla les Gaules de bienfaits, et qu'en particulier il demanda et obtint pour les premiers magistrats de leurs cités (*primores Galliae*, dit Tacite, *Annales*, 11, 23) le droit de devenir sénateurs romains. Le préteur C. Julius fut sans doute au nombre des personnages ainsi favorisés, et le monument, la statue qu'il éleva à l'empereur Claude, fut un témoignage public de sa reconnaissance et de celle de sa patrie.

Rien ne prouve, du reste, que ce soit cette statue que nous possédions.

27

GERMANICI

D'après DE LURBE, le seul qui ait parlé de ce fragment.

Var. — GERMANIC à tort chez JOUANNET.

Descr. et hist. — A la suite de la découverte des deux inscriptions de Drusus et de Claude, DE LURBE rapporte qu' « il s'est trouué autres petits lopins de marbre, où il y auoit des lettres Romaines, lesquelles ne se pouuoient ioindre en façon quelconque, si ce n'est trois petites pièces qui faisoient, GERMANICI, toutesfois de plus petite lettre que les susdites deux inscriptions ».

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 60; éd. de 1619, p. 61 r°; de 1672 et 1703, p. 43 r° (réimpr. *Soc. arch.*, VII, p. 117). — D'après lui, JOUANNET, *Statistique*, I, p. 253.

.... *Germanici* [*f(ilio)*].

Ce fragment ne pouvant s'adapter aux inscriptions de Drusus et de Claude, il concerne un autre prince, sans doute un fils de Germanicus, Néron ou Caius.

DIVI ADRI·P·P·MEMO· L·SAB·PRO·D·D· **28**

Telle est la copie de DE LURBE et de SINCERUS, copie à l'aide de laquelle nous pouvons nous risquer à supposer l'inscription suivante :

imp.caesari. DIVI *trajani.f.h* ADRI *ano.aug* ·P·P· *ad.* MEMO *riam.beneficiorum*
L *........ius* ·SAB *inus.leg* ·PRO· *pr.* D·D·

Var. — Voici le texte que donne GRUTER :

DIVI.ADRI.P.P.MEMO
L.SAB.PROC.D.D.

L.SABI.PROC.D.D. chez URSATUS, qui ajoute : *Quae omnia sic lego:* DIVI ADRIANI PATRIS PATRIAE MEMORIAE LUCIUS SABINUS PROCULUS DONO DEDIT *seu* DEDICAVIT.

Descr. et hist. — « Autant ou plus est remarquable [que l'inscr. n° 16] », écrit DE LURBE en 1595, « la statue d'Adrian, renfoncée dans une pierre en forme de coquille, trouuée en la rue du Loup, de ladicte ville, il y a enuiron un an, avec cette inscription ». Elle devait provenir des remparts romains, que longe la rue du Loup. Elle se trouvait, rue de la Treille, dans le musée de Florimond de Raymond, où SINCERUS la vit en 1612 : *Secundo loco ponam* [après l'inscr. n° 16] *statuam D. Adriani cum hac inscriptione...* : *subiunctus nouissimè fuit hic versus:*

HIC ITERVM PRISCA CAESAR SVB IMAGINE VIVIT.

— *Burdegalae erutum* CIƆ. IƆ. XCIV. *in via Lupi,* dit GRUTER. — Ce que dit JOUANNET : « trouvée en 1618 », est une erreur qui provient de la confusion faite entre les deux éditions du *Discours* de de Lurbe, de 1595 et de 1619.

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 69; de 1619, p. 64 v° (recopiée par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); de 1672 et de 1703, p. 46 v°. — D'après lui, JOUANNET, *Académie,* 1829, pl. [II], 7; cf. p. 171. = *E* VERDERII *schedis,* GRUTER, p. CCXLVIII, 5. — D'après Gruter, URSATUS, *De notis,* dans le *Thesaurus* de Graevius, t. XI, c. 836; cf. à la fin des *Marmora Oxoniensia,* p. 39. = SINCERUS, *Appendix (Itinerarium),* éd. de 1616, p. 38; éd. de 1627, p. 390. — D'après lui, mais en dessinant le monument comme s'il l'avait vu, DE BEAUMESNIL [ms.]. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 297.)

[??Imp(eratori) Caesari], divi [Trajani f(ilio), H]adri[ano Aug(usto)], p(atri) p(atriae), [ad] memo[riam beneficiorum??], L(ucius) [....ius] Sab[inus, leg(atus)] pro[pr(aetore)], d(e)d(icavit).

L'inscription ne présente une signification satisfaisante qu'à la condition de supposer que la pierre a été brisée en plusieurs fragments, et

28 que ces fragments ont été rapprochés l'un de l'autre, de telle façon que ni de Lurbe ni Sincerus n'ont pu voir les lacunes.

Il n'en est pas moins permis de douter, non seulement de l'essai de restitution que nous avons fait, mais encore de l'attribution de notre pierre à Hadrien ou même à un autre empereur. D'abord en effet, tous les débris trouvés jusqu'ici rue du Loup sont des tombeaux ou des autels; puis, cette statue « renfoncée dans une pierre en forme de coquille » rappelle singulièrement les bas-reliefs de nos monuments sépulcraux; de même, DIVI et MEMO de la première ligne font songer à la formule si fréquente à Bordeaux D M (qu'il est si facile de lire DIVI) ET MEMORIAE.

29

IMP
M·ANTONIOGORD
ROMANOAFRICAN
PONTIFICI·MAXIMO T

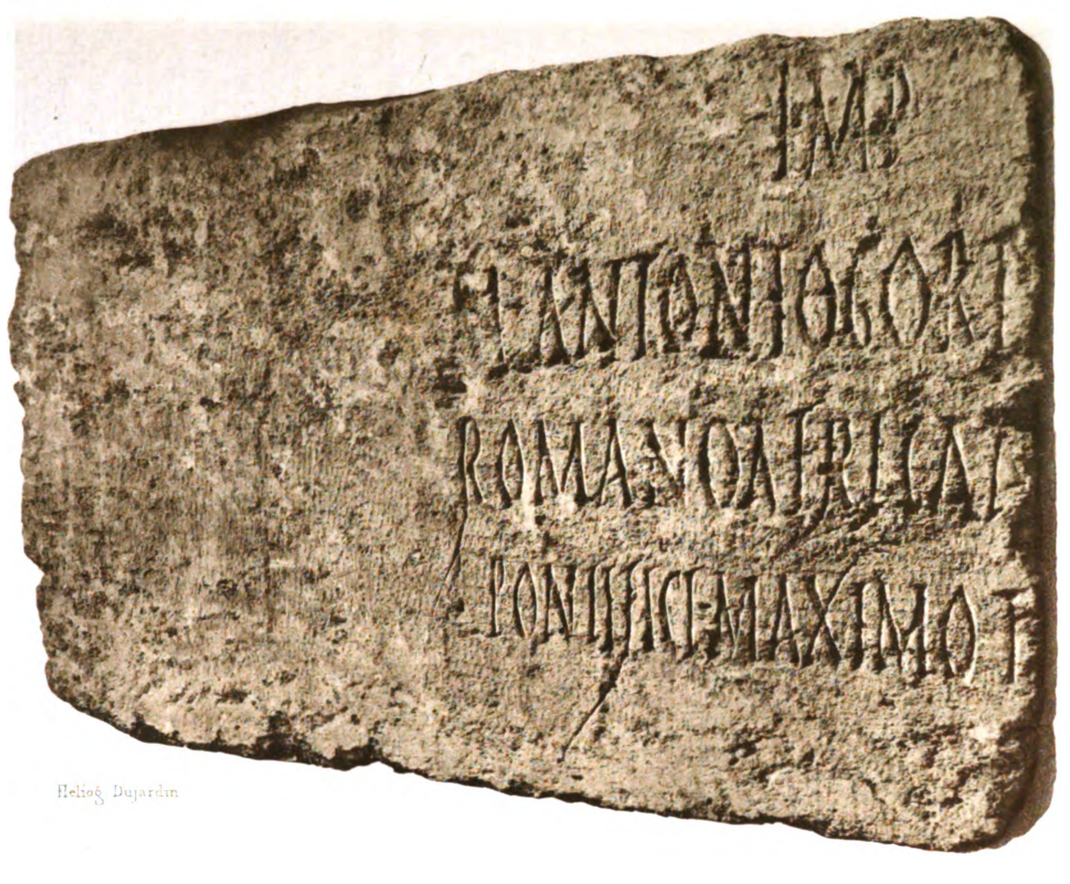
D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 150) [cf. pl. IV].

Var. — Le T final omis par JOUANNET.

Descr. — Hauteur des lettres : 1re et 2e l., 0,075; 3e, 0,07; 4e, 0,065. — Lettres mal gravées, allongées, grêles : les traverses des A, des F et des T obliques à l'alignement; les barres du milieu des N ne joignent pas la ligne; le G à crochet recourbé, les O en forme de losange, etc. — Cf. plus loin notre commentaire, p. 103 et 105.

Bloc de pierre quadrangulaire, retaillé à droite. — Le monument, dit JOUANNET, *Acad.,* 1829, p. 167, et note IV, est en « pierre de Taillebourg »; il ne faut pas oublier que Jouannet était un très bon géologue : la pierre est en tout cas entièrement de même nature que toutes celles qui proviennent des carrières de la Charente. — Hauteur : 0,58; largeur : 1,00; épaisseur : 0,20. — Cf. le dessin donné par ROBERT, *Soc. arch.,* IV, pl. XXVIII (repris *Bull. épigr.,* I, p. 162 et pl. II, 1, et dans l'*Histoire romaine* de DURUY, éd. illustrée, t. VI, p. 322).

Hist. — JOUANNET dit expressément, *Ac.,* 1829, p. 163 : « Entrons maintenant dans quelques détails sur les résultats des fouilles faites en 1828 [août, cf. l'*hist.* du n° 20]. Des deux inscriptions datées que nous leur devons, l'une remonte au règne d'Héliogabale, l'autre au règne d'un des trois Gordiens ». Cela se lit dans la « Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828, petite rue de l'Intendance ». Notre inscription se retrouve deux fois dans les notes ms. du même auteur : 1° [note IV], à la suite des inscriptions d'*Onuava* et d'ATTI.... SCIANI ; Jouannet en fait suivre la copie de ces mots: « Cette moitié d'inscription très intéressante et trouvée dans la même fouille est en pierre de Taillebourg » ; 2° [note V], à la suite de ces deux mêmes inscrip-



Hélioġ. Dujardin

INSCRIPTION DÉDIÉE A L'EMPEREUR GORDIEN IER, FÉVRIER OU MARS 238 (N° 29)

tions et de celle de SABIN.... | F.HE...., **etc. — Toutes ces inscriptions, y compris donc celle de Gordien, ont été extraites de la partie du mur romain comprise dans les fondements d'un pavillon attenant à l'ancienne Intendance, marqué n° 4 de la rue Neuve-de-l'Intendance sur l'ancien cadastre [cf. le plan de la p. 51], aujourd'hui n° 6 de la rue Guillaume-Brochon [cf. ici** *hist.* **des nos 17 et 20]. — JOUANNET dut la faire transporter au** *Dépôt d'Antiques* **de l'hôtel Jean-Jacques Bel, où elle se trouve aujourd'hui sous le n° 150.** **29**

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, 7]; 2° notes ms. [V, 4]; 3° *Académie,* **1829, p. 166. = ROBERT : 1°** *Soc. arch. de Bord.,* **IV, p. 202 et 209 et pl. XXVIII (dessin reproduit : 1°** *Bull. ép.,* **I, p. 162 et pl. II, 1; 2° DURUY,** *Hist. rom.,* **éd. illustrée, t. VI, p. 322); 2°** *Revue archéologique,* **1881, t. I (XLI), p. 35 (article que Schmidt attribue à tort à de Villefosse). — D'après Robert, VON SALLET,** *Zeitschrift für Numismatik,* **VI, p. 139 (article que je ne connais que par la traduction qu'en a donnée THÉDENAT,** *Rev. arch.,* **1880, t. II (XL), p. 284); — THÉDENAT,** *Bulletin épigraphique de la Gaule,* **I, p. 32, 34 et 35; — DE VILLEFOSSE,** *Bull. ép. de la G.,* **I, p. 162. — D'après tous ces auteurs, SCHMIDT,** *Additamenta ad Corporis vol.* **VIII (***Eph. epigr.,* **V), n° 342, p. 299.**

Imp(eratori) [Caesari] M(arco) Antonio Gord[iano, Venerabili?], Romano, African[o, invicto, p(io), f(elici), Aug(usto)], pontifici maximo, t[r(ibunicia) p(otestate), co(n)s(uli), p(atri) p(atriae), proco(n)s(uli)].

Cette inscription est la plus précieuse pour l'histoire générale de Rome parmi celles qui ont été trouvées à Bordeaux : c'est, jusqu'ici, le seul monument épigraphique gravé en l'honneur de l'empereur Gordien Ier. Ce prince ne régna, comme on sait, que quelques semaines, du milieu de février 238 au milieu de mars de la même année : son règne se passa tout entier à Carthage.

La présence d'une inscription de Gordien à Bordeaux est donc des plus surprenantes, et nous partageons pleinement à cet égard l'étonnement de MM. Thédenat et Héron de Villefosse. Ce dernier, plus affirmatif, « est intimement persuadé que le fragment de Bordeaux » vient de la côte d'Afrique, et probablement de Carthage ». « La décou- » verte d'un monument antique dans un lieu déterminé », ajoute le savant épigraphiste, « ne fournit pas toujours une preuve irréfutable » de sa provenance. Voilà une première preuve de mon opinion ». « Il y » en a une seconde, plus importante à faire valoir. L'inscription de » Gordien porte une marque indéniable de son origine africaine ; c'est la » forme même des lettres..., particulière aux inscriptions du IIIe siècle » trouvées à Carthage ou dans la province proconsulaire d'Afrique. » Les savants allemands ont accepté l'hypothèse de M. de Villefosse

29 et ont donné place à notre inscription, dans les additions au tome VIII du *Corpus*, parmi celles de Carthage : *Nihilominus,* dit M. Schmidt dans l'*Ephemeris, propter litteraturam Africae propriam inde adlatam esse Burdigalam statuit* Villefossius *probabiliter; cum Carthaginiensibus coniunxi ut ille dubitans.* Nous la retrouverons sans doute encore dans le *Supplementum* in-f° au t. VIII du *Corpus,* que prépare en ce moment l'Académie des Sciences de Berlin.

Les documents que nous avons cités plus haut, dans l'*histoire* du monument, répondront à la première raison donnée par M. de Villefosse : on sait où l'inscription a été trouvée, on le sait très exactement; elle a été extraite des fondements du mur romain, en août 1828, lors de la construction d'une maison qui existe encore. Elle n'a pas été trouvée autrement que les dix-neuf vingtièmes des inscriptions bordelaises qui, presque toutes, proviennent du rempart du ɪᴠᵉ siècle. Une douzaine d'inscriptions sont sorties de la même fouille, et, entre autres, celle de la base de la statue élevée à la Tutelle de Bordeaux (n° 20). Cette statue avait été extraite du temple de Tutelle, situé sur l'emplacement du Grand-Théâtre, et bordant l'antique forum de Bordeaux, qui est aujourd'hui la place de la Comédie. Or c'est sur ce forum qu'a dû se dresser le monument érigé en l'honneur de Gordien, statue ou base dédicatoire. Ces deux monuments, celui de Tutelle et celui de Gordien, ont été dressés sur la même place publique, à peu d'années d'intervalle, l'un en 224, l'autre en 238 : voilà qui explique pourquoi ils ont été trouvés en même temps, et à côté l'un de l'autre. — Jouannet affirme par deux fois que le monument est en « pierre de Taillebourg », et Jouannet, géologue émérite, connaissait admirablement les carrières du sud-ouest de la France. D'autres géologues ont vu depuis la pierre de Gordien et n'ont fait que confirmer le témoignage de leur savant prédécesseur. — Ajoutons que la pierre est tout autrement lourde que les plaques de marbre provenant d'Afrique que l'on trouve dans les musées de France, dans celui même de Bordeaux : on ne déplace pas aussi aisément un bloc de ce poids et de cette taille. — Enfin, je me demande comment cette inscription aurait pu venir d'Afrique pour échouer dans le sous-sol des caves de l'Intendance et ne reparaître au jour qu'en compagnie de douze autres pierres d'origine indubitablement bordelaise. Nous connaissons assez bien l'histoire littéraire de Bordeaux pour affirmer que si la pierre avait

29

été transportée ici à une époque moderne, il n'eût certainement pas manqué un érudit ou un chercheur pour en mentionner l'existence. — Nous croyons donc impossible de ne pas admettre qu'elle a été placée dans la muraille romaine lors de sa construction au quatrième siècle, et retrouvée là par Jouannet, à la fin d'août 1828, lors de la construction de la maison n° 6 de la rue Guillaume-Brochon.

En revanche, à la seconde raison avancée par M. de Villefosse, je ne sais trop que répondre. En fait d'épigraphie africaine, M. de Villefosse est un maître; on peut le croire. Nous avons vu, dans les musées de province et de Paris, un certain nombre d'inscriptions originaires d'Afrique, dont les caractères paléographiques sont ceux du monument de Gordien: nous n'avons remarqué ces caractères que sur très peu d'inscriptions gauloises. — Est-ce à dire qu'il faille conclure que la dédicace à Gordien n'a pu être gravée qu'en Afrique? Je ne le pense pas. Et d'abord, je n'aime guère cette formule de M. de Villefosse : forme de lettres « particulière aux inscriptions du IIIe siècle trouvées à Carthage ou dans la province proconsulaire d'Afrique ». Le musée de Marseille possède une inscription originaire d'Egypte, et gravée au premier siècle (cf. *Bull. épigr.*, IV, p. 264): eh bien! les caractères reproduisent, très exactement, les particularités et la forme de ceux de notre inscription; voilà qui nous oblige à ne plus parler de paléographie carthaginoise ou même africaine. Il n'y a pas plus, croyons-nous, de paléographie propre à l'Afrique, qu'il n'y a d'africanisme en fait de langue, de grammaire ou de style. Mais, ce qui domine, dans la civilisation de l'Afrique, c'est l'élément populaire: dans la littérature, le réalisme; dans la langue, le latin vulgaire; de même, dans la paléographie des inscriptions, une écriture voisine de la cursive. Il n'est aucune des formes de notre inscription et des monuments semblables qui ne se retrouve dans les *graffiti* de Pompéi : la paléographie dite africaine est simplement l'écriture cursive et populaire adaptée à la gravure des inscriptions. Voilà pourquoi on la rencontre ailleurs qu'en Afrique, en Égypte, dans les inscriptions militaires de Syrie, et quelquefois aussi dans les provinces gauloises. De même aussi, les inscriptions africaines sont en très grand nombre rédigées en latin vulgaire: mais ce latin ne diffère pas de celui qui était parlé par le peuple dans les autres parties de l'empire (cf. dans ce sens la dissertation de M. Hoffmann, *Index grammaticus ad Africae*

29 *provinciarum Tripolitanae, Byzacenae, Proconsularis titulos latinos,* 1878, Strasbourg, in-8°; voyez aussi M. Mommsen, *Rœmische Geschichte,* V, p. 656).

Qui empêche d'ailleurs d'admettre que l'inscription a été gravée à Bordeaux par un lapicide d'origine africaine, et à la manière usitée dans son pays? Qui empêche de croire qu'un Africain établi à Bordeaux a voulu témoigner sa reconnaissance ou sa sympathie envers Gordien, qui fut longtemps proconsul à Carthage, en lui faisant élever une statue dès qu'il a appris son avènement comme empereur? On s'expliquerait de cette manière, d'une part, la présence à Bordeaux d'un monument érigé à un prince qui n'a régné que quelques semaines et sans quitter l'Afrique, et, d'autre part, pourquoi le style de ce monument rappelle celui des monuments africains.

Une autre question a été discutée plus vivement encore que celle de l'origine de la pierre: c'est la question de savoir de quelle manière il fallait compléter l'inscription, quelles épithètes on devait donner à Gordien. Ni la première, ni les deux dernières lignes ne pouvaient donner lieu à aucun débat : la discussion s'est engagée au sujet de l'épithète qui devait suivre immédiatement le *cognomen* de *Gordianus.*

M. Robert n'hésite pas à prêter à Gordien le nom d'*Antoninus,* et voici les textes qui lui donnent raison. Depuis que les deux premiers Antonins, Antonin le Pieux et son fils Marc-Aurèle, avaient, par la prospérité de leur règne et la grandeur de leur caractère, immortalisé ce nom d'Antonin, leurs successeurs voulurent, en le prenant, se rattacher à leurs traditions, à leur famille et à leur gloire : *Fuit quidem,* dit Lampride (*V. Diadumeni,* 6), *tam amabile illis temporibus nomen Antoninorum, ut qui eo nomine non niteretur, mereri non videretur imperium.* Caracalla, *Diadumenus* (le fils de Macrin), Héliogabale, furent appelés Antonins. « Or Gordien l'Ancien », dit M. Robert (*Rev. arch.,* p. 37), « tenait plus que tout autre à ce grand nom d'Antonin; » il avait composé une *Antoninade* en vers [*V. Gord.,* 3 et 4]; il fit ins- » crire son fils [sur les actes de l'état-civil, *publicis actis, V. Gord.,* 4], » avec le surnom d'Antonin, et Lampride rapporte une tradition qui » donnait ce nom aux Gordiens, c'est-à-dire au père comme au fils ». Enfin, il épousa Fabia Orestilla, arrière petite-fille d'Antonin le Pieux.

A cela on peut répondre que les médailles de Gordien l'Ancien ne lui donnent point ce titre d'Antonin; que son petit-fils Gordien III ne

prit jamais cette appellation; et que la tradition rapportée par Lampride n'est rien moins que certaine. Ni Lampride, ni Capitolin ne s'expriment jamais positivement là-dessus, et il peut très bien se faire, comme ils l'avouent eux-mêmes, qu'on ait confondu le nom d'*Antonius* avec le surnom d'*Antoninus*. Voici en effet ce qu'écrit Jules Capitolin dans sa *Vie des trois Gordiens*, 4 : *Tantum Antoninos dilexit ut sibi quoque, ut multi dicunt, Antonini, ut plerique autem adserunt, Antonii nomen adscripserit. Jam illud satis constat, quod filium, Gordianum nomine, Antonini signo inlustraverit, cum apud praefectum aerarii more Romano professus filium publicis actis ejus nomen insereret;* et plus loin, § 9 : *In plurimis autem libris invenio, et hunc Gordianum et filium ejus pariter imperatores appellatos et Antoninos cognominatos, in aliis vero Antonios;* ailleurs encore, § 17 : *Antoninorum cognomine semper est nuncupatus, quod Antoninum filium suum ipse significari voluit in senatu : quae singula videntur familias designare.* Dans la vie de Macrin, § 3, il dit plus expressément : *Nec inter Antoninos referendi sunt duo Gordiani, ut qui praenomen tantum Antoniorum habuerunt, aut etiam Antonii dicti sunt, non Antonini.* Lampride est de cet avis (*V. Diadumeni*, 6; *V. Heliogabali*, 18 et 34) : *Antonii dicti sunt, non Antonini.*

M. de Sallet a songé à un autre *cognomen* pour compléter la seconde ligne de notre inscription, à *Sempronius* ou *Sempronianus*. Gordien descendait des Gracques, dit son biographe (*V. Gordianorum*, 1) : *Originem paternam ex Gracchorum genere habuit.* En outre on lit, sur des monnaies d'Alexandrie (Eckhel, VII, p. 302), la légende suivante :

A. K. M. AN. ΓΟΡΔΙΑΝΟC. CEM. AΦP. ЄΥ. CЄB.

Sur une monnaie de Prymnesse en Phrygie (*R. arch.*, XLI, p. 37 et p. 40) :

AΥ K M ANT ΓΟΡΔΙΑΝΟC CEM PΩM AΦPI CЄB

Ces deux monnaies sont relatives à Gordien le père ; celle-ci, d'Egée en Cilicie, à lui et à son fils (*l. c.;* cf. *Bull. épigr.*, 1881, pl. II) :

ΘЄΟΥC ΓΟΡΔΙΑΝΟΥC CЄM PΩM AΦPI CЄBB

M. de Sallet voit dans cette abréviation CЄM le début du mot Σεμπρόνιος, surnom qu'auraient porté les deux Gordiens. M. Mommsen a adopté cette hypothèse (*Zeitschrift für Numismatik*, VIII, p. 26; *Bull. ép.*, I,

29 p. 36), et avec lui M. J. Müller (*De M. Antonio Gordiano III Romanorum imperatore,* 1883, Munster, in-8), et M. Schmidt.

J'hésiterais à le faire : pourquoi Jules Capitolin, qui insiste sur l'origine de Gordien, aurait-il omis de mentionner un surnom qui semblait prouver sa descendance des Gracques? Pourquoi eût-il moins discuté sur celui de *Sempronius* que sur celui d'Antonin? « Quel intérêt », dit encore avec raison M. Thédenat (p. 78), « un empereur du IIIe siècle » aurait-il eu à rappeler les souvenirs tout républicains des Gracques? » Si *Sempronius* était un nom de famille de Gordien, pourquoi l'aurait-il » omis sur les monnaies frappées à Carthage, sous ses yeux? »

Eckhel interprétait CEM par σεμνός, *venerabilis,* et il semble que cette hypothèse soit moins risquée : par leur âge, les deux Gordiens méritaient cette épithète, qu'il n'est pas rare du reste de voir adressée aux empereurs. C'est ainsi, pour nous borner à l'Histoire Auguste, que Lampride dit à Constantin (*V. Heliogabali,* 34 et 35) : *Constantine venerabilis, Auguste venerabilis,* et que Capitolin appelle ce même empereur, précisément à la première ligne de sa vie des Gordiens: *Venerabilis Auguste.*

Aucune de ces conjectures ne satisfait pleinement, celle de Sempronius moins que toute autre. Celle de *Venerabilis* serait peut-être, à nos yeux, la plus acceptable. Peut-être encore aucune des trois n'est la vraie.

Quant aux deux surnoms mentionnés sur l'inscription, celui de *Romanus,* dont les historiens ne parlent pas, et dont on ne peut s'expliquer l'origine, se retrouve sur les deux monnaies asiatiques. « Je n'ai rien à en dire », écrit M. Robert (*Soc. arch.,* IV, p. 208), « sinon peut-être que le Sénat, apprenant que Gordien était revêtu » de la pourpre par les Africains et proclamé *Africanus,* lui aura » décerné le surnom de *Romanus* avec le titre d'Auguste, montrant » par là qu'il était aussi l'homme de Rome, c'est-à-dire de tout l'empire. » Gordien, qui avait passé sa vie à Rome, qui avait été consul, qui » habitait l'ancien palais des Pompées, et qui avait donné des jeux » dont le souvenir vivait encore un siècle après, méritait bien d'être » appelé *Romanus* (1). » — Le surnom d'*Africanus* se retrouve sur les

(1) M. Müller a raison d'approuver M. Robert, mais pourquoi le faire en termes aussi cavaliers? *Robertus quidam recte coniicit Gordianos non prius, quam Romae imperatores declarati sunt, ita a senatu nominatos esse.*

monnaies grecques et latines (cf. Eckhel, VII, p. 302) : il fut donné à Gordien par les Africains eux-mêmes, à ce que disent Hérodien et Capitolin (*V. Gord.*, 9) : *Ipsum etiam Gordianum Africanum appellaverunt;* quelques-uns croyaient cependant, ajoute Capitolin, que ce surnom lui venait de ce qu'il descendait de Scipion l'Africain. — Le nom d'*Antonius* était le gentilice des Gordiens. **29**

Les titres donnés à Gordien sont placés suivant l'ordre traditionnel depuis le premier siècle. Celui de *proconsul,* mis en dernière ligne, n'apparaît dans les inscriptions qu'à partir de Trajan.

Nous ne mentionnons que pour mémoire l'explication donnée par Jouannet : *Imp*[*eratori augusto*] *Marco Antonio Gord*[*iano, gratissimo populo*] *romano, African*[*i nepoti, pio, felici*], *pontifici maximo,* [*trib(unicia) pot(estate)*...]. Jouannet, étonné de trouver à Bordeaux l'inscription d'un empereur ayant régné si peu de temps, y voyait Gordien III.

Un jour sans doute, des fouilles heureuses résoudront les nombreuses questions que le monument de Gordien a soulevées : si la seconde moitié de l'inscription existe à Bordeaux, on pourra la retrouver entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin, dans les fondements de la muraille romaine.



30 a

C · IVL · SECVN	VS · PRAETOR
AQVÁS · E	HS · XX
TESTÁMENTO	DEDIT

D'après l'original (*Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 10).

Var. — A la 2e l., JOUANNET lisait ET; ROBERT écrit XX — Les *apices* ne sont indiqués que par ALLMER.

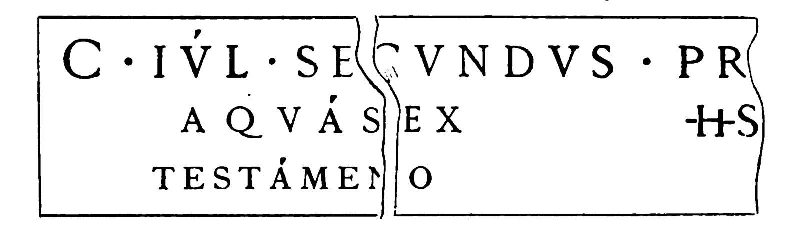
Descr. — Les lettres de cette inscription et des quatre autres sont d'une excellente époque. « Mon savant confrère et maître », dit ROBERT (*Soc. arch.*, IV, p. 220, n° 1), « M. LÉON RENIER, dont les jugements font loi, a examiné la copie reproduite en tête de cet article et n'a pas hésité à y reconnaître une inscription appartenant à la première moitié du premier siècle, et peut-être même au temps d'Auguste ». Je la placerais plus volontiers au temps de Claude. — Hauteur des lettres : 1re l., 0,08 et 0,065; 2e, 0,055 et 0,065 ; 3e, 0,05.

Les cinq inscriptions sont gravées, dans des cartouches formés d'un très simple encadrement, sur des plaques de pierre dure. — La première (en calcaire crayeux de la Charente-Inférieure, dit JOUANNET) a été trouvée brisée en deux blocs : la partie intermédiaire a disparu. En en tenant compte, la pierre devait avoir deux mètres de long ; l'épaisseur est de 38, la hauteur de 75 centimètres. — Voyez le dessin donné par ROBERT, *Soc. arch.*, t. IV, pl. XXIX.

Hist. — Trouvée dans les « fouilles pratiquées, au mois d'octobre dernier [1831], maison de M. Faget, entre l'ancien Lycée et le vieil hôtel de l'Intendance. J'ai vu retirer du mur exploré deux grandes pierres de dimensions pareilles » (JOUANNET). La maison Faget était la maison n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance (cf. le plan de la p. 51) : c'est actuellement la maison n° 7 de la rue Guillaume-Brochon. — Les pierres, données par FAGET à la ville, furent transportées au *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel (n° 10).

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, p. 115 et pl. II, 24; 2° *Statistique*, I, p. 251. = ROBERT : 1° *Académie des Inscriptions, comptes-rendus* de 1872, p. 56; 2° *Société archéologique de Bordeaux*, IV, p. 210 et pl. XXIX. = ALLMER, *Revue épigraphique*, t. I, p. 163. = DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 17 (*Soc. arch. de Bord.*, VI, p. 63).

30 b



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS omet partout les *apices*. Dans son premier article du *Progrès*, t. III, il lit TESTAMENTO D à la dernière ligne; dans ses articles de *la Gironde* et de la *Soc. arch.*, il écrit à la seconde ligne E HS; dans *Le Progrès*, t. IV, à la même ligne, il écrit AQVAR E I-I-S (qu'ont corrigé les éditeurs de la *Soc.*, t. VII, en rétablissant la vraie lecture). Enfin, dans ces trois derniers articles, il donne l'inscription comme si elle était complète.

Descr. — Fragments d'une plaque entièrement semblable à la précédente. Hauteur : 0,60; épaisseur : 0,33; longueur des deux fragments réunis : 1,49. La pierre a été touchée et légèrement rongée par le feu. Cf. le dessin de BERNÈDE, *Progrès*, III, pl. V, 3.

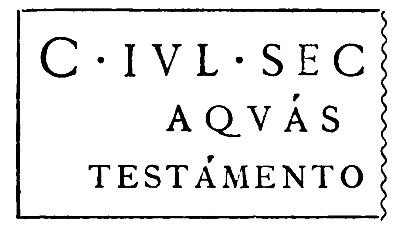
Hauteur des lettres : 1re l., 0,08 et 0,075; 2e, 0,055; 3e, 0,05.

Hist. — Découverts, suivant SANSAS, vers le mois de juin 1865, « entre la place Saint-André et la rue Duffour-Dubergier [le long du côté sud de la Cathédrale] .... près la tour Pey-Berland » ; déposés à l'hôtel Fieffé; étaient depuis 1870 (sous le n° 113) au *Musée* de la rue des Facultés; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *Le Progrès*, III, p. 427 (*Soc. arch.*, V, p. 175), et planche V, 3; 2° *Le Progrès*, IV, p. 270 (*Soc. arch.*, VII, p. 39); 3° *la Gironde*, 13 avril 1866, n° 5352; 4° *Soc. arch. de Bord.*, I, p. 56 (dans ces deux derniers articles, Sansas s'est répété lui-même presque mot pour mot).

---

30 c



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 10 *bis*).

Var. — Les *apices* omis jusqu'ici. — JOUANNET, *Stat.*, écrit SECVN et AQVAS ET; même, *Acad.*, 1832, oublie TO.

Descr. — Hauteur du fragment : 0,67; épaisseur : 0,15.

Hauteur des lettres : 1re l., 0,08 et 0,65; 2e, 0,052; 3e, 0,050.

Hist. — Nous possédons, au sujet de l'origine de cette inscription, deux données entièrement contradictoires. BERNADAU écrit d'une part, à la date du 4 février 1805,

30 c

dans le *Bull. pol.*: « M. Godefroy père, architecte à Bordeaux, a fait don aux fondateurs du *Museum* de cette Ville, d'une pierre qui a...., etc. Cette pierre a été découverte dans les fouilles faites, il y a quelques années, sur le terrain de la ci-devant Intendance ». Ce que répète JOUANNET, *Acad.*, 1829, p. 178 : « ANNÉE 1801. Le débris d'une inscription d'aqueduc fut trouvé sur la face septentrionale dans les fondations qui touchent à celle de l'Intendance; il était accompagné de l'inscription tumulaire de Valérie» [MEMORIAE | VALERIAE] : le même Jouannet dit encore dans la *Stat.*: « Trouvée, en 1800 ou 1802, presque dans le même endroit» [que l'inscr. **a**]. — Au contraire, CAILA nous dit, dans un ms. écrit vers 1813: « Fragment d'inscription trouvé dans les fouilles faites en 1801 dans le terrein des cy-devant Jacobins »; et Jouannet, dans une note ms., copie fidèlement ce renseignement : « Cette moitié d'inscription fut trouvée en 1801 dans le terrein des Jacobins ». Le cloître des Jacobins occupait très exactement le milieu des allées de Tourny; leur jardin s'étendait derrière, entre la rue Michel-Montaigne et la rue J.-J. Rousseau (cf. Drouyn, p. 355). — J'hésite à accepter définitivement l'une ou l'autre de ces assertions : cependant celle de Caila mérite plus de confiance que celle de Bernadau : d'abord, parce que le premier est moins sujet à caution que l'autre ; ensuite, parce qu'il ne me semble pas qu'on ait touché, en 1801, aux fondements de l'Intendance; enfin parce qu'on a souvent trouvé, sur l'emplacement des allées de Tourny et dans les environs du marché des Grands-Hommes des ruines de fontaines ou de lavoirs, des débris de conduites d'eau (cf. de Mensignac, *Soc. arch.*, VII, p. 92-98). Dans un article du *Bull. pol.* de 1807, p. 91, on prétend même qu' « on a trouvé sur les allées de Tourny, à diverses reprises, une grande quantité de pièces de monnaies, des pierres sépulcrales et des inscriptions romaines ». — Quoi qu'il en soit, la pierre était déjà, en octobre 1804, à l'hôtel Bel, où MILLIN la vit et où elle est restée depuis sous le n° 10 *bis*.

Bibl. — B[ERNADAU], *Bulletin polymathique* de l'an XIII, p. 68. = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 645. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 65. = JOUANNET : 1° *Ruche d'Aquitaine*, II, p. 318; 2° notes ms. [VII, f° 29]; 3° *Acad.*, 1829, pl. [III], 41; 4° *Acad.*, 1832, p. 119, n. 1; 5° *Statistique*, I, p. 221. = RENIER, fiches ms.

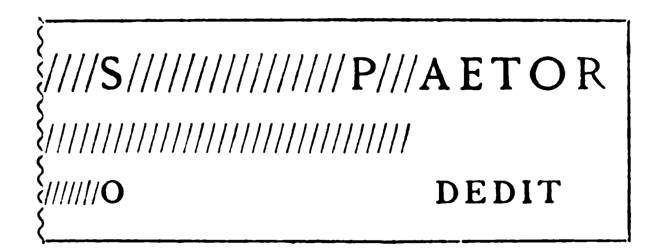
30 d

C·
A·
T E

Hist. — D'après SANSAS, *Le Progrès*, t. III (1865), p. 425 (*Soc. arch.*, V, p. 172) : « On a trouvé.... [entre la place Saint-André et la rue Duffour-Dubergier].... le côté d'un grand encadrement, ayant renfermé une inscription dont on ne voyait que les premières lettres.... Cette inscription devait être la répétition de celle dont il sera parlé sous le n° 11 [ici **b**] ». Sansas dit ailleurs, *Soc. arch.*, I, p. 56 : « On a découvert en 1865, lors de la démolition du mur romain près de la tour Pey-Berland.... deux inscriptions identiques, l'une n'offrant que le commencement des lignes, et l'autre à peu près complète ». Je n'ai pas trouvé trace, aux deux *Dépôts*, du fragment dont parle Sansas. Comme ce fragment semble avoir été considérable, quoiqu'on ne pût lire qu'une partie des lettres, comme, sur la pierre **e**, que nous allons décrire, les caractères sont à

30 d peu près indéchiffrables, enfin, comme cette dernière était placée, dans le *Musée* de la rue des Facultés, à côté du n° 113, et que Sansas n'en a jamais parlé et semble ne l'avoir jamais connue, je suppose qu'elle n'est autre que le fragment dont il a mentionné la découverte.

30 e



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée; ancien n° 113 *bis* du *Musée lapidaire* de la rue des Facultés).

Descr. — Hauteur des lettres : 0,07 et 0,05.

Plaque de pierre haute de 0,69, longue de 1,04; complètement abîmée par le feu et calcinée. Rappelons qu'on a trouvé en 1865, en même temps que les inscr. **b** et **d**, un amas considérable de débris calcinés (*Progrès*, III, p. 424).

C(aius) Jul(ius) Secundus, praetor, aquas ex sestertio vicies testamento dedit.

Caius Julius Secundus, préteur de Bordeaux, a légué à sa patrie deux millions de sesterces pour la construction d'aqueducs destinés à amener l'eau dans la ville : les tables de pierre sur lesquelles était gravée l'inscription devaient orner les fontaines ou les châteaux d'eau élevés à l'aide du legs du préteur.

Il était défendu par les lois au premier siècle, — au temps où nous plaçons cette inscription, — de faire des legs aux cités; ces lois ne furent abolies que par l'empereur Nerva, comme nous l'apprend Ulpien (24, 28) : *Civitatibus omnibus, quae sub imperio populi Romani sunt, legari potest : idque a divo Nerva introductum.* Toutefois, jamais la législation relative à cette partie du droit des villes ne fut strictement appliquée (cf. Pline, *Epistolae,* 5, 7); le gouvernement fermait les yeux sur des illégalités qui ne faisaient courir aucun risque à l'État, et dont les villes pouvaient tirer un grand profit : c'est ainsi qu'au temps de Tibère on avait laissé Vulcatius Moschus léguer tous ses biens à la cité de Marseille (*Annales* de Tacite, 4, 43). C'était également dans

30

l'intérêt des villes qu'on faisait graver les noms des donateurs sur les monuments dus à leur générosité : l'inscription était, pour ainsi dire, un *reçu* donné par la Ville, la constatation officielle du don qui lui avait été fait et de l'emploi des sommes qui lui avaient été léguées; c'était, en même temps, une invitation adressée aux riches citoyens désireux d'imiter la libéralité de leurs magistrats. Aussi les lois veillaient-elles à ce que les inscriptions portassent le nom du donateur et aucun autre, pas même celui du gouverneur de la province : il fallait qu'elles frappassent l'esprit par leur simplicité. *Qui liberalitate, non necessitate debiti,* dit à ce sujet Ulpien (*Digeste,* 50, 10, 2), *reditus suos interim ad opera finienda concessit, munificentiae suae fructum de inscriptione nominis sui operibus, si qua fecerit, capere per invidiam non prohibetur.... Ne ejus nomine, cujus liberalitate opus exstructum est, eraso, aliorum nomina inscribantur, et propterea revocentur similes civium in patrias liberalitates.* Voyez d'autres textes concernant cette législation, 50, 10, 4 et 7.

Caius Julius Secundus était, sous le nom de préteur, *praetor,* magistrat suprême de Bordeaux : et nous apprenons par cette inscription quel nom portait la première fonction municipale de notre ville au commencement de la domination romaine. Ce nom de *praetor* était donné à l'origine, comme on sait, aux deux magistrats souverains de Rome qui succédèrent aux rois et qui devaient plus tard s'appeler consuls (il fut alors abandonné, à Rome, aux magistrats chargés de rendre la justice); on le retrouve, toujours comme titre réservé aux chefs de la cité, dans un certain nombre de villes du Latium ou de l'Italie centrale; on le retrouve encore dans quelques villes de l'Espagne, et enfin dans la Gaule Narbonnaise, à Narbonne, à Nîmes, à Carcassonne, à Aix, à Avignon, à Vaison. Deux opinions ont été émises au sujet des préteurs de cette dernière province. D'après M. Herzog, qui, dans son livre sur la *Galliae Narbonensis historia* (1864, Leipzig, in-8°), a résumé l'opinion qu'il avait développée dans sa dissertation *De praetoribus Galliae Narbonensis municipalibus* (1862, Leipzig, in-8°), l'organisation municipale des villes de la Narbonnaise aurait été calquée sur celle des cités italiennes les plus favorisées, celles qui jouissaient du droit de conserver leurs magistratures traditionnelles; ces magistratures étaient celles des préteurs; les chefs des villes de droit romain ou latin qui se trouvaient dans la Narbonnaise et qui étaient assimilées à celles

30 de l'Italie, reçurent le même nom (p. 56 et 214). Pour M. Hirschfeld, au contraire (*Gallische Studien*, I, p. 41), « la fréquence de ce titre de » préteur dans la Gaule provient peut-être de ce que l'appellation » de *praetor* a dû paraître aux Romains la plus propre pour désigner » le magistrat qui avait succédé à l'ancien chef des cités gauloises, à » celui qu'on appelait par exemple *vergobretus* chez les Éduens (César, » *De b. g.*, 1, 16, 5). Et si ce titre de *praetor* apparaît dans la colonie » romaine de Narbonne, — où du reste on le trouve seulement uni à » celui de *duovir*, — je croirais au contraire que cela provient du désir » qu'on a eu d'assimiler les magistrats de cette ville à ceux des autres » cités gauloises ». Nous sommes pleinement de l'avis de M. Hirschfeld. La très grande majorité des cités gauloises avaient un seul chef suprême (César, 7, 32, 3; Strabon, 4, 4, 3), roi chez les unes, magistrat chez les autres (appelé *vergobret* chez les Éduens, c'est-à-dire, d'après Zeuss, p. 857 : « *judicio efficax* »). Les Romains ne modifièrent pas tout d'abord cette organisation municipale : seulement, ils donnèrent au chef de la cité le titre de *praetor*, qu'avaient jadis porté les souverains de Rome; on identifia les fonctions comme on avait identifié les dieux, par à peu près. Et ce qui prouve bien qu'il faut voir dans ce titre de *praetor* la traduction latine du nom de la magistrature suprême chez les Gaulois, c'est précisément que nous le trouvons à Bordeaux, qui ne fut jamais ni colonie romaine ni colonie latine.

Nous pensons en effet qu'à l'origine il n'y avait qu'un seul préteur à Bordeaux et dans les autres cités gauloises, et nous partageons également à cet égard l'avis de M. Hirschfeld (p. 42, n. 1) : ce qui semble le prouver, c'est que les dédicaces des monuments publics sont toujours faites au nom d'un seul préteur; voyez par exemple l'inscription suivante trouvée à Avignon (*Corpus*, XII, 1028; Herzog, 4031; Garrucci, *Sylloge*, n° 2221; notre copie) :

T · CARISIVS · T · F
PR · VOLCAR · DAT

MM. Garrucci et Hirschfeld interprètent justement : *T(itus) Carisius, T(iti) f(ilius), pr(aetor) Volcar(um), dat.*

Plus tard, comme le montrent les inscriptions de la Narbonnaise (et il est vraisemblable que l'organisation municipale de Bordeaux fut transformée de la même manière), deux magistrats remplacèrent le préteur unique : ils s'appelèrent d'abord *praetores duumviri*, puis sim-

plement *duumviri,* et alors l'administration des cités gauloises ne différa pas, au moins en cela, de celle des autres villes de l'empire. M. Herzog (p. 215), place ce changement sous le règne d'Auguste ou de Tibère pour les villes dont il s'occupe; il faudrait en reculer peut-être la date pour Bordeaux, car je crois que Caius Julius Secundus fut contemporain de Claude et qu'il n'eut point de collègue dans « la préture ». **30**

Les inscriptions ne nous ont pas fait connaître de duumvirs bordelais; nous connaissons un de ceux de sa voisine Périgueux (Galy, n° 240). — Les vers célèbres d'Ausone (*Ordo urbium,* 167) :

Diligo Burdigalam, Romam colo. Civis in hac sum,
Consul in ambabus : cunae hic, ibi sella curulis,

ne nous apprennent rien sur la magistrature suprême de Bordeaux au IVe siècle, ni sur son vrai nom, ni sur le nombre de ses titulaires. Car, évidemment, *consul* est une simple expression poétique.

La somme léguée par Secundus se montait à deux millions de sesterces, c'est-à-dire à peine cinq cent mille francs : c'est peu pour un aqueduc! Peut-être Secundus n'a-t-il donné que l'argent nécessaire à l'établissement de fontaines et de puits.

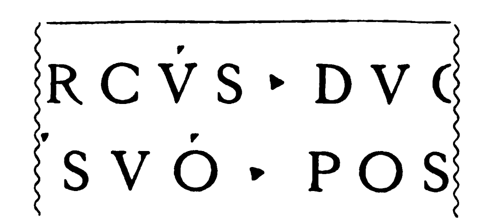
IIS et, plus rarement, IIS, est l'abréviation du sesterce (cf. p. 28). L'allongement du premier I est un fait purement graphique, comme dans PIISSIMVS, DIIS, XXIIII (*Corpus,* VIII, 10586). — XX = 20; $\overline{XX}$ = 20,000; $|\overline{XX}|$ = 2,000,000. Dans l'inscription de Pline le Jeune (*Corpus,* V, 5262), les chiffres $|\overline{XVIII}|$ $\overline{LXVI}$ DCLXVI représentent 1,866,666. — On disait X HS, *decem sestertii;* $\overline{XX}$, *viginti sestertia* (pour *viginti millia sestertiorum*); $|\overline{XX}|$, *vicies sestertium* (pour *vicies centena millia sestertiûm* ou *sestertiorum*) : *sestertium* se place généralement avant l'indication de la valeur, et se décline comme s'il était un nominatif neutre : *sestertio decies fundum emi* (cf. Madvig, *Grammaire latine, App.,* II). — Dans *aquas ex sestertio vicies dedit, ex* indique l'origine des eaux données par Secundus, et doit se traduire par « à l'aide de, au moyen de ».

Je suis tout disposé (la remarque de Léon Renier sur l'âge de l'inscription m'y autorise) à voir dans ce C. Julius celui qui éleva une statue à l'empereur Claude (n° 26), et je souscris pour ma part aux observations faites à ce propos par M. Dezeimeris (*Remarques,* p. 19) :

30 de tous les empereurs, Claude favorisa le plus la construction de thermes et d'aqueducs; ce fut chez lui une sorte de passion. Il y a entre ces différents faits : les caractères de l'inscription, la nature de la construction faite aux frais de Secundus, la similitude de son nom avec celui de l'auteur de la dédicace à Claude, une coïncidence qu'on ne peut attribuer au hasard.

C. Julius Secundus était citoyen romain. Nous apprenons en effet par Tacite (*Annales,* 11, 23) que lorsque, en 48, Claude obtint le droit de briguer les magistratures romaines pour les premiers citoyens de la Gaule chevelue, *primores Galliae quae Comata appellatur,* ils avaient déjà obtenu le droit de cité, *foedera et civitatem romanam pridem assecuti,* et il est certain que c'est à Claude qu'ils durent aussi ce bienfait (cf. Spanheim, *Orbis Romanus,* I, XVI) : « En conférant la cité à des » personnes isolées », dit M. Madvig (*L'État romain,* I, § 3), « on voulait évidemment, — c'est le cas pour la Gaule; les renseignements » manquent pour les autres provinces, — gagner au parti de Rome des » hommes influents issus des races royales du pays ».

31



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée).

Var. — DVC chez JOUANNET; DVO chez ALLMER. — *Apices* omis par JOUANNET et RENIER.

Descr. — Magnifiques lettres de 0,10 centimètres.

Fragment taillé d'une architrave dont la saillie a été conservée. — Hauteur : 0,50, dont 0,15 pour la saillie; largeur : 0,64.

Hist. — Trouvé en 1840, d'après JOUANNET, lors des fouilles qui furent faites sur l'emplacement du château du Hâ. Extrait sans doute des fondements de la muraille romaine, lorsque le château fut bâti, en 1454. Transporté au *Dépôt* de la rue Jean-Jacques Bel (dans la cour, nº 24), et, en 1883, dans celui du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1840, p. 306. = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France,* nº 454, t. II, p. 2.

.... *a*]*rcus, duc*[*tus aquae.... de*] *suo pos*[*uit*]. **31**

Les *arcus* sont les arcs qui, dans les aqueducs, soutiennent le canal, *ductus aquae*. L'explication que nous donnons de ce texte est justifiée par l'inscription du château de l'*aqua virgo* de Rome (*Corpus*, VI, 1252; année 46) :

TI · CLAVDIVS · DRVSI · F · CAESAR · AVGVSTVS · GERMANICVS
PONTIFEX · MAXIM · TRIB · POTEST · V̄ · IMP · X̄Ī · P · P · COS · DESIG · ĪĪĪĪ
ARCV́S · DVCTV́S · AQVAE · VIRGINIS · DISTVRBATÓS · PER · C · CAESAREM
A FVNDAMENTIS · NOVÓS · FECIT · AC · RESTITVIT

M. Allmer complète *a*]*rcus duo*[*s*, qui n'est pas impossible : il s'agirait, dans ce cas, de deux arcs formant une porte de la ville.

Des traces d'aqueducs ont été signalées à Bordeaux sur les points suivants : 1° ligne occidentale : au marché des Grands-Hommes (*Soc. arch.*, VII, p. 95); — rue Porte-Dijeaux, n° 43 (*Acad.*, 1832, p. 139); — dans les environs de cette maison (de Lurbe, *Discours*, éd. de 1595, p. 66); — dans les environs de la Cathédrale (*Progrès*, III, p. 424; *Soc. arch.*, V, p. 171); — près de Sainte-Eulalie (*Antiquité* de Vinet, 2e éd., § 63; du même, *Comm. in Auson.*, s. 210 C; *Académie*, 1836, p. 146); = 2° ligne orientale : place Saint-Projet (*supra*, inscr. n° 11, *hist.*); — rue Combes (*Comm. des mon. hist.*, 1848-9, p. 5); — rue Sainte-Catherine, près la rue des Ayres (*Soc. arch.*, VII, p. 39; *Progrès*, IV, p. 270); = 3° ligne unique dans la banlieue : rue des Sablières (*la Gironde* du 13 avril 1866, n° 5352; *Soc. arch.*, I, p. 56; *Progrès*, IV, p. 267; *Soc. arch.*, VII, p. 36); — au moulin d'Ars, sur la route de Toulouse (Vinet, *Antiquité*, 2e éd., § 62 et 63; *Comm. in Auson.*, s. 210 A et B; Billaudel, *Notes sur un aqueduc antique*, ms. conservé dans les *Mémoires* de l'Académie, t. IX; *Acad.*, 1826, p. 125). = 4° Sur le tracé supposé de l'aqueduc dans la campagne depuis le moulin de Vayres, sur le ruisseau de l'Eau-Blanche, voyez la *Statistique*, I, p. 249; et le *Rapport à l'Académie royale de Bordeaux, sur des aqueducs antiques*, par Jouannet, *Acad.*, 1826.

Le *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel possède un fragment de la cuvette de l'aqueduc romain.

31 Bernadau (*Bull. pol.,* III, p. 70) faisait suivre l'inscription de Secundus de la remarque suivante, qui garde encore sa justesse : « On peut en conclure que de tout temps les eaux ont manqué aux » besoins de cette cité, comme il est démontré dans un *Mémoire sur la* » *possibilité d'établir à Bordeaux un nombre suffisant de fontaines*, publié » par ordre de la Jurade en 1787 » (Bordeaux, in-4°).

32

VAESTOR▸MAG▸PAG
///AT◂AREAM▸ADIECIT▸

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).

Var. — VAESIOR chez JOUANNET et DUCOURNEAU. — La vraie lecture, vue par RENIER, a été indiquée d'abord par ALLMER, *Revue,* I, p. 179.

Descr. — Magnifiques lettres régulières, bien espacées, et admirablement gravées, hautes, à la 1re l., de 0,11 et 0,12; à la seconde, de 0,095 et de 0,10. L'inscription appartient sans aucun doute à la fin du premier ou au commencement du second siècle.

Bloc de pierre, taillé de manière à ce que la ligne de cassure, en haut, suivît la barre du T. — Hauteur : 0,41; largeur, 1 mètre 30.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en 1840, dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ, pour construire le Palais de Justice (cf. n° 10, *hist.*). Déposé dans la grande cour de l'hôtel J.-J. Bel (n° 26); et transporté de là, en 1883, au *Dépôt d'antiques* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1840, p. 305. = DUCOURNEAU, *Guyenne,* t. I, 1re p., p. 97. = RENIER, fiches ms. = JULLIAN, *Les Bordelais,* p. 29 (*Soc. arch.,* VIII, p. 185).

....q]uaestor, mag(ister) pag[i] ..... [monumentum dedit quod promise]rat : aream adjecit.

C'est la restitution proposée par M. Allmer, qui dit, au sujet de cette inscription : « On rencontre la mention de [la questure] sur un frag- » ment anonyme rappelant un *quaestor,* qui, pour l'embellissement ou le » dégagement d'un édifice peut-être dû aussi à sa libéralité en exécution » d'une promesse faite au moment de son élection, y avait ajouté un » emplacement libre propre à faire une cour », ou mieux, croyons-nous, une place sur le devant de l'édifice. Cf. *Digeste,* 50, 16, 211 : *Locus sine aedificio in urbe area appellatur;* et, entre autres inscriptions, la *lex parieti faciundo* de Pouzzoles (*Corpus*, I, n° 577; X, n° 1781), qui

commence par ces mots : LEX. PARIETI. FACIENDO. IN. AREA. QVAE. EST ANTE|AEDEM. SERAPI (cf. I, p. 164, le croquis de M. Bœtticher). 32

Nous trouvons, dans le travail si complet de M. Houdoy sur *Le droit municipal*, I, p. 298 et p. 143, les indications nécessaires pour commenter cette inscription : « Il était d'usage que le candidat à une » magistrature promît à la ville d'opérer certains travaux, et notamment » de construire, de restaurer ou d'embellir des monuments publics, si » on lui déférait l'honneur qu'il ambitionnait. Loin d'être prohibées, de » pareilles promesses étaient privilégiées, puisqu'elles étaient obliga» toires, indépendamment de toute acceptation; et les monuments » épigraphiques nous font connaître l'exécution d'un grand nombre de » pollicitations de ce genre..... Toute *pollicitatio* faite *ob honorem* est » une véritable dette qui reste dans la personne des héritiers du pro» mettant. » Du jour où un particulier s'engageait à faire construire un monument public à ses frais, il était tenu par sa promesse, si du moins elle n'avait pas été faite en l'air, mais pour un motif sérieux et légitime; et, même si cette promesse n'avait pas sa raison d'être, elle l'engageait dès qu'elle avait reçu un commencement d'exécution : *Non semper autem*, dit Ulpien (*De pollicitationibus*, 1 : *Digeste*, 50, 12), *obligari eum qui pollicitus est, sciendum est. Siquidem ob honorem promiserit decretum sibi vel decernendum vel ob aliam justam causam, tenebitur ex pollicitatione.... Item, si sine causa promiserit, cœperit tamen facere, obligatus est qui cœpit.* Le donateur se trouvant lié par sa promesse comme par un contrat, le monument devait s'élever même malgré lui : il y avait d'autant moins de mérite à le faire construire que ces sortes de promesses étaient souvent exigées par les villes nécessiteuses, qui offraient un titre ou un honneur en échange d'une donation. De là, dans notre inscription, la double mention de la promesse, qui était en quelque sorte obligée, et du don spontané, auquel rien ne contraignait. Non content d'exécuter fidèlement son contrat et d'élever le monument, le questeur a, de son plein gré, acheté, devant cet édifice, un emplacement destiné à être converti en place publique. — Nous avons suppléé *monumentum:* évidemment le monument, *arcus, balneum, basilica*, a pu être désigné d'une manière plus précise. On peut même songer à *templum exstruxit quod deo vove*]*rat*. Car nous savons que les vœux faits aux dieux rentraient, au point de vue du droit, dans la classe des pollicitations : le texte que nous avons

32 cité ici (*supra*, p. 14) : *Si quis rem aliquam voverit, voto obligatur,* se trouve au *Digeste* précisément au titre *De pollicitationibus*.

Le questeur, *quaestor*, est le magistrat chargé de la caisse municipale : il est élu par les comices, il est au-dessus des édiles et des duumvirs; on ne sait du reste rien de plus sur ce fonctionnaire. Il est seulement probable (cf. Houdoy, p. 406) que ses attributions étaient celles du questeur romain, et que, par suite, c'était à peu près exclusivement un caissier, chargé d'enregistrer les entrées et les sorties des fonds de la commune.

On appelait *pagi* les districts, les subdivisions du territoire d'une *civitas*. Chaque cité gauloise comprenait un certain nombre de *pagi*, peut-être quatre (c'est le chiffre donné par César pour les Helvètes, 1, 12; par Strabon pour les trois nations galates d'Asie, 12, 5, 1; cf. mes *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*). Avant la domination romaine chaque *pagus* formait une sorte d'État autonome dans la cité (ainsi un *pagus* des Helvètes se joignit seul aux Cimbres contre les Romains) : il avait son chef, presque aussi puissant qu'un roi. Sous les Romains, ces *pagi* furent conservés, mais placés sous la dépendance directe et continue du chef-lieu de la cité : leurs chefs, chargés surtout de la justice, s'appelaient *praefecti pagi* (chez les Voconces et chez les Allobroges : Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 37), ou *magistri pagi* (chez les Bituriges Vivisques; chez les *Aquenses*, dont Dax était le chef-lieu : Bladé, n° 87). La différence entre les deux titres semble être que le *praefectus* est nommé par la métropole, est désigné par les magistrats de la cité; que le *magister* est nommé par les habitants mêmes du *pagus*. — La questure, magistrature générale à toute la cité, exercée dans le chef-lieu, était plus importante que celle de *praefectus* ou de *magister pagi* : mais il arrivait souvent que l'habitant d'un *pagus*, après être parvenu, dans son canton, à l'honneur de la magistrature suprême, aspirait aux dignités de la cité, devenait *quaestor, aedilis, duumvir*. C'est le cas de l'habitant du bourg d'Hasparren, dont on connaît l'inscription métrique (Bladé, n° 87) commençant par ce vers :

Flamen, item dumvir, questor, pagique magister.

C'était le cas de l'auteur du monument dont nous venons d'étudier ici la dédicace.

32

La fin de l'inscription étant perdue, nous ne pouvons savoir si le nom du *pagus* y était gravé. — Des *pagi* dont se composait la cité des *Bituriges Vivisci,* nous ne connaissons que celui des *Medulli,* aujourd'hui le pays du Médoc. Nous le connaissons par les vers qu'Ausone adresse à un de ses amis (*Epistolae,* 4, 1) :

Ausonius, cujus ferulam nunc sceptra verentur,
Paganum Medulis jubeo salvere Theonem.

33

G·IVL
AVG·B
LABS

D'après l'original (collection Dezeimeris).

Descr. — Lettres hautes de 0,042, régulières et bien gravées; mais les G sont trop aplatis, les déliés trop épatés pour que les caractères soient ceux de la meilleure époque. — Photogravure dans les *Remarques* de DEZEIMERIS, « due à l'habile procédé de M. TERPEREAU, photographe à Bordeaux ».

Fragment d'une plaque de marbre gris des Pyrénées, mesurant environ 0,12 sur 0,16.

Hist. — « M. A. DEZEIMERIS, correspondant de l'Institut, lit une notice sur un fragment d'inscription gravée sur marbre, recueilli dernièrement par M. A. COMBES, rue de Grassi, nº 9 *bis* » (*Soc. arch.,* 14 avril 1880, t. VII, p. VII). « L'emplacement fouillé est celui qu'occupait, au moyen âge, la maison de Duras » (DEZEIMERIS; cf. Drouyn, p. 445). — Donné par Combes à Dezeimeris, le fragment est aujourd'hui conservé dans l'appartement de ce dernier, rue Vital-Carles, 11. Un moulage s'en trouve au *Dépôt* du Colisée (ALLMER place à tort le fragment dans le Musée municipal).

Bibl. — DEZEIMERIS, *Remarques,* p. 9 et pl. (*Soc. arch.,* t. VI, p. 55 et pl. XIII). = ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France,* nº 193, t. I, p. 162.

G(aius) Jul[ius......... sevir] Aug(ustalis), b[alneum?? vetustate con]labs[um pecunia sua restituendum curavit].

B peut commencer le mot *basilica* aussi bien que le mot *balneum*. — De même AVG. peut être l'abréviation de *flamen augusti* (prêtre municipal attaché au culte des empereurs), comme de *sevir augustalis* (membre du collège des adorateurs d'Auguste; cf. nº 23) : dans le premier cas, il s'agit d'un personnage né libre et appartenant aux grandes familles de Bordeaux, d'un ancien magistrat de la ville (cf. page 122); dans le second cas, d'un homme de condition inférieure,

33 le collège des Augustales se recrutant surtout parmi les affranchis. La première restitution est celle de M. Allmer; la seconde, celle de M. Dezeimeris.

L'orthographe G. du prénom *Caius*, et, plus encore, la forme des lettres montrent qu'il ne peut s'agir du préteur C. Julius Secundus. On sait que *Gaius* est l'orthographe la plus conforme à la prononciation du mot: *Quid, quae scribuntur aliter quam enunciantur?* dit Quintilien (1, 7, 28) : *nam et Gaius C littera significatur*. G. est infiniment plus rare que C., mais il se retrouve à toutes les époques (p. ex. en 236, Brambach, *C. i. rh.*, 1336).

Sur l'ensemble de la restitution proposée, cf. les excellentes *Remarques* de M. Dezeimeris.

34

XI·PORTICVM·TES
EMQVE·HERES·PON

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée).

Var. — 1re ligne : X plutôt que C. — XI de la 1re, EM, de la 2e l., omis par SANSAS, qui écrit, à la fin, PONE.

Descr. — Lettres de 0,115 et 0,10, bien gravées et assez belles. Toutefois, certaines négligences dans la gravure.

Fragment d'architrave en pierre, formant huit morceaux; hauteur: 0,65.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en 1868, dans le mur romain, en démolissant la maison Marly, rue d'Enfer. La rue d'Enfer correspond à la partie de la rue des Bahutiers comprise entre le cours d'Alsace-et-Lorraine et la rue du Cerf-Volant. La rue ayant été élargie et rectifiée, l'immeuble Marly a en grande partie disparu; ce qui reste occupe aujourd'hui l'angle des rues du Cerf-Volant et des Bahutiers (nº 2 de la première de ces rues). — L'inscription, transportée (nº 114) au *Musée* des Facultés, est, depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 590. = D'après le dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[*ex sestertiis..........*]*xi*(?), *porticum tes*[*tamento dedit..... id*]*emque heres pone*[*ndum curavit*].

Cette inscription nous apprend l'existence, à Bordeaux, et dans la

partie sud-est de la ville romaine, d'un portique élevé aux frais d'un généreux citoyen et destiné sans doute à servir de promenade publique et de lieu de réunion. Le nom du donateur est malheureusement perdu, — les lettres XI semblent la fin de l'indication de la somme léguée; — nous savons seulement que c'est par testament qu'il a donné l'argent nécessaire à la construction du portique, et que l'édifice a été élevé par les soins de son héritier institué : la formule *idemque* annonce que cet héritier tenait par d'autres liens au défunt, qu'il était son parent ou son affranchi. **34**

L'héritier institué par le défunt était tenu d'exécuter ses legs et ses volontés : s'il s'agissait d'un monument à élever, il devait veiller à ce qu'il fût commencé et achevé dans un délai fixé par le gouverneur, sous peine d'avoir à payer les intérêts de la somme léguée à cet effet (*Digeste,* 50, 10 : *de operibus publicis,* 5).

Le nom de l'héritier n'était sans doute gravé sur la dédicace que s'il avait été chargé par testament ou s'il s'était chargé de lui-même de veiller, à ses risques et périls, à la construction du monument; que s'il avait demandé à être le *curator* responsable de l'édifice légué par son parent : dans ce cas, comme l'office de *curator operis* était souvent très onéreux, l'héritier méritait aussi de voir son nom gravé sur l'édifice. Si la ville encaissait la somme et désignait elle-même le *curator operis,* le nom seul du donateur devait apparaître sur la dédicace, ce qui est, j'imagine, ce qui s'est fait pour le legs du préteur Secundus (cf. n° 30; et, sur les *curatores operum,* Houdoy, p. 471).

35



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée).

Var. — Jouannet écrit CLAVDIVS. — La première et la dernière lettre omises par Renier.

Descr. — Lettres d'une très belle époque, hautes de 10 centimètres.

Fragment d'architrave en pierre dont la saillie est conservée. — Hauteur : 0,42; largeur : 0,60.

35 **Hist.** — Trouvé en 1840 (d'après JOUANNET), dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ, et provenant sans doute de la muraille romaine (cf. n° 10). Transporté dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel, puis, en 1870, au *Musée* (n° 25) de la rue des Facultés; enfin, en 1883, au *Dépôt* de la rue du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1840, p. 305. = RENIER, fiches ms.

C(aius) Claudiu[s....]

Les dimensions des lettres et la forme du fragment (ainsi que de tous ceux qui suivent), indiquent seules qu'il s'agit de l'inscription dédicatoire d'un monument.

36

C·SERÉNVS | PI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée) [cf. planche V].

Var. — L'*apex* omis partout. — CERENVS chez SANSAS est une faute d'impression et non pas de lecture (cf. *Soc. arch.*, I, p. VII). — Le même Sansas pense que PI « doit très probablement être lu PR, la cassure de la pierre ayant eu lieu sur le jambage I ». L'I au contraire est parfaitement net et en dehors de la ligne de cassure.

Descr. — Lettres d'une très grande beauté, comme forme et comme gravure, et ne mesurant pas moins de 22 centimètres de hauteur.

Blocs de pierre dure, larges, le premier, de 1,92; le second, de 0,30; hauteur du premier : 0,50.

Hist. — Le second fragment a été trouvé le premier, en 1865, écrit SANSAS au mois de septembre de cette année, « à quelques mètres à l'ouest de la tour Pey-Perland », en dehors de la ligne du mur romain. Le premier a été rencontré quelques semaines après, écrit Sansas en octobre, « en faisant les derniers travaux destinés à transformer en jardin l'espace qui se trouve entre la cathédrale et la tour de Pey-Berland....; en creusant plus profondément à l'endroit où avait été trouvé le fragment d'inscription PI »; cf. sur les fouilles faites dans le square Saint-André en 1873, *Soc. arch.,* I, p. VII et IX. — Les deux fragments, déposés dans la cour J.-J. Bel (le second sous le n° 51), sont aujourd'hui au *Dépôt* du Colisée, éloignés à tort l'un de l'autre.

Bibl. — Les deux fragments ont été publiés par SANSAS dans *Le Progrès,* le premier, t. III, p. 631 (*Soc. arch.,* VII, p. 26); le second, t. III, p. 593 (*Soc. arch.,* VI, p. 46). = D'après le dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms. = JULLIAN, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* 1885, fasc. V.

C(aius) Serenus, [proconsul Galliae Transal]pi[nae].......

Serenus est un gentilice, un nom de famille, qui fut celui d'un écrivain célèbre du temps de Caracalla, *L. Serenus Sammonicus,* et que



Hélioǵ Dujardin

FRAGMENT DE L'INSCRIPTION DE SERENUS _ (Inscr N° 36)



l'on retrouve dans un petit nombre d'inscriptions : C. SERENVS. PA...., **36**
supposée de Patras (III, 6097), C SERENI MAXIMI, au Musée de Naples (X, 3481; M. Mommsen écrit *Serenius,* sans doute à tort, dans son *Index* I).

Il y avait une classe de gentilices terminés en *enus,* formés à peu près tous de noms de lieux, qui se rencontrent presque exclusivement dans le Picenum et les régions centrales de l'Italie : tels sont *Aufidenus, Alfenus, Annienus, Vettulenus,* etc.; leur nombre atteint presque le chiffre de 300 (cf. là-dessus Henzen, supplément à Orelli, p. 242; Hübner: 1° *Quaestiones onomatologicae latinae,* 1854, p. 13; 2° *Eph. ep.,* II, p. 27). *Serenus,* qui est à l'origine un surnom, a été employé comme gentilice à cause de l'analogie de sa désinence avec celle des ethniques en *enus,* — à moins qu'on ne veuille distinguer de *Serenus,* surnom, *Serenus,* nom de famille, et dériver ce dernier, comme les noms similaires en *enus,* du nom de la ville samnite *Aesernia,* que les manuscrits de l'Itinéraire Antonin (p. 48, Parthey) appellent *Serni.* — Nous avons déjà vu les *cognomina Geminus* (n° 12), *Longinus,* etc. (p. 40), devenus gentilices, sans doute parce que leur désinence rappelait les gentilices en *inus* dérivés de noms de lieux.

Le complément que nous avons donné à notre inscription nous a été suggéré par l'inscription suivante :

I · O · M · ///I//// G////NO LOCI
HVIVS · Q · CAECILI
VS · SECVNDVS
LEG · C · SERENI
PROCOS · GALLIAE
TRANSALPINAE
V · S · L · M ·

Inscription trouvée à Qualburg dans la province de Dusseldorf: copie donnée par le seul Juste-Lipse, dans son *Auctarium inscriptionum veterum* (à la suite des *Inscriptiones* de Smetius, 1588, Leyde, in-f°), p. 34.

J'ai essayé, dans les *Mélanges de l'École française de Rome,* de prouver l'authenticité de cette dernière inscription, mise en doute par des

36 savants autorisés : j'ai également essayé de retrouver la date du monument, et par suite du proconsulat de *Caius Serenus*. Selon nous, il gouverna toute la Gaule, sous le nom de '*proconsul Galliae Transalpinae*, au temps du second triumvirat, entre les années 40 et 29.

C'est sans doute ce même Serenus dont le nom se trouve gravé sur l'inscription de Bordeaux : d'abord ce gentilice est d'une extrême rareté; puis les deux personnages ont le même *cognomen;* enfin, comme le montrent les dimensions des fragments, le monument auquel ils appartiennent ne pouvait être qu'un édifice public considérable, dû à l'initiative ou à la générosité d'un haut magistrat, d'un gouverneur plutôt encore que d'un préteur : nous pensons qu'il s'agit de murailles, ou de portes, ou d'arcs-de-triomphe.

On ne peut faire qu'une objection à cette série d'hypothèses, c'est que le Caius Serenus qui fut proconsul vivait au temps de la République romaine, et que les caractères de notre inscription sont de beaucoup postérieurs à son proconsulat : on ne peut guère les placer avant le règne de Claude.

Nous avons tourné cette difficulté en supposant que le monument construit sous le gouvernement de C. Serenus aura été détruit ou dégradé, puis rétabli ou restauré sous l'empire, vers la fin du premier siècle, et que, lors de cette restauration, on n'aura eu garde d'omettre le nom du magistrat qui en avait doté la cité. S'il s'agissait de murailles, par exemple, pouvait-on laisser tomber dans l'oubli le nom du gouverneur qui les éleva, et qui fut en quelque sorte le fondateur du Bordeaux romain?

Souhaitons que des fouilles ultérieures, entreprises autour de la tour de Pey-Berland, résolvent bientôt toutes ces difficultés, et nous fassent connaître la première page de l'histoire de notre cité.

37

)GENI·L

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 144).

Descr. — Belles lettres de 0,15.

Bloc de pierre haut de 0,19, large de 0,77.

Hist. — « Ancien Musée, provenant de Saint-Urgent », dit RENIER. Je suppose qu'il

faut entendre Centujean (quartier de Bègles), qu'on a l'habitude d'écrire fautivement Saint-Ujean. J'ignore quand le monument a été apporté au *Musée,* où il a été classé entre 1850 et 1853, sous le n° 144. **37**

Bibl. — RENIER, fiches ms.

.... [*Div*]*ogeni liber*[*tus*]....

Sur le nom de *Divogenus,* cf. n° 2 et n° 8.

38

VLPV RO

ESTA MENTO · F · C

Le fragment de gauche d'après l'original (*Dépôt* du Colisée; ancien n° 49 du *Musée* des Facultés); celui de droite, d'après SANSAS.

Voici ce qu'écrit SANSAS dans le n° 4,568 de *la Gironde*, le 27 novembre 1863 (article reproduit dans la *Société archéologique de Bordeaux,* t. IV, p. 39) :

« En démolissant les maisons qui masquaient, à l'est, la tour Pey-Berland, on a atteint une partie encore enfouie sous le sol de l'ancien mur d'enceinte de Bordeaux. Deux fragments de pierre arrachés de ce mur portent l'inscription suivante :

. . . VLPARO
. . . . ESTESTAMENTO. F. C

» C'est un nouveau nom *biturige* qui nous est révélé. Malheureusement, il ne peut pas être complet, et le nom des héritiers manque entièrement. Peut-être, ainsi que cela est arrivé lors de la démolition du fort du Hâ, où les deux parties d'un autel taurobolique ont été trouvées en deux endroits différents, le commencement de l'inscription dont il s'agit se trouve-t-il au milieu des constructions encore intactes.

» Quoi qu'il en soit, sous le rapport paléographique, notre inscription est digne d'intérêt. Les caractères en sont tracés avec le plus grand soin; ils ont onze à douze centimètres de hauteur, ce qui est une dimension peu commune. Les lettres bien finies, un peu lourdes et carrées, offrent des jambages forts, tous d'une égale largeur, sans déliés, bien d'aplomb et terminés par un petit évasement très régulier; les O sont absolument ronds et non ovales; le dernier jambage de la lettre M, incliné de gauche à droite, sert à former la lettre suivante E; le dernier jambage de la lettre N, prolongé au-dessus de l'alignement des autres lettres et surmonté d'une ligne horizontale, forme le T.

» Cette inscription, qui devait appartenir à un monument d'une grande importance par ses dimensions, me paraît remonter à la seconde moitié du IIe siècle; elle compterait ainsi *seize cents ans* d'existence ».

Je suppose qu'VLPARO est une faute d'impression : car il y a, très visiblement, VLPV sur le fragment conservé. De même, dans ESTESTAMENTO, EST a dû être

38 répété par inadvertance : car nous possédons le commencement de l'inscription et, pour admettre l'existence du premier EST, il faudrait supposer un troisième fragment, alors que SANSAS n'en indique que deux. Nous ne possédons plus que celui de gauche. Il mesure 0,50 de large et 0,60 de haut. Les lettres, assez belles, hautes de 0,12 et de 0,11, ne me paraissent pas cependant d'une très bonne époque.

Bibl. — SANSAS, *loco citato,* donne les deux fragments. = RENIER, d'après le dessin de ROBERT, donne celui de gauche dans ses fiches ms.

.... *Ulpuro* (?).... [*heredes ex t*]*estamento f(aciendum) c(uraverunt).*

Peut-être faut-il supposer une ou plusieurs lettres devant *ulpuro. Uro* se retrouve, comme terminaison de *cognomen,* dans *Sacuro* (n° 23), *Vimpuro* (*Bull. ép.,* I, p. 40), *Sinturo* (*id.,* p. 135).

39



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée).

Var. — G, I, et S, au milieu, sont loin d'être sûrs. — Nous avons indiqué dans un encadrement la partie de la pierre qui a été rabotée et polie pour recevoir un numéro d'ordre : nous l'avons fait, pour montrer avec quel manque de soin et avec quelle inintelligence on a parfois choisi la place où devait être inscrit le numéro du monument.

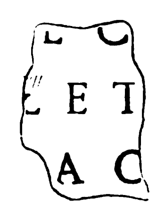
Descr. — Assez belles lettres, mais qui semblent, à l'exception des quatre dernières, avoir été martelées à dessein dans l'antiquité. Elles sont hautes de 0,10.

Bloc de pierre dure, large de 1,30, haut de 0,25.

Hist. — Provenance inconnue. — Au *Dépôt d'antiques* du Colisée, apporté, je crois, en 1883 de la cour J.-J. Bel.

....*m. m*....... [*ma*]*gis*[*ter???*].... *pecu*[*nia sua?*]

40



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 50).

Descr. — Belles lettres de 0,08.

Fragment de pierre dure mesurant 0,34 en hauteur, 0,25 en largeur, 0,12 en épaisseur.

Hist. — Provenance inconnue. Catalogué sous le n° 50 du *Dépôt* J.-J. Bel, par Sansas, entre 1850 et 1853. **40**

... ec(?)... e(?) et... ac...

41

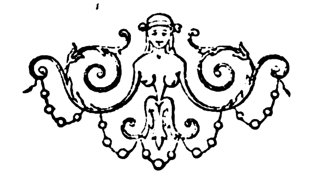
B l

D'après l'original (collection Dezeimeris).

Descr. — Lettres de 0,025 gravées sur un fragment de plaque en marbre jaune.

Hist. — Trouvé par Dezeimeris, rue de Grassi, au commencement de 1880, dans des déblais provenant sans doute des fondations de la maison de M. Petit, n° 9 *bis;* aujourd'hui à son domicile, rue Vital-Carles, 11.

Bibl. — Jullian, *Découvertes,* p. 2 (*Bull. ép.,* IV, p. 191).



DEUXIÈME PARTIE

—

ÉPITAPHES

I. FONCTIONNAIRES ROMAINS.
II. SOLDATS.
III. ÉTRANGERS.
IV. FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX.
V. ARTISANS.
VI. MEMBRES DE CORPORATIONS.
VII. CITOYENS ROMAINS.
VIII. PÉRÉGRINS.
IX. AFFRANCHIS DE CONDITION ROMAINE.
X. AFFRANCHIS DE CONDITION PÉRÉGRINE.
XI. ESCLAVES.
XII. FRAGMENTS.

I

FONCTIONNAIRES ROMAINS

42

////////////////////////////S ·
////////// GVSTALIS
DECVRIALIS
LICTOR · CIVES
VRBICVS : DEF
ANNOR · LXX
LIBERTVS · EIVS
IDEM · QVE · HER
PONENDVM
CVRAVIT ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — VRBIGVS chez Sansas.

Descr. — Bonnes lettres, quoique légèrement gravées, hautes de 0,04. Inscription encadrée d'un filet, gravée sur un bloc de pierre bâtarde, large de 0,50; hauteur du fragment : 0,74. — Monument dessiné par Robert.

Hist. — « Les fouilles de la rue des Treilles [rue de Grassi] », écrit Sansas, « n'ont pas été sans importance pour l'histoire de notre ville. Elles ont permis de reconnaître la situation exacte de l'une de ces tours dont Ausone vantait l'élévation, l'utilité et l'élégance, lorsqu'il faisait l'éloge de sa ville natale... Cette tour protégeait l'enceinte nord de la ville gallo-romaine. Sa façade (côté est) se trouvait à 1m50 environ au couchant de la rue actuelle ». Cette tour (cf. le plan de Drouyn) occupait sans doute l'emplacement de la maison n° 7 de la rue de Grassi (cf. n° 9 *bis* de la rue des Carmélites, sur le plan de la p. 51) : les fouilles dont parle Sansas eurent lieu entre le milieu de juillet et le milieu d'août 1863. — Monument donné à la Ville, dit Sansas, par M. Faurie. — Déposé dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel, n° 13; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *la Gironde* du 11 août 1863, n° 4464 (réimpr. *Soc. arch.*, III, p. 189). = Robert, *Soc. arch.*, VIII, p. 102. — D'après son dessin, Renier, fiches ms.

42 ..... *s, [au]gustalis decurialis lictor, cives Urbicus, de-f(unctus) annor(um) lxx. Libertus ejus idemque her(es) ponendum curavit.*

Le défunt était licteur à Rome. Nous pouvons le conclure de son titre de *decurialis lictor:* les licteurs seuls des magistrats de Rome étaient groupés en trois collèges ou décuries, *decuriae;* aussi portent-ils le nom, sur les inscriptions, de *lictores trium decuriarum,* ou *decuriales decuriarum lictoriarum,* ou, comme ici, *decuriales lictores* (cf. *Corpus,* VI, 1872). — « L'expression de *decuria* », dit M. Mommsen (*Staatsrecht,* I, p. 327), « qui signifie proprement la subdivision d'un » corps où l'on est groupé dix par dix, était l'expression technique dont » on se servait pour désigner les collèges des appariteurs de la capitale. » Des appariteurs des gouverneurs de province nous savons très » peu de chose; mais le silence à peu près absolu des écrivains aussi » bien que des inscriptions (je ne connais que l'inscription d'Ephèse, » *Corpus,* III, 6083: *D. Publicius Fructus, lictor Fontei Agrippae* » *procos* (en 68), *vixit annis xxx*) permet de conclure que les appari- » teurs de province occupaient un rang bien inférieur à ceux de Rome » et, selon la vraisemblance, n'avaient pas une position fixe, mais » changeaient avec les magistrats.... L'une des trois décuries, natu- » rellement la première, était réservée aux consuls et à l'empereur. » Cette décurie s'appela dans les inscriptions *decuria consularis* » (*Corpus,* VI, 1879, 1869, 1879), nom que l'on retrouve dans le *Code* » *Théodosien* (8, 9, 1) : ce qui semble prouver que cette même décurie » servait à l'empereur, c'est que la *decuria praeconum consularis* » s'appelle aussi *Julia* (*Corpus,* VI, 1944). » M. Mommsen aurait pu ajouter que dans cette dernière inscription il est question d'un *apparitor Augusti* qui, selon toute vraisemblance, fait partie de cette *decuria Julia consularis.* — Il est probable que la décurie des licteurs réservés à l'empereur s'appelait *decuria augustalis,* et qu'il faut, dans notre inscription, rapporter *au*GVSTALIS, comme DECVRIALIS, à LICTOR : *augustalis decurialis lictor* équivaudrait à *lictor decuriae augustalis.* — M. Robert voit dans *augustalis* le complément du mot *sevir :* mais un licteur né à Rome ne pouvait guère être nulle part *sevir augustalis.* — A la rigueur *Augustalis* peut être le nom du défunt.

Cives urbicus (cf. déjà *cives* pour *civis,* n° 14) signifie citoyen de la



ville de Rome (*Urbs,* la ville par excellence). L'expression est incorrecte : on était citoyen romain, *civis Romanus,* c'est-à-dire de Rome, considérée comme formant un État, une *civitas :* on ne pouvait l'être de la ville de Rome, pas plus que de toute autre ville ayant reçu le droit de cité romaine. Toutefois, au fur et à mesure de l'extension de ce droit par l'empire, on s'habitua à donner à *civis* le même sens que « domicilié à » ou « originaire de » : nous verrons, parmi les étrangers morts à Bordeaux, un grand nombre d'exemples de ce sens dérivé donné au mot *civis :* nous verrons même des personnages appelés « citoyens d'une province » (cf. n° 44). *Civis urbicus* est en tout cas le plus curieux de ces exemples, et n'a été rencontré nulle part ailleurs. On trouve seulement chez Optatien, *De schismate Donatistarum,* 1, 9, *urbicus* dans le sens de « né à Rome ».



II

SOLDATS

—

MIL · LEG · II · PART...
QVIVIX · ANN · P · M · XXXVII · MIL · A...
ANT · SEVERIИÆ · FIL ·   ET HERES PA

43

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 199).

Var.—1re l. : PART, SANSAS, *Tribune;*
PAR , » , *Progrès;*
PA , » , *Notice;*

2e l. : XXXVIII, SANSAS; | MIL. M , SANSAS; MIL-AU, *Commission;*

ligne omise par Sansas à la page 55 de sa *Notice.*

3e l. : SEVERINE, SANSAS, RENIER, ALLMER; SEVERIÆ, *Commission;* la traverse de l'A existe nettement. | HRES, SANSAS, *Com.;* | P.M., SANSAS, *Trib.;* P-A...., *Commission.*

Les barres omises par Sansas, Renier et les rapporteurs de la *Commission.*

Descr. — Lettres de 0,05, légèrement gravées, « allongées et tendant à la cursive », dit ALLMER, « les A tantôt barrés, tantôt sans barres;... le G de LEG à terminaison rectiligne, remontante et inclinée à gauche »; les branches des A, des M et des N, amorcées au tiers de la hauteur des branches voisines.

« Lettres semblables à celles du mon. de Gordien », écrit RENIER.

Bloc en pierre dure qui semble être le fronton d'un cippe d'assez grande dimension : à gauche, trace d'une oreillette. — Largeur du fragment : 0,81; hauteur *maxima :* 0,34.

Hist. — Trouvé, au témoignage de SANSAS, en mai 1851, en abaissant le sol de la rue Neuve-de-l'Intendance, à l'endroit où elle coupe le mur romain (rue Guillaume-Brochon, à la hauteur des numéros 6 et 7). — Transporté au *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, où il se trouve sous le n° 199.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Tribune,* 8 juin 1851; 2° *Notice,* p. 6 et 55 (*Congrès,* p. 465 et 511); 3° *Progrès,* 1867, t. V, p. 177 (*Soc. arch.,* VII, p. 168). — D'après *la Tribune* (mais en indiquant à tort le n° du 14 juin), *Revue archéologique,* VIIIe année, p. 266. = RABANIS et L. [DE] LAMOTHE, *Commission des mon. hist.,* 1850-51, p. 13. = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique,* n° 453, II, p. 1. = JULLIAN, *Société archéologique,* VIII, p. 169.

43 *[Diis manibus.....,] mil(iti) leg(ionis) ii Parth[icae], qui vix(it) ann(os) p(lus) m(inus) xxxvii, mil(itavit) an[nos... et] Ant(oniae) Severinae : fil(ius) et heres pa[rentibus].*

C'est l'épitaphe d'un soldat de la légion *II[a] Parthica*, soldat dont le nom n'a pas été conservé, et de sa femme, *Antonia Severina :* le monument a été élevé à ses parents par leur fils, qui était en même temps leur héritier institué : *heres* ne peut avoir d'autre sens ici que celui de *heres institutus,* les parents ont fait un testament en règle en faveur de leur fils, quoique ce dernier fût leur héritier nécessaire.

La mention de la légion *II[a] Parthica* donne à notre inscription une date approximative. Les trois légions qui portent le surnom de « Parthique » ont été créées par Septime Sévère (mort en 211) : ce surnom est un souvenir des victoires que ce prince remporta sur les Parthes, et qui lui valurent le titre de *Parthicus maximus.* Sévère établit la *II[a] Parthica* à Albano, près de Rome, qu'elle était sans doute chargée de contenir. Au quatrième siècle, on la trouve accompagnant Julien sur les bords de l'Euphrate, où elle devait demeurer (Ammien, 20, 7, 1 ; cf. *Corpus,* VI, p. 792). Il est probable que c'est dans le campement d'Albano qu'aura servi notre soldat : les Romains n'avaient guère l'habitude d'aller chercher en Occident des soldats destinés aux légions de l'Orient. Nous placerons donc notre inscription de préférence à la fin du troisième siècle.

La forme *plus minus,* « environ », suffirait à elle seule pour révéler une inscription du bas empire : elle est constante sur les monuments chrétiens; on ne la trouve que çà et là dans les textes païens, et encore presque exclusivement dans ceux du troisième siècle. Il ne faudrait cependant pas ériger ces observations en règle générale : car on possède l'épitaphe d'un esclave de l'impératrice Domitia, la femme de Domitien, où l'on trouve la formule *plus minus* (*Corpus,* VI, 8434), et cette inscription est parfaitement authentique. — Cette formule s'explique par l'incertitude où l'on pouvait être au sujet de l'âge du défunt : elle correspond à notre « environ ». « L'appari» tion tardive de PLVS MINVS », remarque M. Le Blant dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne,* p. 25, « semble avoir sa raison d'être. Chez les » Romains, le jour de la naissance était noté sur un registre spécial. » A côté de cette constatation intéressante au point de vue civil, la » croyance à l'influence des planètes faisait relever avec soin jusqu'à

» la dernière circonstance astronomique du moment où l'enfant venait
» au monde. Il est donc rare de trouver dans les inscriptions païennes
» la mention PLVS MINVS, qui indique l'incertitude sur l'âge des défunts.
» L'exactitude dans les constatations devait disparaître plus tard. En
» même temps que la sénilité de Rome, les invasions barbares vinrent
» détruire les anciens usages; le christianisme, pour lequel l'heure de
» la mort importait plus que celle de la naissance, condamna la foi à
» l'influence des astres. Alors seulement devint fréquente la formule
» de doute PLVS MINVS, dont la multiplication, au temps du Bas-Empire,
» est peut-être attribuable aux deux causes simultanées que je viens
» d'indiquer. » — On abrégeait P. M., et la formule précédait généralement le chiffre approximatif des années, quoiqu'il ne soit pas rare de trouver *vixit plus minus annos,* etc.

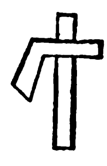
Le soldat dont il est ici question, étant mort à trente-sept ans, il est possible qu'il ait été congédié avant l'expiration légale de son temps de service: on demeurait vingt ans sous les drapeaux; on y entrait après seize ans révolus, si l'on était fils de soldat; après dix-huit, dans le cas contraire; si le défunt se trouvait dans le premier cas, et s'il a été renvoyé après ses vingt ans de service, il sera mort peu après avoir quitté la légion.

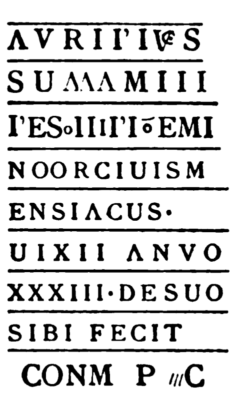
La femme, *Antonia Severina,* est une citoyenne romaine: tout légionnaire étant nécessairement citoyen, ne pouvait épouser en noces légitimes qu'une femme jouissant des mêmes droits que lui. — J'ai supposé ailleurs (*Soc. arch.,* VIII, p. 170), que le défunt était un Bordelais, et *Antonia* une Espagnole. — Il y avait, en Gaule, aussi peu de familles qui portaient ce nom d'*Antonius,* qu'il y en avait un grand nombre qui prenaient celui de *Julius,* et cela s'explique si l'on songe que c'étaient des Jules, Jules-César, Auguste, Germanicus, qui, par leurs victoires ou leur administration, avaient fait de la Gaule une province romaine: au contraire, la *gens Antonia* avait été la rivale malheureuse de la *gens Julia.*

Le trait horizontal au-dessus des mots abrégés et des chiffres est également un signe de basse époque. Il faut noter seulement qu'on le remarque d'abord sur les chiffres, et, cela, dès le commencement du premier siècle (cf. les inscr. de l'arc de Saintes, Audiat, *Épigraphie santone,* p. 12; de l'autel de Narbonne, Desjardins, *Gaule,* III, p. 225).

44







D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 27) [cf. planche VI].

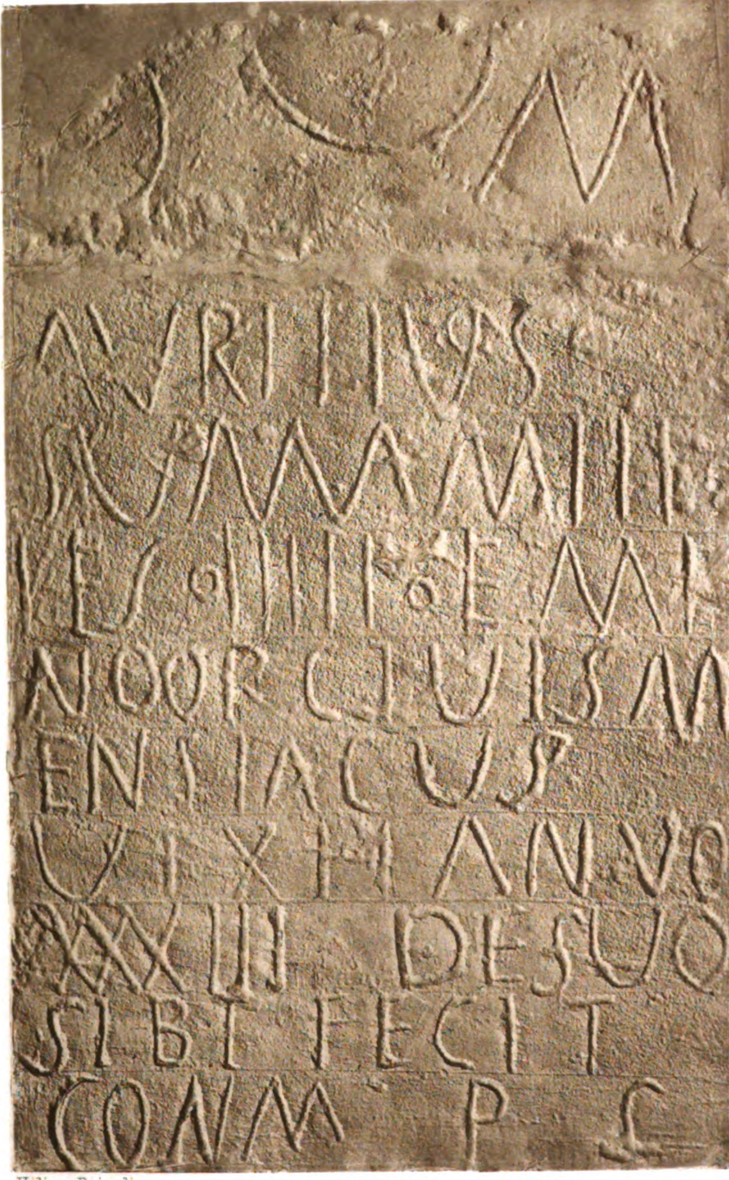
Var. :	JOUANNET :	SANSAS :	ALLMER et MOMMSEN :	ROBERT et RENIER :
	AVRITIV°S	AVRIIVS	AVRELIV°S	AVRIIIVS
	SAMMAIII	SVM....MIII	SVMAAAIIL	SVMAMIII
	IES∘IIIII∘EMI	IES.IIIII.EMI	LES·IIIII·EMI	IES∘IIIII∘EMI

A la dernière ligne P S chez SANSAS et JOUANNET. La lettre S semble avoir été réellement gravée, puis corrigée en C.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,035, 0,05 et 0,07. — « Lettres de forme barbare et mal gravées », dit ALLMER. Les A semblent indiqués à l'aide d'une petite barre posée en travers de la deuxième branche; les V faits comme des U; I, T et L à peine distincts, sauf une petite cédille au bout de ces derniers, moins marquée même que sur notre transcription de ci-dessus; à la 7e ligne, dans ANVO, le V indique sans doute deux jambages d'un second N qu'on aura voulu lier au premier. — Cf. l'héliogravure, faite d'après un estampage, donnée dans le *Bulletin du comité*, et que nous reproduisons ici.

Autel en pierre dure; la 1re ligne sur le bandeau du couronnement: entre les deux lettres, l'indication d'une *patella*. — Hauteur : 0,69; largeur du dé : 0,36.

Hist. — Voici ce qu'on lit dans le *Mémorial de Bordeaux* du 10 mars 1845, n° 12460: « Le public continue à affluer au bas de la rue des Remparts, où des fouilles se continuent avec activité. On a découvert plusieurs fûts de colonnes à petites et grandes cannelures; mais la trouvaille la plus importante est une pierre tumulaire, qui, nous assure-t-on, date du deuxième siècle; elle porte une inscription latine. Deux ou trois médailles sans importance artistique ont été trouvées parmi les décombres. Cependant on a remarqué des monnaies qui datent des règnes de Galien et de Valérien. » Ce qui prouve qu'il s'agit bien de cette inscription, c'est qu'un dessin de MONSAU, conservé aux *Arch. mun.*, et reproduisant l'inscription, est accompagné de cette notice : « Les fouilles exécutées en 1845 à l'angle sud-ouest des rues des Remparts et



Héliogr. Dujardin.

ÉPITAPHE D'UN SOLDAT, DU TEMPS DE MAXIMIEN, 286-290. (N° 44.)

des Trois-Conils ont fait découvrir des fragments antiques représentés par les dessins ci-annexés ». Cette inscription a été connue de JOUANNET, transcrite et estampée par lui, mais il n'eut pas le temps de la publier, étant mort le 18 avril 1845. — Elle se trouve au *Dépôt d'antiques* de la rue J.-J. Bel, sous le nº 27 (238 dans SANSAS). **44**

Bibl. — JOUANNET, *Inscr.* [ms.], à la fin du travail. = MONSAU, dessin conservé aux *Arch. mun.* = SANSAS, *Notice*, p. 21 (*Congrès*, p. 479). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique*, nº 304, I, p. 273. — D'après lui, mais seulement les six premières lignes, MOMMSEN, *Ephemeris*, V, p. 194. = ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 113. = JULLIAN, *Bull. du Comité des travaux hist. (archéologie)*, 1884, p. 47.

D(iis) M(anibus). C(aius) Aurilius Summ(us), miiiles de l(egione) i Geminor(um), civis Mensiacus. Vixit anno(s) xxxiii. De suo sibi fecit. Conm(ilitones) p(onendum) c(uraverunt).

M. Allmer supposait qu'Aurilius était un soldat de la *cohors Emesenorum*, mentionnée par plusieurs inscriptions (*Eph. epigr.*, V, p. 194) : c'est aussi l'avis de M. Robert et de M. O. Hirschfeld. « Ces savants », dit M. Robert, « tout en considérant l'épitaphe qui nous occupe comme » un problème insoluble, pensent que les caractères qui terminent la » quatrième ligne et qui commencent la cinquième peuvent être les » éléments abrégés de l'ethnique *Emesenorum* ». M. Mommsen (*Eph.*, V, p. 194) a dit au sujet de notre inscription : *Titulus Burdigalensis quid significet nescio, sed magis crediderim corruptis illis ductibus legionem aliquam geminam significari quam cohortem V Emesenorum.* C'est cette hypothèse de M. Mommsen que nous avons essayé de justifier, en partant de ce principe que le lapicide chargé de graver l'inscription a employé indifféremment les caractères épigraphiques et ceux de l'écriture cursive : L est représenté par une haste que termine une cédille; E, par deux barres d'inégale longueur, Iı; G, par la réunion des trois signes Гc; D, par oI, qui rappelle le *d* de l'écriture cursive romaine et de notre propre écriture. S'il en est ainsi (et nous n'avons pas dissimulé tout ce qu'il y a d'étrange et d'anomal dans l'interprétation donnée à ces signes), l'inscription ne présente pas la moindre difficulté :

1º *Aurilius* pour *Aurelius* n'offre rien d'étonnant; nous trouvons *Aurilia* dans une autre inscription de Bordeaux. *I* pour *e* se rencontre assez souvent dans les inscriptions, « même lorsqu'il est long » (Bourciez, *Bull. ép.*, IV, p. 217), p. ex., *mirenti* pour *merenti*, *nive* pour *neve*, *dedicationi* pour *dedicatione*. Je ne sais jusqu'à quel point il faut souscrire à ces paroles de M. Mommsen (*Corpus*, X, p. 1173) : *quorum*

44 (des exemples d'*i* pour *e*) *tamen pars sine dubio non ad pronuntiationem vitiatam redit, sed ad meram fabrorum neglegentiam.*

2° On connaît le surnom *Summus*, que nous avons supposé ici, par un autre exemple (précisément un *Aurelius Summus, Corpus,* VI, 3225). *Summa* existe à Bordeaux. Cf. une *Summula* à Mayence, Brambach, 922; un *Sum(m)arius, Corpus,* III, 4985; des *Summachus,* VIII, 3016, 5347; *Summinus,* III, 5424; *Summanima,* X, 4227, etc.

3° MIIILES pour *miles* peut s'expliquer de différentes manières : si le second jambage est un *l* incomplet, on lira *mililes,* redoublement fautif comme on en rencontre quelquefois, par exemple, à Bordeaux, *locucum* pour *locum, fifilia* pour *filia;* peut-être deux de ces hastes forment-elles un H et faut-il lire MIHLES ou, comme dans une inscription du Musée de Mayence (Brambach, 1233), MHILES; peut-être encore doit-on voir là un redoublement de l'I long, comme nous verrons plus bas dans la même inscription un redoublement de l'O, ou une répétition accidentelle, comme on en trouve par exemple dans le MILIIITAVERVNT d'un diplôme de l'empereur Decius (*Corpus,* III, p. 898, 1, 4).

4° *Miles de legione,* signifiant la même chose que *miles legionis,* appartient exclusivement au bas empire. Le *de* suivi de l'ablatif prenant la place du génitif, c'est le latin populaire pénétrant dans le style épigraphique. Dans les premiers siècles, on trouve toujours *legionis :* quelquefois *e legione;* le génitif indique que l'on fait partie de la légion, la préposition *ex,* que l'on en est sorti : en bon style, *veteranus e legione* s'oppose à *miles legionis.* Le *de* semble parfois tenir lieu d'*ex :* il peut désigner un *protector* (*protector de numero Armigerorum, Corpus,* V, 8747; cf. 8743), un vétéran (*veteranus de Menapis,* Mowat, *Inscr. de Paris,* p. 58, etc.), sortis d'une légion. Le plus souvent il désigne, correspondant en cela à l'expression française, le soldat d'une légion (*miles de numero, Corpus,* V, 1590, 1591, 1593; *eques de ala,* IX, 733, etc.; cf. V, p. 1062), l'habitant d'une province (*de provincia Dalmatia,* III, 6441).

5° La légion des *Gemini* n'est autre qu'une des légions qui portaient le nom de *Gemina.* C'est encore là une habitude que prit la langue administrative depuis Dioclétien, de désigner une légion, non plus par son numéro d'ordre, mais par son surnom. Autrefois, pour désigner les soldats de la *prima Italica,* par exemple, on disait les *Primani* (inscr. de Périgueux, *Rev. arch.,* n. s., t. XXXIV, p. 225); on dira, au

IV[e] siècle, les *Italiciani* ou les *Italici* (cf. *Notitia*, éd. Seeck, p. 324). De même que la légion des *Minervii* n'est autre que la *prima Minervia*, de même celle des *Gemini* est l'appellation bâtarde d'une *legio Gemina*. **44**

6° Le redoublement de l'o dans *geminorum* indique, à ce que je suppose, qu'il s'agit d'un ō long. Toutefois cette explication présente certaines difficultés. D'abord le redoublement d'une voyelle, destiné à en indiquer l'allongement, est un fait essentiellement archaïque, à ce qu'affirment les grammairiens anciens de la façon la plus catégorique: *Vetustissimi*, dit Priscien, *pro una longa vocali solebant duas scribere* (7, 15; cf. 7, 14; Quintilien, 1, 4, 10; 1, 7, 14); et cela est très fortement confirmé par les inscriptions. Or, la nôtre est très certainement d'une basse époque. En second lieu, Ritschl, dans son travail *De vocabulis geminatis* (*Op.*, IV, p. 156) affirme n'avoir jamais rencontré d'o redoublé (*Inspice exempla supra composita :* AA EE VV *vocalium vides esse omnia*, oo *scripturae plane nullum*), et jusqu'ici les tables des volumes du *Corpus* n'en ont point fourni (1). — Faudrait-il considérer notre inscription comme présentant le premier exemple d'o redoublé? comme une des dernières, sinon la dernière, où ait été conservé cet usage archaïque du redoublement (2)?

7° Quatre légions ont porté, dans l'empire romain, ce surnom de *Gemina*. Je laisse de côté la *prima Flavia Gemina* et la *secunda Flavia Gemina,* qui n'apparaissent qu'au V[e] siècle, et seulement dans la *Notitia*. — La *septima Gemina,* la seule légion qui, depuis Vespasien, campât en Espagne. — La *decima Gemina,* qui séjourna un moment en Espagne, puis alla en Germanie, enfin en Pannonie, où elle campait à Vienne même. — La *tertia decima Gemina,* qui, elle aussi, servit tour à tour sur les bords du Rhin et sur ceux du Danube : Trajan l'établit en Dacie, où elle resta jusqu'au temps de l'évacuation de la province, sous Aurélien ; elle suivit alors les colons sur la rive droite du Danube, et s'établit avec eux dans la petite province de Dacie, que l'on créa aux dépens de la Mésie. — La *quarta decima Gemina,* qui, après avoir combattu en Bretagne et en Germanie, fut fixée en Pannonie au III[e] siècle.

---

(1) Toutefois le Musée de Marseille possède une inscription présentant, au lieu d'un o simple, deux o: mais ils ne sont pas, comme ici, juxtaposés, mais entrelacés. C'est sans doute un souvenir de l'ω grec (cf. Penon, *Catalogue*, n° 97, CERDωN).

(2) Si le sens y prêtait, je n'hésiterais pas à considérer oo comme l'abréviation de *milliaria*, qui est ordinairement OO : COH I FL DAMAS OO EQ: *cohors prima Flavia Damascenorum milliaria equitata* (Brambach, 1412).

44 Pour retrouver la légion de notre Aurilius, il faut s'aider des excellentes listes de légionnaires que M. Mommsen a dressées (*Ephemeris*, t. V, fasc. 1). Nous voyons, d'après ces listes, que la *VII^a Gemina* était presque uniquement formée d'Espagnols : il n'est guère admissible que le Mésien Aurilius ait été envoyé des bords du Danube pour servir dans une garnison pyrénéenne. Restent les légions danubiennes : deux campées en Pannonie, l'autre en Mésie. Il n'est pas invraisemblable qu'Aurilius ait servi dans l'une des deux premières; il est plus vraisemblable que, né en Mésie, il aura été envoyé dans la légion de Mésie, la *XIII^a Gemina*.

8° L'expression de *civis Mensiacus* est bien la caractéristique d'une inscription de basse époque. La Mésie est une province, ce n'est pas une cité, un État : on ne peut pas se dire « citoyen de Mésie ». De fait, les inscriptions de la bonne époque disent des soldats qu'ils sont « citoyens d'une ville, originaires d'une province » : on disait par exemple *civis Philippopolitanus, provincia Thracia*. Souvent on mettait simplement : *Trax, Pannonicus, Moesiacus*. Fréquemment encore on faisait précéder ces adjectifs de l'ablatif *natione :* à la rigueur, la Mésie pouvait être considérée, même sous la domination romaine, comme une réunion de peuplades, comme formant une nation. Mais jamais, tant que l'on se conforma à la vérité administrative, on ne dit ou on n'écrivit « citoyen de Mésie ». Ce fut seulement vers le milieu du IIIe siècle, alors qu'il n'y avait plus dans l'empire qu'une seule classe de citoyens, qu'une seule cité, la cité romaine, que l'on commença à mettre le mot *civis* devant la mention de la province : ce qui n'avait sans doute à l'origine d'autre signification que celle de « citoyen romain de Mésie ». Toutes les inscriptions ainsi rédigées paraissent du IVe siècle ou de la dernière partie du IIIe (cf. les exemples que nous citons plus bas à propos de l'épitaphe d'un *civis graecus*).

9° La véritable orthographe eût été *Mœsiacus :* on écrivait *Mœsia*. Mais on trouve aussi *Mesia* et *Mesiacus*. La nasalisation de l'*e* devant l'*s*, — fait très rare au milieu des mots (cf. *vicensumam, Corpus*, V, 7749, 27; *Onensimus*, X, 4486), a produit *Mensiacus*. Voyez Seelmann, *Die Aussprache des Lateins*, p. 285.

10° A la dernière ligne il faut lire CONM*(ilitones)* bien plutôt que CON*(jux)* M*(arito)*. — Une certaine somme était prélevée sur les gratifications que recevaient les soldats et était réservée pour subvenir aux

frais de leur sépulture; mais, même dans ce cas, l'argent mis de côté appartenait en droit au soldat, et on disait, on inscrivait sur son tombeau, qu'il avait été enterré à ses propres frais : *Addebatur etiam saccus undecimus*, dit Végèce (2, 20), *sepulturae scilicet causa, ut, si quis ex contubernalibus defecisset, de illo undecimo sacco, ad sepulturam ipsius, promeretur expensa*. Les détails de l'ensevelissement ou de la crémation regardaient les camarades du défunt, les soldats de la même centurie ou de la même légion. D'où, sur notre inscription, les deux expressions : *de suo sibi fecit*, et : *conmilitones ponendum curaverunt*. L'inscription donne donc à supposer que Summus est venu à Bordeaux avec tout un détachement de soldats de la même légion.

11° Il faut donc admettre que la légion *XIII^a Gemina*, ou un détachement formé de soldats de cette légion, ait quitté son campement de Mésie et soit venue séjourner ou passer à Bordeaux.

Cela n'eut certainement pas lieu pendant les trois premiers siècles : il y eut alors, il est vrai, des combats en Gaule, où prirent part des armées de Mésie; mais elles ne dépassèrent pas, sous Septime Sévère, le champ de bataille de Lyon; sous Aurélien, celui de Châlons-sur-Marne.

On peut songer au règne de Constance, sous lequel des corps de Mésiens, vers 360, traversèrent la Gaule; mais ils passèrent par la Belgique, pour aller s'embarquer à Boulogne à destination de l'Angleterre (Ammien, 20, 1, 3).

On peut songer encore aux guerres du début du ve siècle, qui ensanglantèrent longtemps l'Aquitaine, à l'armée venue à la suite du comte Constance pour chasser les Goths et renverser les usurpateurs; mais il est impossible de placer si tard notre inscription.

Il ne reste qu'une seule hypothèse à faire : les guerres de Maximien en Gaule de 286 à 290. Maximien eut à réprimer les révoltes des Bagaudes qui se sont étendues fort avant dans le centre de la Gaule. De quelles troupes se servit-il? Les légions germaines ne pouvaient toutes quitter le Rhin, sans cesse menacé par les barbares; d'ailleurs, un certain nombre servit à l'expédition de Bretagne. C'est du Danube que devaient venir les secours : c'était alors la seule région de l'empire qui fût bien calme. Les victoires de Claude le Gothique firent taire pour un siècle en Mésie le bruit des armes. De plus, les troupes du Danube étaient les meilleures de l'empire, les plus aimées des princes, qui étaient sortis de leur rang. Partout, au temps de Dioclétien, par-

44 tout où un césar, où un empereur fait la guerre, il veut avoir avec lui des légionnaires Mésiens ou Pannoniens.

La *XIII^a^ Gemina* a donc pu accompagner Maximien en Gaule et y séjourner avec lui de l'an 286 à l'an 290.

C'est cette date que nous assignerions à l'inscription de Bordeaux. Nous n'affirmons rien, qu'on le remarque, et nous ne donnons ce qui précède que pour ce que cela est vraiment, un tissu d'hypothèses.



III

ÉTRANGERS

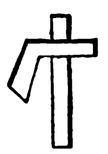
Il est d'autant plus légitime de réunir en un seul chapitre les épitaphes de tous les étrangers morts à Bordeaux, qu'il est probable qu'un emplacement leur était spécialement réservé. Dans son beau travail sur *Les Étrangers à Bordeaux,* M. Robert a justement remarqué (p. 19) que la très grande majorité de ces épitaphes ont été trouvées de 1865 à 1871, dans les fondements d'un même côté de la muraille romaine, la ligne méridionale, celle qui suit le cours d'Alsace-et-Lorraine : « si » bien », dit-il, « qu'il est permis de penser que le point attaqué était » voisin du cimetière réservé aux *peregrini* ». Il semble en effet, d'après les textes que cite M. Robert, que les grandes villes de l'empire possédaient de ces cimetières spéciaux. Dans son *Évangile,* saint Mathieu raconte, ch. XXVII, § 7, que Judas ayant rendu aux prêtres de Jérusalem les trente pièces d'argent qui lui avaient été données pour prix de sa trahison, ils en achetèrent le champ d'un potier afin de l'affecter à la sépulture des étrangers : Συμβούλιον δὲ λαβόντες, ἠγόρασαν ἐξ αὐτῶν τὸν ἀγρὸν τοῦ κεραμέως εἰς ταφὴν τοῖς ξένοις. Dans l'*Historia Ecclesiastica* qui porte le nom d'Anastase le Bibliothécaire (p. 23 de l'éd. de Venise, 1729; p. 43 de l'éd. de Paris), il est dit que l'impératrice Pulchérie *construxit multa oratoria, domosque pauperibus et hominibus, necnon et sepulchra peregrinis aedificavit.* Dans son testament, saint Ephrem, — qui mourut vers 378 et passa toute sa vie en Syrie, — demande à être enterré dans le cimetière des étrangers (ἐν τῷ κοιμητηρίῳ τῶν ξένων, dit la traduction grecque, *Opera omnia,* édition de la Vaticane, 1743, t. II, p. 237, E et F). Enfin Moschus parle d'un abbé enterré à Daphné près d'Antioche « parmi les tombeaux des étrangers » : *clerici autem ipsius loci sepelierunt eum quasi peregrinum inter peregrinorum sepulcra* (traduction latine de Moschus.

De vitis patrum, chap. LXXXVIII, p. 887 de l'édit. de Rosweyde, *Vitae patrum,* 1628; je n'ai pu consulter le texte grec publié par Fronton du Duc dans son *Auctarium patrum*). Nul doute que cet usage de cimetières d'étrangers n'existât aussi bien en Occident qu'en Orient, en Gaule que dans les pays grecs.

45

OFFICI/// P I S

D · M
SATVRNI
NI·PRIVATI
IVL · EP O M
IMA VXOR
LOCVCVM·
DONAVIT
CIVES. BOIAS
AN XXXVII



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 46).

Var. — 1re l.: « Sur le petit bandeau ménagé entre le dé et le fronton se lit une ligne maintenant effacée », JOUANNET, *Acad.* ROBERT reconnaît les lettres O... F... I; RENIER et ALLMER, *apud* Bladé: O/ FI/C III ///. Lettres omises ailleurs. — Voici comment sont lues les 4e, 5e et 6e l. par

JOUANNET :	SANSAS :	*Dict. arch.* :	BLADÉ et RENIER :
NI ///////ATI	NI AT....	NI PRIVATI	NI PRIVATI
////////////////	....	IVLIA MA	IVL //////////
IVLVXOR	IVL VXOR	SMA VXOR	/MA VXOR

A l'avant-dernière CIVIS chez JOUANNET, SANSAS, RENIER et ROBERT.

Descr. — Lettres très laides, très allongées, à peine gravées, et de très basse époque. — Hauteur : 1re l., 0,04; les autres, de 0,07 à 0,035.

La 1re l. se lit sur le bandeau du couronnement, les autres, sur le dé d'un autel en pierre. Au-dessus du couronnement, une cavité circulaire. — Largeur du dé : 0,37; hauteur du monument : 0,93.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en octobre 1831, « petite rue de l'Intendance, maison Faget ». Il s'agit, non pas de la petite rue de l'Intendance (rue Saige), mais de la rue Neuve-de-l'Intendance, dont le n° 8 (cf. le plan de la p. 51) était occupé par la maison Faget: c'est aujourd'hui le n° 7 de la rue Guillaume-Brochon. — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 46.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, p. 126 et pl. I, n° 5; 2° *Inscr.* [ms], n° 75. = SANSAS, *Notice*, p. 51 (*Congrès*, p. 509). = RENIER, fiches ms. = Sans doute d'après la copie prise par le général CREULY, *Dict. arch. de la Gaule*, t. I, p. 170. — D'après ce dernier ouvrage, DESJARDINS, *Gaule Romaine*, II, p. 373. = ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 39. = BLADÉ, *Épigraphie de la Gascogne*, n° 140. **45**

Officio P(ublii) J(ulii) S(ecundi???).
D(iis) M(anibus) Saturnini Privati. Jul(ia) Epomima, uxor, locucum donavit. Cives Boias, an(norum) xxxvii.

J'explique la première ligne comme si le monument a été élevé, aux frais de la femme du défunt, par les soins *(officio)* d'un ami : absente ou malade, la veuve n'a pu veiller elle-même aux soins de l'érection du monument, elle a simplement payé l'emplacement *(locum donavit)*. Un ami s'est chargé de rendre les devoirs au mort, et c'est en effet ce sens de « devoirs suprêmes » qu'avait souvent le mot *officium*. On trouve *praestare officia* (Orelli, 4263; *Corpus*, V, 154); *officium supremum praestare* (Orelli, 4611).

Locucus est peut-être une forme particulière de diminutif tiré de *locus* par le redoublement de la dernière syllabe. Peut-être aussi est-ce une erreur du lapicide pour *loculum*. En tout cas, il n'y a qu'un sens possible pour ce mot : c'est « un petit emplacement » destiné à renfermer les cendres du défunt et l'autel qui devait lui être élevé. *Locus* a en effet ce sens d'emplacement funéraire, qu'il s'agisse d'un terrain d'une étendue considérable ou d'une petite niche dans un *columbarium*.

Le texte *Saturnini* étant certain, on peut croire que l'*i* de la fin est une contraction pour *ii* et que le gentilice du défunt est *Saturninius*, — à moins qu'on ne préfère, comme moi, supposer un nom de famille *Saturninus* analogue au *Geminus* d'une autre inscription de Bordeaux (n° 12).

Epomima rappelle le nom de la déesse gauloise *Epona*, le nom célèbre d'*Eponina* ou *Epponina*, la femme de Julius Sabinus, et, en outre, ceux d'*Eporodorix* (nom d'homme chez Jules César, *De b. g.*, 7, 38 — 67), *Eporedirix* (Orelli, 1974), *Epora* et *Eporedia* (noms de villes), *Epotius* (*pagus* de Narbonnaise, Herzog, 489), *Eposognatus* (roi des Galates, Tite-Live, 38, 18), *Epomanduodurum* (nom de lieu, *Table de Peutinger*), *Eppo* (nom d'homme, *Corpus*, III, 3872, 3790,3816; *Eph. epigr.*, II, n° 667), *Eppupa* (nom de femme, *Corpus*, V, 4597), EPO*tsoro*VIDI (??, au gén., sur l'arc de Saintes, Audiat, p. 14), *Eppimus* (inscr. de Bordeaux).

45 Zeuss, p. 71, rapproche ce radical *ep-* de l'irlandais *ech*, « *equus* »; on sait qu'*Epona* était la déesse des chevaux, et il est prouvé aujourd'hui que c'est une divinité celtique (Preller et Jordan, *Rœm. Myth.*, II, p. 227).

Le défunt (remarquez que sa nationalité et son âge se trouvent indiqués après coup) était *civis Boias*. Comme le conjecture M. Robert, il s'agit d'un habitant de la *civitas Boatium* (*Boasium* dans quelques manuscrits), qui figure à la fin du IVe siècle parmi les cités de la Novempopulanie (à peu près la Gascogne actuelle) énumérées dans la *Notitia Galliarum* (14, 7). Ce pays se retrouve mentionné dans l'Itinéraire Antonin qui donne *Boios* (*Bosas* ou *Bolas* dans certains ms., p. 218, éd. Parthey et Pinder) comme la dernière station de la route d'Espagne à Bordeaux, à seize milles, environ vingt-quatre kilomètres, de cette cité. La situation du pays de Buch et la similitude de ce nom avec celui de *Boias* ont décidé tous les géographes à placer dans les environs de la Teste le territoire des Boiens. — Leur nom, sous la forme *Boii*, se retrouve dans un vers célèbre d'une lettre de saint Paulin à Ausone (3, 138) :

An tibi me, domine illustris, si scribere sit mens
Qua regione habites, placeat reticere nitentem
Burdigalam, et piceos malis describere Boios.

Peut-être faut-il ajouter à ces textes, qui sont les seuls que l'antiquité nous ait laissés touchant les Boiens de Novempopulanie, la mention de *Basabocates* et de *Sediboviates* dans Pline l'Ancien (4,108), et voir dans ces derniers peuples deux rameaux de celui des *Boiates*.

Rien n'est certain au sujet des rapports existant entre ces Boiens et ceux dont il est fait si souvent mention dans l'histoire des Gaulois, qui occupèrent une partie de l'Italie et de la vallée du Danube. Il ne semble pas douteux, toutefois, que ceux de Novempopulanie ne soient le dernier débris de cette puissante et grande nation. Cf. là-dessus, outre le commentaire de M. Robert à cette inscription, Desjardins, *Gaule Romaine*, II, p. 373; Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, livre III; J.-F. Samazeuil, *Problème historique sur les Boïens*, dans *la Gironde, revue de Bordeaux*, Ve année, 1838. — Nous attendons avec impatience, pour ces questions de géographique aquitanique, le grand travail de M. Bladé sur la Novempopulanie romaine et médiévale.

46-47

D M
VAL·FELICIS
C·AQ·DEF·ANN
///XXX·VICTORI
NA·CONIVNX
P·C·ET·SVB·ASC
DEDICAVT

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 146).

Var. — COIVNX chez MILLIN.

Descr. — Lettres d'une meilleure époque que celles de l'autre inscr., hautes de 0,065 et de 0,04.

Autel en pierre dure, avec dé, base et couronnement : le couronnement en forme de couvercle de sarcophage, avec fronton, et oreillettes aux quatre angles. — Hauteur : 1,20; largeur du dé : 0,55. — Dessin chez ROBERT.

D ///
ET · M
VAL·VICTORI
NAE·CIV·AQV
DEF·ANN·LX
FILI·EIVS·///C·ET
SVB·ASCIA·DED

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 143).

Descr. — Lettres assez bonnes, hautes de 0,055, 0,05 et 0,04.

Autel en même pierre et de même forme que le précédent, un peu moins dégradé toutefois. Entre les deux oreillettes de devant, un croissant, figurant sans doute une *patella*. — Haut. :1,03; larg. du dé : 0,61. — Un croquis se trouve dans le *Bull. mon.* et dans l'*Abécédaire* de DE CAUMONT; un excellent dessin a été donné par ROBERT.

Hist. — La *Bibliothèque de la Ville* possède une notice ms. de DE MONBALON commençant ainsi : « Cippes sépulchraux trouvés dans les fondemens du palais de l'Ombriere à Bordeaux le 29 floreal an 10 [18 mai 1802]. En creusant sous les murailles qui formaient l'enceinte de l'ancien chateau de l'Ombriere pour assoir les fondemens d'une maison particuliere qu'on battit, on a retiré de la profondeur de.... pieds de grandes masses de pierre, la plupart travaillées, et quelques unes ayant formé des parties d'architraves, de corniches, etc. — Parmi ces pierres il s'est trouvé deux cippes sepulchraux bien conserves qui ont été recueillis et transportés au depot du museum du département ». De même, BERNADAU écrit dans ses *Tablettes* [ms., t. VII, fº 620], à la date du 1er floréal an X, 21 avril 1802 : « Le chincailler *Darle,* en fesant construire une maison derrière la sienne sur le terrein de l'ancien Palais de Lombriere, a découvert à 20 pieds sous terre deux pierres sépulchrales »; et dans ses *Antiques :* « En avril 1802, lorsqu'on fouillait les fondemens de la maison de M. D a r d e s, sur la place du Palais, on découvrit, à 30 pieds de profondeur, les deux cyppes sépulchraux que j'ai dessinés ci-contre. Ils étaient renversés, & paraissaient avoir été jetés dans les fondemens de l'ancien *Palais de l'Ombrière,* comme pour en faciliter la construction ». Le même Bernadau donne des renseignements concordants dans le *Bull. pol.* et dans le *Mag. enc.,* ajoutant seulement que les deux cippes « étaient renversés l'un sur l'autre ». — Le château ou palais de l'Ombrière, dit Drouyn, p. 422, « était bâti sur le mur romain, à l'angle sud-est de la première enceinte. Son plan formait un polygone irrégulier se rapprochant de

46-47 l'ovale.... Il était borné, au sud, par la rue Poitevine [cours d'Alsace-et-Lorraine], à l'est, par la place de l'Ombrière [du Palais], au nord-est, par la rue des Argentiers et l'impasse de la Comptablerie, à l'ouest, par la rue d'Enfer, et, au nord-ouest, par la rue du Puits-des-Juifs ». La maison Dardes semble avoir été, d'après les anciens Almanachs, au n° 17 de la place du Palais, qui correspondait, comme nous l'a appris la comparaison des deux plans cadastraux, au n° 16 actuel de la même place. La maison située derrière, où auraient été trouvés les cippes, serait l'ancien n° 3 de la rue du Palais de l'Ombrière, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par les moitiés contigues des nos 3 et 4. Il semble que la partie du sol fouillée en 1802 fût occupée par l'ancienne tour du Roy, *tor deu Rey* (Drouyn, p. 100), élevée sur un soubassement romain. — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, nos 143 et 146.

Bibl. — [De Monbalon], *Cippes sépulchraux* [ms.]. = Bernadau : 1° *Antiques* [ms., t. XLII], § 8 ; 2° *Magasin encyclopédique* de l'an X (1802), t. II, p. 371 ; 3° *Bulletin polymathique,* an XI, t. I, pl. de la p. 10; 4° *Tablettes* [ms., t. VII], f° 639; 5° *Viographe,* p. 191. = Caila, *Explication* [ms.], nos 28 et 29. = Millin, *Voyage,* IV, p. 647 et 648. = Jouannet : 1° *Acad.,* 1829, pl. [III], nos 41 et 42; 2° *Inscr.* [ms.], nos 106 et 105. = De Caumont : 1° *Bulletin monumental,* XXVIII, p. 449; 2° *Abécédaire,* éd. de 1870, p. 449, ne publie que la seconde inscr. = Sansas : 1° *Notice,* p. 58 et 57 (*Congrès,* p. 515 et 516); 2° *Ascia,* p. 32 (*Acad.,* 1866, *Actes,* p. 440). = Renier, fiches ms. = Robert, *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 50 et 51. = Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne* (*Soc. d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts d'Agen,* 1883), nos 93 et 92.

D(iis) M(anibus) Val(erii) Felicis, c(ivis) Aq(uensis), def(uncti) ann(os) xxxx. Victorina, conjunx, p(onendum) c(uravit), et sub asc(ia) dedicavit.

D(iis) [M(anibus)] et m(emoriae) Val(eriae) Victorinae, civ(is) Aqu(ensis), def(unctae) ann(os) lx. Fili(i) ejus p(onendum) c(uraverunt), et sub ascia ded(icaverunt).

Le premier monument a été élevé à Valerius Felix par sa femme Valeria Victorina; le second à sa veuve, Valeria Victorina, par leurs enfants. Le mari est mort à 40 ans, la femme à 60 ans, sans doute une trentaine d'années après lui, ce qui explique pourquoi les lettres de la seconde inscription sont sensiblement moins belles que celles de la première.

Nous souscrivons pleinement au commentaire de M. Robert :

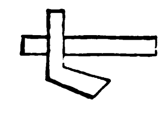
« Millin développait c. aq. en *civis Aquitanus,* ce qui est inadmis- » sible [au moins pour l'époque de nos inscriptions, qu'on ne saurait placer au iiie siècle, au temps où l'on se disait « citoyen d'une province »], l'Aquitaine étant une province et non une cité. Il faut lire » *civis Aquensis.* Les *Aquae* étaient fréquentes en Gaule ; les auteurs ou » les inscriptions mentionnent *Aquae Alisinciae*, *Aquae Borvonis, Aquae*

» *Calidae, Aquae Convenarum, Aquae Helveticae, Aquae Neriomagenses,* **46-47**
» *Aquae Onesiorum, Aquae Segeste, Aquae Sextiae, Aquae Tarbellicae.*
» Mais ce n'est qu'entre les deux dernières localités que le choix peut
» porter, car *Aquae Sextiae* (Aix en Provence), colonisée dès le début
» de l'empire, et *Aquae Tarbellicae* (Dax) avaient seules le titre de cité
» si l'on s'en rapporte à la *Notice des Provinces.* Un habitant de l'une
» et de l'autre de ces villes pouvait donc se qualifier de *civis.* Dax
» étant près de Bordeaux, on peut supposer que Félix en était origi-
» naire », — à moins qu'il ne s'agisse d'une ville située hors de Gaule.
M. Allmer (*Revue,* I, p. 180) et M. Bladé partagent l'avis de M. Robert.

Nous ne dirons rien ici, et pour cause, de la formule *sub ascia dedicare,* ne voulant pas ajouter une interprétation nouvelle à la demi-centaine d'explications qui en ont déjà été données et étant fort en peine, pour le moment, de choisir entre un aussi grand nombre. Qu'il nous suffise de repousser complètement celle de toutes qu'on accepte le plus volontiers, et qu'a développée Sansas dans son étude sur *l'Ascia,* que c'est un symbole de christianisme. — En tout cas, la signification du mot *ascia* n'est point douteuse : c'est l'instrument sculpté sur l'autel funéraire, instrument fort connu, grâce à ces représentations, grâce à ceux qui nous ont été conservés (cf. les *asciae* du *Musée départemental* de Périgueux), grâce enfin aux textes des anciens : c'est une petite hache en fer, dont les charpentiers ou les lapicides se servaient pour racler et polir le bois ou la pierre; cf. saint Jérôme, *Ep.,* 106, fin : Λαξευτήριον, *pro quo latinus ascíam vertit, nos genus ferramenti interpretamur, quo lapides dolantur.*

48

ET MEMORIAE
VALERI SEC///////
DI RVTENI D/////
FVNCTIAN · //////
SECVNDIN //////
FIL · //// · C



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 2e l. : SECVN chez SANSAS; VALER/// chez ROBERT. — 5e l. : SECVNDINVS chez SANSAS.

48 **Descr.** — Lettres assez laides, hautes de 0,05 et 0,06.
Autel terminé en fronton, dont la base a été enlevée. Pierre bâtarde. — Largeur du dé : 0,56. — Cf. le dessin de ROBERT.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en 1868, dans les fondements de la muraille romaine, maison Lesperon, rue des Trois-Canards. La rue des Trois-Canards correspond à la partie du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise entre la rue Porte-Basse et la rue Sainte-Catherine. L'emplacement de la maison Lesperon correspond à celui des nos 58 de la rue du Loup et 101 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, n° 71; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 575 (réimpr. *Société archéologique de Bordeaux*, VII, p. 220). = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 54.— D'après lui, RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus] et memoriae Valeri(i) Secundi, Ruteni, defuncti an(nos)... Secundinu[s], fil(ius), p(onendum) c(uravit).

Remarquez l'absence du mot *civis :* Valerius Secundus, étant citoyen romain, était « Rutène », « né chez les Rutènes », et non pas « citoyeu Rutène ».

Le pays des *Ruteni* correspondait au Rouergue : il avait pour chef-lieu *Segodunum,* dont le nom actuel, Rodez, rappelle celui du peuple dont cette ville était la capitale.

Une partie du pays avait été réunie à la Gaule Transalpine avant le proconsulat de Jules César, puisqu'il est question dans ses Commentaires des *Ruteni provinciales* (*De b. g.,* 7, 7) : il dut être soumis par Q. Fabius Maximus en même temps que les Arvernes (1, 45), par conséquent en 121 av. J.-C.

Au temps de Titus, comme on le voit par l'*Histoire naturelle* de Pline (3, 37, si du moins Pline n'intercale pas des documents antérieurs), on distinguait encore des *Ruteni* de l'Aquitaine (les anciens *Ruteni liberi*), les *Ruteni* de la Narbonnaise, — la Transalpine d'avant César (ou les anciens *Ruteni provinciales*). On ne sait pas quelle était la limite des deux cités.

A partir du second siècle (cf. Ptolémée, 2, 7, 12), il n'est plus question que d'une cité de *Ruteni*, qui se trouve en Aquitaine, et l'inscription de Secundus est certainement postérieure à la réunion des deux peuplades.

Remarquez encore que *Secundus* a donné *Secundinus* pour nom à son fils.

////// N//// **49**

ET MEM
ORIAE
INV E//////////E
CIVL //////DE
FANXXIIII
MARTINV
MARIT P

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).

Var. — Le premier M omis par ROBERT.

Descr. — Lettres de 0,040 à 0,045, gravées assez mal, un peu grasses, les déliés légèrement arrondis.

L'inscription se lit dans une niche encadrée d'une arcade et de deux pilastres, creusée dans un bloc de pierre bâtarde, dont la partie supérieure a été sculptée en forme de fronton. Le monument est aujourd'hui brisé en quatre fragments et, déjà fort dégradé, se dégrade chaque jour davantage : il devait avoir 0,61 de large. — Voyez le dessin de ROBERT.

Hist. — Provenance inconnue. — Sans aucun doute originaire de la muraille romaine, ligne méridionale, et extrait dans les fouilles faites pour l'établissement de la voie du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine) de 1865 à 1871. — *Musée lapidaire* (n° 65) de la rue des Facultés : depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — ROBERT, *Société archéologique de Bordeaux,* t. VIII, p. 55. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

[D(iis)] |M(anibus) et memoriae Inve[nta]e, civ(is) Lem(ovicae), def(unctae) an(nos) xxiiii, Martinu(s) marit(us) p(osuit).

« Les surnoms *Inventus* et *Inventa* sont connus », dit M. Robert. « La quatrième ligne commence par le mot *civis,* exprimé comme à » l'ordinaire par les trois premières lettres CIV ; vient ensuite l'ethnique, » aussi abrégé en trois lettres, dont la première est un L et la dernière

49 » un M. L'amorce supérieure de la haste verticale encore visible de la » seconde lettre semble appartenir à un E, semblable à celui qui ter- » mine la ligne, ce qui donne LEM, abréviation de l'ethnique *Lemovicis* » ou *Lemovicae*. Nous avons déjà trouvé un Limousin à Bordeaux (cf. nº 14).

50-51

D · M ·	D · M ·
ET · MEMORIAE	ET · MEMOR
M · VAL · CHARI	VAL · IVLLINAE
DEMI · CR	CONIVGI · VAL
VVIENN · IB	CHARID · CRV
SE · SIBI · VIV̄S	VIENNENSI
ET · SVIS	M · VALE · CHARI
POSVIT	DEMVS · VIV̄S
	POSVIT

D'après les copies de VENUTI et de BARBOT.

Var. — Nº **50**:

De Lurbe lit :	Copie de Gruter d'après Verderius :	Copie de Gruter d'après Ducaeus :
D. M.	D . M	D. M
ET MEMOR.	ET. MEMOR	ET. MEMOR
M. VAL. CHA—	M. VAL. CHAR	M. VAL. CHA
RIDEMI IP—	RIDEMI. IP	RIDEMI. IP
SE SIBI VIV̄S	SE. SIBI. VIV̄S	SE. SIBI. VIVS
ET SVIS	ET.SVIS.POSVIT	ET. SVIS
POSVIT.		POSVIT

Nº **51**. — Gruter (d'après Verderius), à la 2ᵉ ligne, imprime : VAL. IVLINAE; Gruter et de Lurbe, à la 5ᵉ: CHARID. CVR; de Lurbe omet le point de la 2ᵉ, de la 4ᵉ et de l'avant-dernière ligne.

La lecture CRV, dans l'une et l'autre inscr., est certaine, comme l'ont affirmé BARBOT, dont nous reproduisons plus bas la note, et VENUTI qui dit : « Il est bien sûr qu'on lit *Cruviennensi*, & qu'on a de la peine à se persuader que cela soit une faute du Sculpteur, d'autant plus que ce mot est dans les deux Inscriptions, & qu'il y avait de la place pour le bien orthographier ».

Descr. et hist. — DE LURBE écrit à la date de 1594, qu'il y a chez Florimond de Raymond [rue du Temple et rue de Grassi, cf. *hist.* du nº 3], « deux autres pieces de marbre en forme de piliers trouvées au Chasteau Trompette ». GRUTER dit alternativement de l'une et de l'autre : *Burdegalae in aedibus Florimondi Raimondi Senatoris*, ce qui est exact, et : *Burdegalae inventum anno 1594*, ce qui est une erreur, produite

par le titre du discours de de Lurbe. — « J'ai copié ces deux Inscriptions », dit Venuti (1754), « sur deux *cippes* sépulcraux, que l'on voit dans le jardin de Madame de Rabar, appartenant autrefois à Monsieur Florimond de Raymond, Conseiller au Parlement de Bordeaux ». **50-51**

La note suivante se trouve conservée à la *Bibliothèque de la Ville* parmi les papiers de M. de Lamontaigne (cf. *Soc. arch.*, VIII, p. 193); elle est de la main du secrétaire de Barbot, président de l'Académie, et par conséquent c'est sans aucun doute de ce dernier qu'elle émane : « Le 10 du mois de décembre 1743, je fus avec M. de Baritauls chez les héritiers de M. Florimond de raymond celebre conseiller du parlement de Bordeaux qui vivoit du temps d'Henry IV. — Nous sçavions par la chronique Bourdeloise qu'il devoit y avoir des antiquités. — En effet nous y vîmes une grande Statue de marbre blanc representant un Senateur Romain en toge, Belle teste toute nue, cheveux coupes, a son costé avoit un *Scrinium* ou *pluteus* ou contenoist les papiers. C'est la marque du Senateur. — Dans deux autres niches, il y a deux statues de figures aussy habillées a la romaine en toge, mais sans jambes ny bras et avec des testes rapportées. — Dans la niche du milieu il y a une statue de Jupiter mal faite, dont l'antiquité est fort équivoque. — Autour du mur du jardin dans la face opposée, on voit plusieurs testes de marbre enchassées, dont il y en a de fort jolies et sans doute antiques. — En terre parmis des ordures et du bois a bruler nous vimes un grand morceau de pierre de figure parfaitement ronde, de deux pieds de hauteur, tout à l'entour sculpté en bas relief avec des figures en pied fort endommagées par le temps. La Piece est antique et remarquable, il faut la dessigner avec Loisir, elle pourroit avoir servi pour un bain, car il y a un trou pour Ecouler leau. Cela confirme mon jdée des Thermes de Bordeaux. — Enfin nous y trouvames couchées par terre negligemment deux pieces de marbre fort curieuses. elles sont deux *cippi sepulchrales* ou lon a gravé les noms du mary et de la femme de deux affranchis de la maison *valeria*. Ces deux inscriptions sont rapportées par Gruter à la page DCCCXXXVII.8 et a la page DCCCLXV.4 et DCCCXCII.4. mais elles ne sont pas transcrites fidellement; non plus que dans la chronique Bourdeloise. — Ce qu'il y a de remarquable dans ces deux inscriptions, c'est la parole CRVVIENNENSIS. C'est la patrie du mary et de la femme deffuncte, mais quel pays est cecy? On en a jamais entendu parler. Ceux qui ont copié autrefois l'inscription ont lû CVR. viennensi, quasi curator viennensis. mais il est seur que ce n'est pas une faute du lapidaire. Elle est repetée, et il ne manquerait pas de place pour bien ortographier. »

Bibl. — De Lurbe, *Discours*, éd. de 1595, p. 70; éd. de 1619, p. 65 r° (recop. par Séguier, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 256); de 1672 et de 1704, p. 46 v° et 47 r°. = Gruter publie chaque inscription deux fois, le n° **51**: 1° *Ex Burdeg. antiqq.* [de Lurbe], p. CCCCLVIII, 5; 2° d'après la copie de Verderius *(Grutero Verderius)*, p. DCCCXXXVII, 8; le n° **50**: 1° *è Verderianis*, p. DCCCLXV, 4; 2° d'après la copie envoyée à Velser par Fronton du Duc *(Ducaeus Velsero)*, p. DCCCXCII, 4. — D'après Gruter, Boldoni, *Epigraphica*, p. 508, reproduit l'inscription n° **50**. — D'après le même, Allmer, *Inscriptions de Vienne*, n° 134, Ire p., t. II, p. 180; atlas, pl. 36, n° 261, reproduit le n° **51**. — D'après Gruter, Renier, fiches ms. = Venuti, p. 33. — D'après eux, Séguier, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 321. — D'après de Lurbe et Venuti, Jouannet, *Inscriptions* [ms], nos 12 et 13. — D'après de Lurbe, Sansas, *Notice*, p. 26 (*Congrès*, p. 484). — D'après ces différents auteurs, Robert, *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 59 et 60. = [Barbot], *Note* manuscrite conservée à la *Bibliothèque de la Ville* (cf. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 195).



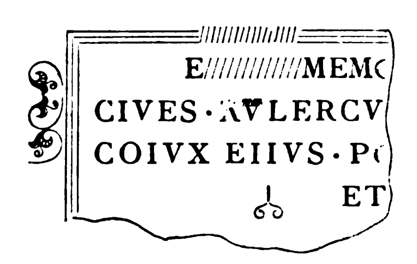
50-51

D(iis) M(anibus) et memoriae M(arci) Val(erii) Charidemi, c. r. u. Vienn(ensis). Ibse sibi viv(u)s et suis posuit.	*D(iis) M(anibus) et memor(iae). Val(eriae) Jullinae, conjugi Val(erii) Charid(emi), c. r. u. Viennensi. M(arcus) Vale(rius) Charidemus viv(u)s posuit.*

Ce sont deux monuments élevés par le même individu, Marcus Valerius Charidemus, l'un à sa femme, l'autre pour lui-même et pour sa famille.

La seule difficulté que présentent ces deux textes est l'interprétation des trois lettres CRV qui précèdent, dans l'un et l'autre, le mot *Viennensis*. Aucune de celles qui ont été proposées jusqu'ici n'est satisfaisante : peut-être doit-on lire *civis Romani, urbe Viennensi*, « citoyen romain né à Vienne », quoique l'expression ordinaire soit *civis Romanus, domo Viennensis*, ou *civis Romanus Vienna*; peut-être, puisque l'inscription est perdue, vaut-il mieux, comme le conseille M. Robert, imiter la réserve et le silence de Venuti.

52





D'après l'original (collection Dubois).

Var. — Jouannet avait lu seulement le 1er fragment : il lisait complètement ET, à 1re l., et, à la 2e, AVLERCVS; à la dernière ligne, sa note donne la vraie lecture, tandis qu'il imprime SIT. — Robert et Sansas conservent la leçon imprimée de Jouannet, le dernier en écrivant à tort EIVS.

Descr. — Lettres de 0,052, bien gravées, mais singulières : les déliés en forme de croissants; la première barre des N oblique à l'alignement.

Fragments d'une plaque en pierre dure épaisse de 0,15.

Hist. — Découverts en 1828, d'après le témoignage de Jouannet, rue Neuve-de-l'Intendance, n° 4 (rue Guillaume-Brochon, n° 6), acquis par Coudert; transportés

dans sa propriété (aujourd'hui à son gendre DUBOIS), rue Ségalier, 27, au fond du bois, pavillon de gauche. — Légués à la ville par DUBOIS. **52**

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [II, n° 2]; 2° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 54; 3° *Inscr.* [ms.], n° 104. — D'après lui : SANSAS, *Notice*, p. 20 (*Congrès*, p. 478); ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 62. = JULLIAN, *Bulletin épigraphique*, p. 194.

[D(iis) M(anibus)] e[t] memo[riae]. Soll[emnis?], cives Aulercu[s, defunctus a]nn(os) x...... Co(n)jux eijus po[nendum c]urav[it] et [sub ascia d(e)d(icavit)].

Au lieu de *Sollemnis*, que je suppose, comme étant assez répandu en Gaule, on peut mettre *Sollers*, *Sollio*, etc.

L'ethnique *Aulercus* se rencontre rarement isolé : c'est que les *Aulerci* comprenaient quatre peuples, dont trois formaient chacun une cité, les *Aulerci Eburovices* (Évreux), les *Aulerci Cenomanni* (Le Mans), les *Aulerci Diablintes* (Jublains); les *Aulerci Brannovices* ne sont mentionnés que par César (*De b. g.*, 7,75), comme clients des Éduens. — Le nom est écrit AVLIRCO et AVLIRCV sur les monnaies gauloises (cf. Duchalais, *Description des médailles gauloises*, n°s 367 et 368).

53

D · M
ET · MEMORIAE
IVLIAE EVRO
PE · SAIIAE · D · F
ANNOR · XXV ·
T · P · D · S · P · C ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — A la 4e ligne, ALLMER (cf. *Revue épigraphique*, I, p. 180) lit SALIAE; mais, comme le fait justement remarquer ROBERT, « les deux hastes [de SAIIAE] sont trop rapprochées pour que la première appartienne à un L ». La lecture n'est d'ailleurs pas douteuse.

Descr. — Lettres hautes de 0,04 et 0,03, grasses, assez mal gravées et de basse époque.

Autel en pierre à base et couronnement, mutilé et dégradé. — Largeur du dé : 0,40; hauteur du monument : 0, 89. — Dessiné par ROBERT.

Hist. — Provient sans doute, comme le savait ou le supposait ROBERT, des « fouilles

53 de la rue du Peugue » (1865-1871). — *Musée* des Facultés, nº 44; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — ROBERT, *Société archéologique de Bordeaux*, VIII, p. 66. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae Juliae Europ(a)e, Saiiae, d(e)f(unctae) annor(um) xxv. T(estamento?) p(onendum) d(e) s(ua) p(ecunia) c(uravit).

« Les femmes », dit justement M. Robert, « n'ayant généralement » qu'un surnom, le mot *Saiia* me paraît être un ethnique ». Comme M. Robert, je crois qu'il s'agit de la cité des *Saii* ou *Sagii* (dont la ville de Séez conserve le nom), que la *Notitia Galliarum* (2, 6) mentionne dans la province de seconde Lyonnaise. Toutefois, la chose est loin d'être certaine, puisque le nom même de cette cité est diversement transmis par les manuscrits, dont quelques-uns portent *Sadorum*, d'autres *Salorum*.

Au lieu de *testamento*, M. Robert lit *titulum*. D'autres explications de cette ligne sont d'ailleurs permises.

54

////TMEM/////
////IAE
DONATÆ
DFANLI
REGINI
ANVS MR
PON CVR
C CORIO
SOLIS

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — C'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'on trouve, à la 7ᵉ l., PVN chez SANSAS.

Descr. — Lettres assez laides, assez mal gravées, irrégulières, la hauteur variant entre 0,02 et 0,06.

Bloc de pierre dont les arêtes antérieures ont été abattues. Hauteur du fragment :

1 mètre; largeur : 0,55. Il semble que ce fût le dé d'un autel, et que l'on puisse reconnaître au sommet des traces d'oreillettes. **54**

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans la muraille romaine, maison Beauvallon. L'immeuble Beauvallon, situé rue des Trois-Canards, 13, 15, 17 et 19, et rue du Loup, correspond aux maisons portant les nos 68, 70, 72 et 74 de cette dernière rue. — No 50 du *Musée lapidaire* de la rue des Facultés; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 570 (réimpr. *Soc. arch.*, VII, p. 214). = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 64. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus) e]t mem[or]iae Donatae, d(e)f(unctae) an(nos) li. Reginianus, mar(itus), pon(endum) cur(avit), c(ivis) Coriosolis.

Le peuple des Coriosolites avait pour chef-lieu Corseul, — qui en a gardé le nom, — qui est aujourd'hui une commune du département des Côtes-du-Nord, sur la ligne du chemin de fer de Dinan à Saint-Brieuc. Le nom est différemment écrit par les écrivains : les ms. de César (*De b. g.*, 2, 34 ; 3, 7, 4; 3, 11, 4; 7, 75, 4) donnent au nominatif, *Curiosolites*, à l'accusatif, *Curiosolitas* et *Curiosolites*. Malgré l'autorité de M. Desjardins (*Gaule Romaine*, II, p. 487), c'est le singulier *Curiosolis* et non *Curiosolita* que nous acceptons : nous sommes autorisés à le faire par notre inscription, et aussi par le témoignage de Pline l'Ancien et de la *Notitia Galliarum*. Bien que le nom soit défiguré chez celui-là (4, 32) et écrit *Cariosvelites*, défiguré également dans les ms. de cette dernière et écrit tantôt *Coriosopitum*, tantôt *Consulitum* (3, 7), ces formes, même incorrectes, n'en révèlent pas moins un nom de la troisième déclinaison. Il me semble entièrement inutile d'admettre, comme on le fait quelquefois, l'existence d'un peuple des *Coriosopiti* distincts des *Curiosolites*. — Le changement de *o* en *u* dans *Coriosolis* est un fait qui ne présente rien d'anormal (cf. Zeuss, p. 14) et que l'on retrouve souvent dans les mots d'origine gauloise (cf. *Adbogius* et *Adbucietus*; *Biturigum* et *Bitorigum*, *Aturensium* et *Atorensium* dans les ms. de la *Notitia Galliarum*, p. 270 et 271, Seeck).

Les Coriosolites faisaient partie de la province de Lyonnaise.

On a trouvé à Collias (département du Gard) une inscription qui révèle un nom de peuple assez semblable à celui des Coriosolites :

IOVI
CORIOSSEDENS*es*
ET · BVDENICENSES

55

SERDVS
CIVIS
PARISIVS·
ANNORVM
L

D'après BERNADAU, le seul qui ait parlé de cette inscription, et qui écrit dans ses *Tablettes,* à la date du XI messidor an XII (1er juillet 1804) (ms., t. XI, fo 67) : « On vient de découvrir, entrautres fragmens antiques, dans les fouilles de la rue de la Mairie à Bordx, un cype portant ces mots [inscr. de GRAECINIA BLANDA], un petit autel votif sur lequel est écrit : *Serdus civis parisius. Annorum L* », etc. — La rue de la Mairie est celle qui s'appela depuis rue Neuve-de-l'Intendance et rue Guillaume-Brochon. D'après les renseignements donnés sur les fouilles faites à cette date et en cet endroit par CAILA (à la fin de son ms.) et par JOUANNET (*Ac.,* 1829, p. 180), elles ont eu lieu sur l'emplacement de la maison Faget (no 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance ; no 7 de la rue Guillaume-Brochon) que l'on construisit alors, construction qui nécessita la démolition d'une partie du mur romain.

Serdus, civis Parisius, annorum l.

Le nom de *Serdus* se retrouve sur une autre inscription de Bordeaux, découverte beaucoup plus tard que celle-ci.

Le nom du peuple des *Parisii* (province de Lyonnaise), qui s'est perpétué dans celui de sa capitale Lutèce, aujourd'hui Paris, ne s'est encore rencontré complètement écrit dans aucune inscription : on a seulement PAR sur une borne milliaire trouvée à Paris dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel (Mowat, *Inscr. de Paris,* p. 57), PARI..... dans une inscription monumentale provenant du cloître Saint-Marcel (*id.,* p, 55), PARISIACI, comme adjectif dérivé de l'ethnique *Parisius,* sur l'autel trouvé dans le chœur de Notre-Dame (*id.,* p. 7) :

TIB · CAESARE ·
AVG · IOVI · OPTVM
MAXSVMO· O
NAVTAE · PARISIACI
PVBLICE·POSIERV
NT

Il n'y a aucun motif de douter ici de la sincérité de Bernadau.

56

D· M·
L · IVL · MVTAÇI · SEQ
Q · IGNIVS · SEXTVS
FRATER

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — C. IGNIVS chez SANSAS (MVTAGI, dans la réimpression faite par la *Société archéologique* du travail de Sansas, est une faute du typographe qui ne se trouve pas dans l'édition originale de l'article).

Descr. — Hauteur des lettres : 0,035, 0,04 et 0,045. — Caractères gras, bien gravés, mais d'une assez basse époque; la boucle du G arrondie; les barres des M, N et A, s'amorçant au tiers des barres transversales.

Monument en pierre : en haut, dans une niche surmontée d'oreillettes et d'un fronton, le buste du défunt; en bas, dans un encadrement, l'inscription. — Hauteur : 0,95; largeur, 0,55. — ROBERT en a donné un dessin que nous reproduisons ici.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, rue des Trois-Canards, maison de M. de Mérignac. Cet immeuble, qui occupait le nº 5 de la rue des Trois-Canards, correspond à la partie du trottoir du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise devant le nº 101. — *Musée* des Facultés, nº 30 (cf. *la Gironde* du 13 avril 1870); transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 581 (*Soc. arch. de Bord.*, t. VIII, p. 125). = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, t. VIII, p. 68 (c'est à tort que Robert dit que le monument a été publié dans *la Gironde* en mai 1871). — D'après Robert, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) L(ucii) Jul(ii) Mutaci, Seq(uani) : Q(uintus) Ignius Sextus, frater.

La peuplade des *Sequani* avait pour chef-lieu *Vesuntio*, Besançon.

Les deux frères n'ont pas le même nom de famille. Je ne pense pas qu'il faille supposer, pour expliquer cette bizarrerie, que ce sont deux affranchis de maîtres différents. Il arrive très fréquemment, en Gaule tout au moins, que le fils ne prenne pas le gentilice du père, mais un gentilice formé du surnom soit de son père, soit parfois de sa mère. M. Hettner (*Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica*, p. 7) a remarqué ce fait sur les inscriptions de la Gaule Belgique : le fils d'un *Ammutius Ollognatus* s'appelle, par exemple, *Ollognatius Secundus*. Ce fait doit être généralisé à toutes les provinces de la Gaule, même à la

56 Narbonnaise. Par suite, rien n'obligeait deux frères à porter le même nom. Le père de *Julius Mutacus* a dû s'appeler *Julius Ignis :* l'un de ses fils a gardé son gentilice; l'autre a reçu comme gentilice celui d'*Ignius,* formé du *cognomen Ignis.*

Mutacus se retrouve à Langres (*Catalogue du Musée,* 1873, n° 79).



— Le suffixe *-acus* est un des plus fréquemment employés dans les noms gaulois : on connaît *Galgacus, Divitiacus,* etc. ; cf. Zeuss, p. 806. — Le radical *mut-* se rencontre dans le nom de *Mutina* (la ville de Modène) que Zeuss, p. 772, semble considérer comme d'origine celtique.

Remarquez le prénom *Sextus* employé comme *cognomen.*

Les Séquanes faisaient partie de la province de Belgique ; au IVe siècle, de la province appelée *Maxima Sequanorum.*

57

REMOANNXL
SECVRIAPRO
TOGENIACN
IÚNXETMAIo
RIVS FELICIS
SIMVSLIBDP

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — A la dernière ligne, SANSAS écrit SIMVS. LIB. D. P.; ROBERT, SIMVSLIBDD.

Descr. — Assez belles lettres, paraissant de bonne époque. — Hauteur: environ 0,04. Bloc de pierre; la partie supérieure du monument a disparu. — Hauteur: 0,60; largeur: 0,76.

Hist. — « On vient de découvrir », raconte SANSAS à la date du 16 mai 1871, « rue du Peugue, en démolissant un des vieux restes de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, au milieu de pierres de la plus grande dimension, deux cippes », etc. La rue du Peugue est aujourd'hui le cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, n° 79; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *la Gironde,* 16 mai 1871, n° 7122. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 77. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

......., Remo, ann(orum) xl: Securia Protogenia, conjunx, et Majorius Felicissimus, lib(ertus), d(e) p(roprio).

Le peuple des *Remi* avait pour chef-lieu *Durocortorum:* la ville a perdu son nom, mais elle a en revanche pris celui du peuple dont elle était la capitale et l'a perpétué; c'est aujourd'hui la ville de Reims.

« *Securia,* comme *Securius* », dit M. Robert, « est un nom dérivé du » surnom *Securus,* si commun dans les inscriptions. — *Protogenia* est » le nom grec Πρωτογένια; c'est l'équivalent de *Primigenia.* » — *Majorius* est un gentilice formé du *cognomen Major.*

Le monument a été élevé au défunt aux frais communs de sa veuve et de son affranchi.

Les inscriptions de Reims ont été réunies par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule,* t. III, p. 113 et s.

58

D M

OB · MEMO
RIAM · VES
TINI · ONATE
DONIS · C ·
BEL · D · F ·
AN · XXXIIII

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — A la 4e ligne, NATE chez Sansas (*Gironde* seulement); à la 5e ligne, ON//////C chez Robert; à la 6e, BEL///////F, chez Robert et Sansas.

Descr. — Lettres hautes de 0,04 à 0,05, laides et mal gravées.

Autel rectangulaire; l'inscription gravée sur une aire formant tableau et encadrée de deux pilastres; la première ligne sur le bandeau. — Hauteur : 0,73; largeur : 0,52. — Cf. les dessins de Bernède (*Progrès,* V, pl. III, no 3) et de Robert.

Hist. — Découvert en janvier ou février 1867, d'après Sansas, dans le mur romain, entre la rue Porte-Basse et la rue du Loup, sur l'emplacement de la maison située au nord de l'ancienne porte *Toscanan.* La porte *Toscanan,* démolie en 1866, s'ouvrait sur la rue du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine), à l'endroit où elle était coupée par la rue Porte-Basse, et au couchant de cette rue : la maison située au nord de cette porte et où a été trouvée notre inscription correspond à celle qui fait le coin de la rue Porte-Basse et du cours d'Alsace-et-Lorraine, no 123 du cours (cf. Drouyn, p. 89). — Transporté dans les dépendances de l'hôtel Fieffé; depuis 1870 au *Musée* des Facultés, no 81; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas : 1o *la Gironde,* 24 février 1867, no 5661 (réimp. *Soc. arch.,* IV, p. 186); 2o *Le Progrès,* V, p. 175 (réimpr. *Soc. arch.,* VII, p. 166) et pl. III, no 3. = Robert, *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 72. — D'après lui, Renier, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Ob memoriam Vestini Onatedonis, c(ivis) Bel(lovaci), d(e)f(uncti) an(nos) xxxiiii.

La formule *ob memoriam,* « en souvenir de », ne se rencontre dans aucune autre inscription de Bordeaux.

M. Robert interprète *Vestinus, Onatedonis (filius) :* mais l'absence du mot *filius* est bien rare, surtout dans les inscriptions qui ne sont pas très anciennes, comme celle-ci; on ne la remarque dans aucun texte bordelais. Je préfère regarder vestini comme le gentilice du défunt,

soit qu'on voit dans *Vestini* une contraction pour *Vestinii,* soit qu'on aime mieux le faire venir de *Vestinus,* nom de famille en *-inus* analogue au *Geminus* d'une autre inscription de Bordeaux (n° 12). **58**

Onatedo, dit M. Robert, « est un nom de physionomie gauloise ».

Les *Bellovaci* ont laissé leur nom à leur capitale, Beauvais, autrefois *Caesaromagus*. Ils faisaient partie de la province de Belgique.

59

M
VOR
N · XXX
FABER
ONATRICVS
CI

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Sansas, à la 3e ligne, omet l'N, et, de même que Robert, le dernier X; — à la 5e, il lit ONATRICVS; — la dernière ligne omise par Sansas; Robert y a remarqué « les traces de deux caractères qui étaient sans doute les lettres finales ordinaires P C ou D D ».

Descr. — Hauteur des lettres : 1re ligne, 0,05; 2e, 0,06; 3e, 0,035; 4e et 5e, 0,03; 6e, 0,02. — Caractères d'assez mauvaise époque.

Moitié d'un monument en pierre, brisé dans toute sa longueur : au centre, dans une niche « un homme debout, vêtu de la *penula,* tenant d'une main un coffret, *arcula* (?), et de l'autre un objet arrondi dont la nature est difficile à reconnaître : les doigts qui apparaissent sur l'épaule gauche du défunt annoncent qu'il avait à sa droite un autre personnage, sans doute sa femme » (Robert). Les lignes de l'inscription sont gravées sur le fronton et l'entablement du monument, sur l'arcature et les pilastres qui encadrent la niche. — Hauteur du monument : 1,55; largeur moyenne du fragment : 0,35. — Grâce à l'amabilité de M. Robert et de la *Société archéologique de Bordeaux,* nous pouvons reproduire ici le joli dessin qu'il a donné dans les mémoires de cette Compagnie.

59



Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans la muraille romaine, « maison Boucaud (?), rue du Mû ». J'imagine que cette maison Boucaud n'est autre que la maison de M. Bourieaud, qui portait le n° 13 de la rue du Mû, et dont l'emplacement correspond au n° 79 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, n° 26; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 589. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 74. — D'après son dessin, RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus)..... [Fa]vor, [def(unctus) an]n(os) xxxx, faber, [civis Medi]omatricus....... ci.

Favor est le *cognomen* du défunt.

Les *Mediomatrici* formaient une *civitas* de la province de Belgique, avec *Divodurum*, Metz, pour chef-lieu.

Faber signifie proprement un ouvrier, et ne s'emploie guère seul, mais accompagné d'un adjectif indiquant un métier : *faber tignarius,* ouvrier charpentier, *faber ferrarius,* ouvrier forgeron, etc. Peut-être cette indication se trouvait-elle sur la partie de l'inscription qui nous manque.

« Ce tombeau », a dit M. de Villefosse, « présente une forme spéciale » et tout à fait particulière aux mo» numents funéraires de Belgique, » dont on retrouve des exemples » notamment à Amiens et à Trèves » (*Répertoire des travaux historiques,* t. III, n° 1293).

60

L·AMMI·SILVIN//////
CIVI AMBIAN///////
D·F·AN·XXXXV·////////
SILVINA·LEPIDI//////
COGNATA·ADQV/////
CVRE·PALME·AE////
LIANI·FIL·TVTORI////

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée).

Var. — 5° ligne : je ne suis pas sûr que le Q et le fragment d'V de la fin n'aient pas été gravés par un amateur moderne trop peu délicat. Il est certain en tout cas que SANSAS n'a point vu ces deux lettres.

Descr. — Inscription gravée en belles lettres, régulières et bien espacées, hautes de 0,04.

Elle se lit sur le dé d'un autel en pierre sans ornement, dont la base et la corniche ont été ravalées. Hauteur du fragment : 1,22 ; largeur du dé : 0,58. — Cf. le dessin de ROBERT.

Hist. — SANSAS écrit dans *la Gironde*, à la date du 24 juillet 1867 : « Les fouilles qui s'effectuent le long de la rue du Peugue, au pied de l'ancien rempart gallo-romain de Bordeaux, ont permis de reconnaître les restes de quelques constructions romaines en dehors du rempart.... A la hauteur de la rue Duffour-Dubergier, le creusement du canal a fait découvrir deux cippes au milieu d'autres débris de monuments. L'ancien mur est resté intact au nord de la fouille » ; et dans *Le Progrès :* « Dans la démolition de la tour et des murs adjacents..., au milieu de ces intéressants débris, il a été recueilli divers monuments épigraphiques ». Cette tour n'était autre que la *tor Gracilis* dont parle en ces termes M. Drouyn, p. 94 : « Nous avons reconnu cette tour lorsque, en 1866, on a démoli le mur romain pour percer le cours d'Alsace-et-Lorraine : elle était sur l'emplacement des maisons neuves qui sont à l'est du clocher de Pey-Berland » (n° 127 du cours d'Alsace-et-Lorraine). — *Musée lapidaire* (n° 41) de la rue des Facultés ; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde*, 24 juillet 1867, n° 5801 (*Soc. arch.*, V, p. 127) ; 2° *Le Progrès*, 1867, t. V, p. 739 (*Soc. arch.*, VII, p. 171). = ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 70.

[D(iis) m(anibus)]. L(ucio) Ammi(o) Silvin[o], civi Ambian[o], d(e)f(uncto) an(nos) xxxxv : Silvina, Lepidi [f(ilia)], cognata, adqu[e] Cure, Palme, Ae[mi]liani fil(iae), tutori.

Le défunt, *Lucius Ammius Silvinus*, était citoyen romain, comme l'indiquent ses trois noms. Cependant, il porte le titre contradictoire

60 de *civis Ambianus,* « citoyen Ambien »: or, d'après une règle de droit qui était classique chez les anciens, nul ne pouvait appartenir à la fois à deux cités. En droit strict, Silvinus était *civis Romanus, ortu* ou *domo Ambianus,* « citoyen romain d'origine ambienne » ou « domicilié chez les Ambiens ». Mais peu à peu, le sens du mot *civis* se transforma: il se restreignit à mesure que s'étendait la cité romaine. Du jour où elle appartint à tous les habitants de l'empire, *civis* n'a plus qu'une valeur administrative. *Civis Ambianus,* c'est celui qui est inscrit sur les registres de la cité des Ambiens, qui y est né et y possède son domicile légal. C'est dans ce sens qu'Ausone se dit citoyen de Bordeaux : *Civis in hac sum* (*Ordo urbium,* 167).

Quant aux Ambiens (province de Belgique), ils étaient établis sur les bords de la Somme, et avaient pour chef-lieu *Samarobriva,* qui prit plus tard le nom de la peuplade, *Ambiani,* et est devenue la ville d'Amiens.

La traduction et l'interprétation des deux dernières lignes de l'inscription présentent certaines difficultés. Faut-il voir dans CVRE, dit M. Robert, reprenant en cela l'idée de Sansas, « le nom commun *cura* » à l'ablatif, et faire de *Palme* un génitif? On serait alors en présence » d'un monument que *Silvina* aurait fait élever seule à un parent et » tuteur; cette femme aurait confié à *Palma,* fille d'*Aelianus,* les détails » matériels de l'exécution ». — L'autre conjecture de M. Robert est de beaucoup préférable : le monument a été élevé par deux femmes, *Silvina,* fille de *Lepidus,* parente *(cognata)* du défunt, et (*adque,* pour *atque*), *Cure Palme,* fille d'*Aelianus :* Silvinus était le tuteur des deux femmes et le parent de la première seulement. — Nous ne modifierons que sur deux points l'opinion de M. Robert. Les deux femmes étaient unies au défunt par des liens différents: l'une lui a élevé le monument comme sa belle-sœur (c'est le sens de *cognata* dans les inscriptions); l'autre, comme à son tuteur. Cette différence dans les formules, l'une indiquant la qualité du survivant, l'autre celle du défunt, n'est point rare à Bordeaux. En second lieu, il est fort possible qu'il y ait eu deux pupilles de Silvinus, deux filles d'Aemilianus, *Cure* et *Palme.*

Cure ne se rencontre nulle part ailleurs, et c'est ce qui empêche de présenter notre explication autrement que comme une simple hypothèse. Peut-être faut-il le faire dériver du grec κόρη ou κούρη, « jeune fille », ce qui expliquerait sa terminaison grecque. Je préfère cependant



EPITAPHE DE DOMITIA, DU 28 JANVIER 258 (Inscr N° [illegible])

60

y voir un nom d'origine celtique, dont on retrouverait la racine dans les diminutifs *Curita* et *Curilla*. — *Palme* (qui ne peut venir du grec παλάμη, à cause de la place de l'accent sur ce mot) est peut-être aussi celtique d'origine : *Palma, cognomen* d'homme, n'a sans doute rien à faire avec ce mot. — La terminaison *-e* représenterait-elle la première déclinaison féminine celtique de Zeuss (p. 247, *series IV, divisio B*)? C'est aux celtisants de profession à décider.

Nous supposons *Ae*[*mi*]*liani* parce qu'il est nécessaire de combler la lacune laissée par la brisure de la pierre.

Adque pour *atque* est assez fréquent; c'était l'ancienne orthographe. *Quod olim scribebatur per d, adque conjunctio, nunc atque*, dit le grammairien Apulée dans son *De Orthographia*, § 13. Norisius, dans ses *Cenotaphia Pisana*, IV, 2, § 2, a réuni un certain nombre d'exemples de *adque* pour *atque* tirés des inscriptions. — Si QV était d'une main moderne, on pourrait réunir AD à CVRE et faire un nom propre d'ADCVRE, analogue à *Adbucietus, Adbogius, Adnametus,* etc.

61

A

ETMEMOR
DOMITIAE
CIVISTRE
VER·DFAN
XX LEOCON
IVGIKA·RISS
POSVIT

B

HICIACET
EXANI·MEN
CORPVSDO
MITIAEC'V
TREVERAE
DEF·VKFEBR
POSTVMO
COS

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée) [cf. planche VII].

Var. — A la 3e ligne de la première inscription, SANSAS *(Le Progrès)* écrit TREV; — à la 5e, CVN; — à la 7e ligne de la seconde inscription, le même SANSAS *(Le Progrès)* écrit DEFA pour DEFV, etc. — CALLEN accepte la lecture de SANSAS.

Descr. — Les lettres de la première inscription sont hautes de 0,04, celles de la

61 seconde, de 0,03 et de 0,04. — Lettres assez bien gravées pour l'époque, suffisamment régulières, mais sans élégance.

Autel en pierre avec base et couronnement, haut de 0,75 et large au dé de 0,32. — La première inscription se lit sur la face de devant; la seconde, sur la face de droite. — Voyez les dessins de ROBERT, qu'on retrouve dans l'ouvrage de CALLEN; des croquis de BERNÈDE dans la *Soc. arch.*, II, p. 18.

Hist. — Trouvé en 1868, dans l'enceinte gallo-romaine, lors de la démolition de la maison de M. Lespéron (anciennement rue des Trois-Canards; correspondant au n° 58 de la rue du Loup et au n° 101 du cours d'Alsace-et-Lorraine); « lorsqu'on eut enlevé », dit SANSAS (*Soc. arch.*, II, p. 17), « plusieurs rangs de grosses pierres posées [à sec, sans liaison ni mortier], on trouva vers le milieu de la muraille ce cippe placé sur un autre monument du même genre, mais moins bien conservé; en sorte qu'on put lire et même transcrire l'inscription, lorsque le monument occupait encore la place où il avait été mis depuis plus de quatorze siècles ». — *Musée* de la rue des Facultés (n° 31); depuis 1883 au *Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *Le Progrès*, VI, p. 576 (*Soc. arch.*, VII, p. 220 et 221); 2° *Soc. arch.*, II, p. 18. — D'après une copie de Sansas envoyée par Le Blant, LÉON RENIER : 1° fiches ms.; 2° *Académie des Inscriptions, comptes-rendus de 1869*, p. 100. = ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 82. = CALLEN, *L'Eglise métropolitaine*, t. II, p. 82 et 83 (dessins à la p. 84).

A: *[D(iis) M(anibus)] et memor(iae) Domitiae, civis Trever(ae), d(e)f(unctae) an(nos) xx. Leo conjugi kariss(imae) posuit.*

B: *Hic jacet exanimen corpus Domitiae, civ(is) Treverae, def(unctae) (ante diem) quintum k(alendas) febr(uarias), Postumo co(n)s(ule).*

Nous avons trop rarement l'occasion ici de citer des travaux du maître regretté de l'épigraphie en France, Léon Renier; pour ne pas transcrire tout au long le commentaire que lui a suggéré la date gravée sur notre inscription :

« Ce qui fait le principal intérêt de cette inscription, c'est le consulat » dont elle est datée.

» On ne connaît que deux consuls qui aient porté le nom de *Postumus,* » et ce sont deux consuls *suffecti:*

» *C. Vibius Postumus,*

» qui fut nommé *consul suffectus* avec *C. Ateius Capito,* aux calendes » de juillet de l'an 758 de Rome (5 de notre ère).

» Il n'est pas nécessaire de démontrer que ce n'est pas de lui qu'il » est question dans notre inscription, qui, ainsi que le prouvent les

» mots *civis Treverae,* qu'on y lit, est d'une époque où la Gaule était » déjà depuis longtemps divisée en *civitates.* 61

» Le second consul du nom de *Postumus* est

» *M. Egnatius Postumus,*

» qui fut aussi *consul suffectus,* en 936 de Rome (183 de notre ère), avec » *M. Herennius Secundus.*

» Ce n'est pas de lui non plus qu'il est question dans notre inscrip-» tion. On sait en effet qu'à la fin du premier siècle de notre ère, on » avait cessé, non seulement dans les provinces, mais même à Rome, » de dater les monuments par les noms des consuls *suffecti,* et qu'on ne » se servait pour cela que des noms des consuls ordinaires.

» On remarquera d'ailleurs que notre monument est daté par le nom » d'un seul consul, *Postumo consule.* Or Borghesi a démontré (*Œuvres,* » V, p. 75) qu'on ne datait de cette manière que dans deux circons-» tances :

» 1° Quand la mémoire de l'autre consul avait été condamnée.

» Ce n'est pas le cas de notre inscription. La mémoire de *M. Ateius* » *Capito* et de *M. Herennius Secundus* n'a pas été condamnée; nous » avons des monuments postérieurs à leur consulat, qui le prouvent » d'une manière irréfragable; et d'ailleurs j'ai donné une raison qui » suffit complètement pour démontrer que ce n'est pas d'un de ces » deux consuls qu'il est ici question.

» 2° Quand le consul par le nom duquel on voulait dater était un » empereur.

» C'est évidemment le cas de notre inscription, et le *Postumus* qui y » est mentionné en qualité de consul ne peut être que l'empereur

» *M. Cassianius Latinius Postumus.*

» Nous savons, en effet, par des médailles, qu'il prit le titre de » consul, et qu'il fut (Eckhel, VII, p. 457 et s.)

COS	en 258
COS. II	en 259
COS. $\overline{III}$	en 260
COS. $\overline{IIII}$	en 265
COS. $\overline{V}$	en 267

61 » Une inscription de Cadix (*Corpus*, II, n° 4943) et une inscription » de Quintanille (*id.*, n° 4919) lui donnent le titre de cos. III. Il ne porte » que celui de cos dans une inscription du Gévaudan, et cette inscrip» tion est probablement de la même année que la nôtre, c'est-à-dire » de l'an 258 de notre ère.

» Mais ce qui donne un grand intérêt à cette inscription, c'est que » c'est jusqu'à présent la seule dans laquelle un consulat de Postumus » soit employé comme une date. Les autres inscriptions que j'ai citées, » sont des inscriptions de bornes milliaires et les mots cos ou cos. III » n'y figurent que comme des titres, parmi ceux que portait Postumus » à l'époque où ces monuments ont été élevés. »

D'autres bornes milliaires portant le nom de l'empereur Postume ont été trouvées depuis l'étude de Léon Renier et ont formé le sujet d'un travail spécial de M. Héron de Villefosse, *Revue archéologique*, n. s., t. XXXVII.

La défunte était citoyenne de Trèves, *civis Trevera*. Le nominatif singulier est *Trever*, nom de la seconde déclinaison, comme *niger*, *pulcher*. Toutefois on trouve aussi, au lieu de *Trever*, *Trevir*, au pluriel *Treviri*, notamment dans ce vers de Lucain (1, 441) :

Tu quoque laetatus converti prœlia, Trevir.

Glück (*Keltische Namen*, p. 155) rappelle que les manuscrits de Tacite hésitent entre les formes *Treveri* et *Treviri*. Ce qui ne présente rien d'étonnant, lorsqu'on songe à l'alternance des sons *i* et *e* bref en latin aussi bien que dans les langues celtiques (Zeuss, p. 85).

La seconde inscription présente plusieurs particularités intéressantes. D'abord la formule du début : *Hic jacet exanimen corpus*. Sansas y voit un indice de christianisme : c'est possible, sans être nullement certain. *Hic jacet*, tout au moins, se rencontre dans les inscriptions païennes. *Exanimen* serait plus concluant, car l'expression implique la croyance à l'immortalité de l'âme et rappelle le vers d'une inscription chrétienne de Provence (Le Blant, n° 630) :

Cum pia, jubente Deo, anima migravit ad astra.

Mais ces tendances spiritualistes et ces formules se rencontrent, dès le troisième siècle, un peu partout, chez les écrivains et dans les inscrip-

tions. C'est ainsi qu'on lit sur un monument du Vatican (*Corpus,* VI, 2160) : **61**

D·M·IN·HOC·TVMVLO·IACET·CORPVS
EXANIMIS·CVIVS·SPIRITVS·INTER DE
EOS·RECEPTVS·EST·SIC ENIM MERVIT

et sur un autre du musée de Vérone, mais originaire de Rome (VI, 9663) :

D M
IN·HOC·TVMVLO·IACET·CORPVS·EX·ANIMIS
CVIVS·SPIRITVS·INTER·DEOS·RECEPTVS·EST
SIC·ENIM·MERVIT·L·STATIVS·ONESIMVS

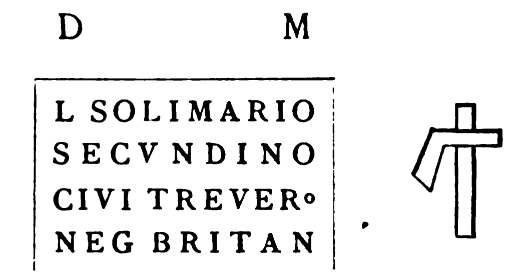
D'autres indices semblent toutefois confirmer l'hypothèse de Sansas. Sur l'inscription qui commence par *hic jacet,* on ne trouve point le nom de celui qui a fait élever le tombeau, et c'était une habitude des chrétiens de ne point le graver sur leurs épitaphes (Le Blant, *Manuel,* p. 9). En revanche on rencontre sur la même inscription la date de la mort de la défunte. Or les païens répugnaient à l'indiquer sur leurs tombes et le nombre de leurs monuments funéraires datés est extrêmement restreint. Les chrétiens au contraire aimaient à graver la date du jour où le défunt était mort, c'est-à-dire arrivé à la vie éternelle (Le Blant, p. 12).

Il semble donc que des deux épitaphes consacrées à la même femme, la première ait été rédigée conformément aux habitudes païennes, la seconde, conformément aux principes des chrétiens.

Toutefois, ces présomptions ne sont pas assez fortes pour qu'on considère, même comme probable, le christianisme de *Domitia,* et pour faire, par suite, de cette épitaphe, la plus ancienne inscription chrétienne datée qu'ait fournie la Gaule.

Remarquez *examimen* pour *exanime* : est-ce une imitation du nominatif neutre grec en εν? est-ce un renforcement de l'*e* final devant l'*n* du mot suivant? En tout cas, le lapicide a tenu à graver cet N. puisque, à cet effet, il a réuni en un monogramme l'M et l'E qui le précèdent.

62



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Belles lettres, hautes, à la première ligne, de 0,06; aux autres, de 0,04. Autel en pierre avec couronnement; la base a été abattue. — Hauteur du fragment: 0,65; largeur du dé: 0,56. — Dessiné par ROBERT.

Hist. — Trouvé en 1860, d'après SANSAS, dans la muraille romaine, « maison Boucaud (?), rue du Mû ». Il s'agit de la maison Bourieaud, située rue du Loup et rue du Mû (partie du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise entre la rue Sainte-Catherine et la rue du Pas-Saint-Georges) et dont l'emplacement correspond à celui du n° 79 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — Était en avril 1870 au *Musée* de la rue des Facultés, sous le n° 43 (voyez *la Gironde* du 13 avril 1870); depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 588. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 79. — D'après sa copie, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). L(ucio) Solimario Secundino, civi Trevero, neg(otiatori) Britan(niciano).

Solimarius est un gentilice formé du *cognomen* très répandu *Solimarus*, nom essentiellement gaulois. On retrouve ce même nom comme celui d'une déesse adorée à Bourges: SOLIMARAE SACRVM, donne une inscription de cette ville (*Congrès* de 1873, p. 195, n° 9); on le retrouve comme nom d'un *vicus* des *Leuci*, *Solimariaca* (*Itinéraire Antonin*, p. 185, Parthey; *Revue archéologique*, n. s., XXXIV, p. 129), aujourd'hui, dit-on, Soulosse dans les Vosges; on le retrouve enfin comme légende sur des monnaies gauloises, sous les formes abrégées SOLIM et SOLIMA (Duchalais, n°s 531-533). — Zeuss (p. 16) rapproche *marus* de l'irlandais *már*, « grand », et donne la liste des noms gaulois terminés en *-marus*.

M. Robert complète avec raison le dernier mot de l'inscription en *Britannicianus*, s'appuyant sur un monument (Brambach, 43), qui parle

d'un *negotiator cretarius Britannicianus;* cf. un *negotiator Gallicanus* dans Orelli, 4246. — Le défunt faisait sans doute le commerce d'importation et d'exportation entre l'île de Bretagne et la Gaule; cf. Lafaye, *Bull. épigr.*, 1885, p. 117. **62**

63

D M
M
VILDICI
C·TREV
ANXXXV
D·NAS
BIN

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 3e ligne : SANSAS et ALLMER lisent, comme nous, VILDICI (cf. la lecture de ce dernier mentionnée *Revue épigraphique,* t. I, p. 182); mais ALLMER n'était point certain de sa lecture : « Je me souviens », dit ROBERT, « qu'il m'exprima des doutes..., dans une visite du Musée lapidaire qu'il voulut bien faire avec moi il y a quelques années ». ROBERT accepte VILDIGI. La difficulté de la lecture réside dans ce que, aussi bien le premier caractère de la 4e ligne que l'avant-dernière lettre du mot qui nous occupe ont le crochet inférieur plus long et plus marqué que le crochet supérieur, ce qui les fait certainement ressembler à un G plus qu'à un C : mais comme, à la 4e ligne, c'est un C sans aucun doute que le lapicide a voulu graver *(Civis),* nous sommes autorisé à lire ici VILDICI.

Descr. — Lettres hautes de 0,05 et 0,08, profondément gravées, mais grasses et grossières, dénotant une basse époque. — Le dessin de ROBERT donne une idée fort exacte de la forme des lettres.

Autel en pierre bâtarde à peine dégrossie, haut de 1,02, large au dé de 0,32.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans la muraille romaine, maison Lesperon, rue des Trois-Canards. C'est la maison correspondant aux nos 58 de la rue du Loup et 101 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, no 70; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès,* VI, p. 578 (réimpr. *Soc. arch. de Bord.,* VII, p. 222). = ROBERT, *Soc. arch.,* VIII, p. 85. — D'après sa copie, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). M(emoriae) Vildici, c(ivis) Trev(eri), an(norum) xxxv. D(ono) Nasbin(i).

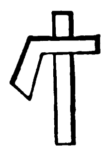
Je ne donne que comme une hypothèse l'explication du D de l'avant-dernière ligne par *dono.* Nous verrons, dans une autre inscription de

63 Bordeaux (cf. Allmer, *Revue,* II, p. 49), EX D interprété par *ex dono.* Dans un assez grand nombre d'inscriptions funéraires, on trouve à la fin D S D, *de suo dedit.*

Vildicus (si la lecture est certaine) semble d'origine celtique. De même *Nasbinus,* dont on retrouve la première syllabe dans le nom du peuple des *Nasii.* Un chef-lieu de canton de la Lozère, Nasbinals, porte un nom qui dérive sans doute de celui de *Nasbinus.*

64

ET MEMOR PO
MP MENAP · DF
AN XXXVIII
POMP IVNIVS
OB MERITISCO
N · C//////////////MAE·



D'après la copie prise par SANSAS.

Descr. — « L'écriture très régulière offre des liaisons assez nombreuses.... [Le monument est] un cippe avec fronton et oreilles.... Sur un des côtés du cippe se trouvait une grande *ascia* en relief » (SANSAS).

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans les fouilles de la rue des Trois-Canards (partie du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise entre la rue Porte-Basse et la rue Sainte-Catherine). N'a pu être conservé pour le Musée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès,* VI, p. 579 (réimpr. *Soc. arch.,* VII, p. 223). — D'après lui, ROBERT, *Soc. arch.,* VIII, p. 76.

[D(iis) M(anibus)] et memor(iae) Pomp(...iae), Menap(iae), d(e)f(unctae) an(nos) xxxviii. Pomp(....ius) Junius, ob meritis, con(jugi) c[arissi]mae.

L'épitaphe ayant été trouvée en même temps et au même lieu (rue des Trois-Canards) que d'autres monuments consacrés à des étrangers, il est assez probable qu'il faut regarder *Menapiae* comme l'indication de la patrie de la défunte. Les *Menapii,* qui faisaient partie de la province de Germanie inférieure, s'étendaient vers les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin (Desjardins, II, p. 450). Ils ont donné naissance à une *cohors Menapiorum,* dont un vétéran est venu mourir à Paris (Mowat, *Inscr. de Paris,* p. 58).

Sur la forme irrégulière *ob meritis* pour *ob merita,* cf. Neue, *Formenlehre der Lateinischen Sprache,* II[e] partie, 2[e] édit., 1875, p. 784. **64**

65

D M
IVNI ❦ REGVLI////
DEFVNCTI///////
ΛNNORV//////
XXVI · NΛTI/////
ONEGERN/////
NVS IVLI////////
THAISCON/////
IVX · K · POSVI///

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — A la 7[e] ligne, Sansas et Robert écrivent seulement IVL; — à la dernière ligne, Robert lie les deux dernières lignes de POSVIT; Sansas donne seulement POSVI.

Descr. — Lettres de hauteur variant entre 0,06 et 0,05, d'assez bonne époque.

Autel quadrangulaire en pierre, dont le couronnement a été enlevé. — Hauteur : 1,14; largeur du dé : 0,49. — Dessiné par Robert.

Hist. — Trouvé en janvier ou février 1867, d'après Sansas, dans la muraille romaine, lors de la démolition de la maison située au nord de la porte *Toscanan* (cette maison faisait l'angle nord-ouest du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue Porte-Basse; cf. ici *hist.* du n° 58). — Était en avril 1870 au *Musée* des Facultés, sous le n° 89 (cf. *la Gironde* du 13 avril); transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas : 1° *la Gironde* du 24 février 1867, n° 5661 (réimpr. *Soc. arch.,* IV, p. 186); 2° *Le Progrès,* V, p. 174 (réimpr. *Soc. arch.,* VII, p. 165). = Robert, *Soc. arch.,* VIII, p. 87.

D(iis) M(anibus) Juni(i) Reguli, defuncti annorum xxvi: natione Germ[a]nus. Juli[a] Thais, conjux k(arissima), posui[t].

Natione Germanus ne veut nullement dire que le défunt était né dans la Germanie indépendante, qu'il appartenait à une nation germaine. Il était bien citoyen romain : *natione Germanus* ne peut signifier qu'originaire d'une des deux provinces de Germanie. *Natio,* dans les inscriptions latines, correspond en règle générale à *provincia,* quoiqu'il ne soit pas rare de le voir devant les noms de cité ou de ville (cf. n° 70). Cela s'explique parce que les provinces de l'empire représentaient les

65 anciennes nations soumises par Rome. — On disait quelquefois *natus in* (*Corpus,* VI, 3198, 3290), ou *natus ex* (*id.*, 3266), *natus provincia* (*Notizie degli scavi,* 1881, p. 372), *oriundus ex* (*Corpus*, VI, 3204; *Ephemeris,* V, p. 234), *oriundus provincia* (*Corpus,* VI, 3293), *ex provincia* (*id.*, 3312, 3308, 3297), mais la forme *natione Germanus* ou *Britannus*, etc., est de beaucoup la plus usitée. Mentionnons encore, comme particulière au bas empire, la forme *civis Germanus, civis Graecus, civis Mensiacus* (cf. ici nos 69 et 44).

Θαΐς signifie en grec « gracieuse ».

66



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 13).

Var. — 3e ligne : nous avons inséré dans le second O du dessin une *hedera,* qu'avait omise Robert.

Descr. — Hauteur des lettres : 1re l., 0,08; 2e, 0,055 et 0,065; 3e et 4e, 0,055. — « Belles lettres onciales », dit Jouannet; « lettres de bonne forme », dit Allmer; « les caractères en sont beaux et anciens », dit Robert. *Aetatis fortasse Neronianae,* dit Hübner, dont on peut voir l'exact fac-simile. — Entre les deux mots de la dernière ligne, un petit oiseau sur une branche.

Plaque (brisée en cinq fragments) de beau marbre blanc, fortement jauni par le temps et l'action de l'air. — Elle est quadrangulaire et mesure, en largeur, 0,62; en hauteur, 0,40. — M. Robert nous a autorisé à reproduire ici son dessin, qui donne une excellente idée de la forme des lettres.

Hist. — Jouannet écrit, à la date de 1837 : « L'année dernière, au mois de septembre, en travaillant à un aqueduc, ruette Saubat, on déterra une plaque de marbre blanc ». D'après mes renseignements, la découverte aurait été faite à l'extrémité de la rue Saubat qui touche la rue Saint-Genès. Aujourd'hui au *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 13. La présence d'un monument funéraire dans la rue Saubat ne laisse pas de paraître surprenante : c'est une des deux ou trois inscriptions trouvées dans la partie de Bordeaux comprise au midi de la ligne des Fossés.

Bibl. — JOUANNET, *Statistique*, I, p. 418. = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 332, t. I, p. 305. = ROBERT (dessin): 1° *Société archéologique*, VIII, p. 89; 2° *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 207. = Les deux premières lignes en fac-simile, le reste en italiques : HÜBNER, *Exempla scripturae*, n° 194; cf. p. 60 et aux *errata*, p. LXXXIV.

66

L(ucio) Antonio, L(ucii) f(ilio), Gal(eria), Statuto, domo Bilbil(itano): Ocellio, l(ibertus).

Les noms du défunt indiquent qu'il est citoyen romain. Aussi son inscription porte qu'il est, non pas « citoyen de Bilbilis », mais « originaire de Bilbilis » : Bilbilis n'est pas sa patrie, sa cité, mais seulement son domicile légal; l'exactitude de cette formule suffit à indiquer une inscription de la meilleure époque; au IIIe siècle, on eût dit couramment *civis Bilbilitanus*.

Bilbilis, comme Turiasso, dont on retrouve un habitant à Bordeaux (n° 23), était célèbre par son acier, dont la trempe était due, suivant Pline l'Ancien (34, 144), à la qualité de ses eaux. J'imagine que c'est le commerce de l'acier qui aura décidé ces deux Espagnols à venir s'établir à Bordeaux. Bilbilis, — illustrée aussi par Martial, qui y est né, — était située dans la province espagnole de *Tarraconensis*, à l'emplacement aujourd'hui indiqué par le *Cerro de Bambola* à 3 kil. de Calatayud, par conséquent dans la même région que Turiasso. L'orthographe *Bilbilis* est donnée par Martial, Pline, Strabon et la très grande majorité des textes : deux inscriptions portent *Birbilis*, l'une de Rome : T.ACILIVS.T.F CAPITO GALERIA. BIRBILI (*Corpus*, VI, 2728), l'autre de la voie Latine : Q. ACILIVS.T.F.GALER. SEPTIMINVS. NAT. BIRBILI (Kellermann, p. 37, n° 45). — Pline nous apprend que Bilbilis était un municipe de citoyens romains (3,24); notre inscription et les deux autres que nous avons citées nous montrent qu'en cette qualité Bilbilis était inscrite dans la tribu *Galeria*, à laquelle appartenait le plus grand nombre des villes de l'Espagne Tarragonaise (Grotefend, *Imperium romanum*, p. 96).

« Les hommes et les femmes portant le nom de la *gens Antonia* », dit M. Robert, « étaient extrêmement nombreux en Espagne, si on en » juge par les inscriptions déjà retrouvées » (cf. le commentaire du n° 43).

A côté du nom de l'affranchi se trouve gravé un petit oiseau. Je ne doute pas qu'il ne faille accepter l'explication de M. Allmer, et voir dans cette image un rébus, reproduisant le nom d'*Ocellio*. *Ocellio*, qui

66 est un nom d'esclave ou d'affranchi, est le même mot qu'*aucellio* (*aucellio* ne se trouve nulle part ailleurs; *Ocellio* se rencontre à Narbonne, *Revue épigr.*, n° 539), et *aucellio* est un diminutif d'*avis*, comme *aucella* et *aucellus*, et signifie « oisillon ». La présence du petit oiseau prouve précisément qu'*Ocellio* ne vient pas d'*ocellus*, « petit œil ». « On prononçait le *au* presque comme *o* », fait justement remarquer M. Hirschfeld à propos de cette inscription (*Revue* d'Allmer, I, p. 384), « on disait *Claudius* et *Clodius*, *plaustrum* et *plostrum* (voy. Suétone, » *V. Vespas.*, ch. 22), *claudicat* et *clodicat*, *Aulus* et *Olus* et cent autres. » Un grammairien du IVe siècle, Diomedes, dit : AU *syllaba cum* O » *commercium habet, ut cum dicimus claustra et clostra, cauda* » *et coda et similia* ». On peut ajouter à ce texte celui de Priscien, 1, 9, relatif également à la permutation, dans *au*, de *v* consonne et d'*u* voyelle : AU *quoque videtur quasi pati divisionem, cum* I *post* U *addita, transit eadem* U *in consonantium potestatem, ut gaudeo, gavisus; —* ναύτης, *navita; —* ναῦς, *navis... E contrario quoque frequenter solet fieri, ut, antecedente* A, *et* V *loco consonantis sequente, si abjiciatur vocalis posita post eam, — id est, post* V *consonantem, —* AU *diphthongus fiat,* V *redeunte in vocalem, ut lavor, lautus; — faveo, fautor; — avis, auceps,* [et ici *aucellio*], *augurium, augustus....*

M. Robert est revenu, dans le *Bulletin épigraphique* de 1885, sur cette inscription, pour maintenir la dérivation d'*ocellus* « petit œil », et faire de l'oiseau non un rébus, mais un simple signe de ponctuation.

67

D · M ·
L · HOSTILIO SATVR
NINO · HISPAN · CVR
NONENSI · L · HOSTILIVS
LIBERALIS · LIB · ET HER · EX · TEST
F · CVR

Copie conservée par DE LURBE et l'anonyme de BOUHIER.

Var. — VENUTI écrit à la fin seulement F. C. — GRUTER met des points partout. — TES chez DE LURBE. — Voyez au *supplément* (n° 67) la lecture de l'anonyme de BOUHIER.

Descr. et hist. — L'inscription se trouvait, au temps de DE LURBE, dans le jarind

67

de Florimond de Raymond (rue de Grassi, cf. nº 3). C'est la seule notice qu'on possède sur le monument. — GRUTER dit à tort : *Burdegalae inventum 1594.*

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 71; de 1619, p. 65 vº (recopiée par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], fº 256); de 1672 et de 1703, p. 47 vº. — D'après de Lurbe *(E libello Gallico Antiqq. Burdegal.),* GRUTER, p. CCCCXX, 1. — D'après Gruter, VENUTI, *Dissertations,* p. 31; RENIER, fiches ms. — (D'après ces trois auteurs, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], fº 424.) — D'après Venuti, JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 15. — D'après de Lurbe, SANSAS, *Notice,* p. 51 (*Congrès,* p. 509). — D'après Venuti, ROBERT, *Soc. arch.,* VIII, p. 91. = Anonyme de BOUHIER [ms. latin 17575], fº 353 rº.

D(iis) M(anibus). L(ucio) Hostilio Saturnino, Hispan(o), Curnoniensi. L(ucius) Hostilius Liberalis, lib(ertus) et her(es), ex test(amento) f(aciendum) cur(avit).

Le défunt était originaire de *Curnonium,* ville de l'Espagne Tarragonaise : cette ville, dont la situation est encore inconnue, n'est mentionnée que par deux textes: notre inscription, et Ptolémée (2, 6, 66), qui l'appelle Κουρνόνιον.

La mention de la province (cf. p. 182) est faite ici sous la forme de l'adjectif.

Tous les noms sont d'origine romaine.

68

///// /////
E T M E M O R
I A E H E V P L
D · F · A N · X X X ·
N A T · G R A E
C · P · G · C · G · C

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 21).

Var. — A la première ligne, sur le bandeau de l'entablement, on aperçoit la place des lettres D et M : mais, fait assez bizarre ! elles ont été mutilées et martelées à dessein. — JOUANNET et SANSAS ajoutaient une ligne à l'inscription en écrivant II sous la dernière, prenant pour des I les coups de ciseau donnés sur la base du monument afin de la briser.

Descr. — Lettres hautes de 0,065 et 0,06, et d'assez bonne époque. Les E et les F



68 présentent cette particularité que la barre supérieure est prolongée sur la gauche, de manière à faire croire que ces lettres soient liées avec des T.

Autel quadrangulaire en pierre : le couronnement est mutilé ainsi que la base. — Hauteur : 0,72; largeur du dé : 0,44. — Dessiné par ROBERT.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, dans les fondements de la muraille romaine, « petite rue de l'Intendance, maison Faget ». Ce que Jouannet appelle ici, comme partout, « petite rue de l'Intendance », n'est pas celle qui portait en réalité ce nom et qui est aujourd'hui la rue Saige : c'est la rue Neuve-de-l'Intendance, devenue depuis la rue Guillaume-Brochon. La maison Faget portait alors le nº 8 (cf. le plan de la p. 51); c'est aujourd'hui la maison nº 7. — Donné par FAGET à la Ville, et conservé au *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, nº 21.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie,* 1832, p. 131 et pl. II, nº 17; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 87. = SANSAS, *Notice,* p. 37 (*Congrès,* p. 495). = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 103.

[D(iis) M(anibus)] et memoriae Heupli, d(e)f(uncti) an(nos) xxx, nat(ione) Grae(ci) : C(aius) P(.....ius) G...., c(ivi) g(ratissimo?).

Heuplus est un nom grec venant de εὔπλους, « heureux navigateur ». La lapicide a fait à tort commencer le mot par un H : erreur, remarque justement M. Robert, que l'on rencontre assez souvent dans les noms latins transcrits du grec, comme *Heusebius* (*Corpus,* III, 2315), de Εὐσέβιος.

Dans l'expression de *natione Graecus, Graecus* ne désigne pas nécessairement, malgré la règle, du reste très générale, que nous avons posée plus haut (nº 65), l'habitant d'une province, puisque le nom officiel de la province de Grèce était *Achaia.* Il arrive qu'on appelle *Graecus,* dans les inscriptions, une personne originaire de Syrie ou d'Asie Mineure, de n'importe quel pays de langue grecque : dans un monument célèbre de Lyon (de Boissieu, p. 322), une femme, originaire de la ville de Nicomédie dans la province de Bithynie, est dite *natione Graeca.* Il semble, toutefois, que le plus souvent *natione* ou *civis Graecus* (cf. l'inscr. suivante) se rapporte plus particulièrement aux habitants de la province d'Achaie : car, dans une inscription de Naples (*Corpus,* X, 3416), *natione Graecus* s'oppose à *natione Nicaensis* (de Nicée, qui est précisément une autre ville de Bithynie).

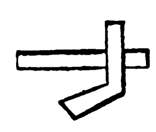
L'explication suivante de la dernière ligne C. P. G. C. G. est proposée par M. Robert : « On peut, par exemple, supposer qu'il s'agit d'un collège » d'ouvriers grecs, dont le nom de profession, comme *purpurarius,* » commençait par la lettre P. On aurait ainsi *collegium purpurariorum*

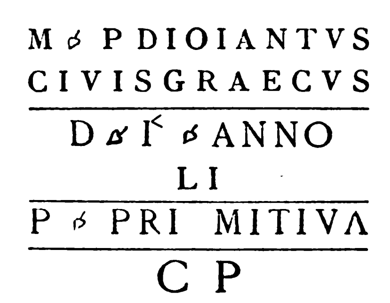
» *Graecorum,* de même qu'on connaît à Naples [?] un *collegium fidicinum* » *Romanorum* (*Inscr. regni Neap.,* n° 6845). Les deux dernières lettres » sont plus embarrassantes encore. Peut-être faut-il les développer en » *civi gratissimo,* expression qui se trouve dans une inscription d'Es- » pagne où le monument est élevé par deux collèges (*Corpus,* II, » n° 4468). »

68

69

D M





D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Sansas omet la première ligne; écrit, à la seconde, DIOIANIVS, ce que justifie la petitesse de la barre qui surmonte le T; à la troisième, CRAECVS, ce que rien ne justifie, et ce qu'ont corrigé les éditeurs de la *Société archéologique* en réimprimant l'article de Sansas.

Descr. — Hauteur des lettres : 1re ligne : 0,03; 2e, 0,045; 3e, 0,045; 4e, 0,06; 5e, 0,05; 6e, 0,06; 7e, 0,07. — Lettres de très basse époque, grêles et mal gravées, voisines de l'écriture cursive.

Autel en pierre : la 1re ligne sur le bandeau de l'entablement, les autres sur le dé; l'autel est surmonté de volutes et présente une cavité centrale. — Largeur du dé : 0,41; hauteur du monument : 1,11. — Voyez le dessin de Robert.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après Sansas, maison Souleau, rue des Trois-Canards, n° 9 : cette maison correspond au n° 62 de la rue du Loup. — Était en avril 1870 (cf. *la Gironde* du 13) au *Musée* des Facultés, n° 27; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Le Progrès,* VI, p. 574 (*Soc. arch.,* VII, p. 218). = Robert, *Soc. arch. de Bord.,* VIII, p. 105. — D'après sa copie, Renier, fiches ms. = Jullian, *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines,* IIIe année, fasc. IX, juillet 1884, p. 274.

D(iis) M(anibus). M(arcus) P(...ius) Dioiantus, civis Graecus, d(e)f(unctus) anno(s) li. P(...ia) Primitiva, c(onjux), p(osuit).

Dioiantus est sans doute ici pour *Diopantus* ou *Diophantus,* équivalent latin du mot grec bien connu Διόφαντος.

69 Sur l'expression *civis* précédant le nom d'une province, cf. p. 146; sur l'extension du mot *Graecus*, cf. 186. — On connaît les expressions de *civis Afer, Bithynus, Britannus, Dacus, Dalmatus, Gallus, Graecus, Hispanus, Italicus, Moesiacus* (nº 44), *Noricus, Pannonius, Raetus, Surus*.

M. Robert lit la dernière ligne *c(onjugi) p(iissimo)*, lecture aussi plausible que la nôtre.

70

NATIONE
NICOMED
EVSDEFVC
ANNXXXX
VALERIASECV
NDNAVXOR
P C

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Sansas omet la première ligne et lit à la 5ᵉ et à la 6ᵉ VALERIP SECVNDINA (P est sans doute une faute d'impression); Robert lit de même SECVNDINA : ce nom, dit-il, « renferme une ligature de trois lettres dans laquelle devait se trouver un I que l'estampage ne fait pas ressortir ». Il ne me semble pas que cette lettre ait été indiquée sur la pierre.

Descr. — Lettres hautes de 0,04, assez laides.

L'inscription se lit sur le dé d'un autel rectangulaire, en pierre, dont le couronnement et la base ont été abattus. — Largeur du dé : 0,37. — Cf. le dessin de Robert.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après Sansas, « maison Béchade, rue des Trois-Canards », nº 3, c'est-à-dire devant la maison nº 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine. — Était en avril 1870 (cf. *la Gironde* du 13) au *Musée* des Facultés, sous le nº 156; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

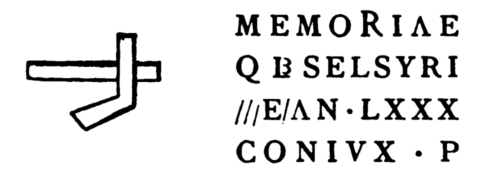
Bibl. — Sansas, *Le Progrès*, VI, p. 583 (réimpr. *Soc. arch.*, VIII, p. 127). = Robert, *Soc. arch.*, VIII, p. 109.

..... natione Nicomedeus, defu(n)c(tus) ann(os) xxxx. Valeria Secund(i)na, uxor, p(onendum) c(uravit).

Ici *natione* détermine le nom d'une ville et non pas celui d'une province : *Nicomedeus* est l'adjectif formé de *Nicomedia* (Νικομήδεια), nom de la ville grecque de Nicomédie en Bithynie, l'une des plus

importantes cités de l'empire. La forme *Nicomedensis* se rencontre à côté de celle de *Nicomedeus,* mais, comme le remarque M. Robert, cette dernière répond à l'adjectif grec, qui est Νικομήδειος. **70**

71



MEMORIΛE
Q Ꞵ SELSYRI
///E/ΛN · LXXX
CONIVX · P

D'après l'original (collection Dubois), et à l'aide de la copie d'ALLMER.

Var. — Seconde ligne, seconde lettre : nous avions lu LI liés; ALLMER (*Revue épigr.,* I, p. 180; *Soc. arch.,* VIII, p. 111) a lu LI liés; SANSAS (*apud* ROBERT), L seulement. L'état actuel du monument ne nous permettant pas, pour le moment, de retrouver, sur les lieux, la vraie lecture, nous adoptons celle d'Allmer, d'ailleurs en toute confiance : et nous sommes assuré que nous n'aurons, dans notre *supplément,* qu'à en reconnaître l'exactitude.

Descr. — Très mauvaises lettres, hautes de 0,033 à 0,045.

Autel quadrangulaire à base et couronnement. — Largeur du dé : 0,33; hauteur du monument : 0,80.

Hist. — Provenance inconnue. — Il est probable que le monument provient du même endroit que les pierres qui l'avoisinent dans le jardin de Dubois, c'est-à-dire des fouilles faites vers 1848 dans la muraille romaine, sur l'emplacement du Temple (situé au milieu de la partie haute de la rue du Temple, côté oriental); cf., sur ces fouilles, la *Commission des monuments historiques,* 1848-1849, p. 7. Dans une lettre écrite le 4 août 1849 au Maire de Bordeaux et conservée aux *Archives municipales,* SANSAS dit : « Il y a quelques mois qu'on a découvert rue du Temple une grande quantité de *cippes* dont quelques amateurs se sont emparés ». Sansas vise entre autres COUDERT, qui se fit donner ou acquit sans doute le monument qui nous occupe et le fit transporter dans son jardin (aujourd'hui propriété Dubois), rue Ségalier, 27. Le cippe est dans l'allée du fond du bois. — DUBOIS l'a légué à la Ville en janvier 1885.

Bibl. — D'après une copie envoyée par SANSAS, ROBERT, *Société archéologique de Bordeaux,* VIII, p. 110.

Memoriae Q(uinti) L(i)b(erii??) Sel(euci), Syri, [*d*]*e(functi) an(nos) lxxx. Conjux p(osuit).*

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le gentilice du défunt ait été abrégé, même par son initiale : seulement, j'ignore au juste comment il faut interpréter le monogramme qui semble reproduire un B (peut-être un H) et un L liés. — De même, que le *cognomen Seleucus* ait été

71 abrégé SEL, cela n'a rien qui doive surprendre, puisque, le défunt étant Syrien, le sens de ces trois lettres ne pouvait être douteux : y avait-il en Syrie un surnom plus fréquent et un nom plus connu que celui de *Seleucus*? — M. Allmer (cf. *Revue*, I, p. 180 et *Soc. arch.*, VIII, p. 111) lit SEL*(ii)* [gentilice] SYRI [surnom], Q*(uinti)* L*(i)*B*(erti)* [interprétant ainsi le monogramme et supposant une inversion].

72

M·IVLIO·C·F·VOLT
SEVERO
EX TESTAMENTO

D'après l'original (jardin du *Rectorat*).

Var. — EX perdu aujourd'hui et conservé par SINCERUS et l'anonyme de BOUHIER. Lecture de SINCERUS : M. IVLIO CAES. F. VoIT SEVERO EX TESTAMENTO.

Descr. — Belles lettres, hautes, à la 1re ligne, de 0,12, 0,14 et 0,09; à la 2e, de 0,9; à la 3e, de 0,7.

Plaque de marbre qui devait mesurer 1 mètre en largeur et 0,50 en hauteur.

Hist. — La première mention de cette inscription se trouve chez SINCERUS qui la vit en 1612 dans le jardin (*in horto*, dit l'anonyme) de Florimond de Raymond [rue de Grassi] : *Inscriptiones omnes, una excepta, edidit Lurbœus: Ea fuit, si recte memini*, etc. De toutes les inscriptions de ce musée, c'est la seule omise par de Lurbe, et la seule aussi qui nous soit parvenue. Elle est aujourd'hui encastrée dans le mur de droite du jardin du Rectorat, rue du Temple, nº 28, à l'endroit même où était le jardin de Raymond : c'est là que la retrouva DEZEIMERIS en 1880.

Bibl. — SINCERUS, éd. de 1616, p. 40; de 1627, p. 392. — D'après lui, mais en figurant le monument à sa manière, DE BEAUMESNIL [ms.]. = Anonyme de BOUHIER [17575], fº 352. = DEZEIMERIS : 1º *Soc. arch. de Bord.*, séance du 11 juin 1880 (t. VII, p. x); 2º *Sulpice Sévère*, p. 20 (*Soc. arch.*, VI, p. 128). — D'après cette dernière étude, ALLMER, *Revue épigraphique*, nº 190, t. I, p. 162. = JULLIAN, *Bulletin épigraphique*, IV, p. 195.

M(arco) Julio, C(aii) f(ilio), Volt(inia), Severo, ex testamento.

C'est un des deux seuls monuments de Bordeaux où tous les noms et la tribu du défunt se trouvent indiqués à la manière romaine (cf. nº 66).

La mention de la tribu *Voltinia* indique que le défunt n'était pas

originaire de Bordeaux. Nous savons en effet que cette ville était inscrite, comme Périgueux sa voisine, dans la tribu *Quirina* (cf. *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 165). **72**

Il est au moins douteux que les deux fragments qui suivent concernent des étrangers, la copie qu'a donnée de l'un et de l'autre dom Devienne étant fort sujette à caution.

73

TATE I^NSvo ƆRIVN I SVNT	TATE IANSVO ƆRIVN ISVNT	TATE . . . . INSVO . . . . ORIVM. . . . SVNT . . . .
[Devienne], *Inscr.* [ms.], n° 7.	*Arch. dép.*, ms. D, n° 7(23).	[Devienne], *Eclairc.*, p. 58. — *Inde,* Jouannet, *Inscr.* [ms.], au n° 16.

Différentes copies d'une même inscription, trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance.

... *tat(a)e..... ian(o) suo, oriund[o ex provincia?] .....i-sunt.*

On pourrait songer à *oriundus Visuntio,* « originaire de Besançon », si *oriundus* ne se rencontrait pas, sur les inscriptions, uniquement avec le nom d'une province.

On appelait *tata* le gouverneur d'un petit enfant. On possède d'assez nombreux monuments élevés à des *tatae* par leurs élèves, ou par des enfants à leurs gouverneurs; cf. entre autres, *Corpus,* VI, 5337: *Cn. Turranio Eutucheti: Primulus tatae suo benemerenti fecit.* — *Tata* (τάτα) est proprement l'expression enfantine qui correspondait à notre « papa ».

Je ne serais pas étonné, étant donnée la manière dont Devienne lisait les inscriptions, qu'il fallût interpréter la fin comme s'il y avait *posu*ERVNT.

74

T	U· T·
NAT	NAL ....
POSI	POSI ....
EXPR	EXPR ....
	VINIA .....
[DEVIENNE], *Inscriptions* [ms.], nº 23. = *Arch. départem.*, ms. D, nº 21(26). — Les deux manuscrits ajoutent : « Cette inscription est tronquée. »	[DEVIENNE], *Eclaircissemens*, p. 58. — *Inde*, JOUANNET, *Inscript.* [ms.], au nº 16.

Inscription trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance, et dont nous ne possédons que les deux copies prises par DOM DEVIENNE.

[Diis Manib]u[s e]t [memoriae???]... nat[ione??]....:posi[t] ... ex pr[aecepto?] .... Vinia.



IV

FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

75

D · M
IVL
A V I T Æ
F L A M · N
D · F · A N ·
//////X////V · III ·
///VL · AVITVS
MA T R I
P//E//////////////P ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS donne la lecture suivante : D. M. | IVLIAE | FLAMINI | AVITAEI | DEF. AN | X.... VIII | IVL. AVITVS | MATRI | P.

Descr. — Lettres hautes de 0,075, très abîmées, très défigurées, mais qui semblent appartenir à une assez bonne époque.

Bloc de pierre bâtarde, rongé par le feu. — Hauteur : 0,95, largeur : 0,55.

Hist. — Découvert, suivant Sansas, en 1865, dans le soubassement du mur romain, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier. Déposé à l'hôtel Fieffé; puis, en 1870, au *Musée* de la rue des Facultés (sous le n° 88); en 1883, au *Dépôt* de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, 1865, t. III, pl. I, 3, et p. 427 (*Soc. arch.*, V, p. 174).

D(iis) M(anibus) Jul(iae) Avitae, flam(i)ni(cae), d(e)f(unctae) an(norum) [*l*]*xviii*(?). [*J*]*ul(ius) Avitus matri p*[*i*]*e*[*ntissimae*] *p(osuit).*

La défunte était une prêtresse, *flaminica :* mais de quel culte? c'est ce que l'épitaphe ne nous dit pas. Il est probable qu'elle était attachée à

75 un culte municipal, et sans doute à celui des impératrices : c'est presque toujours, en effet, la religion des empereurs que desservent les flamines des municipes.

Avitus est regardé jusqu'ici comme un nom d'origine latine, et distingué du nom d'*Avctus,* considéré comme celtique.

76

//// ////

NEMETOGENAEAN
CILLAE PVBLICAE · D
//XXIETAPALAVS
TRO · MARI ////
ETPRIMITIVO · PVB////

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 118).

Var. — JOUANNET :	SANSAS :	
NEMETOCENAE . AN CILLAE . PVBLICAE . D . XXI . ET . APALAVS IRO . MARITO PRIMITIVO . PVB	NEMETOCENNAE. AN CILLAE.PVBLICAE.D XXII. ET. APALAVS IRO. MARITO PRIMITIVO. PVB	*Nemetocenae* chez CREULY (*Rev. celt.*, III, p. 303 : carnet XVI, p. 21 ; *Dict. arch.*, I, p. 209). *Nemetogenae* chez ALLMER (*Rev. épigr.*, p. 182), et chez RENIER.

Descr. — Lettres régulières, allongées et grêles, très légèrement gravées (pour comble de malheur, on les a peintes, il y a trente ans, au minium); hauteur : 0,035.

Monument en pierre d'un seul bloc : en bas, socle carré sur lequel est l'épitaphe; au milieu, une niche, et, dans cette niche, le buste d'une toute jeune femme, aux traits fins, réguliers et gracieux; au-dessus, les traces d'un fronton avec acrotères : sur le bandeau, les deux initiales D. M. — Hauteur : 0,70; largeur : 0,40.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, « près de l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte de Bordeaux ». Ce qu'on appelait alors « l'ancien Lycée », « le musée », « le Lycée brûlé », était l'ancienne « salle de spectacle » ou « salle du Concert », construite par de Tourny : elle était située sur les fossés de l'Intendance, n° 11, et sur son emplacement ont été construites les maisons n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance. C'est derrière le Lycée que passait le mur romain : à l'endroit où le Lycée touchait le jardin de la maison Faget (cf. le plan de la p. 51), aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon, se trouvait une tour romaine (cf. Drouyn, plan, et p. 111). — Le monument, réclamé par BROWN, propriétaire du terrain, a été depuis donné par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 118.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1827, pl. [I], n° XIII (cf. p. 134); 2° *Inscriptions* [ms.], n° 48. = SANSAS, *Notice*, p. 45 (*Congrès*, p. 503). = RENIER, fiches ms.

76

D(iis) M(anibus). Nemetogenae, ancillae publicae, d(efunctae) [a(nnorum)] xxi, et Apalaustro, marit[o], et Primitivo, publ(ico).

Nemetogena, Primitivus, et probablement le mari de la première, étaient esclaves publics, esclaves de la *civitas* des Bituriges Vivisques. C'est, je crois, la première inscription où il soit positivement question d'une esclave publique, *ancilla publica* (l'explication de l'abréviation s. p., dans une inscription de Luceria, *Corpus,* IX, 819, par *serva publica,* n'est point certaine). « C'est une chose surprenante », dit M. Mommsen, « que, quelque fréquentes que soient les inscriptions » d'esclaves publics de Rome, il n'apparaisse à ma connaissance aucune » épitaphe d'esclave du sexe féminin » (*Staatsrecht,* I, p. 310). Cela s'explique en partie parce que les esclaves des communes étaient utilisés pour le service public des magistrats et des prêtres, et que les femmes ne pouvaient guère y être employées. — Peut-être les *ancillae publicae* étaient-elles attachées aux prêtresses de la cité.

C'est en grand nombre au contraire que les *servi publici* (on disait le plus souvent *publici*) sont mentionnés par les textes et dans les inscriptions : leur situation était fort avantageuse, aussi bien leur position matérielle que leur condition morale et juridique. Leur salaire se montait au double de celui que recevaient les esclaves des simples particuliers : mille sesterces, 200 francs, étaient donnés par an aux esclaves du service des eaux à Rome ; la ville leur fournissait des habitations *(lex Julia municipalis,* ligne 82 : *loca serveis publicis... habitandei utendei caussa adtributa sunt).* Ils avaient des privilèges juridiques, comme celui de pouvoir disposer de la moitié de leur fortune par testament, alors qu'un esclave ne pouvait tester (Ulpien, 20, 16). Il semble aussi qu'ils pouvaient contracter une sorte de mariage : la femme d'un esclave public, au lieu de s'appeler, comme celle d'un esclave ordinaire, *contubernalis,* se nomme *concubina* (*Corpus,* VI, 2354), et, plus souvent, *conjux :* de même ici, le mari de l'*ancilla publica,* Apalaustrus, est appelé *maritus* (Mommsen, *Staatsrecht,* I, p. 306 et s.).

Le nom de *Nemetogena* est franchement gaulois. Sur la désinence *genus, gena,* cf. p. 29. — Le sens du mot *nemet-* est donné par les vers célèbres de Fortunat (1, 9) :

> *Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas,*
> *Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.*

76 Or *ver-*, dit Zeuss (p. 859), est simplement une particule destinée à renforcer le sens du mot : c'est elle donc que Fortunat traduit par *ingens,* et, ainsi, *fanum* correspond à *nemet-*. Zeuss (p. 10) cite un grand nombre de noms de lieux formés de ce radical : *Vernemetum, Tasinemetum, Augustonemetum* (Clermont), *Nemetocenna* (Arras), *Nemetes* (peuple ayant pour chef-lieu la ville de *Noviomagus,* Spire), sans parler des noms de personne, *Nemetomarus, Nemetona* (déesse, *Corpus,* VII, 36 ; Brambach, 1790).

Apalaustrus (plutôt qu'*Apalauster*) semble être pour *Apalaestrus,* qui serait un nom d'origine grecque, venant de ἀπάλαιστρος, « inhabile aux jeux de la palestre » : c'est un singulier nom. Je ne pense pas que le lapicide se soit trompé et ait voulu écrire *Apolaustus,* de ἀπόλαυστος, « dont on peut jouir ».

Le monument était destiné d'abord à la jeune esclave : on n'a sculpté que son portrait ; pour elle seule on a indiqué le chiffre des années. Plus tard, le monument aura servi d'abord à son mari, puis à leur compagnon d'esclavage, ce qui explique la répétition de l'*et*.



V

ARTISANS

D M 77

ET · MEMORI
AE · DIXTI · LI
NRI DEF AN LXV
GEROTIVS ET
CENTVRIO FR
ATRES P C

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Robert ne met des points qu'à la dernière ligne, où il n'y en a pas.

Descr. — Bonnes lettres, bien gravées, de 0,075 et 0,055.

Monument en pierre : l'inscription est encadrée dans deux niches cintrées sculptées l une dans l'autre. — Hauteur : 1,45; largeur : 0,74. — Voyez le joli dessin de Robert.

Hist. — Provenance inconnue. — Il n'est pas douteux que le monument n'ait été trouvé de 1865 à 1871 dans la muraille romaine, le long de la voie du Peugue, cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, nº 86; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Robert, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, I, p. 154. — D'après lui, Renier, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae Dixti, linari(i), def(uncti) an(norum) lxv. Gerotius et Centurio, fratres, p(onendum) c(uraverunt).

Le défunt était *linarius*, c'est-à-dire, je suppose, fabricant d'étoffes de lin, linier. On n'a encore rencontré ce mot, à ma connaissance, que dans une inscription de Milan (*Corpus*, V, 5923), où l'on trouve à la fois LINÁRIVS et LINARIA, et dans l'inscription suivante,

77 que Pignorius (*De servis,* 1674, in-12, p. 32) dit avoir vue à Rome :

TENE ME QVIA FVGI ET REVOCA ME
DOMINO MEO BONIFATIO LINARIO

La lecture *linarius,* dans Plaute, *Aulularia,* 3, 5, 34, est douteuse : des éditeurs acceptent *lanarius.*

Dixtus est peut-être le même nom que *Divixtus,* sur lequel voyez p. 15 : ce serait donc un mot celtique.

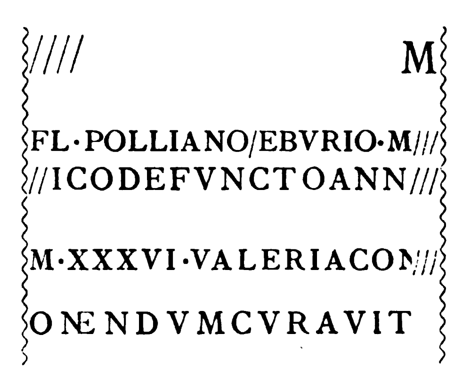
Gerotius ou *Gerontius* (l'*n* tombe fréquemment devant le *t*) est dérivé du grec γέρων, et correspond à l'adjectif γερόντειος.

Centurio est sans doute d'origine latine, et reproduit le nom commun *centurio,* « centurion ».

Ainsi, de ces trois frères, *Dixtus, Gerotius, Centurio,* l'un porte un nom gaulois, l'autre un nom grec, l'autre un nom romain : Bordeaux méritait autant que Marseille d'être appelé *trilinguis.*

Creuly (*Revue celtique,* III, p. 366) faisait de *Dixtilinarius* un seul nom; M. Robert interprétait *Dixtilii Nari;* M. Allmer (*Revue épigraphique,* I, p. 180) explique comme nous, ou, plutôt, nous expliquons comme lui.

78



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 1re ligne omise par SANSAS ; D. M. chez ROBERT ; — à la 2e ligne, CL chez ROBERT ; — à la 4e, M omis par ce dernier ; — à la 5e, PONENDVM CVR, chez SANSAS (1).

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,07, 0,035 et 0,04.

Monument en pierre de grandes dimensions, haut de 1,53, et large de 0,67 : il a été,

78

semble-t-il, retaillé des deux côtés, mais il n'a pas dû perdre plus de 6 centimètres de largeur dans cette opération. L'inscription se lit en haut sur les consoles ou les bandeaux de l'entablement. Au-dessous de la dernière ligne, une aire occupe les deux tiers du monument, encadrée de pilastres, surmontée d'une arcature : mais cette aire ne présente aucune trace d'inscription ou de sculptures. Il semble qu'elle fût destinée à former une niche pour recevoir l'image du défunt, mais que, pour une raison ou pour une autre, le monument soit demeuré inachevé.

Hist. — Trouvé dans la première moitié de 1863, d'après SANSAS, « rue des Treilles [de Grassi], dans les fouilles que l'on pratique à son extrémité nord », dans « les premières assises d'une grande tour semi-circulaire ayant appartenu à l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux ». Cette tour correspondait au nº 7 de la rue de Grassi; cf. l'*hist.* du nº 42. — Était en 1867 (cf. *Le Progrès,* V, p. 738), dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel; en avril 1870 (cf. *la Gironde* du 13) au *Musée* des Facultés, nº 6; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1º *la Gironde* du 13 juillet 1863, nº 4435; 2º *la Gironde* du 11 août 1863, nº 4464 (réimpr. *Soc. arch. de Bord.,* t. III, p. 189 et 190). = ROBERT, *Soc. arch.,* VIII, p. 110, note 6. = D'après lui et d'après une copie du docteur BRIAU, RENIER, fic hes ms.

[D(iis)] M(anibus). Fl(avio) Polliano Eburio, m[ed]ico, defuncto ann[oru]m xxxvi. Valeria, con[jux, p]onendum curavit.

Je ne pense pas que l'hypothèse de Sansas, *medico,* puisse être douteuse : c'est la seule en effet qui convienne à l'espace qu'il s'agit de compléter.

Quant à *Eburius,* comme l'a fait remarquer M. Robert, c'est le *cognomen* du défunt, et un nom d'origine gauloise. On le retrouve en Gaule Cisalpine (*Corpus,* V, 3541, 6573), et son radical *ebur-* a formé un grand nombre de noms de lieux, par exemple celui du peuple des *Eburovices* (Évreux). Zeuss (p. 88, n. 1) le compare à l'irlandais actuel *iubhar,* qui signifie « if ».

Je ne sais s'il ne faut pas considérer *Flavius* non comme le gentilice, mais comme le prénom du défunt : *Flavius,* comme *Aurelius* (cf. p. 201), a été employé souvent en qualité de *praenomen.* D'autre part *Pollianus* peut être regardé comme un nom de famille, comme un de ces gentilices à terminaison *-anus* analogues à ceux en *-enus* et *-inus* que nous avons signalés ici même (pages 127 et 40). M. Hübner a réuni dans l'*Ephemeris* (II, p. 31 et s.) tous les gentilices en *-anus* connus : ils dérivent, à très peu d'exceptions près, de noms de lieux. *Pollianus,* que n'a pas cette liste, pourrait dériver du nom de la tribu *Pollia* plutôt que du nom d'homme *Pollio.*

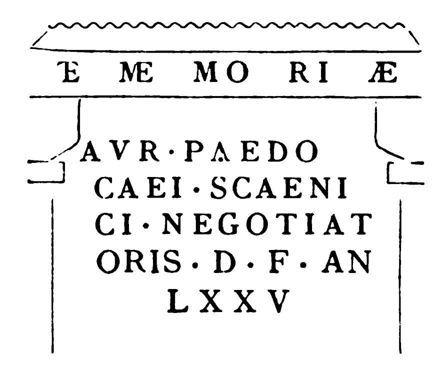
79

D· M	D· M·
MSNV	MSNA
MEDICI	MEDICI.
DE·ANLI	DE AULI
SE PVl	SE..PVL
II ET	II...ET
[DEVIENNE], *Inscriptions* [ms.], nº 21. = Le ms. D des *Archives départementales*, nº 20 (25), ne met pas de points, et donne aux lettres la même hauteur.	[DEVIENNE], *Eclaircissemens*, p. 58.

Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance.

D(iis) M(anibus)... msnu..., medici, de(functi) an(norum) li. [Hic] sepul[tus] e[s]t (??)

80



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — PEDOCAEI chez SANSAS, dans *la Gironde* seulement.

Descr. — Lettres de 0,04 et 0,045, caractérisées par des boucles qui ornent l'extrémité des hastes, assez mal gravées du reste.

Monument en pierre : le haut a été retaillé, mais on aperçoit le commencement d'un fronton triangulaire et d'une pigne qui en ornait le champ; la première ligne de l'ins-

cription est sur le bandeau qui domine le dé du monument; le reste est gravé sur une aire encadrée de pilastres. — Hauteur (partielle) : 1,26; largeur (totale) : 0,71. — Cf. le dessin de ROBERT. **80**

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en juin 1867, en démolissant une tour romaine, entre la rue Duffour-Dubergier et la rue Porte-Basse (la *tor Gracilis*, sur l'emplacement du n° 127 du cours d'Alsace-et-Lorraine; cf. l'*hist.* du n° 60); transporté à l'hôtel Fieffé; puis, en 1870, au Musée de la rue des Facultés (sous le n° 37); en 1883, au *Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde*, 24 juin 1867, n° 5772 (*Soc. arch.*, V, p. 125); 2° *Le Progrès*, V, p. 740 (*Soc. arch.*, VII, p. 172). = ROBERT, *Soc. arch.*, IV, p. 223 et pl. XXX.

[Diis manibus] et memoriae Aur(elii) Paedocaei Scaenici, negotiatoris, d(e)f(uncti) an(norum) lxxv.

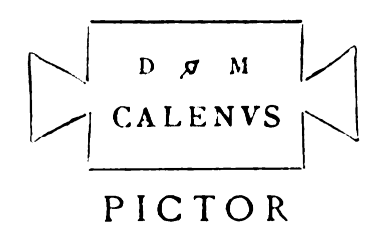
Cette inscription ne peut être interprétée d'une façon certaine. La plus simple des interprétations consiste à considérer *Scaenicus* comme le *cognomen* du défunt, et *Aurelius* comme son prénom : elle est justifiée par le fait que *Paedoceus* (plus souvent *Peduceus* ou *Paeducaeus*) ne se rencontre jamais que comme nom de famille (sur la classe des gentilices en *aeus*, cf. Hübner, *Quaestiones onomatologicae*, p. 23); elle l'est encore parce qu'*Aurelius*, quoique étant essentiellement nom de famille, a pu à la rigueur (c'était au troisième siècle le plus répandu de tous) servir de prénom. Mais elle a contre elle que le nombre des inscriptions où l'on trouve *Aurelius* comme *praenomen* est encore fort limité (AVR. SVPERINIVS MARCVS, Brambach, 513), et que *Scaenicus* ne s'est pas, jusqu'ici, rencontré comme surnom.

Une autre explication, proposée par M. Robert et acceptée, semble-t-il, par M. Allmer (*Revue épigraphique*, I, p. 180) consiste à faire de *scaenicus* et de *negotiator* une seule et même expression. « Il est tout naturel de » considérer *scaenici* comme un qualificatif du mot *negotiatoris*, et d'ad- » mettre que le défunt avait trafiqué d'objets à l'usage du théâtre, — » ou même recruté des acteurs pour le théâtre, de même qu'un certain » M. Julius Olympus, *negotiator familiae gladiatoriae* (inscription d'Ar- » les, Wilmanns, 2618), recrutait des combattants pour le cirque ». M. Robert a lui-même énuméré les objections qu'on pouvait lui faire. D'abord, « dans les inscriptions, le mot *negotiator* est suivi et non » précédé de l'adjectif qui indique la nature du négoce »; de plus, « le » qualificatif du *negotiator* n'est jamais terminé en *icus*, mais en *arius* : » ainsi disait-on *negotiator cretarius, frumentarius*, etc. » : une inscrip-

80 tion de Rome nous fait connaître un *pictor scaenarius,* « peintre de » décors » (Orelli, 2636; *Corpus,* VI, 9794).

Peut-être faut-il interpréter *scaenici* (*et*) *negotiatoris*: le défunt aurait été en même temps comédien et marchand, comme de Beaumesnil a été à la fois comédien ambulant et épigraphiste. Mais ce n'est pas très probable.

81



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 60).

Descr. — Lettres hautes de 0,03, 0,04 et 0,05. — Caractères assez réguliers, sans élégance.

Monument quadrangulaire surmonté d'un fronton orné d'imbrications. Les deux premières lignes se lisent dans un cartouche en relief sur le dé du monument. Les faces latérales portent des traces d'ornements. — Largeur : 0,45; hauteur : 0,97. — Cf. les dessins de THIOLLET dans le *Bulletin monumental.*

Hist. — Provenance inconnue. — Mais, d'après la place que donne JOUANNET à ce texte dans ses différents manuscrits, il semble bien que le monument ait été trouvé vers 1840-3, dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ, pour la construction du Palais de Justice. Jouannet en avait fait graver le texte. — *Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 60 (72 chez SANSAS).

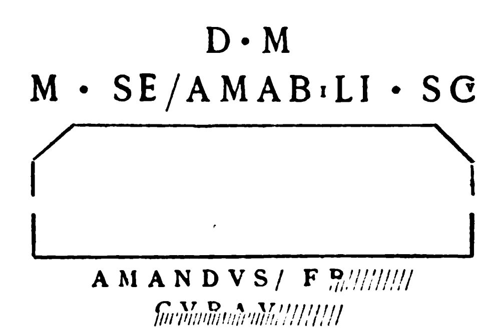
Bibl. — JOUANNET : 1° *Monuments funéraires antiques de Bordeaux* [ms.], IV° classe, n° 40; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 113. = SANSAS, *Notice,* p. 24 (*Congrès,* p. 482). = DE CAUMONT, *Bulletin monumental:* 1° t. XXVII, p. 534, avec croquis de THIOLLET; 2° t. XXVIII, p. 451, avec croquis de THIOLLET. = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Calenus, pictor.

Calenus peut être aussi bien un gentilice qu'un *cognomen;* cf., sur les noms en *-enus,* p. 127. *Calenus* viendrait de *Cales,* nom d'une ville de Campanie. On le retrouve ailleurs et, en particulier, en Gaule, dans une inscription de Bourbon-Lancy (*Revue archéologique,* 1861, t. II, p. 116).

Les épitaphes de « peintres » sont très rares hors de Rome.

82



D'après l'original (collection Dubois).

Var. — SC chez ROBERT. — JOUANNET et SANSAS lisent complètement à la fin :

AMANDVS FRA
CVRAVIT

soit qu'ils complètent l'inscription, soit qu'elle fût, de leur temps, plus intacte ou plus visible. Elle est d'ailleurs aujourd'hui à demi enduite d'une couche de plâtre qui en cache les détails.

Descr. — Assez bonnes lettres, hautes : celles d'en haut, de 0,052 et 0,01 ; celles d'en bas, de 0,03.

Monument en pierre : en haut, un couronnement formé d'un fronton et d'acrotères ; au centre, entre deux pilastres, sous une niche, se tient le défunt, robuste vieillard, qui est représenté assis, tenant de la main gauche un ciseau, et sculptant lui-même le chapiteau de droite : c'est un des plus curieux spécimens de sculpture gallo-romaine que nous possédions ici. — Largeur de la frise : 0,47. — Voyez les dessins de LACOUR et celui de BERNÈDE.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, dans le mur de l'enceinte romaine, derrière le vieux Lycée, « dans les limites de M. FAGET » (*Acad.*, 1827, p. 131), c'est-à-dire dans le jardin de la maison Faget, alors n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance (plan de la p. 51), aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon. « Réclamé par M. Faget », qui « en a fait don à M. Couderc ». Placé dans le vestibule de la maison Coudert, aujourd'hui Dubois, rue Ségalier, 27. — Légué en janvier 1885 par DUBOIS à la Ville de Bordeaux.

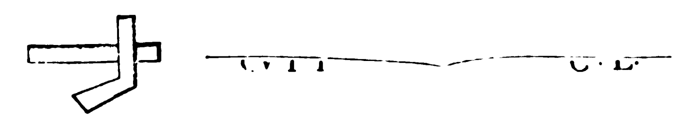
Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1827, n° XXXVI, planche [IX] (dessinée par LACOUR) ; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 138. — D'après Jouannet : LA CURIE, *Bulletin monumental*, VIII, p. 253 ; SANSAS, *Notice*, p. 18 (*Congrès*, p. 476). = LACOUR, dessin autographe dans les Archives de la *Commission des monuments historiques* [à la Préfecture], album des *Monuments civils et militaires*, n° 2. = FARINE et BERNÈDE, *Soc. arch. de Bord.*, II, pl. de la p. 103. = D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). M(arco) Se(cundinio?) Amabili, scu(lptori). Amandus, fr[a(ter)], curav[it].

J'ai suppléé, hypothétiquement, SE*(cundinio)*, parce que le gentilice

82 *Secundinius* et le surnom *Secundinus* sont particulièrement fréquents à Bordeaux et en Gaule ; on trouve plusieurs fois ici l'abréviation SEC, qui semble être celle du premier.

83



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 100).

Descr. — Monument quadrangulaire en pierre, creusé en forme de niche. Dans l'intérieur, le buste d'un vieillard vêtu d'une tunique, tenant de la main droite un instrument



qui ressemble à une *ascia*, de la main gauche une barre ou règle graduée. Il semble que ce soient les instruments dont se servaient les charpentiers. La sculpture est bien faite. — Largeur : 0,49. — Voyez les dessins de LACOUR et de LEO DROUYN : nous reproduisons ici celui du dernier. — Un moulage, fait par JABOUIN, de Bordeaux, s'en trouve au musée plastique de la Société française d'archéologie (division de Caen).

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, derrière le vieux Lycée (entre les maisons n° 7 de la rue Guillaume-Brochon et n°s 22-24 du cours de l'Intendance, cf. *Hist.* du n° 76 et le plan de la p. 51). Donné au Musée par BROWN, propriétaire du terrain. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 100.

83

Bibl. — Cf. JOUANNET, *Acad.,* 1827, p. 140; le dessin de LACOUR à la planche [XV], n° XXXIX. = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental,* XXVII, p. 193; 2° *Abécédaire,* éd. de 1870, p. 467 : aux mêmes pages, se trouve répété le dessin de DROUYN. = ALLMER, *Revue,* t. I, p. 181, a parlé de ce monument.

c(?)vii ...... C(aii) l(iberti) (??).



VI

MEMBRES DE CORPORATIONS

84

D · M
GAL·VLIRCLI·
ETOMNES·
ANLECESSI
DVETIL · TIBLIK
EPPIMVS : SORIS
OMNBVS · COP
OTORIBVS·
BENE

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — OMNIBVS à la 7e ligne, chez SANSAS.

Descr. — Assez bonnes lettres, nettes, bien gravées et régulières, hautes de 0,05. — « Caractères du meilleur modèle », disait SANSAS.

Autel en pierre, quadrangulaire : la base manque, le couronnement est en partie conservé. Pas d'ornement. — Hauteur : 1,32 ; largeur (incomplète) : 0,41. — Dessiné par BERNÈDE.

Hist. — Trouvé en juillet ou août 1865, d'après SANSAS, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier, par conséquent dans la partie du mur romain qui longeait au sud la Cathédrale. — *Musée* des Facultés, n° 90 ; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, III, p. 502 (*Soc. arch. de Bord.*, V, p. 183) et pl. IV. — Le même Sansas a présenté l'inscription à la *Société des antiquaires de France*, séance du 20 mars 1872 (cf. *Bulletin* de 1872, p. 83).

D(iis) M(anibus) Gal(li) : Ulircli et omnes anlecessi : Duetil, Tiblik, Eppimus, Soris. Omn(i)bus copotoribus : bene!

« Nous appellerons », écrivait Sansas, « l'attention des épigraphistes » sur cette épitaphe dont l'authenticité ne peut donner lieu à aucune » controverse ; elle a été dégagée sous nos yeux des pierres énormes » qui la couvraient depuis quatorze siècles ». Jusqu'à présent, il n'a

84 paru, à ce que je sache, aucun commentaire sur cette inscription, la plus bizarre que nous ait donnée le sol antique de Bordeaux.

C'est un monument élevé par une corporation de *copotores* à un de ses membres. Le mot de *copotores,* formé de *cum* et de *potor,* « buveur », peut se traduire par « cobuveurs », « gens qui se réunissent » pour boire ». On le retrouve sous la forme de *compotor* chez Apulée (*Metam.,* 2,31), et dans le sens de « convive » : *Compotores vino madidi rursum cachinnum integrant;* et chez Cicéron dans le sens de « compa» gnon de table » ou « de débauche » : *Bona quantacumque erant, statim suis comitibus compotoribusque descripsit* (*Philippicae,* V, 8, 22); et: *Adhibes joci causa magistrum suffragio tuo et compotorum tuorum rhetorem* (*id.*, II, 17,42). Les *copotores* de Bordeaux étaient donc une association de gens buvant en commun.

On a trouvé un certain nombre d'inscriptions qui révèlent des corporations analogues dans les différentes parties de l'empire romain.

Sur le mur d'une maison de Pompéi, on lit une inscription peinte en lettres rouges, dans laquelle la corporation des *seribibi,* des « gens qui » boivent tard », recommande un candidat aux votes de l'assemblée du peuple [1].

Une inscription de Fano sur l'Adriatique nous fait connaître « le lieu » de sépulture d'une corporation de *convictores* », c'est-à-dire, comme il est expliqué sur l'inscription même, « de gens qui ont l'habitude de » manger ensemble [2] ».

Un manuscrit conservé à la bibliothèque publique de Fermo fait connaître une inscription qui semble être l'épitaphe d'un *convictor* [3].

---

[1] M · CERRINIVM
VATIAM · AED · OVF · SERI · BIBI
VNIVERSI · ROGANT
SCR · FLORVS · CVM · FRVCTO ·

M(arcum) Cerrinium Vatiam aedilem o(ro) v(os) f(aciatis). Seribibi universi rogant. Scr(ipsit) Florus cum Fructo. — *Corpus*, IV, nº 581.

Dans cette inscription, comme dans celles de Pompéi qui mentionnent d'autres associations, les *dormientes universi* (IV, 575), les *Isiaci universi* (787), les *aurifices universi* (780), les *lignari universi* (960), les *muliones universi* (97), les *pomari universi* (202), il faut interpréter l'adjectif *universi* comme s'il y avait le substantif *universitas* suivi du génitif pluriel, *universitas* ayant le sens de corps constitué, corporation, collège ou État formant une personne morale (*Digeste,* 3, 4; Accarias, § 187 et s.).

[2] LOC · SEP
CONVICTOR
QVI VNA EPVLO
VESCI SOLENT
IN FR · P//////INAGR
P · $\overline{XX}$

Loc(us) sep(ulturae) convictor(um), qui una epulo vesci solent. In fr(onte) p[edes]...; in agr(o) p(edes) xx. — Muratori, CCCCXCI, 7; Orelli, nº 4073.

[3] . . . .
EDVII A · GEML
D · S · D · V · A · XXII
QA[illegible]ISI CONVICTORIS

D'après un manuscrit de Catalani, Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum,* tome IX, nº 5383.

Une inscription de Narona en Dalmatie est dédiée à un *convictor Concordiae* (1). **84**

Des inscriptions du pays des Marses nous ont révélé l'existence, dans le chef-lieu de ce peuple, *Marruvium,* d'une corporation de « gens qui mangent ensemble », *collegium comestorum* (2).

Il ne faut point considérer ces associations comme fondées uniquement en vue des plaisirs de la table : ce ne sont pas des sociétés de divertissement ou des confréries de débauchés. Le repas pris en commun qui, en apparence, était la principale affaire de ces collèges, doit être regardé sans doute comme une agape religieuse, une cène réunissant dans une même pensée les membres d'un même culte, les adeptes d'une même religion : « Le repas », dans la vie antique, « était l'acte religieux par excellence », a dit M. Fustel de Coulanges (*La Cité antique,* 1, 3). C'est sous le symbole d'un repas pris en commun que l'antiquité s'est figuré la communauté de sentiments ou de croyances : *Bene enim majores nostri*, dit Cicéron à la fin de son *De senectute,* 13, *accubitionem epularem amicorum, quia vitae conjunctionem haberet, convivium nominarunt : melius quam Graeci, qui hoc tum compotationem, tum concœnationem vocant.* Qu'est-ce que la communion chrétienne, si ce n'est une *concœnatio* et une *compotatio*?

Je crois donc que les *compotores* de Bordeaux, comme les *seribibi* de Pompéi, formaient une association, non pas de buveurs ou de mangeurs, mais d'hommes se réunissant ensemble pour célébrer les mystères d'un même culte. C'étaient sans doute les adeptes de quelque religion mystique.

Les membres de ce collège devaient être enterrés ensemble, devaient posséder, comme les *convictores* de Fano, une sépulture commune. Du reste, toutes les associations religieuses de l'empire étaient fondées en vue d'assurer à leurs membres un *locus sepulturae :* et, lorsque ce n'était

---

(1) L · ACONIO
AGATHOPo
IIIIII·VIR
CONVICTOR
CONCORDIAE

Copie prise par M. Mommsen, *Corpus inscriptionum latinarum*, tome III, n° 1825. — Peut-être cette corporation de *convictores* se réunissait-elle dans un temple de la Concorde.

(2) IN RI [?]
BALER*ius*
IVVEN*is*
VI · AN · LX
COLLEG*ium*
COMESTO*rum*
Corpus, IX, 3693 ; Fernique, n° 87.

D · M · S ·
P · GAVIO ·
MAXIMO ·
SODALI ·
COMESTO
RES *ascia* P
Corpus, IX, 3815 ; Fernique, n° 59.

84 pas le but réel de ces fondations, c'en était au moins le but avoué et le prétexte.

Le repas pris en commun, une même sépulture, voilà par quoi se distinguaient au dehors les membres de ces collèges. Ils se réunissaient à une même table, ils étaient réunis dans un même tombeau. Aussi, ne faut-il point s'étonner de ce que les épitaphes de ces associés unissent au souvenir de ces repas la pensée de la mort. Voici l'inscription qu'on lit sur le monument d'un prêtre de Mithra ou de Sabazius, Vincentius (*Corpus*, VI, p. 23) :

Plures me antecesserunt : omnes expecto. — Manduca, vibe, lude et beni at me : cum vibes, bene fac : « Beaucoup m'ont devancé ; j'attends tous » ceux qui restent. — Mange, bois, amuse-toi : puis, viens à moi : tant » que tu vis, fais-toi du bien » [1].

Cette curieuse inscription, où l'idée de la réunion dans la mort des membres d'un même collège est étrangement mêlée au triple conseil de manger, de boire et de se divertir, révèle suffisamment le but de ces associations, but religieux dissimulé sous le prétexte du repas pris en commun. Elle nous donne en même temps la clef de notre épitaphe bordelaise, et, en particulier, du mot *anlecessi*. Je ne doute pas que ce mot n'ait été écrit là, à dessein, pour *antecessi : antecessi*, participe passif de *antecedere*, « précéder », désigne « ceux qui ont été précédés » dans la tombe par celui auquel ils élèvent le monument, les survivants. L'inscription a donc été élevée au membre d'une corporation de *copotores*, par tous ceux qu'il a devancés dans la mort. L'un d'eux, l'ami particulier, le parent ou l'affranchi du défunt (peut-être faut-il lire *Ulircus, libertus*), a gravé son nom le premier, à côté de celui du défunt : à la suite, viennent ceux des autres survivants, précédés de la mention *et omnes anlecessi : omnes* a le sens de « tous les autres », comme dans *omnes expecto* de l'inscription que nous venons de citer.

Des noms, il nous est bien difficile de dire quoi que ce soit de certain. Leur forme bizarre, leur terminaison insolite montre suffisamment que ce sont des noms de guerre : du reste, cela convenait au caractère de cette association. Toutefois, il semble que, pour se forger des pseudonymes, les *copotores* aient simplement dénaturé leur vrai nom.

---

[1] D'autres ont traduit *bene fac* par : « fais le bien » ; nous préférons adopter le sens qui convient le mieux à l'idée générale de l'inscription ; cf. Le Blant, *Revue archéologique*, 1875, I, p. 358 et s. ; Réville, *La Religion à Rome sous les Sévères* (1886, Paris, in-8), p. 95.

Même, celui du défunt est-il simplement abrégé par ses initiales : GAL pour *Gallus* ou tout autre nom analogue. Le premier qui suit, *Ulircli*, peut-être *Ulirc.*, *li(bertus)*, rappelle le nom de peuple gaulois *Aulircus* ou *Aulercus* (cf. ici n° 52). De *Ductil*, de *Tiblik*, je ne sais trop que dire. *Eppimus* est certainement le nom le plus authentique, et est formé du radical gaulois *ep-*, qui a donné naissance à un très grand nombre de noms (cf. ici n° 45, *Epomima*). *Soris* a aussi une assez bonne apparence : on connaît des noms analogues, par exemple *Sora* (*Corpus*, V, 5442 ; X, 3923), *Siora* (à Bordeaux). **84**

Quant au salut qui termine l'inscription, *omnibus copotoribus bene*, il s'adresse à tous les membres présents et futurs de la corporation, à tous les initiés qui auront l'occasion de lire et les moyens de comprendre cette épitaphe. *Bene* est un souhait de joie ou de bonheur comme il s'en trouve très souvent à la fin des inscriptions funéraires : *tu qui legis, vale et cum voles venito* (Wilmanns, 2555), *bene valeat is qui titulum perlegit meum* (2704), *bene rem geras et valeas, dormias sine cura* (548). Le salut isolé, *bene*, est fort rare : mais il est ici bien à sa place, car c'est l'exclamation dont on se servait à table pour porter une santé : *te bene!* ou *tibi bene!* signifie « à ta santé ! » On connaît le vers de Plaute (*Persa*, 5, 1, 20) :

Bene mihi, bene vobis, bene amicae meae!

et ceux d'Ovide (*Fasti*, 2, 636) :

Parca precaturae sumite vina manus,
Et : « *Bene nos, patriae, bene te, pater, optime Caesar!* »
Dicite : suffuso sint rata verba mero.

Quant à dire sous la protection de quel dieu étaient tous ces *copotores*, l'inscription ne nous y autorise pas : peut-être est-ce Bacchus (j'avais même songé à interpréter D M par *Deo Magno*, mais le caractère nettement funéraire du monument ne le permet pas), peut-être plutôt encore à Mithra : le Vincentius de Rome dont nous avons vu l'épitaphe assez voisine de la nôtre était prêtre de Sabazius, le dieu du feu et le père de Mithra.

Rappelons que Sansas faisait venir *anlecessi* du celtique : « Le mot » *anlecessi* n'est pas latin, ce doit être une expression barbare et proba» blement gauloise, comme les noms propres dont elle est accompa-



84 » gnée; ne serait-ce pas une transcription défectueuse de deux mots » celtiques *annlesket* (ici brûlés), auxquels on aurait donné une termi- » naison latine? ou bien aurait-on écrit *anlecessi* pour *antecessi* (prédé- » cesseurs, prédécédés)? Le sens serait à peu près le même dans les » deux cas ».

85

ET · MEM · TERTIO
LI · DF · AN · LXX
DIARIA · IOVEN//
SIVM · P · ET · LA
GISSE · COM · D

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 84).

Var. — Copie prise par Léon Renier :

MEM//////IERII
LIDFAN.LXV
DA//MA IDVII
SIVM BEM
GISSE . COM

Nous garantissons notre lecture, si ce n'est qu'à l'avant-dernière ligne, on peut lire, à la rigueur, un D au lieu d'un L (*Dagisse* au lieu de *Lagisse*), à la dernière un P ou un F au lieu d'un D (*fecerunt* ou *posuerunt*, au lieu de *dederunt*).

Descr. — Assez belles lettres, hautes de 0,05 et 0,06.

Fragment quadrangulaire, sans doute le dé d'un autel, en pierre friable. — Hauteur : 0,60 ; largeur : 0,53.

Hist. — Provenance inconnue. — Ni Jouannet, ni Sansas n'ont parlé de cet autel. Il devait être au Musée dès 1850-3, puisque c'est de cette époque que date la numérotation. — Encastré dans le mur de gauche de la salle du *Dépôt* J.-J. Bel, n° 84.

Bibl. — Renier, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)] et mem(oriae) Tertioli, d(e)f(uncti) an(norum) lxx. Diaria, Jovensium p(ublica??), et Lagisse, com(iti) d(ederunt).

D'après M. Allmer (*Revue*, I, p. 180), il faudrait peut-être voir dans *Diaria Jovensium* « le nom d'une localité, à nous inconnue »; localité, ajoute notre savant et vénérable maître, « de laquelle on » pourrait rapprocher les *Aerarii Diarenses* d'une inscription découverte,

» il y a peu d'années, à Vaulx en Velin ». J'avoue que dans cette hypothèse je ne m'expliquerais guère le génitif *Jovensium*.

Je croirais plus volontiers que *Jovenses* (mot dont l'origine n'est du reste point douteuse) désigne un *pagus*, un *vicus*, ou mieux encore un collège, que *Diaria* est un nom féminin, et que P est l'initiale du mot indiquant la condition de cette *Diaria*, et déterminant le génitif qui le précède. Ce qui me fait écarter le sens de *pagus* ou de *vicus*, c'est que *Jovensium* n'est point précédé de l'un ou de l'autre de ces deux mots. On sait du reste que les *pagi* portaient souvent le nom d'une divinité : on trouve *pagus Mercurialis, Herculaneus, Jovius, Dianensis;* de même, les *vici*. — Les collèges avaient des noms analogues : les inscriptions nous font connaître les collèges de *Martenses, Fortunenses, Victorienses,* etc. Il est vrai que les collèges consacrés à Jupiter sont d'ordinaire nommés *collegium cultorum Jovis*. Voyez par exemple une inscription de Pesaro (Henzen, n° 7415) :

CVLTORES · IOVIS · LATII
M·FREMEDIVS SEVERVS· ET · BLASSIA VERA PATRONI

On peut songer à *patrona* pour l'abréviation P.: mais *Diaria* est un nom qui convient mieux à une esclave qu'à la *patrona* d'un collège. Nous préférons interpréter par *publica*, « esclave publique du collège » : les corporations pouvaient, comme les villes, avoir des esclaves. On sait que les esclaves des collèges officiels, par exemple, à Rome, de celui des frères Arvales, n'étaient autres que des esclaves publics *(publici)*, assignés par l'État au service particulier de la corporation : d'où leur nom de *publici Arvalium :* de même, je suppose que la *publica Jovensium* de notre inscription est une *ancilla publica* des Bituriges, destinée au service du *collegium Jovensium* (cf. n° 76 et p. 195).

Comes est employé dans le sens de compagne ou d'épouse dans une inscription de Vérone (*Corpus*, V, 3726), dans le sens de compagnon (précepteur, disent les uns, compagnon d'armes, disent les autres), dans une inscription d'Herculanum (X, 1468). Ici, il semble bien devoir s'entendre par « compagnon d'esclavage ».

Diaria est connu comme nom commun : c'est un pluriel neutre signifiant « la nourriture journalière » que l'on donne aux esclaves ou aux prisonniers. Il semble que *Diarius* ait été le nom d'un personnage dont parle Symmaque, *Epistolae*, 3, 37.

85 *Lagisse* est, sans doute, un nominatif féminin (cf. *Cure* et *Palme*, n° 60). On en retrouve le radical, *lac-* ou *lag-*, dans les noms *Laco* et *Lacavus*.

Cette désinence *-isse* ou *issa*, qui se retrouve dans les mots grecs féminins comme βασίλισσα, a servi à former un certain nombre de noms propres, surtout en Gaule : c'est ainsi que nous rencontrerons à Bordeaux le nom de TOVTISSA, provenant du radical, évidemment celtique, *tout-* ou *tut-*.



VII

CITOYENS ROMAINS

—

86



D'après l'original (*Dépôt d'Antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 44).

Var. — JOUANNET, *Bull.*, restitue la 1re ligne : EBVCIAE.AT....; elle est omise par le même JOUANNET dans son ms. et par SANSAS; .....CIAE. A, chez RENIER. — A la 4e, JOUANNET, ms., et SANSAS donnent ATE....; ATO chez RENIER; ATEC chez CREULY (*Rev. celt.*, III, p. 167 : carnet XVI, p. 27). Les *apices* sont omis par les deux éditeurs; le second, par RENIER.

Descr. —Hauteur des lettres : 1re l., 0,12; 2e, 0,10; 3e, 0,07; 4e, 0,05. —Lettres magnifiques et bien gravées : les O parfaitement ronds. Inscription de la meilleure époque.

Bloc de pierre ayant fait partie d'un monument funéraire de très grande dimension : il mesure 0,90 de largeur et 0,56 de hauteur.

Hist. — JOUANNET écrit, dans le *Bull. pol.* de juillet 1818 : « En démolissant, il y a quelques semaines, une maison sise rue du Pont-de-la-Mousque, derrière l'église de Saint-Remy, les ouvriers, parvenus à la profondeur de dix à douze pieds, rencontrèrent un coin des premiers murs de Bordeaux ou plutôt de l'étrange clôture formée par des barbares sur l'ancien emplacement des remparts romains. Il faut avoir vu cette monstrueuse construction pour s'en faire une juste idée.... Là, des bases de colonnes reposaient sur des corniches ornées de jolies moulures ; ici, sur des frises élégantes, étaient assis des chapiteaux corinthiens, travaillés avec beaucoup de goût; ailleurs, des matériaux informes, liés par un ciment de la plus grande dureté, se trouvaient confondus avec d'énormes pierres soigneusement écarries... On a retiré des fouilles quelques blocs que l'on a transportés au museum de cette ville... Le propriétaire, M. Duval, et l'architecte, M. Bonfin, les avaient fait respecter ». — Le même JOUANNET écrit dans la *Ruche d'Aquitaine*, en 1818 : « On vient de démolir près la petite place Saint-Rémi et dans la rue du Pont-de-la-Mousque une maison appartenant à M. Duval. En creusant à la profondeur de quinze à vingt pieds, les ouvriers qui jettent dans cet endroit les fonde-

86 ments d'une maison nouvelle, ont rencontré quelques restes des anciennes murailles de cette ville. Les débris des monuments romains qui s'y trouvent amoncelés, indiquent assez la trace et l'ouvrage des Barbares ». Les mêmes détails sont répétés par Jouannet, *Acad.* — Cette partie de l'enceinte de Bordeaux n'a été fouillée qu'en 1818 : il n'est pas douteux que de nouvelles recherches, faites sur la place Saint-Rémi, n'amèneraient les plus beaux résultats et de merveilleuses découvertes. — La maison où l'inscription a été trouvée est sans aucun doute celle qui fait le coin de la place Saint-Rémi et de la rue du Pont-de-la-Mousque. — *Dépôt d'Antiques* J.-J.-Bel, nº 44.

Bibl. — Jouannet mentionne l'inscr. : 1º *Ruche d'Aquitaine*, II, p. 367 ; 2º *Académie*, 1829, p. 180; il en donne le texte à peu près complet : 1º *Bulletin polymathique*, XVI, p. 207; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 149. = Sansas, *Notice*, p. 42 (*Congrès*, p. 500). = Renier, fiches ms.

[A]ebuciae M[axumae??, annorum..., et....] Materna[e, annorum...], et C(aio) Jul(io) Maxum[o, annorum......], mens(ium) iix, et Ebucio Ateo [annorum.....]

Il manque à peu près la moitié de l'inscription en largeur : il semble qu'elle soit complète en hauteur. C'était donc un monument élevé à quatre personnes, deux femmes et deux hommes: la première et la dernière appartenaient à une *gens Aebutia*, la troisième à une *gens Julia*, le gentilice de la seconde manque. Nous ignorons les degrés de parenté des quatre défunts, et il est infiniment probable qu'ils n'étaient pas indiqués sur le monument. La simplicité de l'épitaphe concourt avec la forme des caractères et l'orthographe des mots pour nous permettre d'assigner à cette inscription le milieu du premier siècle.

La véritable orthographe est *Aebutius* et non *Ebucius :* on écrivait en grec Αἰβούτιος (*Autobiographie* de Josèphe, § 24) ; cf. *Corpus*, I, 1020. C'était le nom d'une illustre famille de la Rome patricienne et une de celles qui disparurent les premières (à partir de 168 avant notre ère : Bloch, *Le sénat romain*, p. 115). Je ne sais à la suite de quelle circonstance on trouve à Bordeaux, au premier siècle, un descendant de cette famille ou un citoyen romain ayant choisi ce gentilice. — M. Hübner (*Quaest. onom.*, p. 37) a dressé une liste de gentilices en *-ucius* et *-utius*.

Maxumus est archaïque : « Depuis l'époque de César, le superlatif » se forma en *-imus*, sans que cependant l'ancienne forme en *-umus* » disparût de l'usage. Mais cette dernière n'était plus, au temps de » l'empire, considérée comme correcte par la grammaire latine... La » vraie désinence du superlatif est *-imus*. Or *i* devant les labiales *b*, *m*,

» *p, f,* se changea en *u,* c'est-à-dire, un son intermédiaire entre *i* et *u,* **86**
» qu'on pourrait représenter par *ui.* Quintilien (1, 4, 8) caractérise très
» clairement ce fait : *Medius est quidam* u *et* i *litterae sonus. Non enim*
» *sic optimum dicimus ut opimum*... Comme on n'avait pas de signe
» particulier pour indiquer ce son mixte, on écrivit d'abord *i,* puis on
» crut mieux faire en écrivant *u*... Dans les superlatifs, *i* est beaucoup
» moins fréquent ; la forme ordinaire est *umus* : *legitumus*..., *maxumus*...
» A partir de Cicéron et de César, on revient à la forme primitive
» *-imus*... César écrivait *maximum,* comme l'indique la rédaction de la
» *lex Julia municipalis* (ligne 143)... Auguste aussi, dans son testa-
» ment politique (*Monument d'Ancyre,* II, 23; IV, 4). » (Antoine,
Manuel d'orthographe, p. 45.)

Si le *cognomen* du dernier personnage est complet et s'il faut lire *Aet-* et non *Ate-, Aetus* est un surnom de la même famille celtique que *Aetetus* (*Corpus,* V, 5090), *Aetete,* (III, 255), *Aeta* (III, 5029, 6513), *Aetura* (II, 2465), *Aeturus* (II, 2597), *Aetor* (III, 3158), *Aetho* (V, 2954). S'il n'est pas complet, on peut supposer *Aetori* ou *Aetoni.*

87

CL · BAS · SINVS
CONIVGI

D'après l'original (*Dépôt* J.-J.-Bel, n° 23).

Var. — DE CAUMONT donne à la première ligne : DVC VI, « reste du nom de la défunte » : RENIER dit comme lui; JOUANNET et SANSAS ne donnent rien.

Descr. — Lettres grêles et assez mal gravées, hautes de 0,03.

La première partie se lit sur le fronton, la seconde sur le dé d'un monument cylindrique en pierre, dont la face antérieure a été équarrie de manière à former une aire plane. Entre les deux parties de l'inscription, dans une niche quadrangulaire, le joli buste d'une femme, vêtue de la tunique, portant des pendants d'oreilles, et dont la coiffure, en forme de diadème, est faite de longues tresses ramenées sur la tête. — Hauteur : 0,96; largeur de l'aire : 0,37. — Dessiné par DROUYN.

Hist. — Découvert en octobre 1831, suivant JOUANNET, « petite rue de l'Intendance, maison Faget »; lisez : « rue Neuve-de-l'Intendance, n° 8 », aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7. — Donné par FAGET. — *Dépôt* J.-J.-Bel, n° 23.

87 **Bibl.** — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, p. 125 et pl. I, n° 3; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 76. = SANSAS, *Notice*, p. 23 (*Congrès*, p. 481). = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, XXVIII, p. 439 (dessin de D[ROUYN]), et p. 440; 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 481 (même dessin), et p. 482. = RENIER, fiches ms.

[De]buc[iae?] ....ni...e : Cl(audius) Bassinus, conjugi.

88

D · M · S
AEMILAE
CORNEO
LAE · EROS
CONIVGI
PIISSIMAE

D'après les copies laissées par DE LURBE, par GRUTER et par l'anonyme de BOUHIER.

Var. — 2e l. : EMILÆ dans DE LURBE; EMILIAE dans GRUTER; AEMILIAE chez l'anonyme. — 6e l. : PIISSIMAE dans GRUTER; PIISSIMÆ dans DE LURBE. — Un point à la fin de la 1re l. chez DE LURBE; le point de la 4e manque chez l'anonyme.

Descr. — « En une autre pierre où une petite statuë estoit gravée au dessous », dit DE LURBE.

Hist. — Le monument se trouvait en 1594 (DE LURBE), dans la maison de Florimond de Raymond. GRUTER dit au contraire : *Burdegalae è mœnium fundamentis erutum 1594; visiturque apud Josephum Chassanianum.* Gruter a certainement été mal renseigné (ne dit-il pas qu'il tient l'inscription *ex Vineto*, lequel Vinet n'en a jamais parlé?) : car, si l'inscription a été trouvée en 1594, elle n'était pas chez Joseph de la Chassaigne, qui était mort le 28 juillet 1572, et dont la collection, à cette date de 1594, avait passé aux mains de Florimond de Raymond. On voyait alors en effet, dans la maison de ce dernier, « deux statuës de marbre blanc, lesquelles le feu Sr Président de la Chassaigne, personnage d'un exquis et rare sçavoir, et fort curieux des choses antiques, avoit conservé soigneusement. » Il est possible que notre inscription, trouvée dans le mur romain, ait été acquise par J. de la Chassaigne, et, à sa mort, par Fl. de Raymond : c'est seulement de cette manière qu'on peut expliquer le texte de Gruter. Il est possible aussi qu'il n'y ait rien de vrai dans le renseignement que ce dernier nous donne. — Ce que dit VENUTI, qu'elle a été trouvée « en 1564, sous les ruines de la maison de M. de Duras », provient d'une confusion faite entre ce texte et d'autres rapportés par de Lurbe.

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, p. 70, éd. de 1595; p. 70 r°, 2e éd., de 1619 (recop. par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 256); p. 47 r°, éd. de 1672 et de 1703. — D'après lui : JOUANNET, *Inscriptions* [ms. des *Arch. départ.*], n° 14; SANSAS, *Notice*, p. 31 (*Congrès*, p. 489). = *Ex Vineto* [Vinet n'a jamais parlé de cette inscr.] *et Verderianis*, GRUTER, p. DCCLI, 14 [cf. plus haut, *hist.*]. — D'après Gruter : VENUTI, p. 40; RENIER, fiches

ms. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 313.) = Anonyme de BOUHIER [ms. 17575], f° 353 r° (197 r°). **88**

D(iis) M(anibus) s(acrum). Aemiliae Corneolae : Eros conjugi piissimae.

La formule *diis manibus sacrum,* très rare à Bordeaux, et l'absence de toute indication relative à l'âge de la défunte, rapprochent la rédaction de notre inscription de celle des textes épigraphiques de Rome ou d'Afrique.

Les noms de la défunte sont entièrement romains. Celui du mari, *Eros,* est grec, et se trouve surtout chez les esclaves ou les affranchis : comme, en outre, Eros ne porte pas de gentilice, il est à présumer que c'était un esclave et qu'il avait épousé une affranchie. — *Corneolus,* d'après de Vit, *Onomasticon,* II, p. 460, vient de *cornu.*

L'allongement du premier I dans PIISSIMVS est simplement destiné à attirer l'attention sur l'existence de deux I : c'est un procédé graphique que nous avons déjà vu n° 30, p. 117; cf. W. Weissbrodt, dans le *Philologus,* t. XLIII (1884), p. 449.

89



D'après l'original (*Dépôt d'Antiques* du Colisée).

Var. — 7e l.: ROBERT écrit MATER.

Descr. — Hauteur des lettres : 0,06 et 0,02. — Caractères légèrement allongés (les T à barres obliques et sinueuses), mais fort bien gravés, et semblant appartenir, malgré des bizarreries paléographiques, à une assez bonne époque.

89 L'inscription se lit dans un encadrement formé en bas par des marches, des deux côtés par des pilastres. La partie supérieure du monument a été sciée. — Largeur du monument : 0,55; hauteur du fragment : 0,69. — Voyez le dessin de ROBERT, *Soc. arch.*

Hist. — Provenance inconnue : mais il n'est pas possible de douter que le monument ne vienne des fouilles faites sur la ligne méridionale du mur romain, en 1865-1871, pour la construction de la voie du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine). Il était, dès 1871, et sans doute dès 1870, au *Musée lapidaire* de la rue des Facultés (sous le n° 35); transporté en 1883 au *Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée.

Bibl. — ROBERT : 1° *Acad. des Inscr., comptes-rendus* de 1872, p. 55; 2° *Société archéologique,* IV, p. 221 et pl. XXX. = JULLIAN, *Thenac,* p. 12 (*Bulletin épigraphique,* IV, p. 177).

D(iis) M(anibus). Memoriae An(niae) Laviniae : Veran(ius) Verus, marit(us), et An(nia) Augusta matr(i) pient(issimae), d(ono) d(ederunt).

M. Robert a fait justement remarquer les singulières coïncidences que présentent les noms des personnages inscrits sur ce monument, et qui sembleraient faire croire qu'ils étaient unis par quelques liens à la famille de Marc-Aurèle. La défunte et sa fille portent le même gentilice que cet empereur : on sait qu'avant son adoption par Antonin, il s'appelait *Annius Verus*. Le *cognomen* de la première femme, *Lavinia,* qui se trouve d'ailleurs chez des personnes qui ne tiennent en rien à ce prince, ajoute ici cependant à la singularité de tous ces noms. S'il s'agit d'affranchis de la famille de Marc-Aurèle, voici comment ils s'expliqueraient: *Annia Lavinia* serait une esclave affranchie par le père de Marc-Aurèle, ou par ce dernier avant son adoption, elle serait née dans les domaines que les *Annii* possédaient à Lavinium; sa fille, née après l'avènement de Marc-Aurèle, a pris le surnom d'*Augusta;* son mari, esclave d'un *Verus,* soit du père de Marc-Aurèle, soit de son frère adoptif *Lucius Verus,* aura pris, en passant au service de l'empereur, le nom de *Veranus,* qu'il aura transformé en nom de famille, *Veranius*. Ce ne sont là d'ailleurs que des hypothèses, peut-être plus que hasardées, et la présence à Bordeaux d'affranchis de Marc-Aurèle n'est rien moins que certaine. — Cf. *Verania Vera* à Vérone, *Corpus,* V, 3787.

Le redoublement du DD dans les abréviations *D(ono) D(ederunt)* prouve que le monument a été donné et dédié par deux personnes. Le nombre d'exemples de ces sortes de redoublement donnés dans le *Bulletin épigr.*, t. IV, p. 176-177, pourrait être aisément augmenté.

89

Remarquons encore [cf. l'inscr. n° 60] le changement de tournure dans la rédaction, la différence que présentent les formules suivant le degré de parenté : le mari indique sa qualité, *maritus;* la fille, celle de sa mère, *matri.*

90

D M
Q·APPIO·LELI
ANOSANCTI
A·FIRMA·COI
VGI · PIENTIS
SIMO·DESVO
P

D'après l'original (au *Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée).

Descr. — Hauteur des lettres : 0,035, 0,045 et 0,015. — Lettres régulières et d'assez bonne forme.

L'inscription se lit sur le dé d'un autel avec base et couronnement, mais sans ornement, et haut de 90, large de 45 centimètres.

Hist. — Provenance inconnue. Sorti sans doute des fouilles faites en 1865-1871 dans la muraille romaine, le long du cours d'Alsace-et-Lorraine. — Transporté au *Musée* de la rue des Facultés (sous le n° 67); enfin, en 1883, au *Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée.

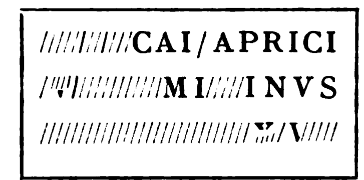
Bibl. — D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Q(uinto) Appio Leliano. Sanctia Firma co(n)jugi pientissimo de suo p(osuit).

Monument élevé par une femme à son mari. Tous les noms sont entièrement romains, et particulièrement rares (surtout le gentilice *Appius*) dans la Gaule du sud-ouest. *Lelianus* s'écrit ordinairement *Laelianus* et est formé, par l'adjonction du suffixe *anus,* qui indique l'origine ou la descendance [cf. p. 220], du gentilice *Laelius. Sanctia,* en revanche, est un nom de famille formé du *cognomen Sanctus.*

De suo (cf. *pecunia sua, pecunia propria, de sua pecunia)* semble indiquer que *Sanctia* a pris sur sa dot, et non pas sur l'héritage laissé par son mari, la somme nécessaire à l'érection du monument.

91



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Les lettres, hautes de 0,05, paraissent avoir été d'une excellente époque, si l'on en juge par la régularité des lignes, des angles et des espacements. Par malheur, on les devine plutôt qu'on ne les voit : on ne peut les supposer qu'à l'aide des points formés par les extrémités des lignes.

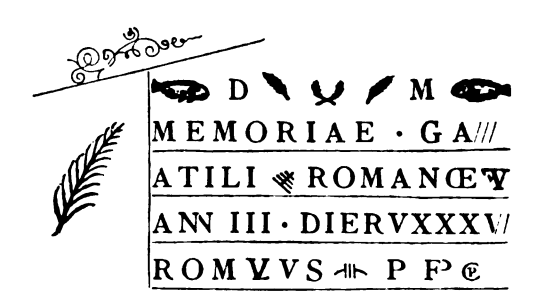
L'inscription était gravée dans un encadrement, ménagé sur un bloc de pierre bâtarde, sans aucun ornement. Le monument semble avoir été calciné, puis ravalé. — Hauteur : 0,72 ; largeur : 0,57.

Hist. — Provenance inconnue. — Originaire sans doute du mur romain, section de la voie du Peugue, comme tous les monuments qui entourent celui-ci. Peut-être est-ce le monument dont parle Sansas en ces termes : « cippe à inscription illisible par suite du long frottement qu'a dû éprouver la pierre, dont la face principale se trouvait mal exposée », et que l'on découvrit, en 1868, dans la maison Lafon, au coin des rues d'Enfer et Poitevine (coin de la rue des Bahutiers et du cours d'Alsace-et-Lorraine) (SANSAS, *Progrès*, VI, p. 593). — Il portait le nº 32 du *Musée* des Facultés.

[*D(iis) M(anibus)*]. *Cai(us) Apriciu*[*s*] *Mi*[*r*]*inus* (??), [*defunctus annorum*] *xv*(??)

Sous réserves, sauf les quatre lettres, APRI, de la première, et la fin, VS, de la seconde ligne.

92



Var. — 2ᵉ l. : GAL chez JOUANNET et SANSAS *(Not.)*. — 5ᵉ l. : PPCP chez JOUANNET et chez SANSAS, PECF chez ALLMER : aucune de ces leçons n'est complètement erronée : il semble en effet que le lapicide, chargé de graver PFCP, se soit trompé, ait interverti

la 2e et la 4e lettre, et écrit PPCF: puis, qu'il ait corrigé la seconde en changeant le P en F, la 4e en changeant l'F en P; les traces de ces corrections sont très visibles, si bien qu'on peut lire tantôt PPCP, tantôt PFCF. **92**

Descr. — Lettres d'assez bonne époque, profondément et soigneusement gravées : la hauteur des lignes, réglées comme nous l'avons indiqué, est d'environ 0,05.

Bloc de pierre primitivement taillé en fronton, haut de 0,36 et large de 0,66.

Hist. — Trouvé, suivant JOUANNET, en 1840, dans « les fouilles pratiquées au fort du Hâ ». Transporté au *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, où il se trouve sous le nº 173.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1840, p. 308; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 141. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 36 (*Congrès*, p. 494); 2º *Ascia*, p. 57 (*Académie, Actes*, 1866, p. 464). = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Ac. des Inscr.*, *comptes-rendus* de 1872, p. 55. = ALLMER, *Revue*, nº 376, I, p. 337.

D(iis) M(anibus). Memoriae Ga[i(i)] Atili(i) Roman(i), defu(ncti)] ann(orum) iii, dieru(m) xxxv. Romulus, p(ater), f(ilio) c(arissimo) p(osuit).

Les signes qui accompagnent l'inscription, — les poissons (il me semble certain que le lapicide a voulu figurer des dauphins), les palmes, la couronne, — sont des symboles que gravaient les premiers chrétiens sur les tombes des fidèles (cf. le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de Martigny aux mots *poisson, dauphin, palme, couronne,* et l'étude de M. de Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, dans le *Spicilegium Solesmense*, t. III). — Le poisson est l'image mystique du Christ : car, dans son nom, ΙΧΘΥΣ, se retrouvent les initiales des noms du Sauveur : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ. — La palme et la couronne rappellent les récompenses célestes promises au martyr ou simplement au fidèle. — En gravant ces symboles sur les monuments de leurs frères en Christ, les chrétiens indiquaient sa foi, et ces marques mystérieures, dont le sens échappait aux païens, étaient comprises des initiés.

Doit-on toutefois regarder Romulus, et son fils Romanus, mort à trois ans, comme des adeptes de la foi chrétienne? Il faudrait, pour le faire, qu'il fût bien prouvé que les trois symboles, la palme, la couronne, le dauphin, ne se soient encore rencontrés que sur des tombes évidemment chrétiennes. Je ne pense pas que cette démonstration ait été jamais faite, et je crois au contraire, avec M. Le Blant, que chacun de ces signes apparaît sur des tombeaux qui ne sont pas ceux de chrétiens. Mais la présence simultanée des trois symboles sur le monument de Romanus ne laisse pas que d'excuser les présomptions qu'on a voulu

92 établir en faveur de son christianisme. Ce serait alors le plus ancien témoignage de l'évangélisation de l'Aquitaine : car il n'est guère possible de placer notre inscription plus tard que le règne de Septime Sévère. Jouannet écrit (*Inscr.*) au sujet de ce monument : « Tous ces » symboles, si la pierre eût été trouvée dans quelqu'une des cata- » combes de Rome, suffiraient pour faire de cet enfant un martyr. La » raison peut en faire un chrétien. »

La formule *diis manibus* n'aurait rien d'étonnant : elle se rencontre dans les inscriptions chrétiennes des premiers âges, soit par suite de l'habitude prise par les lapicides de l'inscrire en tête des monuments qu'ils gravaient, soit parce que les chrétiens n'y voyaient qu'une simple formule funéraire sans valeur religieuse.

Remarquez le prénom *Gaius* écrit en toutes lettres et par un G (cf. p. 124); — *annorum* au génitif au lieu de l'accusatif *annos*, régulier après *defunctus;* — le surnom du fils, *Romanus*, qui rappelle celui du père, *Romulus*. Peut-être ces personnages étaient-ils Romains d'origine. — Sur le génitif *Atili* pour *Atilii*, cf. l'inscription suivante.

Quoique on trouve assez souvent sur les inscriptions et dans les manuscrits *Attilius*, le vers suivant de Martial (9, 86) montre que le mot ne doit s'écrire qu'avec un *t*, la première syllabe étant brève :

Languidior noster si quando est Paullus, Atili.

93

MEMO RIAE
ATTI · I//////SCIAN
DEF · ANN · XXXIIX

D'après l'original (*Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, n° 64).

Descr. — Belles lettres, bien gravées, paraissant d'une très bonne époque. — Hauteur : 1re l., 0,09; 2e, 0,085; 3e, 0,07.

« Cette inscription », dit JOUANNET, *Ac.*, 1829, p. 182, « décorait la tête d'un cercueil en pierre de Saint-Savinien, long de 2m075, large de 0m867, haut de 0m975, épais aux parois de 0m162. Le couvercle en toit à quatre cornières saillantes et la caisse elle-même étaient fracturés. J'ai fait scier la partie inscrite, en conservant six pouces de la caisse. Ce fragment a été déposé au Musée de la ville. » Il mesure à peu près 0,90 de large et 0,74 de haut.

Les détails donnés par Jouannet démontrent, semble-t-il, que le tombeau de Priscianus était isolé et ne se rattachait pas au monument d'*Attia* (cf. *infra*), comme l'a supposé ALLMER, *Revue*, I, p. 353.

93

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en 1828, petite rue de l'Intendance (c'est-à-dire, rue Neuve-de-l'Intendance ou Guillaume-Brochon, dans les fondements du n° 6 actuel; cf. le plan de la p. 51). « Je l'ai fait transporter à mes frais au musée », écrit Jouannet dans ses notes. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 64.

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, n° 6]; 2° notes ms. [V, n° 2]; 3° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 51; 4° *Inscr.* [ms.], n° 108. = SANSAS, *Notice*, p. 20 (*Congrès*, p. 472). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 390, t. I, p. 353.

Memoriae Atti(i) P[ri]sciani, def(uncti) ann(orum) xxxiix.

Peut-être la formule D. M. se trouvait-elle sur les deux acrotères de devant du couvercle du sarcophage.

Le nom de famille *Attius* est particulièrement rare, en Gaule surtout. Toutefois, ce n'est pas la seule trace que nous en trouvions à Bordeaux. Ausone nous fait connaître une famille de grammairiens qui portait ce nom, originaire, il est vrai, de la cité des *Baiocasses* (Bayeux); cf. *Professores*, 6.

Atti au génitif est pour *Attii*, de même que, dans l'inscription précédente, *Atili* pour *Atilii*. D'après les dernières conclusions auxquelles était arrivé Ritschl, conclusions que les nouvelles recherches ont pu affaiblir, mais non ruiner, la terminaison *i* pour *ii*, introduite dans la poésie par Properce et Ovide, s'est propagée lentement en épigraphie jusqu'au temps de Néron : elle devient plus fréquente à la fin du premier siècle, sans que l'autre disparaisse complètement, peut-être même sans qu'elle abandonne, au moins jusqu'au temps des Gordiens, « la haute main » (Ritschl, *Opuscula*, IV, p. 623-5; cf. Weissbrodt, *Philologus*, t. XLIII, p. 450).

94

·AVR·SACRICIA·C·N· C·P·C

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS et les rapporteurs de la *Commission* lisaient SACRICIA, lecture qu'excuse la forme du C sur notre inscription, assez semblable à la boucle d'un P retourné. SAPRICIA chez CREULY, *Revue celtique*, III, p. 305.

94 **Descr.** — Lettres très allongées, grêles, et visiblement de basse époque. — Hauteur de la ligne : 0,08.

Sur le bandeau du couvercle d'un sarcophage en pierre, primitivement orné d'acrotères aux quatre coins, mais brisé à gauche. — Largeur du fragment : 1,25.

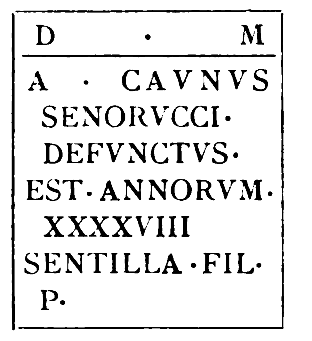
Hist. — Trouvé en mai 1851, lorsqu'on nivela le sol de la rue Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon), dans la muraille romaine, entre les nos 6 et 7 (SANSAS). — Transporté rue J.-J.-Bel; en 1883, au *Dépôt* du Colisée.

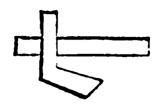
Bibl. — SANSAS : 1° *la Tribune de la Gironde* du 8 juin 1851; 2° *Notice*, p. 5 et 49 (*Congrès*, p. 464 et 507). = RABANIS et L. [DE] LAMOTHE, *Commission des monuments historiques*, 1850-1, p. 13. = RENIER, fiches ms.

.... *Aur(elia) Sapricia con(jugi) (carissimo) p(onendum) c(uravit).*

Monument élevé par une femme à son mari. Le nom du défunt se trouvait sur le commencement de la pierre.

95





Copie de JOUANNET.

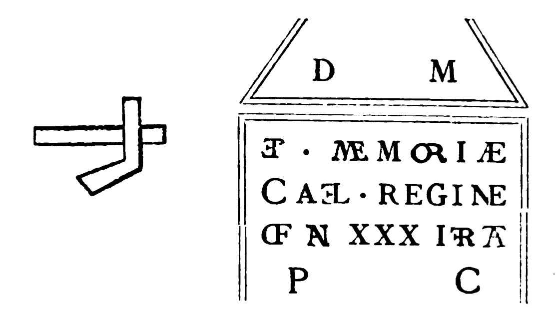
Hist. — Trouvée en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24), dans la muraille romaine. Perdue depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° XIV; cf. p. 134; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 40. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 25 (*Congrès*, p. 483).

D(iis) M(anibus). A[nnius??] Caunus, Senorucci (filius). Defunctus est annorum xxxxviii. Sentilla, fil(ia), p(osuit).

On connaît le nom de famille *Caunius* (*Corpus*, VIII, 2583, 2588, 3518) qui peut venir d'un *cognomen Caunus*. — *Senoruccus* a une terminaison (cf. *Leduccus* à Bordeaux) et un radical qui semblent bien celtiques. —*Sentilla* est un diminutif de *Sentus* (cf. *Sentius* et *Sentinus*, Schuermans, 5109-5113, etc.).

96



D'après l'original (*Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, nº 166).

Var. — 4e ligne: JOUANNET omet D M et FRAT. SANSAS écrit DE et FRATE.

Descr. — Hauteur des lettres : la première ligne, 0,05, la dernière, 0,07; les autres, 0,045. — « Le caractère de ce fragment d'inscription », écrit avec raison JOUANNET dans son ms., « quoique chargé de beaucoup de lettres liées, est très beau ».

Autel en pierre d'une seule pièce, terminé en fronton, avec petits acrotères aux angles. — Hauteur du fragment : 0,46; largeur : 0,44.

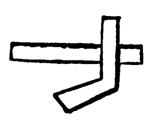
Hist. — Provenance inconnue. — Il semble bien, cependant, d'après la place que JOUANNET donne à cette inscription dans ses recueils manuscrits, qu'elle a été trouvée vers 1840-1843, dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ. Le même Jouannet la fit graver en vue d'une publication ultérieure. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 166 (91, dit SANSAS).

Bibl. — JOUANNET : 1º *Monuments funéraires antiques* [ms.], IVe classe, nº 39; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 116; cf. plus haut, *hist.* = SANSAS, *Notice,* p. 48 (*Congrès,* p. 500). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae Cael(iae) Regin(a)e, d(e)f(unctae) an(norum) xxxi. Frat(er) p(onendum) c(uravit).

97

//// · M · E T · MEM



CASSI · TIBERI
D · AN · LX V ·
FILIA · ET · FRAT
P · C

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 53).

Var. — A la 1re ligne, MM au lieu de MEM chez JOUANNET et SANSAS; — à l'avant-dernière, FILIA PL ET FRAT chez ce dernier.

97 **Descr.** — Lettres de 0,033 à 0,06, régulières, mais assez mal gravées. = Monument quadrangulaire en pierre, à fronton et acrotères : sur le champ du fronton, une pigne. — La hauteur totale devait être d'un mètre; la largeur du dé est de 0,58.

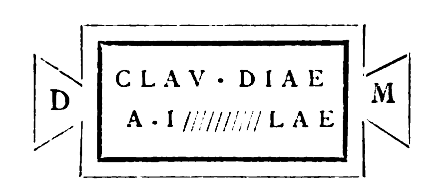
Hist. — Provenance inconnue. — CAILA, dans son ms., écrit vers 1813, nous donne la pierre comme trouvée en 1756, c'est-à-dire dans les fondements de l'Intendance. C'est peu probable : car il n'en est fait nulle part mention chez dom Devienne. — Était dès 1813 au *Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel : n° 53, d'après SANSAS (1861), n° 212, d'après BRUNET (1853), p. 273; le premier numéro est celui qu'elle porte aujourd'hui.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], n° 45. = JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 56; 2° *Inscr.* [ms.], n° 95. = SANSAS, *Notice*, p. 25 (*Congrès*, p. 483). = RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus) et mem(oriae) Cassii Tiberii, d(efuncti) an(norum) lxv. Filia et frat(er) p(onendum) c(uraverunt).

Remarquez *Tiberius*, qui est un prénom, employé ici comme *cognomen :* ce n'est pas sans doute le seul exemple de cet emploi, quoique, à ma connaissance, ce soient les prénoms *Marcus* et *Titus* qui se rencontrent le plus souvent utilisés comme surnoms.

98



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 126).

Var. — AL...LAE chez JOUANNET.

Descr. — Assez bonnes lettres de 0,03 et 0,04.

L'inscription se lit dans un cartouche sculpté sur la partie supérieure d'un autel quadrangulaire : au-dessous du cartouche, en relief, un vase à anses d'un très bon travail. La partie supérieure de l'autel manque. — Largeur du dé : 0,50. — Cf. le croquis de THIOLLET.

Hist. — Provenance inconnue. — L'inscription fut connue de JOUANNET vers 1840-1843 : elle sort sans doute des fouilles faites alors pour la construction du Palais de Justice. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 126.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 117. = DE CAUMONT, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 534 (croquis de THIOLLET). = SANSAS, *Notice*, p. 30 (*Congrès*, p. 488). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Claudiae Ai[tu]lae (?) .

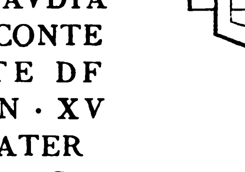
Je préfère songer, pour la seconde ligne, à un *cognomen*, plutôt qu'à l'indication de l'âge de la défunte et de sa parenté avec l'auteur du

monument. ANC*il*LAE est aussi impossible que A*(nnorum)*I, *p(ater)* *fi*L*(i)*AE, car il n'y a aucun doute sur la nature des lettres qui encadrent la lacune : ce sont bien un I et un L. **98**

99

D M
ET MEM

ORIAE ·
CLAVDIA
E·CONTE
MTE DF
//AN · XV
////ATER
P C



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 3e l. : ORDIAE, faute d'impression dans les *Comptes-rendus* de la *Soc.*; — 6e l. DE chez DE MENSIGNAC et dans la lettre que j'ai publiée *(Bull. épigr.)*; — à la 8e, PATER chez DE MENSIGNAC.

Descr. — Lettres de 0,035, assez bonnes, mais tracées au poinçon plutôt que gravées. Cippe en pierre en forme de cône tronqué, terminé par une pyramide et reposant sur une base cylindrique. — Hauteur totale : 0,65; largeur du cône à la base : 0,30; au sommet : 0,23.

Hist. — A la séance de la *Soc. arch. de Bord.* du 11 janvier 1884, « M. DE MENSIGNAC parle d'une inscription gallo-romaine ainsi que de différents objets et de murailles de cette époque découverts dans les fouilles de la maison portant le n° 12 de la rue du Temple. Ces objets ont été recueillis, grâce aux soins du propriétaire, M. AUPIN ». Donnée à la ville par M. Aupin, la pierre a été transférée, le 6 mars 1885, au *Dépôt d'Antiques* du Colisée.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Comptes-rendus des séances de la Soc. arch.*, 1883-1884, p. 82. = JULLIAN, *Bulletin épigraphique*, IV, p. 191.

D(iis) M(anibus) et memoriae Claudiae Contemt(a)e, d(e)-f(unctae) an(norum) xv. [P]ater p(onendum) c(uravit).

Contemt(a)e est sans doute pour *Contentae*. *Contenta*, *Contentus*, sont des *cognomina* assez rares (*Corpus*, VIII, 7676, 9943; 7742). Mais il est curieux de remarquer qu'un des oncles paternels d'Ausone s'appelait *Claudius Contentus* (*Parentalia*, 9 : un ms. donne *Contemtum*).

100

D M
ET · /////CLAD · CRISPINÆ
D · F · //AN · XXVII · PATER
EIVS · P · C

D'après l'original (collection Durand).

Var. — D M omis par O'Reilly.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,053 à la 1re ligne; 0,033 à la 2e; 0,042 à la 3e; 0,048 et 0,053 à la 4e.

L'inscription se lit sur le couronnement d'un monument quadrangulaire, la première ligne sur les acrotères, les deux autres sur le bandeau. Le dé du monument est dépourvu de tout ornement. — La largeur du dé est de 0,60; la hauteur de l'ensemble, de 1,05. — Cf. le dessin de la *Commission*, pl. de la p. 6, dû à Durand.

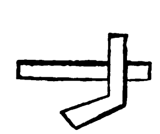
Hist. — Trouvé, suivant Rabanis, lors des fouilles faites vers 1848 sur l'emplacement du Temple (dans la rue qui porte son nom), dans les fondements d'une tour romaine située au nord de la chapelle (à la hauteur du n° 8). — Aujourd'hui chez Durand, architecte de la Ville, rue Michel, 16.

Bibl. — Rabanis, *Commission*, 1848-1849, p. 7; cf. la pl. de la p. 6. — D'après lui, Renier, fiches ms. = O'Reilly, *Histoire*, Ie p., t. III, p. 666.

D(iis) M(anibus) et [m(emoriae)] Clad(iae) Crispinae, d(e)f(unctae) an(norum) xxvii. Pater ejus p(onendum) c(uravit).

La lecture *Cladiae* est certaine. Il faut considérer *Cladius* non comme un gentilice distinct, mais comme une variété orthographique de celui de *Claudius*.

101



////D//////////////G/////
CL DORIS
AN · XXXXVI
L · IVL · SOLLEM
NIS · MARITVS
EIVS · PONEN
DVM C

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Lecture de Sansas : CL.DORL....... | AN.XXXXVI.... | L.IVL........ | NI...........A | EIVS PONE | DVM.C. — Les lettres indiquées sur notre première ligne ne sont rien moins que certaines.

101

Descr. — Lettres très mauvaises, à peine tracées, dont la hauteur varie de 0,03 à 0,045. L'inscription se lit sur le dé d'un autel quadrangulaire en pierre, sans aucune espèce d'ornement. — Largeur du dé : 0,33; hauteur du monument : 0,70. — La pierre est fortement noircie, parce que, suivant la remarque de SANSAS, « avant d'être enfoui, le monument était resté longtemps exposé aux injures du temps ».

Hist. — Trouvé, dit SANSAS, vers juillet ou août 1863 « dans les assises de la tour » de la muraille gallo-romaine, située rue des Treilles, sans doute au n° 7 de la rue de Grassi; cf. l'*hist.* du n° 42. — Transporté dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

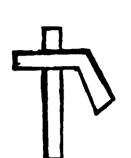
Bibl. — SANSAS, *la Gironde*, n° 4464, 11 août 1863 (*Soc. arch.*, III, p. 191).

D(iis) [M(anibus) et mem]o[riae??]. Cl(audia) Doris, an(norum) xxxxvi. L(ucius) Jul(ius) Sollemnis, maritus ejus, ponendum c(uravit).

Doris est un nom d'origine grecque : ἡ Δωρίς, « la Dorienne ».

102

D M



CLMAƎRN^A|E
A^D NAMETI · F·
DF·AN·XXX·^ET APRI
LIS·CINTVG ≈
INATI·F/DF·AN·XXVIII

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 154).

Var. — 2e ligne : MATERNATE chez les premiers éditeurs : la barre qui précède l'E final, sur la pierre, est soit une addition moderne, soit une erreur du lapicide, mais ce n'est certainement pas une lettre. — 4e ligne : ET omis par JOUANNET, *Acad.*, et rétabli par lui dans son manuscrit; omis également par SANSAS. Ce dernier, *Ascia*, écrit DE pour DF. — 5e et 6e ligne : CINTVGENATI chez tous les deux; CINTVGNATI chez RENIER. — XXVIIII chez JOUANNET et SANSAS, *Notice;* XVIII chez SANSAS, *Ascia*. — « Je remarquerai », dit Jouannet, « que les deux petits traits inclinés qui terminent l'avant-dernière ligne, ne sont, à mes yeux, que des traits d'union des deux parties du mot *Cintugnat* ». Ce sont sans doute des coups de ciseau donnés à faux.

Descr. — Lettres d'assez bonne forme, de 0,035, 0,025 et 0,01. — Elles ont été peintes au minium, de nos jours, d'une façon fort arbitraire. — Croquis chez DE CAUMONT.

L'inscription est gravée sur un caisson en pierre, compris entre deux colonnes cylindriques, le tout formant du reste un seul bloc et reposant autrefois sur un tombeau carré : « Il eût été curieux », dit JOUANNET (ms.), « d'obtenir en entier ce singulier monument d'argile, mais des raisons de mitoyenneté et de solidité ne le permirent pas ». — Le caisson mesure 0,33 de large sur 0,20 de haut; la stèle tout entière, 0,51 de hauteur.

102 **Hist.** — Trouvée en septembre 1826, d'après JOUANNET, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). Réclamée par BROWN, propriétaire du terrain, puis donnée par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 154.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [II], nº XXIV; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 50. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 42 (*Congrès*, p. 500); 2º *Ascia*, p. 58 (*Acad., actes*, 1866, p. 466). = RENIER, fiches ms. = DE CAUMONT, *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 522.

D(iis) M(anibus) Cl(audiae) Maternae, Adnameti f(iliae), d(e)f(unctae) an(norum) xxx, et Aprilis, Cintuginati f(ilii), d(e)f(uncti) an(norum) xxviii.

Sur le nom de *Cintuginatus*, cf. nº 107. La forme ordinaire est *Cintugnatus*.

Adnametus est certainement un nom d'origine celtique. C'est le dérivé du nom *Adnamus*, dont on trouve le féminin *Adnama* (*Corpus*, V, 7269), le composé *Adnamius* (III, 5161, 5162).

Aprilis est, naturellement, un nom latin.

103

D · M CLODIA · RVF INA · DEFVNC TA ANN · LXXXI POSVIT D SECVNDILL A LIB ·	D M CLODIA RVF INA DEFVNC TA ANN LXXX POSVIT D SECVNDILLA LIBE	D. M. CLODIA RVF INA DEFVNCI. TA. ANN. LXXXI. POSVIT D. SECVNDILLA. LIB.......	D. M. CLODIA RVFINA DEFVNCTA AN IXXX. POSVIT. D. I. SECVNDILL E L. I. B.
Copie du ms. de DOM DEVIENNE, *Inscriptions*, nº 24.	Copie donnée par le ms. D (*Arch. département.*), nº 23 (13).	[DEVIENNE], *Eclaircissemens*, p. 57. — D'après cet ouvrage, JOUANNET, *Inscript.* [ms.], nº 26.	« Communiquée par M. Duchene le jeune », BOURIGNON dans la *Corr.* de Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, fº 223 vº, nº 16.

, Cette inscription, d'après DOM DEVIENNE, aurait été trouvée en 1756 « dans les fondements de l'Intendance » [entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin]. Elle a disparu depuis.

D(iis) M(anibus). Clodia Rufina, defuncta ann(orum) lxxxi. Posuit d(e) p(roprio?) Secundilla, ej(us) lib(erta).

Clodius est écrit par *au* dans les inscriptions qui précèdent. C'est que les deux sons *o* et *au* ayant à peu près en latin la même pro-

nonciation, on les écrivait souvent l'un pour l'autre; cf. p. 184, et Seelmann, *Die Aussprache des Lateins,* p. 162. **103**

104

D M
CI// SPARTIOLI AN III

Texte donné par Jouannet.
Var. — GI.SPARSIOLI. ANIII. chez Lacour.
Descr. — « Le petit cippe sur lequel est gravée cette inscription, a sa face principale



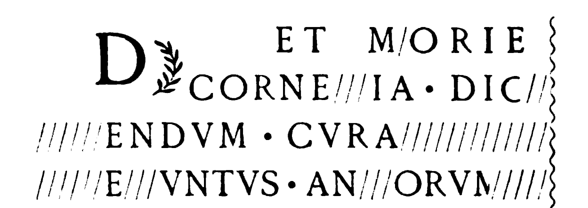
creusée en forme de niche carrée, où l'on voit en relief le petit *Spartiolus* vêtu du sagum, et tenant des jouets dans ses mains... Un chien est auprès de lui » (Jouannet).
Voyez le dessin de Lacour, que nous reproduisons ici.
Hist. — Je ne connais cette inscription que par le texte donné par Jouannet dans son manuscrit et par le dessin de Lacour. Il semblerait qu'elle ait été trouvée en sept. 1826, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). Il est à remarquer que Jouannet n'en parle pas dans le recueil académique.

104 **Bibl.** — LACOUR, dessin à la fin du recueil de l'*Académie*, de 1827. = JOUANNET. 1° *Inscriptions* [ms.], n° 118; 2° *Monuments funéraires antiques de Bordeaux*, IV[e] classe, n° 26.

D(iis) M(anibus). C(laudii?) Spartioli, an(norum) iii.

Sparticus et *Spartacus* sont connus comme noms de Thraces. On trouve *Spartia* dans une inscription de Bergame (*Corpus*, V, n° 5181).

105



D'après l'original (collection Dubois).

Var. —	
D ET MORIE M CORNELIA.DIC. PON ENDVM.CVRAVIT VNITVS V ANORVM Lecture de JOUANNET, note manuscrite.	D ET.MORIE M CORNELIA. DIC. PON ENDVM. CVRAVIT ///CTVS.ANNORVM///// JOUANNET, dans l'*Académie*.

Descr. — Assez belles lettres, de 0,075 et 0,13, gravées sur une plaque de pierre, épaisse de 0,145, aujourd'hui brisée en quatre fragments.

Hist. — Trouvée en août 1828, dans les fondements du mur romain, sur l'emplacement du n° 4 de la rue Neuve-de-l'Intendance (aujourd'hui n° 6 de la rue Guillaume-Brochon). Acquise par COUDERT, qui l'a déposée dans son jardin, rue Ségalier, 27, où elle se trouve encore (au fond du bois, pavillon de gauche). — Léguée à la Ville par DUBOIS (janvier 1885).

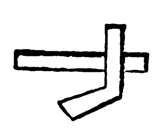
Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [II, n° 3]; 2° *Acad.*, 1829, pl. [III], 50. — D'après lui : [et non, comme il le dit, d'après de Lurbe], SANSAS, *Notice*, p. 31 (*Congrès*, p. 489); RENIER, fiches ms.

D(iis) [M(anibus)] et (me)mori(a)e...... Corne[l]ia Dio..... [pon]endum cura[vit]. [D]e[f]un(c)tus an[n]orum.....

Monument élevé par une femme à son mari ou à son père. On peut supposer, comme *cognomen* de la femme, *Dionysia, Diodora*, etc. — *Morie* pour *memorie* ne peut guère être regardé que comme une omission, volontaire ou non, du lapicide, car il ne reste pas assez de place, sur la pierre, pour que l'on puisse supposer ME.

106

D M
L · COSCONIO ·
IVCVNDO · CON
IVGI · DVLCISSI
MO · DEFVNCTI
ANNORVN XXXX I
LICINIA · CORIN
THIA CONIVX
DVLCISSIM A
PON EDVM
CV RAVIT



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 131).

Var. — Voici comment JOUANNET et SANSAS lisaient le milieu de l'inscription :

JOUANNET :	SANSAS :
MO.DEFVNCT.	MO. DEFVNCT
ANNORV.XXXXI	ANNORVM XXXXI
I.LICINIA.CORTA	I. LICINIA. CORTA
THRA.CONIVX	TRA. CONIVX

C'est conformément à cette lecture que les lettres de l'inscription ont été, fort à tort, repeintes au minium, ce qui a entraîné ARBELLOT et RENIER à lire à leur tour CORTAT.·HRACONIVX. — G de CONIVGI à peine distinct d'un C.

Descr. — Lettres point trop laides, hautes de 0,032, 0,025 et 0,019. — Elles ont été jadis peintes au minium, et repeintes de nos jours.

Autel quadrangulaire en pierre : la base enlevée, le couronnement abîmé. — Hauteur : 1,19; largeur du dé : 0,34.

Hist. — Trouvé, suivant JOUANNET, en septembre 1826, derrière l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte. Donné par BROWN, propriétaire du terrain, et transporté au *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, où il se trouve sous le nº 131.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [II], nº XIX, et p. 135; 2º *Inscr.* [ms.], nº 47. = SANSAS, *Notice*, p. 31 (*Congrès*, p. 489). = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 657. = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 108.

D(iis) M(anibus). L(ucio Cosconio Jucundo, conjugi dulcissimo, defuncti annorun xxxxi. Licinia Corinthia, conjux dulcissima, pone(n)dum curavit.

La lecture LICINIA CORTA, THRAX, ayant été définitivement écartée par M. Robert, l'inscription ne présente aucune particularité digne de remarque. « Si le mot *Corinthius* », dit M. Robert, « est employé comme » ethnique dans Térence (*Heautont.*, 3, 3, 39) et dans d'autres auteurs,

106 » ce mot ne se rencontre, si je ne me trompe, dans les textes épigraphi-
» ques, que comme surnom en général servile ».

107

D · M ·
T · C · CINTONIS·

D'après la copie que nous en a conservée DE LURBE dans son *Discours*.

Descr. hist. — « Trouvée en 1564 », dit DE LURBE en 1594, « aux ruynes de la maison ancienne du sieur de Duras, près ladite petite Observance. » La maison de Duras était située dans la partie haute de la rue de Grassi, vers les nos 9 ou 7 actuels, et ses fondements étaient voisins de la muraille romaine [cf. Drouyn, p. 445].

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 67; de 1619, p. 64 r° (recopiée par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); de 1672 et de 1743, p. 46 r°. — Tous ceux qui ont cité cette inscription l'ont empruntée à de Lurbe : BOUHIER [ms. 20317], f° 409, n° MCCCCXIX; — VENUTI, p. 42; — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 849, qui la donne deux fois, d'après de Lurbe et d'après Venuti). — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 3; 2° *Inscr.* [ms.], n° 6; — SANSAS, *Notice*, p. 27 (*Congrès*, p. 485); — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 4 et 7 (*Soc. arch.*, VI, p. 50 et 53). D'après ce dernier, ALLMER, *Revue épigraphique*, t. I, p. 163.

D(iis) M(anibus) T(iti) C(laudii?) Cintonis.

Le gentilice *Claudius* étant le plus répandu de tous ceux qui ont un c pour initiale, on ne peut guère songer ici à un autre nom. Du reste il se trouve souvent abrégé de cette manière, surtout en Gaule.

Cinto est un nom celtique. Zeuss (p. 307) le dérive du même radical que l'irlandais *cét* ou le breton *cint*, correspondant au latin *primus* ou *prior*. C'est le radical celtique qui a fourni le plus de noms à l'épigraphie bordelaise : on trouve *Cinto, Cintus* et *Cinta, Cintugenus* et *Cintugena, Cintusma* et *Cintusmus, Cintugnatus* et *Cintugnata*. On trouve ailleurs le gentilice *Cintugnatius* et les diminutifs *Cintullus* et *Cintulla* (*Corpus*, III, 4934, 4944). Évidemment ces noms correspondent aux noms latins *Primus, Primulus, Primigenius, Primianus, Primio*. Les noms formés de *cint-* étaient assez fréquents dans ce pays pour qu'ils aient pu donner naissance à des noms de lieux qui sont encore en usage aujourd'hui. Ainsi *Centujean*, nom actuel d'un quartier de Bègles, vient évidemment de *Cintugenus* : « Il existoit dans la Paroisse de » Becgle », dit à ce propos l'abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, IV (éd.

107

de 1785), p. 124, « une Seigneurie très-ancienne, connue maintenant » sous le nom de *Saint-Ujean*, mais dont la véritable dénomination est » *Centujan*. Il en est fait mention dans un ancien cartulaire de l'Abbaye » de Sainte-Croix de Bordeaux, ou dans une charte de l'an 1187; elle » est appelée *Domus de Centujano* ».

108

DOMITIAE · PF

REGRIN · DOMIT
ABASCANTVS · MA
TRI · PI · ISSIMAE S

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 25).

Var. — DE CAUMONT ajoute D. M; — S de la fin omise partout, remplacée par un F chez RENIER.

Descr. — Lettres de hauteur variable, entre 0,025 et 0,039 : la hauteur va en diminuant à la fin des lignes. — Caractères assez laids, les barres des T et des E recourbées, les G enroulés en colimaçon. — Les lettres ont été peintes de nos jours au minium.

Monument en pierre : le sommet est formé d'un fronton orné d'acrotères (aujourd'hui brisés); la partie inférieure, d'un caisson; entre les deux, dans une niche, le buste d'une matrone, vêtue d'une tunique : la coiffure, formée de nattes épaisses s'enroulant les unes sur les autres, couronne la tête comme d'un diadème. C'est une des bonnes sculptures de notre musée. — Hauteur : 0,73; largeur : 0,56. — Voyez les dessins de LACOUR et de DROUYN.

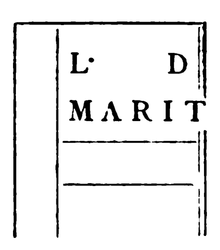
Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). Réclamé par M. BROWN, propriétaire du terrain, puis donné par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 25.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, planche [X], n° XXXVII (dessin de LACOUR), et p. 139; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 45. = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 448 (dessin de DROUYN); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 489 (à la p. 488 dessin de DROUYN). = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 661. = SANSAS, *Notice*, p. 18 (*Congrès*, p. 476). = RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)] Domitiae Peregrin(ae): Domit(ius) Abascantus matri piissimae s(uae).

Remarquez que le fils porte le même gentilice que la mère. Le nom d'*Abascantus* est d'origine grecque : ἀβάσκαντος, « qui est à l'abri de l'envie ».

109



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Mauvaises lettres de 0,04, gravées sur la base d'un monument en pierre bâtarde, qui semble avoir renfermé une statue ou un buste. — Largeur du fragment : 0,32. — Cf. le dessin de BERNÈDE.

Hist. — Trouvé en août ou juillet 1865, dans le mur romain, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier. — SANSAS le réunit à une autre inscription (cf. l'*hist.* du n° 132), qu'il croyait, sans doute à tort, appartenir au même monument, dans le *Musée lapidaire* des Facultés, sous le même n° 80; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, III, p. 502 (*Soc. arch.*, V, p. 182), et pl. IV, n° 1 (dessin de BERNÈDE). = RENIER, fiches ms., d'après ROBERT.

..... *L(ucius) D(ecimius???)......, marit[us].*

Monument qui semble avoir été élevé à une femme par son mari : mais l'explication de la première ligne est purement hypothétique.

110

ETM · R
EN · NIATEO
DOTHE · DK
AN XXXXIII
CRPIVL/N
NDINVS

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — Copie de ROBERT : ET MER | ENNIA | THEO | DOTHE D F | AN XXXXI//// | CRPIVLIV//// | NDINVS.

Descr. — Lettres de hauteur variant entre 0,020 et 0,030, de très laide forme; les O en losange, F ressemblant à un K tronqué.

L'inscription est sur le dé d'un monument quadrangulaire, en pierre dure, dans un cadre formé de deux pilastres et d'une arcade cintrée. — Hauteur : 0,73; largeur : 0,33.

Hist. — Provenance inconnue. — Sans doute originaire des fouilles faites vers 1848 dans la maison nº 8 de la rue du Temple (cf. nºs 71 et 100, *hist.*). — Acquis par COUDERT : transporté dans sa propriété, aujourd'hui celle de DUBOIS, rue Ségalier, nº 27, le monument se trouve au fond du bois, le long du sentier qui réunit les deux pavillons. — Légué à la ville par Dubois en janvier 1885. — C'est à tort qu'ALLMER écrit, à la date de juillet 1882, que le monument se trouve « au Musée ». **110**

Bibl. — RENIER, fiches ms., d'après une copie de ROBERT. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, nº 305, t. I, p. 274.

[D(iis) M(anibus)] et m(emo)r(iae). Ennia T(h)eodothe, d(e)f(uncta) an(norum) xxxxiii. C(u)r(avit) P(ublius) Jul(ius) Nundinus.

L'inscription présente un certain nombre d'anomalies : les abréviations M*(emo)*R*(iae)* et C*(u)*R*(avit)*, qui sont particulières aux basses époques ; l'*h* de *Theodote* reporté de la première à la dernière syllabe ; le nominatif à terminaison grecque *Theodote;* enfin, le verbe *curavit* précédant son sujet. Tout cela, joint à la forme des lettres, rapproche du bas empire la date de notre monument.

Nundinus et *Nundina* se retrouvent ailleurs (*Corpus*, III, 4323, 5113) ; on rencontre *Nundinarius* en Afrique.

111

D M
FABRICI
COCCEIAN
AN L

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,045 et 0,055.

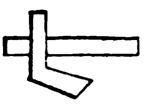
Monument quadrangulaire en pierre, à base et corniche. L'inscription occupe le dé. — Hauteur : 0,89 ; largeur du dé : 0,37.

Hist. — Trouvé, suivant SANSAS, dans les soubassements d'une tour de l'enceinte gallo-romaine, rue des Treilles (de Grassi), en juillet ou août 1863. D'après le plan de Drouyn *(Bordeaux vers 1450)*, cette tour occupait l'emplacement du nº 7 actuel de la rue de Grassi. — La pierre, déposée dans la cour J.-J. Bel (nº 12), est depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *la Gironde*, nº 4464, 11 août 1861 (réimpr. *Soc. arch.*, III, p. 190).

111 *D(iis) M(anibus) Fabrici(i) Cocceiani, an(norum) l.*

Le surnom du défunt, *Cocceianus,* est formé à l'aide du gentilice *Cocceius.* Ce nom, aussi bien que le gentilice *Fabricius,* sont assez rares dans les inscriptions provinciales.



112

D z M z
FIRMINIO
PROVIN////
IALI
DEF z AN N//
z L z
PECULIACOIVN//
D S F

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 202).

Var. — PROVINCIALI, CONIVN, et DzSzPz, chez JOUANNET et SANSAS.

Descr. — Lettres hautes de 0,06, 0,08 et 0,05, d'une paléographie très singulière : la barre des I et des L terminée en haut et à gauche par un crochet, qui les fait ressembler à des **1**; les autres lettres sont grasses, laides, et voisines des caractères cursifs. Les Z servant de point sont une particularité fort étrange.

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde, dont le couronnement (fronton avec *ascia* et acrotères) et la base ont été retaillés. — Hauteur : 1,15; largeur du dé : 0,49.

Hist. — « Cette pierre tumulaire », dit JOUANNET dans ses notes, « que j'ai faite extraire à mes frais [en août 1828], était dans les fondations du mur antique, cave du pavillon attenant à l'Intendance [rue Guillaume-Brochon, n° 6] »; cf. *Acad.,* 1829, p. 181. — Transportée au *Dépôt d'Antiques* de la rue J.-J. Bel, sous le n° 202.

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, 1]; 2° *Acad.,* 1829, pl. [III], n° 48; 3° *Inscr.* [ms.], n° 114. = SANSAS, *Notice,* p. 35 (*Congrès,* p. 493). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Firminio Provin[c]iali, def(uncto) an-n(orum) l. Peculia, co(n)iun[x], d(e) s(uo) f(ecit).

On ne trouve pas ailleurs *Peculia,* mais *Peculiaris,* qui est surtout

employé comme nom d'homme. Je ne pense pas que le lapicide ait voulu l'abréger ici en supprimant la dernière syllabe. **112**

113

ET M
FLAVI·VICTO
RIS·VITALIS FIL
DF · AN XXVIII MEN
VIII DXIII ET IVL
DIVICE MATRI
DF AN · XLVIII

D'après DOM DEVIENNE.

Var. — J'ai reproduit la lecture du ms. de DOM DEVIENNE, sauf à la 6e ligne, où il porte DIVILE : mais DIVICE est donné par le ms. D et par les *Eclaircissemens.* — Dom Devienne a imprimé VICTOR | IS, et MATRI F. — Je me suis conformé, pour l'indication des points, au manuscrit de Devienne : le ms. D met seulement deux points, et à la dernière ligne; les *Eclaircissemens* en mettent après tous les mots en abrégé et après tous les chiffres.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance. Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscr.* [ms.], n° 26; 2° *Eclaircissemens,* p. 57. — D'après lui : JOUANNET : 1° *Acad.,* 1829, pl. [III], n° 38; 2° *Inscr.* [ms.], n° 30. — D'après Jouannet : SANSAS, *Notice,* p. 35 (*Congrès,* p. 493); RENIER, fiches ms. = Ms. D des *Arch. dép.,* n° 26 (16).

[*D(iis) M(anibus)*] *et m(emoriae) Flavi(i) Victoris, Vitalis fil(ii), d(e)f(uncti) an(norum) xxviii, men(sium) viii, d(ierum) xiii, et Jul(iae) Divic(a)e, matri, d(e)f(unctae) an(norum) xlviii.*

Sur le nom de *Divica,* cf. n° 2.

114

ET · MEM
GRECINIÆ
BLANDÆ · D
F · AN · XXXI
MARTVSC · C · P

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 205).

Var. — 1re ligne : D. M. MEM chez MILLIN; Æ. ME chez DE LA VINCELLE; Æ. M chez JOUANNET et SANSAS. — 2e · CRÆCINIÆ chez DE LA VINCELLE; GRECINÆ chez MILLIN;

114 GRADINIAE chez BERNADAU. — *Def.* chez ce dernier. — 4e l. : XXX chez MILLIN. — 5e l. : MARTVS. C. P. chez MILLIN; MARTVS. C. C. P chez DE LA VINCELLE; MARITVS. C. G. P chez JOUANNET et SANSAS; *Mar. P. C* chez BERNADAU.

Descr. — Lettres élégantes et régulières, de 0,025 à 0,035.

Monument en pierre; en haut, un fronton, sur le champ duquel apparait un croissant (représentant sans doute la *patella* traditionnelle), et des acrotères : sur le bandeau, la 1re ligne. Au-dessous, dans une niche, le buste de la défunte. En bas, gravée sur un cartouche en relief, l'épitaphe. — Largeur : 0,56; hauteur : 0,61. — Dessin chez DE LA VINCELLE.

Hist. — La date précise de la découverte de cette inscription nous est donnée par BERNADAU : « On vient de découvrir », écrit-il le 11 messidor de l'an XII (1er juillet 1804), « entrautres fragmens antiques, dans les fouilles de la rue de la Mairie [rue Guillaume-Brochon] à Bordx, un cype portant ces mots ». Ce que confirme la note de CAILA envoyée à GRIVAUD. CAILA dans son ms., JOUANNET dans l'*Acad.*, font découvrir l'inscription en 1756; dans son ms., JOUANNET donne la date de la découverte comme incertaine. Déposée et conservée à l'hôtel J.-J. Bel sous le no 205.

Bibl. — BERNADAU, *Tablettes* [ms., t. VIII], fo 67. = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 649. = CAILA, *Explication* [ms.], no 32. — D'après une copie envoyée par lui, GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil de monumens*, II, p. 236 et pl. XXIX, no VI. = JOUANNET : 1o *Acad.*, 1829, pl. [II], no 12 et p. 172; 2o *Inscriptions* [ms.], no 93. = SANSAS, *Notice*, p. 36 (*Congrès*, p. 494). = RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)] et mem(oriae) Gr(a)eciniae Blandae, d(e)f(unctae) an(norum) xxxi. Maritus c(onjugi) c(arissimae) p(osuit).

Le gentilice *Grecinius* ou *Graecinius* est formé du *cognomen Graecinus* que donne une autre inscription de Bordeaux (no 11).

115

M·HISTIMFNIVS·TRFPT///
VIVOS · SIBI . FT · SV///
HISTIMFNIAF·FILRVFIN//
FT FAVSTO · FILI///
HISTIMFNIAF · RVFINAF · VXOR·///

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Le dernier mot de la première ligne est lu par MILLIN TRETT; par CAILA, IRPR; par JOUANNET et SANSAS, FR. E.PA. — A la 2e ligne, SVIS, chez ces trois derniers. — A la 3e, RVFI, chez les mêmes. — A la 5e, RVFINI VXORI, chez JOUANNET et SANSAS.

115

Descr. — Lettres hautes, à la 1re ligne, de 0,06 et de 0,055; à la 2e, de 0,055 et de 0,055; à la 3e, de 0,055; à la 4e, de 0,04; à la 5e, de 0,038. — Les caractères présentent des singularités paléographiques très curieuses : ils sont extrêmement nets, très profondément gravés, gras et fort allongés; les barres des T sont obliques aux hastes, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et légèrement sinueuses; les E sont remplacés par des F, dont les deux barres sont absolument de même longueur. Je ne connais pas d'inscription semblable : la simplicité de la rédaction, la forme VIVOS me semblent placer celle-ci au premier siècle.

Plaque de pierre dure : l'inscription est encadrée dans un cartouche. — La hauteur est de 0,41; la largeur totale (il ne manque presque rien de la pierre) devait être de 0,50.

Hist. — Provenance inconnue. — CAILA et JOUANNET *(Acad.)* disent à tort qu'elle a été trouvée en 1756, dans les fondements de l'Intendance : s'il en était ainsi, dom Devienne l'aurait mentionnée, ce qu'il ne fait pas. Du reste, Jouannet reconnaît dans son manuscrit qu'elle provient « de fouilles de date incertaine ». MILLIN la vit, le premier, en octobre 1804, dans « la salle des séances de l'Académie de Bordeaux ». Ce serait donc entre 1756 et 1804 qu'il en faudrait placer la découverte : on fit des fouilles un peu partout entre ces deux dates, mais surtout sur la ligne septentrionale du mur romain, soit en avril-mai 1804, dans la rue du Temple, soit en juin 1804, dans la rue Guillaume-Brochon. — Elle était jusqu'en 1870 au *Dépôt* J.-J. Bel, et SANSAS lui donne le nº 136; en 1870, elle fut transportée au *Musée* des Facultés; en 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — MILLIN, *Voyage*, IV, p. 649. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 63. = JOUANNET : 1º *Acad.*, 1829, pl. [II], nº 30, et p. 175; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 101. = SANSAS, *Notice*, p. 37 (*Congrès*, p. 495). = RENIER, fiches ms.

M(arcus) Histimenius Treptu[s], vivos sibi et sui[s] : Histimeniae, fil(iae); — Rufin[o] et Fausto, fili[is]; — Histimeniae Rufinae, uxor(i), [p(osuit)].

Le gentilice *Histimenius* n'est connu que par les inscriptions. On trouve ailleurs les formes *Histumennius* (*Corpus,* X, 6556), *Istiminia* (*id.,* 5718). — *Treptus* est pour *Threptus :* c'est un nom transcrit du grec θρεπτός, « nourri ».

Vivos pour *vivus*, l'absence de l'*h* dans *Treptus,* sont des indices d'ancienneté. La simplicité et la forme de la rédaction, sans parler de la paléographie très singulière, distinguent fortement notre inscription de tous les autres monuments bordelais.

Remarquez que le père, *Histimenius Threptus,* et la mère, *Histimenia Rufina,* portent le même gentilice : ce sont peut-être des affranchis d'une même famille *Histimenia,* famille qui n'était certainement pas bordelaise. Car les deux inscriptions que nous fournit sur elle le *Corpus* ont été trouvées toutes deux dans le pays des Volsques : est-ce de là que nos *Histimenii* sont originaires?

116

D · M
S////HOSTIL/////////////
///RB/////CA/////////////
////XIT AN · XL////////
MINVS GE/////////
////R · POSVIT//////////

Restituée d'après les copies suivantes :

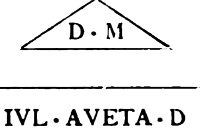
D. M S HOSTIL *u* /RBCA *vi*XIT AN.XL MINVS GE *o*R. POSVIT [DOM DEVIENNE], *Inscr.*, [ms.], nº 13.	D M S HOSTIL *u* RBCA *vi*XITANXL MINVS *b*E OR POSVIT *Arch. départ.*, ms. D, nº 20 [13].	D. M. G OSTIL. VRBCA VIXIT AN. XI. MI¦NVS GE OR POSVIT. [DEVIENNE], *Eclairc.*, p. 58.

Inscription trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre Puy-Paulin et la rue Chaumet) et perdue depuis.

D(iis) M(anibus). S[ex(tus?)] Hostil[ius] Urb[i]ca[nus]. [Vi]xit an(nos) xl. [Fir]minus, ge[ne]r, posuit.

On pourrait songer à « *D(iis) M(anibus) sacrum : Hostil[ia] Ur[bi]ca* », si cette formule n'était pas des plus rares à Bordeaux.

117



IVL · AVETA · D
A · XXXX

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel).

Descr. — Assez jolies lettres, de 0,02 et 0,025.

Monument en pierre, quadrangulaire, avec base et fronton : sur le dé, dans une niche, le buste de la défunte, d'un très bon travail; l'épitaphe est gravée au-dessous, au-dessus de la base. — Largeur du dé : 0,23; hauteur du monument (partielle) : 0,56. — Cf. le dessin de LACOUR.

Hist. — Trouvée en août 1828, d'après JOUANNET, « petite rue de l'Intendance », en

réalité, rue Neuve-de-l'Intendance, nº 4, aujourd'hui nº 6 de la rue Guillaume-Brochon. — « Ce monument », dit SANSAS, « retrouvé parmi les objets légués par M. Jouannet, doit exister au Musée ». — *Dépôt* J.-J. Bel. **117**

Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1829, pl. [III], nº 55; pl. [VI], dessin de [LACOUR]; et p. 168. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 21 (*Congrès*, p. 479). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Jul(ia) Aveta, d(efuncta) a(nnorum) xxxx.

118

D M
IVLIA
BITVDA
CA·MA
TVIFILIA
ANORVM
XXXXV



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 42).

Var. — IVLLIA chez SANSAS: IVLLA chez DESJARDINS. — BETVDACA chez tous les éditeurs, auxquels il faut ajouter CREULY (*Revue celt.*, III, p. 160; *Dict. arch.*, I, p. 209: carnet XVI, p. 27). — Remarquez les accents placés sous la traverse de certains A.

Descr. — Lettres plutôt tracées que gravées, laides et irrégulières, l'V de la seconde ligne ressemblant à un *V* elzévir. — Hauteur: de 0,04 à 0,02.

Autel en pierre à entablement orné de volutes et d'une cavité centrale. — Largeur du dé : 0,255; hauteur du monument : 0,54.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nºˢ 22 et 24). Réclamé par BROWN, propriétaire du terrain; puis donné par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 42.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [I], nº XVI, et p. 135; 2º *Inscr.*, [ms.], nº 65. = SANSAS, *Notice*, p. 23 (*Congrès*, p. 481). = RENIER, fiches ms. = D'après une copie de ROBERT, DESJARDINS, *Gaule romaine*, II, p. 402.

D(iis) M(anibus). Julia Bitudaca, Matui filia, an(n)orum xxxxv.

Sur le nom de *Matuus*, cf. p. 26. — Il faut évidemment rapprocher le nom de *Bitudaca* de ceux de *Bituitus* (le chef arverne que vainquirent les Romains en 120), *Bitutio* (Herzog, 266), *Bitus* et *Bittus*, *Bito* et *Bitto*, *Bitto* et *Bittio* (cf. *Corpus*, V, *Index*), *Bitucus*, *Bituriх*, etc. — Jouannet lisait *Betuda*, *Camatui filia*. Mais, dit Sansas, « l'espace qui existe entre les lettres CA et la lettre M, ne le permet pas ».

119

Texte supposé.	Copie de JOUANNET.
///VLBITV	VLBITV
DAGA · DE	DAGA · DE
F · AN · XX	F · AN · XX
SVNER////	SVMER////
//E · PEQLIA	E · PEQLIA
RIS · P · C ·	RIS · P · C ·

Descr. — D'après la copie de JOUANNET, on peut voir que les L de cette inscription étaient à terminaison tombante.

Hist. — Trouvée en 1826, au mois de septembre, derrière le vieux Lycée (nos 22 et 24 du cours de l'Intendance), dans la muraille romaine. Perdue depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Ac.*, 1827, pl. [I], n° 2; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 52. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 56 (*Congrès*, p. 514). — Les trois premières lignes citées d'après Sansas par DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. II, p. 403.

[J]ul(ia) Bitudaga, def(uncta) an(norum) xx. Suner[os] et Peq(u)liaris p(onendum) c(uraverunt).

C'est sans doute un monument élevé à une maîtresse par deux esclaves. — Sur le nom de *Bitudaga,* voyez l'inscription précédente, où nous avons la forme analogue de *Bitudaca.* — *Suneros* est d'origine grecque et vient de σύν, ἔρως. — *Peculiaris* se retrouve comme nom d'homme. — Si le texte donné par Jouannet est exact, il faut remarquer dans ce dernier mot la chute de l'*u,* puis le changement du *c* en *q :* on trouve ailleurs *Pequliaris* (*Corpus,* X, 2847).

120

D· M·
ET MEM
IV////·INGENVE·DF·AN
LXI MARITVS PONI C

D'après la copie de JOUANNET.

Descr. — « Cippe quadrangulaire, surmonté d'un fronton à oreilles : le dé a 2 mètres de large; sa partie inférieure est brisée, ainsi que la partie supérieure du fronton. Le

style et la lettre ne sont pas du bon temps. Entre les deux oreilles, au milieu du fronton, était un buste; il est entièrement dégradé ». **120**

Hist. — Trouvé en 1840, d'après JOUANNET, sur l'emplacement du fort du Hâ.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1840, p. 391; 2° *Inscr.* [ms], n° 124. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et mem(oriae) Ju[l(iae)] Ingenu(a)e, d(e)-f(unctae) an(norum) lxi. Maritus poni c(uravit).

121

ET MEMIV
PATERNAE
D · AN · XXI

Copie de JOUANNET, notes ms. [III, n° 2].

Jouannet, qui est le seul à nous avoir conservé cette inscription, et qui n'en parle que dans cette note, ne nous dit pas d'où elle provient. Mais, des trois inscriptions que cette note renferme, l'une, nous le savons positivement, provient des fouilles faites en septembre 1826, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, n°s 22 et 24); nous sommes autorisé à donner la même origine aux deux autres, et en particulier à celle-ci.

[D(iis) M(anibus)] et mem(oriae) Jul(iae) Paternae, d(efunc-tae) an(norum) xxi.

122

D M
E M · IVL · PAVLINE
DEVTA · A XXXXV
M · POSVI

Copie donnée par APIANUS, à la seule différence près qu'il n'indique pas ET liés, variante conservée par la copie de l'anonyme de BOUHIER.

122 **Var.** — Copie de l'anonyme de BOUHIER :

D M
F.M.IVL PAOIIN
D.VIA A.VXXV
.M.POS S.V.

DE LURBE ne donne que les premières lignes et sous cette forme :

D. M.
IVLIÆ PAVLINÆ.

« estant le demeurant de l'inscription effacé. »

GRUTER reproduit de Lurbe, si ce n'est qu'il sépare A E et ajoute un point. — « Il est évident », dit DE LAMONTAIGNE, « que c'est ici la même inscription, mais vuë à des époques différentes et à un intervalle assés considérable de l'une à l'autre pour avoir eu le tems d'être dégradée ». Cependant l'anonyme de BOUHIER, qui la vit après de Lurbe, a pu suffisamment déchiffrer la fin du texte.

Hist. — *Burdugalae in superiori ianuae limine priuatae cuiusdam domus in monte paulini sitae,* dit APIANUS, et il ajoute que l'inscription de SEDATVS (cf. plus bas) se trouvait *in atrio suprascriptae domus.* VINET (*in Ausonii professores,* s. 163 C) nous dit où était cette maison : *Ex qua arce* [Puy-Paulin], *quum ad Medulicam portam recta descenditur..., in medio viculo, eiusque latere septemtriones spectante, ianua visitur domus exiguae, in cuius supero limine lapis est ab antiquitatis admiratore illuc aliunde translatus: in eoque id inscriptum, quod Petrus Appianus et Bartholomaeus Amantius ediderunt.* Ainsi cette maison, toute petite, était située au milieu et sur le côté méridional de la rue qui conduisait de Puy-Paulin à la porte Médoc : c'est la rue qui s'appelait alors rue Entre-dos-Murs (Drouyn, p. 214), qui s'est nommée tour à tour rue Petite-de-l'Intendance et rue Saige, et qui longeait et longe encore l'enceinte romaine. Depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'au temps de Vinet (1580), l'inscription se trouvait sur le dessus de la porte de la maison. C'est donc à tort que DE LURBE la donne comme « trouvée dans la maison de Puy-Paulin ». Elle faisait partie, dès 1595, de la collection de Florimond de Raymond.

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici* [HUBERT-THOMAS LEODIUS?] *nobis misit,* APIANUS, p. CCCCLXXXVIII. = DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 70; éd. de 1619, p. 65 r° (recopiée dans SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 256); éd. de 1672 et de 1703, p. 47 r°. — D'après de Lurbe: [DOM DEVIENNE], *Eclaircissemens,* p. 37; — *Almanach historique de la Guyenne pour* 1760, p. 108; — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 11; — SANSAS, *Notice,* p. 46 (*Congrès,* p. 504). = D'après une copie envoyée à VELSER par FRONTON DU DUC, GRUTER, p. DCCCCXVI, 4 *(Ducaeus Velsero).* — D'après Gruter : SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 502; — WLGRIN DE TAILLEFER, *Antiquités de Vésone,* I, p. 289; — DU MÈGE, *Archéologie pyrénéenne,* t. III, p. 410. — D'après Apianus et Gruter, DE LAMONTAIGNE, notes ms. = Anonyme de BOUHIER [ms. 17575], f° 353. — D'après lui et Apianus, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Jul(iae) Paulin(a)e : de(f)u(nc)ta a(nnorum) xxxxv. M(ater) posui[t].

Il va sans dire qu'il ne faut établir aucun rapprochement entre le nom de Puy-Paulin et celui de *Paulina.*

La parenté de cette Paulina avec les Puy-Paulin de Bordeaux est aussi à démontrer que celle des mêmes Puy-Paulin avec Paulin de Nole.

123

D · M ·

IVLIA · BELEST · F · CONIVX ·
RVFINA DF · AN · L · V ·

Restituée d'après la copie suivante de DE LURBE :

D. M.
IVLIA. BELEST. F. CONIVX.
RVFINA DF. M. L. V.

Descr. et hist. — Trouvée en 1564, « aux ruynes de la maison ancienne du sieur de Duras » [vers les nos 7 ou 9 de la rue de Grassi], et provenant sans doute de la muraille romaine.

Bibl. — DE LURBE, *Discours,* éd. de 1595, p. 68; de 1619, p. 64 r° (recopiée par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); de 1672 et de 1703, p. 46 r°. — D'après lui : BOUHIER, [ms. 20317], f° 409, n° MCCCCXX; — VENUTI, p. 41; — (SÉGUIER : *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 493;) — JOUANNET : 1° *Acad.,* 1829, pl. [II], n° 4; 2° *Inscr.* [ms.], n° 7 : d'après lui, RENIER, fiches ms.; — SANSAS, *Notice,* p. 23 (*Congrès,* p. 481); — DEZEIMERIS, *Remarques,* p. 4 (*Soc. arch.,*VI, p. 50).

D(iis) M(anibus). Julia Rufina, Belest(i) f(ilia), conjux, d(e)f(uncta) an(norum) lv.

124

ET · MEM///ET · M/////

IVL · TER	PRIM/////
TIA D · E ·	CAM//////
FVNCT	N/////////////
ANN///R	AN//////////
XXXIII	XX//////////
CAMPA	IPSE ▾/////
NVS CON	PARA/////
IVNX P ▾ C ·	

D'après le monument (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Première ligne : ET.MEMO chez SANSAS. — Première épitaphe : DEFVNTA ANNOR chez le même. — Seconde épitaphe : 3e ligne omise par lui.

124 **Descr.** — Assez bonnes lettres, hautes de 0,035 à 0,045.

Monument quadrangulaire en pierre : la première ligne de l'inscription, sur le bandeau de l'entablement; les deux épitaphes, dans des niches cintrées, séparées l'une de l'autre par des pilastres. — Hauteur : 1,20, largeur : 0,65. — Dessin de Bernède.

Hist. — Découvert, suivant Sansas, en 1865, dans le soubassement du mur romain, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier. Transporté à l'hôtel Fieffé; puis au *Musée* de la rue des Facultés (nº 84); enfin, en 1883, au *Dépôt* de la rue du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Progrès*, t. III (1865), pl. I, 1, et p. 425 (*Soc. arch.*, V, p. 173). = D'après le dessin de Robert, Renier, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)] :
et mem(oriae) : Jul(ia) Tertia, defunct(a) ann[o]r(um) xxxiii. Campanus, conjunx, p(onendum) c(uravit).
et m[em(oriae)] : Prim[ius] Cam[pa]n[us], an[nor(um)] xx[xx] : ipse [sibi] para[vit].

125

D M
IVLIA
TITIOLAM
ANORVM
DEFVNTA
XXIII
Λ̄ ||||||||||||S
||||||||||||||||||||||||||||

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 89).

Var. — Venuti :	Caila :	Jouannet, *Ac.* :	Jouannet, ms. :	Sansas :
TITIOLA	FILIOLA	FILIOLA.	TITIOLAM	TITIOLA
ANNORVM	ANNORVM	ANNORVM.	ANNORVM	ANORVM
DEFVNCTA	DEFVNCTA	DEFVNCTA.	DEFVNCTA	DEFVNTA
Les deux dernières lignes omises.	XXIII	XXX.III.	XXIII	XXIII
	omise.	omise.	A	omise.

Renier écrit à la fin XXII et omet la dernière ligne.

Descr. — Assez bonnes lettres, hautes de 0,04 à 0,015.

Cippe ou colonne en pierre; l'inscription gravée dans un cartouche en creux. A gauche et à droite, deux espèces de triangles ou d'équerres grossièrement sculptés. — Le cartouche est large de 0,25; la colonne a 0,39 de diamètre. — Le dessin de Venuti est complètement fautif.

Hist. — En 1744, le monument, dit Venuti, existait « à Bordeaux dans la cour de

125

l'Intendance » : il aura donc été trouvé dans le mur romain, qui passait sous l'hôtel. Vers 1813, il était, dit CAILA, « encastré dans le mur de la petite cour de l'hôtel du Musée » (Jean-Jacques Bel). Ce que JOUANNET reproduit ou confirme (dans son ms.) : « Cette inscription, trouvée en creusant les fondations de l'ancien hôtel de l'Académie, rue Saint-Dominique, fut encastrée dans le mur d'une de ses petites cours. C'est là [?] que Venuti la vit, et la copia, mais avec peu d'attention ». C'est à tort que le même Jouannet *(Acad.)* la fait découvrir en 1756. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 89.

Bibl. — VENUTI, pl. II, IV, et p. 37. — (D'après lui, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 496.) = CAILA, *Explication* [ms.], n° 64. = JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 31, et p. 175; 2° *Inscr.* [ms.], n° 133. = SANSAS, *Notice*, p. 55 (*Congrès*, p. 513). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Julia Titiola, an(n)orum defun(c)ta xxiii. Mat[er po]s[uit].

L'M liée avec l'A de TITIOLA peut fort bien être considérée comme le commencement du mot MATER, dont on voit à la dernière ligne les deux lettres suivantes, AT, liées ensemble. Ce serait une de ces bizarres incorrections de gravure que présentent les inscriptions de Bordeaux et qui nous montrent que les lapicides gravaient souvent les mots latins sans les comprendre.

Titiola est un diminutif formé du prénom *Titus.*

126

C · IVL · ANDELPAE · AQTAN
IVLIA · ADVORIX
VXOR · HER · EX · T · C ·

D'après l'original (hôtel Ravez).

Descr. — Hauteur des lettres : 1re ligne, 0,083, 0,095 et 0,047; 2e ligne, 0,06 et 0,085; 3e ligne, 0,080. — Beaux caractères, bien gravés. « Les lettres sont très pures de forme », dit ROBERT avec raison.

L'inscription est gravée sur une plaque de pierre, dans un encadrement formé d'une moulure. — Largeur : 1,30; hauteur, 0,58. — Voyez le joli dessin que donne ROBERT.

Hist. — Trouvée sans doute dans le mur romain, qui est compris dans les fondations de l'hôtel Ravez (rue du Loup, 78), lorsqu'on agrandit ce dernier du côté du cours d'Alsace-et-Lorraine, vers 1868. Encastrée aujourd'hui dans un mur sous l'escalier.

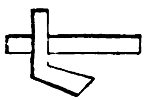
126 **Bibl.** — ROBERT, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 149. = D'après lui et d'après une copie envoyée par SANSAS le 16 juillet 1869, RENIER, fiches ms.

C(aio) Jul(io) Andelipae, Aquitani f(ilio). *Julia Aduorix, uxor, heres, ex t(estamento) p(onendum) c(uravit).*

Andelipa est formé de la particule séparable *ande-*, correspondant au grec ἀντι- (cf. Zeuss, p. 867, 877), et du radical *lip-*, qu'on retrouve dans *Lippo, Lippinus, Lipuca*. — *Aduorix* doit être rapproché de *Addua, Adduus*.

127

IVL · APLONIVS · AN · QVETA
VXSOR · POS·



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 9).

Var. — DE CAUMONT : IVLIVS. APLONIVS. A. QVETA; SANSAS : AV.QVETA. — JOUANNET, SANSAS et DE CAUMONT : VXSOR. POSVIT; LÉON RENIER : VXSORI. POSV; ALLMER : VXSOR. POSV/////.

Descr. — Assez jolies lettres de 0,03. — *Ascia* sur le faîte du monument.

Monument quadrangulaire : sur la plate-bande du fronton, l'inscription. Au-dessous, dans une niche carrée, deux bustes, « qui, tous deux, se trouvent avoir le cou largement tranché par une fracture partageant horizontalement le bloc en deux fragments. Le mari, maigre de visage et barbu, a les cheveux tombants, et retenus par un cordon un peu au-dessus du front. Sa femme, dont les cheveux sont séparés en deux bandeaux relevés, paraît jeune et même jolie, autant que permet toutefois d'en juger une sculpture faite avec peu d'art et cruellement injuriée par le temps. Elle est du reste nantie d'un certificat irrécusable de sa beauté : une pomme qu'elle tient délicatement entre le pouce et l'index de la main droite et qu'elle semble montrer aux passants. Chacun des deux personnages est vêtu d'une tunique et d'un épais manteau non croisé par devant. Conformément à l'usage antique, attesté par un grand nombre de monuments, le mari a sa femme à sa droite » (ALLMER). — Hauteur : 0,75; largeur : 0,67. — Cf. le dessin de DROUYN.

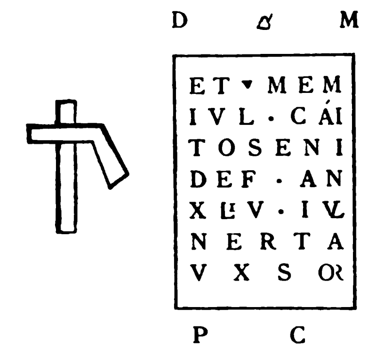
Hist. — Découvert en septembre 1826, d'après JOUANNET, derrière l'ancien Lycée (cours de l'Intendance, nºs 22 et 24). Réclamé par BROWN, propriétaire du terrain, puis donné par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 9.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [II], nº XXII, et p. 136; 2º *Inscr.* [ms.], nº 69. = SANSAS, *Notice*, p. 19 (*Congrès*, p. 477). = DE CAUMONT : 1º *Bull. monum.*, t. XXVII, p. 194 (et dessin de LEO DROUYN); 2º *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 468 (avec le dessin). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue*, nº 393, t. I, p. 355.

Jul(ius) Ap(ol)lonius. An(nia?) Qu(i)eta, uxsor, pos(uit).

Monument élevé par une femme à son mari : elle s'est fait représenter à côté du défunt, sans doute parce que le monument devait également recevoir ses cendres. — M. Allmer interprète *posuerunt*.

128



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 139).

Var. — 3e et 4e lignes : JOUANNET lut d'abord IVICAE COSENI, lecture qu'adopta SANSAS, puis (ms.) il lut plus correctement IVLCAI//TOSENI. — A la 6e, XLV chez SANSAS (1).

Descr. — Assez mauvaises lettres, d'environ 0,035.

Autel en pierre, surmonté de volutes et présentant une cavité circulaire sur l'entablement. La 1re ligne se lit sur le bandeau, la dernière sur la base. — Hauteur : 0,71; largeur du dé : 0,21.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en septembre 1826, derrière l'ancien Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). — Donné à la Ville par BROWN. — *Dépôt* Bel, n° 139.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° XV, et p. 135; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 64. = SANSAS, *Notice*, p. 39 (*Congrès*, p. 496). = **RENIER**, fiches ms. = D'après un dessin de ROBERT, DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. II, p. 402.

D(iis) M(anibus) et mem(oriae) Jul(ii) Cantoseni, de-f(uncti) an(norum) xliv. Jul(ia) Nerta, uxsor, p(onendum) c(uravit).

Nerta est un nom gaulois dont on retrouve le radical dans les noms de *Nertomarus, Esunertus, Cobnertus, Nertus, Nertonius, Nertacus* (*Bull. ép.*, I, p. 211). *Nert,* selon Zeuss (p. 10), signifie « courage » en celtique. — *Cantosenus* est formé de *cantus* (cf. n° 20 *bis*) et de *senus,* « *vetus, antiquus* », dit Glück (p. 124) : *senus* se retrouve ici comme nom, et, comme partie de nom, dans *Senodona, Senoruccus* (n° 95). On trouve ailleurs *Seno* et *Senno, Senucus, Sennius, Senita, Senomagus,* etc.

---

(1) DESJARDINS (*Gaule Romaine*, II, p. 402, n. 5) pense que c'est cette inscription où le général Creuly avait lu IVENA. La *Revue Celtique*, t. III, p. 162, au mot CANTOSENVS, montre que Creuly avait bien lu, et que l'IVENA de la liste de Creuly (t. III, p. 299) n'est autre que le IVLLINA du numéro 10.

129



D'après le monument (*Dépôt* du Colisée).

Var. — L'extrémité des I, au lieu d'être rectiligne, forme une sorte de flamme ou de pointe inclinée tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche.

CENTVGENI chez SANSAS. — VECI, à la 2e ligne, chez ROBERT.

Descr. — Belles lettres de 10 et de 14 centimètres, gravées sur un bloc en pierre tendre, abîmé par le feu et mesurant 49 centimètres de large sur 78 de haut.

On aperçoit en bas les traces d'un encadrement.

Hist. — Trouvé en 1867, suivant SANSAS : « A l'angle de la rue du Loup et de la rue du Pas-Saint-Georges, en construisant une maison nouvelle, la démolition du mur de ville a permis de recueillir deux nouveaux cippes ». — Transporté dans la cour du *Dépôt* J.-J. Bel; puis, en 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, 1867, t. V, p. 754 (*Soc. arch.*, VII, p. 206). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus) [J]ul(ii) Cintugeni.

130

IVLCRAX
DF · ANN X

Copie de JOUANNET (note manuscrite).

Var. — Copie imprimée par JOUANNET : IVICRAX | DF.ANN.X., et conservée par les autres éditeurs.

Descr. — « Inscrit sur un cippe columnaire, en forme de ruche » (*Acad.*); « pierre de la Charente » (note).

Hist. — Trouvé en 1828 dans la muraille romaine, fondements du n° 6 de la rue Guillaume-Brochon (alors n° 4 de la rue Neuve-de-l'Intendance; (cf. *hist.* des nos 17 et 20).

130

— « Transporté au jardin de M. COUDERT », dit JOUANNET dans sa note : nous l'y avons vainement cherché.

Bibl. — JOUANNET: 1° notes ms. [IV, n° 4]; 2° *Académie*, 1829, pl. [III], n° 53; cf. p. 182; 3° *Inscriptions* [ms.], n° 44. — D'après Jouannet : SANSAS, *Notice*, p. 39 (*Congrès*, p. 497); RENIER, fiches ms. — D'après Sansas, DESJARDINS, *Gaule romaine*, II, p. 402.

Jul(ius) Crax(us), d(e)f(unctus) ann(orum) x.

Nous retrouverons ici le diminutif *Craxxillus*. Ailleurs on rencontre *Craxsius* (Mommsen, *Inscr. Helv.*, n° 95), et *Craxsantus* (*Corpus*, III, 4815), **KRACCVS** sur les médailles. *Crax-* correspond peut-être au grec κράζειν, « crier » (cf. de Vit, *Onomasticon*, au mot *Craxsantus*). — Sur l'emploi de *x* dans les langues celtiques, cf. Zeuss, p. 47.

131

D · M
IVL · DIVI
CI · DF · A
XI · VIII · P
CAISIC
CVS

Copie prise par JOUANNET.

Descr. et hist. — Cippe trouvé, suivant JOUANNET (*Acad.*), en sept. 1826, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, n°s 22 et 24). « Partie du couronnement et de la base n'existent pas », dit le même Jouannet dans son manuscrit.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], XVII; cf. p. 135; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 66. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 33 (*Congrès*, p. 491).

D(iis) M(anibus) Jul(ii) Divici, d(e)f(uncti) a(nnorum) xlviii: P(ublius) Cai(us?) Siccus (?).

Comme on ne peut se fier entièrement à la copie de Jouannet, l'explication que nous donnons ici ne doit être acceptée que sous réserves. On peut aussi songer à *p(osuit) Caisiccus,* en faisant de *Caisiccus* (cf. *Caixu,* dans le *Corpus,* III, n°s 5423 et 5513) un de ces noms gaulois à terminaison *-ccus* dont on rencontre quelques exemples à Bordeaux. — *Caius* s'emploie quelquefois, mais rarement, comme gentilice. — Sur *Divicus,* cf. p. 15.

132

IVL · IVLIANIVSI/////

IVL·RESTITVTAE

D · AN · X

///////I · IVLIANVS

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Lecture de Sansas :

IVL MELANI.....
IVL RESTITVTAE
D. AN.
.....IVL ERNVS

L. D.
MARIT.

Lecture de Robert :

IVL.IVLIANFIII
IVL.RESTITVTAE
D ANX
IVLIANVS

L. D//
///MARI///

Les boucles des S étant rectangulaires, on s'explique les difficultés que présente la lecture de la 1re ligne.

Descr. — Les lettres sont mal gravées et assez mauvaises, mais profondes; leur hauteur est de 0,04, 0,03 et 0,02.

Partie supérieure d'un monument en pierre, dont le centre semble avoir été occupé par un buste. — Largeur du fragment : 0,43; hauteur: 0,40. — Cf. le dessin de Bernède.

On voit que Sansas et Robert réunissent en une seule cette inscription et notre nº 109 : ce que semblent justifier la simultanéité de la découverte et la similitude des ornements des deux tombeaux. Mais les lettres n'ont pas du tout le même caractère, et les deux textes s'adaptent malaisément l'un à l'autre.

Hist. — Trouvé en juillet ou août 1865, dans le mur romain, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier, en même temps que le fragment dont il vient d'être question (Sansas). — Réunis tous deux au *Musée* des Facultés sous le nº 80, ils se trouvent encore ensemble, depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Progrès*, III, p. 502 (*Soc. arch.*, V, p. 182), et pl. IV, 1 (dessin de Bernède). — D'après Robert, Renier, fiches ms.

Jul(ius) Julianius p(osuit?). Jul(iae) Restitutae, d(efunctae) an(norum) x: Jul(ius) Julianus.

La fin de la première ligne est tout à fait incertaine. Mais le nom de *Julianius* ne me semble pas douteux, soit qu'il s'agisse d'un personnage différent du *Julianus* de la dernière ligne, soit qu'il s'agisse du même et que dans *Julianius* l'*i* soit due à une erreur du lapicide. — Cf. une *Juliania, Tertii filia* (?) dans une inscription du Norique (*Corpus*, III, 5463).

133

IVL · LVPVS C BITVRIX VR D · E · ANN · XXXV FILEIVS P · C ·	IVL ▲ LVPVS ▲ C BITVRIX VR D ▲ E ▲ ANN ▲ XXXV EIL EIVS ▲ P ▲ C
VINET, première édition du *Discours.*	VINET, éditions d'Ausone et seconde édition du *Discours.*

Var. — Voici comment VINET (1re éd.) explique le changement qu'il a fait subir à la seconde ligne : « Il y avoit donques là BITVRIX, le premier nom des Bourdelois escrit tout au long, et après lui, VR comme m'a voulu asseurer ledit architecte : là ou ie pense, que i'eusse troué VB, B pour R, si i'eusse peu voir ceste escriture en sa pierre, pour dire VBISCVS, comme en l'histoire naturele de Pline i a imprimé *Bituriges Vbisci,* ainsi que ce nom se trouve diversement escrit. Car cest R estoit attachée à l'V; et me doute, qu'ainsi la seconde iambe de l'V servoit là de trois, savoir est de demi V, de I et du droit tret de B ». — L'I a du reste pu ne pas être marqué, on écrivait VV pour *Viviscus.* — Les copies de Vinet ont toujours été plus ou moins dénaturées : D. M. ajouté par JOUANNET : — CI chez ce dernier à la 1re ligne; — BITVRIX.VB chez GRUTER; BITVRIX. V. chez SINCERUS; VÏB chez VENUTI; VIB chez BERNADAU; — DEF chez BERNADAU; D chez SANSAS, etc. — BERNADAU change à sa manière la longueur des lignes.

Descr. et hist. — VINET écrit en 1564 : « Ung praticien faisoit bastir au printemps dernier, pres le puis de la rue du Loup : et prenoit de la pierre au font des vieus murs, qui sont derrière sa maison; entre lesquelles une se trouua qui auoit telle escriture...., Là semblablement estoient, en mon aduis, les deus susdits antiens noms des Bourdelois. si celui duquel i'ay cest epitaphe eust seu reconnoistre le second, Robert Bagrin, architecte de la ville de Bourdeaus : qui passant ung iour par ladite rue, aduisa de fortune ceste piere escritte : et contrefit soudain l'escriture pour la me monstrer : mais il ne luy souuint de moy par quelques iours apres : et ce pendant la piere fut retaillée, et mise en œuure, deuant que la peusse uoir ». — *Effosum fuit nuper e fundamentis antiquorum moenium Burdigalae (Comm.).* — Le puits près duquel a été trouvée l'inscription est sans doute le *putz de Senta-Gema,* au carrefour des rues du Loup et Guérin (Drouyn, p. 411).

Bibl. — VINET : 1° *Discours,* écrit en 1564, publié en 1565, feuille B, page [*ic*] r°; réimpression [de 1718], p. 416; 2° *Discours,* édition de 1574 (réimprimée en 1860), s. 24 (cf. la transcription de SÉGUIER, ms. de Nîmes 13803, f° 317); 3° *Commentarii in Ausonium,* éd. de 1580, s. 208 C; éd. de 1590 et 1604, *id.* (cf. la transcription de SÉGUIER, ms. de Nîmes 13814, f° 42 r°). — Toutes les autres copies dérivent de Vinet, celle de GRUTER, p. DCCXXXI, 3, par l'intermédiaire de SCALIGER (*Burdigalae erutum in vico Lupi. — E Scaligeranis*). D'après Gruter : VICECOMES, *Coloniae Ticiniae commentum,* p. 22; CELLARIUS, *Notitia orbis antiqui,* éd. de 1703, I, p. 118; éd. de 1731, I, p. 147. D'après le même Gruter : DOM BOUQUET, t. I, p. 130; MERULA, *Cosmographia,* 1605, II, III, p. 550; RENIER, fiches ms. — SINCERUS, éd. de 1616, p. 15; de 1627, p. 369. — VENUTI, p. 34. — [TILLET], *Chroniques* de [1718], p. 8. — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 514.) — En figurant le monument comme s'il l'avait vu, DE BEAUMESNIL [ms.]. — BELLET,

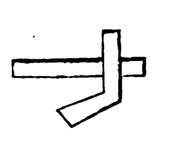
133 *L'antiquité de la ville de Bordeaux* [ms. de l'Académie, t. V], f° 4. — BERNADAU: 1° *Antiquités*, p. 313; 2° *Bull. pol.*, an XIII, p. 133; 3° *Viog.*, p. 204. — JOUANNET, *Inscr.*, [ms.], n° 3. — SANSAS, *Not.*, p. 41 (*Congrès*, p. 499). — ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 24.

Jul(ius) Lupus, c(ivis) Biturix V(i)b(iscus), de(functus) ann(orum) xxxv. Fil(ius) ejus p(onendum) c(uravit).

Nous n'avons rien à ajouter à ce que Vinet écrivait en 1564: « Là » semblablement estoient, en mon advis, les deux susdits antiens noms » des Bourdelois ». *Vibiscus* pour *Viviscus* n'offre rien d'étonnant, encore moins la chute de l'*i* : nous verrons ici même VV pour *Vivisca*.

Cette inscription peut ne point paraître authentique : elle peut sembler imaginée pour donner au nom des Bituriges Vivisques une sanction épigraphique, ce que supposait Maffei (*Ars critica*, p. 362): *Cives Biturix et Mediomatricus fac de civitate sua doceant, et, quod compendius involvant, aperte proferant.* A cela on répondra qu'on n'eût point écrit VR, mais VB. — D'autres diront qu'elle a été inventée pour servir d'étymologie au nom de la « rue du Loup », où précisément on dit qu'elle a été trouvée. Mais le nom de *Lupus* n'est point rare à Bordeaux; la formule *defunctus* était trop insolite (on ne connaissait alors presque pas d'inscriptions où elle fût mentionnée), pour qu'on l'eût choisie de préférence. Enfin elle a été trouvée en creusant les fondements d'une maison de la rue du Loup, et la partie de la muraille romaine, qui longe cette rue, nous a fourni un bon nombre d'inscriptions.

134



D M
IVL · POLYCR
HONIO · MAT
RoNAE · FIL · D
EF · N//// · VIIII
CANDIDVS
LIB·
P C

D'après le monument (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,04 et 0,05, assez régulières et assez droites.

Autel quadrangulaire en pierre molle, couronné d'un fronton et d'antéfixes. — Le dé mesure en largeur 0,33.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, vers juillet ou août 1863, dans les soubassements d'une tour romaine, rue des Treilles (ou de Grassi, n° 7; cf. *hist.* du n° 42). — Déposé dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel, sous le n° 15; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

134

Bibl. — SANSAS, *la Gironde* du 11 août 1863, n° 4464 (art. réimpr. dans la *Soc. arch. de Bord.*, t. III, p. 190). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Jul(io) Polycrhonio, Matronae fil(io), de-f(uncto) an[n(orum)] viiii. Candidus, lib(ertus), p(onendum) c(uravit).

Remarquez qu'on donne le nom de la mère du défunt, non celui du père : *Matronae filius.*—Notez également l'interversion de l'*h* (cf. 110).

135

NÆ · FILIÆ ·
EIVS · AN · V ·
SIMVL · DE
FVNCTIS · IV
R · MVLVS
CONIVGI
ET · FILIÆ · P · C

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Assez bonnes lettres, d'environ 0,05, gravées sur le dé d'un monument en pierre, tronqué par le haut. L'inscription est encadrée entre deux pilastres. — Hauteur : 0,90; largeur: 0,60.

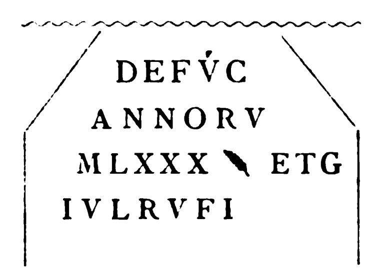
Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute de 1865 à 1871, dans la muraille romaine, le long du cours d'Alsace-et-Lorraine. — Ancien n° 36 du *Musée* des Facultés; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

[........]nae, filiae ejus, an(norum) v, simul defunctis. Jul(ius) Romulus conjugi et filiae p(onendum) c(uravit).

Monument élevé à une femme et à sa fille (*filiae ejus*), morts ensemble, par le survivant, époux de l'une et père de l'autre. Remarquez que

135 « le mari appelle sa fille la fille de sa femme... : mortes en même temps » par suite d'une épidémie ou d'une catastrophe » (Allmer).

136



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

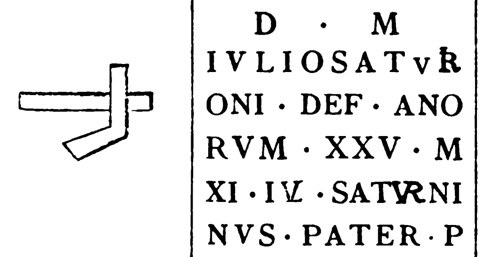
Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,035 et 0,03.

L'inscription se lit sur une aire fermée par des pilastres et creusée dans un autel quadrangulaire en pierre bâtarde. Des traces de minium existent au bord des lettres. — Largeur : 0,61; hauteur du fragment : 0,99.

Hist. — Provenance inconnue. — Originaire sans doute du mur romain de la voie du Peugue. — Ancien nº 59 du *Musée* des Facultés; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

[*Diis Manibus*] ...., *def*[*u*]*nc*[*ti* ou *tae*] *annorum lxxx, et G(aii) Jul(ii) Rufi.*

137



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 97).

Var. — A la 5e ligne, Jouannet et Sansas lisent XI.IV. au lieu de XI.IVL. — A la 3e ligne, on avait gravé d'abord DZF (cf. nº 152); puis on a corrigé Z en E.

Descr. — Lettres de 0,032 et 0,04, d'assez bonne forme, peintes de nos jours au minium.

Autel en pierre. — Hauteur : 0,64; largeur du dé : 0,35.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, maison Faget, rue Neuve-de-l'Intendance, n° 8 (aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7); donné à la Ville par FAGET. — *Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 97. **137**

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, pl. I, 6, et p. 125; 2° *Inscr.* [ms.], n° 76. = SANSAS, *Notice*, p. 50 (*Congrès*, p. 508). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Julio Saturioni, def(uncto) an(n)orum xxv, m(ensium) xi. Jul(ius) Saturninus, pater, p(osuit).

138

IVL · SENECIAN
DEF · AN · XXXI
PONIS ////// CON
IVX·

Copie prise par SANSAS.

Descr. et hist. — Parmi les objets trouvés en juillet ou août 1863 dans les fondements de la tour romaine de la rue des Treilles (n° 7 de la rue de Grassi, cf. n° 42, *hist.*), SANSAS cite « un cippe très fruste, où l'on pouvait lire cependant.... Il n'a pas été conservé. »

Bibl. — SANSAS, *la Gironde* du 11 août 1863, n° 4464 (réimpr. *Soc. arch.*, t. III, p. 192).

Jul(ius) Senecian(us), def(unctus) an(norum) xxxi: Ponis...??.., conjux.

Le cippe étant très fruste, on ne peut ni accepter ni corriger la lecture de Sansas à la troisième ligne.

139

D M
C · IVL · SEVERO
SANVACI · F ·
D · A · XXXV ·
AETERN · MA
TER · P · C

D'après l'original (*Dépôt* Bel, n° 180).

Var. — SANTVACI chez VENUTI, accepté par DEZEIMERIS.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,055 et 0,05.

139 Autel en pierre, à entablement surmonté de volutes. — Le monument est bien conservé, quoiqu'on s'aperçoive visiblement, à la teinte de la pierre, qu'il a été longtemps exposé à l'air et à l'humidité. — Hauteur : 1,09; largeur du dé : 0,45. — Le dessin de VENUTI est insignifiant.

Hist. — « Cette Inscription », dit VENUTI (1754), « existe dans la maison de Campagne de M. Duduc, à une demie lieuë de la Ville de Bordeaux ». « J'ai trouvé la pierre », écrit Jouannet (ms.), « dans le jardin de M. Jourdon, au Bouscat ». « Il y a 300 ans », dit-il ailleurs *(Acad.,)* « qu'un conseiller au parlement de Bordeaux, amateur d'antiquités et grand admirateur d'Ausone, affligé de n'avoir pu découvrir aucun vestige d'une maison de plaisance que son poète favori devait avoir possédée près de Bordeaux, imagina de lui en donner une. Il acheta un bien au Bouscat, y fit transporter quelques fragments extraits de l'enceinte romaine, éleva dans le jardin un cadran solaire, et sur la base de ce petit monument il inscrivit le nom d'Ausone, avec la date de je ne sais quelle olympiade; autre bizarrerie, mais elle fit fortune. Le bien perdit son ancien nom, et, à l'exemple de M. de Lachassaigne, toute la commune ne l'appela plus que le *bien d'Ausone*. Aujourd'hui même on ne le désigne pas autrement[1]. Le cadran est ruiné; mais un beau fragment de colonne antique, et le cippe dont nous donnons la copie, attestent encore la singulière métamorphose que crut opérer M. de la Chassaigne ». Il s'agit de Joseph de la Chassaigne, mort en 1572, et dont la collection passa en partie aux mains de Florimond de Raymond (cf. nº 88, *hist.*). — La pierre qui était encore en 1829 au Bouscat a été transportée, je ne sais quand, au *Dépôt* de l'hôtel Bel (sous le nº 180).

Bibl. — VENUTI, page 37 et pl. II, nº II. — (D'après lui, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], fº 510.) = JOUANNET : 1º *Académie*, 1829, pl. [III], nº 58, et p. 183; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 107. = SANSAS, *Notice*, p. 53 (*Congrès*, p. 511). = RENIER, fiches ms. = DEZEIMERIS, *Sulpice Sévère*, p. 19 (*Soc. arch.*, VI, p. 127).

D(iis) M(anibus). C(aio) Jul(io) Severo, Sanuaci f(ilio), d(efuncto) a(nnorum) xxxv. Aterta, mater, p(onendum) c(uravit).

Rapprochez de *Sanuacus, Sanucius* (*Corpus*, V, 2080) et *Sanuacius* (Schuermans, 4925); *Sanuacus* se trouve comme nom de potier (*id.*, 4926). *Sanus* (Schuermans, 4927) ou *Sannus* (cf. *Corpus*, VII, 1331, 164) est sans doute le simple dont ces noms dérivent. *Sanuillus*, que nous retrouverons à Bordeaux, et *Sanuittus*, qu'on rencontre ailleurs comme marque de potier (Schuermans, 4929), sont des diminutifs du même nom.

Aterta ou *Atertus* est sans doute le même mot qu'*Ateuritus*, dérivé, comme *Aterissa* (*Corpus*, III, 5783), du simple *Aterus* (*Corpus*, III, 5042).

---

[1] Il y a encore un *chemin Ausone* dans la commune du Bouscat, entre le quartier de la Vache et le grand chemin de Bruges.

140

D M	D M	D · M ·
IVL · SIL/////ES/////	IVL · SILES	IVL. SIL.
FIL DEFV////////	FIL DEFV	FIL. DEFV.
IANVAR//VS	IANVARVS	IANVARVS
ANN LI	ANN LI	ANN. LI
P · C ·	P · C ·	P. C.
Texte supposé.	Copie manuscrite de DOM DEVIENNE.	Texte imprimé dans les *Eclaircissemens.*

Hist. — Trouvée en 1756, dans les fondements de l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin), et perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 27; 2° *Eclaircissemens*, p. 58. — D'après lui, JOUANNET, *Inscr.* [ms.], n° 59.

D(iis) M(anibus). Jul(ius) Sil[v]es[tris?], fil(ius), defu[nc-tus] ann(orum) li. Januar[i]us p(onendum) c(uravit).

Remarquez que la quatrième et la cinquième ligne ont été interverties, ce qui est probablement la faute, non pas de dom Devienne, mais du lapicide romain. Nous avons déjà vu une interversion semblable (n° 125); nous en retrouverons d'autres (cf. n° 165).

141

C · IVL · SY
NTRoPo
ANNAE

D'après la copie prise par JOUANNET, la seule qui nous reste.

Var. — SANSAS écrit à la 3e l. : ANN DF.

Descr. et hist. — « Simple fragment », dit JOUANNET, trouvé en septembre 1826 près du vieux Lycée (derrière le n° 7 de la rue Guillaume-Brochon et les nos 22 et 24 du cours de l'Intendance), et perdu depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [II], n° XVIII, et p. 135; 2° *Inscr.* [ms.], n° 67. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 55 (*Congrès*, p. 513).

C(aio) Jul(io) Syntrop(h)o, Ann[i]a E...... (?).

Syntropus est pour *Syntrophus,* de σύντροφος, « nourri avec ».

142

TIBERI · M · XVI
C · IVL · TAVRIANVS
PATER ET MAXIMILLA
MATER

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 212), et un estampage de JOUANNET.

Var. — D. M ajouté par DEVIENNE et le ms. D. — 1re l. : LIBERI chez DEVIENNE *(Eclairc.)*, BOURIGNON, MILLIN, CAILA; LIBE chez DE LA VINCELLE; XVIII chez DEVIENNE (les deux textes), BOURIGNON, le ms. D, CAILA; XVII, JOUANNET et SANSAS. — 2e l. : LAVRIANVS chez DEVIENNE, le ms. D, BOURIGNON, CAILA, DE LA VINCELLE, JOUANNET, SANSAS et RENIER. — 3e l. : MAXIMILIA dans le ms. D, BOURIGNON, MILLIN, CAILA, DE LA VINCELLE et RENIER; INER. II pour PATER.ET chez BOURIGNON.

Descr. — Lettres très légèrement gravées, allongées et peu nettes : les barres des T et des L très courtes, ce qui explique comment les précédents éditeurs ont pu confondre ces deux lettres. — Hauteur : 0,022 et 0,027.

Monument quadrangulaire en pierre tendre, présentant deux acrotères, aujourd'hui disparus, une niche et une base sur laquelle se lit l'inscription. Dans la niche, on voit le buste du défunt, gros enfant joufflu qui caresse un oiseau. — Hauteur : 0,65; largeur : 0,40. — Voyez chez DE LA VINCELLE, pl. XXIX, la reproduction d'un dessin envoyé par CAILA.

Hist. — DEVIENNE nous apprend que le monument a été trouvé en 1756, dans les fondements de la nouvelle Intendance (entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet). Donné en 1781 à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR, il est resté depuis au *Dépôt* de l'Hôtel J.-J. Bel, sous le n° 212. On l'a fort malheureusement encastré dans le mur.

Bibl. = [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 1; 2° *Eclaircissemens*, p. 55. = *Archives départementales*, ms. D., n° 1 (1). = D'après une communication de M. DUCHENE LE JEUNE, BOURIGNON, ms. de Nîmes 13816, t. I, f° 223 v°, n° 15. = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 652. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 42. — D'après un dessin envoyé par Caila, GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil*, II, p. 235, et pl. XXIX, II. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 19; cf. p. 173; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 16. = SANSAS, *Notice*, p. 55 (*Congrès*, p. 513). = RENIER, fiches ms. (d'après ROBERT, je crois).

[D(iis) M(anibus)] Tiberi(i), m(ensium) xvi : C(aius) Jul(ius) Taurianus, pater, et Maximilla, mater.

Taurianus, qui vient du nom *Taurus,* est très rare. On trouve d'ordinaire *Taurinus* comme forme de dérivé (cf. ici *Taurina,* n° 182). Toutefois les deux formes peuvent coexister : cf. *Florinus* et *Florianus, Faustinus* et *Faustianus, Constantinus* et *Constantianus,* etc.



143

L· IVL ///////////////
DEF · ANN ////////// I
PR · P · P · C ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres médiocres de 0,025, gravées dans un cartouche accosté d'appendices demi-circulaires, et reposant sur un relief sculpté figurant des rosaces et des feuilles. — Largeur du fragment : 0,65.

Hist. — Provenance inconnue. — Sorti peut-être des fouilles faites en 1860 dans la maison Motelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7. — Jusqu'en 1883, était dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel, sous le n° 21; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — D'après Robert, Renier, fiches ms.

L(ucius) Jul(ius).., def(unctus) ann(orum)...... [Fili]i (??) pr(opria) p(ecunia) p(onendum) c(uraverunt).

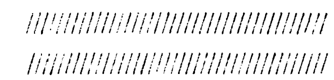
144

MEMORIAE
I×NCIA/VERVA/S
D · ANNXXXI S · P ·

« il y a deux lignes de plus qui sont tronquées ».
Dom Devienne (manuscrit).

Peut-être faut-il lire :

MEMORIAE
IVN//IA/VARIVS
D · ANNXXXI S · P ·



Var. — A la 2e ligne, les *Eclaircissemens* donnent INCIANUERUAUS, et le ms. D, IANCIAVVERVAVS. — A la 3e, S.P. omis par le ms. D, ainsi que le premier point; les *Eclaircissemens* impriment des points partout.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet). — Perdue depuis.

Bibl. — [Dom Devienne] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 11; 2° *Eclaircissemens*, p. 56. — D'après ce dernier ouvrage, Jouannet, *Inscriptions* [ms.], n° 28. = *Archives départementales*, ms. D, n° 11 (8).

Memoriae. Jun[ius] Januarius, d(efunctus) ann(orum) xxxi. S(umptu) p(roprio) (???) p(osuit)......

Nous donnons cette inscription sous réserves.



145

D · M ·
C · I · HOMVL · SAL · LAC · VX ·
PIENTISS·

D'après la copie conservée par DE LURBE, le seul qui ait vu l'inscription.

Descr. et hist. — Trouvée en 1564, « aux ruynes de la maison ancienne de Duras », (dans la rue de Grassi, vers les nos 9 ou 7), et provenant du mur romain dont elle a dû être extraite avant cette date.

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 68; éd. de 1619, p. 64 r° (recopiée par SÉGUIER, *Index ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 46 r°. — D'après lui *(E Libello Gallico de Antiq. Burdeg.)*, GRUTER, p. DCCLXXXIX, 8. — D'après GRUTER : URSATUS, *De notis*, dans le *Thesaurus* de GRAEVIUS, t. XI, c. 607 (cf. à la fin des *Marmora Oxoniensia*, p. 57); RENIER, fiches ms. — D'après DE LURBE encore : VENUTI, p. 41; — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], f° 151); — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 6; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 10; — SANSAS, *Notice*, p. 38 (*Congrès*, p. 496); — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 4 (*Soc. arch.*, VI, p. 50).

D(iis) M(anibus). C(aius) J(ulius) Homul(us): Sal(via) Lac....,ux(or) pientiss(ima)(???)

On pourrait également supposer : *C(aius) J(ulius) Homul(us) Sal*[*v*]*iae ux(ori) pientiss(imae)*, de Lurbe ayant parfaitement pu prendre SAL.IAE pour SAL.LAC.

146



D ❦ M
LVCRET · AVRFLIAE
//EFVNCT · ANN · XX

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,05, allongées, assez bien gravées, mais de basse époque. Remarquez, à la 2e ligne, F pour E.

L'inscription occupe le dé d'un monument en pierre, que couronne un fronton flanqué d'acrotères. Sur le champ du fronton, une pigne. Au bas du dé, traces d'un ornement en fer. — Largeur du dé : 0,58; hauteur du monument : 0,85.

Hist. — Ce cippe, dit DEZEIMERIS, a été tiré du mur romain, coin est de la rue des Épiciers et du cours d'Alsace-et-Lorraine, vers le milieu de juin 1873. C'est sans doute l'angle occupé aujourd'hui par le n° 59 du cours d'Alsace-et-Lorraine, au coin de cette

voie et de la rue du Pas-Saint-Georges. Transporté par les soins de GASSIES au *Musée* des Facultés; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée. **146**

Bibl. — DEZEIMERIS, *Académie*, 1873, *comptes-rendus des séances*, p. 17.

D(iis) M(anibus) Lucret(iae) Aureliae, [d]efunct(ae) an-n(orum) xx.

147

D· M·
ET · MEMORI
AE LVCRETI
FIDELIS·

D'après VENUTI.

Descr. — L'inscription se lisait sur la base d'un cippe quadrangulaire surmonté d'un fronton qui portait dans son tympan une pomme de pin. La pierre « a trois pieds de haut, et un pied six pouces de large ». — Dessin chez VENUTI.

Hist. — « Elle existe encore sur une pierre enchassée dans le coin du rempart qui fait face à la rue Porte-Dijeaux », disait VENUTI vers 1744. L'inscription a dû disparaître peu après, lorsqu'on démolit, vers 1746, la barbacane qui faisait face, à l'ouest, à la porte Dijeaux, afin d'isoler cette dernière (Drouyn, p. 57).

Bibl. — VENUTI, *Dissertations*, pl. II, nº III; cf. p. 37. — D'après lui : (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], fº 321); — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 143.

D(ii)s M(anibus) et memoriae Lucreti(i) Fidelis.

148

M · L · FLORVS
def. ann. xxxii
soror. pon. curavit

JOUANNET raconte ce qui suit dans sa *Statistique*, tome II, IIᵉ partie, p. 433 :

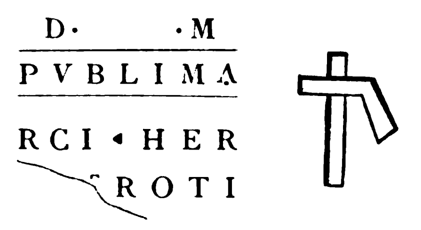
« En 1842, sur l'emplacement de l'ancien château de l'Ombrière [au nord de la rue de l'Ombrière, cf. *hist.* des nºˢ 46 et 47], dans la partie la plus voisine de l'antique enceinte de la ville [par conséquent le long même de cette rue], des fouilles entreprises pour la construction d'une maison nous ont fourni d'autres curieux débris des monumens gallo-romains.....

» On a retiré des fondations mêmes de l'ancien palais un cippe funéraire haut de 0,76, large de 0,68, surmonté d'un fronton renfermant le buste mutilé d'un certain M.L.

148 FLORUS, mort à trente-deux ans. Sa sœur lui avait érigé ce monument.... La lettre... est grande et régulière ».

M(arcus) L(...ius) Florus, [def(unctus) ann(orum) xxxii. Soror pon(endum) curavit].

149



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Inscription gravée, en lettres cursives de 0,045, sur le dé d'un autel quadrangulaire en pierre, dont la base manque et dont le couronnement a été retaillé. — Largeur du dé : 0,65. — Voyez le dessin de BERNÈDE.

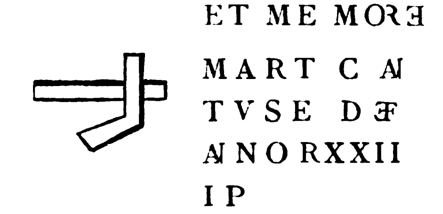
Var. — MAMRCI, dans la *Soc. arch.*, IV, p. 185, est une faute d'impression : SANSAS lisait bien *Marci*. — HFR...OLI chez RENIER; HER...TROI chez SANSAS.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en janvier ou février 1867, dans le mur romain, lors de la démolition de la maison située « au nord de l'ancienne porte Toscanan », c'est-à-dire, selon toute probabilité, le n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine, formant le coin de la rue Porte-Basse. — *Musée lapidaire* des Facultés, n° 76; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée. — Dessin de BERNÈDE.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde* du 24 février 1867, n° 5661 (*Soc. arch.*, t. IV, p. 185); 2° *Progrès*, V, p. 176 (*Soc. arch.*, VII, p. 167), et pl. III, n° 2 (dessin de BERNÈDE). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Publi(o) Marci(o) Her[m]eroti.

150



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — MEMOR, MARICATVSE, ANOR chez SANSAS: MARICATVSE également chez CREULY (*Rev. celt.*, III, p. 301; *Dict. arch. de la Gaule*, I, p. 209 : carnet XIX, p. 14).

Descr. — Assez bonnes lettres de 0,045, gravées sur le dé d'un autel quadrangulaire dont le sommet a disparu. — Largeur de ce dé : 0,40. **150**

Hist. — Provient de la démolition de la tour romaine détruite en juin-juillet 1867 et qui occupait l'angle de la place Pey-Berland et du cours d'Alsace-et-Lorraine (cf. n° 80, *hist.*). — *Musée* des Facultés, n° 50; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde* du 24 juin 1867, n° 5772 (réimpr. *Soc. arch.*, V, p. 126); 2° *Progrès*, V, p. 741 (*Soc. arch.*, VII, p. 174). = D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et memori(a)e Mart(ii?) Cantus(a)e, def(uncti) annor(um) xxii. Ip(se sibi ponendum curavit??) ou *i(pse) p(aravit).*

Sauf l'absence du D. M., l'inscription semble complète.

Cantusa est pour nous un nom d'homme (cf. p. 270). Il dérive du radical *cant-* qui a fourni le nom *Cantus* (cf. n° 20 *bis*) et qui, selon Zeuss (p. 162), signifierait « blanc » en celtique.

151

AVETIVS
MMAN
TVSE · FI
LIVS · DF
AN · LXXV
INGENV
VS·FILIVS
PROP· P· C

D'après la copie et les dessins donnés par JOUANNET.

Descr. — JOUANNET se borne à dire au sujet du monument : « Une paire de ciseaux et un instrument dont j'ignore l'usage sont gravés latéralement à cette épitaphe. Ils désignaient probablement la profession du mort. Au-dessus de l'inscription on voit en creux cette feuille ❦ *(Inscriptions)* ». « Le cippe... présente, sur les faces latérales, d'un côté, une paire de ciseaux au-dessous de l'*ascia* ; et de l'autre, l'objet figuré à côté de l'inscription *(Académie)* » : il semble que ce soit un métier de tisserand.

Hist. — Trouvée en sept. 1826, près de l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte de Bordeaux (derrière les n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance).

151 **Bibl.** — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [II], xxv, et p. 137; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 70. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 22 (*Congrès*, p. 480).

Avetius, Mi(nucii??) Mantus(a)e filius, d(e)f(unctus) an(norum) lxxv. Ingenuus, filius, prop(ria) p(ecunia) c(uravit).

Mantusa est sans doute un nom d'homme, formé à l'aide du suffixe *-usa*, de *Mantus* (cf. *Corpus*, III, n° 1816), comme *Cantusa* de *Cantus* (cf. ici n° 150), *Attiusa* de *Attius* (Schuermans, 593-4), *Attusa* de *Attus* (*id.*, 620-1), *Nistusa* de *Nistus* (*id.*, 3899-3901), etc.

Avetius, Avetus (plus fréquent à Bordeaux), *Avetedo* (*Corpus*, III, 6010,29), *Avedo* (V, 4304) viennent également, semble-t-il, d'un radical *av-*.

Le défunt était peut-être un tisserand, comme sembleraient l'indiquer les ciseaux et le métier (?) représentés sur le monument; cf. ici l'épitaphe d'un *linarius* (n° 77).

152

D · F · AN · XLI
M I CVRITA
CONIVXPC

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — DEF chez les deux précédents éditeurs.

Descr. — Lettres hautes de 0,04, assez laides, fortement gravées. — Inscription reproduite en héliogravure par TERPEREAU, *Soc. arch.*, VI, pl. XIII.

Fragment d'un autel quadrangulaire en pierre : la partie inférieure du dé et la base ont été seules conservées. — Largeur du dé : 0,34.

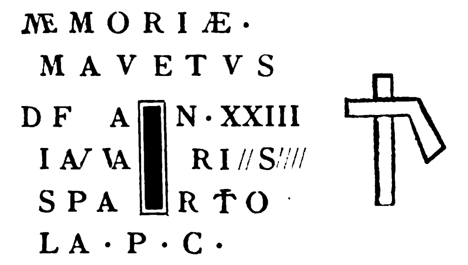
Hist. — Trouvé en février 1880, d'après DEZEIMERIS, dans les fondements de la maison n° 9 *bis* de la rue de Grassi; offert à la Ville « par M. MATTEO PETIT ». Transporté au *Musée* des Facultés; en 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 6 et pl. (*Soc. arch. de Bordeaux*, VI, p. 52 et pl. XIII; cf. t. VII, p. v). = ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 192, t. I, p. 162.

..... d(e)f(unctus) an(norum) xli. Mi(nucia?) Curita, conjux, p(onendum) c(uravit).

C'est le monument élevé à son mari par *Minucia Curita;* nous rapprocherons ce dernier nom, hypothétiquement, du *Cure* de notre n° 60 (cf. p. 172). Les précédents éditeurs ont préféré faire de *Micurita* un seul nom, ce qui n'est pas impossible.

153



Restituée d'après la copie de JOUANNET.

Var. — JOUANNET imprime IANVARIS | SPARTO | LA, qu'accepte SANSAS.

Descr. — « Au milieu de l'inscription.... on voit une petite niche carrée, profonde d'environ trois pouces, et entourée d'un double filet », dit JOUANNET.

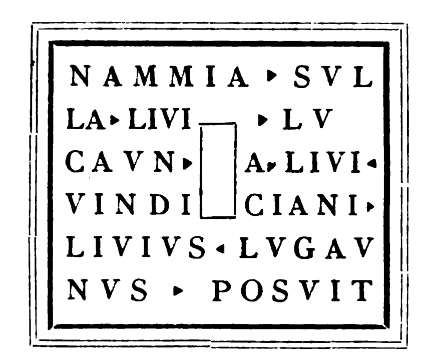
Hist. — Trouvée en septembre 1826, derrière le vieux Lycée. Perdue depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [II], n° XXVI; cf. p. 137; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 71. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 43 (*Congrès*, p. 501).

Memoriae. M(.....ius??) Avetus, d(e)f(unctus) an(norum) xxiii. Januari[u]s [et] Spartiola p(onendum) c(uraverunt).

C'est, semble-t-il, un monument élevé à un maître par deux esclaves.

154



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 63).

Var. — SVLLIA, VINDOCIANI, LVCAVNVS chez JOUANNET.

Descr. — Belles lettres de 0,05, gravées sur une plaque de pierre, dans un encadrement formé de moulures. — Largeur : 0,61; hauteur : 0,75.

Hist. — Trouvée, dit JOUANNET, en octobre 1831, dans les fondements du mur romain,

154 sur l'emplacement de la maison Faget (alors rue Neuve-de-l'Intendance n° 8; aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7). — Donnée à la Ville par FAGET, et conservée au *Dépôt* Bel, sous le n° 63.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, pl. I, n° 13, et p. 129; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 82. = SANSAS, *Notice*, p. 44 (*Congrès*, p. 502). = RENIER, fiches ms.

Nammia Sulla, Livi(i) Lucaun(i filia), A(uli) Livi(i) Vindiciani (neptis). Livius Lugaunus posuit.

Sur le gentilice *Livius*, cf. p. 28. *Nammius* semble formé d'un radical celtique d'où dériveraient les noms de *Namilius, Namita* (Schuermans, 3799, 3800), *Adnametus* (cf. n° 102). Rapprochez de *Lugaunus* (écrit également *Lucaunus* sur cette même inscription), *Caunus* (n° 95); de *Sulla, Suleriae* (page 78).

155

///T M/////////////M///

T · NOB ·
FAVÓRIS
D · F · A · N · XLI
ET · MATRI
EIVS · ATRE
BÆ · D · F · AN · L[x]

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — La première ligne oubliée par SANSAS et ROBERT.

Descr. — Bonnes lettres, quoique le graveur ait été gêné par la nature de la pierre. — Hauteur: 0,045 et 0,060.

Monument quadrangulaire en pierre bâtarde : l'inscription est dans une niche cintrée peu élevée et peu profonde; la première ligne se lit isolément sur le bandeau de l'entablement. — Largeur : 0,65; hauteur, 0,75.

Hist. — Trouvé en 1868, dit SANSAS, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Souleau, rue des Trois-Canards, n° 9 : cet emplacement est celui qu'occupent aujourd'hui les n°s 105 du cours d'Alsace-et-Lorraine et 62 de la rue du Loup. — *Musée* des Facultés, n° 52; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, VI, p. 573 (*Soc. arch.*, VII, p. 218). = ROBERT, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 155. — D'après lui, RENIER, fiches ms.

155

[D(iis) M(anibus) e]t m[e]m[oriae] T(iti) Nob(ii) Favoris, d(e)f(uncti) an(norum) xli, et matri ejus Atrebae, d(e)f(unctae) an(norum) lx.

Nobius est sans doute le même gentilice que *Novius*. — *Atreba* est d'origine celtique. On peut rapprocher ce nom de celui des *Atrebates*, peuplade belge. Zeuss (p. 866) regarde *Atrebas* comme une contraction pour *Adtrebas*, et rapproche ce mot de l'irlandais *atrab*, « *habitatio* » (p. 10).

156

HELENO
DEF·AN·
XXI·
NONICO
NIVS·SE
NECIA
NVSPAT
P·C

D'après l'original (*Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel, nº 34), et les copies de CAILA et JOUANNET.

Var. — HELENO n'a été conservé que par JOUANNET et par CAILA. — CAILA donne même, à cette ligne, HELENOD, qu'acceptent JOUANNET *(Acad.)* et SANSAS.

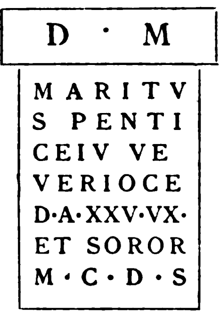
Descr. — L'inscription est gravée sur une aire plane creusée dans un cippe circulaire reposant sur une base. — Largeur de l'aire : 0,24; hauteur du fragment : 0,51. — La première ligne a été enlevée entre 1829 et 1843.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé en 1756, par conséquent dans les fondements de l'Intendance, dit CAILA, et, sur son témoignage, JOUANNET : j'en doute, car ni Devienne ni Bourignon ne l'ont connu. — *Dépôt* Bel, nº 34.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 51. = JOUANNET : 1º *Académie*, 1829, planche [II], nº 25; cf. p. 174; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 135. = SANSAS, *Notice*, p. 37 (*Congrès*, p. 495). = RENIER, fiches ms.

Heleno, def(uncto) an(norum) xxi. Noniconius Senecianus, pat(er), p(onendum) c(uravit).

157



Copie de Jouannet.

Hist. — Trouvée, d'après Jouannet, en sept. 1826, derrière le vieux Lycée (aujourd'hui cours de l'Intendance, nos 22 et 24), dans le mur romain. Perdue depuis.

Bibl. — Jouannet : 1° *Acad.*, 1827, pl. [II], n° viii; cf. p. 133; 2° *Inscr.* [ms.], n° 55. — D'après lui, Sansas, *Notice*, p. 46 (*Congrès*, p. 504).

D(iis) M(anibus). Maritus Penticeiu[s S]everi[nus??], d(efunctus) a(nnorum) xxv. Ux(or) et soror m(onumentum) c(ondiderunt??) d(e) s(uo).

Nous donnons cette lecture et ce texte sous toutes réserves.

158



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Jouannet lisait : O H | D M | POM MARITVS | IVL LENTINVS M | OS; — Sansas, *Notice* : D. M. | POMS MARITVS | IVL LENTINVS M | ...OS; — Sansas, *Ascia:* POS/////H | D M | POM MARITV | IVL LENTINVS M | POS.

158

Descr. — Lettres dont la hauteur varie de 0,025 à 0,050, assez jolies.

Nous empruntons la description du monument au manuscrit de JOUANNET : « Cette inscription est gravée sur un cippe quadrilatere, au-dessus d'une niche carrée, où l'on voit en haut relief la figure en pied de la femme de Lentinus. Elle est représentée vêtue de la stola, coiffée avec élégance, tenant de la droite un miroir rond à long pied. Malheureusement le cippe a beaucoup souffert; mais il est remarquable sous quelques rapports ». — Hauteur: 1,08; largeur : 0,58.

Hist. — Provient, dit JOUANNET, « des dernières fouilles opérées au château du Hâ pour l'érection du palais de Justice ». Il s'agit sans doute des fouilles de 1842 ou 1843. — Était au *Dépôt* J.-J. Bel au temps de Sansas, nº 275 (dans la cour). Depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 146. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 40 (*Congrès*, p. 498); 2º *Ascia*, p. 27 (*Académie*, 1866, *actes*, p. 435). = RENIER, fiches ms.

Posuit. D(iis) M(anibus) Pom(peiae?) Maritum[ae]. Jul(ius) Lentinus, m(aritus), pos(uit).

Remarquez *posuit* repété et mis une première fois en vedette.

Maritima et *Maritimus* se trouvent ailleurs comme *cognomina*.

159

IS · D · AN
LXXX · PO
PI ⊥ I V S
S E C V N
D I N V
S · F · P · C ·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 121).

Var. — POPILIVS chez CAILA, JOUANNET et SANSAS; — DINVS à l'avant-dernière ligne, chez les mêmes.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,04, peintes de nos jours au minium.

Fragment d'autel quadrangulaire, large de 0,31, haut de 0,40.

Hist. — Provenance inconnue. — C'est sans preuve que CAILA et, d'après lui, JOUANNET, prétendent que le monument a été découvert en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — Depuis le commencement du siècle au *Dépôt* J.-J. Bel, aujourd'hui sous le nº 121.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 44. = JOUANNET, *Acad.*, 1829, pl. [II], nº 21. = SANSAS, *Notice*, p. 47 (*Congrès*, p. 505). = RENIER, fiches ms.

...is, d(efuncti) an(norum) lxxx. Popillius Secundinus, f(ilius), p(onendum) c(uravit).

160

ETMORI
E·POPATEN
DI< AN

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Lecture de SANSAS :ET MOR//E.POPATEA DI.AN.....

Descr. — Mauvaises lettres de 0,045 et 0,052.

Fragment quadrangulaire en pierre bâtarde, avec couronnement et acrotères, le tout fort délabré. — Largeur du dé : 0,35.

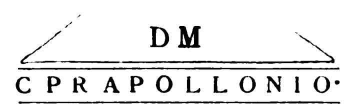
Hist. — Provenant, dit SANSAS, du mur romain, « maison Béchade, rue des Trois-Canards » (nº 3 de cette rue : l'emplacement correspond à la partie du trottoir du cours d'Alsace-et-Lorraine qui borde le nº 99). Trouvé en 1868. — *Musée* des Facultés, nº 74; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, t. VI, p. 583 (*Soc. arch.*, VIII, p. 127). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et (me)mori(a)e Pop(iliae?) At(h)en(aidis?), d(e)f(unctae) an(norum) ....

On pourrait supposer d'autres noms, comme *Athenaeus*, *Athenio*, etc.

161



D'après l'original (*Dépôt* Bel, nº 12).

Var. — La barre des L, d'ailleurs très courte, se confond avec la ligne gravée au-dessous, ce qui explique pourquoi JOUANNET donne APOILONIO. RENIER lisait C. PR. APOLLONIO.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,045 et 0,035.

L'inscription occupe le fronton et le bandeau du couronnement d'un monument quadrangulaire en pierre : au-dessous, dans une niche cintrée, le portrait en buste du défunt, vieillard à la tête dégarnie, tenant de la main droite un rouleau, de la main gauche une fleur. — Hauteur : 0,59; largeur : 0,42.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en octobre 1831, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Faget (alors nº 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance; aujourd'hui nº 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 12.



Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, p. 124, et pl. I, n° 1; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 75. = SANSAS, *Notice*, p. 19 (*Congrès*, p. 477). = RENIER, fiches ms. **161**

D(iis) M(anibus). C(aio) Pr(imio???) Apollonio.

162

ETMEMORI
AE · PVBLICIE
CARASOVΛE·
DEFVNCTΛ·
ANOR · XXVII
C V S R Λ

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS ajoute à la fin CVR seulement, qu'omet d'ailleurs ALLMER.

Descr. — Mauvaises lettres de 0,05, 0,07 et 0,08, à peine gravées, peut-être de basse époque. — La dernière ligne est peinte au minium, et n'a pas été gravée; toutes les autres lignes ont été gravées, puis peintes au minium.

Monument quadrangulaire en pierre; sur le champ du fronton, une *pigna*; acrotères aux extrémités du couronnement. — Hauteur : 1,17; largeur du dé : 0,39.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans les fondements du mur romain, sur l'emplacement de la maison de M. de Mérignac, rue des Trois-Canards (n° 5; partie du trottoir du n° 101 du cours d'Alsace-et-Lorraine). — *Musée* de la rue des Facultés, n° 66; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, t. VI, p. 579 (réimpr. *Soc. arch.*, t. VIII, p. 123). = ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 155, t. I, p. 280. = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et memoriae Publici(a)e Carasouae : defuncta an(n)or(um) xxvii. Cura(vit) ....

Carasoua est un nom d'origine celtique de la même famille que ceux de *Carassounus* et *Carassounius* (cf. *Revue celtique*, t. III, p. 162) ; il semble composé de deux radicaux, — dont le premier, *car-* (cf. *car*, « *parens* », ou « *amicus* », en breton et en cornique, Zeuss, p. 294), se retrouve dans un grand nombre de noms gaulois, *Carantillus*, *Caratacus*, *Carantus*, *Caratilla*, etc. (cf. Zeuss, p. 4), — dont le second apparaît sous une forme similaire dans le nom de *Caraddouna* (*Revue celti-*

162 *que, id.)*: on sait en effet que les Gaulois représentaient tantôt par S, tantôt par D, tantôt par Θ, tantôt par D barré, un son, qui existait dans leur langue, analogue au θ grec ou au *th* anglais, et auquel ne correspondait exactement aucune lettre de l'alphabet latin. C'est ainsi que se prononçait donc l'S de *Carasoua* (Zeuss, p. 77).

163

PVBDIVIXT
VS DFANXLV
ET PVBL SE
CVNDI
DFAXLI
CONS P
P PASC V///

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 114).

Var. — A la seconde ligne, XIV chez Jouannet et Sansas; — SECVNDV/// chez Renier; — à la dernière ligne, PPCVR dans la note de Jouannet; PPAS.C ailleurs chez Jouannet et chez Sansas.

Descr. — Assez bonnes lettres de 0,06 à 0,07: la dernière ligne est, non pas gravée, mais simplement tracée sur la pierre, et en lettres assez grossières. — Les L à terminaison tombante.

Autel quadrangulaire en pierre: l'inscription est sur le dé. — Hauteur: 0,83; largeur: 0,38.

Hist. — Trouvé, d'après Jouannet, en sept. 1826, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (dont l'emplacement est aujourd'hui celui des nºs 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par Brown à la Ville. — Nº 114 du *Dépôt* J.-J. Bel.

Bibl. — Jouannet: 1º notes ms. [III, nº 1]; 2º *Acad.*, 1827, pl. [II], nº XXVII, et p. 137; 3º *Inscriptions* [ms.], nº 72. = Sansas, *Notice*, p. 47 (*Congrès*, p. 105). = Renier, fiches ms.

Pub(lius) Divixtus, d(e)f(unctus) an(norum).xlv, et Publ(ii) Secundi, d(e)f(uncti) a(nnorum) xli. Cons(obrinus) p(osuit) P(ublius) Pascu (...?).

La fin est difficile à interpréter. Je songe à *consobrinus*, « cousin germain », et non pas à *conservus*: les deux défunts, ayant des gentilices, ne sont certainement pas des esclaves. Je crois que la dernière ligne porte les noms du donateur, qu'on peut restituer du reste de

différentes manières. — Peut-être même faut-il rapporter CV à la précédente ligne : *cons(obrinus) p(onendum) cu(ravit) P(ublius) Pas(senus).* — Nous donnons pour mémoire l'explication de Jouannet (ms.) : *cons(ocer) p(atris) p(ropriâ) p(ecuniâ), as(ciâ), cu(ravit).* **163**

164

ET MEMORIIAEPVB
ADTVSTAEDEFVTA
ANNORVM LVII

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 35).

Var. — MEMORIAE chez JOUANNET et SANSAS ; ADIVTAE et DEFVTAE chez JOUANNET. — Remarquez la répétition de l'I à la première ligne.

Descr. — Lettres de 0,025. — Caractères à peine gravés, grossiers et inégaux : les traits ne se rejoignent pas.

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde, à fronton et acrotères. — Largeur du dé : 0,45 ; hauteur du monument : 0,68.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute vers 1840-3 dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ, comme il semble ressortir des manuscrits de JOUANNET. — N° 35 du *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Monuments funéraires antiques* [ms.], IVe classe, n° 37 ; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 120. = SANSAS, *Notice*, p. 18 (*Congrès*, p. 476). = D'après une copie de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et memoriae Pub(...iae) Adtustae : defu(nc)ta annorum lvii.

Adtusta semble d'origine celtique, à cause de la particule *ad-* ; cf. Zeuss, p. 865.

165

D M
ET MORI
E · DE · VAN
PVPIVSGEA
L · VSANNOS
M XXXXX

D'après l'original (*Dépôt* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, n° 181).

Descr. — Lettres de 0,05 et 0,035, tracées plutôt que gravées, à peine visibles et de mauvaise forme.

165 Monument en pierre bâtarde terminé par un cône. L'inscription occupe une aire encadrée de pilastres et surmontée d'une arcade cintrée. — Hauteur : 1,22; largeur : 0,45.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvée sans doute après 1845, puisque Jouannet ne l'a pas connue, et avant 1850-3, date de son classement au *Dépôt* Jean-Jacques Bel, sous le n° 181.

D(iis) M(anibus) et (me)mori(a)e d(e)f(uncti). V(ixit) an(nos) Pupius Gea (p)lus m(inus) annos xxxxx.

Les mots et les lettres ont dû être intervertis sur notre inscription par la faute du graveur, qui ne comprenait pas le texte : ANNOS se trouve répété deux fois, le P de PLVS est omis, etc. On pourrait songer, il est vrai, à un surnom *Gealus* : mais on ne le rencontre nulle part ailleurs, et *Gea* est connu comme nom d'homme.

---

166 L P A

Copie de DE MENSIGNAC.

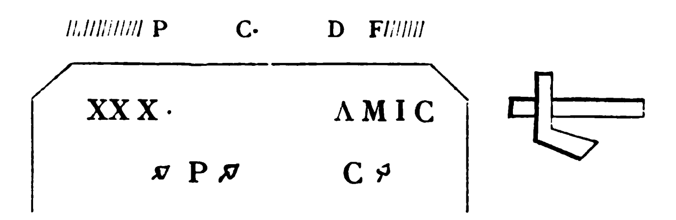
Var. — LPA chez DEZEIMERIS.

Descr. et hist. — Inscription trouvée en 1877 dans les fondements du mur romain, sur l'emplacement du n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine : « Le 18 juin », dit DEZEIMERIS, « on a retiré de l'excavation... une inscription trop laconique portant seulement les lettres : LPA, ce qui est probablement une marque de distinction du bloc ».

Bibl. — DEZEIMERIS, *la Gironde* du 1er juillet 1877, n° 8329. = DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, III, p. 157.

L(ucii) P(...ii) At....

167



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS ou n'a lu que la dernière ligne, ou n'a connu que la partie inférieure de l'autel.

Descr. -- Lettres assez mal gravées, de 0,03 et 0,04.

Monument quadrangulaire en pierre bâtarde, brisé en deux fragments. La 1re ligne

est sur le bandeau d'un entablement, aujourd'hui disparu; les deux autres sur le dé, dans un encadrement formé de pilastres. Au-dessous de l'inscription, sculptée en relief, on voit un autel qui semble porter une pomme de pin. — Hauteur : 0,90. — Cf. le dessin de BERNÈDE. **167**

Hist. — Découvert, d'après SANSAS, en janvier ou février 1867, dans le rempart gallo-romain, à la hauteur du n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine; cf. *la Gironde,* n° 5661 (*Soc. arch.,* IV, p. 187). — *Musée* des Facultés, n° 87; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

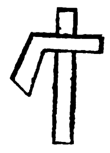
Hist. — SANSAS, *Le Progrès,* V, 176 (*Soc. arch.,* VII, p. 166), et planche III, n° 4 (dessin de BERNÈDE).

.... P(ublius???) C...., d(e)f(unctus) [a(nnorum)] xxx. Amic(us) p(onendum) c(uravit).

L'usage d'abréger par leur initiale tous les noms à la fois du défunt est extrêmement rare dans l'empire romain : c'est en Gaule où l'on trouve le plus d'exemples de ce fait. M. Hirschfeld l'a signalé pour les inscriptions du pays des Voconces (*Gallische Studien,* I, p. 47).

168

D M
SAI · TERTIO ·
VECISO FRAT ·
POSVIT



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 152).

Var. — La troisième lettre de la seconde ligne est accostée en haut et à gauche d'un appendice en forme d'accent aigu : **1**; on peut songer à une L semblable à celle de l'écriture cursive, et en particulier des *graffiti* de Pompéi; mais, comme cet accent ne rejoint pas la haste verticale, nous préférons le considérer comme un *apex* destiné à la lettre A; puis, l'inscription est trop bien gravée pour que le lapicide ait ainsi mêlé l'écriture cursive aux *litterae quadratae.* — Les deux éditeurs ont adopté SAI.

FRATER chez tous les éditeurs. — Il y a, au-dessus du crochet inférieur du C, isolée du corps de la lettre, une sorte de boucle qui me semble beaucoup trop légèrement gravée pour indiquer le crochet recourbé de la lettre G. Les deux éditeurs ont VECISO; RENIER, VIGISO; VECISO? chez CREULY, *Rev. celt.,* III, p. 310.

Descr. — Lettres de bonne forme, hautes de 0,036 et 0,03.

Monument quadrangulaire en pierre, sans ornement. La première ligne, sur le tympan du fronton; le reste, sur le dé. — Largeur du dé : 0,37; hauteur du monument : 0,50.

168 **Hist.** — Provient, d'après JOUANNET, des fouilles faites en septembre 1826, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). — Réclamé par BROWN, puis donné par lui à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, no 152.

Bibl. — JOUANNET : *Acad.*, 1827, pl. [I], no XII. = SANSAS : 1o *Notice*, p. 57 (*Congrès*, p. 515); 2o *Ascia*, p. 25 et p. 63 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 433 et 471). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Sai(o) Tertio. Veciso, frater, posuit.

SAI est l'abréviation de *Saius* ou de je ne sais quel autre gentilice. — S'il faut lire SAL, ce qui est douteux, il s'agit du nom de *Salvius*.

Veciso, — (peut-être *Vegiso*, mais la lecture ne change en rien à l'origine du mot, C et G permutant d'ordinaire dans les noms gaulois), — *Veciso* doit être rapproché des noms, à radical analogue, de *Vecetus* (Schuermans, 5596) ou *Vegetus* (*id.*, 5598), *Vegula* (nom d'homme, *Corpus*, V, 5155), *Vegeto* (*Corpus*, III, 4763); *Vecus* (V, 4910; cf. *Vecco*, V, 6644) semble être la forme la plus simple. Cf. encore *Veci*[*s?*]*us* (III, 4464). On trouve ailleurs *Vegiso* (III, 6010, 277), *Vegisonius* (Brambach, 1438).

169-171 Parmi les papiers de DE LAMONTAIGNE, conservés à la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux, se trouve la note manuscrite suivante, d'une main inconnue :

Inscriptions trouvées
dans les fouilles de l'archevêché
en 1775.

IIVLAE PACATAE
SALVIAE MAX////

M · SALVIO P////TE/I
Q SALVIO AS////

//////ALVIO PACA
////////NAE

Voici ce que raconte, au sujet de ces fouilles, BAUREIN, dans sa *Dissertation sur les débris d'anciens édifices trouvés dans le Palais Archiépiscopal de Bordeaux*, dissertation lue à l'Académie le 25 août 1775 et récemment imprimée dans les *Recherches sur la Ville de Bordeaux* (*Variétés*, t. IV, 1876), p. 341. — L'Archevêché occupait la partie du

terrain délimitée par l'Hôtel-de-Ville, la Cathédrale et la rue des Trois-Conils (cf. ici, nº 18, *hist.*, et DROUYN, p. 417). **169-171**

« Les fouilles qu'on a faites dans l'enceinte du Palais Archiépiscopal de cette Ville, démoli depuis peu, nous ont procuré la découverte de quantité de débris d'anciens Édifices qui ont excité agréablement la curiosité du public.

» On y a trouvé des fûts et des tambours de colonnes, des bases, des chapiteaux, des restes d'entablemens, de corniches, de frises, d'architraves et autres ornemens de sculpture et d'architecture....

» Ce ne sont point les débris d'un seul et même édifice. Celui auquel appartiennent les colonnes cannelées, dont les tambours ont environ quatre pieds et demi de diamètre, étoit construit d'une qualité de pierre dont le grain ressemble très-parfaitement à la pierre de Taillebourg.

» Néanmoins les pierres sur lesquelles on a trouvé quelques inscriptions, concernant principalement l'ancienne famille de Salvius, étoient d'une qualité très-différente et n'approchant pas à beaucoup près, ni de la blancheur, ni de la finesse des pierres de ce grand Édifice.

» Si les inscriptions eussent appartenu à celui-ci, on n'auroit point manqué de les graver sur des pierres d'une même qualité, les inscriptions étant ordinairement placées ou dans la façade d'un Édifice ou dans quelque autre lieu remarquable. Il y a donc lieu de penser que ces démolitions appartiennent à différens Édifices; d'ailleurs, si parmi ces débris, on retrouve quelque morceau d'architecture romaine, on y en trouve aussi dans le goût de l'architecture gothique ».

Bibl. — Ces fouilles et ces découvertes ont été mentionnées, d'après le manuscrit de BAUREIN, dans le *Bulletin polymathique*, t. XI, p. 147 et p. 181; d'après cette dernière dissertation, par JOUANNET, *Acad.*, 1829, p. 173.

Les inscriptions ont été publiées, d'après les papiers de de Lamontaigne, par JULLIAN: 1º *Soc. arch. de Bordeaux*, VIII, p. 197; 2º *Bulletin épigraphique*, IV, p. 193.

Jul[i]ae Pacatae.... Salviae Max[imae].
M(arco) Salvio P[a]ter[no].... Q(uinto) Salvio As[iatico?].
[S]alvio Paca[to]...... [.....iae.....]nae.

172

/// M
/// T M
L · SAMONIC · CÆD//A/////

IVL·	IVL·
CASTR	VICTOR
ENSIS	IΛE
MRVS	MRVS

D'après l'original (*Dépôt* Jean-Jacques Bel, nº 83).

Var. — 1re ligne omise par CAILA, DE CAUMONT et RENIER; D... chez JOUANNET et



172 SANSAS. — A la 2e ligne, ET M chez CAILA, ET (liés) M chez RENIER, I Æ M chez JOUANNET et SANSAS; omise par DE CAUMONT. — A la 3e, CAE... chez JOUANNET, SANSAS et DE CAUMONT, CAES... chez CAILA, CAE//D// chez RENIER; SAMONIGCAE...L chez CREULY (*Rev. celt.*, III, p. 305: carnet XVI, p. 35). — A la dernière, M.RVS et M.RVS chez CAILA, JOUANNET et SANSAS, qui s'inspirent visiblement l'un de l'autre; AMRVS et MRVE chez DE CAUMONT; MARVES et MARVES chez RENIER.

Descr. — Lettres d'environ 0,04, régulières, mais fort laides, les déliés très épais, les C et les O aplatis, les angles équarris.

Monument en pierre : la formule D M sur les acrotères; entre les deux, un fronton, dont le tympan est occupé par une *pigna;* sur le bandeau du fronton, la 2e ligne. Au-dessous, l'épitaphe : la première ligne de l'épitaphe sur une saillie; le reste, au-dessous, dans deux niches cintrées, flanquées de pilastres. — Hauteur : 1,26; largeur : 0,77. — Voyez le croquis de THIOLLET.

Hist. — Provenance inconnue. — D'après CAILA, trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance. On ne peut se fier aux indications de Caila : JOUANNET, qui avait accepté d'abord son affirmation, a classé ensuite l'inscription parmi celles de provenance incertaine. En tout cas, elle se trouvait dès 1813 au *Dépôt* J.-J. Bel, où elle occupe aujourd'hui le nº 83.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 47. = JOUANNET : 1º *Académie,* 1829, pl. [II], nº 22; cf. p. 173; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 98. = SANSAS, *Notice,* p. 50 (*Congrès,* p. 508). = DE CAUMONT, *Bulletin monumental :* 1º t. XXVII, p. 534; 2º t. XXVIII, p. 451 (les deux fois avec le croquis de THIOLLET). = RENIER, fiches ms.

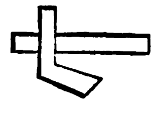
[D(iis)] M(anibus) [e]t m(emoriae) L(ucii) Samonic(i) Caed[i]a[ni] ou *Caed[i]m[i]; — Jul(iae) Castrensis : mar(itus) V(e)s(tinus)* (?); *— Jul(iae) Victoriae : m(a)r(itus) Ves(tinus)* (?).

C'est l'interprétation donnée par Léon Renier à de Caumont (*Bull. mon.*, XXVIII, p. 451). L. Samonicus Caedianus devait être le père du donateur, Vestinus : Julia Castrensis et Julia Victoria sont les deux femmes du même Vestinus.

173

D / M · E · M E N//

SANCTIAE · VÆ
CVNDAE · D · F
AN · XXX · SE[ ]VE
RIANVS / FL/[ ]P · C



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 1re ligne, E pour ET; dernière, FI pour FIL, chez SANSAS.

Descr. — Bonnes lettres de 0,07, 0,05 et 0,04.

173

Autel quadrangulaire en pierre : la première ligne, sur le bandeau de l'entablement ; le reste, sur le dé. — Hauteur : 0,75 ; largeur du dé : 0,37. — Le carré que j'ai indiqué au bas a dû recevoir un ornement.

Hist. — Trouvé en 1868 dans le mur romain, sur l'emplacement, dit SANSAS, « de la maison Boucaud (?), rue du Mû » : il n'y a pas, sur les plans cadastraux, de maison portant ce nom. Il y a seulement, rue du Mû, n° 13, une maison *Bouricaud*, dont l'emplacement correspond au n° 79 du cours d'Alsace-et-Lorraine. C'est sans doute là où a été trouvé le monument. — *Musée* des Facultés, n° 42 ; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, VI, p. 588. = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et mem(oriae) Sanctiae Ver(e)cundae, d(e)f(unctae) an(norum) xxx. Severianus, fil(ius), p(onendum) c(uravit).

174

M E
///G | S A TVR | C
C | N N Æ | O
A L | A F VR I | N
S N | T Æ · D F | I
///D | A I V XX | V
////////////////////////// CI

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Copie de SANSAS :

C C
AI ME O
ON SATVR N
D NINAE I
A.RI. V
A . . .
X X X

Copie de RENIER :

ME
PSATVR
NINIAE
A B R I
T Æ D F

« ATVRITA, stèle funéraire, Musée de Bordeaux. Ct XVI, p. 16 » (CREULY, *Revue celtique*, III, p. 158).

Remarquez, à la 5e l., la ligature qui représente E et F et qui donnerait plutôt I et I.

La dernière lettre de gauche, qui nous semble un O, peut à la rigueur passer pour un D.

Descr. — Lettres d'environ 0,04, point trop mauvaises, quoique un peu grasses, et déformées par la nature de la pierre.

Monument quadrangulaire en pierre bâtarde, surmonté d'un fronton. La partie centrale de l'inscription est dans une niche flanquée de pilastres, sur lesquels se lisent les lettres latérales. — Largeur du dé : 0,36.

Hist. — Provenance inconnue. — Découvert avant 1845, puisque nous en possédons

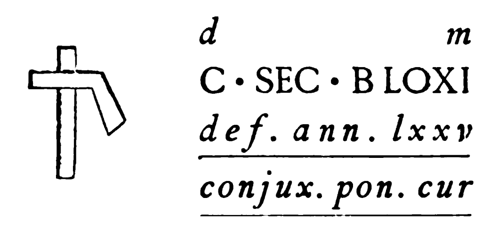
174 un estampage pris par Jouannet, mort cette année-là. — Déposé dans la cour J.-J. Bel, sous le n° 10 (276 au temps de SANSAS); depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, estampage. = SANSAS, *Notice,* p. 50 (*Congrès,* p. 508). = RENIER, fiches ms.

Me(moriae) Saturniniae Atturitae, def(unctae) an(norum) xxxi.

G(aius) Cal(purnius???) Senio[r ?] conjugi.

175



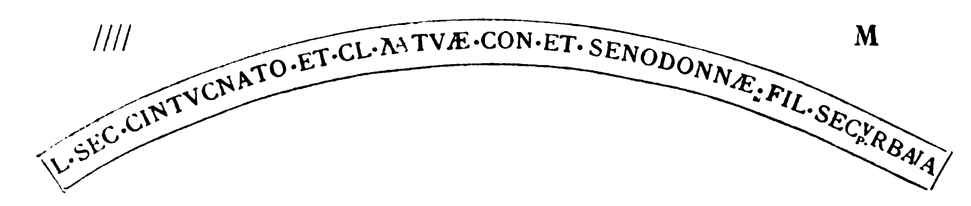
JOUANNET écrit dans sa *Statistique*, tome II, IIe partie, p. 433 :

« En 1842, sur l'emplacement de l'ancien château de l'Ombrière, dans la partie la » plus voisine de l'antique enceinte de la ville [par conséquent le long de la rue du » Palais de l'Ombrière, côté nord], des fouilles entreprises pour la construction d'une » maison nous ont fourni d'autres curieux débris des monumens gallo-romains....

» Un autre cippe [cf. n° 148], monument de la piété conjugale, érigé aux mânes de » C.SEC.B LOXI, décédé à soixante-quinze ans, a dû rester engagé dans le mur. Les faces » latérales sont décorées, à droite, de feuilles de chênes imbriquées, à gauche, de » l'ascia.... La lettre est grande et régulière ».

[D(iis) M(anibus)] C(aii) Sec(undini?) Bloxi, [def(uncti) ann(orum) lxxv. Conjux pon(endum) cur(avit)].

176



D'après l'original (*Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 33).

Var. — *d* M omis par DEVIENNE, le ms. D, BOURIGNON, CAILA et RENIER; D ajouté par DE LA VINCELLE; D /// chez JOUANNET et SANSAS. — SOC chez DEVIENNE et le ms. D; M.

SEC chez CAILA; A. SEC chez JOUANNET et SANSAS. — SINTVGNATO chez BOURIGNON; CENTVGENATVS chez CAILA (ms. Delpit), CENTVGENATOS chez le même (ms. de la Ville); CINTVGNATO chez JOUANNET, SANSAS et RENIER, le général CREULY (*Revue celt.* III, p. 163 : c[t] XVI, p. 25). — CL omis par DEVIENNE *(Eclairc.)*; MA. VÆ chez BOURIGNON; CEMATVÆ chez DE LA VINCELLE; SENTVÆ chez CAILA. — SEGVRBANA chez DEVIENNE (ms. seulement) et le ms. D; VRBAIA chez DE LA VINCELLE; SECIVRBA chez CAILA. — P omis partout jusqu'ici. **176**

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,03, gravées sur la plate-bande d'une niche cintrée de grandes dimensions. Dans cette niche, le portrait en pied des trois défunts : à droite, le père, barbu, vêtu de la tunique, tient un coffret; à gauche, la mère a les mains croisées sur la poitrine; entre les deux, l'enfant, qui tient une grappe de raisin. Au-dessus de la niche, sur les côtés, des acrotères. — Largeur totale : 1,09; hauteur : 1,55.

Hist. — Trouvée en 1756, dans les fondements du mur romain, en construisant l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin). Conservée dans la cour de l'Hôtel (BOURIGNON), jusqu'en 1781; donnée alors à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR et conservée depuis au *Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, n° 33.

Bibl. — [DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 30; 2° *Eclaircissemens*, p. 57. = *Archives départementales*, ms. D, n° 29 (17). = BOURIGNON, ms. de Nîmes 13816 (*Correspondance* de SÉGUIER), tome I, f° 223 r°, n° 7. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 41. — D'après un dessin envoyé par lui, GRIVAUD DE LA VINCELLE, t. II, p. 236 et pl. XXIX, VII. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 18; cf. p. 173; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 31. = SANSAS : 1° *Notice*, p. 29 (*Congrès*, p. 487); 2° *Ascia*, p. 64 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 472). = RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus). L(ucio) Sec(undio ou *Secundino) Cintucnato, et Cl(audiae) Matuae, con(jugi), et Senodonnae fil(iae). Sec(undia* ou *Secundina) Urbana p(osuit).*

Senodonna semble avoir été la fille de Cintucnatus et de Matua. — Sur le nom de *Matua*, cf. p. 26.

177

D M
ET MEMOR·IÆ
·T·SE//////////OBEÆ
DF·AN·LXI

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 167).

Var — Copie de JOUANNET :

D M
ET MEMORIE
T. S x IOBEI
DF.AN.L

Copie de SANSAS :

D. M.
ET.MEMORIAE
T S.COBEAE
DF.AN.LXI

177 **Descr.** — Lettres de forme laide et mal gravées, hautes de 0,035, 0,030 et 0,025. Monument quadrangulaire, en pierre. En haut, un fronton : la 1re ligne, sur le champ, la 2e, sur le bandeau. Au-dessous, le dé : dans la partie supérieure, sur un cartouche en relief, la 3e ligne; dans la partie inférieure, sous une arcature, la dernière. Dans le bas, la pierre est sculptée et représente une sorte de dessin quadrillé. Le monument est très laid d'ailleurs. — Hauteur (incomplète) : 0,53; largeur du dé : 0,30.

Hist. — Provient sans doute des fouilles faites en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (nos 22 et 24 du cours de l'Intendance), dans le mur romain. JOUANNET ne le dit pas dans sa note : mais une des trois inscriptions qui y accompagnent celle-ci provient certainement de ces fouilles. — *Dépôt* J.-J. Bel, no 167 (no 60, SANSAS).

Bibl. — JOUANNET, notes ms. [III, no 3]. = SANSAS, *Notice,* p. 30 (*Congrès,* p. 488). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae T(iti) Se(cundini??) Nobeae [?] *d(e)f(uncti) an(norum) lxi.*

Nobea, malgré sa terminaison, ne peut guère être ici qu'un nom d'homme (cf. *Gea,* no 165, *Fobea*, *Corpus,* III, 4555).

178

D M
ET MEM
ORIAESV
LPICIAE
MATVED
EF AN LXX
GENER PC

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, no 137).

Descr. — Lettres médiocres, sans élégance, de 0,04 (peintes au minium de nos jours).

Autel surmonté de volutes, dont l'entablement présente une cavité quadrangulaire. — Largeur du dé : 0,30; hauteur du monument : 0,79.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en septembre 1826, dans les fondements du mu romain, derrière le vieux Lycée (nos 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par BROWN à la Ville et conservé au *Dépôt* Bel, sous le no 137 (140, dit SANSAS).

Bibl. — JOUANNET : 1o *Acad.,* 1827, pl. [II], no XXVIII; 2o *Inscriptions* [ms.], no 41. = SANSAS : 1o *Notice,* p. 54 (*Congrès,* p. 512); 2o *Ascia,* p. 64 (*Acad.,* 1866, *actes,* p. 472). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae Sulpiciae Matu(a)e, def(unctae) an(norum) lxx. Gener p(onendum) c(uravit).

179

ET · ME
M OR S
VLPIC
ROSIC
IAEDF

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — ROSICAE chez SANSAS; ROSHICIAE chez JOUANNET.

Descr. — Lettres d'assez bonne forme, de 0,05.

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde, avec fronton et acrotères. — Hauteur : 0,58; largeur : 0,27.

Hist. — Provient, dit JOUANNET vers 1844, des dernières fouilles faites au château du Hâ — Cour de l'hôtel Bel, nº 20; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 145. = SANSAS, *Notice*, p. 48 (*Congrès*, p. 506). = RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et memor(iae) Sulpic(iae) Rosiciae, d(e)-f(unctae) [annorum.........

180

D M
M·SVLCRI
ONIDEF
VNCTO·A
N·XXXV·
SVLSEVE
RA·CONI
VNX DE
SVOPON///
RE CVRA
VIT
☐ ☐

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — CRIONI chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 0,04 à 0,05. — « L'écriture », fait remarquer SANSAS, « appartient à une époque de décadence. Les M et les A ont un prolongement supérieur; les L ont

180 leurs barres transversales inclinées au lieu d'être horizontales ». Il semble au contraire que les lettres appartiennent à une bonne époque, quoique barbares, grossières, grasses, profondément gravées et sans déliés. Les carrés indiqués au bas de l'inscription représentent des trous destinés à recevoir un ornement.

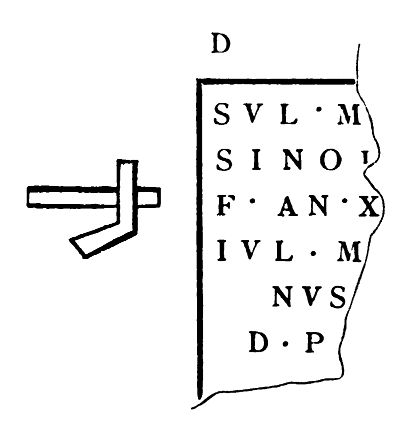
Monument quadrangulaire surmonté d'un fronton imbriqué. Sur les côtés, des ornements représentant des touffes d'acanthe. Le monument est en pierre bâtarde, teintée de rose. — Hauteur : 1,06; largeur : 0,44.

Hist. — Trouvé, dit SANSAS, en 1868, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Béchade, rue des Trois-Canards, n° 3 (occupait le trottoir du n° 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine). — *Musée* des Facultés, n° 51; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, VI, p. 582 (*Soc. arch.*, VIII, p. 126). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms. = DEZEIMERIS, *Sulpice Sévère*, p. 15 (*Soc. arch.*, VI, p. 123).

D(iis) M(anibus). M(arco) Sul(picio) Critoni, defuncto an(norum) xxxv. Sul(picia) Severa, conjunx, de suo pon[e]re curavit.

181



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SENO chez RENIER; S de l'avant-dernière l. et P de la dernière, omis par lui.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,037. Remarquez les points en haut.

Fragment d'un autel quadrangulaire à fronton, en pierre bâtarde. — Hauteur du fragment : 0,50.

Hist. — Provenance inconnue. — Peut-être le monument a-t-il été trouvé en août 1860 dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Motelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7. — Jusqu'en 1883, dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel, sous le n° 22; depuis, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Sul(picio) M[e]sino (?), d[e]f(uncto) an(norum) x.... Jul(ius) M[ag]nus d(e) p(roprio) [c(uravit)].

182

G · SVLP · N[illegible]
AN ❦ XXXXV
IVL · TAVRINA · CO[illegible]
P ❦ C

D'après l'original (collection Jullian).

Var. — C. SVLP....A chez Testas.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,035 et 0,03, bien gravées.

Monument en pierre. L'inscription est sur le socle; au-dessus, dans une niche cintrée,



le portrait en pied du défunt; il est vêtu d'une tunique et d'un manteau, et tient un *cornu* de grandes dimensions. — Largeur : 0,45; hauteur : 0,70. — Le dessin que nous donnons ici est dû au talent obligeant de notre ami et collègue Pierre Paris.

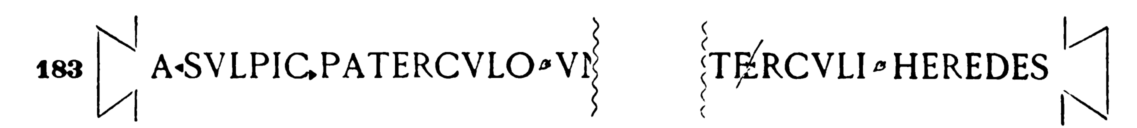
182 **Hist.** — « Trouvé dans les fondations d'une maison de la rue Sainte-Catherine, en face du Bazar » (août 1853). Le bazar est occupé aujourd'hui par les Folies-Bordelaises : l'emplacement où a été trouvé le monument est sans doute celui de la maison qui fait l'angle nord des rues Guiraude et Sainte-Catherine. — « Propriété de M. Lafon et déposé rue Sauteyron, 27 ». C'est là ou je l'ai retrouvé, et acquis de Madame veuve Dubourg.

Bibl. — TESTAS, note insérée dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments*, 1852-1853, p. 30.

G(aius) Sulp(icius) Nert[us ou *inus], an(norum) xxxxv. Jul(ia) Taurina, con(jux), p(onendum) c(uravit).*

Gaius Sulpicius Nertus était un *cornicen*, attaché en cette qualité soit à quelque confrérie religieuse, soit à l'administration municipale. Je ne pense pas qu'il ait servi à l'armée, car son épitaphe ne donne pas ses années de service. — Voyez, sur Nertus, à la page 253.

---

183 

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Dans le second fragment, TE se lisait sur un éclat de pierre signalé par DEZEIMERIS et qui, soudé au reste du monument, s'est depuis détaché et perdu.

Descr. — Lettres de 0,075, très bien gravées et de bonne époque.

L'inscription se lit sur un cartouche allongé formant saillie au haut d'énormes blocs de pierre, hauts de 0,50 et larges chacun de 1,12. — Voyez le dessin de MOULINIÉ.

Hist. — Trouvé, d'après DEZEIMERIS, dans les fondations du mur romain, sur l'emplacement de la maison qui fait l'angle nord-ouest du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue Porte-Basse (nº 123 du cours) : le dernier fragment a été trouvé le 19 juin 1877; le premier, le 22; l'éclat de pierre, le 23 du même mois. — Transportés au *Musée* des Facultés; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. III, p. 157. = DEZEIMERIS : 1º *la Gironde* du 1er juillet 1877, nº 8329; 2º *Sulpice Sévère*, p. 7 et planche (dessin de MOULINIÉ) (*Soc. arch.*, VI, p. 115 et planche). = CALLEN, *L'Église métropolitaine*, t. II, p. 86 (le dessin de MOULINIÉ reproduit p. 88).

A(ulo) Sulpic(io) Paterculo, Un[agi?? filio. — .... et..., Pa]terculi heredes.

Je renvoie, pour le commentaire de cette inscription, à l'ingénieuse dissertation qu'elle a provoquée de la part de M. Dezeimeris, intitulée *Recherches sur les origines de Sulpice Sévère* (*Soc. arch.*, VI, p. 113 ets.).

184

/C/ · S//////I/////////////////D/////

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 209).

Descr. — Lettres de 0,35.

L'inscription occupait le haut d'un monument en pierre, creusé en forme de niche quadrangulaire. Dans la niche, la figure en pied d'un enfant, vêtu de la tunique, tenant de la main gauche et touchant de la main droite des objets dont l'état de dégradation de la pierre ne permet plus de constater la nature. — Hauteur : 0,79; largeur: 0,50.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute vers 1845-1850 et encastré dans le mur de droite du *Dépôt* J.-J. Bel, n° 209.

C(aius) S...i(?)...d...

185

D · M

TARQVINIAE FASTI

NAE · M · CALVENT

SABINIANVS VIV

SIBI ET CONIVGI

D'après les trois textes d'APIANUS, de DE LURBE et de VINET.

Var. et descr. :

APIANUS :
D M
TARQVINIAE FAVSTI
NAE M CALVENTI.
SABINIANVS VIV
SIBI ET CONIVGI

VINET, 1re éd. du *Disc.* :
D. M.
TARQVINIAE FASTI
NAE.M.CALVENT
SABINIANVS VIV
SIBI ET CONIVG.

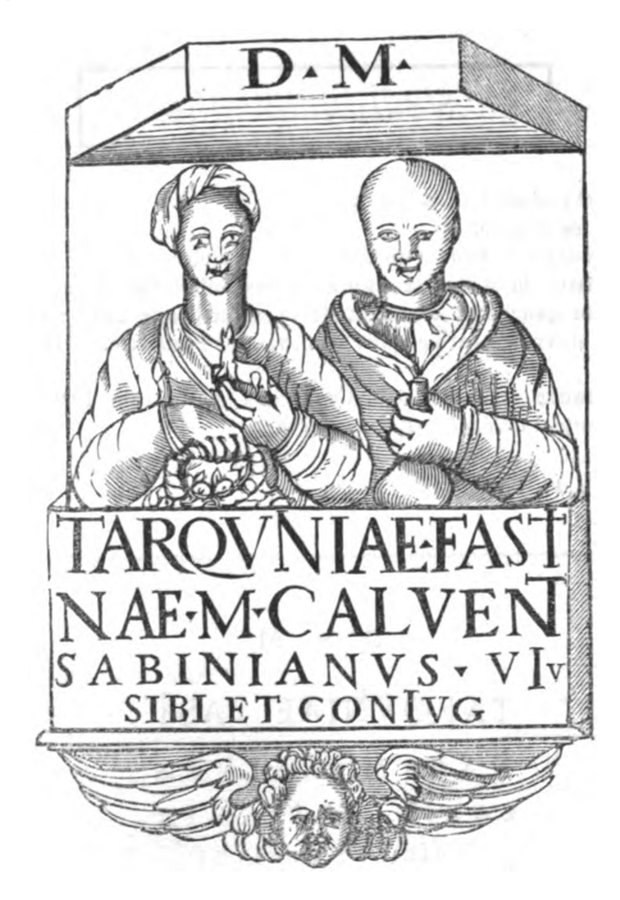
DE LURBE :
D. M.
TARQVINIÆ FASTI
NÆ.M.CALVENT.
SABINIANVS.VIV.
SIBI ET CONIVGI.

SINCERUS :
D. M.
TARQVINIÆ FAS
TINÆ.M.CALVENT.
SABINIANVS VIV.
SIBI ET CONIVGI.

HENTZNER :
D. M.
Tarquiniae Fastinae,
M. Calluen. Sabinianus
Viv. Sibi et conjugi.

Chronique de TILLET :
D. M.
TARQVINÆ,
FASTINÆ. M.
CALVENT.SABINIANVS,
VIV. SIBI ET CONJU.

185 Voici le dessin et le texte que donne deux fois VINET (2e édition du *Discours* et *Commentarii*) :



Le dessin que donne VENUTI, sur une échelle double, mérite beaucoup moins de confiance. Il est visible que le monument est embelli, tandis que Vinet s'est plus directement inspiré de l'antique. C'est ainsi que l'homme, chauve chez Vinet, porte, chez Venuti, une magnifique chevelure bouclée, qu'au lieu de la fiole figurée ci-dessus, il tient une coupe d'une facture toute moderne, et que le panier de fruits de la femme est transformé par Venuti en couronne de laurier. Voici le texte de Venuti :

D. M TARQVINIAE.FASTI NAE.M.CALVENT SABINIANVS.VIV SEIBI.ET.CONIVGI.	Remarquez la forme médiévale A que Venuti donne aux A et qu'ils n'avaient certainement pas.

« La hauteur de la pierre », dit-il, « est de quatre pieds, sa largeur de deux pieds ».

Hist. — DE LURBE fait précéder dans sa *Chronique*, à la date de 1590, le récit de l'installation de l'autel du génie (*vide* no 1, *hist.*), de ce qui suit : *Cum in memoriam*



185

nominis Vivisci, multis ante annis Jurati Burdigalenses in Vestibulo Basilicae municipalis locandam curassent antiqui operis statuam, cui haec inscriptio inest, etc. : « Comme les devanciers Jurats eussent, en mémoire du nom ancien des Bourdelois, appelez Vivisces, faict dresser à l'entrée de la maison de ville une ancienne statuë ou ces mots sont escrits, etc. » Nous voyons par APIANUS que cette installation remonte au commencement du XVI[e] siècle : *Burdugalae in pu. aed. lapis sequentem in modum effigiatus visitur.* — La place où se trouvait le monument nous est indiquée par VINET (1[re] éd.) : « Ainsi qu'on est entré en la maison commune de la ville de Bourdeaus, par-deuant l'église Saint Eleige, on uoit ung puïs dedans une muraille à main gauche, un peu pardelà ce puis en mesme muraille i a une piere, qui desia long tems a, quelque studieux d'antiquité fit apporter de quelque part, et mettre là pour estre gardée en ueuë de tout le monde ». C'est à cette place que l'ont également vue HENTZNER en 1597 *(ad portam curiae)* et SINCERUS en 1612 *(intranti vestibulum Basilicae statim ad laevam conspicitur in pariete)* et qu'elle se trouvait toujours en 1718, au dire de TILLET : « On void aussi dans le même Hôtel de ville, à l'entrée sur la main gauche, prez du Puis, une pierre d'environ un pied et demi de diametre, enchassée dans la muraille » (1). — « A l'entrée de l'Hôtel de Ville », dit encore VENUTI en 1744. C'est la dernière trace que nous possédions de l'inscription, qui existe peut-être encore à Bordeaux.

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici nobis misit* [HUBERT-THOMAS LEODIUS ?], APIANUS, p. CCCCLXXXVIII. = VINET : 1° *Antiquité de Bourdeaus,* 1[re] éd., de 1565, p. C [I] r° (réimpression de [1718], p. 416) (*inde,* ms. anonyme 733 de la bibliothèque de la Ville, f° 8 v°); 2° 2[e] édition, de 1574 (réimpr. par RIBADIEU en 1860), § 26 (avec dessin) (transcrite par SÉGUIER, ms. de Nîmes 13803, f° 317); 3° *Commentarii in Ausonium,* s. 25 A (avec dessin) (note réimpr. par SCALIGER, à la suite de ses *Lectiones,* éd. de 1588, p. 218). — D'après Vinet, GRUTER, p. DCCCXXXII, 1. — D'après le même Vinet : BELLET, *L'antiquité de la ville de Bordeaux* [ms. de l'*Académie,* t. V], f° 4; — JOUANNET : 1° *Acad.,* 1827, pl. [III]; 2° *Inscr.* [ms.], n° 1; — SANSAS, *Notice,* p. 55 (*Congrès,* p. 513). = DE LURBE, *Chronique,* à l'année 1590 : éd. de 1590, p. 28 r° (recopiée dans SÉGUIER, ms. de Nîmes 13814, f° 42 r°; cf. 42 v°); éd. de 1594, p. 51; éd. de 1619, p. 49 v° (recopiée dans SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 35 v°. — D'après lui, MERULA, *Cosmographia,* II, III, p. 550. = HENTZNER, *Itinerarium,* p. 89. = SINCERUS, *Itinerarium,* p. 36 de l'éd. de 1616; p. 388 de celle de 1625. — (D'après ces auteurs, SÉGUIER, *Index absolutissimus,* t. II, [ms. 16935], f° 851.) = [TILLET], *Chronique historique* [1718], p. 7. = VENUTI, p. 30 et planche I.

D(iis) M(anibus) Tarquiniae Fa(us)tinae : M(arcus) Calventi(us) Sabinianus, viv(us), sibi et conjugi.

Les Bordelais de la Renaissance, entre autres de Lurbe, interprétaient VIV par *Viviscus,* ce qui leur attira l'aimable rectification que voici de la part de Merula : VIV. *enim ibi, non Viviscus, sed, ut in*

(1) L'endroit où était le puits de l'Hôtel-de-Ville n'est pas indiqué dans le plan donné par la *Commission des monuments,* 1848-1849, p. 14. Mais il ne me semble pas douteux qu'il ne faille l'identifier avec le cercle indiqué, sur ce plan, au sud et à gauche du passage marqué H, entre ce passage et la chambre du guet, marquée B. C'est un peu plus loin que le puits, toujours du même côté, et sous le passage H, que devait être enclavée l'inscription.

185 *infinitis aliis Marmoribus, Vivens. Ignoscent mihi, spero, optimi Cives. Non enim haec ego, ut* VIVISCORUM *(qui aliunde satis nobiles) memoriam obscurem, sed ut veram istius Sabiniani aperiam mentem et quasi scitum.*

On pouvait dire *Fastina* pour *Faustina* comme on disait *Cladia* pour *Claudia* (n° 100).

186

D M
ĀRPRISCILLAE.
D ///F AN XVI
PERPETVI FIL
CALVISINVS SERD//S SD

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — JOUANNET lisait : AR PRISCILLA | D AN XVI | etc. | CALVICINVS. SERDVS. S. D. — ROBERT, à la 2ᵉ ligne, donne VIR PRISCILLAE, à la 5ᵉ, CALVIONVS.SER. D.P.S.D.

Descr. — Lettres extrêmement petites, mesurant à peine un centimètre à un centimètre et demi; caractères grêles, à peine gravés et voisins de l'écriture cursive.

Monument en pierre bâtarde : au sommet, un fronton avec acrotères, sur lequel se lit l'inscription; au-dessous, dans une niche, la figure en pied de la défunte : « Priscilla est représentée coiffée comme Faustine jeune l'est sur les médailles; elle est vêtue de la stola, et par dessous d'une tunique à longs plis tombant jusqu'à la pointe des pieds. Ses bras sont nuds; elle tient de la main gauche un miroir rond à long pied, et de la droite un peigne, comme si l'amour de la parure l'eût suivie jusqu'au tombeau. Malheureusement le visage a été un peu dégradé; le reste est très bien conservé » (JOUANNET). — Largeur : 0,37. — Voyez le dessin de LACOUR.

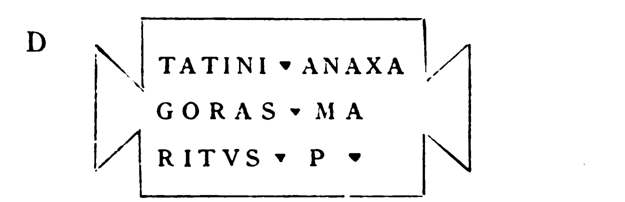
Hist. — Trouvé vers août 1828, suivant Jouannet, dans la rue Neuve de l'Intendance (rue Guillaume-Brochon, au n° 6, cf. n° 20, *hist.*). Devenu alors la propriété de COUDERT, il est demeuré depuis rue Ségalier, n° 27, dans le vestibule de la maison appartenant aujourd'hui à M. DUBOIS. — Légué à la Ville par Dubois (janvier 1885).

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [II, 1]; 2° *Académie,* 1829, pl. [V] (dessin de LACOUR); n° 49, p. 182;3° *Inscriptions* [ms.], n° 137. — Le dessin de LACOUR a été reproduit par DU MÈGE, *Archéologie pyrénéenne*, atlas, t. II, pl. 13-14, n° 4. = SANSAS, *Notice,* p. 47 (*Congrès,* p. 505). = D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Tar(quiniae?) Priscillae, d[e]f(unctae) an(norum) xvi, Perpetui fil(iae). Calvisinus Serdus (de) s(uo) d(edit).

Nous avons rencontré ailleurs (n° 55) le surnom *Serdus. Calvisinus,* formé du gentilice *Calvisius,* est un surnom en *-inus* employé ici comme gentilice; nous avons déjà parlé de ces gentilices en *-inus;* cf. p. 40.

187



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 92).

Var. — D M chez JOUANNET et RENIER; D omis par SANSAS et DE CAUMONT. — TATINIE chez JOUANNET, TATINE chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 2 à 3 centimètres, élégantes, très soigneusement gravées.

Monument quadrangulaire en pierre. Dans une niche cintrée, le buste d'une femme : au-dessous, sur un cartouche en saillie, l'inscription. — Hauteur : 0,70; largeur : 0,44. — Voyez le dessin de DROUYN.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en sept. 1826, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (dont l'emplacement est aujourd'hui celui des n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par BROWN à la Ville. — N° 92 du *Dépôt* Bel.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1827, planche [II], n° XXIX; cf. p. 137; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 43. = SANSAS, *Notice*, p. 19 (*Congrès*, p. 477). = DE CAUMONT : 1° *Bull. mon.*, XXVIII, p. 440 (dessin de DROUYN, p. 441); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 482 (dessin de DROUYN, p. 483). = RENIER, fiches ms.

D(iis) [*M(anibus)*]. *Tatini(us) Anaxagoras, maritus, p(osuit).*

Le donateur n'a-t-il pas fait graver le nom de la défunte (bizarrerie qui se rencontre ailleurs à Bordeaux)? ou faut-il supposer *Tatini(ae)*? C'est ce qu'on ne peut décider. La première hypothèse est peut-être préférable, parce que d'ordinaire l'on abrège les gentilices, en supprimant seulement la terminaison *us*.

188

VLATI|||||||||||||||NANTIA//D AN XXVI

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 77).

Var. — Lecture de JOUANNET : VIATO.... DF.AN.XXI.

Descr. — Lettres de 0,03, assez élégantes et bien gravées, mais voisines de la cursive.

L'inscription est sur l'arc d'une niche cintrée : au-dessous, le buste d'une jeune fille. Le monument est très dégradé. — Largeur du fragment : 0,40.



188 **Hist.** — Il semble, d'après la place que JOUANNET donne à l'inscription dans son ms., qu'elle ait été trouvée en 1840, sur l'emplacement du fort du Hâ. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 77.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 128. = RENIER, fiches ms.

Ulati[a V]enantia, d(efuncta) an(norum) xxvi.

Ulatius, connu d'ailleurs, me paraît un gentilice d'origine celtique. Voyez **VLATOS** sur les monnaies gauloises (Duchalais, n° 364), VLATVS, VLLINVS, VLIVVS, VLIGGVS, comme noms de potier (Schuermans, 5876-5881). Sur l'emploi du suffixe *-at* dans les langues celtiques, cf. Zeuss, p. 796.

189

VAL HI
BERINE
QVART IL
LA MATER · P
ET ·P·LVCIO
MARI TO
PIENTIS P

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 119).

Var. — HIBERINI chez RENIER; — 5e ligne : ETLVCIO chez le même.

Descr. — Lettres de 0,027 à 0,045, mal gravées; les barres horizontales des **T**, des **E**, des **L** à peine tracées. La barre centrale des **E** indiquée par un point.

Dé d'un monument quadrangulaire, dont la base et le couronnement ont été retaillés. — Hauteur : 0,60; largeur : 0,44.

Hist. — Provenance inconnue. — Catalogué vers 1850-1853 sous le n° 119 au *Dépôt* J.-J. Bel.

Bibl. — RENIER, fiches ms.

Val(eriae) Hiberin(a)e. Quartilla, mater, p(osuit), et P(ublio) Lucio, marito pientis(simo), p(osuit).

C'est l'épitaphe du monument élevé par Quartilla d'abord à sa fille, puis à son mari.

Rapprochez de *Quartilla* les autres diminutifs *Primulus* (n° 23), *Secundinus, Secundilla* (n° 103), *Tertiolus* (n° 85).

Lucius doit être ici un gentilice, le *cognomen* du personnage paraissant omis. Peut-être, cependant, faut-il rapporter le P de la 4e ligne à celle-ci et interpréter : *et P(ublio) P(.....io) Lucio.*

190

D ❦

ET

MEMORIÁEV////

M ▫ VALERIVS ////

MATRI □ //

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 116).

Var. — 3ᵉ ligne : VALE//// chez CAILA.

Les carrés que nous avons indiqués semblent avoir servi de signes de ponctuation.

Descr. — Lettres de 0,085 et 0,055, de très bonne facture. = Elles sont gravées sur un bloc de pierre large de 0,87 et haut de 0,56. — Voyez le dessin de LACOUR.

Hist. — Provenance inconnue. — Donné par CAILA et JOUANNET comme trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance : mais rien ne le prouve. — Conservé depuis le commencement du siècle au *Dépôt* J.-J. Bel (aujourd'hui n° 116).

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], n° 36. = JOUANNET, *Académie,* 1829, pl. [II], n° 15. = LACOUR, dessin dans *La Gironde, revue de Bordeaux,* Iʳᵉ année, p. 65. = SANSAS, *Notice,* p. 57 (*Congrès,* p. 515). = RENIER, fiches ms.

D(iis) [M(anibus)] et memoriae Va[leriae].... M(arcus) Valerius..... matri [posuit].

191

VAL PRI

II I

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Seconde ligne omise par ROBERT.

Descr. — Lettres cursives, de 18 et de 7 centimètres, tracées au couteau sur un bloc de pierre dure, haut de 65 et large de 135 centimètres.

Hist. — Provenance inconnue. — Peut-être le bloc a-t-il été extrait de la muraille romaine en 1860, sur l'emplacement de la maison Motelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7. — Conservé jusqu'en 1883 dans la cour de l'hôtel Bel ; et, depuis, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — RENIER, fiches ms., d'après une copie de ROBERT.

Val(erius) Pri(mus?), (annorum) iii.

192



D'après l'original (collection Dubois).

Descr. — Lettres de mauvaise forme, hautes de 0,035.

L'inscription se lit sur le dé d'un monument en pierre, quadrangulaire, surmonté d'un fronton flanqué d'acrotères. — Largeur : 0,402.

Hist — Provenance inconnue; peut-être (la place du monument dans le musée Dubois autorise cette hypothèse) est-ce un de ces cippes trouvés rue du Temple et dont SANSAS, dans une lettre du 4 août 1849 (cf. nº 71, *hist.*), se plaint de voir priver le Musée. — Chez DUBOIS, rue Ségalier, 27, dans l'allée du fond du bois (ancienne propriété COUDERT). — Légué par Dubois à la Ville en janvier 1885.

Bibl. — D'après une copie de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoriae Vipsaniae Censoriae.

Censoria ou *Censorius* sont originairement des noms de famille.



VIII

PÉRÉGRINS

193

/// M

AMABILI · P·

D'après l'original (*Dépôt* Jean-Jacques Bel, nº 132).

Var. — La première ligne ///M omise par tous les auteurs, sauf RENIER. — AMABILI C/// chez LACOUR. — P omis par CAILA, JOUANNET et SANSAS.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,025 et 0,03.

Monument quadrangulaire en pierre, terminé par un fronton, dont l'inscription occupe le bandeau. Au-dessous, dans une niche carrée, le buste d'une jeune fille vêtue d'une tunique. — Hauteur : 0,90; largeur : 0,56. — Dessiné par LACOUR.

Hist. — Le monument est signalé par BOURIGNON comme se trouvant vers 1780 dans la cour de l'hôtel de l'Intendance : il est probable qu'il a été découvert dans les fondements de ce bâtiment, construits sur ceux du mur romain. CAILA nous le donne comme trouvé en 1756 : je crois qu'il a été découvert plus tard, puisque DEVIENNE n'en parle point. — Donné en 1781 à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR, il est demeuré depuis à l'hôtel Jean-Jacques Bel (aujourd'hui nº 132).

Bibl. — BOURIGNON, notes ms. envoyées à Séguier et conservées dans la *Correspondance* de ce dernier [ms. de Nîmes 13816], t. I, fº 223 vº, nº 11. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 62. = MILLIN, *Voyage*, t. IV, p. 651. = LACOUR, dessin dans le *Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 8. = JOUANNET : 1º *Académie*, 1829, pl. [II], nº 29; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 111. = SANSAS, *Notice*, p. 18 (*Congrès*, p. 476). = RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus). Amabili : p(ater).

194

D M

AMABILIS FILI/

P · O · S .

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — FIL chez JOUANNET et SANSAS. FILIO chez ROBERT.

Descr. — Lettres de 0,032 et 0,04, assez gracieuses, mais grêles : les L à terminaison tombante.

194 Monument en pierre. L'inscription est sur le fronton. Au-dessous, dans une niche cintrée, le buste d'une toute jeune fille. — Largeur : 0,48. — Dessins de LACOUR et de BERNÈDE.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en septembre 1826, dans les fondements du mur romain, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24), dans le jardin de la maison Faget (aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon). Donné par FAGET à COUDERT et transporté chez ce dernier, rue Ségalier, 27 (aujourd'hui propriété Dubois) : se trouve dans le vestibule de l'habitation. — Légué à la Ville par DUBOIS (janvier 1885).

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1827, p. 139, n° XXXV, et planche [VIII] (dessin de LACOUR); 2° *Inscriptions* [ms.], n° 103. — D'après Jouannet : LA CURIE, *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 253; — SANSAS, *Notice*, p. 18 (*Congrès*, p. 476). — Le dessin de Lacour reproduit par DU MÈGE, *Archéologie*, atlas, t. II, pl. 13-14, n° 5. = FARINE, *Soc. arch. de Bord.*, t. II, p. 96 (dessin de BERNÈDE). — D'après ces deux derniers, LE CLERC, *Revue des Sociétés savantes*, VIe série, t. V, p. 99. = D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Amabilis fili(ae) pos(uit).

On pourrait interpréter : « *Diis Manibus Amabilis. Filius posuit* », si l'âge de la défunte, telle qu'elle est représentée sur le monument, n'obligeait d'en faire une toute jeune fille. *Amabilis,* qui, dans l'inscription précédente, est un nom de femme, est ici porté par un homme.

195



D'après une note écrite de la main de CAILA et conservée chez Delpit :

« Pierre sépulcrale trouvée en 1801 dans la continuation du Temple [partie haute de la rue du Temple] dans l'emplacement de la maison n°.....: l'E avait été enlevé. Cette pierre fut trouvée en démolissant les fondemens de la VIIe enceinte. — Voy. le n° 3 dans mon journal, p. 40 ». Il s'agit d'une des maisons qui portent aujourd'hui les nos 8 et 10. J'ignore ce que Caila appelait « mon journal ».

[Diis Manibus] et memoria[e] Anodibim...

Cette inscription, très mal copiée, est peut-être la même que notre numéro 199 : cette dernière est en effet rédigée et divisée de la même manière; elle est gravée sur une stèle à sommet triangulaire, assez analogue à celle qu'indique Caila; elle a enfin été trouvée en 1848 dans

les fondements d'une maison située rue du Temple (n° 8 ou 10), près de l'ancien hôtel de ce nom, par conséquent à l'endroit même où a été rencontrée l'inscription de Caila. Il est donc possible que cette inscription, trouvée en 1801, ait été laissée sous terre, et ait reparu en 1848, lors de la démolition de l'immeuble. **195**

196

ANTONI
AE·D·F·AN
NOR·XXX
VII·STRAT
MARITVS
P C·

D'après l'original (*Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée).

Var. — SANSAS supposait ANINIA ou ANIONIA.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,038 et de 0,058, gravées sur le dé d'un autel quadrangulaire en pierre, dont le sommet manque. — Largeur de ce dé : 0,38. — Cf. le dessin de BERNÈDE.

Hist. — Trouvé en 1867, dans le mur romain, entre la rue du Loup et la rue de Cheverus, dit SANSAS, — c'est-à-dire entre la rue Porte-Basse, la rue du Loup et la place Pey-Berland, vers le n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine, cf. n° 58, *hist.* — *Musée lapidaire* des Facultés, n° 85; depuis 1883 au *Dépôt d'Antiques* de la rue du Colisée.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde,* n° 5661, 24 février 1867 (*Soc. arch.,* IV, p. 186); 2° *Progrès,* t. V, p. 176 (*Soc. arch.,* VII, p. 167), et planche III, n° 5 (*del.* BERNÈDE).

Antoniae, d(e)f(unctae) annor(um) xxxvii. Strat(o), maritus, p(onendum) c(uravit).

Sansas supposait un nom *Strat,* « sans terminaison latine » : ce mot est sans doute l'abréviation des noms *Strato* ou *Stratonicus.*

197

APRI·PER//////TV//·FIL
CINTO·VXXOR·P·

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — ..PR.... FIL | CINTO////////XOR.P chez ROBERT.

Descr. — Lettres de 0,022, assez bonnes.

Monument en pierre. Sous l'inscription, dans une niche quadrangulaire, le buste d'un vieillard. — Hauteur : 0,65; largeur : 0,45.

197 **Hist.** — Bien que nous ne possédions aucune notice sur l'origine de ce monument, il est certain, étant donnée la place qu'il occupe dans la collection Dubois (vestibule de la maison), qu'il faisait partie des pierres acquises par COUDERT en septembre 1826 ou en août 1828 et provenant, soit des fouilles du jardin Faget (cf. n° 194), soit de celles de la rue Neuve-de l'Intendance (n° 4; cf. p. 51). Il est plus probable qu'il s'agit des premières. — Légué à la ville par DUBOIS (janvier 1885).

Bibl. — RENIER, fiches ms., d'après un dessin de ROBERT. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 354, t. I, p. 322.

[Diis Manibus] Apri, Per[pe]tu[i] fil(ii). Cinto, uxror, p(osuit).

198

ΡΙΣΤΟΝ

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

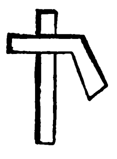
Descr. — Lettres bien gravées, du second siècle environ, hautes de 0,08. = Bloc de pierre dure, large de 0,46, haut de 0,22.

Hist. — Provenance inconnue, mais très certainement bordelaise. — *Musée lapidaire* des Facultés, n° 256; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

....'Α]ριστέν[ικος?....

199

D M
ET · MEMORI
ATEVRITI



D'après l'original (collection Dubois).

Descr. — Lettres assez mauvaises, de 0,038, gravées sur une stèle terminée en pointe, haute de 1,01, large de 0,38.

Hist. — Provient sans doute des fouilles faites (cf. n° 71) en 1848 sur l'emplacement de la chapelle du Temple, vers les nos 8 et 10 actuels. Acquise par COUDERT; placée dans

sa propriété de la rue Ségalier, n° 29, au fond du bois, dans l'allée qui joint les deux pavillons. — Léguée à la Ville par DUBOIS (janvier 1885). **199**

D(iis) M(anibus) et memori(ae) Ateuriti.

C'est peut-être l'inscription (n° 195) vue en 1801 par Caila.

200

D · M
ATIOXTE · IMM *sic*
MORIA·PILINIS
COFLV · X · ETIIIIV
D S P

Copie de JOUANNET. Malgré le *sic* de la première ligne, il est difficile d'accepter sans contestation cette lecture; il nous autorise lui-même à en douter en disant : « Le cippe ayant été mutilé au moment de l'extraction, nous ne pouvons garantir la fidélité de la copie ». On peut supposer:

D · M
ATIOXTE · IMM*e*
MORIA*m* · BELINI*u*S
CONIV · X · ET FILIV*s*
D S P

Var. — SANSAS imprime à la 3e ligne MEMORIA.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée. « Mutilé au moment de l'extraction ».

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° VII, et p. 133; 2° *Inscr.* [ms.], n° 54. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 19 (*Congrès*, p. 477).

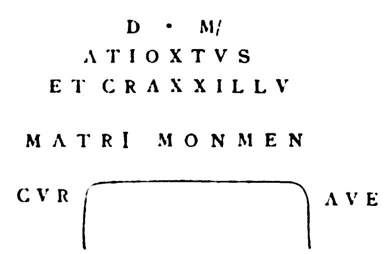
D(iis) M(anibus). Atioxt(a)e. Im m[e]moria[m] Belini[u]s, conjux, et filiu[s] d(e) s(uo) p(osuerunt).

Pour respecter autant que possible le texte de Jouannet, j'ai supposé une inversion dans la formule *in memoriam Atioxtae,* et le changement de *n* en *m* dans le mot *in,* par suite de l'attraction exercée par l'initiale du mot suivant, *memoriam.*

Atioxta (*Atioxtus* dans une autre inscription de Bordeaux) semble

200 un nom gaulois venant d'un radical *at-* ou *att-* qu'on retrouve dans *Aterta, Atcurita, Atto, Atusa, Attusa*. La terminaison *-oxtus* reparaît dans une inscription de Bordeaux, *Coxtus :* peut-être faut-il supposer une contraction pour *-oxitus*.

201



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 3).

Var. — ATIOXTVIS, proposé dubitativement par JOUANNET, est accepté par SANSAS; — CRAXXILLVS, SANSAS et DE CAUMONT; GRAXXILLV, RENIER; — MONVMEN, LA CURIE, SANSAS, DE CAUMONT, ALLMER (ce dernier en supposant VM liés en monogramme, ce que je ne crois pas); MONIMEN, RENIER; — CVRAVIT, LA CURIE; — au-dessous de AVE, ALLMER lit les lettres VNT, qu'il m'est impossible de reconnaître et d'accepter.

Descr. — Lettres bien gravées, mais grêles et rappelant assez l'écriture cursive par la forme des A et des M. — C'est cette forme des M qui a fait voir à Allmer une ligature VM à la 4e ligne. — Hauteur : 0,02.

Monument en pierre dure, fait d'un seul bloc : le sommet présente un fronton flanqué d'acrotères, sur lequel se lit l'inscription; au-dessous, dans une niche cintrée, une figure de femme, en pied, vêtue de la tunique, tenant de la main gauche une fleur, ayant la main droite repliée sur la poitrine. — Le travail est assez bon. — Hauteur : 1,13; largeur : 0,37. — Voyez les dessins de LACOUR et de DROUYN.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24), par conséquent dans le mur romain. Donné par BROWN à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 3.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1827, planche [VI] (dessin de LACOUR); cf. p. 133; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 100. — D'après lui, semble-t-il, LA CURIE, *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 253. — Le dessin de Lacour reproduit par DU MÈGE; atlas de l'*Archéologie pyrénéenne*, t. II, pl. 13-14, nº 2. = DE CAUMONT : 1º *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 197 (dessin de DROUYN à la p. 196); 2º *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 469 (dessin de DROUYN à la page 470). = SANSAS, *Notice*, p. 20 (*Congrès*, p. 478). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique*, nº 392, t. I, p. 355.

D(iis) M(anibus). Atioxtus et Craxxillu(s) matri mon(u)-men(tum) curave(runt).

Les deux fils qui ont élevé ce monument n'ont oublié qu'une chose,

c'est d'indiquer le nom de leur mère : en revanche, ils n'ont point omis le leur. — Sur *Atioxtus,* cf. p. 306; sur *Craxxillus,* cf. p. 255. **201**

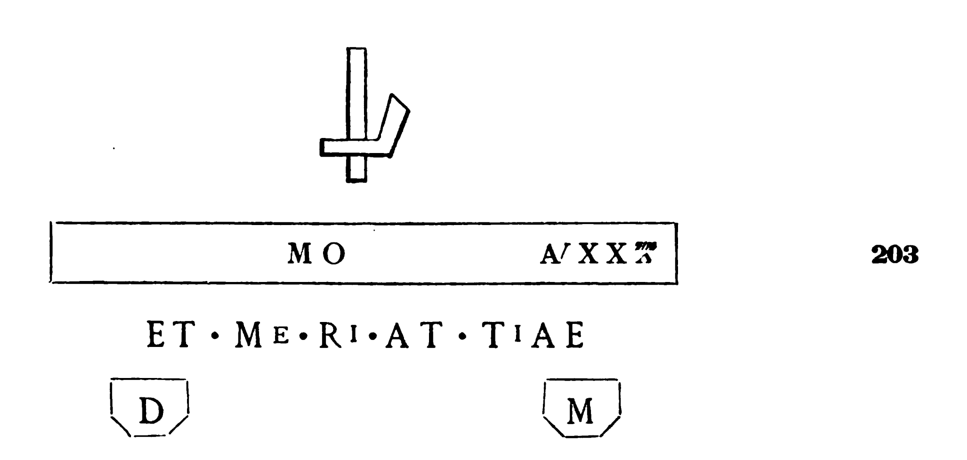
ATTALVS **202**

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,06 à 0,09, en caractères à peu près cursifs. Elles sont gravées sur une des faces latérales de l'autel à Mercure décrit page 41; comme elles ont été martelées, il est possible que cet autel ait servi d'abord de monument funéraire à un *Attalus*. Peut-être aussi est-ce la signature du graveur ou le *graffito* d'un passant.

Bibl. — SANSAS, *Revue d'Aquitaine,* XIV[e] année, n. s., t. I, p. 777.

Attalus.



203

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 59).

Var. — D M omis dans les deux ms. des *Arch. départ.* — JOUANNET écrit MEMORIAE; MO omis par BOURIGNON, LACOUR, SANSAS et DE CAUMONT. — XXV chez BOURIGNON; AN XXX omis par RENIER; ANN chez ALLMER. — ATTAE chez LACOUR et SANSAS *(Ascia).*

Descr. — Belles lettres, assez bien gravées, mesurant, à la 1[re] ligne : 0,06; à la 2[e] : 0,07 et 0,035; à la 3[e] : 0,07.

Couronnement d'un monument formant fronton avec acrotères aux angles : la 1[re] l. de l'inscr. se lit sur la plate-bande de la corniche; la 2[e], sur la frise, au-dessous de cette corniche; la 3[e], au-dessous de cette frise, sur deux chapiteaux de pilastres, entre

203 lesquels on voit la naissance d'une niche cintrée. L'*ascia* occupe le champ du fronton. — Hauteur : 0,72, largeur : 0,93. — Voyez les croquis de LACOUR, de SANSAS *(Ascia)* et de DE CAUMONT.

Hist. — Trouvé, dit DEVIENNE, en 1756, dans les fondements de l'Intendance. Conservé dans la cour de l'hôtel jusqu'en 1781 et donné par DUPRÉ DE SAINT-MAUR à l'Académie. Depuis, au *Dépôt* J.-J. Bel (nº 59).

Bibl. — [DEVIENNE] : 1º *Inscr.* [ms. des *Arch. dép.*], nº 2; 2º *Eclairc.*, p. 55. = *Arch. dép.*, ms. D, nº 2 (5). = BOURIGNON, dans la *Corresp.* de SÉGUIER [ms. de Nimes 13816], t. I, fº 223 rº, nº 10. = LACOUR, *La Gironde, revue de Bordeaux*, 1re année, p. 65 (dessin). = JOUANNET : 1º *Acad.*, 1829, pl. [III], nº 34; cf. p. 176; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 19. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 26 (*Congrès*, p. 478); 2º *Ascia*, p. 26 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 434). = DE CAUMONT : 1º *Bull. mon.*, XXXII, p. 757 (croquis); 2º *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 531 (même croquis). = RENIER, fiches ms.

ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France*, nº 390, t. I, p. 353, réunit cette épitaphe et celle d'*Attius Priscianus* (nº 93), comme faisant partie d'un seul et même monument. Nous avons donné, p. 225, les motifs qui nous empêchent d'adopter l'opinion d'Allmer.

D(iis) M(anibus) et memori(ae) Attiae, an(norum) xxx.

L'inscription a été gravée d'une façon complètement anormale.

204

D M
ETME///
ATTVSIOLA///
D AI • AI • L

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — D M AN L chez SANSAS, à la dernière ligne.

Descr. — Lettres assez laides, de 0,08, 0,07 et 0,06, gravées sur un bloc de pierre bâtarde, entièrement calciné, et mesurant 0,73 de largeur et 0,61 de hauteur.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, en 1868, dans le mur romain, « maison Béchade, rue des Trois-Canards » (devant le nº 99 du cours d'Alsace-et-Lorraine). — *Musée lapidaire* des Facultés, nº 76; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, t. VI, p. 582 (*Soc. arch.*, VIII, p. 126). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et me[m(oriae)] Attusiola[e], d(efunctae) ann(orum) l.

Attusiola est un diminutif d'*Attus*.

205

D M
AVGVSTO
CRATIN
SIN :::

D'après l'anonyme de BOUHIER [SANLOUTIUS ?], cette inscription se trouvait, à la fin du règne d'Henri IV, *in aedib. Dñj de Raymond* (cf. *hist.* du nº 3). Nous ne la connaissons pas autrement (ms. de la *Bibliothèque nationale,* fonds latin, 17575, fº 196 [352] vº).

D(iis) M(anibus). Augusto, Cratin[i filius??]. Sin[...... posuit??].

206

//////M E Γ
//////MOBIΛE

///////BIIIΛES
/////Λ EVIXIΓ
///// NXXXV
///LVSTIVSCONIVG I
///Γ I M E P OSVIT

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 106).

Var. — BHIAE à la 3e ligne chez JOUANNET et RENIER. — Les mêmes et JULLIAN ont omis l'I de CONIVGI, qui est éloigné du reste du mot, et sur la ligne de cassure du bloc.

Descr. — Lettres assez bien gravées, de 0,025 à 0,045 : les T faits en forme de Γ grec; les B tiennent lieu des R; à la 3e ligne, III pour ILI.

Autel quadrangulaire : l'inscription est sur le dé. Un fronton est indiqué par des traits. — Hauteur : 0,88; largeur : 0,32.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé peut-être vers 1844 ou 1845, à ce qu'il semble d'après la place que JOUANNET donne à ce texte dans son manuscrit. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 106.

206 **Bibl.** — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 134. = RENIER, fiches ms. = JULLIAN, *Bulletin du Comité des travaux historiques (archéologie)*, 1884, p. 44.

[D(iis)] M(anibus) et [me]moriae [Au]riliae s(acrum), [qu]ae vixit [an]n(os) xxxv. [Sal]lustius conjugi [op]tim(a)e posuit.

207

D M

ET · M

AVENTI

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 133).

Var. — IVENTI chez SANSAS.

Descr. — Lettres assez laides, de 0,04 et 0,03.

Fragment supérieur d'un autel quadrangulaire : la 3e ligne est sur le haut du dé; la 2e, sur le bandeau du fronton; D M sur les acrotères; sur le champ du fronton, une pomme de pin. — Largeur du fronton : 0,32.

Hist. — Provient des fouilles faites en octobre 1831 dans la maison Faget (rue Neuve-de-l'Intendance, n° 8, aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7). — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 133.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, pl. I, n° 10, et p. 128; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 80. = SANSAS, *Notice*, p. 21 (*Congrès*, p. 479). = RENIER, fiches ms.

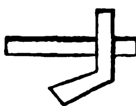
D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Aventi (?)....

On trouve *Aventius* et *Aventinus*. *Aventus* n'est pas impossible. D'ailleurs, on peut lire *Aventi(i)*, ou, comme l'inscription est sans doute incomplète, *Aventi*[*ni*].

208

AVETE · D · AN · XXV · MATER

CINTVGENA · P ·



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 104).

Var. — Remarquez les points en haut, à la seconde ligne.

P pour D à la 1re ligne dans le ms. de DEVIENNE et le ms. D; XXXV dans les *Eclaircissemens*. — CENTVGENA, chez JOUANNET (*Musée*) et DE LA VINCELLE; CINTVCENA chez DEVIENNE et le ms. D; ce dernier omet P.

208

L'inscription est complète, malgré la supposition d'ALLMER.

Descr. — Lettres élégantes et de bonne forme, de 0,03.

Monument quadrangulaire terminé par un fronton et des acrotères : sous le fronton, l'inscription. Au-dessous, dans une niche quadrangulaire, l'image en pied d'une jeune femme, qui appuie la main droite sur sa poitrine, tout en tenant une fleur, et tient de la main gauche un miroir élevé au-dessus de sa tête. A sa gauche, une enfant, qui tient de la main droite une fleur, de la main gauche une corbeille de fruits. — Hauteur : 1,43; largeur : 0,61. — Voy. le dessin de DROUYN et le croquis de DE LA VINCELLE.

L'*ascia*, qui n'est plus visible aujourd'hui parce que le monument a été, sans raison, encastré dans la muraille, nous a été indiquée par JOUANNET.

Hist. — Trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance; conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'hôtel. Donné alors à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 104 (490 d'après BRUNET).

Bibl. — [DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 28; 2° *Eclaircissemens*, p. 56. = *Archives départementales*, ms. D, n° 27 (14). = BOURIGNON, notes ms. conservées dans la *Correspondance* de Séguier [ms. de Nîmes n° 13816], t. I, f° 223 recto, n° 1. = MILLIN, *Voyage*, IV, p. 650. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 55. — D'après un dessin envoyé par Caila, GRIVAUD DE LA VINCELLE, t. II, p. 235, et pl. XXIX, n° 1. = JOUANNET : 1° *Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 58, note 3; 2° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 26; cf. p. 175; 3° *Inscriptions* [ms.], n° 22. = SANSAS, *Notice*, p. 21 (*Congrès*, p. 479). = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 437 (dessin de DROUYN, p. 438); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 479 (dessin de DROUYN, p. 480). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 391, t. I, p. 354.

Avet(a)e, d(efunctae) an(norum) xxv. Mater Cintugena p(osuit).

La défunte est sans doute représentée sur le monument avec sa petite fille.

209

D M

AVETA · NANI
MARITVS
DEF · AN · LXXV
IVL · DIVIXTM
P · O · C

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 112).

Var. — AVETÆ chez JOUANNET, RENIER et ALLMER.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 40 à 45 millimètres.



209 L'inscription est gravée sur le dé d'un autel quadrangulaire, « creusé en-dessous pour recevoir une urne » (JOUANNET). — Hauteur : 0,44; largeur : 0,43.

Hist. — Trouvé en oct. 1831 (d'après JOUANNET), sur l'emplacement de la maison Faget (auj. rue Guillaume-Brochon, n° 7). — Donné par FAGET à la Ville et conservé, sous le n° 112, au *Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, pl. II, n° 18, et p. 131; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 39. = SANSAS, *Notice*, p. 22 (*Congrès*, p. 480). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 377, t. II, p. 338.

D(iis) M(anibus). Aveta, Nanti (filia) : maritus. Def(uncta) an(norum) lxxv. Jul(ius) Divixt(us), am(antissimus??), po-(nendum) c(uravit) ou peut-être *p(osuit) o(ptimae) c(onjugi).*

Remarquez la bizarrerie de la construction.

M. Allmer interprète les dernières lignes par : « *Ma(ritus) p(osuit) o(ptimae) c(onjugi)* » : mais la forme de la ligature de la cinquième ligne annonce *Jul. Divixt. am.*, plutôt que *Jul. Divixt. ma.*

Nantus est évidemment celtique. Ce nom, qui a donné naissance à un grand nombre de noms de lieux dans la France actuelle (Nant, Nans, Nantua, etc.), doit être le même mot que le breton *nant*, que Zeuss traduit par *vallis* (p. 814).

210

D · M ·
D · M · AVETE
SO · DEFVNCTVS · AN · IL

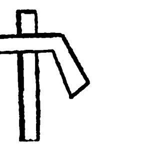
D'après BOURIGNON, qui donne cette inscription parmi « dautres inscriptions de Bordeaux qui m'ont été communiquées [vers 1780] par M. DUCHENE LE JEUNE » (notes adressées à Séguier, et conservées dans la *Correspondance* de ce dernier [ms. de Nîmes 13816], tome I, folio 223 verso, n° 18).

Il faut lire sans doute :

D · M ·
et · M · AVETE/////////////////
SO · DEF · AN · LI////////

D(iis) M(anibus) [et] m(emoriae) Avet(a)e :......so; def(unctae) an(norum) li....

211



D · M ·

AXVLACINTV
GENI · FIFILIA

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 142).

Var. — JOUANNET, *Acad.*, 1827, p. 132, a cru reconnaître sur le socle du monument « au pied du cippe » « quelques vestiges des deux dernières lignes ». L'inscription nous semble cependant complète.

CENTVGENI.FI.FILIA chez SCHUERMANS.

Descr. — Lettres de 0,025, bien gravées et élégantes.

L'inscription est sur le fronton d'un monument à acrotères. Au-dessous, dans une niche carrée, le portrait en pied de la défunte, jeune fille vêtue de la *stola*, et tenant de la main droite un miroir, de la main gauche une corbeille de fruits. Le travail est assez disgracieux. — Hauteur : 0,89; largeur : 0,21. — Voyez les dessins de LACOUR et de DROUYN.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nºs 22 et 24). Donné par BROWN à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le nº 142 (nº 228, dit BRUNET).

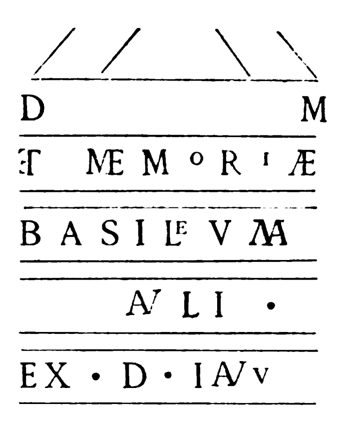
Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1827, planche [IV], nº III (dessin de LACOUR); cf. p. 132; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 134. — Le dessin de Lacour est reproduit par DU MÈGE, atlas de l'*Archéologie pyrénéenne*, t. II, pl. 13-14, nº 1. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 22 (*Congrès*, p. 480); 2º *Ascia*, p. 61 (*Académie*, 1866, *actes*, p. 469). = DE CAUMONT : 1º *Bull. mon.*, t. XXVIII, p. 434 (dessin de DROUYN, p. 435); 2º *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 476 (dessin de DROUYN, p. 477). = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 661. = Je ne sais d'après qui, SCHUERMANS, *Sigles figulins*, p. 20. = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, nº 479, t. II, p. 36.

D(iis) M(anibus). Axula, Cintugeni fifilia.

Léon Renier (*apud* de Caumont) pensait « que *fifilia* n'est qu'une » faute du lapicide ». Peut-être vaut-il mieux y voir un diminutif, analogue à notre « fifille » (cf. ici, p. 144 et p. 151).

On peut rapprocher d'*Axula* les noms de ville gaulois *Axucna*, *Axima*, *Axelodunum*. Les marques de poteries nous ont fait connaître le gentilice *Axius*. Sur le suffixe de dérivation *-ulus*, cf. la *Grammatica celtica* de Zeuss, p. 767.

212



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 98).

Var. — BASILEVM partout, sauf chez RENIER et JOUANNET *(Inscr.)*; — IX.D. LANV chez JOUANNET *(Ac.)* et SANSAS; EX.D.LANV chez JOUANNET *(Inscr.)*.

A la troisième ligne, la traverse servant à indiquer l'A dans M est probable, mais nullement certaine, la partie de la pierre comprise entre cette traverse et le bas des deux jambages ayant été abîmée : mais la ligne de cassure s'est faite suivant la traverse.

Descr. — Lettres de 0,065, 0,025 et 0,04, régulières et d'assez bonne forme. Je ne saurais souscrire à l'avis d'ALLMER qui les donne comme « de facture barbare ».

Autel quadrangulaire en pierre : au-dessus du dé, un fronton figuré par des traits. — Hauteur : 0,78; largeur : 0,47.

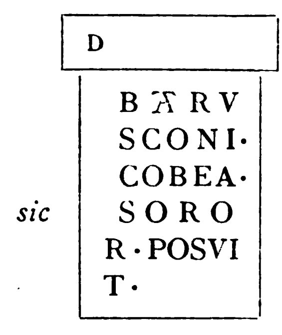
Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Faget (auj. nº 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 98.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1832, pl. II, nº 20, et p. 132; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 85. = SANSAS, *Notice*, p. 22 (*Congrès*, p. 480). = RENIER, fiches ms. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, nº 485, t. II, p. 49.

D(iis) M(anibus) et memoriae Basil(a)e, u(xori) : ma(ritus). An(norum) li. Ex d(ono) Janu(arii).

M. Allmer explique *Basileum*, accusatif pour le datif *Basileo* ou *Basilio* : ce serait une exception unique dans l'épigraphie bordelaise. S'il fallait lire, comme M. Allmer, *Basileum*, je verrais dans ce mot, non pas un nom masculin à l'accusatif, mais un de ces noms neutres, d'origine grecque (βασίλειον), que l'on donnait parfois aux femmes, dit Priscien (5, 3), *diminutionis vel adulationis causa* : c'est ainsi que les deux courtisanes de la *Cistellaria* de Plaute s'appellent *Gymnasium* et *Silenium*.

213



Copie de Jouannet.

Hist. — Trouvée en septembre 1826, dans la muraille romaine, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24). Perdue depuis.

Bibl. — Jouannet : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° iv ; 2° *Inscr.* [ms.], n° 42. — D'après lui, Sansas, *Notice*, p. 23 (*Congrès*, p. 481).

D(iis) [M(anibus)]. Batrus, Coni(? filius). Cobea, soror, posuit.

Jouannet faisait de *Batrusconi* un seul mot au datif. Ce n'est pas impossible. *Batro* est connu comme surnom (*Corpus*, III, 5235). Le radical de *Cobea* se retrouve dans le nom, très fréquent, de *Cobnertus*.

214

D M

BELINIAE · SA//

*fi*lIA · D · AN · XX · ///

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 14).

Var. — Les deux dernières lignes sont lues par :

Devienne (ms.) :	Devienne (*Ecl.*) :	Le ms. D :	Bourignon :	Caila :
BECINIAE SA	BECINIAE SA	BECINIAE SA	BELINIAE.SA////	LINIAE.S.
FILIA.V.AN.XX.	FILIA.V.AN X.	FILIA V AN XX	FILIA.V.AN.XX.	/////////////

Jouannet :	Lacour :	Arbellot :	Renier :
.BELINIAE SA/////	LINIAE SAC.	ELINIAE SA	PELINIAE.SA////
FILIA.DE.AN.XX	.A.N.AN.XX	A.AN.XX	//NA DF.AN.XXI///

Il semble donc que les premières lettres de FILIA existaient sur la pierre lorsqu'on l'a découverte.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,03, 0,025 et 0,02, gravées sur le fronton et le ban-

214 deau d'un monument en pierre, dont la partie centrale est occupée par une niche, renfermant le buste de la défunte. — Largeur : 0,44; hauteur : 0,69. — Cf. le dessin de LACOUR.

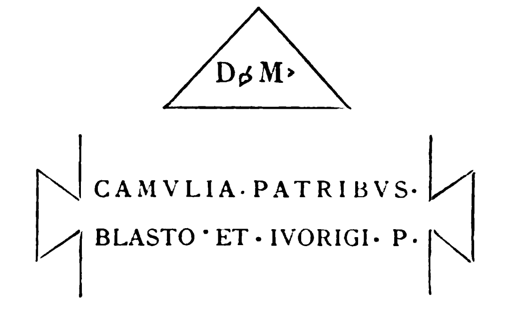
Hist. — Découvert en 1756 dans les fondements de l'Intendance (DOM DEVIENNE). Conservé dans la cour de l'Intendance (BOURIGNON). — Donné à l'Académie vers 1781, et conservé depuis dans le *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel J.-J. Bel (sous le nº 14).

Bibl. — [DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 16; 2º *Eclaircissemens*, p. 56. = *Archives départementales*, ms. D, nº 16 (9). = BOURIGNON, copie envoyée à Séguier, dans la *Correspondance* ms. de ce dernier [bibl. de Nîmes, 13816], t. I, fº 223 rº, nº 3. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 33. = LACOUR, dessin dans *La Gironde, revue de Bordeaux*, Ire année, page 65. = JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 23. = ARBELLOT, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 661. = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Beliniae : Sa.... : [fil]ia, d(efuncta) an(norum) xx.*

Je considère *Belinia* comme un cognomen formé du nom de *Belinus* ou *Belenus* ou *Bellinus*. *Belinus* dérive peut-être du radical *bel-* ou *bell-*, que l'on retrouve dans les noms de *Bella, Bellicus, Belatullus, Belatumarus*, etc. (cf. de Belloguet, *Glossaire*, p. 375). Ne serait-ce point la même chose que le latin *bellus*, « gracieux » ou « beau », et le nom propre celtique *Belatullus* ne signifierait-il pas la même chose que le nom commun romain *bellatula* (Plaute, *Casina*, vers 685), « petite belle »? *Bellinus* est aussi une épithète donnée par les Gaulois à Apollon (cf. Ausone, *Professores*, 5).

215



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 155).

Var. — PATRIBV chez DEVIENNE *(Ecl.)*. — IVORICI chez DEVIENNE, le ms. D, BOURIGNON, CAILA, JOUANNET et SANSAS. — F. pour P. chez JOUANNET *(Ac.)* et SANSAS *(Notice)*; FIL chez SANSAS *(Ascia)*.

BRENNOS

Héliog Dujardin.

EPITAPHE DE BRENNOS _ (Inscr N° 216)

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,045 et 0,032. **215**

Partie supérieure d'un monument à fronton et acrotères. La 1re ligne est sur le fronton, entourée d'un encadrement de quatre moulures; le reste de l'inscription est sur un cartouche en relief, sculpté au-dessous du fronton et sans doute au-dessus d'une niche. — Largeur : 0,60; hauteur : 0,50.

Hist. — Trouvé, d'après DEVIENNE, en 1756, dans les fondements de l'Intendance; conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'hôtel et donné alors à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 155).

Bibl. — [DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 8; 2° *Eclaircissemens*, p. 55. = *Arch. départ.*, ms. D, n° 8 (2). = BOURIGNON, fiches ms. dans la *Correspondance* de SÉGUIER (ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 r°, n° 6. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 31. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 11; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 17. = SANSAS : 1° *Notice*, p. 24 (*Congrès*, p. 482); 2° *Ascia*, p. 65 (*Académie*, 1866, *actes*, p. 473). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Camulia patribus Blasto et Ivorigi p(osuit).

Blastus est d'origine grecque et vient de βλαστός, « bourgeon ». Les deux autres noms sont celtiques. Rapprochez d'*Ivorix, Ivinus* (Schuermans, 2766) : le radical est *iv*.

Patribus se retrouve souvent sur les inscriptions de la Gaule pour *parentibus*.

216

////RENN//NO///	BRENNOS

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 194) [cf. planche VIII].

Var. — C'est à tort que j'avais vu tout d'abord sur la première inscription les restes d'un L et d'un A (*Soc. arch.*, VIII, p. 190) : il est certain qu'il n'y avait d'écrit, sur ce côté de la frise, que le mot BRENNOS.

Descr. — Les lettres de la 2e inscription ont 0,07 et 0,08; celles de la première devaient avoir 0,08. Elles sont allongées, peu profondément gravées, grêles, mais cependant paraissent être du premier siècle et assez voisines de celles de l'autel du génie (n° 1).

Le fragment qui porte l'inscription semble le sommet ou l'entablement d'un monument quadrangulaire en pierre. Sur trois côtés, on voit une plate-bande ou une frise portant, sur la face principale, une course de sangliers, à gauche et à droite, une inscription. Le dessin et les inscriptions, fermés par un filet, sont encadrés de moulures très grossières : le dessin n'est pas sculpté, mais tracé au couteau, ou plutôt encore à l'aide d'un clou, d'une façon très barbare. Le quatrième côté (opposé au dessin) présente, au lieu d'une frise, deux saillies quadrangulaires qui ont dû servir à fixer le monument.

216 L'ensemble est très dégradé et dénote une très grande inexpérience de l'art. — Hauteur du fragment : 0,40; largeur des frises : 0,40; hauteur des frises : 0,165.

Hist. — D'après un renseignement verbal fourni par M. BERGER, architecte, chargé en 1860 de la construction de la maison Motelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7, le monument de *Brennos* a été trouvé cette année, au mois d'août, dans la muraille romaine qui fait partie de la maison Motelay [1]. — En septembre 1861, dit ARBELLOT, il était (sous le n° 273) « dans une cour, j'allais dire dans une basse-cour ». C'est la cour de l'hôtel J.-J. Bel. — SANSAS le fit peu après transporter dans la grande salle du *Dépôt:* il y est encore, mais sous le n° 194.

Bibl. — ARBELLOT, *Bulletin monumental,* t. XXVII, p. 659. = SANSAS, *Notice*, p. 24 (*Congrès,* p. 482). = CREULY, *Revue celtique,* t. III, p. 161. = RENIER, fiches ms., à la fin du paquet. = ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France,* t. I, p. 180. = JULLIAN, *Soc. arch.*, VIII, p. 190.

[*B*]*renno*[*s*]. *Brennos.*

Écartons tout d'abord les doutes que l'on pourrait exprimer sur l'authenticité de notre inscription : la forme des caractères, la répétition du nom, le peu de bruit qu'on a fait à Bordeaux autour du monument, l'endroit où on l'avait misérablement relégué, la parfaite adaptation de l'inscription avec son cadre, tout cela donne à notre texte une valeur absolue, incontestable.

C'est, sans aucun doute, l'épitaphe d'un Bordelais nommé *Brennos.* M. Allmer en fait, à cause de la scène représentée sur la frise, un gladiateur : je ne le crois pas. Nous ne pouvons rien conclure sur son âge ni sur sa profession : on peut dire seulement que le monument est trop simple pour être celui d'un personnage considérable. Mais il me paraît certain qu'il a vécu dans les premières années de l'ère chrétienne : la forme des lettres, la simplicité de la formule, la désinence gauloise ou grecque de *Brennos* [2], révèlent à première vue une épitaphe très ancienne, presque archaïque.

Ce nom de *Brennos* n'apparaît pas ici pour la première fois. Nous savons par les écrivains grecs et latins qu'il fut celui de deux chefs gaulois : celui qui prit Rome en 390, celui qui dévasta la Macédoine

---

[1] Les fouilles de la maison Motelay, de 1860, sont malheureusement fort peu connues. « Des travaux de terrassement », dit *la Gironde* du 4 août 1860 (n° 3392), « exécutés rue Neuve-de-l'Intendance, ont amené la découverte d'un fragment de mur chargé de sculptures et d'inscriptions ». Il est fait allusion à ces mêmes fouilles dans les *Archives historiques de la Gironde* (tome I, p. 146 et 147), et ailleurs dans *Le Progrès.* Un fragment de bas-relief encastré dans le vestibule de la maison Motelay porte l'inscription : FOVILLES DE 1860. C'est tout ce que nous savons sur elles, je crois. Les monuments qui en furent retirés sont, à l'exception de celui-ci, demeurés dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel jusqu'en 1883, puis portés au *Dépôt* du Colisée. Il est donc probable que tous ceux qui se trouvaient dans la cour et qui ne sont mentionnés ni par Sansas ni par Jouannet ont été extraits en 1860 du mur romain de la maison Motelay.

[2] C'est le nominatif de la première déclinaison dans les inscriptions gauloises; cf. les n°s 2 et 20 *bis* (p. 69).



et la Grèce de 281 à 279 avant notre ère. L'un et l'autre sont également appelés *Brennus*, Βρέννος ou Βρῆννος. **216**

Cette similitude de noms chez deux chefs gaulois a fait croire jusqu'ici que les anciens avaient pris pour un nom propre le nom d'une dignité. On admet sans contestation aujourd'hui que *brennus* signifie « le chef », « le roi », et que c'était l'appellation du souverain chez les Celtes; et on rapproche ce nom de l'irlandais *brain*, « chef », du cornique *brentyn*, « noble », du gallois *brëen*, « suprématie », et du *brenniat*, « *proreta* », du dictionnaire cornique (cf. Zeuss, p. 1070, et de Belloguet, *Glossaire*, p. 393).

Jusqu'à quel point faut-il accepter cette hypothèse? L'inscription de Bordeaux montre qu'on ne peut l'admettre que sous réserves. Il est certain que *Brennos* ou *Brennus* a existé comme nom propre: il peut parfaitement se faire que les deux chefs gaulois aient, par une singulière coïncidence, porté le même nom. D'ailleurs, peut-on admettre que tous les historiens qui en ont parlé aient commis à leur égard la même confusion? Si *brennos* désignait « le roi », n'y avait-il à Rome ou en Grèce personne pour le savoir? Tite-Live, né dans un pays à demi celtique, pouvait-il l'ignorer? Sans doute, le radical *brenn-* doit signifier « noble »; mais le radical *cint-* signifie « premier », et *Cintus*, qui en dérive, n'a jamais été qu'un nom d'homme. D'ailleurs d'autres noms proviennent du même radical: *Brinno* est celui d'un chef canninéfate chez Tacite (*Histoires*, 4, 15); *Brennacus*, nom d'une villa célèbre des rois mérovingiens, n'est-ce pas proprement « la demeure de Brennus », comme *Floriacus* la demeure de Florus?

Nous pensons donc qu'il y a lieu d'hésiter et de chercher encore avant de faire du « brenn » le magistrat suprême des anciens Celtes (1).

217

D · E · M · B ·

Je trouve cette inscription dans les fiches ms. de LÉON RENIER avec cette mention « au Musée, c. 4, n° 116. — P. 268 ». Je ne me rappelle pas l'y avoir jamais vue.

D(iis) [M(anibus)] et m(emoriae) B................

---

(1) Voyez encore AMÉDÉE THIERRY, *Histoire des Gaulois*, livre I, ch. II.



218

D · M



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel).

Descr. — Lettres hautes de 0,02 et 0,04, de très mauvaise forme, gravées au poinçon et pour ainsi dire invisibles; nous ne les donnons que sous toutes réserves, sauf celles de la première et de la dernière ligne.

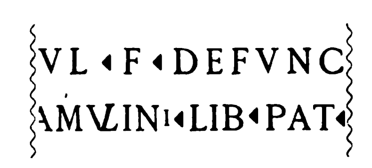
Cippe cylindrique sculpté de manière à représenter une rotonde, ou, mieux, un kiosque, à quatre ouvertures, que séparent des pilastres. Sur une des quatre aires qui encadrent ces pilastres, l'épitaphe. La partie supérieure, taillée en pyramide, figure la toiture du kiosque. — Hauteur : 0,78; diamètre : 0,45.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé peut-être entre 1845 (date de la mort de Jouannet), et 1850-1853 (date de son classement sous le n° 188).

D(iis) M(anibus) et mem(o)r(iae) (??) *Camuliae...... : ...p.. red..... mi.....ia ..c....* (??). *An(n)or(um) x. [Cu]r[avit....*

Sous toutes réserves.

219



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS lit AMALVINI; ROBERT, MVINI.

Descr. — Lettres de 0,07, d'une bonne époque, gravées au haut d'un bloc de pierre, haut de 0,45 et large de 0,57.

Hist. — Trouvé, d'après SANSAS, dans le mur romain, vers le mois de juin 1867, sur l'emplacement d'une tour formant l'angle de la voie du Peugue (cours d'Alsace-et-

Lorraine) et de la place Pey-Berland. C'est la *tor Gracilis*, occupant à peu près l'emplacement du n° 127 du cours. — *Musée* des Facultés, n° 95; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée. **219**

Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde* du 24 juin 1867, n° 5772 (*Soc. arch.*, V, p. 125); 2° *Progrès*, t. V, p. 741 (*Soc. arch.*, VII, p. 173). = D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

[Camulino, Cam]ul(i) f(ilio), defunc[to annorum..... : C] amulini lib(ertus), pat(rono).....

Camulus, qui ailleurs est une épithète de Mars (Orelli, 1977 et 1978), est ici un nom d'homme. Pour Glück (p. 101), le mot serait un dérivé de *cam-*, qui signifierait *potens* ou *validus*.

220

D ▸ M
CAMVLV
AN · XX · D
//ON///////////////

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 45).

Var. — CAILA donne, comme deux inscriptions différentes, les deux copies suivantes de cette même inscription :

D M CAMVLV AN . (n° 59).	.D M. CAMVKVE AN.XX.D. (n° 37).

Comme il assigne la même origine à l'une et à l'autre inscription, il n'y a pas à douter qu'il ne faille les prendre pour deux copies fautives du même texte. La seconde copie de CAILA a été conservée comme une inscription distincte par JOUANNET et par SANSAS. — JOUANNET lisait notre monument : D. M. CAMVKV.... AN...., qu'accepte SANSAS. — RENIER : D M CAMVCA AN XX D.

La dernière ligne est douteuse.

Descr. — Inscription en lettres de 4 et 3 centimètres, mal gravées et mal alignées, mais qui semblent anciennes : la traverse des A parallèle à la branche gauche.

Bloc de pierre arrondi au sommet, haut de 0,37, large de 0,40.

Hist. — « Découvert en juin 1812 », dit CAILA, « rue neuve du Temple, vis-à-vis l'hôtel de Malte, en creusant les fondements de la maison n° 4 ». C'est actuellement le n° 8 de la rue du Temple. JOUANNET donne à tort cette inscription comme trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 45.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.] : 1° n° 59; 2° n° 37. — La seconde copie (n° 37) de Caila forme une inscription indépendante chez JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 16; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 33, et chez SANSAS, *Notice*, p. 24. = JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 27; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 37. = SANSAS, *Notice*, p. 24 (*Congrès*, p. 482). — D'après Sansas, DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. II, p. 402, note 7. = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Camulu(s), an(norum) xx. Don[o......

221

D · M
ET MEMOR
CAPEI///LIAN////
DEFVNTA////

Restituée d'après les copies de DOM DEVIENNE.

Var. — DOM DEVIENNE, ms., et ms. D : CAPEILIAN DEFVNTA | DOM DEVIENNE, *Eclaircissemens :* CAPCILIAN. DEFVNCTA.

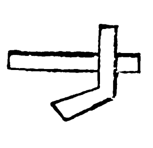
Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance. Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 9; 2° *Eclaircissemens*, p. 58. = *Archives départementales*, ms. D, n° 9 (19). — D'après dom Devienne, JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 32.

D(iis) M(anibus) et memor(iae). Capellian[a], defun(c)ta [annorum.....

222

D M
CASTRICE
NATIONIS
BIT·VR·VV·
DEF·AN·V
CASTRENSI
CPAT P·



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 149).

Var. — 2e ligne : CASTRICE chez SANSAS; — 4e : VIV chez le même; — 5° : DEE chez ROBERT; — 6e CASTRENS chez SANSAS; — à la fin, C omis par SANSAS, CREULY et RENIER.

Descr. — Lettres de 0,04 et 0,03, assez mal gravées, fortement inclinées et paraissant de basse époque.

Cippe à six faces, terminé par une pyramide. L'inscription est sur la face antérieure, dans une niche cintrée. — Hauteur : 0,62; largeur de la niche : 0,27. — Croquis chez DE CAUMONT.

Hist. — Trouvé en 1840, sur l'emplacement du fort du Hâ, et transporté au *Dépôt* J.-J. Bel, n° 141.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1840, p. 309; 2° *Statistique*, t. II, IIe p., p. 433; 3° *Inscriptions* [ms.], n° 142. = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, XXVIII, p. 449 et 450

(croquis); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 522 (croquis). = DU MÈGE, *Archéologie pyrénéenne*, t. I, p. 407. = SANSAS, *Notice*, p. 25 (*Congrès*, p. 483). = D'après CREULY, *Dictionnaire arch. de la Gaule* (*époque celtique*), t. I, p. 165. = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Société archéologique*, VIII, p. 23. **222**

D(iis) M(anibus) Castrici(a)e, nationis Bitur(igis) V(i)v(iscae), def(unctae) an(norum) v. Castrensi(s), pat(er), p(onendum) c(uravit).

Le gentilice *Castricius*, qui s'emploie du reste aussi comme *cognomen* (*Corpus*, III, 5430), est formé sans doute du mot *castra*, d'où vient aussi le surnom *Castrensis*.

Il est assez étonnant que sur l'épitaphe d'une personne morte à Bordeaux et originaire du pays (cf. notre n° 133), on ait fait inscrire qu'elle était *Biturix Vivisca :* l'indication de la patrie ne s'explique que si la personne est étrangère. Peut-être faut-il penser que *Castricia* était une Biturige, non pas de Bordeaux, mais d'un des *vici* qui en dépendaient.

L'abréviation VV est anomale : les Romains n'abrégeaient ainsi, par les initiales des syllabes, que s'il s'agissait de mots composés, comme *De-Functus*, *Prae-Positus*, *Bene-Ficiarius*, etc.

223

CELAS
DA·XXIII

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — GELAS D.A.XXIII chez ROBERT.

Descr. — Lettres de 0,05 et 0,04, informes et mal gravées.

L'inscription est gravée dans une aire creusée sur un bloc en pierre, haut de 0,36 et large également de 0,36; le monument a été calciné.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute dans le mur romain, lors du percement du cours d'Alsace-et-Lorraine, de 1865 à 1871. — Conservé au *Musée* des Facultés, n° 61; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — D'après une copie de ROBERT, RENIER, fiches ms.

Celas, d(efunctus) a(nnorum) xxiii.

Le nom de *Celas* se retrouve *Corpus*, III, n° 5417.

224

CINTONIS

BERNADAU écrit dans ses *Tablettes*, à la date du 11 messidor de l'an XII (1er juillet 1804) :

« On vient de découvrir, entrautres fragmens antiques, dans les fouilles de la rue de la Mairie à Bordx..., un *colombarium* portant le mot *Cintonis*... ». Il est question de ces fouilles à la fin du manuscrit de CAILA et dans un article de BERNADAU (*Bull. polym.* de l'an XII, p. 284-290). Les fouilles dont parle JOUANNET (*Ac.*, 1829, p. 179), comme ayant été faites « en jetant les fondations de la maison Faget » en 1803, ne sont autres que ces dernières, dont Jouannet avance à tort la date d'une année. La maison fouillée alors portait le nº 8 de la rue de la Mairie, plus tard rue Neuve-de-l'Intendance; c'est aujourd'hui le nº 7 de la rue Guillaume-Brochon. — BERNADAU, *Tablettes* [*Œuvres* manuscrites, t. VIII], fº 67.

[*Diis Manibus*] *Cintonis*.......

225

CINTVA

JOUANNET, *Académie*, 1827, p. 139, à la fin de sa *Dissertation sur les inscriptions funéraires, découvertes en septembre 1826, près de l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte de Bordeaux* [l'ancien Lycée était situé sur l'emplacement des nos 22 et 24 du cours de l'Intendance] écrit ce qui suit :

« D'autres cippes déjà minés par le temps n'ont pu être retirés entiers : ils auraient augmenté le nombre de ceux où se lisent des noms gaulois. Nous y avons du moins recueilli les noms suivants : *Comerta, Cintua, Sevorus, Sammonicus.* »

..... *Cintua*......

226

D · M
DIS MANIB
CINTVCENΛE
AQVITANI FIL
DEFVNCTΛE
*a*NNORVM L

Copie donnée par le ms. de DOM DEVIENNE.

Var. — Le ms. D et les *Eclaircissemens* donnent ANNORVM; les *Eclairc.* écrivent

en toutes lettres DIS MANIBVS à la 2e ligne. — JOUANNET et SANSAS changent arbitrairement l'inscription. **226**

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin). Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 14; 2° *Eclaircissemens*, p. 55. = *Arch. départ.*, ms. D, n° 14 (4). — D'après dom Devienne, JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 33; 2° *Inscr.* [ms.], n° 18; — d'après Jouannet : SANSAS, *Notice*, p. 28 (*Congrès*) p. 486); RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Di(i)s Manib(us) Cintucenae, Aquitani fil(iae), defunctae [a]nnorum l.

C'est peut-être par inadvertance que les premiers éditeurs ont répété la formule initiale. Mais il est également possible qu'elle ait été gravée deux fois à dessein.

Cintucena est évidemment le même mot que *Cintugena :* sur la permutation du *c* et du *g* dans les langues celtiques, cf. Zeuss, p. 145 (*leuca* et *leuga*) et p. 172.

Aquitanus se rencontre souvent comme nom (cf. notre n° 126).

227

D M
CINTVCN
ATVS · DF · AI ·
XXX ·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 40).

Var. — CINTVGNATVS chez JOUANNET, SANSAS, CREULY (*Revue celtique*, III, p. 163), et RENIER, bien que CINTVCNATVS soit absolument certain.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,06.

Dé d'un autel en pierre, quadrangulaire, haut de 0,74, large de 0,42. Le couronnement et la base ont été enlevés.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en octobre 1831, maison Faget (rue Neuve-de-l'Intendance, n° 8; aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7). — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 40.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, pl. I, n° 14; cf. p. 129; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 83. = SANSAS, *Notice*, p. 29 (*Congrès*, p. 487). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintucnatus, d(e)f(unctus) an(norum) xxx.

227 *Cintugnatus* et *Cintucnatus* sont les mêmes mots; cf., à propos de l'inscription précédente, *Cintugena* et *Cintucena*.

228

D̸

CINTVGEN////
SOLIMARI
FILIA · DE ❦
FVNCTA ❦
ANXXXV///
CINTO ❦
MARITVS
D S D

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 51).

Var. — ANN XXXI chez JOUANNET et SANSAS; XXXI chez ROBERT et RENIER. La première *hedera* omise par ces derniers.

Descr. — Lettres de 4 et 5 centimètres, assez régulièrement gravées, mais trop carrées et sans élégance.

Autel étroit et allongé, quadrangulaire, surmonté de volutes, d'un fronton et d'une cavité circulaire. — Largeur : 0,28; hauteur : 1,08. — Voyez l'élégant dessin donné par ROBERT.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, dans la muraille romaine, maison Faget (nº 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance, aujourd'hui 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, nº 51 (nº 237, dit BRUNET en 1853).

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1832, planche II, nº 21; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 84. = SANSAS, *Notice*, p. 27 (*Congrès*, p. 485). = ROBERT, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 151. = RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)]. Cintugen[a], Solimari filia, defuncta an(norum) xxxv. Cinto, maritus, d(e) s(uo) d(edit).

Sur *Solimara*, cf. nº 62; sur *Cinto* et *Cintugena*, cf. p. 236. Remarquez que *Cinto*, qui est ici et ailleurs (cf. notre nº 107) un nom d'homme, se rencontre aussi (notre nº 197) comme nom de femme.

229

D ❦ M
C I N V
G E N Æ

///////////////
NIS · FIL
DEF · AN
XXV
Q · VAL ·
AMABILIS
D · S · P

La première partie d'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 99), la seconde d'après une copie de JOUANNET.

Descr. — La partie supérieure du monument existe seule aujourd'hui. C'est un cippe arrondi terminé par une pyramide sur laquelle on voit un croissant. Le reste a disparu, dit JOUANNET, « pendant l'extraction »; « en se brisant quelques lettres ont éclaté, et nous n'avons pu lire en entier le nom de la personne à laquelle *Cintugena* devait le jour » (ms.). — Largeur : 0,22; hauteur du fragment : 0,45.

Les lettres ont 0,04 et 0,035 et sont assez bonnes.

Hist. — Trouvé en septembre 1826 derrière le vieux Lycée (sur l'emplacement des nºs 22 et 24 du cours de l'Intendance), dans les substructions de la muraille romaine, et donné par BROWN à la Ville. — Ce qui reste du monument est aujourd'hui conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, nº 99.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [II], nº XXX, et p. 138; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 73. = SANSAS, *Notice*, p. 27 et 28 (*Congrès*, p. 485 et 486). SANSAS donne, comme deux inscriptions différentes, d'abord le fragment qu'il avait sous les yeux, puis l'inscription complète, telle que Jouannet l'avait copiée. = RENIER, fiches ms. (la première partie seulement).

D(iis) M(anibus) Cintugenae, [? Cinto]nis fil(iae), def(unctae) an(norum) xxv. Q(uintus) Val(erius) Amabilis d(e) s(uo) p(osuit).

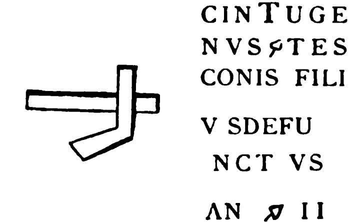
Amabilis est ici un nom d'homme (cf. p. 301 et 302).

Sansas supposait avec raison que le père de la jeune fille pouvait s'appeler *Cinto*.

230

D ꝑ M

CINTUGE
NVSꝑTES
CONIS FILI
V SDEFU
NCT VS
AN ꝑ II



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 147).

Var. :

Copie de CAILA :	Copie de JOUANNET :	Copie de SANSAS :	Copie de RENIER :
D M	D ꝑ M	D. M.	D M
CINTVGE	CINTVGE	CINTVGE	CINT VGE
NVS A·.·	NVSꝑ......	NVS........	NVSCEN
CONIVNX	CONISꝑFIL	CONIS FIL	CONISFILI
DE	VS. DEFV	DEFV	VS DEFV
FVNCTVS	NCTVS	NCTVS	NCTVS
AN. VII.	ANꝑII	AN.III	AN.II

Les trois dernières lettres de la 3e ligne ne sont données ici que sous réserves. — Cependant CREULY, dont nous n'avons connu la lecture qu'après avoir établi la nôtre, lisait comme nous TESCO (*Revue celtique*, t. III, p. 308).

Descr. — Les lettres sont grossières, presque cursives, à peine tracées, de 0,02 à 0,03.

Cippe quadrangulaire en pierre, terminé par une pyramide. — Largeur : 0,22; hauteur : 0,66.

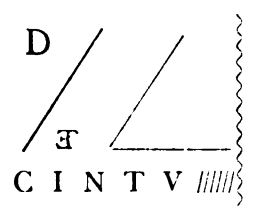
Hist. — Provenance inconnue. — CAILA prétend que le cippe a été trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance : nous ne saurions l'affirmer sur son seul témoignage. — Il se trouvait dès le commencement du siècle au *Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, où il a le nº 147.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 58. = JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 97. = SANSAS, *Notice*, p. 28 (*Congrès*, p. 486). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintugenus, Tesconis (?) *filius, defunctus an(norum) ii.*

Tesco (dont la lecture est probable, sinon certaine) se rapproche de *Taskos* qui signifierait, dit-on, « *pieu* » dans la langue des Gaulois Asiatiques (de Belloguet, p. 148), de *Tasgillus*, *Tasgius*, etc., qu'on trouve sur les inscriptions.

231



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 65).

Var. —

ET CINTA *Arch. départ.*, ms. D.	E CINTV JOUANNET et SANSAS.	E CENTV Manuscrit de CAILA.

On trouve dans les *Eclaircissemens* de DOM DEVIENNE, à la fin de la p. 56 et au haut de la p. 57 l'inscription suivante :

D. MA.
. . . . ET
I.... ANVAR.CINTI.
CVPAR.

Cette inscription, que répète JOUANNET (ms., nº 25), est formée par la juxtaposition des deux suivantes, comme il résulte du manuscrit de dom Devienne et du ms. D, où elles sont écrites, à la suite l'une de l'autre, de cette manière :

D. MA
I.....ANVAR
CVPAO

///
ET
CINTV

Descr. — Lettres grêles, de 0,025 et 0,05.

Monument quadrangulaire en pierre. L'inscription se lit sur le couronnement. Au-dessous, dans une niche cintrée flanquée de deux pilastres, l'image en pied d'un petit enfant vêtu de la cuculle et serrant un lapin entre ses bras. — Largeur du monument : 0,47.

Hist. — Trouvé en 1756, en creusant les fondements de l'Intendance (DEVIENNE). — Conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'Intendance et donné alors à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 65.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 20; 2º *Eclaircissemens,* p. 56-57 (cf. aux *var.* et JOUANNET, *Inscr.* [ms.], nº 25). = *Arch. départ.*, ms. D, nº 19. = BOURIGNON, notes envoyées à Séguier, dans la *Correspondance* de ce dernier [ms. de Nîmes 13816], t. I, fº 223 vº, nº 12. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 49. = JOUANNET : 1º *Académie,* 1829, pl. [II], nº 24; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 136. = SANSAS, *Notice,* p. 27 (*Congrès,* p. 485). = RENIER, fiches ms.

D(iis) [M(anibus)] et [m(emoriae)] Cintu....

232

D · M
CINTVSMA·SENODO///
NAE·F·C·IVL·CORR//////IS///

D · AN · XX/

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 120).

Var. — Copie de CAILA :	Copie de BOURIGNON :	Copie de JOUANNET et de SANSAS :	Copie de RENIER :
	D. M.	D. M.	D. M.
CINTVSMA N	CINTVSMA.SEN	CINTVSMA.N	CINTVSMA.CEN////
VALE IV	NAE...........CC	VALE.F.C.IVL.CO	NAE.F.C.IVL.CON////
D.AN.XXI.		D.AN.XX	D.AN.XX///

Il y a, à la fin de la dernière ligne, un trou qui semble marquer la place d'un I.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,025. — La dernière ligne, en mauvaises lettres, de 0,05 et 0,035, paraît avoir été gravée par une autre main.

Monument quadrangulaire en pierre : au centre, dans une niche carrée, le buste de la défunte. Les trois premières lignes de l'inscription sont sur le fronton et sur le bandeau; la dernière, sur le socle. — Hauteur : 0,94; largeur : 0,47.

Hist. — Trouvé dans les fondements de l'Intendance (en 1756, dit CAILA : sans doute après cette date, puisque DEVIENNE n'en parle pas); était en 1780 dans la cour de l'hôtel, dit BOURIGNON; donné en 1781 à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR et conservé depuis au *Dépôt d'Antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 120.

Bibl. — BOURIGNON, fiches ms. dans la *Corresp.* de Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 r°, n° 9. = CAILA, *Explication* [ms.], n° 61. = JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], n° 28; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 35. — D'après lui, DE CAUMONT, *Cours d'Antiquités*, atlas, pl. XXVIII, n° V. = SANSAS, *Notice*, p. 30 (*Congrès*, p. 488). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintusma, Senodonnae f(ilia) : C(aius) Jul(ius) Corr....is. D(efuncta) an(norum) xx[i].

Nous avons déjà vu *Senodonna* (par deux *n* : cf. p. 287). C'est un nom composé de *senus* (« vieux »; cf. p. 253) et de *donnus*. *Donnus* (qui est le nom d'un roi des Alpes Cottiennes) a fourni le gentilice *Donnius*, qui se trouve dans l'inscription du pont de Saint-Chamas en Provence. On trouve ailleurs *Donicus* et *Donico*.

On rencontre, dans l'onomastique celtique, un certain nombre de noms propres commençant par *corr-* ou *cor-*, comme *Correus*, nom d'un chef Bellovaque (*De b. g.*, 8, 6 et 7; 8, 17-19), *Corrodu*, nom de personne (*Corpus*, III, n° 5801), *Corogennatis*, nom de lieu (*id.*, V, n° 5907), etc.; cf. ici p. 163.

233

D · M
CINTVS · MS
//////////////M⁂////

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 38).

Var. — CINTVSMA//// chez JOUANNET; CINTVSMO AN. XII chez SANSAS; CINTVSM/// chez RENIER.

Descr. — Lettres de 0,035 et 0,025, assez élégantes, mais légèrement gravées, sur un bloc de pierre bâtarde, mesurant 26 centimètres de large sur 21 de haut.

Hist. — Provenance inconnue. — Donnée par JOUANNET (vers 1840) parmi les inscriptions trouvées en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, nº 38.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 34. = SANSAS, *Notice*, p. 30 (*Congrès*, p. 488). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintusm(u)s, [annoru]m..... (?).

234

D M
CINTVSMO
COMAGI·FIL
DEF·AN·XXX
HERED · POS

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, nº 160).

Var. — COMACI chez JOUANNET et SANSAS.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,035 à 0,025 (passées au minium de nos jours). Monument en pierre avec fronton et acrotères, sans sculpture ni moulure d'aucune sorte. — Hauteur : 0,35; largeur : 0,28.

Hist. — Trouvé en septembre 1826 derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nºˢ 22 et 24). — Donné par BROWN à la Ville et conservé depuis au *Dépôt* J.-J. Bel, nº 160.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1827, pl. [I], nº XI; 2º *Inscriptions*, nº 63. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 29 (*Congrès*, p. 487); 2º *Ascia*, p. 64 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 472). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintusmo, Comagi fil(io), def(uncto) an(norum) xxx. Hered(es) pos(uerunt).

Comagus est sans doute formé, à l'aide de la particule *co-* ou *con-*, de *magus*, qui a fourni un très grand nombre de noms à la langue celtique, et que Zeuss (p. 4) rapproche du gallois *mael*, « *puer, servus* », et de l'irlandais *mug*, « *servus* ».

235



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Fort mauvaises lettres, tracées ou, plutôt, faites en grattant sur la pierre, à peine visibles, de 0,04. Nous les donnons sous réserves.

L'inscription est gravée, dans une aire encadrée de pilastres, sur un monument en pierre bâtarde, de 0,40 de large et 1,30 de haut.

Il ne manque à gauche que l'espace d'une lettre par ligne.

Hist. — Provient sans doute des fouilles de la voie du Peugue, 1865-1871. — *Musée* des Facultés, nº 24; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

[*C*]*intut*[*us*] (??), [*Fe*]*stivani* (??) *(filius)*, [*de*]*fu*[*nctus a*]*nnoru*[*m*.... ou *a*]*nnor(um) v*....

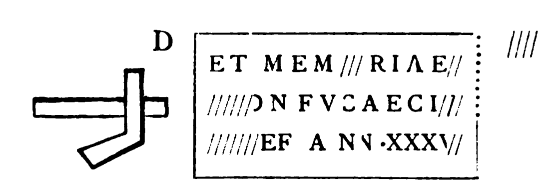
236

COMERTA

Trouvée en septembre 1826, derrière le vieux Lycée, et conservée par Jouannet, *Acad.*, 1827, p. 139. Cf. ici nº 225.

Il faut sans doute lire *Conertus* ou *Cobnertus* (cf. p. 253, 315 et 331).

237



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Lecture de Sansas : ET MEMORIAE | NEV....F...O | DEF ANN XXXI.

Descr. — Mauvaises lettres, mal gravées, de 0,045 et de 0,035. — Les E et les F à peine distincts les uns des autres.

Autel en pierre. L'inscription est sur un cartouche en relief, sculpté sur le dé; D. M. est en dehors du cartouche. — Hauteur : 0,60; largeur : 0,50.

Hist. — Trouvé en 1868, dans la muraille romaine, sur l'emplacement de la maison Marly, rue d'Enfer. Il s'agit de la portion du mur situé à l'angle de la rue des Bahutiers,

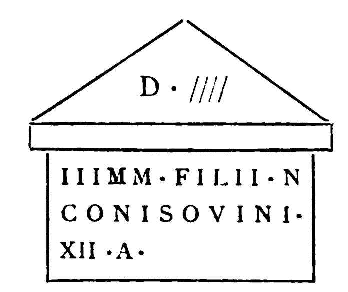
237

du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue du Cerf-Volant (n° 2) (cf. *hist.* du n° 34). — *Musée* des Facultés, n° 40. Depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, 1869, t. VI, p. 591 (réimpr. *Soc. arch.*, t. IX, p. 106).

D(iis) [M(anibus)] et mem[o]riae [C]onfusae (?), c(onjugi) p(ientissimae??), [d]ef(unctae) ann(orum) xxxv.

238



D'après la copie prise par JOUANNET.

Descr. — D'après JOUANNET, les lettres sont voisines de la cursive, les hastes des M et des N, amorcées à mi-hauteur des barres voisines.

Hist. — Provient des fouilles faites en 1826, septembre, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, n°s 22 et 24), dans la muraille romaine.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° v; 2° *Inscr.* [ms.], n° 53. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 30 (*Congrès*, p. 488).

D(iis) [M(anibus)] et m(e)m(oriae) filii n(ostri) Conisouini, xii a(nnorum).

La terminaison du nom *Conisouinus* rappelle celle de *Carasoua* (cf. n° 162). Peut-être faut-il le décomposer en *con-* et *isou-inus*.

239

D M
ET MORIE
DF · ANO *sic*
LXXV CON
MOLNICO
LVCERE P · C ·

D'après la copie qui en a été donnée par JOUANNET dans le recueil de l'*Académie*.

Var. — SANSAS corrige à tort la première ligne et écrit ET MORIAE.

239 **Descr.** — « Cippe entier quadrangulaire, avec fronton à oreilles. La face antérieure a été martelée à dessein, mais on peut lire, malgré les coups de pointe du marteau... ».

Hist. — Trouvé en 1840 dans les fouilles faites sur l'emplacement du château du Hâ pour la construction du Palais de Justice. — Perdu depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1840, p. 302; 2° *Inscr.* [ms.], n° 125. — D'après lui : SANSAS, *Notice*, p. 44 (*Congrès*, p. 502); RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et (me)mori(a)e d(e)f(uncto) an(n)o(rum) lxxv Conmolnico. Lucere p(onendum) c(uravit).

Le texte de Jouannet est peut-être fautif : nous n'essaierons pas de le corriger. *Lucere* rappelle *Lucterius*, le nom du célèbre chef cadurque, *Lucaunus* (cf. n° 154), *Lucco*, etc., et semble bien un nominatif féminin (cf. p. 214 et n° 60).

Conmolnicus rappelle le *Molacus* d'un diplôme (*Corpus*, t. III, p. 886).

240

CORIN....

RABANIS et LÉONCE DE LAMOTHE dans leur *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents, 1848-1849*, p. 7, mentionnent, comme trouvé sur l'emplacement du Temple (rue du Temple, n°s 8 et 10), un « petit cippe à fronton triangulaire, sans sculpture. Sur le cippe, le commencement d'une inscription dont il reste les lettres CORIN... ».

Il est possible qu'il s'agisse d'une inscription que nous avons citée ailleurs, et dont on aura dénaturé le texte.

241

L I /
DEFVN
ANNORVXXX
CRESCENTI
NVS·CRESIMI
M A R I T V S
P O N D V M
C V R A V I ///

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 75).

Var. — Première ligne négligée partout. — ANNORVM, JOUANNET, *Acad.*, planche; ANNORVXX, ailleurs; XXI, RENIER. — CRESIME, JOUANNET; CHRESI/////, RENIER.

241

Descr. — Lettres de 0,04 à 0,055, irrégulières et assez laides.
Autel en pierre, dont la partie supérieure manque. — Largeur du dé : 0,44.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en octobre 1831, dans les fondements du mur romain, sur l'emplacement de la maison Faget. Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* Bel, nº 75.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1832, p. 133, et pl. II, nº 22; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 89. = RENIER, fiches ms.

Fi]lia[e.....], defun(c)t[ae] annoru(m) xxx. Crescentinus, Cresimi (filius), maritus, pon(en)dum curavi[t].

242

D · M
CRISPAE
EIA DIANC
HOC LOCO — *Lapis est rotundus*
" A X X -' ×
ARTIN
VIRTVTE N — *virtutis ergo*
OLLI
V· F·

Copie donnée par l'anonyme de BOUHIER [SANLOUTIUS ?], *Bibl. nat.*, ms. latin 17575, fº 196 [352] vº. — L'inscription se trouvait tout à la fin du seizième siècle dans le musée de Florimond de Raymond (cf. nº 3, *hist.*) : elle ne nous est pas connue autrement.

D(iis) M(anibus) Crispae : [fi]lia Diano.... (??) Hoc loco (jacet), a(nnorum) xx....., [comp]ar[a]n[da] virtute n[u]lli (??) V(iva) f(ecit).

La rédaction de cette inscription semble différente de celle de toutes les autres épitaphes bordelaises.

243

D M
ET MEMORIA
CYL ...... LEN(
DEFVNCTVS
AN II

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 153).

Var. — MEMORIAE chez CAILA et SANSAS; GYLMENVS chez CAILA; GYLLENI chez JOUANNET *(Inscriptions)*, GVLMENI chez le même *(Acad.)*.

243 L'I de la 3e ligne est terminé en forme de flamme (cf. nos 97 et 142).

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,03, 0,02 et 0,015. — La troisième ligne est complète : mais le mot était coupé en deux par quelque ornement en fer.

Monument en pierre, à fronton et acrotères, haut de 0,46 et large de 0,30.

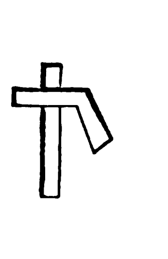
Hist. — Provenance inconnue. — CAILA et d'après lui JOUANNET *(Acad.)* ont prétendu que le monument avait été trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance : mais ni BOURIGNON ni DEVIENNE ne l'ont connu. Dans son ms., Jouannet le donne parmi ceux dont la date de la découverte est incertaine. — Depuis le commencement du siècle il se trouve au *Dépôt* J.-J. Bel, où il a le no 153.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], no 34. = JOUANNET : 1o *Acad.*, 1829, pl. [II], no 13; 2o *Inscriptions* [ms.], no 94. = SANSAS, *Notice*, p. 32 (*Congrès*, p. 490). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) et memoria(e) Cylleni(i) : defunctus an(norum) ii.

Cyllenius (ou *Cyllenus*) rappelle le nom de la montagne d'Arcadie, Κυλλήνη, où Mercure fut élevé.

244



D M
DIF IV
DAGOBIVS
COMARTI
O///X
AVRELVS
A///RIKNP
ANORV
MXXXIII
ANORM
/////ILIVS IIII

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, no 28).

Var. — CAILA :	JOUANNET accepte la lecture de CAILA; les fiches de LÉON RENIER ne reproduisent que le texte de JOUANNET.	SANSAS :	ALLMER :
D M		D. M.	DAGOBIV
DACORT		DACOBIVS	COMARII
COMART		COMARTI	O///X
			AVRELVS
AVRELIVS		AVRELVS	M*a*RINVS
D.		D.	ANORV
ANNORV		ANNORV	M.XXXIII
M.XXXIII.		M.XXXIII	ANORM
			FILIVSIIII

A la septième ligne on peut, à la rigueur, lire I au lieu de P, quoique la boucle que nous avons indiquée ne nous paraisse pas adventice.

Descr. — Lettres mal gravées, fortement abîmées, mais paraissant d'époque assez ancienne. — Hauteur : 0,03 et 0,015. **244**

Autel quadrangulaire, avec base, couronnement, cavité circulaire et volutes. — Largeur du dé : 0,19; hauteur du monument : 0,56.

La 1re ligne est sur le bandeau de l'entablement; la seconde, — qui m'a été signalée par mon collègue PARIS, — est gravée au-dessous, sur la moulure qui joint l'entablement au dé de l'autel. ALLMER regarde les traits gravés sur cette moulure, non pas comme des lettres, mais comme des feuillages. — Le reste de l'épitaphe occupe le dé de l'autel.

Hist. — « Cet autel », dit CAILA, « a été trouvé en 1812 en creusant les fondemens de la maison nº 4 de la rue neuve du Temple, dans la direction du mur de la première enceinte ». C'est aujourd'hui le nº 8 de la rue du Temple. — *Dépôt* Bel, nº 28.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 10. = JOUANNET : 1º *Acad.*, 1829, pl. [III], nº 44; 2º *Inscr.* [ms.], nº 92. — D'après lui, RENIER, fiches ms. = SANSAS, *Notice*, p. 32 *(Congrès*, p. 490). = ALLMER, *Revue épigraphique*, nº 443, t. I, p. 401.

D(iis) M(anibus). D(e)fu(ncti) Dagobius (et) Comartio[ri]x (??). *Aurelus Aurikn(us) p(osuit). An(n)orum xxxiii; [f]ilius an(n)or(u)m iiii.*

D'après mon interprétation, que je ne risque d'ailleurs que comme hypothétique, le monument a été élevé par *Aurelus Auriknus* (*Aurelus* fils d'*Aurus*) à *Dagobius,* mort à 33 ans, et à *Comartiorix,* fils de *Dagobius,* mort à 4 ans. Le lapicide a interverti les mots qu'on lui a donnés à graver, ce qui est fréquent sur nos épitaphes. Il fallait écrire : *D. M. Dagobius, def. annorum xxxiii; Comartiorix, filius, def. annorum iiii. Aurelus Aurikn. p.*

M. Allmer propose à la cinquième ligne *o(biti)* [*an(norum)*] *x,* ce qui n'est pas impossible.

Dagobius rappelle *Daccus, Dacomarus* ou *Dagomarus, Dacoma, Dacoimnus, Dagodubnus* (Schuermans, 1828-1844), *Dagovassus* (Brambach, 692). Le thème *-bius* rappelle le vieil irlandais *biu*, analogue au grec βίος, « vie ». Quant à *Comartiorix* (peut-être *Comartus*), je suppose qu'il est formé à l'aide du nom *Martus* ou *Martius* et de la particule séparable *co-* (ou *con-* ou *com-*) que nous retrouvons, ici, dans *Comagus* (nº 234), ailleurs, dans *Concrtus, Comatumarus,* etc. (cf. Zeuss, p. 866). — *Auriknus* est, de tous les noms gravés sur les monuments de Bordeaux, celui qui a le plus conservé une apparence celtique; *-knus* est la transcription fidèle du gaulois KNOC (cf. ici p. 29), « fils de ».

ANDECAMVLOS TOVTISSICNOS IEVRV

« *Andecamulus, Toutissi filius, fecit* », dit l'inscription celtique de Nevers



244 (*Dictionnaire archéologique de la Gaule, Inscript. gaul.*, n° 9). Les inscriptions romaines de la Gaule donnent généralement, au lieu de *-knus*, *-gnatus* ou *-cnatus*, *-genus* ou *-cenus* (cf. **MATVCIINOS** sur les monnaies). *Auriknus* semble venir d'un simple *Aurus* (cf. *Aura*, *Corpus*, V, 5963). — *Aurelus* est sans doute un dérivé du même mot.

245

/// M
...INVS · AN · DIORATA.
...II · DIRATI · PP.

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 50).

Var. — A la 3e ligne, DIRATA chez RENIER; DIRATI(*us*) chez le général CREULY (*Rev. celt.*, III, p. 166; *Dict. arch.*, I, p. 209 : carnet XVI, p. 27).

Descr. — Lettres de 0,025 et 0,015, très élégantes et très bien gravées.

Monument en pierre: l'inscription est sur la corniche d'une niche circulaire; au-dessous, les bustes de deux petits enfants, à gauche, celui d'un garçon, à droite, celui d'une fille, tenant un fruit et un oiseau. Le travail est d'une bonne facture. La dédicace D. M. était sur des acrotères. — Largeur : 0,40; hauteur : 0,50.

Hist. — Provenance inconnue. — SANSAS parle le premier de l'inscription, mais sans en savoir l'origine. Elle a donc pu être transportée au Musée de 1845 à 1850, sous la direction de RABANIS. — *Dépôt* Bel, n° 38.

Bibl. — SANSAS, *Notice*, p. 33 (*Congrès*, p. 491). = RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus)...... dinus ou *...sinus, Diorata, an(ni) i, [fil]ii. Dirat(us), p(ater), p(osuit).*

Le nom de chaque enfant est gravé au-dessus du buste qui le représente, sur la première ligne de l'épitaphe. Entre les deux noms, le mot AN(*ni*) : sous ce mot, à la seconde ligne, l'âge des défunts, morts sans doute ensemble à un an : I. Des deux côtés de ce chiffre, le nom du père, et la formule dédicatoire :

d.		*m.*
......sinus :	*an.*	*Diorata :*
filii. Dirat.	I.	*p. p.*

C'est du moins ce que je suppose, étant donné le caractère symétrique du monument, la similitude d'âge des enfants, l'absence de chiffre après le mot AN., la place et la hauteur de l'I de la seconde ligne.

Diratus est sans doute dérivé de *Dirus*, qui doit être le même nom

que *Doiros* de l'inscription celtique de Dijon. Il est probable égalememt que *Dirus* ou *Doiros* appartiennent à la même famille que *Sirona* (cf. nº 19), qu'on écrivait aussi *Deirona* (sur le son représenté tantôt par D et tantôt par S, cf. p. 278). **245**

246

D M A
SILVIVS DIVIXTO

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 67).

Var. — D M chez JOUANNET; D. M. chez SANSAS.

Descr. — Lettres médiocres, de 0,025 et 0,035.

L'inscription est gravée sur le couronnement d'un monument quadrangulaire en pierre surmonté d'un fronton, et renfermant le portrait en pied du défunt. Il ne reste aujourd'hui que le buste. — Largeur : 0,60.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en 1840 (il dit 1843 dans son ms.), dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ pour la construction du Palais de Justice. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 67.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1840, p. 307; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 140. = SANSAS, *Notice*, p. 33 (*Congrès*, p. 491). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Silvius Divixto.

247

D
DRAVCO CORNICI
FIL POS·

Copie manuscrite de DOM DEVIENNE.

Var. — Les *Eclaircissemens* donnent le même texte, avec points en plus. — POSVIT dans le ms. D, qu'acceptent (sans connaître du reste ce ms.) JOUANNET et SANSAS. — Ils complètent la formule D. M.

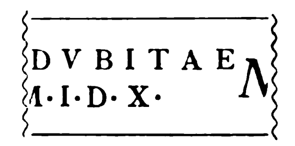
Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 25; 2º *Eclaircissemens*, p. 57. = *Arch. départ.*, ms. D, nº 25 (14). — D'après les *Eclairc.*, JOUANNET : 1º *Acad.*, 1829, pl. [III], nº 37; 2º *Inscr.* [ms.], nº 27. — D'après Jouannet: SANSAS, *Notice*, p. 34 (*Congrès*, p. 492); RENIER, fiches ms.

D(iis) [M(anibus)]. Drauco, Cornici fil(io). Pos(uit).....

Le nom de *Draucus*, sans doute d'origine celtique, est connu par des marques de potier.

248



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — II. D. X chez JOUANNET. — SANSAS ne donne que le nom propre.

Descr. — Lettres d'une excellente époque, hautes de 0,04 et de 0,09.

L'inscription paraît occuper le devant d'un couvercle de sarcophage en pierre bâtarde. Au-dessus, un dessin formé de fleurons. — Largeur du fragment : 0,35.

Hist. — Trouvé en 1840, dit JOUANNET, sur l'emplacement du Palais de Justice. — Déposé dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel (nº 272, dit SANSAS); depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1840, p. 303; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 126. = SANSAS, *Notice*, p. 34 (*Congrès*, p. 492). = RENIER, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus) Dubitae, m(ensis) i, d(iei) i.

Dubita me paraît celtique, et peut-être formé du même radical que *Dubius* (*Corpus*, III, 4137), *Dubna* (pour *Dubina?*, *id.*, 5265 et 5368), *Dubnorix* (Duchalais, nºs 350-353) (cf. Glück, *Keltische Namen*, p. 68 et s.).

249

D · M
DVRNACVS
AN DE LXX

Copie manuscrite de DOM DEVIENNE.

Var. — DOM DEVIENNE imprime un point après AN; le ms. D ne met aucun point. — D F chez JOUANNET; D chez SANSAS.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance. Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 17; 2º *Eclaircissemens*, p. 58. = *Arch. départ.*, ms. D, nº 16 (26). — D'après les *Eclairc.*, JOUANNET : 1º *Acad.*, 1829, pl. [III], nº 39; 2º *Inscr.* [ms.], nº 119; — d'après Jouannet : SANSAS, *Notice*, p. 34 (*Congrès*, p. 492); RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Durnacus, an(norum) de(functus) lxx.

Durnacus se retrouve ailleurs (cf. *Bulletin épigr.*, I, p. 129 et 301) et en particulier sur les médailles des Éburons (**DVRNACOS** ou **DVR-**

NACVS, cf. Duchalais, nos 526-529 : *Durnacus* est certainement sur ces monnaies le nom d'un chef et non pas d'une ville). *Durnacus* est peut-être une contraction pour *Durinacus* (cf. *Durinus,* Brambach, n° 1390) et provient du radical *dur-,* qui a fourni aux pays celtiques un si grand nombre de noms de lieux et de personnes, et que Zeuss traduit par « *fortis, securus* ». 249

250

D M
FELICI · FILIO
DF A N XII
FELICISSIM
PAT ER·VS

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — FELICIO chez SANSAS.

Descr. — Lettres d'une très bonne époque, de 0,065 à 0,075, gravées sur un monument quadrangulaire en pierre bâtarde, terminé au sommet par des rosaces et des fleurons qui rappellent les sommets des stèles grecques. — Largeur: 0,52; hauteur: 1,50.

Hist. — Trouvé, en même temps que l'inscription n° 57, en mai 1871, rue du Peugue, dans le mur romain (sans doute dans le bas du cours d'Alsace-et-Lorraine). — *Musée* des Facultés, n° 48; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *la Gironde* du 16 mai 1871, n° 7122. = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Felici, filio, d(e)f(uncto) an(norum) xii: Felicissimus, pater.

Trouvée en même temps et au même lieu qu'un monument (n° 57) élevé par un Felicissimus, cette épitaphe pourrait être celle d'un fils de ce même Felicissimus. C'était l'hypothèse de Sansas.

251

D M
FESTIVAENATALS
FIL
N·P·P

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 15).

Var. — NATALI chez SANSAS et RENIER; NATAL chez JOUANNET.

251 **Descr.** — Lettres de 0,025 et 0,03, bien gravées et d'une certaine élégance, mais allongées et grêles.

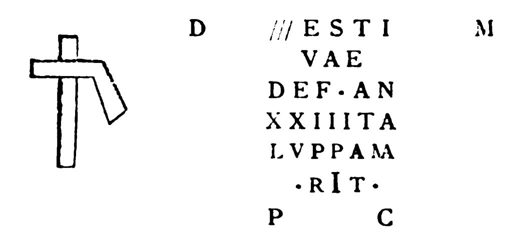
Petit monument quadrangulaire en pierre, avec base et fronton. — Largeur du dé : 0,24; hauteur du monument : 0,45.

Hist. — « Trouvé », dit JOUANNET *(Inscr.)*, « dans les fondations du château du Hâ, en 1843 ». — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 15 (94 d'après Sansas).

Bibl. — JOUANNET : 1° *Monuments funéraires antiques* [ms.], IV° classe, n° 38; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 131 (Jouannet avait fait graver l'inscription pour la publier). = SANSAS, *Notice*, p. 34 (*Congrès*, p. 492). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Festivae, Natalis fil(iae). N(atalis), p(ater), p(osuit).

252



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 166).

Var. — SANSAS omet DM, donne XXIIII, et, à l'avant-dernière ligne, MAR.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,03 et 0,02.

Cippe en forme de prisme hexagonal, terminé par une pyramide et reposant sur une base également hexagonales. — Hauteur (le cippe est un peu brisé en haut) : 0,65. Largeur de la face antérieure : 0,185. Les lettres DM sont sur des faces latérales. — Voyez le croquis donné par DE CAUMONT.

Hist. — Trouvé en 1840, dit JOUANNET, dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ pour la construction du Palais de Justice. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 166.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1840, p. 300; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 123. = SANSAS, *Notice*, p. 35 (*Congrès*, p. 493). = DE CAUMONT, *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 522 (croquis). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) [F]estivae, def(unctae) an(norum) xxiii. Taluppa, marit(us), p(onendum) c(uravit).

Rapprochez de *Taluppa* le *Taluppius* d'une inscription de la Gaule Cisalpine (*Corpus*, V, 5555). On peut voir dans ces mots des composés de *talus*, « front » (cf. p. 345), et du radical *up-* ou *upp-*, que l'on retrouve dans des surnoms (*Upp.*, *Corpus*, VII, n° 1336, 491; *Uppo*, III, 5061; *Uppio*, *id.*, 3110).

253

|||ORTVNATO·IVC
M
C·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 68).

Var. — JOUANNET donne simplement FORTVNATO. — IVC chez ROBERT. Le G est douteux : car la boucle d'en bas est faite en forme de crochet détaché du corps de la lettre (cf. n° 168).

Descr. — Assez bonnes lettres, de 4 à 5 centimètres, gravées sur la plate-bande d'une niche cintrée, sous laquelle on voit le buste d'un vieillard. — Monument en pierre, haut de 66 centimètres; la partie de gauche manque.

Hist. — D'après la place que donne JOUANNET à l'inscription, il est probable qu'elle a été trouvée en 1840-3, dans les fouilles faites sur l'emplacement du château du Hâ pour la construction du Palais de Justice. — *Dépôt* Bel, n° 68.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 127. = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms.

[F]ortunato. Juc ou *Jug...*, *[a]m(icus??)*, *[p(onendum)] c(uravit)*.

254

Ǝ'''' MEM
FV,,,GƎNT·DF
AN II P''''ÆR
P

D'après SANSAS (le point ne se trouve que dans sa seconde copie).

Descr. et hist. — «*Rue du Temple.* — En 1849, lors de la construction d'une maison au levant de la rue [sans doute les n°s 10 ou 8], on retira de l'ancien mur de ville une quantité assez considérable de grosses pierres, débris d'anciens monuments. Dans les décombres je remarquai un cippe de moyenne dimension parfaitement conservé, et dont je pris immédiatement copie. Il fut enlevé ou détruit avant qu'il me fût possible de le faire transporter au Musée. On y lisait l'inscription...

« Ce monument portait sur la face droite la représentation de l'ascia. L'écriture était d'un beau calibre et la formule D. M. n'apparaissait pas ».

C'est peut-être par inadvertance que Sansas donne la date de 1849 : les fouilles les plus importantes de la rue du Temple sont de 1848 (cf. n° 71).

Bibl. — SANSAS, *Notice :* 1° p. 3 (*Congrès*, p. 463); 2° p. 36 (*Congrès*, p. 494).

[D(iis) M(anibus)] e[t] mem(oriae) Fu[l]gent(ii), d(e)f(uncti) an(norum) ii. Pa[t]er p(osuit).

255

//////////GALLICANAE
//////////////C · //////////////

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — A la 2e ligne C.C. chez Farine et dans le croquis donné par la *Commission*.

Descr. — Lettres de 0,022, d'assez mauvaise forme, gravées sur le fronton d'un monument en pierre. — Au-dessous, dans une niche carrée, le buste d'une femme tenant un miroir de la main droite. — Hauteur : 1,8; largeur du fronton : 0,51. — Voyez le croquis donné par la *Commission* et celui de Bernède.

Hist. — Trouvé en 1848 dans les fondations d'une tour romaine sur l'emplacement du Temple (à peu près sur le nº 8 de la rue du Temple). — Transporté par Coudert dans sa propriété (rue Ségalier, 27), aujourd'hui propriété Dubois; se trouve dans le sentier du fond du bois. — Légué à la Ville par Dubois.

Bibl. — Rabanis et L. [de] Lamothe, *Commission des mon. hist.*, 1848-9, p. 7 et planche. — *Inde*, Renier, fiches ms. = O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, Ire p., t. III, p. 660. = Farine et Bernède, *Soc. arch. de Bord.*, t. III, p. 53 et pl. XIII, nº 4.

.... *Gallicanae...... [p(onendum)] c(uravit??).*

256

//////////////////
MIIMORI
ΛII · HORCOL
Λ · II · SORIOLI
TONIS · D
F · ANLXV
· P · C · MΛRI
FILIΛTALV
S ·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 88).

Var. — Renier donne deux lectures de cette inscription :

IIT	
MIIMORI	MIIMORI
AIIHORCOL	ΛIIFIORCOL
AIISORTOE	ΛIISORIO
TONIS D	V//////ANISD
F.ANN.LXV	F AN IXV
P. C. MARE	P C MARI
FILIAIAIV	FIII ANLV

« SORIOLICNIS, surnom d'HORCOLA, femme de FILIMATVS. Bordeaux; carnet XVI, p. 35 » (Creuly, *Revue celtique*, III, p. 307).



Descr. — Lettres de 0,03, mal gravées, de forme bâtarde. — I, L et T absolument indistincts l'un de l'autre. **256**

Dé d'autel quadrangulaire en pierre : l'inscription est encadrée dans une moulure. — Hauteur : 0,65; largeur : 0,30.

Hist. — Provenance inconnue. — JOUANNET, mort en 1845, nous a conservé un estampage de l'inscription. — *Dépôt d'Antiques* J.-J. Bel, nº 88.

Bibl. — RENIER, fiches ms. (deux fois).

[Diis Manibus] e[t] memoriae Horcolae, Soriolitonis filia(e), d(e)f(unctae) an(norum) lxv. P(onendum) c(uravit) Maritalus.

Je suppose que le mot *filia* n'a pas été gravé à sa place, et a été intercalé dans le dernier mot MARITALVS, qui est le nom du donateur.

Ce nom de *Maritalus* est traduit par Zeuss (p. 857) : « *magna fronte* », *talus* (cf. *Taluppa*, p. 342) signifiant « front »; de même *Dubnotalus* signifierait « *profunda fronte* ». *Maritalus* se retrouve ailleurs (cf. Glück, p. 73). Mais ici on peut, à la rigueur, lire *mar(itus) Italus*, ou *marit(us) Alus*. — *Soriolito* est sans doute un mot composé de *Sorio* (cf. *Sora, Soris*, ici, p. 211; *Sorillus*, Schuermans, nº 5292), et de *Lito* (cf. *Litogenes, id.*, 2992-3; *Litavicus*, et le gallois *litan*, « large », Zeuss, p. 88). — *Horcola* doit être un nom dérivé d'une façon barbare d'*Hercules*.

257

/// ///

INDERCA ❦ INDER

CILLI//FIL·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 22).

Var. — FILIA est écrit en toutes lettres par JOUANNET et SANSAS. — ENDERCA et ENDERCILLI dans les *Eclaircissemens*, INDERCILI chez BOURIGNON et DE LA VINCELLE.

Descr. — Bonnes lettres, de 35 et 45 millimètres.

L'inscription se lit au-dessus d'une niche carrée renfermant le portrait en pied d'une jeune fille, tenant une fleur de la main gauche, un fruit de la main droite; au-dessus de l'inscription, un fronton triangulaire. — Le monument, en pierre, a 52 centimètres de large et 1,09 de haut. — Voyez les dessins de DROUYN et de DE LA VINCELLE.

Hist. — Trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance (DEVIENNE); conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'hôtel; donné alors à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR, et conservé depuis rue J.-J. Bel, *Dépôt*, nº 22.

Bibl. — [DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 29; 2º *Eclaircissemens*, p. 57. = *Arch. départ.*, ms. D, nº 28 (15). = BOURIGNON, dans la *Correspondance* de Séguier

257 [ms. de Nîmes 13816], tome I, f° 223 r°, n° 2. = MILLIN, *Voyage*, t. IV, p. 650. — D'après Millin, ORELLI, *ad* n° 196, t. I, p. 99 = CAILA, *Explication*, n° 35. — D'après un dessin envoyé par CAILA, GRIVAUD DE LA VINCELLE, t. II, p. 236, et pl. XXIX, n° III. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, p. 173 et pl. [II], n° 14; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 29. = SANSAS, *Notice*, p. 38 (*Congrès*, p. 496). — D'après SANSAS, ROBERT, *Soc. arch.*, VIII, p. 53, n. 5. = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 437 (et dessin de DROUYN); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 479 (dessin de DROUYN à la p. 478). = RENIER, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)]. Inderca, Indercilli fil(ia).

Inderca et son dérivé *Indercillus* sont formés, à l'aide de la particule séparable *in-* (sur laquelle voyez Zeuss, p. 866), du radical *derc-*, que nous trouvons dans les noms de *Dercus* ou *Derco*, *Dercecio* et *Derceia* (cf. *Bulletin épigraphique*, t. V, p. 248).

---

258 ///////////NVAE · F · INVCENVS · FRATER · AERES · P ·
//////////LINVS · AERES · P ·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 52).

Var. — NVAE///INGENVS, etc., à la 1re ligne, ENV///AERES.P., à la 2e, chez RENIER; — IV////INVENVS, etc., à la 1re, VIS, etc., à la 2e, chez JOUANNET.

Le C peut à la rigueur être pris pour un G.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,03.

Monument en pierre : dans une niche carrée, dont l'inscription occupe la plate-bande, le portrait en pied d'une femme et d'un homme; la femme a les mains croisées sur la poitrine; l'homme tient, semble-t-il, une bourse de la main gauche. Le travail est assez grossier. JOUANNET remarque que « les deux personnages furent peints en rouge » et qu' « il reste encore quelques vestiges de cette couleur ». — Hauteur : 1,52; largeur : 0,95.

Hist. — Je crois que ce monument a été trouvé en septembre 1826 dans les fondements de la muraille romaine, derrière le vieux Lycée, nos 22 et 24 du cours de l'Intendance. En effet, nous lisons à la date du 23 septembre 1826, dans le journal l'*Indicateur*, n° 4162 : « Parmi les objets trouvés on remarque deux figures, d'environ quatre pieds de hauteur, sur la même pierre, qui ont la barbe et les cheveux peints de diverses couleurs ». Ce signalement nous parait être celui de notre monument. JOUANNET l'a d'ailleurs connu, et le donne dans son ms. à côté d'une inscription trouvée à la même date. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 52.

Bibl. — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 150. = RENIER, fiches ms.

[......... et Inge]nuae, f(iliae). Inucenus, frater, aeres, p(osuit); [Camu]linus (?), aeres, p(osuit).

Camulinus et Inucenus ont élevé le monument, en qualité d'héri-

tiers, aux deux défunts, le père, dont le nom manque, et la fille, Ingenua. Inucenus semble avoir été le frère de l'un et l'oncle de l'autre; Camulinus n'était le parent d'aucun d'eux. Il peut manquer, à la gauche de l'inscription, une quinzaine de lettres. **258**

Inucenus (qui est le même mot qu'*Inugenus*) est formé, à l'aide de *-genus* («fils de», cf. p. 29 et 338), du radical *inu-*, que nous retrouvons dans les noms *Inuitilla* (*C. i. l.*, III, 1746), *Inus, Inulus, Inuno* (Schuermans, 2672-5).

259

D · M ·
INTERCILIVS · ANDVS · CE · A ·
Q · EREDES P · C ·

Texte de DE LURBE.
Il faut sans doute corriger la seconde ligne et lire :

INTERCILI...VS

Var. — Après EREDES, un point chez GRUTER. — VENUTI, JOUANNET, SANSAS et ROBERT acceptent à tort INTERLICIVS; — VENUTI et ROBERT écrivent C.A.Q. à la 1re ligne.

Descr. et hist. — L'inscription ne nous est connue que par DE LURBE, qui écrit à la date de 1594 : « Je serois tres-marry avant clorre ce Discours, faire ce tort aux amateurs de l'antiquité, de leur celer les escritures Latines et sepulcrales, qui furent trouuées en 1564 en la mesme saison [en été] aux ruynes de la maison ancienne de Duras, près ladite petite Obseruance ». L'*oustau* de Duras, d'après DROUYN (p. 445), était situé rue de Grassi, et adossé à la muraille romaine; DEZEIMERIS (*Remarques*, p. 3) le place avec raison sur l'emplacement des nos 7 et 9 (cf. ici, *hist.* du no 33). — GRUTER se borne à traduire la donnée de DE LURBE : *Burdegalae inventum anno 1564*.

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 67; de 1619, p. 64 ro (recop. par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], fo 255); de 1672 et de 1703, p. 46 ro. — De DE LURBE dérivent toutes les copies : GRUTER, p. DCCCLXXIII, 12 *(E libello gallico antiqq. Burdegall.)*; — VENUTI, p. 42; — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1829, pl. [II], no 2; 2° *Inscr.* [ms.], no 5; — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16934], fo 469); — SANSAS, *Notice*, p. 38 (*Congrès*, p. 496); — DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. II, p. 395, note 6; — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 4 (*Soc. Arch. de Bord.*, t. VI, p. 50); — ROBERT, *Soc. arch. de Bord.*, VIII, p. 52; — RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Intercillus. Andus Ceaq(ue), (h)eredes, p(onendum) c(uraverunt).

Intercillus doit être le même nom que l'*Indercillus* de notre no 257.

Andus, qui rappelle le nom des *Andi, Andes* en *Andecavi* (l'Anjou

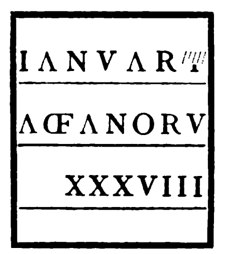
259 actuel), se retrouve comme surnom dans une stèle du musée de Toulouse citée par M. Desjardins (*Gaule romaine,* II, p. 395).

Cea est un *cognomen* de femme dans une inscription de Padoue (*Corpus,* V, 3058) : nous avons ici (n° 165) *Gea* comme cognomen d'homme.

M. Allmer (*Revue,* I, p. 180), M. Robert et Glück acceptent *Andus* comme *cognomen;* M. de Vit *(Onomasticon),* comme ethnique ; M. Robert, adoptant la lecture fautive C. A. Q., l'interprète « *civis Aquensis* ».

Maffei (*Ars critica,* p. 368) tient l'inscription pour suspecte *a novitate nominum :* il n'y a pas à s'arrêter à ce doute.

260



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — IANVARII AOANOR chez Sansas. Cette dernière erreur est d'ailleurs excusée par la forme du D qui ressemble à un losange.

Descr. — Lettres cursives, hautes d'environ 0,055, gravées au poinçon. — L'inscription se lit sur une aire creusée dans le dé d'un autel en pierre sans ornement, haut de 0,69, large de 0,38. — Dessin de Bernède.

Hist. — Trouvé en 1865, suivant Sansas, entre la place Saint-André et la rue Duffour-Dubergier, dans le mur romain, le long de la Cathédrale. — *Musée* des Facultés, n° 29 ; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Le Progrès,* III, p. 428 (réimpr. *Soc. arch.,* V, p. 175), et pl. I, n° 5 (dessin de Bernède).

Januaria, d(e)f(uncta) an(n)oru(m) xxxviii.

Januaria et *Januarius*, qui sont fréquents dans nos inscriptions bordelaises, se rencontrent souvent, comme le fait remarquer M. de Vit (*Onomasticon,* t. III, p. 469 et 470) en épigraphie chrétienne, surtout employés isolément. On peut conclure de ce fait que *Januarius* est un surnom qui se répandit tardivement dans l'empire.

261

I
IA/ \A R
Æ / D E F
A N N OR
XXVIII

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — ANNOXXXVIII chez Sansas.

Descr. — Lettres de 0,03 (1re l.), 0,09 (2e), 0,08 (3e), 0,09 et 0,07 (4e), 0,07 (5e), grossières et à peine visibles.

Elles sont gravées sur une aire quadrangulaire creusée dans un bloc de pierre bâtarde, qui semble avoir été dégradé par le feu. — Hauteur du bloc : 0,65; largeur : 0,72.

Hist. — Trouvé en 1868 dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Marly (au coin de la rue des Bahutiers et de la rue du Cerf-Volant, n° 2). — *Musée* des Facultés, n° 62; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès,* 1868, t. VI, p. 591 (réimprimé par la *Soc. arch.,* t. IX, p. 105).

[*Diis Manibus*] *Januariae, def(unctae) annor(um) xxviii.*

262

IANVA
RIO DE
AN · X//////
CE//////////

Copies de DOM DEVIENNE, conformes à celle du ms. D.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance, entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin. Perdue.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 6; 2° *Eclaircissemens,* p. 58. = *Arch. départ.,* ms. D, n° 6 (24). — D'après les *Eclaircissemens,* JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], n° 60.

Januario, de(functo) an(norum) x..... Ce... [*posuit*].

263

D · MA
I////////////ANVAR
CVPA O

Copie manuscrite de DOM DEVIENNE et du ms. D.

Var. — La même inscription se trouve accouplée au nº 231 dans le texte imprimé par DOM DEVIENNE et donnée ainsi :

D. MA.
. . . . ET
I . . . ANVAR.CINTI.
CVPAR.

JOUANNET écrit : ...ANNVARIO.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet). Perdue.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 19; 2º *Eclaircissemens,* p. 57. = *Arch. départ.,* ms. D, nº 18 (12). — D'après les *Eclaircissemens,* JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 25.

D(iis) Ma(nibus) e[t memoriae? J]anuar[ii..........] curav[it?].

264

D · M ·
IVCVNDI///////////

Copie manuscrite de JOUANNET.

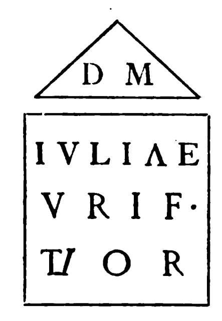
Var. — JOUANNET imprime sur une seule ligne.

Hist. — « Cette année » [1804], dit JOUANNET, « sur la même ligne [ligne septentrionale du mur romain], entre le Lycée et la rue des Carmélites, on déterra l'inscription ». La rue des Carmélites est la partie haute de la rue de Grassi. J'ai tout lieu de croire que les fouilles en question ont été faites sur le côté ouest de la rue des Carmélites, à la hauteur du nº 9 (cf. p. 51; nº 9 de la rue de Grassi), et que c'est d'elles qu'il s'agit dans ce passage de BERNADAU : « En faisant des fouilles à côté du Temple on a trouvé, presque à fleur de terre, plusieurs tombeaux en pierre, de diverses formes. L'un d'eux, qui contenait un lacrymatoire et une coquille du genre des pectinites, étoit recouvert par une pierre sépulcrale antique, portant une inscription ». Ces fouilles ont eu lieu, dit-il, vers le mois de germinal (avril ou mars 1804) (*Bull. pol.* de l'an XII, p. 201).

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie,* 1829, pl. [III], nº 43; cf. p. 180; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 120. — D'après lui : SANSAS, *Notice,* p. 39 (*Congrès,* p. 497); RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Jucundi......

265



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 75).

Var. — VRIIVOR aux deux dernières lignes chez JOUANNET; VRIIXOR, SANSAS; VRITTIOR, RENIER; « VRITTIOR, surnom d'une IVLIA de Bordeaux, carnet XVI, p. 36 » (CREULY, *Revue celtique*, III, p. 310).

Descr. — Lettres grasses, grossières, de 0,055 et 0,07, gravées sur un monument en pierre, haut de 0,60 et large de 0,43.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, maison Faget, alors nº 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance, auj. nº 7 de la rue Guillaume-Brochon. — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 75.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.*, 1832, pl. I, nº 12, et p. 129; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 81. = SANSAS, *Notice*, p. 39 (*Congrès*, p. 497). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Juliae, Uri f(iliae): T(itus) Jul(ius) Or..(??).

Les lettres T I V L, de *T(itus) Jul(ius)*, semblent être représentées par le monogramme de la dernière ligne.

Rapprochez de *Urus*, *Urogenus* d'une inscription de Lyon, *Uromagus*, *Ura*, nom de la fontaine d'Eure dans le Gard, et bien d'autres.

266

D · M
IVVENIS IVLI
ANO · FRATR
DF · ANN XXXV
PONEND · CVR

Copie manuscrite de DOM DEVIENNE.

Var. — Les points sont omis dans le ms. D; les *Eclaircissemens* ne mentionnent que les deux derniers, mais écrivent en revanche D.F.ANN., etc.

266 **Hist.** — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance, entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet. Perdue.

Bibl. — [Dom Devienne] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 18; 2° *Eclaircissemens,* p. 56. = *Arch. départ.,* ms. D, n° 17 (10). — D'après les *Eclaircissemens,* Jouannet : 1° *Acad.,* 1829, pl. [III], n° 36; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 57. — D'après Jouannet : Sansas, *Notice,* p. 39 (*Congrès,* p. 497); Renier, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Juvenis Juliano, fratr(i), d(e)f(uncto) ann(orum) xxxv, ponend(um) cur(avit).

267

D SIIN M
IV · IV · SCVM
PIR · TI FILIVS DI
FVCTVS AN
NORVM PATII
R POSVIT XVII

Copie prise par l'anonyme de Bouhier [Sanloutius?] (ms. 17575, f° 196 [352] v°) dans les dernières années du xvi[e] siècle. L'inscription, qui était alors dans le Musée de Florimond de Raymond, n'est pas autrement connue. Je restitue ainsi les premiers mots :

D*i*S *i*I*t*N/ M*an*
IV*vi*I/N*i*S

Remarquez la forme des E : I I.

D[i(i)]s M[an(ibus)] e[t] m(emoriae) Ju[v]en[i]s, Cumpir...ti (??) *filius, defu(n)ctus annorum xvii. Pater posuit.*

Annorum est séparé du chiffre des années.

268

D · M ·
LAFTVS
PAT

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 125).

Var. — LAETVS chez Jouannet, Sansas et Renier.

Descr. — Lettres de forme médiocre, hautes de 0,02. — On les a peintes au minium de nos jours.

268 Fragment d'un monument quadrangulaire : sous une niche cintrée, l'image en pied d'une petite fille, tenant dans ses bras un jeune chat dont un coq mordille la queue. — L'inscription était gravée des deux côtés de la niche. — Hauteur : 0,89; largeur : 0,59. — Voyez les dessins de LACOUR et de DROUYN. Nous reproduisons ici ce dernier.



Hist. — Trouvé, nous dit JOUANNET, en octobre 1831, rue Neuve-de-l'Intendance, maison Faget (c'était le n° 8; aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, n° 7). Donné par FAGET à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le n° 125.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, pl. I, n° 15; cf. p. 130; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 81 *bis*. = [LACOUR], dessin ms. conservé parmi les papiers de Jouannet. = SANSAS, *Notice*, p. 41 (*Congrès*, p. 499). = DE CAUMONT : 1° *Bull. mon.*, XXVII, p. 199 (dessin de DROUYN à la p. 200) et p. 534 (croquis de THIOLLET); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 472 (dessin de DROUYN à la p. 473). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus)......... : Laetus, pat(er).

269

D M

MEMORIA · LA
GVAVDISILVI
NI D · F · A·N · LXX

P · C·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 117).

G, à la 3e ligne, est à peine distinct de C.

Var. — D. M omis par Jouannet et Sansas. — LAGVλVD chez Jouannet, LACVLVD chez Sansas. — IX au lieu de LXX chez les deux, LX chez Robert.

Descr. — Lettres de 0,06, 0,04 et 0,03, mal gravées, de forme bizarre et barbare, mais non pas de basse époque. — C'est de nos jours qu'on les a peintes au minium.

Monument en pierre avec fronton et acrotères. — Hauteur : 0,62; largeur : 0,50.

Hist. — Trouvé, d'après Jouannet, en octobre 1831, maison Faget, rue Neuve-de-l'Intendance (n° 8; rue Guillaume-Brochon, n° 7). Donné par Faget. *Dépôt* Bel, n° 117.

Bibl. — Jouannet : 1° *Académie,* 1832, pl. I, n° 11, et p. 129; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 151. = Sansas, *Notice,* p. 40 (*Congrès,* p. 498). = Renier, fiches ms.: 1° d'après sa copie; 2° d'après la copie de Robert.

D(iis) M(anibus). Memoria Laguaudi, Silvini (filii), d(e)-f(uncti) an(norum) lxx.(.......) p(onendum) c(uravit).

La place a été laissée pour les noms de l'auteur du monument : mais on ne les a point gravés.

Le nom de *Laguaudus* rappelle, par sa terminaison, ceux de *bagauda,* de *alauda,* de *Sapaudus,* de *Bleaudus* (*fons Bleaudi,* Fontainebleau) (cf. Zeuss, p. 700), par son radical, celui de *Lagisse* (cf. ici p. 214).

270

ΛΕΙΨΑΝΑΛΟΥΚΙΛΛΗϹΔΙΔΥΜΑ
ΤΟΚΟΥΕΝΘΑΔΕΚΕΙΤΕΗϹΜΕΜΕΡΙϹΤΟ
ΒΡΕΦΗΖΩΟΝΠΑΤΡΙΘΑΤΕΡΟΝ
ΑΥΤΗ

Copies d'Apianus, de Vinet et de Scaliger.

Var. — Nous empruntons à Apianus sa division en lignes, à Vinet et à Scaliger

leur texte. — VINET et SCALIGER écrivent l'inscription sur deux lignes, suivant la division en vers. — Voici le texte donné par APIANUS : **270**

ΛΕΤΥΑΝΑ ΛΟΚΙΛΛΗϹ ΔΙΔΥΜΑ
ΤΟ ΚΟΥΕΝ ΘΑΔΕ ΚΕΙ ΤΕΗϹ ΜΕΜΕΗϹ
ΒΡΕΦΗ ΞΩΟΝΤΑ ΓΑΤΡΙΘΑΤΕΡΟΝ
ΑΥΤΗ

GRUTER donne le texte d'après VINET, mais en ajoutant en note « MEMEPICTAI. *Scal.* » Les éditeurs du *Corpus* interprètent ainsi cette note : « *In lapide esse* ΜΕΜΕΡΙΣΤΑΙ *notatur a Scaligero in annotatt. ad Gruter.* » Mais Scaliger ayant toujours imprimé μεμέριστο, il est probable que la note de Gruter se rapporte à une correction ou à une conjecture, mais non pas à une lecture de Scaliger. FLEETWOOD propose après Scaliger, et le *Corpus*, KAIBEL et SCHENKL acceptent MEMEPICTAI.

Hist. — « *Burdugalae in Basilica beati Andreae* », dit APIANUS, d'après son correspondant, en 1534. — VINET donna en 1564 « ce ioli distique Gregeois, que i'ay autrefois leu en une pierre de marbre gris : qui est couchée au milieu de la nef de l'eglise de Saint André. C'est ung epitaphe d'une dame nommée LVCILLE » (*Discours*, première édition). — C'est vers 1545 que Vinet prit copie de l'inscription. Il écrit en 1580 qu'elle était alors illisible : *Esto epitaphium, quod ab hinc annos triginta quinque, quum adhuc satis facile legi posset, ex suo Pyrenaico marmore excerpsimus. Quod saxum ex eo loco, vbi sepulta fuerat matrona, in mediam inferiorem aedem Apostoli Andreae translatum, et ab ijs, qui parum sciebant, quid cultus et reverentiae debeatur antiquitati, illic substratum, vbi sexcentis quotidie pedibus, quorum magna pars etiam ferrata sit, conculcatur, ita sensim exesum fuit, vt paucas tantum litterulas ibi possem agnoscere, quum haec scriberem.* — Ni SINCERUS en 1612, ni LOPES en 1668, qui ont pu voir la pierre, n'ont rien pu lire de l'inscription : *Nos vidimus quidem marmor,* dit Sincerus, *sed sic nunc extritum, ut ne minimum vestigium ullius inscriptionis appareat.* « On n'y peut rien distinguer, non plus que sur deux autres tombeaux de marbre, qui ne sont pas esloignés du premier », dit Lopes. — Dans une note ms. jointe à son exemplaire de Sincerus (*Arch. mun.*), BERNADAU prétend que la pierre est « au milieu de la nef de Saint-André près de la chaire ». — Le pavé de la cathédrale étant recouvert de planches clouées au sol, je n'ai pu reconnaître le tombeau de Lucilla.

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici* [HUBERT-THOMAS LEODIUS?] *nobis misit,* APIANUS, p. CCCCLXXXIX. = VINET : 1° *Discours,* 1re édition, feuille E, f° *iij* v° (cf. la réimpression de [1718], p. 424, où, faute de caractères grecs, on n'a pu la transcrire; cf. aussi l'analyse faite par un anonyme, *Bibliothèque de la Ville,* ms. 733, f° 23); 2° *Discours,* 2e édition (réimprimée en 1860), § 73 (*inde,* SÉGUIER, ms. de Nîmes 13803, f° 317); 3° *Commentarii in Ausonium,* édition de 1580, 1590 et 1604, s. 210 I (*inde,* SÉGUIER, ms. de Nîmes 13814, f° 24 r°). = SCALIGER, *Lectiones,* I, XV, édition de 1574, p. 47; de 1588, p. 47; de 1590, p. 13; réimpression de TOLLIUS dans son éd. d'Ausone, p. 137; réimpression de VALPY (1823), t. III, p. 958.

Les autres éditeurs ont pris le texte de Vinet ou de Scaliger : JUSTE-LIPSE, *Auctarium,* p. 59 (*inde,* DE LAMONTAIGNE, notes ms.). — GRUTER *(ex Vineto),* p. DCCCII, n° 1 (cf. *supra,* aux *var.*). — SINCERUS, *Appendix,* p. 40 (éd. de 1616), p. 392 (éd. de 1627), p. 279 (éd. de 1649). — BOLDONI, *Epigraphica,* p. 414. — PH. DE LA MARE, *Vitae Guijoniorum,* f° ô *iij* v°. — LOPES, *L'Eglise metropolitaine,* p. 60 (réimpression de CALLEN, t. I, p. 230). — FLEETWOOD, *Sylloge inscriptionum,* p. 285, 1. — BONADA, *Carmina ex antiquis lapidibus,* t. II, p. 129. — BELLET, *L'antiquité de la ville de Bordeaux* [ms. de l'Académie,



270 t. V], f° 9. — VENUTI, p. 44. — DE BEAUMESNIL [ms.], en figurant le monument comme s'il l'avait vu. — BURMANN, *Anthologia latina,* t. II, p. 51. — BRUNCK (et JACOBS), *Analecta,* t. III, p. 310, n° 730; cf. JACOBS, *Animadversiones,* t. III, *pars* II, p. 316. — DE BOSCH, *Anthologiae graecae tomus* III, p. 408; cf. t. V (VAN LENNEP), p. 192. — JACOBS, *Anth. graeca (palatina), appendix,* n° 232, p. 829. — *Anthologia graeca,* éd. TAUCHNITZ, t. III, p. 382, n° 232. — RENIER, fiches ms. — DEZEIMERIS, *Poésies de Despois,* p. 79.

D'après l'ensemble des éditions : (SÉGUIER, *Index omnium inscr. graec.* [ms. grec 122], f° 45, col. *a*); — FRANZ, *Corpus inscr. graec.,* t. III, p. 1039, n° 6791; — KAIBEL, *Epigrammata,* n° 675; — SCHENKL, éd. d'Ausone, p. 53.

Λείψανα Λουκίλλης διδυματόκου ἐνθάδε κεῖτε,
Ἧς μεμέριστο βρέφη, ζωὸν πατρί, θάτερον αὐτῇ.

Les érudits de la Renaissance ont exercé leur ingéniosité à traduire ce distique, qui fut célèbre parmi eux. Pierre Lamy (*Petrus Amicus*) est le premier dont on ait conservé la traduction [1]:

Quae geminos peperit Luscyllae hic ossa quiescunt :
Vir vivum, extinctum haec retinet. Sic pignora secta.

Un peu plus tard, les collègues et amis de Vinet s'essayèrent, peut-être sur sa demande, à rivaliser avec Lamy. Voici la traduction de Jean Guijon [2], qui fut professeur de rhétorique, puis régent au collège de Guyenne :

Hic Lucilla jacet divisis foeta gemellis :
Alter enim vivens patris fuit, illius alter.

Les suivantes sont moins célèbres et moins heureuses. Celle de Jean de la Rivière, conseiller au Parlement :

Hic enixa duos tegitur Lucilla. Gemelli
Divisi : vivus patris est, matri adjacet alter.

Celles du célèbre jurisconsulte Antoine de Gouvea, dont voici l'une :

Hoc tumulo, Lucilla, jaces, enixa gemellos :
Illa patri superest : est comes ille tuus ;

---

(1) Apianus et Vinet nous l'ont donnée. Cette traduction, ainsi que celles de Guijon, de J. de la Rivière, d'A. de Gouvea (la 1re seulement), de Manlald, Mosnier, Vinet et J. de Rivasson, se trouvent chez Vinet *(Comm.)*, Sincerus et Lopes. — Pierre Lamy fut compagnon de Rabelais au couvent des Cordeliers de Fontenay-le-Comte. Voyez, dans l'édition in-4° de 1520-1522 des *Epistolae* GULLIELMI BUDAEI *posteriores,* la lettre grecque adressée Πέτρῳ τῷ ἀμίκῳ ; voyez aussi les lettres grecques dans les *Opera Budaii* de Bâle (1557, in-f°), p. 411 et 433; dans cette même édition, les lettres latines, p. 267 et 231, et la lettre à Rabelais, p. 226.

(2) Voyez sur Jean Guijon, outre les recherches et le recueil de DE LA MARE (qui donne aussi sa traduction), le livre de GAULLIEUR, *Histoire du collège de Guyenne* (1874, Paris, in-8), p. 273, et l'étude de DEZEIMERIS, *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVIe siècle* (Bordeaux, Gounouilhou, 1864, in-8), p. 60.

et la seconde :

Quos uno geminos partu, Lucilla, dedisti,
Cernitur officio functus uterque suo.
Ille patris lacrymas miseri solatur, et ille
Optavit tecum sustinuitque mori [1].

Celle d'Étienne Maniald, professeur de médecine à Bordeaux [2] :

Hic Lucilla jacet geminorum mater : at ejus
Divisa est soboles, vivens patri et altera matri.

Les hellénistes qui habitaient les villes voisines rivalisèrent avec leurs confrères de Bordeaux. Voici la traduction de Jean de Rivasson, de Sarlat [3]:

Casta gemelliparae Lucillae hic ossa quiescunt,
Pignora cui divisa, patri vivum, alterum et ipsi.

Le jurisconsulte limousin Martial Mosnier [4] traduisit même le distique en vers phaleuques, qui manquent totalement de grâce :

Hic enixa duos parens gemellos
Proh! Lucilla tegor. Duobus hoc jus
Quod commune fuit, mihi patrique
Divisum est. Obiit gemellus unus,
Qui mecum jacet ; alter ille vivit
Solamen misero patri duorum.

Enfin voici celle de Vinet lui-même, qui me paraît, sinon la plus élégante, du moins la plus simple et la plus fidèle :

Ossa gemelliparae Lucillae hic sunt sita. Cujus
Secta fuit proles, vivens patri, et altera matri [5].

Aucun de ces savants n'était du reste bordelais. Aussi, dit le bon Lopes, « puis que les Estrangers ont fait tant d'honneur à cet Epitaphe » avec tant de versions differentes, sera-t-il hors de propos que les

---

[1] ANTONII GOVEANI *Opera* (1766, Amsterdam, in-f°), p. 681 et 694. Je n'ai pu voir ses *Epigrammatum libri duo et epistolae quatuor* (Lyon, 1539, in-4° ; 1540, in-8°).

[2] Mort en 1599 ; cf. DEVIENNE, *Histoire*, t. II, p. 251 ; DEZEIMERIS, *Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, t. II, p. 208.

[3] Voyez, sur lui, DEZEIMERIS, *Œuvres de Pierre de Brach*, I, p. 297.

[4] Cf. DEZEIMERIS, *id.*, t. I, *préface*, pièce VIII. La pièce ne se trouve pas dans les *Epigrammata, Elegiae Odae* MARTIALIS MONERII *Lemovici*, publiés en un in-12 par Millanges en 1573.

[5] La traduction de Vinet a passé dans quelques anthologies latines : FERRETI, *Musae lapidariae*, p. 330 ; BURMANN, t. II, p. 51 ; MEYER, t. II, p. 187. — GRUTER, BOLDONI et VENUTI l'ont également donnée.

270 » domestiques s'estudient à luy rendre un semblable honneur? » Et Lopes donne d'abord une version :

Hic Lucilla parens geminorum est condita; proles
Divisa est : quae viva, patri datur, altera matri;

Puis une amplification :

Hic Lucilla jacet, foetu celebranda gemello,
Quem pariens, vivo conjuge, morte cadit.
Sors proli non una fuit, quippe altera matri
Commoritur, proles altera viva manet.
Cessit viva patri, matri defuncta, et utrique
Sic bene communis sunt data jura thori.

Il est vrai que Lopes ne connaissait pas la traduction donnée par le bordelais Despois, publiée pour la première fois par M. Dezeimeris [1] :

Heic Lucilla jacet geminos enixa, sed hi sic
Divisi, ut vivens maneat patris, ipsius alter.

Et cette amplification :

Heic Lucilla jacet moriens enixa gemellos,
Quos ita divisit Momus ut ipse probet :
Extinctum sumsit, vivum dedit illa marito
Post mortem servans foedera conjugii.

De Bosch nous a fait connaître une traduction de Hugo Grotius :

Hic Lucilla jacet mater de prole gemella.
Quorum viva patri pars obtigit, altera matri.

Enfin Bernadau s'est imaginé de traduire l'épitaphe en mauvais vers français [2] :

Deux jumeaux, en naissant, me donnèrent la mort :
L'un reste à mon époux, et l'autre suit mon sort.

Avec cette variante :

Deux jumeaux, en naissant, occasionnent ma mort :
L'un reste à mon époux, l'autre éprouve mon sort.

L'idée ou l'antithèse exprimée dans cette épitaphe se retrouve

---

(1) DEZEIMERIS, *Poésies de Martin Despois*, p. 80. Despois est mort vers 1623.
(2) *Antiquités*, p 327; note ms. jointe à son exemplaire de Sincerus *(Arch. munic.)*. — Voyez la traduction en prose de DUEBNER, *Anthologie grecque* (1863, Paris, Hachette, 2 in-12), t. II, p. 246.

souvent chez les poètes de l'antiquité, par exemple à la fin d'un épigramme d'Héraclite : **270**

> Δισσὰ δ'ἐμοῦ τίκτουσα, τὸ μὲν λίπον ἀνδρὶ ποδηγὸν
> Γήρως, ὃν δ'ἀπάγω μναμόσυνον πόσιος,

et d'un épigramme d'Antipater :

> Διπλόον ὠδίνασα, φίλαι, τέκος, ἄλλο μὲν ἀνδρὶ
> Εὔφρονι καλλιπόμαν, ἄλλο δ'ἄγω φθιμένοις (1).

Ausone dit de même, à la fin d'une de ses poésies (*Parentalia,* 25) :

> *Quattuor ediderat tunc facta puerpera partus :*
> *Funera set tumulis jam geminata dedit.*
> *Sit satis hoc, Pauline pater. Divisio facta est :*
> *Debetur matri cetera progenies.*

Enfin, on raconte que, vers 1814, en creusant dans l'église de Saint-Hélier, à Jersey, on a trouvé l'inscription latine suivante, qui n'a rien d'antique, mais qui n'est pas sans élégance (2) :

> *E nysea de stirpe meum Cornubia partum*
> *Vindicat. Hillarius jam tenet ossa sacer.*
> *Per Sporades Gallosque pium comitata maritum,*
> *Deferor huc : visa est sors mihi nulla gravis.*
> *Viximus unanimes ; et prima prole beati.*
> *In mundum duplici morte secunda venit.*
> *Pignora dividimus : comitatur me morientem*
> *Mortua : solatur filia prima patrem.*

271

//// ////
MARCELLINI · D · F · A XVII

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Bonnes lettres, hautes de 0,037, gravées sur la bordure d'une niche cintrée. Au-dessous, l'image en pied d'un adolescent, tenant de la main droite un objet qui ressemble à une torche. — Hauteur : 0,86 ; largeur : 0,58.

---

(1) *Anthologia graeca,* éd. Didot (DUEBNER), t. I, p. 362 (nº 465 : HÉRACLITE ; nº 464 : ANTIPATER).
(2) MILLIN, *Magasin encyclopédique de 1814,* t. III, p. 390.



271

Hist. — Trouvé, d'après Sansas, en juillet 1867, dans les fondements d'une tour romaine, qui se trouvait à l'angle formé par la place Pey-Berland et le cours d'Alsace-et-Lorraine (*tor Gracilis,* cf. n° 60). — *Musée lapidaire* de la rue des Facultés, n° 45; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas : 1° *la Gironde* du 24 juillet 1867, n° 5801 (réimpr. dans la *Soc. arch. de Bord.,* t. V, p. 127); 2° *Progrès,* t. V, p. 739 (*Soc. arch.,* VII, p. 171). — D'après un dessin de Robert, Renier, fiches ms.

[D(iis) M(anibus)] Marcellini, d(e)f(uncti) a(nnorum) xvii.

272

D · M ·
MEMORIAE·MA
RONIANI DEF ∅
ANN ∅ IIIMIII ∅
F ∅ D ∅ SECVNDIN
P ∅ P ∅ C ∅

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres allongées, grêles, mal gravées, de basse époque, hautes de 0,05, 0,045 et 0,06.

L'inscription est gravée sur le dé d'un autel quadrangulaire en pierre, avec base et corniche. — Hauteur : 0,72; largeur du dé : 0,42.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute dans le mur romain, lors des travaux faits de 1865 à 1871 pour le percement du cours d'Alsace-et-Lorraine. — *Musée* des Facultés, n° 34; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

D(iis) M(anibus). Memoriae Maroniani, def(uncti) ann(orum) iii, m(ensium) iii, f(ilii) d(ulcissimi?). Secundin(us), p(ater), p(onendum) c(uravit).

273

d *m*
MASCEL
O · DEFVNCTVS · AN · III

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 210).

Var. — D. M ajouté et répété deux fois par le ms. D et par Devienne (ms.), mis une seule fois dans les *Eclairc.* et par Caila. Il est probable que Devienne et Caila ont pu

273

lire ces lettres sur les acrotères, alors que le monument était moins dégradé qu'aujourd'hui. — MASCELLO, *Eclairc.;* MASCETO, ms. D; MASCEL//, BOURIGNON et RENIER; MARCEL//, CAILA. — DEVNCTVS, ms. de DEVIENNE; DEF, ms. D.

Descr. — Assez jolies lettres, de 0,025, gravées sur le fronton d'un monument quadrangulaire. Au-dessous, dans une niche, le buste d'un enfant. — Largeur du monument : 0,34.

Hist. — Trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance (DEVIENNE); conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'hôtel; donné en 1781 à l'Académie par DUPRÉ DE SAINT-MAUR. — Conservé depuis au *Dépôt* Bel (nº 210), encastré au haut de la muraille.

Bibl. — [DEVIENNE] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 12; 2º *Eclaircissemens,* p. 55. = *Archives départementales,* ms. D, nº 12 (6). = BOURIGNON, notes ms. dans la *Correspondance* de Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, fº 223 rº, nº 4. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 40. = JOUANNET : 1º *Acad.,* 1829, pl. [II], nº 17; 2º *Inscr.* [ms.], nº 20. = SANSAS, *Notice,* p. 42 (*Congrès,* p. 500). = RENIER, fiches ms., d'après ROBERT.

[D(iis) M(anibus)]. Mascelo, defunctus an(norum) iii.

274

MAXSVMO · AEV
LAE · F · MAIORI · MAXSVMF
ICAE · CONGONNETIACI · F
FABATVS · MAXSVMI · F · ET · COMNTSIAE
MARI · SECVNDO · MAXSVMF · CELAE
SORORI
MEELLVS · L · DE SVO
FECI · MAC ·

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, nº 61).

Les *hederae* sont à peine distinctes des points : elles ressemblent à des points circulaires ordinaires terminés en haut et en bas par des appendices filiformes.

Var. — 2e ligne : MAXSVME chez RENIER. — 4e ligne : COMNISIAE chez SANSAS. — 5e ligne : MARI chez SANSAS; MAXSVMF chez SANSAS et ROBERT, MAXSVMI chez RENIER; CELAE chez SANSAS. — RABANIS et LAMOTHE ont conservé la lecture de Sansas.

Descr. — Hauteur des lettres: 1re ligne : 0,07 et 0,08; 2e : 0,05 et 0,03; 3e : 0,04 et 0,045; 4e : 0,03 et 0,04; 5e : 0,03 et 0,04; 6e : 0, 025; 7e : 0,06 et 0,09; 8e : 0,035. — Bons caractères, un peu gros et un peu lourds, mais qui sont visiblement d'excellente époque.

274 Plaque de pierre, large de 0,90 et haute de 0,62. L'inscription est dans un cartouche quadrangulaire entouré d'une bordure qu'ornent des feuilles d'acanthe. — Voyez le dessin de ROBERT.

Hist.— Trouvée, d'après SANSAS, en mai 1851, en abaissant le sol de la rue Neuve-de-l'Intendance, devant la maison Faget (entre les nos 6 et 7 de la rue Guillaume-Brochon). — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 61.

Bibl. — SANSAS : 1° *la Tribune* du 8 juin 1851 ; 2° *Notice*, p. 6 et p. 43 *(Congrès*, p. 465 et p. 501). — D'après l'article de *la Tribune* (mais en indiquant à tort le n° du 14 juin), *Revue archéologique*, première série, VIIIe année, p. 265. — D'après la *Notice*, mais seulement les trois premières lignes, DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. II, p. 402. = RABANIS et L[ÉONCE DE] LAMOTHE, *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments*, 1850-1851, p. 13. = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Bulletin épigraphique de la Gaule*, I, p. 152.

Maxsumo, Aetulae f(ilio); — Majori, Maxsum(i) f(ilio); — Icae, Congonnetiaci f(iliae): — Fabatus, Maxsumi f(ilius); — et Comnitsiae, matri; — Secundo, Maxsumi f(ilio); — Celtae, sorori. — Metellus, l(ibertus), de suo feci(t) mac(eriam).

Ce monument me semble avoir été élevé par Fabatus : 1° à son père Maxsumus; 2° à ses frères Major et Secundus; 3° à sa sœur Celta; 4° à sa mère Comnitsia; 5° à une nommée Ica, qui peut avoir été sa femme ou sa belle-sœur. L'affranchi de la famille, Metellus, a élevé à ses frais l'enclos en pierre destiné à protéger la sépulture, *fecit maceriam*.

Cette inscription est curieuse parce qu'elle nous montre la substitution progressive, dans une famille bordelaise, des noms romains aux noms gaulois. Le grand-père, *Ateula*, a un nom celtique; le père *Maxsumus*, a un nom purement romain (sur cette forme archaïque, cf. p. 216); la femme de Maxsumus se nomme *Comnitsia*, qui est bien un nom celtique. De leurs enfants, la fille a, comme la mère, un nom indigène, *Celta;* les trois garçons reçoivent des noms romains : *Major* (c'est sans doute l'aîné), *Secundus* (le second), *Fabatus* (le plus jeune). *Ica*, fille de *Congonnetiacus*, appartient à une autre famille, demeurée bien gauloise.

Le premier nom celtique, *Ateula* (on pourrait lire, à la rigueur, *Aetula;* cf. ici, p. 217, les noms formés du radical *aet-*), se retrouve ailleurs, et, en particulier, sur les monnaies gauloises (cf. Duchalais, nos 364-366) : il vient du radical *at-*, d'où dérivent également *Atturitus* (n° 174), *Atto, Attusius*, et bien d'autres noms. *Ateula et Atula* sont sans doute le même nom : cf. *Atturitus* et *Ateuritus* (nos 174 et 199) :

Vix dubitari potest, dit Zeuss, *quin* EU *cum* OU *artissimo cognationis vinculo conjunctum sit* (p. 35). **274**

Ica rappelle le nom ancien de l'Yonne, *Icauna*, ICCAVOS OPPIANICNOS de l'inscription celtique de Volnay (*Dict. arch., inscr.* IV), les noms d'*Ico, Icuco, Icmus, Icarus*, des marques de potiers (Schuermans, n°s 2581-9).

Congonnetiacus est un de ces noms composés et allongés comme on les affectionnait dans les plus anciens temps de la Gaule. En en retranchant la particule séparable *con-*, et les suffixes *-et-* et *-iac*, nous arrivons au radical *gonn- (conn-)* ou *genn-*, que nous retrouvons souvent, par exemple dans *Adgennus, Adgennonius, Conconnetodumnus* (César, *De bello gallico*, 7, 3), *Congennicus*, et, enfin, dans le simple *Connius*, et que Glück (p. 68) traduit par « *ratio*, *intellectus* ». Pour le même Glück, *congonnet* signifierait « *concors* », ou, peut-être, « *constans* » (p. 83). Ce nom de *Congonnetiacus* fut également porté par le fils de Bituit, le roi des Arvernes.

Comnitsia (cf. *Utsia*, *Corpus*, t. III, n° 3599) me paraît contracté pour *Comnitisia*, et formé, à l'aide de la même particule *con-* et d'un suffixe *-isius*, du radical *nit-*, qu'on retrouverait dans les nom de *Nitiogenna* (Creuly, *Revue celtique*, III, p. 303), *Nitiobriges*, etc.

Celta est ici un nom de femme; on connaît les diminutifs *Celtillus, Celtinus*, aussi bien que le masculin *Celtus*.

275

D M
ET M
MELAVSIÆ
ŒF · AN · XXXV
M Y S Æ D Y
P Y C

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 115).

Var. — La première ligne ne se trouve que chez CAILA, JOUANNET, SANSAS et ROBERT; la seconde est omise partout, sauf chez RENIER. — Bien que ROBERT imprime MYS, il faut considérer l'Y de cette ligne et celui de la ligne suivante, à cause de leur forme inclinée et légèrement fantaisiste, comme un signe de ponctuation, une variété des

275 autres points triangulaires. « Les points destinés à séparer les sigles », dit avec raison JOUANNET dans son ms., « ont été remplacés ici par ce signe *Y;* et, bien qu'entre les sigles M et S. P et C, le graveur l'ait figuré d'une grandeur démesurée, je crois qu'il y remplit la même destination que, plus petit, il remplit dans le reste de l'inscription ».

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,05 à 0,055, gravées sur le couronnement et le dé d'un monument quadrangulaire. — Hauteur : 0,76; largeur du dé : 0,47. — Cf. le dessin de LACOUR.

Hist. — Provenance inconnue. — C'est sans preuve que CAILA et que JOUANNET (ce dernier seulement dans l'*Acad.*) donnent le monument comme trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — Il a été signalé pour la première fois en octobre 1804 par MILLIN, dans l'hôtel J.-J. Bel, où il est demeuré depuis sous le nº 115.

Bibl. — MILLIN, *Voyage,* t. IV, p. 651. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 30. = JOUANNET : 1º *Acad.,* 1829, pl. [II], nº 10; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 91. = LACOUR, *La Gironde, revue de Bordeaux,* t. I, p. 65 (dessin). = SANSAS, *Notice,* p. 43 (*Congrès,* p. 501). = RENIER, fiches ms. = ROBERT, *Soc. arch. de Bord.,* t. VIII, p. 112, d'après une communication d'ALLMER.

D(iis) M(anibus) et m(emoriae) Melausi, d(e)f(uncti) an(norum) xxxv. M(arcus) S(.....ius) D...... p(onendum) c(uravit).

276



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 120, 105 et 95 millimètres, d'une grande beauté, parfaites comme gravure, et d'une excellente époque.

L'inscription se lit sur un bloc de pierre dure, garni à droite d'un pilastre d'une bonne exécution : il semble que ce soit la partie antérieure d'un édicule funéraire. — Hauteur du fragment : 0,62; largeur : 0,70.

Hist. — Provenance inconnue. — *Musée lapidaire* des Facultés, nº 6; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

[*Max*]*imo* (?). [*Here*]*des ex* [*test(amento), N*]*aevius* [*et....,* *....di li*[*b(erti)???*]

Il semble que Naevius soit le nom d'un des héritiers du défunt. Je pense qu'il ne manque que la moitié de l'inscription et que le nom d'un

276

second héritier. Je crois également que l'épitaphe n'avait pas plus de quatre lignes.

277

E · M · NAN
TI · D · AN ·
XLI · CON
IVX · E · FRA
TER · P · C ·

Copie de JOUANNET.

Hist. — Trouvée en septembre 1826, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (auj. nos 22 et 24 du cours de l'Intendance). Perdue depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [I], n° x; cf. p. 134; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 62. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 44 (*Congrès*, p. 502).

[Diis Manibus] e[t] m(emoriae) Nanti, d(efuncti) an(norum) xli. Conjux et frater p(onendum) c(uraverunt).

Sur le nom de *Nantus*, cf. p. 312.

278

D M
NEMETOCEN///
SAMOCEN
I · EIL
DEF//////CTEA
NNORI////X////
OGILOLV///
// ONIVX
////////////////C////////

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, n° 39).

La boucle inférieure des C est légèrement recourbée en forme de croissant (comme à notre n° 269, mais moins développée) : on pourrait à la rigueur prendre les lettres pour des G ; aussi bien C et G se confondaient-ils dans la prononciation comme dans la gravure (cf. p. 325).

278

Var. — Lecture de JOUANNET, adoptée par SANSAS et acceptée par DE BELLOGUET :

D ////
NEMETOCEA
SAMOCEAE
I FIL
DITVCTEA
NINTRIX
OGILOLV
O AN.VX
PC.

Lecture des fiches de LÉON RENIER :

D //
NEMETOCEN
SAMOCEA///
I////FIL
DII//////TEA
NNOR IX
////GILOLV
/////IANVX

« NEMETOCENA, fille de SAMOGENVS, morte à Bordeaux » (CREULY, *Revue celtique,* III, p. 303; cf. p. 305; *Dict. arch.,* I, p. 209; carnet XVI, p. 25).

Descr. — Lettres de 0,065 et 0,05, grasses, épaisses, profondément gravées, sans déliés, peut-être d'époque ancienne: « la lecture est du bon temps », dit JOUANNET (ms.). — « Cette inscription », dit-il également *(Ac.),* « conserve encore en partie le minium ou plutôt la sanguine dont elle fut remplie ».

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde, large de 0,38, haut de 0,70.

Hist. — Trouvé, d'après JOUANNET, en sept. 1826, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (derrière les nos 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par BROWN à la Ville; *Dépôt* Bel, no 39.

Bibl. — JOUANNET : 1o *Académie,* 1827, pl. [1], no IX; cf. p. 133; 2o *Inscriptions* [ms.], no 56. = SANSAS, *Notice,* p. 46 *(Congrès,* p. 503). — D'après lui, DE BELLOGUET, *Glossaire gaulois,* 2e édit., p. 337. = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Nemetocen[(a)e], Samoceni fil(iae), def[u(n)]ct(a)e annor(um) lx.... Ogilolu[s], [c]onjux, [p(onendum)] c(uravit).

Dans cette inscription, aussi claire que possible, de Belloguet, s'aidant d'ailleurs de la mauvaise lecture de Jouannet et de Sansas, a vu un texte bilingue, mi-partie gaulois, mi-partie romain : *Diductea* [*defunctae*] rappellerait l'irlandais *dithlachtach* « enfant sans mère »; *Nintrix* [*annorum lx*] serait également un nom gaulois, etc. — L'explication de Jouannet n'est pas moins fantaisiste : « NÉMÉTOCÉE, *fille aînée de* SAMOCÉE, *nourrice amenée de son pays, a élevé ce monument à son cher* GILOLU, *mort à cinq ans* ».

Sur *Nemetocena,* cf. p. 195; le mot est formé de *nemet-* et de *cena* pour *gena* (cf. p. 325). *Samocenus* est formé, de la même manière, du radical *sam-* : cf. *Samus, Sammus* et *Sammo, Samonicus, Samucus,* etc.

Je n'ai encore rencontré aucun nom qui puisse être rapproché d'*Ogilolus,* qui n'est peut-être pas celtique: le nom du dieu *Ogmius* (formé du radical *og-* et du suffixe *-imius?*) est celui qui s'en éloigne le moins.

279

VNDINI·ET·MATRI·EIV·SIVNIA

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 11).

Descr. — Lettres de 0,07, allongées, grêles, disgracieuses, sans doute de basse époque. — Le dernier point a été mal placé par le lapicide.

L'inscription paraît avoir occupé le bandeau du couvercle d'un sarcophage, dont il ne reste aujourd'hui qu'un fragment, haut de 0,15 et large de 0,66.

Hist. — Trouvé vers 1840 dans les fouilles faites sur l'emplacement du fort du Hâ pour l'érection du Palais de Justice et conservé depuis au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le nº 11.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Acad.,* 1840, p. 304; 2º *Inscr.* [ms.], nº 139. = SANSAS, *Notice,* p. 40 (*Congrès,* p. 498). = RENIER, fiches ms.

[N]undini(o) et matri ejus Junia[e].

280

PATERN | REM·ET·PATREM
ET·FRAT | QVI·PATERNA·ANXX
DESIDER | S·AMORI·EIVS·AD
EVM·PRO | A·AN·LV·MATER
EORVM·D | AD·EOS·VELOCIS·SIM
DIVIX |
 | MR
P | VS·AN·L

D'après l'original (*Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel, nº 203).

Var. — 2ᵉ ligne : VI au lieu de QVI chez JOUANNET et SANSAS; XX chez RENIER. — 3ᵉ ligne : S du début du 2ᵉ fragment est omis par les mêmes. — 5ᵉ ligne : VELOCISSI chez les mêmes. — Dernière : L. P. V. S. A/. I chez les mêmes; V. S. A N. L chez RENIER.

Descr. — Assez bonnes lettres, mesurant, à la 1ʳᵉ ligne : 0,03 ; aux quatre suivantes : 0,02; à la 6ᵉ : 0,03; aux deux dernières : 0,05 et 0,06.

L'inscription est gravée sur un monument cylindrique en pierre, terminé par un couronnement formé, à ce qu'il semble, de quatre frontons et de quatre acrotères. — Hauteur : 1 mètre; diamètre : 0,62.

280 Le cylindre ayant été aplani d'un côté, il manque le milieu de l'inscription, un tiers environ.

Hist. — Trouvé, nous dit JOUANNET, en octobre 1831, dans le mur romain, maison Faget (rue Neuve-de-l'Intendance, nº 8; auj. nº 7 de la rue Guillaume-Brochon). Donné pas FAGET à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, nº 203.

Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1832, pl. II, nº 23; p. 134. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 46 (*Congrès*, p. 504); 2º *Ascia*, p. 59 (*Académie*, 1866, *actes*, p. 467). = RENIER, fiches ms.

Patern[a antecessit mat]rem et patrem et fratr[em et sororem]. Q(ui) vi(xerunt??) : Paterna, an(nos) xxi; — Desideri[us??, an(nos)....., eam secutu]s; — amori ejus ad eum pro[volavit an(norum)... (soror)...] ma; — an(norum) lv mater eorum d[ecessit.....] ad eos velocissim(e) Divix[ta....]. [......], mar(itus), p(onendum) [c(uravit), defunct]us an(norum) l.

Le monument semble avoir été élevé par un personnage à sa fille *(Paterna)*, à son fils *(Desiderius)*, à une autre de ses filles, à sa femme *(Divixta)*, et à lui-même. La formule de la fin, *defunctus annorum l*, a dû être ajoutée après la mort du mari de *Divixta*.

281

ÆT · MEMORIÆ

P V B L I C I A

///////////////////////////

D'après DE LURBE.

Hist. et descr. — « Bientost apres » le mois de juillet 1594, raconte DE LURBE, « ainsi que le sieur du Haillan frere ayné de l'Historiographe de France, faisoit rechercher les vieux fondements d'une muraille de la première ville aboutissante au derrière de sa maison, il auroit esté trouué parmy de grandes pierres dures une pierre molle de la hauteur de trois pieds environ ayant sur le haut la forme d'une Couronne, et au dessous un petit globe, et au costé d'iceluy escrit en lettre Romaine..., estant le demeurant de l'escriture par l'injure du temps effacé ». — Je ne sais où se pouvait trouver cette maison : l'inscription n'est connue que par de Lurbe.

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 67; de 1619, p. 63 vº (transcrite, d'après cette édition, par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], fº 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 45 vº. — D'après lui : VENUTI, p. 42; — (SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], fº 32;) — JOUANNET, *Inscriptions* [ms.], nº 8.

Aet(ernae) memoriae. Publicia........

282

D · M
E MERIA
ROMVLV
S ET VICT
ORIAE
AVRO · M
TER · ANIS
XXI

D'après la copie manuscrite de DOM DEVIENNE.

Var. — Les *Eclaircissemens* impriment ROMVLA et ANNIS, et mettent des points à la fin de la 1re, de la 4e, de la 5e, de la 6e, et de la dernière ligne, ainsi qu'après S de la 4e; en revanche, ils omettent ceux de la 6e et de la 7e. — Le manuscrit D conserve le texte ms. de dom Devienne, mais en omettant tous les points.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin). — Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 10; 2° *Eclaircissemens,* p. 58. = *Archives départementales,* ms. D, n° 10 (21).

D(iis) M(anibus) e[t] me(mo)ria(e) : Romulus et Victoriae : Aur[a??], m[a]ter. An(n)is xxi.

283

RVFINI ▾ FILIA ▾ TAVRICVS ▾
TAVRICV// ▾ ET ▾ SVLPICIVS ▾
SENILIS ▾ H ▾ EX ▾ T ▾ P ▾ C

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 72).

Var. — FILI chez CAILA; LAVRICVS (à la première ligne) chez CAILA, JOUANNET et SANSAS, TAVRICVS (à la même ligne) chez DE LAMONTAIGNE. — EX.TES chez CAILA.

Descr. — Lettres de 4 centimètres, assez élégantes et très soigneusement gravées. L'inscription se lit au haut d'un bloc de pierre, large de 0,98 et haut de 0,46.

Hist. — D'après CAILA, que suit JOUANNET, l'inscription aurait été trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance. J'en doute : car ni Bourignon ni Devienne n'en ont parlé. Je crois plutôt qu'elle a été découverte, je ne sais où, postérieurement à 1780, époque probable du voyage de Bourignon, et avant 1795, dernière date que l'on trouve dans les fiches de de Lamontaigne. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 72.

283 **Bibl.** — [DE LAMONTAIGNE], fiches ms. = CAILA, *Explication* [ms.], nº 48. = JOUANNET : 1º *Académie,* 1829, planche [II], nº 23; cf. p. 174; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 99. = SANSAS, *Notice,* p. 48 (*Congrès,* p. 506). = RENIER, fiches ms.

..... Rufini filia. Tauricius Tauricu[s] et Sulpicius Senilis, h(eredes), ex t(estamento) p(onendum) c(uraverunt).

284

/// M
///T·M· DFVCTA

S A B//// N A AN
X////XVII

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — Texte donné par SANSAS : D. M. ET M DFVCTA SAPINA ANN XXXVII.

Descr. — Lettres de basse époque, hautes de 0,07, 0,05 et 0,045. — « Au moment où le monument a été découvert, les lettres portaient encore une couleur rouge excessivement vive et qui s'est affaiblie sous l'action de l'air » (SANSAS).

Elles sont gravées sur un monument quadrangulaire en pierre : la première ligne, sur les acrotères, la seconde, sur le bandeau du couronnement, les autres, sur le dé. La base manque. — Largeur du dé : 0,43. — Cf. le dessin de BERNÈDE.

Hist. — Trouvé, dit SANSAS, en juillet ou août 1865, dans le mur romain, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier. — *Musée* des Facultés, nº 33; depuis 1883, au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès,* III, p. 502 (*Soc. arch.,* V, p. 182), et planche IV, 2 (dessin de BERNÈDE).

[D(iis)] M(anibus) [e]t m(emoriae). D(e)fu(n)cta Sab[i]na an(norum) x[x]xvii.

285

\\\\\\SABINI·POS////////////////A·MATER·M.//////

///////////////////////SABINI//////////////

D'après l'original (collection Dubois).

Var. — SABINI. PO ......A.MATERCVLA, etc., chez JOUANNET, que suivent FARINE

et BERNÈDE. — A la 2e ligne, ROBERT semble avoir lu ///ABINV///. — SANSAS ne donne que la seconde ligne de l'inscription. **285**

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,035.

Monument en pierre. Sous une niche cintrée (dont la 1re ligne de l'inscription occupe le bandeau), le buste d'un enfant, d'une femme et d'un homme; la 2e ligne est sur le socle. — Largeur : 0,80.

Hist. — Trouvé, nous dit JOUANNET, en sept. 1826, dans le mur romain, sur le terrain appartenant à la maison Faget (derrière le n° 7 de la rue Guillaume-Brochon; ancien n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance; cf. le plan de la p. 51). Donné par FAGET à COUDERT et placé par ce dernier dans le vestibule de sa maison, où il se trouve encore (27, rue Ségalier). — Légué par DUBOIS, héritier de COUDERT, à la Ville.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [VI], n° XXXIV (dessin de LACOUR); 2° *Inscriptions* [ms.], n° 130. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 49 (*Congrès*, p. 507). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms. = FARINE et BERNÈDE, *Soc. arch.*, t. II, p. 96 et planche. — D'après eux, LE CLERC, *Revue des soc. sav.*, VIe s., t. V, p. 99.

[Diis Manibus] Sabini. Pos(uerunt).......a, mater, Ma[......., pater] Sabini (??).

Les parents ont élevé le monument pour leur enfant et pour eux-mêmes.

286

SABIN
F·HE
EX·TES

Copie de JOUANNET.

Descr. — « Fragment en pierre de la Charente haut de 0,975 sur 0,650; la lettre, haute de 0,162, était de la plus grande beauté » (JOUANNET, *Acad.*).

Hist — La pierre fut trouvée, d'après JOUANNET, rue Neuve-de-l'Intendance, dans la cave d'un pavillon attenant à l'ancienne Intendance (aujourd'hui n° 6 de la rue Guillaume-Brochon). « Elle a été retaillée par l'entrepreneur ».

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, n° 2]; 2° notes ms. [V, n° 3]; 3° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 46, et p. 181; 4° *Inscriptions* [ms.], n° 115. — D'après l'*Académie*, SANSAS, *Notice*, p. 49 (*Congrès*, p. 507).

Sabin[us,.....] f(ilius). He[redes] ex tes[tamento posuerunt].

287

SACRAPO · COXT

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 171).

Var. — COXI chez JOUANNET.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,03. — C'est de nos jours qu'elles ont été peintes au minium.

Monument quadrangulaire. Sous l'inscription, dans une niche carrée, le buste d'un vieillard. — Largeur : 0,38; hauteur : 0,56.

Hist. — Trouvé, nous dit JOUANNET, en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (cours de l'Intendance, nos 22 et 24), dans les fondements de la muraille romaine. Donné par BROWN à la Ville. — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, nº 75.

Bibl. — JOUANNET : 1º *Académie*, 1827, pl. [I], nº I, et p. 132; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 51. = SANSAS, *Notice*, p. 49 (*Congrès*, p. 507). = RENIER, fiches ms.

Sacrapo, Coxt(i filio).

Sacrapus rappelle *Saciro*, *Sacuro* (cf. p. 87), *Sacco*, et, de plus près, *Sacricia*, *Sacrina*, etc. Il me semble que *Sacricia*, *Sacrina*, *Sacrapus* proviennent d'un même radical celtique *sacr-* dont le dérivé le plus simple serait le nom de *Sacra* (voyez *Corpus*, t. III, nº 5351).

Je regarde *Coxtus* comme une contraction pour *Coxitus* (cf. *Atioxtus*, p. 306) : on trouve *Coxsinus* dans une inscription (*Corpus*, V, 3978), et *Cox(us)* sur des marques de potier.

288



Copie manuscrite de JOUANNET.

Var. — JOUANNET imprime des points après M (1re ligne), à la fin de la 3e et au milieu de la 4e ligne.

Descr. — « Manque la partie inférieure... Pierre de Bourg » (JOUANNET, note).

288

Hist. — Monument trouvé en août 1828 dans un pavillon attenant à l'ancienne Intendance (n° 6, rue Guillaume-Brochon). « Employé comme moellon par l'entrepreneur » (JOUANNET).

Bibl. — JOUANNET : 1° notes ms. [IV, 3]; 2° *Académie,* 1829, pl. [III], n° 47, et p. 181; 3° *Inscriptions* [ms.], n° 132. — D'après l'*Acad.,* SANSAS, *Notice,* p. 49 (*Congrès,* p. 507).

D(iis) M(anibus) et memoriae Sacrinae, def(unctae) ann(orum) .....

Sur *Sacrina,* voyez à la page 372.

SAMMONICVS

289

Ce nom se lisait sur une épitaphe trouvée en septembre 1826, dans les fondements du mur romain, derrière le vieux Lycée, et perdue depuis (JOUANNET, *Académie,* 1827, p. 139) (cf. ici n° 225).

......*Sammonicus*...

Rapprochez de *Sammonicus* (cf. p. 283), *Samocenus* et les autres mots cités p. 366.

290

SSARI AV CAV O MX A· LXXXI I C P	......SSVRI AN. CAVO MU. A. L X X I. I. C. P.	SSARI AV C N O M A LXXXI I C P
Copie manuscrite de DEVIENNE.	Texte des *Eclaircissemens.*	Copie du ms. D.

Il n'y a pas à restituer une inscription aussi défigurée.

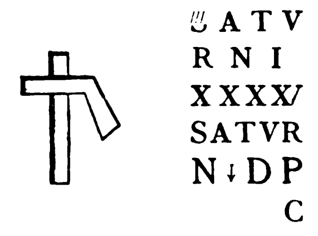
Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin). Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE] : 1° *Inscriptions* [ms.], n° 15; 2° *Eclaircissemens,* p. 58. = *Archives départementales,* ms. D, n° 15 (27).

.....*s Sarian*.... (??) *cavomx* (*conjux?*), *a(nnorum) lxxxi. I.... c... p(osuit).*

Il n'y a de certain que la troisième ligne, où se trouve l'indication de l'âge.

291



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres très mauvaises, grasses, sans déliés, profondément gravées, irrégulières et à traits incertains. — Hauteur : de 0,05 à 0,06.

Fragment d'autel quadrangulaire en pierre bâtarde. Le couronnement a disparu. — Largeur du dé : 0,26.

Hist. — Trouvé en 1868, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Lesperon, rue des Trois-Canards (nº 101 du cours d'Alsace-et-Lorraine et nº 58 de la rue du Loup). — *Musée* des Facultés, nº 60; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Progrès,* 1868, t. VI, p. 577 (*Soc. arch.,* VII, p. 222).

[Diis Manibus] Saturni, (annorum) xxxxv. Saturn(us) d(e) p(roprio) c(uravit).

Il semble que les deux noms désignent un même personnage qui a veillé lui-même à l'érection de son monument.

Je ferai remarquer que les caractères de cette inscription rappellent singulièrement ceux de notre numéro 63, trouvé au même endroit que ce monument-ci : il est probable que l'un et l'autre ont été gravés par le même lapicide.

292

D · M · ET · MRAE · SA/////

Copie de Sansas *(la Tribune)*.

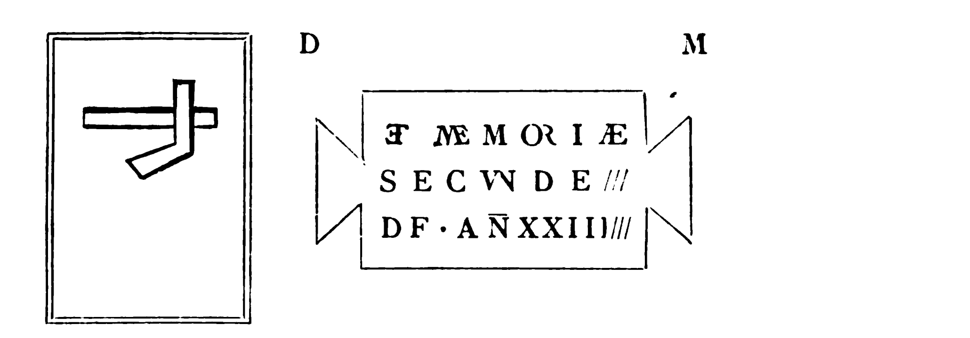
Var. — Les deux derniers points manquent p. 49, le dernier, p. 5 de la *Notice*. — D. M. ET MR... dans la *Commission*.

Hist. — Inscription trouvée en juin 1851, en nivelant le sol de la rue Neuve-de-l'Intendance, entre les nºs 6 et 7, par conséquent dans la muraille romaine.

Bibl. — Sansas : 1º *la Tribune* du 8 juin 1851; 2º *Notice,* p. 5 et p. 49 (*Congrès,* p. 464 et p. 507). = Rabanis et [de] Lamothe, *Commission des monuments,* 1850-1851, p. 13.

D(iis) M(anibus) et m(emo)r[i]ae Sa......

293



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — D. M. omis par Sansas et ajouté dans la réimpression. — XXI chez Sansas, corrigé en XXII par la *Soc. arch.* — MEMORIÆE à tort dans la réimpression de son article par la *Société archéologique*.

Descr. — Lettres de 0,025 et 0,08, d'assez bonne époque.

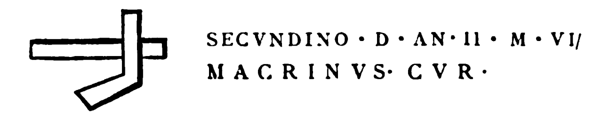
Monument quadrangulaire en pierre : sur le champ du fronton, une *pigna;* sur le bandeau de l'entablement, la première ligne de l'inscription; au haut du dé, sur un cartouche en relief, l'épitaphe ; au-dessous, une niche cintrée, sans ornement. — Sur la face de gauche, on voit l'*ascia* dans un double encadrement. — Hauteur : 1,10; largeur : 0,35.

Hist. — Trouvé, d'après Sansas, en 1868 dans le mur romain, lors de la démolition de la maison Souleau, rue des Trois-Canards, 9 (rue du Loup, 62, et cours d'Alsace-et-Lorraine, 105). — *Musée lapidaire* des Facultés, n° 53; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — Sansas, *Progrès,* VI, p. 575 (*Soc. arch.,* VII, p. 219).

D(iis) M(anibus) et memoriae Secund(a)e, d(e)f(unctae) an(norum) xxiii.

294



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 89).

Var. — DF. AN. II. M. XI chez Jouannet; M.V chez Sansas *(Notice);* — P. MACRINXS chez Sansas *(Ascia);* CVRAVIT chez Jouannet.

Descr. — Les lettres sont hautes de 0,32 et 0,025, élégantes, régulières et très bien gravées.

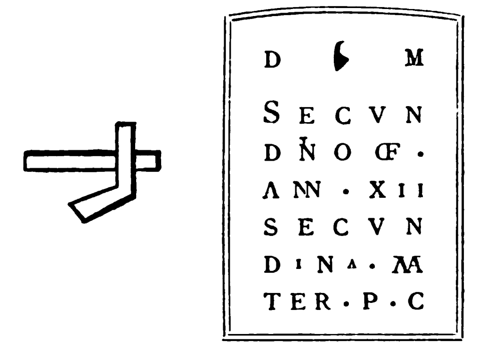
L'inscription est sur le sommet d'une niche carrée, qui renferme le buste d'un enfant. — Hauteur : 0,60; largeur : 0,43.

294 **Hist.** — Monument trouvé vers 1842 ou 1843, dans les « fouilles opérées au chateau du Ha pour l'érection du palais de justice » (Jouannet). — *Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel, n° 89 (n° 90 d'après Sansas).

Bibl. — Jouannet, *Inscriptions* [ms.], n° 147. = Sansas : 1° *Notice*, p. 52 (*Congrès*, p. 510); 2° *Ascia*, p. 63 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 471). = Renier, fiches ms.

Secundino, d(efuncto) an(norum) ii, m(ensium) vi. Macrinus cur(avit).

295



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 37).

Var. — A l'avant-dernière ligne, la traverse qui, dans l'M, est destinée à représenter un A, est douteuse.

DE chez Caila, Jouannet, de Caumont et Sansas.

Descr. — Lettres grêles et laides, de 0,035 et 0,015.

L'inscription est gravée dans un cartouche orné de festons, et creusé sur un cippe cylindrique en pierre. — Largeur du cartouche : 0,22; hauteur du cippe : 1 mètre. — Croquis donné par de Caumont.

Hist. — D'après les témoignages concordants de Jouannet et de Caila, ce cippe aurait été découvert en 1812, dans le mur romain, en construisant le n° 4 de la rue Neuve-du-Temple (aujourd'hui n° 8 de la rue du Temple). — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 37.

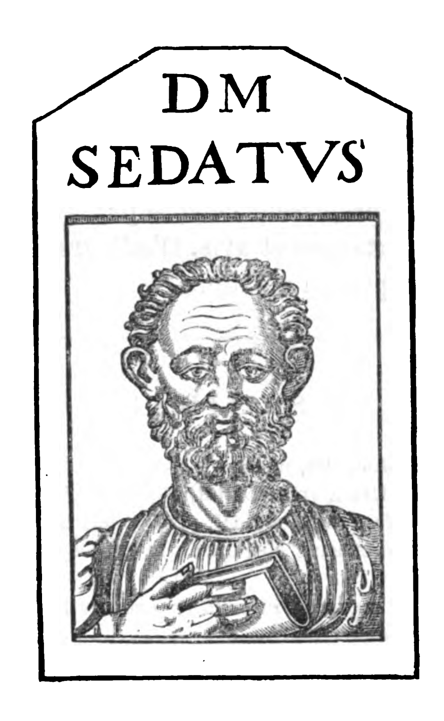
Bibl. — Caila, *Explication* [ms.], n° 66. = Jouannet : 1° *Académie*, 1829, pl. [III], n° 45, cf. p. 180; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 38. = Sansas, *Notice*, p. 52 (*Congrès*, p. 510). = De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 450. = Renier, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Secundino, d(e)f(uncto) ann(orum) xii. Secundina, mater, p(onendum) c(uravit).

Le fils porte le même nom que sa mère.



296



Dessin emprunté à Vinet (*Commentarii in Ausonium* (1580), s. 163 C; cf. s. 598).

Hist. — Dès le commencement du xvie siècle, l'inscription se trouvait dans le vestibule d'une maison du quartier Puy-Paulin, la même qui renfermait l'épitaphe de *Julia Paulina* (no 122) : *Burdigalæ in atrio suprascriptæ domus,* dit Apianus. D'après Vinet, cette maison était située au milieu et sur le côté sud de la rue menant directement de Puy-Paulin à la porte du Médoc, *ex qua arce, quum ad Medulicam portam recta descenditur.., in medio viculo, ejusque latere septemtriones spectante.* C'est la rue *Entre-dos-Murs* (Drouyn, p. 214), aujourd'hui rue Saige. — L'inscription était là dès le commencement du xvie siècle; Vinet l'y connut *in atrio, in sinistro pariete;* Pontanus l'y vit vers 1604. En 1612, Sincerus la chercha, mais à tort, dans le château de Puy-Paulin, dont l'entrée lui fut d'ailleurs interdite par le concierge *(equidem valde laborabam uti ingredi has aedes mihi liceret, verùm ostiarius reponebat).*

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici* [Hubert-Thomas Leodius?] *nobis misit,* Apianus, p. cccclxxxviii. — D'après Apianus, Renier, fiches ms. = Scaliger, *Lectiones,* I, xii, éd. de 1574, p. 39; éd. de 1588, p. 39 (52); éd. de 1590 et 1604, s. 160; réimpression de Tollius, p. 180. = Vinet, *Commentarii in Ausonium,* s. 163 C (dessin à la même place et, éd. de 1580, s. 598). — D'après Vinet : Merula, *Cosmographia,* II, III, p. 550; — Sincerus, *Itiner.,* éd. de 1616, p. 88; éd. de 1627, p. 437. — D'après Sincerus : Lacour, dessin fantaisiste conservé chez Delpit; Ducourneau, *Guyenne,* t. II, iiie p., p. 25; O'Reilly, Ie p., t. I, p. 85. — D'après le même

296 Vinet : BOUHIER [ms. 20317], f° 235, n° DXX; — DE BEAUMESNIL [ms.] (avec dessin); — BERNADAU : 1° *Bulletin polymathique*, t. VIII, p. 65; 2° *Viographe*, p. 178; = JOUANNET : 1° *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 243; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 2; 3° *Statistique*, t. I, p. 290; — SCHENKL, éd. d'Ausone, p. 283. — (Seulement d'après Apianus et Vinet, SÉGUIER, *Index absolutissimus*, t. II [ms. 16935], f° 800.) = PONTANUS, *Itinerarium*, p. 99.

D(iis) M(anibus). Sedatus.

Tous les savants de la Renaissance, et bien d'autres après eux, ont vu dans ce Sedatus le professeur célébré par Ausone (*Professores*, 20). Il est impossible de partager cet avis. D'ailleurs, le monument ne paraît pas avoir été fabriqué par un amateur.

297

SENIDAE

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 86).

Var. — SEVIDAL chez CAILA (ms. Delpit), SEVIDALVS chez le même (ms. de la Bibliothèque). — CREULY (*Revue celtique*, III, p. 306) fait de SENIDALV un seul nom.

Descr. — Lettres grasses et sans élégance, gravées cependant avec assez de régularité, hautes de 0,04.

Autel quadrangulaire en pierre : l'inscription est sur le haut du dé. — Hauteur du monument : 0,61; largeur du dé : 0,30.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé en 1756, dit CAILA, dans les fondements de l'Intendance : c'est extrêmement douteux. — *Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 86.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], n° 56. = RENIER, fiches ms.

Seni, d(efuncti) a(nnorum) lv.

298

//// ꝏ M
SIIV//IRA SIIVIIRI
F/ILIA · DIIFVNTA
ANORXVIIII
SIIVIIRVS · PATIIR
ꝏ IARDARI ꝏ

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 66).

Var. — D ꝏ M chez JOUANNET, D.M. chez SANSAS et DEZEIMERIS. — SI/VIIRASIIVIIR////-///LIA chez RENIER. — XVIII chez SANSAS et DEZEIMERIS. — LARDARI chez RENIER.

298

Descr. — Lettres de 0,05, 0,045 et 0,07, allongées et assez mal gravées, mais peut-être d'époque ancienne.

L'inscription est gravée, dans un encadrement, sur un bloc de pierre haut de 0,63, large de 0,55. Le bloc a été scié pour être transporté au Musée : car, d'après JOUANNET, il ne mesurait pas moins, en profondeur, de 1,24.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, dans le mur romain, maison Faget (rue Neuve-de-l'Intendance, 8; aujourd'hui rue Guillaume-Brochon, 7). — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 66.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie,* 1832, pl. I, n° 16, et p. 131; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 109. = SANSAS, *Notice,* p. 53 (*Congrès,* p. 511). — D'après lui, DE BELLOGUET, *Glossaire gaulois,* 2e édition, p. 338. = RENIER, fiches ms. = DEZEIMERIS, *Sulpice Sévère,* p. 20 (*Soc. arch. de Bord.,* t. VI, p. 128).

[D(iis)] M(anibus). Severa, Severi filia, defun(c)ta an(n)or(um) xviiii : Severus, pater, Iardari (filius).

De Belloguet voyait dans IARDARI un génitif celtique. M. Allmer suppose que I est ici pour L et lit *lardari(i),* « les marchands de lard » (voyez *Revue épigraphique,* I, p. 180). M. Dezeimeris lit *iussit aram* DARI.

Le radical du nom *Iardarus* se retrouve dans le nom de *Iarilla* (Gruter, 746, 3) et peut-être dans celui de *Giarinus (Bull. épigr.,* t. V, p. 11).

SEVORVS

299

Ce nom se lisait sur une épitaphe trouvée en sept. 1826 dans le mur romain, derrière le vieux Lycée, et perdue depuis (JOUANNET, *Académie,* 1827, p. 139). Cf. notre n° 225.

300

D M
SINTAVGVS
LEDVCCID
EFVCTVSA
NNORVMXX
V·II

Sous l'inscription :



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 214).

Var. — Le G de SINTAVGVS est légèrement cassé par en bas, mais je ne crois pas qu'on puisse le confondre avec un C, comme le fait RENIER.

300 LED.CCID | ETVETVSA | etc., chez CAILA. — XXVIII chez RENIER.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,030 et 0,035, occupant le dé d'un monument quadrangulaire en pierre que surmonte un fronton. Au-dessous de l'épitaphe, un billot et un couteau. — Hauteur : 0,67; largeur : 0,33.

Hist. — Provenance inconnue. — C'est sans preuve que CAILA nous le donne comme trouvé en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — Nous le connaissons depuis le commencement du siècle. *Dépôt* J.-J. Bel, nº 214.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], nº 53 (manque dans l'exemplaire de la Bibliothèque de la Ville). = JOUANNET : 1º *Académie*, 1829, pl. [III], nº 57; cf. p. 183; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 96. = SANSAS : 1º *Notice*, p. 53 (*Congrès*, p. 511); 2º *Ascia*, p. 65 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 473). = D'après une copie de ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Sintaugus, Leducci (filius), defu(n)ctus annorum xxvii.

Sintaugus semble avoir été un boucher.

301

D M
SOLINI NEPTACI
FIL· ET SEXTINO
AVLICI FIL· NEPT
ACVSFILIO ET
NEPOTI
P C

Copie conservée par APIANUS.

Var. — SÉGUIER écrit NEPIACI (2e ligne) ; ORELLI, NEPITACVS (4e).

Hist. — L'inscription, connue seulement d'après APIANUS, se trouvait, au commencement du XVIe siècle, à Sainte-Eulalie : *Burdegalae apud S. Eulaliam.* Les abords de l'église Sainte-Eulalie ont toujours fourni des débris de poteries et des vestiges d'habitations gallo-romaines : voyez les renseignements donnés par DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, VII, p. 134.

Bibl. — D'après les notes *quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludouici nobis misit* [HUBERT-THOMAS LEODIUS?], APIANUS, p. CCCCLXXXX. — (D'après lui, SÉGUIER, *Index absolutissimus*, t. II [ms. 16935], fº 831.) — D'après lui également : ORELLI, nº 4595; — RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Solini, Neptaci fil(ii), et Sextino, Aulici fil(io). Neptacus filio et nepoti p(onendum) c(uravit).

Peut-être y avait-il sur l'inscription *Nertacus* au lieu de *Neptacus*.

302

////MI//MORIA · SVMI//
//NAE · CENTVRIONIS
FIL · DEF · AN · XXX · M///
NA · FIL · ET · HER · P ·

D'après l'original (collection Dubois).

Je ne donne mon texte que sous réserves, l'inscription étant en ce moment trop salie pour qu'on puisse en distinguer nettement toutes les lettres.

Var. — Lecture de Rabanis :

.....MORIÆ.SVI....
....IAE.CINTVRIONIS
.N.D....M..............
.NA.FIL.................

Lecture de Farine et Bernède :

M AORIM.SVMI ////
IAE.CINTVRIONIS
FIL DEEAN XXX
NA FIL.ET HER

Descr. — Assez mauvaises lettres, d'environ 0,04. — L'inscription occupe le socle d'un monument en pierre. Au-dessus, dans une niche cintrée, le buste d'une jeune femme, tenant de la main droite un miroir (?) et un fruit (?) de la main gauche. — Hauteur : 1 mètre. — Cf. les dessins de la *Commission* et de Bernède.

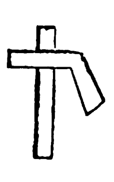
Hist. — Le monument a été trouvé en 1848, nous apprend Rabanis, dans les fondements d'une tour romaine attenant à l'ancienne Intendance (c'est la tour qui occupait l'emplacement du n° 8 de la rue Combes; cf. *hist.* du n° 12 et Drouyn, p. 101). Transporté dans la propriété de Coudert, aujourd'hui de Dubois, rue Ségalier, 27; se trouve dans le sentier du fond du bois. — Légué à la Ville par Dubois (janvier 1885).

Bibl. — Rabanis, *Commission des monuments historiques,* 1848-9, p. 5 et planche. = Bernède et Farine, *Soc. arch. de Bord.,* t. III, pl. xv; cf. p. 53.

Memoria Summ[i]nae (?), Centurionis fil(iae), def(unctae) an(norum) xxx. M[ag]na (?), fil(ia) et her(es), p(osuit).

303

D · M ·
E ♥ M ♥ TRILIC
D · A/ · XXXV
PIXTIC
ENVS ♥
P ♥ C ♥



Copie de Jouannet.

Hist. — Trouvée en septembre 1826, derrière le vieux Lycée (aujourd'hui occupé par

303 les nos 22 et 24 du cours de l'Intendance), dans les fondements du mur romain. Perdue depuis.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1827, pl. [II], n° xx, et p. 136; 2° *Inscriptions* [ms.] n° 61. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 56 (*Congrès*, p. 514).

D(iis) M(anibus) e[t] m(emoriae) Trilici, d(efuncti) an(no-rum) xxxv. Pixticenus p(onendum) c(uravit).

304

D· M
VRSAE
DEF·AN
XXXIII C
PON

Copie manuscrite de DEVIENNE. — Le ms. D omet les deux points.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet). Perdue depuis.

Bibl. — [DOM DEVIENNE], *Inscriptions* [ms.], n° 23. = *Archives départementales*, ms. D, n° 22.

D(iis) M(anibus) Ursae, def(unctae) an(norum) xxxiii. C..... pon[endum curavit].

305

MEMORIAE
VALERIAE

Copie de CAILA.

Hist. — Découverte « en 1812 dans la rue Neuve-du-Temple » (CAILA); en 1801 « dans les fondations qui touchent à celles de l'Intendance » (JOUANNET, *Acad.*, cf. ici n° 30 *c*, *hist.*); découverte « en 1812, rue du Temple, à l'endroit où cette rue passe au-dessus de l'antique enceinte murale de la Ville. Ce fut en creusant une cave qu'on en fit la découverte » (JOUANNET, *Inscr.*). — Comme en 1812 on fit réellement des fouilles au n° 4 (aujourd'hui n° 8) de la rue du Temple et qu'on n'en fit pas près de l'Intendance, c'est à cette dernière assertion de JOUANNET et à celle de Caila qu'il faut s'arrêter. — L'inscription n'est pas autrement connue.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], n° 60. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, planche [III], n° 40; cf. p. 178; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 36. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 56 (*Congrès*, p. 514).

Memoriae Valeriae.

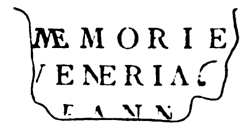
306

MEMORIA
VALERIA

Copie de CAILA. — Découverte en 1804, rue Neuve-de-l'Intendance, n° 8 (rue Guillaume-Brochon, n° 7), dit CAILA en nous donnant cette inscription dans son manuscrit, *Explication*, n° 50. L'inscription n'est pas connue autrement et n'est peut-être qu'une répétition de la précédente, avec une différence de transcription et d'indication d'origine.

Memoria Valeria(e).

307



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 87).

Var. — VENERIAE et pas de troisième ligne chez RENIER.

Descr. — Caractères de 0,05, allongés, étroits, mais assez réguliers.

Monument en pierre, à fronton et à acrotères : il ne reste que la partie supérieure du dé. — Hauteur du fragment : 0,70; largeur du dé : 0,42.

Hist. — Provenance inconnue. — Catalogué, entre 1850 et 1853, au *Dépôt d'antiques*, sous le n° 87.

Bibl. — RENIER, fiches ms.

Memori(a)e Veneria(e), [de]f(unctae) ann(orum).....

308

/// M
MEMORIAE
VENERIAE

D AN XXV

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. et hist. — Cette inscription est la même qui, trouvée d'après SANSAS en 1867,

308 dans le mur romain, à l'angle de la rue du Loup et du Pas-Saint-Georges, était, disait-il, « fort difficile à lire, parce que les caractères sont presque complètement effacés », et qu'il lisait lui-même :

M.
MEMORIAE
VENTINA
D.AN.XXV.

Robert ne lit du nom que VE..., et du chiffre, que XX.

Transportée dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Descr. — Lettres très légèrement gravées, se lisant sur un bloc de pierre complètement calciné, à peine visibles, hautes d'environ 0,06. — Largeur du bloc : 0,50.

Bibl. — Sansas, *Progrès*, t. V, p. 754 (réimpr. *Soc. arch.*, VII, p. 206). — D'après Robert, Renier, fiches ms.

[D(iis)] M(anibus). Memoriae Veneriae, d(efunctae) an(norum) xxv.

309

D M VERECVNDAE ILI ꝑ DONAVER

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 41).

EILI est ici pour FILI; cf. nºs 133 et 278.

Var. — Devienne, dont le ms. donne la vraie lecture, a laissé imprimer dans ses *Eclaircissemens :* D M. VERCEVNAE.FILIO Q.DONAVER., ce dont Jouannet, dans son ms., fait une inscription nouvelle.

EIII pour EILI chez Bourignon, Jouannet et Lacour, Sansas et Renier; EFILI chez Devienne (ms.).; EFIL dans le ms. D; E ILI chez de Caumont; FILA chez Caila. — ONAVER dans le ms. D; DONAVI, chez Jouannet, Lacour, Sansas, de Caumont et Renier.

Descr. — Lettres de 0,04 et 0,045, fortement gravées, grasses, allongées et sans élégance.

Monument quadrangulaire terminé par un fronton, dont l'inscription occupe le bandeau. Au-dessous, dans une niche carrée, entre deux pilastres, le buste de la défunte (que l'état de dégradation du relief fait ressembler à un vieillard), coiffée de nattes repliées en forme de turban, tenant de la main gauche un lacrymatoire. Le buste est de grandeur naturelle. — Hauteur : 0,85; largeur : 0,62. — Voyez le dessin de Lacour et celui de Drouyn, que donne de Caumont.

Hist. — Trouvé en 1756 dans le mur romain, en creusant les fondements de l'Intendance (entre la rue Chaumet et la place Puy-Paulin). — Conservé jusqu'en 1781 dans la cour de l'Intendance. — Donné en 1781 par Dupré de Saint-Maur à l'Académie. — *Dépôt* Bel, nº 41 (Brunet l'indique sous le nº 204).

Bibl. — [Dom Devienne] : 1º *Inscriptions* [ms.], nº 31; 2º *Eclaircissemens*, p. 56. = *Arch. départ.*, ms. D, nº 30 (11). = Bourignon, note envoyée à Séguier, dans la *Correspondance* de ce dernier [ms. de Nîmes 13816], t. I, fº 223 rº, nº 8. = Caila, *Explication* [ms.], nº 43. = Jouannet : 1º *Musée d'Aquitaine*, tome II, p. 228; à la planche

de cette page, dessin de LACOUR; 2° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 20; cf. p. 173; 3° *Inscriptions* [ms.], n° 110 (sous le n° 24, il donne le texte de Devienne, *Ecl.*, comme formant une inscription séparée). = SANSAS, *Notice*, p. 57 (*Congrès*, p. 515). = DE CAUMONT : 1° *Bulletin monumental*, XXVIII, p. 444 (avec un croquis de DROUYN); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 485 (croquis p. 486). = D'après un dessin de ROBERT, RENIER, fiches ms. **309**

D(iis) M(anibus). Verecunda. Fili(i) donaver(unt).

310

D · M ·
VERVICIA DEFVNCTA AN
NORVM XXX · PROCVRAVIT
MATER SVA · DONAVIT · PO
SVIT ·

Copie de DE LURBE.

Var. — GRUTER met des points entre tous les mots.

Hist. — Trouvée, d'après de Lurbe, en 1564, en été, « aux ruynes de la maison ancienne du sieur de Duras, près ladite petite Observance ». L'*oustaou de Duras* (Drouyn, p. 445) se trouvait au milieu de la rue de Grassi, à la hauteur des nos 7 et 9. — GRUTER dit, mais à un seul endroit (p. DCCCCXXV), de cette inscription : *Burdegalae erutum 1594*. Y a-t-il une faute d'impression (1594 pour 1564) chez Gruter ? ou son correspondant aura-t-il été induit en erreur par le titre du *Discours* de de Lurbe ?

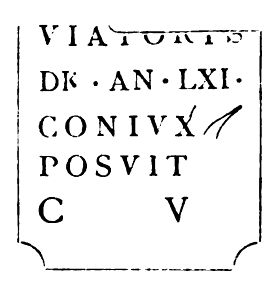
Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 67; éd. de 1619, p. 64 r° (transcrite d'après cette éd. par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 45 v°. — D'après lui : JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 1; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 4; — SANSAS, *Notice*, p. 58 (*Congrès*, p. 516); — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 4 (*Soc. arch.*, VI, p. 50). = GRUTER : 1° p. DCCCCXXV, 23 (*Grutero Verderius*); 2° p. DCXXIII, 14 (*E libello Gallico antiqq. Burdeg.*). — D'après Gruter : BOLDONI, *Epigraphica*, p. 453, n° LXVI; — VENUTI, p. 40; — DU MÈGE, III, p. 415; — RENIER, fiches ms. — (D'après tous ses prédécesseurs, SÉGUIER, *Index absolutissimus* [ms. 16935], f° 915).

D(iis) M(anibus). Vervicia, defuncta annorum xxx. Procuravit mater sua, donavit, posuit.

La formule *defuncta annorum* effrayait Maffei, qui, selon son habitude, suspectait l'inscription (*Ars critica*, p. 361).

Procurare a sans doute ici le sens de rendre au mort les derniers devoirs, accomplir les cérémonies sacrées des funérailles, sens qu'on trouve p. ex. chez César (*De b. G.*, 6, 13) : *Sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur.*

311



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — DEF chez JOUANNET.

Descr. — Assez bonnes lettres : les déliés de tête sont tantôt en forme de pattes, tantôt, par exemple sur les V, considérablement élargis et allongés. Remarquez la forme de l'F. — Hauteur : 0,05 et 0,073.

Bloc de pierre bâtarde. — L'inscription gravée dans une aire creuse. — Largeur : 0,50; hauteur du fragment : 0,62.

Hist. — Trouvé en 1840, sur l'emplacement du fort du Hâ, lors de la construction du Palais de Justice. — Déposé dans la cour de l'hôtel Bel; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1840, p. 303; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 129. = RENIER, fiches ms. : 1° parmi les « inscriptions publiques » (sans doute à cause du mot *viator*); 2° parmi les « inscriptions funéraires ». = ROBERT, dessin au crayon parmi les fiches de Renier.

[Diis Manibus] Viatoris, d(e)f(uncti) an(norum) lxi. Conjux posuit, cu(ravit?).

312



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Caractères cursifs, de 0,08 à 0,12, tracés à la pointe au haut d'une stèle assez semblable aux stèles grecques, mais à peine dégrossie, mesurant 0,64 de largeur, et 0,97 de hauteur.

Hist. — Provenant du mur romain et trouvée en 1868, dit SANSAS, « maison Bondeau, rue Poitevine ». Nous n'avons pas trouvé de maison de ce nom sur les plans cadastraux.

La rue Poitevine, qui a été détruite pour faire place au cours d'Alsace-et-Lorraine, allait de la rue du Pas-Saint-Georges à la place du Palais. — *Musée* des Facultés, n° 57; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée. **312**

Bibl. — SANSAS, *Progrès*, t. VI, p. 590 (réimprimé *Soc. arch.*, IX, p. 104). — D'après ROBERT, RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Victa.

313



D M
VINDICIANVS
D·F·ANLXX

D'après l'original (*Dépôt* Bel, n° 200).

Var. — IXX chez JOUANNET.

Descr. — Assez bonnes lettres, mais du IIIe siècle, hautes de 0,05. Elles sont gravées sur un monument en forme de cône tronqué, reposant sur une base circulaire, haut de 0,63, et ayant un diamètre moyen de 0,30.

Hist. — Trouvé, nous apprend JOUANNET, en 1840, sur l'emplacement du fort du Hâ, dans les fouilles nécessitées par la construction du Palais de Justice. — *Dépôt* Bel, n° 200.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1840, p. 300; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 122. = SANSAS : 1° *Notice*, p. 58 (*Congrès*, p. 516); 2° *Ascia*, p. 28 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 436). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Vindicianus, d(e)f(unctus) an(norum) lxx.

Vindicianus est une forme dérivée de *Vindex*, de même que *Felicianus* de *Felix*, *Crescentianus* de *Crescens*, etc.

314

DIS M A
VOLVCERFRA
TER CONSTANTI·
POSV IT

D'après l'original (collection Dubois).

Descr. — Lettres de 0,035 et 0,015, d'assez mauvaise forme et peut-être de basse époque.

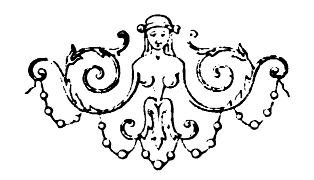
314 Autel surmonté de volutes. — Largeur du dé : 0,25.

Hist. — Provenance inconnue. — J'ai tout lieu de croire cependant que le monument a été découvert en 1848 dans les fondements d'une tour romaine, rue du Temple (voyez *hist.* du n° 71). — Le monument se trouve dans la propriété DUBOIS (anciennement COUDERT), rue Ségalier, 27, dans le sentier du fond du bois. — Légué à la Ville par Dubois (janvier 1885).

Bibl. — D'après une copie de ROBERT, RENIER, fiches ms.

Di(i)s Ma(nibus). Volucer. Frater Constanti(us) posuit.

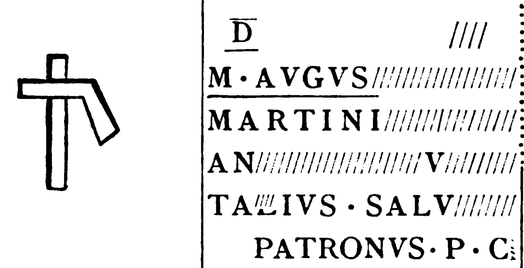
On pourrait également supposer *Constantinus* ou *Constantianus*. *Constantius* est plus probable : car on avait souvent l'habitude d'abréger les noms propres sur la désinence finale *-us*.



IX

AFFRANCHIS DE CONDITION ROMAINE

315



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS, à la 4e ligne, lit seulement AN....; à la 5e, TANVS, etc.; à la 6e, PATRONVS P.

Descr. — Bonnes lettres, hautes d'environ 0,05.

L'inscription occupe le dé d'un autel en pierre bâtarde, dont la base et le couronnement ont été sciés. « Ce cippe présente sur la face latérale droite des sculptures à grand relief. Cette face latérale est divisée par deux lignes saillantes ou listels se coupant à angles droits en quatre parallélogrammes égaux. On remarque sur le premier une rosace à quatre feuilles occupant tout le compartiment; sur le deuxième, une grande *ascia;* sur les troisième et quatrième, deux trophées composés chacun d'un bouclier et d'une épée ou javelot en sautoir » (SANSAS). — Hauteur du monument : 1,15; largeur du dé : 0,61.

Hist. — Trouvé en 1868, dit SANSAS, dans la muraille romaine, « maison Boucaud (?) rue du Mû ». La maison Boucaud, nom dont Sansas n'était point sûr, n'a en effet jamais existé. En revanche, il existait, rue du Mû, n° 13, une maison Bourieaud, dont l'emplacement correspond aujourd'hui à celui du n° 79 du cours d'Alsace-et-Lorraine (on sait que la partie de cette voie comprise entre la rue Saint-Catherine et la rue du Pas-Saint-Georges portait le nom de la rue du Mû). C'est là sans doute qu'a été trouvée notre inscription. — *Musée* des Facultés, n° 83; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, t. VI (1868), p. 587 (*Soc. arch.*, IX, p. 48).

D(iis) [M(anibus)] M(arci) Augus[talii] Martini, [def(uncti) an[n(orum)......... A]u[gus]talius Salv[us], patronus, p(onendum) c(uravit).

315 Cette restitution convient seule à la position des lettres conservées. *Augustalius,* qui se retrouve ailleurs (*Corpus,* VI, 12873), est un gentilice formé du *cognomen Augustalis,* qui est lui-même un dérivé d'*Augustus,* comme *Augustinus, Augustianus,* etc.

316

IVLIA
DI·LIB·E
HERED

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — IVLTA et LIBE chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 0,06, 0,55 et 0,05, élégantes et fort bien gravées.

Fragment de monument en pierre. L'inscription est sur un cartouche en relief, entouré de festons et de guirlandes. — Hauteur : 0,47; largeur: 0,53.

Hist. — Trouvé vers le mois d'août 1865 dans la muraille romaine, entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier. — Transporté à l'hôtel Fieffé; en 1870, au *Musée* des Facultés (n° 38); en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Progrès,* t. III, p. 502 (*Soc. arch.,* V, p. 183), et pl. V, n° 4 (dessin de BERNÈDE).

Julia......, ...di lib(erta) e[t......]. Hered[es posuerunt].

317

D M
ET·MEMO
RIAE·IVLI
SOIL L I·DF
ANN LXX VIII
IVL·ALBIL
LA LIBER
TO POSVIT

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — 4e ligne IBILLI chez DEZEIMERIS, qui omet TO à la dernière (ces deux lettres sont d'ailleurs à peines visibles).

317

Descr. — Lettres fort laides, mal gravées et irrégulières, empruntées en partie (par exemple la lettre F) à l'alphabet cursif : leur hauteur varie de 0,025 à 0,07.

Autel quadrangulaire en pierre bâtarde : la dernière ligne, sur le bandeau de la base; la première, sur celui de l'entablement; le reste, sur le dé. — Largeur du dé : 0,48; hauteur du monument : 0,90.

Hist. — « Tiré du mur romain (coin est de la rue des Epiciers et du cours d'Alsace-Lorraine)... vers le milieu de juin 1873, et transféré au Musée épigraphique sur mes instances », dit DEZEIMERIS; cf. nº 146, *hist.* — *Musée* des Facultés; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — DEZEIMERIS, *Académie*, 1873, *comptes-rendus*, p. 18.

D(iis) M(anibus) et memoriae Juli(i) Soilli, d(e)f(uncti) ann(orum) lxxviii. Jul(ia) Albilla liberto posuit.

Le nom de *Soillus* me paraît bien gaulois, moins à cause du diminutif *-illus,* qu'on retrouve en latin (ici même *Albillus,* ailleurs *Maximilla,* notre nº 142), que du radical *so-* qui semble avoir formé les noms *Soio, Sola* et *Solus, Solia* et *Solius,* qu'on rencontre dans les épitaphes des pays celtiques.

---

317 bis

C'est à tort, croyons-nous, que Jouannet, *Inscriptions gallo-romaines de Burdigala* [ouvrage qui est demeuré manuscrit], nº 144, donne l'inscription suivante comme originaire de Bordeaux. En effet, Venuti, le seul qui l'ait vue, dit nettement : « Inscription qui n'a pas encore » été publiée, et que j'ai copiée à Castel-Pigon [Castel-Pugon], à » demi-lieuë de Lectoure » :

D ❦ M
Q · REGINIO
SILVINORL
ETIVLIAE · CO
MENVAE VX°R
PIENTISSIME
H · M · H · NS ·

VENUTI, *Dissertations,* p. 36 et pl. II, 1. — D'après lui : CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France,* 1837, n. s., t. III, p. 175; — JOUANNET, *Inscr.*, nº 144; — BLADÉ, nº 137.

318

D M
IN · MI//MOR//////
T · SEV//RI · PRIN////
TIVI · DEF · ANXX//·
TITVS · SEVEVRIVS
SECVNDVS ·
PATRONVS ·
PONENDVM ·
CVRAVIT ·

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — SANSAS lit complètement l'inscription : D. M. | IN MEMORIAM | T.SEVEVRI PRIMI | TIVI.DEF.AN.XXXI | TITVS SEVEVRIVS, etc.

Descr. — Bonnes lettres, de 0,055 (1re ligne) et 0,84.

Autel quadrangulaire; le couronnement subsiste; la base a été enlevée. Le monument, très dégradé, semble avoir été calciné. — Largeur du dé : 0,48.

Hist. — Trouvé en 1868, d'après SANSAS, dans la muraille romaine, maison Souleau, rue des Trois-Canards, n° 9. L'emplacement de cette maison correspond à celui du n° 62 actuel de la rue du Loup. — *Musée* des Facultés, n° 28; transporté en 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Le Progrès*, VI, p. 573 (réimpr. *Soc. arch.*, VII, p. 217). = RENIER, fiches ms., d'après un dessin de ROBERT.

D(iis) M(anibus). In memori[am] T(iti) Severi(i) Prim[i]tivi, def(uncti) an(norum) xxx. Titus Seveurius Secundus, patronus, ponendum curavit.

Contrairement à Sansas, je pense que le vrai nom gentilice de l'affranchi comme du maître est *Severius* et que l'addition de l'*u* dans le second *Seveurius* est le fait d'une erreur du lapicide.

319

SVNVTIAE VRBANAE·
SVNVTIVS IIIPPOLYTVS
LIBERTAE ET CONIV
GI PIENTISSIMAE
POSVIT·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 24).

Var. — JOUANNET lisait SVNVILAE, SVNVILVS et VPPOLITVS.

319

Descr. — Lettres grêles, allongées, à peine gravées, assez semblables à celles du n° 45; hauteur variant de 0,03 à 0,045. — Les T ressemblent assez à des Γ; la lettre H n'est point barrée.

Autel quadrangulaire en pierre : le couronnement manque; l'inscription est gravée sur le dé. — Largeur : 0,40; hauteur : 0,74.

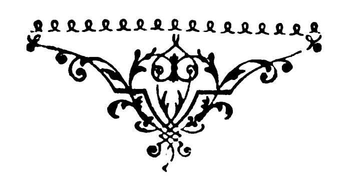
Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute vers 1840-3, sur l'emplacement du fort du Hâ : c'est alors que l'inscription a été transcrite et gravée par JOUANNET. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 24.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Monuments funéraires antiques* [ms.], IVe classe, n° 36; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 102. = SANSAS, *Notice*, p. 54 (*Congrès*, p. 512). = RENIER, fiches ms.

Sunutiae Urbanae. Sunutius Hippolytus libertae et conjugi pientissimae posuit.

Hippolytus a épousé sa propre affranchie.

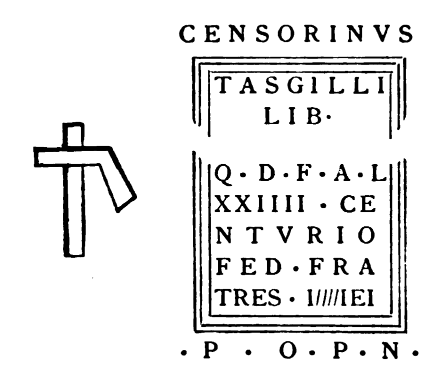
Rapprochez de *Sunutius*, qui est peut-être un mot d'origine celtique, le nom de *Sunucus* (*Corpus inscr. latin.*, V, n° 5626).



X

AFFRANCHIS DE CONDITION PÉRÉGRINE

320



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 145).

Var. — 1re ligne : .SENSORINVS, BOURIGNON; //ENSORINV//, RENIER. — 2e ligne : TASCILLI, BOURIGNON, CAILA, JOUANNET et SANSAS. — 4e : Q. DEF. ÆLIO, BOURIGNON; Q. DEF.A.L, CAILA. — 5e : XXIII chez CAILA. — 6e omise par BOURIGNON. — 7e F. EI FRA, SANSAS. — 8e : TRES. M. H., BOURIGNON; TRES.EI., CAILA, JOUANNET, SANSAS et DE CAUMONT. — 9e : P.OTPT., BOURIGNON.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,025, gravées sur le dé d'un autel couronné de volutes. Le centre de l'inscription est encadré d'un triple filet, et séparé en deux par une guirlande de feuillages. — Sur la face de droite, une *patera*. — Hauteur : 0,82; largeur du dé : 0,31. — Dessin de DROUYN.

Hist. — Provenance inconnue. — Le monument est mentionné pour la première fois en 1780 par BOURIGNON, qui dit seulement qu'il se trouvait à Bordeaux et que M. Duchene le jeune lui en communiqua le texte. Il est probable qu'il se trouvait alors dans la cour de l'Intendance ; mais c'est à tort que CAILA prétend (JOUANNET le suit dans l'*Acad.*) qu'il provient des fouilles faites en 1756 dans les fondements de l'Intendance. — Se trouvait dès le commencement du siècle rue J.-J. Bel, au *Dépôt,* où il est demeuré (n° 145).

Bibl. — D'après DUCHENE LE JEUNE, BOURIGNON, notes conservées dans la *Correspondance* de Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 v°, n° 17. = CAILA (1), *Explication*

(1) CAILA ajoute, dans son ms. : « Inscription rapportée dans les mss. de M. Séguier, de Nîmes », ce qui prouve qu'il a eu connaissance des notes de Bourignon.

320 [ms.], n° 8. = JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 8; cf. p. 172; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 90. — D'après lui, DE CAUMONT, *Cours d'antiquités monumentales, atlas*, pl. XXVIII, n° 12. = SANSAS, *Notice*, p. 26 (*Congrès*, p. 484). = DROUYN, dessin *apud* DE CAUMONT, *Bull. mon.*, t. XXVII, p. 207. = RENIER, fiches ms. = JULLIAN, *S. arch.*, t. VIII, p. 168.

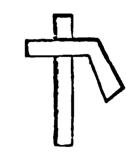
Censorinus, Tasgilli lib(ertus), q(ui) d(e)f(unctus) (est) a(nnorum) lxxiiii : Centurio, Fed(elis), fratres, li(berti) e(jus), p(atrono) op(timo) n(ostro).

Tasgillus est un nom d'origine celtique analogue à *Tasgius* (inscriptions de Nîmes), à *Tasgetius*, peut-être aussi à *Tesco* (cf. n° 230, p. 328). *Fedelis* est sans doute pour *Fidelis*. *Centurio* est un nom relativement fréquent à Bordeaux (on le trouve trois fois : il est fort rare dans les *indices* du *Corpus*).

321

ET MEMORIAE
PVB MAIO
NIS LIBD E·
FVC AN LXV
POMINISTER

GENER
EIV



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 107).

A la rigueur, l'I de MAIONIS peut être regardé comme un T, le délié supérieur étant légèrement prolongé vers la gauche.— Les A sont peut-être ponctués.

Var. — JOUANNET et SANSAS ajoutent un D. M.

Descr. — Lettres de forme barbare, allongées, irrégulières, peut-être de basse époque, de 0,03 à 0,06.

Autel en pierre, avec fronton et acrotères; sur le champ du fronton, une pigne. L'inscription est gravée sur le dé, sauf les deux dernières lignes, qui sont sur la base. — Hauteur : 0,60; largeur du dé : 0, 37. — L'*ascia*, cachée dans la muraille où l'autel est encastré, est indiquée par JOUANNET.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, d'après JOUANNET, sur l'emplacement de la maison Faget (auj. n° 7 de la rue Guillaume-Brochon), dans la muraille romaine. — Donné à la Ville par FAGET et conservé au *Dépôt* Bel, sous le n° 107.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, pl. I, n° 7, et p. 128; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 46. = SANSAS, *Notice*, p. 41 (*Congrès*, p. 499). = RENIER, fiches ms.

[Diis Manibus] et memoriae Pub(lii), Maionis lib(erti), defu(n)c(ti) an(norum) lxv. Po(suit) Minister, gener eju(s).

322

SECVNDINA
D///ANXXXV
PARTRoNV
P C V

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 93).

Var. — A la 2e ligne, ANN chez SANSAS; XXXIV chez JOUANNET et SANSAS; DF AN XXXVI chez RENIER; — à la 3e, PARTROA chez les deux premiers, PATRONV chez RENIER.

Descr. — Lettres irrégulières et mal gravées, de 0,05 à 0,02.

Autel quadrangulaire en pierre: l'inscription est sur le dé: le couronnement manque. — Largeur du dé: 0,38; hauteur du fragment: 0,60.

Hist. — Découvert, d'après JOUANNET, en oct. 1831, dans le mur romain, sur l'emplacement de la maison Faget (auj. nº 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, nº 93.

Bibl. — JOUANNET: 1º *Académie*, 1832, planche I, nº 9, et p. 128; 2º *Inscriptions* [ms.], nº 79. = SANSAS, *Notice*, p. 51 (*Congrès*, p. 509). = RENIER, fiches ms.

Secundina, d(efuncta) an(norum) xxxviii. Partronu(s) p(onendum) cu(ravit).

Partronus est sans doute pour *patronus*.

323

D M

SIORAE·CE
RI
NSONAE·LIB
MATVRVS
FRATER

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, nº 124).

Var. — STORIAE chez RENIER.

Descr. — Lettres de 0,025 à 0,05, de forme assez mauvaise. — C'est de nos jours qu'elles ont été peintes au minium.

Monument quadrangulaire en pierre: la première ligne est sur un fronton. L'épitaphe est sur le dé. — Hauteur: 0,48; largeur: 0,42.

323 **Hist.** — Trouvé en septembre 1826 dans le mur romain, derrière le vieux Lycée, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par les nos 22 et 24 du cours de l'Intendance. (JOUANNET). — Le monument a été donné par BROWN à la Ville et est conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, n° 124.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1827, pl. [II], n° XXI; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 68. = SANSAS, *Notice*, p. 54 (*Congrès*, p 512). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Siorae, Censorinae lib(ertae): Maturus, frater.

Maturus, malgré son apparence latine, doit être regardé peut-être ici comme d'origine celtique et formé du radical *matu-* (cf. p. 26), comme *Matutio, Matugenus*.

Siora me paraît celtique également: peut-être est-ce le même radical que *Diorata* (cf. n° 245).



XI

ESCLAVES

D·M·CINTVGNATO·PVBL·
LVCI·SERVO·DEFVNCTO
ANNORVM·XVIIII·LVCI
LVCIVS DOMINVS · PO
NENDVM·CVRAVIT·

324

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 105).

Descr. — Lettres de 0,035 et 0,025, gravées avec élégance et régularité, mais appartenant à l'écriture cursive : les A sans traverse, les M à traverses saillantes, les L à terminaison tombante, les T à peine barrés, etc.

L'inscription est gravée sur le socle d'un monument en pierre, au-dessous d'une niche cintrée qui renferme le buste du défunt. On voit au bas de la pierre les traces de deux crampons en fer qui devaient l'assujettir à un support. — Hauteur : 0,84; largeur : 0,45. — Voyez le dessin de Leo Drouyn.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après Jouannet, dans la muraille romaine, partie située derrière le vieux Lycée (dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par les n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par Brown à la Ville. — N° 105 du *Dépôt* J.-J. Bel.

Bibl. — Jouannet : 1° *Académie*, 1827, pl. [II], n° xxiii; cf. p. 137; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 49. = Sansas, *Notice*, p. 29 (*Congrès*, p. 487). = De Caumont : 1° *Bull. monum.*, XXVIII, p. 442 (dessin de Drouyn, p. 443); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 485 (dessin à la p. 484). = Renier, fiches ms.

D(iis) M(anibus). Cintugnato, Publ(ii) Luci(i) servo, defuncto annorum xviiii. Luci(us) Lucius, dominus, ponendum curavit.

« M. Renier pense », dit de Caumont, « qu'à la fin de la troisième » ligne, il faut lire PVBL., au lieu de LVCI., qui serait une faute du lapi- » cide ». Il peut se faire également que le maître se soit appelé *Publius Lucius Lucius*, quoique l'explication donnée par Renier me paraisse infiniment plausible.

325

D · M ·
DIVIXTA PATERNINI AN
CILLA · D · DEFVNCTA
ANNO · XXI ·

Copie de DE LURBE.

Var. — GRUTER ajoute des points à la copie de de Lurbe.

Hist. — Trouvée, d'après DE LURBE, dans l'été de 1564, « aux ruynes de la maison ancienne du sieur de Duras, près ladite petite Observance ». La maison de Duras occupait le milieu, côté ouest, de la rue de Grassi (Drouyn, p. 445).

Bibl. — DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 68; éd. de 1619, p. 64 r° (transcrite par SÉGUIER, *Ind. ant. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 46 r°. — D'après de Lurbe *(Ex libello Gallico antiqq. Burdegal.)*, GRUTER, p. MLII, n° 1. — D'après Gruter : FLEETWOOD, p. 386, n° 2; GENÈR, *Theologia*, t. II, p. 15; RENIER, fiches ms.; VENUTI, p. 40; DU MÈGE, III, p. 415. — D'après de Lurbe et Gruter : (SÉGUIER, *Index absolutissimus*, t. II [ms. 16935], f° 1001); — LE BLANT, t. II, p. 373, n° 584. — D'après de Lurbe : JOUANNET : 1° *Académie*, 1829, pl. [II], n° 5; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 9; — SANSAS : 1° *Notice*, p. 33 (*Congrès*, p. 491); 2° *Ascia*, p. 50 (*Acad.*, 1866, *actes*, p. 458); — DEZEIMERIS, *Notice*, p. 4 (*Soc. arch.*, VI, p. 50).

D(iis) M(anibus). Divixta, Paternini ancilla : d(ominus). Defuncta anno(rum) xxi.

Gruter, Fleetwood, Genèr et Séguier donnent cette inscription parmi les textes chrétiens, interprétant sans doute *ancilla D(ei)*. M. Le Blant ne l'accepte que sous toutes réserves comme chrétienne. Je pense que D est ici l'initiale de *dominus*.

326



FRATRI ·

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 138).

Var. — CRESCENS chez RENIER. — PATRI chez SANSAS et RENIER; FRATRI. P. chez JOUANNET; le mot est omis par ARBELLOT et DE CAUMONT.

326

Descr. — Lettres de 0,025 (1re l.), 0,035 (2e), 0,03 (3e et 4e), 0,015 (5e), allongées, grêles et voisines de la cursive, mais assez soigneusement gravées.

Monument en pierre : sous un fronton, qui porte l'inscription, dans une niche carrée, on voit le buste d'un personnage barbu tenant à la main un rouleau. — Hauteur : 0,80; largeur : 0,41. — Voyez le dessin de DROUYN. — Un moulage en a été fait par JABOUIN, de Bordeaux, pour la *Société française d'Archéologie*, à Caen.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, nous dit JOUANNET, dans les fondements de la maison Faget, rue Neuve-de-l'Intendance (no 8; aujourd'hui no 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le no 138.

Bibl. — JOUANNET : 1o *Acad.*, 1832, pl. II, no 19; 2o *Inscriptions* [ms.], no 88. = SANSAS, *Notice*, p. 42 (*Congrès*, p. 500). = DE CAUMONT : 1o *Bull. mon.*, t. XXVII, p. 189 (dessin de DROUYN à la p. 190); 2o *Abécédaire*, p. 464 (dessin de DROUYN, p. 465). = ARBELLOT, *Bull. mon.*, XXVII, p. 661 (dessin de DROUYN, p. 664). = RENIER, fiches ms.

D(iis) M(anibus) Martini sive Severi : Cresc(e)ns, Flavini ser(vus), fratri.

Martinus avait le sobriquet de *Severus*.

327

SAMOI/IID
///A N *n* X V
///V///GRACI
LIS DOM
P *o s u* I *t*

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, no 73).

C'est en vain que j'ai cherché la trace de la fin de la dernière ligne et du commencement de la troisième. Les lettres ne sont certainement plus visibles, et ce qui reste de l'inscription n'apparait que grâce au minium dont les caractères étaient enduits autrefois. Ce minium était beaucoup plus net en 1831 : ce qui a permis à Jouannet de lire l'inscription plus complètement que nous ne pouvons le faire. Nous donnons en *italiques* les lettres disparues, mais vues et probablement bien lues par JOUANNET.

Var. — Lecture de JOUANNET :

SAMONID
ANN . XV
E///MGRACI
LIS DOM
POSVIT

Descr. — Lettres à peine gravées, sur un autel « en pierre de Bourg » complètement abimé et effrité : « inscription autrefois peinte au minium » (JOUANNET). Hauteur des lettres : 0,15. — Largeur du dé : 0,35; hauteur du monument : 0,56.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, maison Faget (rue Neuve-de-l'Intendance, no 8; rue

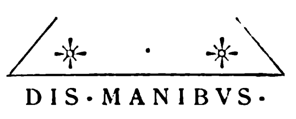
327 Guillaume-Brochon, n° 7), dans les fondements du mur romain. — Donné par FAGET à la Ville et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, n° 73.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Acad.*, 1832, p. 128; pl. I, n° 8; 2° *Inscr.* [ms.], n° 78. — D'après lui, SANSAS, *Notice*, p. 49 (*Congrès*, p. 507).

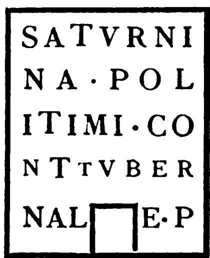
Samoni, d(e)[f(uncto)] an[n(orum)] xv. [J]u[l(ius)?] Gracilis, dom(inus), p[osu]i[t].

Nous avons rencontré (n° 278) *Samocenus*. On trouve ailleurs *Sammo, Samma, Sammio, Samio, Samuda* et *Samuco* (*Corpus*, tome III, n°s 4282, 5372, 5319, 5365, 4971), et les composés *Samianta* et *Samicantu* (*id.*, n°s 5550 et 5480).

328



DIS·MANIBVS·



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 36).

Var. — CON....VBERNAL chez SANSAS.

Descr. — Bonnes lettres, de hauteur variant entre 0,035 et 0,05.

L'inscription est gravée sur une aire creusée dans un monument quadrangulaire en pierre. En haut, dans une aire triangulaire, les signes ou étoiles que nous avons indiqués : la première ligne sur le bandeau saillant, qui sépare les deux aires. En bas, un trou carré ayant reçu quelque ornement. — Hauteur : 0,95; largeur : 0,45.

Hist. — Trouvé, dit JOUANNET, en oct. 1831, dans le mur romain, emplacement de la maison FAGET (alors n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance; aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné par FAGET à la Ville, et conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le n° 36.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1832, planche I, n° 4; cf. p. 127; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 77. = SANSAS, *Notice*, p. 50 (*Congrès*, p. 508). = RENIER, fiches ms.

Di(i)s Manibus. Saturnina, Politimi (ancilla). Conttubernal(es) e(jus) p(osuerunt).

329

D· M
MEMORIA SENON
D A XX VIII SEVER
ILLA·CONSERVO
S· P

Copie manuscrite de DOM DEVIENNE.

Var. — Le ms. D met un point après P de la dernière ligne. — Les *Eclaircissemens* omettent la première ligne, séparent par des points les quatre mots de la 3e, omettent le point de la 4e, mais en placent un à la fin de cette ligne et de la dernière.

Hist. — Trouvée en 1756 dans les fondements de l'Intendance (entre la place Puy-Paulin et la rue Chaumet). Perdue depuis.

Bibl. — [DEVIENNE]: 1° *Inscriptions* [ms.], n° 3; 2° *Eclaircissemens*, p. 56. — D'après ce livre: JOUANNET: 1° *Acad.*, 1829, pl. [III], n° 35; 2° *Inscr.* [ms.], n° 21; — SANSAS, *Notice*, p. 52 (*Congrès*, p. 510). = *Archives départementales*, ms. D, n° 3 (7).

D(iis) M(anibus). Memoria Senon(is), d(efuncti) a(nnorum) xxviii. Severilla conservo s(uo) p(osuit).

Comparez à *Seno Senus, Cantosenus* et *Senodonna,* que donnent nos inscriptions de Bordeaux; voyez à la page 253.

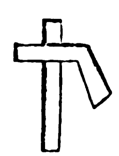


XII

FRAGMENTS

330

////// NICA ////////
/////DF AN LXX VII
/////VRAI SAR CO
///////I//



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Var. — ROBERT *apud* RENIER :
DFANLXXVII
VRAISARCO////

SANSAS :
...F.AN.LI....I
...VRAISAR CO

Descr. — Lettres de 0,055, assez bien gravées, semblables à celles du n° 52, c'est-à-dire que l'inscription « offre des épatements peu usités dans l'épigraphie des monuments découverts à Bordeaux » (SANSAS).

L'inscription est sur le dos d'un couvercle de sarcophage en pierre, mutilé sur la gauche, et mesurant 1 mètre en largeur.

Hist. — Découvert, d'après SANSAS, en mai 1851, dans les fondements du mur romain, lors des travaux faits pour le nivellement de la rue Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon, entre les n°s 6 et 7). — Déposé dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

Bibl. — SANSAS, *Notice*, p. 5 (*Congrès*, p. 464). = RENIER, fiches ms.

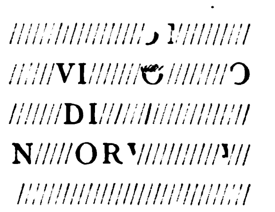
[*Diis Manibus......*] *nica*[*e.....*], *d(e)f(unctae) an(norum) lxxvii..... durai (filius??) sarco*[*phago condid*]*i*[*t?*].

...*durai* est peut-être la fin du nom de celui qui a élevé le sarcophage. J'y verrais un nom commun, comme *munitura* ou *structura* (*sarcophagi*), si l'on n'apercevait, devant le V, comme le tracé d'un O ou d'un D. Aussi bien la désinence du génitif *-ai* étant archaïque ne

330 convient guère à la forme de nos caractères, qui ne sont certainement pas du premier siècle.

Voyez les inscriptions de Lyon (de Boissieu, p. 206 et 199) : CONIVNX SARCOFAGO. CONDIDIT, et : DANIVS.... SARCOPHAGVM ALVMNO. POSVIT.

331



Copiée le 6 décembre 1884 sur un bloc de pierre abîmé et dégradé, abandonné dans un champ à droite du chemin de grande communication n° 68 (chemin de Grattequina), à une demi-lieue environ du Bassin à flot. Les lettres, qui ont 0,05, me paraissent antiques.

Var. et bibl. — C'est à tort que, dans les *Comptes-rendus* de notre *Société archéologique,* (p. 94, 1883-4, séance du 12 décembre), on me fait lire sur la pierre MC...; IVLIVS SE.... DVS; DF...... J'ai supposé qu'il pouvait y avoir IVLIO SECVNDO, je n'ai pas dit que toutes les lettres du mot y fussent.

D(iis) M(anibus) ..... vi...o [ou *c*] *....o, de*[*functo a*]*n*-[*n*]*oru*[*m.......*] *v......*

332



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, n° 102). — Le *d* initial nous est indiqué par JOUANNET (*Ac.,* p. 138) : « Le premier D de l'inscription a été effacé dans le transport ».

Var. — D..... FIL. DEF. AN. XII. P P. C. chez JOUANNET *(Acad.);* DE au lieu de DEF chez le même *(Inscr.)* — FIL. DE///.AN.XII.P. F. C chez RENIER.

Descr. — Lettres de 0,03, rongées par le haut (peintes au minium de nos jours). Au-dessous de l'inscription, dans une niche carrée, deux bas-reliefs superposés : l'un représentant un enfant vêtu de la cuculle, cramponné à un cheval, et traînant une charrue; l'autre, figurant deux bœufs. — Largeur : 0,54. — Voyez les dessins de LACOUR et de DROUYN : nous reproduisons ici (p. 407) ce dernier.

Hist. — Trouvé en septembre 1826, d'après JOUANNET, dans le mur romain, derrière le vieux Lycée (aujourd'hui les n°s 22 et 24 du cours de l'Intendance). — Donné par BROWN à la Ville. — *Dépôt* J.-J. Bel, n° 102.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie,* 1827, p. 138; dessin de LACOUR à la planche [VI], n° XXXII; 2° *Inscriptions* [ms.], n° 153.—Le dessin de Lacour chez DU MÈGE, *Atlas,* t. II, pl. 13-14, n° 9. = DE CAUMONT : 1° *Bull. monum.,* XXVII, p. 198 (dessin de DROUYN à la p. 197); 2° *Abécédaire,* éd. de 1870, p. 471 (et dessin de DROUYN). = RENIER, fiches ms. **332**



.....d....i fil(io), def(uncto) an(norum) xii. P(ater) p(onendum) c(uravit).

IAE · ET · TA//////////////I · SIBI · V//VA ·
POS · **333**

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 101).

Var. — La première ligne, dont les lettres sont d'ailleurs rongées par le haut, n'a pu être lue jusqu'ici, sauf par DROUYN, qui donne : IIVIA//////\ISSILSN///A.

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,025 à 0,03. Au-dessous de l'inscription, dans une niche quadrangulaire, trois bustes : celui d'une femme, celui d'une enfant et celui d'un vieillard. — Largeur : 0,33. — Voyez le dessin de DROUYN.

Hist. — Trouvé en octobre 1831, suivant JOUANNET, dans le mur romain, sur l'empla-

333 cement de la maison Faget (aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon). — Donné à la Ville par FAGET. — *Dépôt* Bel, n° 101.

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1832, p. 125 et planche I, n° 2. = DE CAUMONT : 1° *Bull. monum.*, t. XXVIII, p. 446 (dessin de DROUYN); 2° *Abécédaire*, éd. de 1870, p. 487 (dessin de DROUYN).

.... [fil]iae et pa[t(ri) e]t sibi v[i]va pos(uit).

C'est un monument élevé par une femme à sa fille, à son père et à elle-même. Tous trois sont figurés en buste dans la niche.

---

334 //////DEF◂AN O▸XX/////

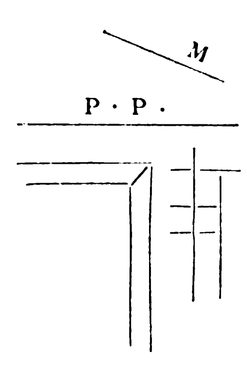
D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Assez bonnes lettres, de 0,035, gravées sur le bandeau du couronnement d'un monument quadrangulaire en pierre bâtarde : au-dessous, le portrait en pied d'un personnage, sans doute une femme, tenant de la main gauche une corbeille de fruits. — Hauteur : 1,10; largeur : 0,58.

Hist. — Provenance inconnue. — Trouvé sans doute entre 1865 et 1871 dans la section méridionale du mur romain. — *Musée* des Facultés, n° 82; depuis 1883 au *Dépôt* du Colisée.

..... def(unctae) an(n)o(rum) xx...

335



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,035, assez mauvaises, gravées sur un fragment de monument en pierre bâtarde : les traits que nous avons figurés sont tracés à la pointe.

Hist. — Trouvé en février 1880 rue de Grassi, sur l'emplacement du n° 9 *bis*. — *Dépôt* du Colisée. **335**

Bibl. — DEZEIMERIS, *Remarques*, p. 6 (*Soc. arch.*, t. VI, p. 52).

[D(iis)] M(anibus)..... [de] p(roprio) p(osuit??)

//M IISN F///L/// **336**

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 111).

Var. — N.IS.ME chez CAILA; NIS MEN chez LACOUR; ENIS MEN chez RENIER.

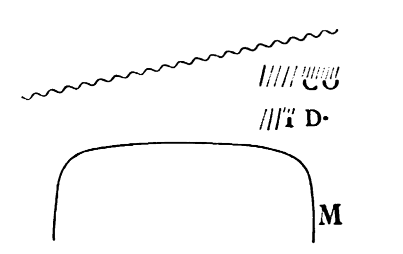
Descr. — Lettres d'environ 0,04, gravées au-dessous d'une niche renfermant le buste d'une femme et d'un vieillard, ce dernier tenant une bourse ou un coffret. — Hauteur : 0,66. — Dessin de LACOUR.

Hist. — Provenance inconnue. — CAILA nous dit que le monument a été trouvé en 1756 dans les fouilles de l'Intendance; la chose est incertaine. — Depuis le commencement du siècle au *Dépôt* J.-J. Bel, aujourd'hui sous le n° 111.

Bibl. — CAILA, *Explication* [ms.], n° 57. = LACOUR, dessin dans le *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 228, planche. = RENIER, fiches ms.

..*[annorum]... vii. S. N. fil(ius??).*

337



D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 208).

Descr. — Lettres de 0,02 et 0,04.

Monument quadrangulaire en pierre, présentant, dans une niche, le buste d'un homme portant la barbe taillée en pointe. — Largeur : 0,44; hauteur : 0,52.

Hist. — Encastré dans le mur de droite du *Dépôt* J.-J. Bel, n° 208.

..... co.... id... (??) *[Diis] M(anibus??).*

//////////VII////IA//// **338**

D'après l'original (collection Dubois).

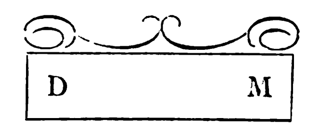
Descr. — Inscription gravée au-dessus d'une niche quadrangulaire renfermant

338 l'image d'une femme tenant un miroir de la main droite, une corbeille de fruits de la main gauche. — Largeur : 0,46.

Hist. — Provient, soit des fouilles de septembre 1826 (ancien Lycée), soit de celles d'août 1828 (rue Guillaume-Brochon, n° 6), et conservé dans le vestibule de la maison DUBOIS, rue Ségalier, 27. — Légué à la Ville par Dubois.

.....li [fil]ia (??).....

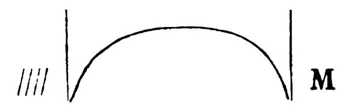
339



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,04, sur le bandeau du couronnement d'un autel funéraire brisé; largeur du bandeau : 0,40.

340

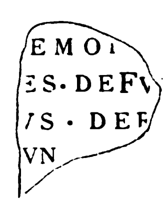


D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, n° 49).

Descr. — Sur le haut de pilastres flanquant une niche cintrée : dans cette niche, le buste d'un jeune homme à la barbe naissante. — Le travail est assez bon. — Hauteur du monument : 0,60; largeur : 0,48.

Hist. — Provenance inconnue. — Catalogué entre 1850 et 1853, au *Dépôt* J.-J. Bel, sous le n° 49.

341



D'après les fiches d'ALLMER.

Var. — ...EMOI.... | ...ES.DEF.A.... | ...ES.DEF.. | ..VN...., chez DEZEIMERIS et dans le texte imprimé par ALLMER.

Descr. et hist. — On trouva en février 1880, dans les déblais de la maison Petit, rue de Grassi, n° 9 *bis*, une « pierre dure, brisée de tous côtés. Marge au-dessus de la première ligne. Lettres d'environ 25 millimètres de haut, sauf les F qui ont 35 millimètres. Assez bonne forme de lettres » (DEZEIMERIS). ALLMER la vit au *Musée* des Facultés.

Bibl. — DEZEIMERIS, *Remarques,* p. 5 (*Soc. arch.,* VI, p. 51). = ALLMER, *Revue épigraphique,* n° 191, t. I, p. 162. **341**

[Diis Manibus et m]emor[iae]........ [? fratr]es, defu[ncti annorum.......]......us, def[unctus annorum....] ....un.....

342

LL....
VS....
TII...
V......

On a retiré en 1880, dit DE MENSIGNAC, « d'un puits de sondage, fait à l'angle sud-ouest de l'église Saint-Pierre, en face de la rue des Bahutiers », « un fragment de cippe funéraire en marbre gris des Pyrénées; hauteur: 0,30, largeur: 0,15. Ce monument porte en creux les lettres suivantes placées sur quatre lignes...» (*Soc. arch.,* t. VI, p. 102).

343

...NIIS
PO

« Fragment de cippe », trouvé en août 1865 dans la muraille romaine entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier (SANSAS, *Progrès,* t. III, p. 502; *Soc. arch.,* V, p. 182).

.....niis po[suit??].

344

...BI.FIL.D...
D. M.

Ce fragment se trouvait vers 1780 dans la cour de l'hôtel de l'Intendance, où le copia BOURIGNON (notes envoyées à Séguier, *Correspondance* de ce dernier [ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 r°, n° 13).

....bi fil(ius), d[efunctus annorum....]. D(iis) M(anibus).

345

·ANN·XXI

Ce fragment se trouvait vers 1813 dans le *Dépôt* J.-J. Bel (CAILA, *Explication* [ms.], n° 68), et provenait des fouilles faites dans la rue Neuve-du-Temple (vers le n° 8 actuel).

.... ann(orum) xxi.

346

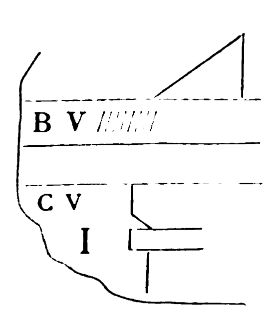
RARI

D'après les fiches d'ALLMER.

Descr. — L'inscription semble avoir occupé le dé d'un monument dont le couronnement aurait été martelé. — Largeur : 0,57; hauteur : 0,72.

Hist. — Se trouvait vers 1880 au *Musée* des Facultés, sous le nº 92, d'après ALLMER.

347



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).

Descr. — Lettres assez bonnes, de 0,05, 0,03 et 0,06, peintes jadis au minium, gravées sur le débris d'un monument à pilastres et à acrotères. — Hauteur du fragment : 0,40.

348

//// M

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,05, sur le haut d'un monument qui a renfermé la figure en pied du défunt. — Largeur : 0,58.

349

« Le sieur Albert, propriétaire d'une vieille maison située dans la rue du Loup, entre l'extrêmité de cette rue vers le Pas-Saint-Georges et l'entrée du cul-de-sac appellé rue Caudeyrere, l'ayant fait démolir en 1765, on y découvrit l'ancien mur de Ville, qui étoit au derriere de cette maison, et qui en faisoit la séparation d'avec celle du sieur Poitevin, située dans la rue *Sous le Mur*.

349

» Les entreprises qu'on avoit faites de part et d'autre dans ce mur, et qui en préparoient la chute, quoiqu'il eût d'ailleurs environ quinze pieds d'épaisseur, attirerent l'attention de MM. les Maire et Jurats. M. Barreyre, Avocat et Jurat, s'y étant transporté le 28 Février 1765, y dressa son procès-verbal, duquel il résulte : En premier lieu, qu'on avoit creusé dans cet ancien mur jusqu'à la profondeur de onze pieds et demi; en second lieu, qu'on y trouva deux grandes colonnes cannelées et élevées perpendiculairement sur leurs bases (ce sont les propres termes de ce procès-verbal), et que sur plusieurs des pierres qui ont été arrachées du pied de ce mur, sont des inscriptions que nous n'avons pu connoitre, y est-il encore dit, les pierres sur lesquelles elles sont (gravées) s'étant brisées par l'effort qu'on a été obligé de faire pour les arracher du fondement de ce mur ».

BAUREIN, *Recherches sur la Ville de Bordeaux,* t. IV (éd. MÉRAN), p. 15.

350

JOUANNET, dans une note imprimée par de Mensignac, dans la *Société archéologique,* t. IX, p. 44, rappelle que dans les sablières de Terre-Nègre, on trouverait des fragments de cippes et d'inscriptions : « Il y avait en 1803 plusieurs cippes et inscriptions dans le jardin » d'une maison. Il indique que dans l'écurie de cette même maison « se trouve un cippe mutilé » (planche I de la *Soc. arch.,* t. IX). Ces maisons et ces débris doivent être recherchés dans l'île formée par les rues Paulin, Naujac, Turenne et Wustemberg.

351

//// M

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,06, sur les acrotères d'un monument en pierre. Dans le tympan du fronton, une pigne. Le dé, dont la partie supérieure subsiste, n'a pas renfermé d'épitaphe. — Largeur du dé : 0,63.

352-353

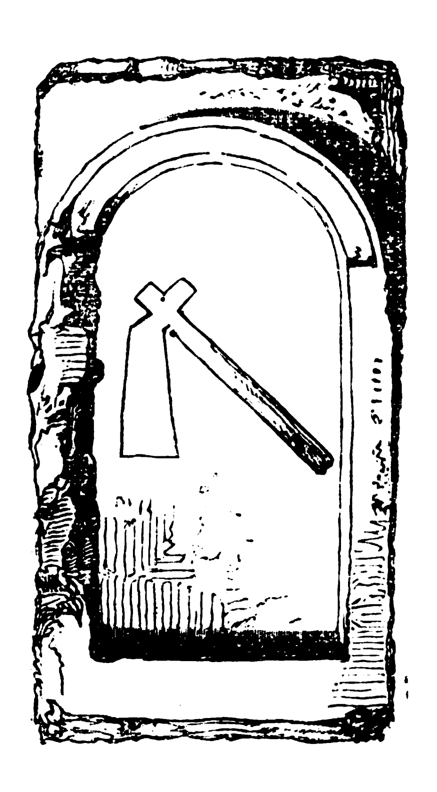
D M | D M

Parmi les monuments trouvés en septembre 1826 derrière le vieux Lycée, JOUANNET signale « deux petits autels funèbres avec le D. M. et la coupe » (*Académie,* 1827, p. 140).

D(iis) M(anibus).

Les deux petits autels mentionnés par Jouannet et portant cette simple dédicace ont été certainement retirés intacts de la fouille. L'inscription est complète : elle ne renfermait que la formule D M, ce qui est aussi le cas de notre n° 351. Ceux qui avaient fait élever ces

352-353 monuments avaient évité les frais d'une épitaphe : ils s'étaient contentés d'acheter, chez les *lapidarii,* de petits autels funéraires tout faits, tels que les marchands devaient en tenir à la disposition des bourses les plus modestes. Ces mêmes *lapidarii* fournissaient, à côté d'autels portant la dédicace D M, d'autres monuments, destinés également aux gens pauvres ou économes ou à ceux qui ne voulaient pas d'épitaphes pour leurs morts : ce sont les monuments dont la face principale est occupée par une *ascia,* et dont nous avons deux exemplaires à Bordeaux, l'un au *Dépôt* du Colisée, l'autre, que voici, au *Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 56 (dessin de Drouyn, *apud* de Caumont, *Abécédaire,* p. 530, et ici):



TROISIÈME PARTIE

—

CACHETS, MARQUES ET *GRAFFITI*

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Sous cette rubrique « CACHETS, MARQUES ET *Graffiti* », nous rangerons toutes les inscriptions, — gravées, tracées à la pointe, imprimées en creux ou en relief, — qui se lisent sur des objets d'usage ordinaire et courant, sceaux, vaisselle, figurines, ornements, pierres de construction, briques ou matériaux de bâtisse, tout ce que les éditeurs du *Corpus* des inscriptions latines ont l'habitude d'appeler « *instrumentum domesticum* ». Toutes ces inscriptions pourraient se nommer, pour ainsi parler, « inscriptions industrielles »; elles correspondent, en effet, soit à nos « marques de fabrique », soit aux « chiffres » ou aux « cachets » dont les propriétaires se servent pour marquer les objets, soit encore aux « étiquettes » ou aux « chiffres connus ou conventionnels » usités dans le commerce. Dans le premier cas, elles désignent le fabricant de l'objet; dans le second, son possesseur; dans le troisième, la nature de l'objet lui-même, sa contenance, son poids, son origine ou son prix.

354 et s.

Qu'on veuille bien nous excuser d'avoir accordé à ces menus objets et à ces inscriptions minuscules une grande importance. « En » matière d'épigraphie », a dit un des grands maîtres de l'archéologie en France, Jules Quicherat, « les choses les plus insignifiantes peu- » vent devenir utiles à un moment donné » (1). Dans un travail d'intérêt strictement local, comme est celui-ci, la moindre donnée a, j'en suis intimement convaincu, sa valeur intrinsèque. A certains égards même, la recherche des marques de fabriques nous apprendra plus de choses sur le Bordeaux romain que l'étude des simples épitaphes ne pourrait le faire : l'épitaphe ne révèle qu'un nom; la marque de fabrique donne un nom et un produit, et révèle un fait de l'histoire industrielle. N'est-ce rien que de retrouver à Bordeaux des objets sortis des mêmes manufactures qui ont approvisionné Pompéi? que de rencontrer dans le Médoc des marques aux noms de potiers d'Arezzo? N'est-on pas en

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, page 162.

354 et s. droit d'en conclure, et sans courir le moindre risque, à d'incessantes relations commerciales entre les Bituriges et l'Italie? Nos dédicaces et nos épitaphes, ne l'oublions pas, ont été déplacées au troisième siècle, lorsqu'on construisit avec elles la première muraille: or un monument ancien perd la moitié de sa valeur historique, quand on ne le retrouve pas à l'endroit même où il s'est élevé. Nos poteries, malgré l'apparence, ont subi beaucoup moins de vicissitudes que nos plus grosses pierres: elles ont été englouties dans le sol sous les débris des maisons qui les ont enfermées : elles sont demeurées dans le cimetière où on les a employées. Or, la présence de poteries romaines ne nous révèle-t-elle pas celle d'un centre de population au temps des Romains? N'est-ce pas simplement en dressant l'aride catalogue des points où l'on a trouvé des débris de vaisselle, qu'on a pu reconstituer récemment, — et, je le crois, à coup sûr, — l'étendue du Bordeaux gallo-romain avant la construction de la muraille? Si l'on rencontre, sur un même point du sol, un certain nombre de pots marqués au nom d'un seul propriétaire, ne peut-on croire que là habitait le personnage portant ce nom? et retrouver ainsi la maison d'un Florus ou d'un Niger, et parfois aussi, avec le nom du propriétaire, sa profession et sa condition? Ne pourrons-nous pas ainsi, peu à peu, reconstituer le Bordeaux d'autrefois?

Il importe donc, en toute circonstance, d'abord, de recueillir et de publier, — l'un et l'autre sont également un devoir, — les moindres fragments d'antiquités trouvés sur notre sol; puis, d'indiquer avec la dernière précision, même pour de simples tessons, la date, le lieu et les circonstances de la découverte. Dieu merci! notre *Société archéologique* est là pour accueillir les communications, je ne dirai pas les moindres, car toutes se valent en archéologie. C'est pour avoir négligé d'accomplir ces deux devoirs, que l'épigraphie de Bordeaux est, somme toute, peu riche du côté de l'*instrumentum domesticum*.

Ce n'est que dans ce siècle, en effet, que l'on s'est préoccupé de ces menus objets, et encore ne l'a-t-on fait que d'une façon intermittente. A ma connaissance, c'est Bernadau qui a le premier signalé, en 1803, des découvertes de poteries romaines faites à Bordeaux : cette année, dans ses *Annales* (page 234), il rappelle que le 20 octobre 1778, « en fouillant les fondemens de la porte Médoc, tout auprès des tourel- » les du côté occidental, on trouva beaucoup de poteries et de petites

» statues »; la même année, le même Bernadau publia les deux premières marques qu'on ait signalées, dans la première année et le numéro du XV messidor an XI (4 juillet 1803) du *Bulletin polymathique*, sous le titre de *Notice archéographique sur divers vases antiques trouvés à Bordeaux.* Ces vases avaient été acquis par le *Museum* en 1801 ou 1802. La seconde année du *Bulletin polymathique* publia, du même Bernadau, des *Observations sur les ruines de la Porte-Basse de Bordeaux*, qu'on venait de démolir, observations auxquelles il joignit les marques gravées sur les blocs de la porte. Nous le voyons la même année tenir les lecteurs du *Bulletin* au courant de découvertes d'objets faites à Pauillac (p. 201). Bernadau peut mériter souvent des reproches: il n'en a pas moins rendu, en cela et en beaucoup d'autres choses, de grands services à nos antiquités locales. N'oublions pas non plus Caila qui enregistra, dans son catalogue demeuré manuscrit, l'entrée au Musée de briques extraites du Palais-Gallien. Nous allons d'ailleurs bientôt retrouver Caila.

354 et s.

Les vases acquis vers 1801 ou 1802 par le *Museum* provenaient du cimetière de Terre-Nègre, entrevu alors, et exploité ensuite scientifiquement pendant tout un quart de siècle, de 1803 à 1830. C'est ce cimetière qui a fourni la moitié des poteries estampillées et la presque totalité des vases, urnes, figurines et menus objets gallo-romains que possède à l'heure actuelle notre collection municipale. Voici comment Jouannet a fait l'historique succinct de ces fouilles (*Soc. arch. de Bord.*, IX, p. 43):

« En 1801, un cultivateur de l'endroit retira de son jardin deux » patères, une urne, une coupe et un préféricule dont le Museum de » Bordeaux fit l'acquisition. Cependant Terre-Nègre demeura encore » presque ignoré jusqu'en 1803, époque à laquelle j'entrepris, avec » mon jeune neveu Mazois, des fouilles sur ce terrain que le hasard » nous avait fait reconnaître dans une de nos promenades.

» Nos travaux ne furent pas infructueux, et nous recueillîmes une » assez grande quantité de vases funéraires. Dans un rapport lu à la » Société des Sciences et des Arts de Bordeaux, mon jeune ami fit » connaître nos découvertes, éveilla la curiosité des antiquaires et » répandit quelques lumières sur ce point de l'histoire des antiquités de » Bordeaux.

» J'ai continué depuis, et à des époques différentes, les fouilles que » nous avions commencées. Enfin, l'année dernière [1830], MM. Queyla,

354 et s.

» Petit, Geraut, Goethal et moi nous nous réunîmes pour achever de » sonder l'ancien cimetière des Bituriges Vivisques. De ces différents » travaux, il est résulté de nouvelles découvertes et une quantité consi- » dérable de vases antiques dont je réunis en ce moment tous les des- » sins, me proposant de les insérer dans mon ouvrage sur les cimetières » antiques et en particulier sur celui de Terre-Nègre.

» ...... L'antique cimetière de Terre-Nègre, à l'exception de parties » du sol occupées par trois ou quatre maisonnettes, a été entièrement » exploré : les fouilles ont cessé dès l'an dernier (1830); l'endroit ne » fournit plus que du sable. Cependant on y rencontre encore parfois, » et l'on rencontrera longtemps encore, dans les terres remuées, des » médailles, peut-être même des objets plus volumineux, échappés à » nos investigations et à l'œil des ouvriers ».

Ces sablières étaient situées entre les rues Belair (rue Naujac pro- longée), Paulin, Mondenard et Terre-Nègre. Le cimetière gallo-romain était situé à l'angle sud-est de cet îlot, dans la partie traversée aujour- d'hui par la petite rue de la Franchise. Il occupait, d'après Jouannet, « un parallélogramme de 50 toises sur 65 toises, 3250 toises de super- » ficie, à peu près la dixième partie du cimetière public actuel » (*Acad.,* 1826, p. 75).

Ce que Jouannet ne dit pas, dans sa trop grande modestie, c'est qu'à lui seul ou à peu près. revient tout le mérite de ces fouilles patientes et de ces utiles découvertes. Il a été le véritable promoteur des recherches, et c'est grâce à lui, d'abord, qu'elles n'ont été aban- données qu'en dernière analyse, puis, que les objets ont été soigneuse- ment et sérieusement conservés, et, enfin, que les résultats des explo- rations ont été publiés et étudiés avec autant de soin que de science. Pour ne point revenir sur la petite notice de Bernadau, c'est à Jouannet que l'on doit tous les travaux importants sur Terre-Nègre. Le rapport lu vers 1806 (?) à l'Académie de Bordeaux par Mazois le jeune fut, je n'en doute pas, sinon rédigé, du moins inspiré et dicté par son oncle Jouannet, qui avait entrepris les fouilles de 1803 de concert avec lui : je n'ai d'ailleurs pu retrouver ce rapport. On sent l'influence du même savant dans l'article signé E., c'est-à-dire Edmond Géraud, et paru dans la *Ruche d'Aquitaine* de 1818, sous le titre de *Quelques fouilles faites dans un cimetière près de Bordeaux* (t. II, p. 246).

Les fouilles antérieures à 1818 sont mentionnées par Jouannet dans

la *Ruche d'Aquitaine* (t. II, p. 324); celles de 1824-1825, annoncées par lui dans le *Musée d'Aquitaine* (tome III, p. 217: *Urne découverte à Terre-Nègre*), furent étudiées dans un mémoire lu à l'Académie le 25 mai 1826 (*Notice sur les Sablières de Terre-Nègre, Acad.*, 1826, p. 67). Les fouilles suivantes et l'ensemble des explorations et découvertes, de 1803 à 1830, furent l'objet d'un travail très nèt et fort bien fait, lu à l'Académie le 20 mai 1831 et intitulé *Notice sur les antiques sépultures populaires du département de la Gironde* (*Acad.*, 1831, p. 123); Jouannet réunissait dans ce mémoire, à l'étude de Terre-Nègre, ses observations sur les tumulus de Biganos, de Lamothe et autres. C'est dans ces deux derniers articles et dans sa *Notice sur l'antiquité de Bordeaux*, parue en 1818 (*Ruche d'Aquitaine*, t. II, p. 324), que Jouannet a publié les marques de potiers trouvées à Terre-Nègre. Voyez encore, au sujet de ce cimetière, sa note de la *Statistique* (t. I, p. 246). En même temps il dressait le *Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges-Vivisques*, catalogue demeuré manuscrit et publié cette année (1886) par M. de Mensignac, avec le plan de Terre-Nègre dressé soigneusement par Jouannet (*Soc. arch.*, t. IX).

354 et s.

Entre temps encore le même Jouannet tenait au courant des petits objets trouvés à Bordeaux et dans le pays les lecteurs du *Bulletin polymathique* (1819, t. XVII, p. 367), de la *Ruche d'Aquitaine* (1818, t. II, p. 110; 1819, t. III, p. 124), du *Musée d'Aquitaine* (1823, t. II: *Antiquités découvertes dans la commune de Vertheuil; Figurines découvertes à Bordeaux*), et du recueil de l'*Académie* (1835, p. 183 et p. 195; 1836 : *Rapport sur les antiquités données à l'Académie par MM. Laporte frères*).

Notons comme contemporain des premiers de ces articles, celui de Bourgade sur les cuillers d'argent de Monbadon (*Bull. pol.*, t. XIII, 1815, p. 49).

Il y avait vers 1831, à Bordeaux, un grand nombre de particuliers possédant des objets provenant de Terre-Nègre. Jouannet cite les noms de « Queyla, membre de la Société des Sciences et Arts de Bor- » deaux; Chambon, payeur général, à Périgueux; Petit, marchand » bijoutier, rue du Loup, à Bordeaux; Geraut, homme de lettres, rue » du Chapeau-Rouge, à Bordeaux; Mazois jeune, architecte à Paris; » Goethal, antiquaire à Bordeaux ». « La collection la plus importante » après celle dont nous venons de parler [c'est la sienne] est celle de

354 et s. » M. Petit ». La collection de Jouannet appartient aujourd'hui à la Ville. M. de Mensignac en a publié (*Soc. arch.*, t. IX, p. 19) le catalogue fait par Jouannet, et la lettre par laquelle ce dernier en proposait l'acquisition à Monbalon, « directeur du Museum de Bordeaux », au modeste prix de 400 francs, c'est-à-dire ce que les objets lui avaient coûté à acquérir et à conserver. La lettre de Jouannet est à la fois trop curieuse et trop honorable pour que nous ne la donnions pas ici de nouveau :

Lettre adressée par M. JOUANNET *à* M. MONBALON, *directeur du Museum de Bordeaux* (1).

MONSIEUR,

Deux ans de recherches et de travaux plus dispendieux que la sagesse ne les eût conseillés m'ont rendu dépositaire d'une collection très intéressante d'antiquités funéraires appartenant aux premiers temps de cette ville. J'ai cru, Monsieur, que je reconnoîtrois mal les témoignages particuliers d'estime que vous m'avez donnés, si dans l'intérêt de cette cité et de l'établissement confié à vos soins, je ne vous offrois pas les moyens de conserver à vos concitoyens des objets qui tiennent de si près à l'antiquité de Bordeaux. Si j'étois riche, Monsieur, je les donnerois et je m'en trouverois plus heureux; mais je suis forcé de désirer la rentrée de mes fonds; ce que je possède m'a coûté à peu près 400 fr. J'ai donc l'honneur, Monsieur, de vous proposer de les acquérir à ce prix. Le désir bien sincère de vous être agréable et d'être utile à la ville de Bordeaux m'engagent à prendre pour valeur au comptant les livres du dépôt qui me resteront à la chaleur des enchères. Vous n'ignorez pas, Monsieur, que les meilleurs livres sont déjà écoulés; ainsi, vous trouverez dans ma proposition, outre l'avantage d'enrichir la Ville d'une colletion très interessante pour elle le moyen d'ajouter quelque valeur à des livres qui n'en ont plus. Ma collection consiste en vases funéraires, urnes, Lacrymatoires, préféricules, Guttules, médailles, phallus, d'autres objets trop longs à détailler, mais dont je vous invite à prendre une connoissance plus intime.

Je vous invite, Monsieur, à me faire connaître au plus tôt votre détermination. J'avois besoin des ouvertures que vous m'avez faites à ce sujet pour vous faire cette proposition et céder aussi franchement au désir de voir conserver à Bordeaux des richesses antiques que le temps n'aura pas respectées pour qu'il en soit fait un autre usage.

Je vous salue et j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

Signé : JOUANNET.

Grâce à l'acquisition par la Ville de la collection Jouannet, notre Musée s'est trouvé enfin possesseur d'un fonds, sinon considérable, du moins très suffisant, d'antiquités gallo-romaines tirées du pays. Je ne

(1) Archives départementales (Museum).

sais ce que sont devenues les autres collections mentionnées par Jouannet, non plus que les objets romains donnés en 1836 à l'Académie par les Laporte et trouvés cours de l'Intendance, sur l'emplacement de l'hôtel Vertamon (*Acad.*, 1836). Nous avons quelques renseignements sur ces derniers, grâce à Jouannet. Quelques objets faisant partie des collections Petit et Caila se trouvent décrits dans une note manuscrite de la main de Caila, conservée à la Bibliothèque de la Ville parmi les papiers de Jouannet. Je ne connais pas les autres. **354** et s.

Depuis Jouannet (mort en 1845), et sans doute grâce à l'impulsion donnée par lui, on a continué à recueillir et à conserver les moindres objets trouvés dans les fouilles. Par malheur, on s'est moins inquiété du devoir de les publier. Ce qui a paru depuis 1836, sur nos marques et nos cachets bordelais, ajoute relativement peu de choses à ce que nous a fait connaître Jouannet. M. Gustave Brunet a donné en 1853, dans un article de la *Revue archéologique* (t. X, p. 278) un certain nombre de marques de potiers. Mais il les a visiblement empruntées à Jouannet (cf. *Acad.*, 1831, p. 173); par malheur encore, M. Brunet, au lieu d'imprimer les marques telles qu'elles se lisent sur les objets, par exemple sous la forme du génitif, a rétabli les noms au nominatif, et donné, au lieu de NEPOTIS, I.EPPI, I.ALBI, *Nepos*, *Eppius*, *I. Albus*, etc. Il en est résulté que ces dernières formes et quelques autres qui ne se trouvent pas à Bordeaux, ont reçu droit de cité dans les recueils classiques de marques de potiers. En effet, les travaux de Jouannet, aussi bien que les objets originaux, sont toujours demeurés inconnus des auteurs de ces recueils: ils n'ont connu que l'article de M. Brunet; c'est par l'intermédiaire de cet article que les inscriptions de Bordeaux ont pris place dans leurs catalogues, où elles sont par suite arrivées légèrement défigurées. C'est ainsi qu'on trouve ces formes de *Nepos*, *Eppius*, *I. Albus*, indiquées comme lues à Bordeaux, soit dans un article des *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (t. XXVII, p. 114), soit dans l'ouvrage si connu de Schuermans, *Sigles figulins* (1867, Bruxelles, in-8), extrait du tome XXIII des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*.

En 1872, Sansas présenta à la *Société des Antiquaires de France*, dans la séance du 13 novembre (*Bulletin*, p. 152), « des marques de fabrique de potiers gallo-romains » qu'il avait lues au Musée de Bordeaux. Ce sont les marques provenant de Terre-Nègre, conser-

354 et s.

vées au *Dépôt,* rue J.-J. Bel, et déjà publiées, sauf une douzaine, par Jouannet; Sansas y ajouta quelques indications relatives à nos briques.

Enfin le cachet d'oculiste de P. Vindex, les briques, les anses d'amphores, les statuettes et figurines trouvées depuis 1865 jusqu'à nos jours, les poteries, les marques gravées sur les blocs du mur romain de la voie du Peugue, ont donné lieu à un certain nombre d'articles et de notes, de MM. Delfortrie, Allmer, de Villefosse et Thédenat (cachet d'oculiste), Drouyn, Bernède et Farine (statuettes), Sansas (briques, poteries et marques de blocs), de Mensignac (anses et statuettes), articles qu'on trouvera indiqués en leur lieu et place. Personne, depuis Sansas, n'a publié autrement qu'une à une des marques de potiers proprement dites, si ce n'est M. Girault dans sa *Notice sur des Poteries noires à emblèmes chrétiens* (*Soc. arch.*, t. III). Enfin, on mentionne souvent, dans les actes et les mémoires de notre *Société archéologique,* des découvertes de poteries estampillées : mais ces indications ne sont malheureusement jamais accompagnées de la copie de la marque, ce qui les rend inutiles. Nous transcrivons ces notes à la fin de ce préambule.

En revanche, on a mis autant de soin à les recueillir que de réserve à les publier. Depuis 1845, Bordeaux a possédé un très grand nombre d'amateurs qui ont surveillé de près les fouilles, et nous ont conservé de précieux débris. Ils ont pu constater que la quantité de poteries romaines que renferme le sous-sol de la ville est inimaginable, si bien que faire l'histoire de leurs découvertes serait refaire celle du bâtiment à Bordeaux. Que de richesses nous possèderions, si ces débris avaient toujours été recueillis et réunis avec le même soin! Durand et Coudert ont acquis ou trouvé d'importants objets qui ont formé deux collections considérables : celle de Durand fut acquise par la Ville en 1859 [1], et placée au *Musée d'armes;* malheureusement elle contient

---

[1] *Revue archéologique,* t. XVI, p. 316 (août 59) :

« Le Conseil municipal de Bordeaux vient de voter une somme de 10,000 francs pour l'acquisition du cabinet de feu M. Durand, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, et longtemps architecte de la cité en question. Cette collection est composée de 350 articles environ. La plupart sont des meubles, des armes anciennes ou étrangères. L'archéologie peut aussi revendiquer un certain nombre d'objets, quelques-uns sont d'origine égyptienne. On distingue un cippe grec en marbre blanc de un mètre de hauteur et portant une inscription. A l'époque romaine ou gallo-romaine remontent des haches, des pointes de flèches et de javelots en bronze, des fibules, crochets et agrafes, des anneaux, des bracelets et des aiguilles à cheveux. Il y a une dizaine de figurines, masques et bustes; on remarque un masque de satyre et une jolie statuette d'environ 15 centimètres; elle représente un guerrier coiffé d'un casque et appuyé sur un bouclier. Des lampes, des poteries, quelques sceaux du moyen âge font aussi partie de cette collection, qui sera annexée au cabinet des antiques que possède la ville de Bordeaux ».

354 et s.

un certain nombre de pièces étrangères à Bordeaux et dont les provenances ne sont pas soigneusement indiquées; celle de Coudert passa aux mains de Dubois, son beau-fils et son héritier, et les destinées en demeurent incertaines depuis la mort de Dubois (janvier 1885). Sansas a retiré un très grand nombre d'objets du cours d'Alsace-et-Lorraine, lors des travaux faits pour le percement de la voie du Peugue: ils sont devenus la propriété de la Ville et se trouvent aujourd'hui au *Dépôt* du Colisée. Après lui, M. le marquis de Puifferrat, notre cher et gracieux collègue, M. Braquehaye, directeur de l'École des Beaux-Arts, M. Combes, M. Delfortrie, tous quatre pour leur propre compte, et M. de Mensignac, pour le compte de la Ville, ont pu sauver dans les fouilles bon nombre d'objets, tous curieux et quelques-uns remarquables. A certains égards, les collections de MM. Combes, Braquehaye, de Puifferrat et Delfortrie ont une très grande valeur pour nos antiquités bordelaises. La collection Delfortrie va être achetée par la Ville. D'autres objets, mais en plus petit nombre, appartiennent à MM. Amtmann, Dezeimeris, Durand, Mialhe, Petit et à la Faculté des Lettres.

Il doit y avoir à Bordeaux d'autres collections particulières. Si je ne les connais pas, je demande que l'on croie qu'il n'y va pas de ma faute. Je remercie tous les amateurs qui ont mis leurs richesses à notre disposition, et tout particulièrement M. de Puifferrat, qui a bien voulu m'aider à étudier les siennes, et M. Braquehaye, qui a pris à cœur d'enrichir sans cesse ce catalogue. Je souhaite que notre essai ne soit qu'un point de départ pour de plus importantes découvertes et une invitation à de plus savants travaux.



Les objets dont il va être question dans cette troisième partie, peuvent être répartis en trois groupes si on les étudie au point de vue de leur provenance.

En première ligne, il faut mettre ceux qui ont été trouvés dans les cimetières de la période païenne. C'est d'abord celui de Terre-Nègre, dont nous n'avons plus à parler ici : nous en avons assez dit (cf. p. 419), et nous y reviendrons (plus loin, V). C'est ensuite celui de Saint-Michel, qui a fourni un très petit nombre d'objets, tuiles, vases et sta-

354 et s. tuettes, et sur lequel M. de Mensignac a donné tous les renseignements que nous possédions (*Société archéologique*, t. VII, p. 141 et s.; t. VIII, p. 11 et s.). Le cimetière de Terre-Nègre a été en usage depuis le temps d'Auguste jusqu'à celui de Marc-Aurèle, et c'est entre ces deux dates qu'il faut placer tous les objets qui en proviennent. Celui de Saint-Michel paraît avoir servi encore au temps de Valérien et de Tétricus (*Id.*, VII, p. 142).

En seconde ligne, nous mettrons tous les objets trouvés dans les ruines d'habitations gallo-romaines. Ces habitations, dont les unes sont en deçà, les autres au delà de l'enceinte de la fin du troisième siècle, sont évidemment de diverses époques, et beaucoup de débris qui accompagnent leurs ruines ne sont certainement pas romains. Mais dans l'ensemble, j'incline à les croire toutes antérieures à la construction de cette muraille. Leur démolition a été peut-être causée par les mêmes désastres et les mêmes invasions qui ont amené, à la fin du troisième siècle, la construction de l'enceinte fortifiée : la plupart des débris, en effet, comme on l'a souvent remarqué, portent la trace d'un violent incendie. La presque totalité des médailles trouvées au milieu des décombres sont des trois premiers siècles : les dernières qu'on remarque sont de Constantin; les pièces de Tétricus, de Gallien, de Claude II, dominent de beaucoup. Celles de Constantin sont très rares, et à peu près introuvables dans les ruines situées au delà de l'enceinte. Je crois donc antérieurs à Constantin les objets qui proviennent de ces fouilles. Nous transcrivons ici les principales indications relatives à ces vestiges d'habitations romaines : elles serviront à retrouver l'origine et les destinées des objets dont nous aurons à donner le catalogue, à montrer les circonstances qui en ont accompagné la découverte, à reconstituer pour ainsi dire le milieu où ils étaient placés du temps des Romains. Nous regrettons seulement de ne point posséder les plans des plus importantes de ces fouilles.

A *Rue Esprit-des-Lois, 31* (juillet 1876).

« M. Charles Braquehaye, membre de la Société archéologique de Bordeaux, nous a communiqué les renseignements suivants sur cette fouille :

» Les fouilles exécutées au mois de juillet 1876, dans la rue Esprit-des-Lois, lors de la reconstruction de l'immeuble portant le n° 31, furent poussées jusqu'à 7m30 de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à 3m30 au-dessous du niveau du sol du quai vertical, ou mieux encore, au-dessous des grandes marées; or on ne rencontra ni le sol vierge ni la nappe

d'eau. La surface fouillée, 25m10 sur 10m50, soit 263 mètres carrés, a fourni de curieux renseignements : des fondations de constructions diverses la plupart romaines, entr'autres un reste de canal voûté, les débris de plus de 300 vases en terre dite *samienne,* dont 30 morceaux présentant des marques de potier ont été conservés, des restes de vases de toutes sortes et de toutes les époques, une petite applique en bronze représentant une tête de Gaulois, plusieurs petits et moyens bronzes romains.

354 et s.

» Une particularité curieuse mérite d'être signalée : une couche d'huîtres valvées de 0m40 d'épaisseur semblait avoir rempli un bas-fond vers 5m80 de profondeur; deux autres couches semblables mais moins épaisses allaient en s'inclinant de 6m à 7m50 et plus ; enfin on trouvait à 6m60 une couche de petits coquillages : palourdes, petoncles, bigarneaux, clovisses, etc., mélangés à du sable, des cailloux roulés, des *poteries romaines* et des ossements ».

(BRAQUEHAYE *apud* DE MENSIGNAC, *Société archéologique de Bordeaux,* t. VII, p. 87.) Cf. *Soc. arch.,* t. III, p. VIII (séance du 14 juillet 1876), et p. X (séance du 11 août).

B *Porte Médoc, rue Sainte-Catherine, 1-3* (1778).

« En fouillant les fondemens de la porte Médoc, tout auprès des tourelles du côté occidental, on trouva beaucoup de poteries et de petites statues » (BERNADAU, *Annales,* p. 234).

C *Rue Saige, 14, et rue Combes, maison Vène* (1851).

On découvrit des poteries et des fragments de statuettes en bronze et en terre cuite, au milieu des ruines d'une maison romaine incendiée (cf. *Commission des monuments,* 1850-1, p. 14).

J'ai tout lieu de croire que ces fouilles sont celles qu'on a décrites dans les *Archives historiques de la Gironde* (t. I, p. 421), en les plaçant petite rue de l'Intendance, n° 14. Cette rue est aujourd'hui la rue Saige. Ce qui est le plus à noter, à propos des objets qu'ont fournis les ruines de cette maison romaine, c'est le caractère des poteries : « Tous ces vases, de formes et d'épaisseurs diverses, d'une pâte très fine, étaient pour la plupart décorés de lignes horizontales, de couleurs blanche, jaune et rouge. Ces vases, assemblés l'un dans l'autre d'après leur forme, avaient été séparés entre eux par de la paille dont les cendres carbonisées étaient très facilement reconnaissables ». Toutes ces poteries étaient entièrement neuves.

« MM. VÈNE, COUDERT, MIALHE, SANSAS, etc., emportèrent plusieurs de ces débris ».

C' *Rue Saige, 11* (1878).

M. GIRAULT a signalé la découverte de tuiles à rebords, de fragments de poteries samiennes, et d'un mur en petit appareil (*Soc. arch.,* IV, p. 28).

Il semble que les fouilles de la maison Vène et de la rue Saige, n° 11, aient mis en présence des ruines d'une seule habitation romaine, qui devait être considérable et qui était une manufacture de poteries, comme celle de la porte Médoc.

D *Cours de l'Intendance, 2-4, hôtel Vertamon* (1836).

JOUANNET a décrit avec soin (*Acad.,* 1836, p. 131 et s.) les fouilles faites sur cet emplacement, qui ont amené la découverte d'une habitation romaine; au milieu des ruines on a retrouvé les enduits qui décoraient les appartements, des vases, des poteries



354 et s. samiennes, 26 poids de tisserands, une Minerve en beau marbre blanc, et des médailles des trois premiers siècles, depuis Auguste jusqu'à Constance-Chlore.

E *Hôtel de Bayonne* (1874).

« M. Vauclaire met sous les yeux de l'assemblée un grand nombre d'objets : petits vases, style en os, fragments de poterie rouge et noire, trouvés dans les fondations de l'hôtel de Bayonne.... Avec ces débris... on a trouvé, sur une longueur de 20 mètres et largeur 16, une couche épaisse de 10 à 15 centimètres de détritus que M. Delfortrie reconnaît être composée de restes de poissons » (*Soc. arch.*, I, p. XXII, séance du 4 déc. 1874). — « M. Vauclaire montre un peson en terre cuite et une monnaie de Domitien, trouvés dans les fondations de l'hôtel » (*Id.*, II, p. II, 8 janvier 1875).

F *Cours de l'Intendance, 19, et passage Sarget* (1876).

« En creusant les fondations de la nouvelle galerie qui joint le cours de l'Intendance à la place du Chapelet (passage Sarget) on a trouvé un certain nombre d'objets romains, tels que : charnières en os, vases en terre cuite, hochet d'enfant, boule gauloise, monnaies de Faustine, d'Antonin, d'Adrien, etc., ainsi qu'un grand nombre de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge dite *samienne*, et en poterie ordinaire rouge, noire, grise, etc.

« On y a aussi recueilli plusieurs fonds de vases en poterie *samienne* portant la marque du potier, et quelques fragments de bronze » (DE MENSIGNAC, *Société archéologique*, t. VII, p. 94, et t. III, p. 193 et 194).

La plupart de ces objets font aujourd'hui partie de la collection de M. BRAQUEHAYE.

G *Rue Porte-Dijeaux, 51* (1878).

« On a constaté à 3 mètres de profondeur les ruines d'une habitation gallo-romaine, détruite par un violent incendie. Dans les déblais remplis de cendres et de charbons, on a recueilli les objets suivants :... le *torse d'une statuette...*; nombreux *fragments de vases* de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, noire, grise, etc... Le sol vierge a été rencontré à 5 mètres de profondeur » (DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. IV, p. 55).

Ces objets appartiennent à MM. COMBES et BRAQUEHAYE.

H *Rue de Grassi, 9* (1880 et 1884).

La construction de la maison Petit a fait découvrir, outre quelques inscriptions lapidaires, une grande quantité de poteries, figurines, vaisselles, briques, des bronzes, notamment la soi-disant Artémis si bien décrite par M. Collignon (*Soc.*, VII, p. 55).

Beaucoup de ces poteries et de ces bronzes appartiennent à M. COMBES.

I *Rue de Grassi, 12 et 14* (1877).

« Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de 4m30. Au milieu de terres rapportées et de débris d'incendie, on a recueilli un *taureau* en bronze; hauteur : 0m04; quelques *petits bronzes : Helena, Constantin, Tétricus;* des fragments de bronze, de verre, de poteries *samiennes*, marbrées, noires, etc., etc. » (DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, III, p. 160).

La plupart de ces objets appartiennent à M. BRAQUEHAYE.



354 et s.

J *Rue Vital-Carles, en face de l'Archevêché* (1863).

SANSAS signale la découverte de poteries de toutes sortes, des ruines d'habitations gallo-romaines, rue Vital-Carles, en face de l'Archevêché, dans le nº 4435 de *la Gironde*, le 13 juillet 1863 (*Soc. arch.*, III, p. 187). La plupart des poteries conservées au *Dépôt* J.-J. Bel, non publiées par JOUANNET et données par SANSAS dans le *Bulletin des Antiquaires de France* de 1872, doivent venir de ces fouilles.

K *Prison municipale* (1867).

« Dans la rue Saint-Paul, le long de la prison municipale, on a découvert les restes d'un vaste établissement. Les murs très épais, et d'une construction parfaite, portaient le cachet de la belle époque romaine. Des pavages en marbre, d'autres en petites briques d'environ 10 centimètres, posées de champ et formant des dessins en feuille de fougère, des marbres de placage, de fortes moulures en marbre, etc., etc., tout indiquait l'emplacement d'un palais ou d'un établissement de bains. Des découvertes avaient eu lieu lors de la construction de la caserne municipale. Dans toutes ces fouilles, on a trouvé des débris de poterie samienne, des *os sciés*, des cornes de cerfs, des fragments de bronze, etc., etc. »

(SANSAS, *Progrès*, t. V, p. 750; *Soc. arch.*, t. VII, p. 201).

L *Rue de Cheverus, 43* (1878).

M. COMBES a trouvé, dans des décombres remontant à l'époque gallo-romaine, un assez grand nombre de poteries samiennes (*Soc. arch.*, IV, p. 127; V, p. VIII).

M *Cours d'Alsace-et-Lorraine, 81* (1880).

Une maison romaine assez étendue a été rencontrée à cet endroit par M. DE MENSIGNAC : les ruines ont livré un bon nombre de tessons de poteries et de briques (*Soc.*, VI, p. 94).

N *Rue du Loup, 68-74* (1868).

SANSAS signale, sur l'emplacement attenant aujourd'hui à ces maisons (immeuble Beauvallon), en dedans et au nord du mur romain, deux couches superposées d'habitations gallo-romaines, avec de nombreux débris de toutes sortes (*Progrès*, VI, p. 566; *Soc. arch.*, VII, p. 210).

O *Cours d'Alsace-et-Lorraine, 123, maison Marly* (1877).

« Tout auprès de cette ancienne muraille de ville, on a trouvé, à la profondeur de 2 mètres, les restes d'une habitation romaine, détruite par un violent incendie, ainsi que le prouve une quantité considérable de débris calcinés au milieu desquels on a trouvé les objets suivants : BRONZE...; — MONNAIES ROMAINES : *deux Balbin*, moyen argent...., *Marius*, moyen bronze; — TERRE CUITE ROMAINE : *vase* en forme d'urne, terre noire, hauteur : $0^{m}20$; *buste d'homme*...; nombreux débris de *poterie samienne* et de poterie romaine de deuxième et de troisième sorte... Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de $6^{m}20$ environ » (DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. III, p. 157).

Ces objets appartiennent à M. COMBES (cf. *Soc. arch.*, t. IV, p. X).

354 et s. **O'** *Cours d'Alsace-et-Lorraine, 125* (1880).

« Les ruines romaines que nous découvrons aujourd'hui, par suite des fouilles que nécessite l'édification de la maison Camau, n° 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine, nous permettent de croire que nous sommes en présence de la continuation des restes de l'habitation gallo-romaine, qu'en 1876 nous découvrîmes à côté, au n° 123... C'est à environ un mètre en contre-bas du sol actuel du cours que se rencontrent les débris romains ». M. de Mensignac énumère ces débris : coquilles en très grand nombre (*ostrea, cardium, pecten, helix,* tous coquillages comestibles), fragments de bronze, clefs, couteau, pièces de ferronnerie, six statuettes de « déesses-mères », briques marquées au nom d'*Octavius*, poteries samiennes et noires, débris de stuc [cf. ici XIV]. M. de Mensignac essaie enfin de reconstituer les principales pièces de l'habitation, et nous regrettons vivement qu'il n'ait pas accompagné d'un plan son exacte description : car je crois que la maison romaine du cours d'Alsace-et-Lorraine, n°s 125 et 123, est, avec celle de la rue Saige [C], la moins ruinée et la plus considérable qu'on ait trouvée à Bordeaux (*Soc. arch.*, VI, p. 89 et s.).

La plupart des pièces trouvées en cet endroit appartiennent à M. COMBES ; un certain nombre, à M. le marquis DE PUIFFERRAT.

P *Rue du Pas-Saint-Georges, 41* (1877).

« A l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la rue Bergère, les terrassements ont amené la découverte d'une mosaïque romaine à la profondeur de 3m33 ». En même temps on a recueilli une quantité de *débris de vases* de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge dite *samienne*. Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de 5 mètres sans rencontrer le sol vierge (DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. III, p. 159; cf. t. IV, p. x).

« Les poteries et bronzes divers ont été recueillis par M. le marquis DE PUIFFERRAT et par M. A. COMBES ».

Q *Rue des Ayres et rue Ravez* (1879).

« M. de Mensignac signale la découverte d'un mur gallo-romain de 1m20 d'épaisseur à l'angle des rues Ravez et des Ayres, à côté duquel on a trouvé des briques à rebords, un petit vase de 0m05 de hauteur, des fragments de poteries romaines » (*Soc. arch.*, VI, p. VIII, séance du 11 juillet 1879).

R *Faculté des Sciences et Lettres, cours des Fossés* (1881).

« Les fondations de la façade des nouvelles Facultés de Théologie, des Sciences et des Lettres ont permis de reconnaître à une profondeur de 3 mètres, sur une longueur de 80 mètres et une largeur de 2 mètres, différentes aires en béton, plusieurs petits murs et un four de l'époque gallo-romaine.

» Au-dessus de ces divers pavages régnait une couche, assez épaisse, de déblais d'incendie, composée de cendres, de charbons, de fragments de briques à rebords, de tessons de poteries romaines noire, grise, rouge, mordorée et rouge dite *samienne,* ainsi que de nombreux morceaux de peintures à fresque.

» Ces différents sols en béton ainsi que les petits murs se continuaient sous le sol du cours des Fossés.



» Sur un espace de 800 mètres carrés, et à toucher les découvertes citées plus haut, on a trouvé des débris de la même époque. **354** et s.

» On a recueilli aussi sur cette superficie deux monnaies romaines, l'une de Trajan et l'autre de Tétricus » (De Mensignac, *Soc. arch.*, t. VII, p. 135).

S *Cours des Fossés* (1878).

« Au milieu du cours des Fossés, on a rencontré à 2^m35 de profondeur, un sol en béton de 3 mètres de large... Au-dessous... [on a retrouvé des] fragments divers de poterie noire, rouge, mordorée, etc..., quelques monnaies romaines, *Tétricus, Faustine,* etc. » (De Mensignac, *Soc. arch.,* IV, p. 126).

Ces objets appartiennent à M. Combes.

T *Rue Pélegrin, 11, et rue du Hâ, 37 et 39* (1881).

« En établissant les fondations des maisons qu'on a édifiées, dans le courant de l'année 1881, au coin des rues du Hâ et Pèlegrin, sur l'emplacement des anciens immeubles nos 37 et 39 de la rue du Hâ, les terrassiers ont mis à jour, à 2^m50 de profondeur, une couche d'un mètre environ d'épaisseur, composée de débris romains complètement calcinés.

» L'incendie avait dû être tellement intense que les moellons et les tuiles à recouvrement avaient été réduits à l'état de cendre.

» L'enlèvement de ces déblais d'incendie a permis de reconnaître le soubassement de trois murs de même époque, dont deux avec rangées de briques et l'autre construit en moellons.

» Malgré cette forte calcination, on a pu recueillir deux fragments de style en os; quelques vases en terre cuite de formes et de grandeurs diverses ; de nombreux poids de tisserand (?) en poterie rouge et jaune; un petit croissant en bronze ainsi que plusieurs morceaux de même métal; différentes monnaies parmi lesquelles un quinaire en argent de la famille *Egnatuleia* (monnaie consulaire), un Auguste en bronze (colonie espagnole de Saragosse), un Tibère moyen bronze, un Tétricus, quelques monnaies de Nîmes, ainsi que plusieurs autres pièces trop calcinées pour pouvoir les reconnaître.

» On a ramassé aussi un col d'amphore portant la marque du potier, ainsi que de nombreux tessons de poterie, rouge, noire, grise et de poterie samienne à engobe rouge et à dessins en relief représentant des palmes, des écailles, des figures géométriques et d'autres des effigies d'animaux et d'oiseaux. Plusieurs fonds de vases de cette dernière poterie portent la marque de fabrique.

» L'emplacement fouillé est de 340 mètres carrés environ » (De Mensignac, *Soc. arch.,* t. VII, p. 127 et 128).

T' *Rue Pélegrin, 7 et 9.*

« En creusant les fondements des maisons 7 et 9 de la rue Pèlegrin, les ouvriers ont rencontré, sur la plus grande étendue de la partie fouillée, à 4 mètres de profondeur, plusieurs murs en moellons de l'époque gallo-romaine.

» Non loin de ces murailles, ils ont découvert une citerne de 1^m50 carré et de 2 mètres de profondeur, dont les murs construits avec de larges briques romaines avaient une épaisseur de 0^m80. Ce bassin pourrait bien être l'*impluvium* de l'habitation dont nous retrouvons une partie des murailles.



354 et s.

» Dans le fond de cette petite citerne on a recueilli quatre ou cinq vases de la même époque.

» Sur toute la superficie fouillée on a ramassé de nombreux fragments de poterie rouge dite *samienne* dont quelques fonds de vases portent des marques de fabrique » (DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. VII, p. 128).

U *Presbytère de Sainte-Eulalie* (1875).

« En creusant les fondements du presbytère de la paroisse Sainte-Eulalie, sur la place du même nom, on a trouvé plusieurs vases en poterie romaine, ainsi qu'un grand nombre de fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs, en terre cuite de même époque, de couleur noire, grise, rouge et rouge dite *samienne* avec dessins en relief et marques de fabrique » (DE PUIFFERRAT, *apud* DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, VII, p. 134).

Cf. *Soc. arch.*, t. II, p. IV (séance du 12 mars 1875); p. VI (séance du 9 avril 1875).

V *Rue Saint-Sernin, 71* (juillet 1876).

« M. Charles Braquehaye parle des fouilles faites rue Saint-Sernin, dans lesquelles il a recueilli une quantité considérable de débris de poteries antiques (romaines) noires, grises, brunes, rouges, blanches, mordorées, à vernis métallique, etc. Les nombreux types rencontrés dans les différents quartiers de la ville et la diversité des marques de potier qu'on y relève permettent de croire que Bordeaux est une des cités qui présentent le plus d'échantillons de la poterie de luxe de l'époque romaine....

« En juillet 1876, rue Saint-Sernin, nº 71, les fouilles ont été faites à la profondeur de 2m50 environ. On a trouvé divers objets romains tels que : une épingle en os, divers ustensiles, quelques petits bronzes de Tétricus et une grande quantité de vases romains, notamment des poteries à couverte rouge, dites *samiennes*, dont le nombre peut être évalué, sans exagération, à 200 au moins. Huit marques de potier ont été recueillies, ainsi que divers vases entiers; M. Augier en conserve quelques-uns » (BRAQUEHAYE, *Soc. arch.*, t. VII, p. 105, et t. III, p. X (séance du 11 août 1876).

Presque tous ces objets appartiennent aujourd'hui à M. BRAQUEHAYE.

X *Rue Thiac et rue Saint-Sernin* (1881).

« Les fouilles exécutées à l'encoignure sud-est des rues Thiac et Saint-Sernin pour l'édification de la maison Poinçot, ont mis à découvert, entre 3m et 3m50 de profondeur, quinze à vingt squelettes, ainsi que de nombreux débris de l'époque romaine.

» La plupart de ces squelettes avaient le crâne reposant sur un moellon.

» Les objets romains se composaient de nombreux tessons de briques à rebords, ainsi que d'un vase entier, de 14 centimètres de haut, à goulot étroit, panse large, muni d'une anse sur le côté, et d'une quantité de fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, jaune, noire, grise, et en poterie rouge dite *samienne;* parmi ces derniers un certain nombre avec dessins en relief et marques de fabrique.

» On a recueilli aussi un certain nombre d'objets en bronze composés de la moitié d'un anneau cylindrique, de plusieurs fibules, d'un style et d'un petit objet de forme rectangulaire, mesurant 0m019 de long sur 0m014 de large et 0m001 d'épaisseur. Cet ustensile, qu'on croit être un instrument de potier, est muni de six petites dents de 0m0015 de longueur, régulièrement espacées.



» On a ramassé aussi plusieurs monnaies romaines, parmi lesquelles des Trajan, des Adrien, des Marc-Aurèle et des Claude-le-Gothique » (AMTMANN, *apud* DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. VII, p. 104).

354 et s.

En troisième lieu, enfin, on a souvent trouvé, dans ce qui fut l'emplacement du port romain, au milieu de débris de tous les âges, des poteries samiennes et noires, beaucoup avec estampilles ou *graffiti*, par exemple, en 1880, à l'angle S.-O. de Saint-Pierre, avec des monnaies de Tétricus (de Mensignac, *Soc.*, VI, p. 104-105); en novembre 1884, à l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la place du Parlement. C'est également dans le port romain, à l'entrée de l'impasse Saint-Pierre, qu'on trouva en 1832 la célèbre statue d'Hercule (*Statistique*, I, p. 243).



I

CACHET D'OCULISTE

354

Les médicaments dont se servaient les anciens contre les maladies d'yeux étaient vendus sous la forme de bâtonnets, qui devaient à leur aspect le nom de collyres, *collyria,* du grec κολλύρα, « gâteau, tartelette ». La pâte qui composait ces collyres était dissoute dans de l'eau ou dans du vin, pour être ensuite appliquée en cataplasme sur l'œil malade.

Ces bâtonnets ou collyres étaient toujours estampillés : ils portaient le nom du fabricant et celui du remède, souvent aussi de courtes notices relatives à la manière de s'en servir et aux affections dont ils guérissaient. Galien [1] ne recommande jamais un collyre sans ajouter qu'on le reconnaît à ce qu'il est gravé (ἐπιγραφόμενον) à telle marque, par exemple « à la Reine », ou à tel nom de médecin connu. Ces indications étaient gravées en relief sur la pâte à l'aide d'un moule ou d'un cachet en pierre. Nous avons conservé un grand nombre de ces moules ou de ces cachets, qu'on est convenu d'appeler « cachets d'oculistes ».

Ces cachets sont d'ordinaire des parallélipipèdes en pierre tendre, dont les facettes ou petits côtés portent, en lettres creuses et rétrogrades, l'inscription destinée à être reproduite en relief sur les collyres. Il y a le plus souvent quatre inscriptions, une par facette, chacune concernant un remède différent : car le même spécialiste pouvait fabriquer et vendre plusieurs sortes de collyres.

Les noms gravés sont, croit-on avec raison, ceux des pharmaciens ou des empiriques qui fabriquaient et vendaient les médicaments. Il est

---

(1) Voyez surtout le *De Compositione medicamentorum* (Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους), livres IV et V. Un des cachets de ***Aelius Fotinus*** (DE VILLEFOSSE et THÉDENAT, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 14) donne le nom du fabricant, celui du remède, son mode d'emploi et la maladie dont il guérit :

AEL. FOTINI NAR DIN. EXOVOADIMP	*Aelii Fotini nardinum,* *ex ovo, ad impetum.*	« Collyre au nard, de Aelius Fotinus, à appliquer dans du blanc d'œuf, pour la période aiguë de l'ophtalmie ».

354 inutile, comme on le fait parfois, de chercher à distinguer entre le médecin qui l'inventait et le pharmacien qui le débitait : un même spécialiste devait imaginer, fabriquer et vendre le remède, ce qui est aujourd'hui encore le cas de tous les inventeurs de lunettes, de pastilles ou de dentifrices. « Il n'y avait pas dans l'antiquité comme de nos jours », a dit justement Marquardt (*Handbuch*, VII, p. 757), « de pharmaciens préparant des médicaments sur une ordonnance de médecin et sous le contrôle des magistrats. C'étaient les médecins qui devaient livrer eux-mêmes les remèdes : ce dont ils profitaient pour spéculer, vantant comme les meilleurs les plus coûteux, en gardant d'ailleurs secrète la composition, et vendant à côté de médicaments des recettes pour la beauté et des objets de toilette ».

Les seuls cachets qu'on ait conservés sont ceux de médecins oculistes. Il est probable que ces derniers surtout avaient besoin de ces objets, ayant plus souvent recours que les médecins ordinaires à des médicaments solides. Pour les médicaments liquides, on se servait d'étiquettes (ἐπαγγελία), sur lesquelles on écrivait les indications nécessaires, et que l'on collait sur le flacon contenant le remède, comme cela se pratique de nos jours.

On a souvent remarqué que presque tous ces cachets d'oculistes ont été trouvés en Gaule ou en Germanie. Je ne sais trop que penser de ce fait, mais je suis disposé à n'y voir que l'effet du hasard, du même hasard qui a conservé en Gaule infiniment plus de marques de potiers et autres inscriptions industrielles que dans n'importe quelle province de l'empire romain. Peut-être ce hasard n'est-il que le soin tout particulier avec lequel on réunit et on collectionne chez nous ces menus objets, ailleurs trop négligés.

Les cachets d'oculistes trouvés jusqu'à ces dernières années ont été publiés par Grotefend, *Die Stempel der rœmischen Augenærzte* (1867, Hanovre, in-8), recueil qui a été continué par M. Klein, *Stempel rœmischer Augenærzte* (1874, Bonn, in-4). MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont donné et continuent à donner dans le *Bulletin monumental* des études très soignées des cachets nouvellement trouvés ou peu connus, études dont un premier tirage à part a été publié (*Cachets d'oculistes romains*, 1882, Paris et Tours, in-8). On peut encore lire, à ce sujet, les excellentes pages que consacre à la matière M. Robert dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1875, Paris, in-8, p. 5 et s.).

354

a

P·VINDICIS
DIOXSV

b

ARP . PETVM

c

d

I· IR... FIDA

D'après l'original (collection Delfortrie).

Il est bien entendu que les lettres se lisent en creux, et de droite à gauche.

Var. :	a	b	d
DELFORTRIE *(Académie)* :	P.VINDICI DIOXSV		
—	—	—	—
ALLMER :	P.VINDICI DIOXSV*s*	P.VIN *dicis* ////////////IIII ///A///////////////////////////	P.VIN *dicis*//////////// AIBANV//////*i*MPETVL
—	—	—	—
DELFORTRIE (*Soc. arch.*) :	P.VILDICI DI' XSV		
—	—	—	—
DE VILLEFOSSE et THÉDENAT :	P.VINDICIS DIOXSV*s*	///////////////////////////////// ARP*aston ad im*PETVM	//////////////////// //////////////////(1) DA

Descr. — Voici la description qu'en donnent DE VILLEFOSSE et THÉDENAT, et qui est trop exacte pour que nous ne nous bornions pas à la reproduire :

« Le cachet est en stéatite (2) foncée, d'un vert brunâtre, douce au toucher; il a la

---

(1) M. DE VILLEFOSSE m'écrit au sujet de cette fin de ligne (2 juin 1886) : « Pour la 4e face, je crois au D. J'ai vu beaucoup de cachets et beaucoup d'inscriptions usées. Quand l'inscription est usée il ne reste plus que les parties creuses des lettres. C'est le cas pour la lettre D dont les parties creuses sont : la haste et le milieu de la boucle. »

(2) BRONGNIART, *Traité élémentaire de minéralogie*, t. I, p. 494 : « La stéatite est un minéral compact ou d'une consistance terreuse, à cassure terne, écailleuse, ou même schisteuse, très onctueux au toucher, se laissant rayer avec l'ongle et couper avec le couteau comme le savon, dont il a souvent le poli gras et la translucidité ». Voyez WURTZ, *Dictionnaire de Chimie*, t. V, p. 185, au mot *talc;* A. DE LAPPARENT, *Cours de minéralogie* (1884, Paris, Savy, in-8), p. 407. Il est probable que la stéatite qui servait à la fabrication des cachets d'oculistes chez les Romains était tirée des carrières des Alpes.



354 forme d'une tablette quadrangulaire, dont la longueur est de 0m056 et la largeur de 0m025; l'épaisseur des tranches est de 0m009; il ne porte pas de biseaux à proprement parler, mais les angles ont été légèrement rabattus des deux côtés de la tranche sur laquelle est inscrit le nom de Vindex.

» Cette tranche, en effet, portait primitivement une autre inscription. Il suffit d'examiner avec attention les caractères encore visibles sur les deux grandes tranches pour se convaincre qu'ils n'ont pas été gravés par la même main qui a tracé le nom de Vindex; on doit considérer les inscriptions de ces grandes tranches comme antérieures et appartenant à un état primitif du cachet; les lettres y étaient établies avec sûreté, soin et régularité, tandis que sur la tranche dont les angles sont rabattus et qui seule peut être lue avec certitude dans l'état actuel du monument, la gravure est tremblée, inégale et irrésolue; en outre, les lettres y sont plus maigres que sur les grandes tranches. Nous avons donc affaire à un cachet qui a appartenu à plusieurs oculistes et dont Vindex a été le dernier possesseur et le seul connu, car les autres noms ne sont plus visibles. »

La hauteur des lettres de la première tranche est de 0,0025, celle des autres, de 0,003. A la seconde ligne de la tranche **b**, MP sont liés ensemble.

Hist. — « Lorsqu'en 1868 la ville de Bordeaux fit exécuter les travaux du grand égout collecteur et de ses annexes », dit DELFORTRIE (*Soc. arch.*), « les fouilles mirent à découvert de nombreux vestiges des temps préhistoriques et de l'époque Gallo-Romaine. Parmi ces derniers, il en est un qui, bien que de dimension fort exiguë, présente cependant un vif intérêt; il fut trouvé associé à des débris de poterie Samienne, à 1m50 de profondeur, au carrefour formé par les rues Lacave et de la Chartreuse, à 10 mètres environ de la place Mériadeck, dans un terramare reposant sur un lit de tourbe, épais de 0m60, qui recouvrait lui-même le falun de Terre-Nègre caractérisé par la présence de la *crania abnormis* ». Ce cachet fait partie de la collection Delfortrie.

Bibl. — DELFORTRIE : 1° *Académie*, 1868, *actes*, p. 517 (avec croquis); 2° *Soc. arch.*, t. VII, p. 178 (avec croquis). = ALLMER, *Revue épigraphique*, n° 235, t. I, p. 209. = DE VILLEFOSSE et THÉDENAT, *Bulletin monumental*, t. XLIX (1883), p. 181, n° XXIII (avec croquis). — *Inde, Philologische Wochenschrift*, 7 juillet 1883, col. 848.

a: *P(ublii) Vindicis dioxsus.*
b: *..i.r......a........i* (???).
arpa[st(on) po]s[t] (?) *impetum.*
d: [.............] *m*:
im ou *iei* (??) *nra* ou plutôt *rra* (??)......... *eda* ou *ena* (??).

Publius Vindex vendait, pour les maladies d'yeux, un remède appelé *dioxsus*. C'était, disent MM. de Villefosse et Thédenat (*Cachets*, t. I, p. 66), « une composition dans laquelle entrait le vinaigre, ὄξος; de là son nom ». *Collyrium dioxus ad asperitudines oculorum tollendas conficitur*, dit Marcellus Empiricus (p. 280 E, éd. Henri Estienne, 1567, in-f°).

La pharmacie de Vindex débitait également un remède appelé *harpaston (arpaston)* ou *harpagion*, connu par d'autres cachets (de Ville-

fosse, p. 98), mais dont on ignore la composition. Les deux mots viennent en tout cas également du grec ἁρπάζειν, « saisir », ce qui justifie l'hypothèse de nos amis MM. de Villefosse et Thédenat, que l'ἁρπαστόν serait « un mordant très énergique » (p. 100). Ce remède devait s'employer soit *ad* soit *post impetum,* c'est-à-dire soit pour combattre la première attaque de l'ophtalmie, soit après que la première violence du mal était passée (*id.*, p. 17). L'aspect du cachet m'a fait préférer *post* : mais un remède aussi énergique n'était-il pas plus utile au début de la maladie, *ad impetum*?

Quant aux autres produits que vendait la maison Vindex, on ne peut en lire les noms sur les faces du cachet. M. de Villefosse suppose à la fin du quatrième côté « *a*]*d a*[*spritudines* », c'est-à-dire « remède pour les granulations des paupières » (cf. p. 76). Mais, si la dernière lettre est bien un A, l'avant-dernière, malgré son apparence de parenthèse, ne peut guère être regardée comme un D, et le trait qui précède est trop vertical pour représenter un A.



II

CACHETS D'ANNEAUX

Les anneaux *(annuli)*, dont l'usage fut infiniment répandu dans l'antiquité, n'étaient pas seulement un insigne ou une parure, mais servaient encore pour apposer un nom ou une signature à l'aide d'empreintes faites sur la cire : d'où l'épithète de *signatorii* qu'on leur donne souvent. A cet effet, le châton de l'anneau *(pala)* portait une inscription, gravée en relief ou en creux soit sur le métal, soit sur la pierre précieuse qui le décorait d'ordinaire. Cette inscription était presque toujours le nom ou les noms du possesseur de l'anneau, noms qu'on mettait tantôt au génitif, tantôt, mais plus rarement, au nominatif: il arrive très fréquemment d'ailleurs que ces noms soient abrégés par leur initiale. Quelquefois on les remplaçait par des saluts ou des exclamations, comme VIVAS FELIX, ou, chez les chrétiens, SPES IN DEO, ou VINCET DEVS (voyez en particulier les inscriptions des *annuli signatorii* de l'Italie méridionale, dans le *Corpus*, t. X, n°s 8058, 8059, 8060 et 8061; cf. la préface de M. Mommsen, p. 915).

355 et s.

« Les Romains », dit M. Bouché-Leclercq (*Manuel*, p. 361), « ne portaient, à l'origine, que l'anneau de fer, et l'anneau d'or, — probablement avec le sceau de l'État, — était l'insigne des ambassadeurs. L'anneau d'or fut adopté par les sénateurs patriciens, puis porté par tous les sénateurs, bientôt par tous les *nobiles*. Les chevaliers *equo publico* s'en emparèrent à leur tour, et après eux, — au dernier siècle de la République (?), — tous les chevaliers. Sous l'Empire, on voulut empêcher de nouvelles usurpations; mais les empereurs eux-mêmes prodiguèrent l'anneau d'or de telle sorte que, sous Hadrien, cet insigne n'est plus guère qu'une décoration ». — Voyez du reste Pline, *Histoire naturelle*, 33, § 8-36.

Nous ne possédons à Bordeaux que deux cachets de ce genre, l'un (n° 355) sur anneau d'or; l'autre (n° 356), sur anneau de bronze.

355

P · P ·

Vu en juin 1884, dans la collection Dubois. DUBOIS m'a dit que l'objet a été trouvé dans sa propriété, rue Ségalier, 27. Les lettres avaient environ 3 millimètres.

P(ublii) P...

Ce sont les initiales des noms du propriétaire, sans doute de son prénom et de son surnom. De même que dans le cachet d'oculiste (n° 354), on ne trouverait pas ici le gentilice.

356

CCIΛ

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Nous donnons les lettres telles qu'elles apparaissent sur l'empreinte.

Descr. — Lettres de 0,005 de hauteur, d'assez bonne forme, gravées en creux, et de droite à gauche, sur le châton d'un anneau en bronze, mesurant 0,024 de diamètre extérieur.

Hist. — L'anneau, trouvé rue Laroche, a été donné à DE PUIFFERRAT par ÉMILE LALANNE (communication de DE PUIFFERRAT).

C(aii) C(.....ii) Ja(nuarii??).

Peut-être les deux dernières lettres sont-elles les initiales de deux noms *(cognomina)* différents, ou la dernière lettre indique-t-elle la profession, la qualité ou la patrie du possesseur de l'anneau (cf. Mommsen, *Corpus*, t. X, p. 915).



III

VERRES

357 et s.

Il est relativement rare de trouver des inscriptions sur des objets en verre; la plupart du temps encore, ces inscriptions accompagnent des dessins gravés sur ces objets et leur servent de légendes (cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 732) : s'agit-il par exemple de coupes de verre représentant des combats de gladiateurs, la figure de chaque combattant est accompagnée de son nom. Parfois l'objet porte des acclamations, des souhaits adressés à celui à qui il est destiné, par exemple : BIBE VIVAS MVLTIS ANNIS, ou, ΠΙΕ ΖΗΣΑΙΣ ΚΑΛΩΣ (Deville, p. 30). Il est plus rare de rencontrer la marque de fabrique ou le nom de l'ouvrier.

La marque que l'on trouve le plus fréquemment est celle des fabricants de Sidon : Irénée, Nikon, Ariston et Artas, de Artas surtout, dont les produits, marqués aux empreintes ARTAS SIDON ou ΑΡΤΑC CΕΙΔΩ, ont été retrouvés dans presque toutes les provinces de l'empire romain. C'est que l'industrie verrière de Sidon fut longtemps célèbre dans l'antiquité (Deville, p. 6). Toutefois les fabriques de Campanie et de Rome firent, sous l'empire, une sérieuse concurrence à celles de Phénicie et d'Égypte, et Pline nous apprend qu'au temps de Titus on commençait à travailler le verre en Espagne et en Gaule (*jam vero et per Gallias Hispaniasque simili modo harena temperatur, Hist. nat.*, 36, 194). Une inscription de Lyon nous a même fait connaître un Carthaginois établi dans la ville en qualité de *opifex artis vitriae* (de Boissieu, p. 427) : il s'appelait *Julius Alexander*. Il est probable que les initiales marquées sur les objets en verre trouvés en France désignent souvent des industriels gaulois.

Ces marques ont été publiées par M. Schuermans dans ses *Sigles figulins* (1867, Bruxelles, in-8), mais pêle-mêle avec les autres marques gravées sur des objets de toute sorte. Elles ont été reprises et complétées dans un travail de M. Frœhner, *Nomenclature des verriers* (1879, Le

357 et s. Pecq, in-8), extrait de son grand ouvrage sur *La verrerie antique* (1879, le Pecq, in-f°). Voyez encore sur la matière le livre de M. Achille Deville, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité* (1873, Paris, in-4).

357

I	II
M T Ͻ	M T Ͻ
Musée d'armes (n° 1971 de l'*Inventaire*).	*Musée d'armes* (n° 1972 de l'*Inventaire*).

Descr. — Lettres en relief, de 0,015 et 0,09, gravées sur le fond de bocaux en verre, très bien conservés, tous deux d'égales dimensions, hauts de 0,11. — C'est évidemment le même cachet qui a servi pour les deux marques.

Hist. — Ces deux verres, et deux autres aujourd'hui perdus (sans marques de fabrique, semble-t-il), « avaient été », dit JOUANNET, « soigneusement renfermés dans un coffret, dont le bois n'existait plus, mais dont nous trouvâmes les attaches angulaires en fer »; ils ont été trouvés en 1830 dans le cimetière romain de Terre-Nègre.

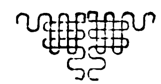
Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. IX, n° 43; le type des vases est dessiné pl. VII, n° 20; cf. p. 159 et 172.

M(arci) T(.........ii) C....

358

a	b
V	(
D'après l'original. — Lettre de 0,02, en relief assez saillant, sur la paroi extérieure d'un fragment de verre antique, qui semble avoir appartenu à un grand vase.	D'après l'original. — Lettre de même aspect, sur un fragment entièrement semblable.

Hist. — Ces deux fragments ont fait partie du même vase, et ont été trouvés en même temps, rue de Grassi, n° 12 (salle des Ventes). Ils sont conservés par BRAQUEHAYE.



IV

BRIQUES

De toutes les marques recueillies sur des objets fabriqués, celles des briques *(lateres, lateres cocti)* sont les plus intéressantes et les plus utiles pour l'histoire générale de l'industrie romaine. Le développement prodigieux que prirent, sous l'empire, ces constructions publiques et municipales dont la brique était un élément essentiel, murs, amphithéâtres, thermes ou aqueducs, fit multiplier à l'infini les briqueteries et les manufactures de terres cuites *(figlinae)*. Chacune avait sa marque, estampillée sur ses produits. Par ces marques, nous apprenons les noms des grands industriels de Rome, qui étaient souvent des personnages d'un rang très élevé: par exemple, Marcus Rutilius Lupus, Quintus Asinius Marcellus et Lucius Plautius Aquilinus, consuls ou membres de famille consulaire, possédaient d'immenses fabriques (Marquardt, *Privatleben*, p. 645). Les empereurs eux-mêmes en acquirent ou en confisquèrent, et ce ne fut pas le moindre de leurs revenus: la dynastie des Jules et des Claudes posséda la manufacture appelée *officina Pansiana*, près de Rimini; Domitien, Trajan, Hadrien, Faustine, la femme d'Antonin le Pieux, bien d'autres princes ou princesses de la famille impériale s'enrichirent à ce commerce. De leur côté, les légions fabriquaient elles-mêmes les tuiles nécessaires aux travaux militaires, tuiles marquées, cela va sans dire, au nom et au numéro du corps: ces estampilles nous permettent de retrouver les campements des légions, les districts qui étaient de leur ressort, et même de les suivre dans leurs expéditions. Enfin, il arrive souvent que les briques portent les noms des consuls sous qui elles ont été faites: ce qui rend possible de fixer, presque à coup sûr, la date du monument auquel elles ont été employées.

359 et s.

Nous ne possédons malheureusement pas à Bordeaux de brique datée. Une seule parmi celles que nous allons donner, celle de *Publius*

359 et s. *Rutilius Antoninus* (nº 372), semble être, à cause de la présence de ce nom, d'exportation étrangère et provenir d'une grande manufacture italienne. Les autres paraissent sortir de fabriques locales, dont les deux plus estimées furent sans doute celle du citoyen romain *Caius Octavius Catulus* et celle de *Merula,* fils de *Toutissa, Biturix Cubus,* citoyen biturige cube.

Nous n'avons encore trouvé, parmi les briques innombrables qui ont été employées dans la construction du Palais-Gallien et de la muraille gallo-romaine, aucun fragment estampillé qui puisse nous donner une indication certaine sur l'âge de ces importantes constructions et sur l'origine des matériaux. La brique au nom de *Lupus* (nº 361) vient peut-être de l'amphithéâtre : mais nous ne pouvons que le supposer.

Voyez, sur ces marques de fabrique, outre celles qui sont disséminées dans le recueil de Schuermans, les collections données par M. Descemet, *Inscriptions doliaires Latines, marques de briques relatives à une partie de la gens Domitia* (1880, Paris, in-8), et par Marini dans son manuscrit *Le iscrizioni dolari* (Vatican 9110), récemment publié par M. de Rossi (Rome, 1885); cf. les savants articles de M. Geffroy publiés, à propos de ces deux livres, sur *L'épigraphie doliaire* chez les Romains, dans le *Journal des Savants* de 1886. Sur la fabrication des briques, voyez Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Rœmern*, t. II (1879, Leipzig, Teubner), p. 9 et s.

359



D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Belles lettres en relief, à peine saillantes, grasses et aplaties, hautes de 0,025. Le mot est encadré.

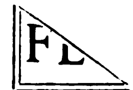
Fragment de brique épaisse de 0,035.

Hist. — Trouvée maison Petit, rue de Grassi, nº 9.

Anthi (officina).

Anthus est le nom grec ἄνθος, « fleur ».

360



D'après l'original (collection Braquehaye).

Descr. — Lettres en relief, hautes de 0,02, d'assez bonne époque.

La brique a 0,024 d'épaisseur.

Hist. — Trouvée le 6 mai 1882, devant l'École des Beaux-Arts (rue Ravez), dans les déblais d'une tranchée, par BRAQUEHAYE.

Fl[avius].

361

LVP

D'après l'original (*Musée d'armes,* anciennement au *Dépôt* J.-J. Bel). — Provenance inconnue.

Descr. — Lettres en creux, de basse époque, épaisses, allongées et grasses, hautes de 0,035.

La brique, aujourd'hui brisée, mais qui paraît avoir été considérable en largeur et en longueur, a 0,04 d'épaisseur.

Lup(us).

Ce Lupus est-il le Marcus Rutilius Lupus qui fut propriétaire de la manufacture appelée *figlina Brutiana,* de l'an 109 à l'an 122 de notre ère, et dont les produits portaient un loup comme marque (Borghesi, *Œuvres,* t. IV, p. 387)? Je ne le pense pas. La forme des lettres, allongées, grasses, laides, et en particulier l'aspect du P, dont la boucle rejoint la haste, ne nous permettent pas de placer la brique avant le troisième siècle.

Les dimensions de la brique, sa forme, l'âge des lettres sembleraient faire croire qu'elle a servi à la construction du Palais-Gallien. De fait, Caila mentionne dans son *Explication* [ms.], n° 74, des « briques » trouvées dans les fouilles faites dans le cirque du Palais-Gallien » en 181.. [*sic*] ». Mais aurait-il omis de transcrire la marque du fabricant, si l'une de ces briques l'avait portée?

Marques de Merula.

362 et s. Les briques estampillées au nom de *Merula* sont de deux sortes : les unes portent « *Merula, Toutissae f(ilius)* », les autres, « *Merula Cubus* ». Il est visible que les unes et les autres concernent le même Merula : les lettres des deux cachets ont en effet la même hauteur, à peu près 17 millimètres ; elles sont absolument de la même forme et appartiennent également à une assez bonne époque. Les dimensions et l'aspect de l'estampille sont identiques : l'inscription est gravée dans une couronne circulaire, dont le centre est toujours formé par une rosace à quatre lobes. Les briques ont enfin la même teinte rosée et le même grain.

Ce *Merula*, fils de *Toutissa*, s'appelle *Cubus*, c'est-à-dire, probablement, *civis Biturix Cubus*, membre de la cité des Bituriges Cubes, cité dont *Avaricum*, Bourges, était le chef-lieu. *Merula*, « le merle », paraît un nom d'origine latine ; l'autre nom est en revanche essentiellement celtique : *Toutissa* est formé, à l'aide du suffixe *-issa* (cf. p. 214), du radical *tout-*, dont l'épigraphie gallo-romaine nous a fait connaître un très grand nombre de dérivés, *Toutus* et *Toutius*, *Toutiorix*, *Toutillus*, *Touto* et *Toutona*.

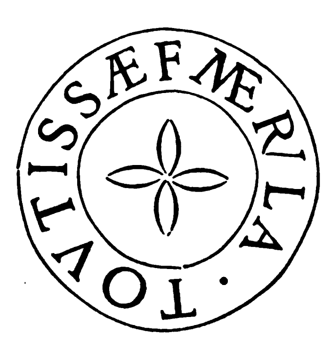
Ces deux marques se sont rencontrées, non pas seulement à Bordeaux (cf. ici), et dans le territoire des Bituriges Vivisques (cf. plus loin), mais encore au dehors et assez loin de nos pays. On les trouve toutes deux à Saint-Georges-de-Didonne près Royan, par conséquent chez les *Santones* (*Société archéologique*, t. IV, p. 26 ; Audiat, *Épigraphie Santone*, p. 67). M. le marquis de Puifferrat possède un MERVLA. CVBVS, qui vient, m'a-t-il dit, de Hure, endroit qui devait faire partie du territoire des *Vasates*. Benjamin Fillon en cite un autre provenant d'Auzay en Vendée, chez les *Pictones* (*L'art de terre chez les Poitevins*, 1864, Niort, p. 23 ; *inde*, Schuermans, n° 1789). Il en résulte qu'on ne peut guère retrouver, à coup sûr, l'endroit où Merula avait installé sa fabrique, quoique, étant donné le nombre de ses briques rencontrées chez nous, on soit en droit de supposer que cet industriel se fût établi dans le territoire des Bituriges Vivisques. L'époque à laquelle il vivait

est tout aussi difficile à établir. D'après l'âge des médailles qui ont été trouvées en même temps que les briques portant son nom, en particulier à Saint-Georges-de-Didonne, on ne peut le placer après le temps de l'empereur Antonin. D'après la forme des lettres, j'ai tout lieu de croire qu'il florissait au premier siècle, mais plutôt vers la fin qu'au commencement de ce siècle. En tout cas, ses produits n'ont jamais été employés dans la muraille gallo-romaine et ne se rencontrent qu'au milieu de constructions antérieures au rempart et démolies pour lui faire place. **362 et s.**

Notons enfin que la marque « *Merula, Toutissae f.* », est la plus commune à Bordeaux même, peut-être la seule qu'on y ait trouvée (cf. la remarque jointe à notre n° 365). Au contraire, « *Merula Cubus* » paraît plus fréquent hors de Bordeaux.

Descr. — Les lettres des cachets de Merula sont en relief, hautes de 0,017; la forme est excellente et de bonne époque. — Le cachet est gravé dans une couronne circulaire, dont le centre est occupé par une rosace à quatre feuilles : entre chaque feuille de la rosace, des points.

I **362**



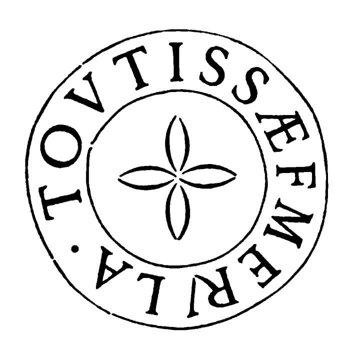
D'après la description donnée par Sansas.

Hist. — Trouvée en 1868, dans les fouilles de l'immeuble Beauvallon (rue des Trois-Canards, vers les nos 68-74 de la rue du Loup; cf. n° 54, *hist.*), parmi les décombres calcinés d'une habitation romaine antérieure à la construction de la muraille; cf. p. 429, N (Sansas).

Bibl. — Sansas : 1° *Progrès*, t. V, p. 567 (*Société archéologique*, t. VII, p. 211); 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* de 1872, p. 143.

---

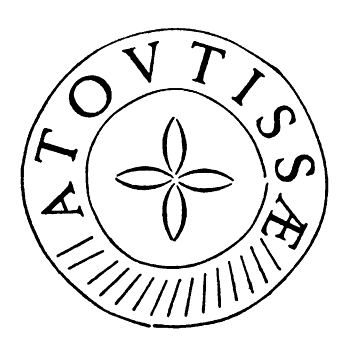
363 **II**



D'après un estampage pris par JOUANNET et conservé dans ses notes ms. [IX].

La marque ne provient peut-être pas de Bordeaux. — Elle diffère de la précédente en ce que, dans *Merula,* M et E ne sont point liés.

364 **III**



D'après l'original (*Musée d'armes :* autrefois au *Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel).

Épaisseur de la brique : 0,022.

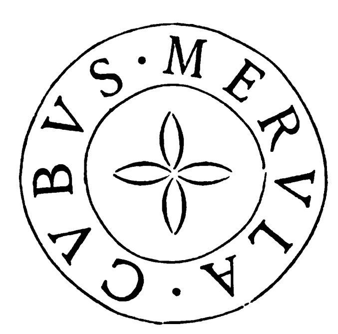
Hist. — Trouvée « rue des Trois-Canards, voie du Peugue, maison Beauvallon, 1868 » (note ms. de SANSAS jointe à l'objet); cf. nº I, *hist.*

Il n'y a pas de point entre *Merula* et *Toutissac.*

IV. — En mentionnant les découvertes faites dans l'immeuble Beauvallon (cf. nºs I et III), SANSAS ajoute qu' « on a également trouvé la trace » de cette marque de fabrique « au marché des Grands-Hommes » (*Progrès,* V, p. 567; *Soc. arch.,* VII, p. 211). Voyez, sur ces fouilles, *Soc. arch.,* VII, p. 95.

V. — Le même SANSAS ajoute au même endroit : « La même marque a été encore trouvée sur des tuiles, dans les déblais du cloître Saint-André. »

VI **365**



D'après un estampage conservé dans les notes ms. de JOUANNET [IX].
Descr. — Hauteur des lettres : 0,017. — Les caractères et le cachet sont absolument semblables à ceux de l'inscription précédente.

La marque n'a peut-être pas été trouvée à Bordeaux : Jouannet ne donne aucune indication sur la provenance de l'objet.

Marques de C. Octavius Catulus.

366 et s.

Les briques fabriquées par *Caius Octavius Catulus* n'ont été rencontrées jusqu'ici, à ma connaissance du moins, qu'à Bordeaux. Nous pouvons donc croire que Catulus est un industriel établi ici-même, appartenant à cette *gens Octavia* dont un représentant éleva en 224 un autel à la Tutelle (n° 20). Toutefois, Octavius Catulus paraît avoir vécu bien avant cette date; car la forme des lettres qu'on lit sur les fragments dénote une excellente époque, et une brique estampillée à ce nom a été rencontrée, servant de couvercle à une urne cinéraire (cf. p. 452, n° III), dans le cimetière de Terre-Nègre, qui a été certainement abandonné après Marc-Aurèle. Je crois les briques de Octavius antérieures à celles de Merula.

Les briques de C. Octavius Catulus ont servi en plus grand nombre que celles de Merula à la construction des maisons romaines de Bordeaux antérieures au quatrième siècle.

Descr. — Les lettres sont grasses, imprimées en creux ; elles ont 11 millimètres, et paraissent de très bonne époque.

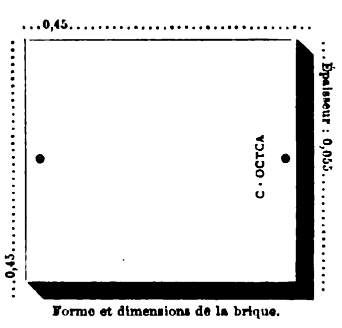
366 I **C·OCTCAV**

D'après l'original (*Musée d'armes,* anciennement au *Dépôt* J.-J. Bel).
Fragment de brique carrée, épaisse de 0,03.
Bibl. — RENIER, fiches ms., d'après un dessin de ROBERT.

367 II **C·OCTCAV**

D'après l'original (collection Dubois).
Brique à rebord, trouvée près de la Cathédrale.

368 III **C·OCTCAV**



Forme et dimensions de la brique.

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel).
Var., descr. et hist. — Cette brique, trouvée à Terre-Nègre, servait de couvercle à l'*urne cinéraire* mentionnée plus loin (p. 456) : « Brique énorme », dit JOUANNET, « portant l'inscription C.OCT.CA. Les deux boutons qui s'élèvent sur cette brique démontrent qu'elle n'a pu être fabriquée pour un autre usage ».
Bibl. — JOUANNET : 1° *Catalogue,* dans la *Société archéologique,* t. IX, p. 20 et p. 26; 2° *Académie,* 1831, p. 151.

Cette brique est de celles que Vitruve appelle *lateres sesquipedales,* mesurant un pied et demi dans les deux sens. Un pied et demi romain *(cubitus)* donne 0,4436, c'est-à-dire, à 5 millimètres près, ce que nous avons mesuré sur notre brique.

369 IV **C·OCT·CA**

D'après l'original (collection du marquis de Puifferrat).
Brique épaisse de 0,03, trouvée rue Beaubadat (maison aux Cariatides).

V C·OCTCA 370

Donnée par SANSAS, *Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1872, p. 143.

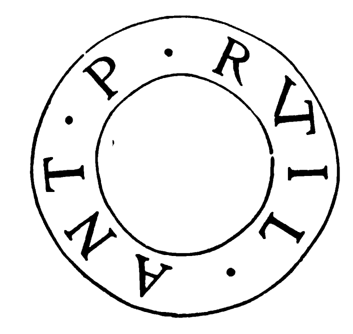
C'est peut-être le n° III ou le n° I.

VI-IX C·OCTC 371

Un exemplaire d'après l'original (collection Combes : brique à rebord, épaisse de 0,027), les autres d'après la copie donnée par DE MENSIGNAC, *Société archéologique,* t. VI, p. 93.

Hist. — Au milieu de 1880, on trouva, en creusant la maison n° 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine, « à un mètre en contre-bas du sol actuel », « un certain nombre de briques à rebords, dites briques de recouvrement, dont quatre tessons portent en caractères très lisibles et gravés en creux la marque de fabrique ». Cf. ici p. 430, O'.

372



D'après l'original *(Musée d'armes).*

Descr. — Lettres en relief, de 0,017, de bonne époque.

Cachet en forme de couronne circulaire, large de 0,068. — Épaisseur de la brique : 0,033.

Hist. — Découverte en mai 1884, au milieu de poteries et de débris gallo-romains, dans le sol de la cour de la maison Petit, rue de Grassi, n° 9 (cf. p. 428). Donnée par PETIT à la Ville.

Bibl. et var. — JULLIAN, *Bulletin épigraphique,* t. IV, p. 192. — J'ai présenté cette brique à la *Société archéologique,* le 13 juin : je ne sais pourquoi on donne comme inscription ACVBVS. dans les *Comptes-rendus* (1883-4, p. 91).

P(ublius) Rutil(ius) Ant(oninus) ou *Ant(iochus?).*

La *gens Rutilia* a fourni un célèbre manufacturier, *Marcus Rutilius*

372 *Lupus*, dont nous avons parlé ici même (p. 447), qui vivait en Italie au temps de Trajan et de Hadrien, et dont les briques portaient un loup comme marque. Peut-être le Rutilius dont il est question ici est-il un parent de ce Lupus, son héritier ou son prédécesseur dans l'exploitation de la manufacture de briques : notre débris serait alors d'importation italienne.

Des briques aux noms de *Rutilius Liberalis* (Gruter, page 184, n° 10), *Rutilius L.* (*Corpus*, tome IX, 6078, n° 144), *Rutilius* (*Corpus*, t. X, 8042, n° 88), *Rutilia Ocratia* (*figlina Vicciana, Corpus*, t. X, 8043, n° 78; 8046, n° 25), ont été rencontrées à Rome, dans le sud de l'Italie et en Sardaigne.



V

URNE CINÉRAIRE

Les urnes se reconnaissent à leur forme bombée, à leur col étroit et surtout à leurs deux ou trois anses, l'une, qui n'existe pas toujours, fixée au col, les deux autres sur les côtés. C'est surtout la présence de ces anses qui les distingue, dit-on généralement, des *ollae*, qui servaient, comme les urnes, à recueillir les cendres des morts. On faisait des urnes cinéraires en toute sorte de matière, en or, en argent, en airain, en porphyre, en marbre, en pierre, en albâtre, en terre cuite [1] : bien entendu, c'étaient des urnes en terre cuite qui renfermaient les cendres des pauvres gens. Qu'on se rappelle les vers de Properce (2, 12) : **373**

Deinde ubi suppositus cinerem me fecerit ardor,
Accipiat manes parvula testa meos.

On n'a trouvé à Bordeaux que des *ollae* et des urnes en terre cuite, presque toujours remplies de cendres et de débris d'ossements. Ce fut surtout vers 1824 et 1830 qu'on recueillit un très grand nombre d'objets de ce genre, lorsqu'on explora le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre, cimetière qui était visiblement celui des pauvres gens de l'ancien Bordeaux. « Les urnes bituriges » qu'on y recueillit, a dit Jouannet (*Académie,* 1831, p. 149), « sont toutes de la plus grande simplicité, de » véritables urnes pythagoriciennes ; elles ne se recommandent que par » leurs formes en général pures et gracieuses. Les plus ornées le sont de » filets entre lesquels l'ébauchoir traça des hachures tantôt irrégulières, » tantôt symétriquement disposées. Quelques-unes sont cannelées trans» versalement sur toute leur hauteur ; d'autres ont seulement un ban» deau cannelé. La plupart portaient un couvercle sans gorge, un peu

[1] Voyez surtout KIRCHMANN, *De funeribus Romanorum* (1605, Hambourg, in-16), p. 376 et s.

373 » bombé, et muni au centre d'un bouton plat; mais avant de confier le » vase à la terre, on retournait ce couvercle, le bouton vers l'intérieur, » comme pour opposer un obstacle à la main qui aurait voulu ouvrir » l'urne [1]... Avec les cendres et les ossemens nous avons quelquefois » trouvé une médaille, généralement très bien conservée [2]; d'autres » fois, ou une fibule, ou un de ces petits vases de verre auxquels on a » donné le nom de *lacrymatoires*. Nous avons pu reconnaître que ces » objets, tantôt avaient suivi le corps au bûcher, tantôt avaient été » déposés après l'incinération. Dans le premier cas, les métaux et le » verre ont été en partie fondus, et sont devenus presque mécon- » naissables. Certaines urnes étaient accompagnées de quelques vases » placés en dehors, mais près d'elles. »

Jouannet ajoute qu' « on remarque sur un petit nombre de ces vases, » deux ou trois lettres tracées grossièrement à la pointe, probablement » les initiales du nom du mort ». Jouannet ne signale cependant que l'inscription suivante, la seule également dont j'aie eu jusqu'ici connaissance.

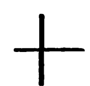
373

PLV

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1600 de l'*Inventaire*).

Descr. — Ces lettres, hautes de 0,018 à 0,02, en caractères à demi cursifs, ont été gravées à la pointe, après la cuisson, mais avec assez de soin, sur la panse d'une urne cinéraire en terre cuite blanchâtre.

Sur un autre côté de la panse, on a gravé à la pointe le signe suivant, haut de 0,045 :



L'urne, à trois anses, a 0,50 de hauteur. L'ouverture mesure 0,26.

« Ce vase », dit JOUANNET (*Académie*, p. 151), « renfermait une quantité considérable de cendres, d'ossemens et deux lacrymatoires de verre. En dehors et contre l'urne, était appliqué un cordon perpendiculaire composé de sept petits vases pareils, emboîtés les uns dans les autres...

---

(1) Ce sont ces couvercles que mentionne une inscription donnée par MURATORI, p. 1756, n° 7 : OLLAE QVAE SVNT OPERCVLIS ET TITVLIS MARMOREIS. Voyez, sur ces couvercles, DE CAUMONT, *Abécédaire*, p. 441.

(2) Toutes ces médailles, dit ailleurs JOUANNET (page 136), « sont de fabrique romaine, de moyen bronze, ordinairement frustes... Excepté Othon et Vitellius, il s'en est trouvé de tous les règnes, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle; celles d'Auguste et de Tibère étaient rares ». Ce cimetière semble donc avoir été abandonné au deuxième siècle.

373

« Son couvercle est un carreau de terre cuite, muni de deux boutons, et portant pour marque de fabrique C. OCT. CA ». Voyez cette marque et cette brique à notre n° 368.

Hist. — Cette urne a été trouvée « dans le même cimetière [de Terre-Nègre] à trois pieds et demi de profondeur ». Si c'est l'urne dont il est question dans le *Musée d'Aquitaine*, elle aurait été trouvée en 1824.

Bibl. — Jouannet : 1° *Académie*, 1831, p. 151; 2° *Catalogue* (*Soc. arch.*, t. IX, p. 26; cf. p. 20). Jouannet semble avoir parlé ailleurs également de cette urne (*Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 217).

P(ublii) L(.....ii) V....

Il arrivait parfois que l'on gravât directement sur l'urne cinéraire les noms du défunt, et cela se trouve souvent, paraît-il, sur les urnes d'Étrurie (Marquardt, *Privatleben*, p. 370, n. 9). Mais la règle était que ni l'urne ni l'*olla* ne portassent d'épitaphes : les noms du mort étaient réservés pour décorer le monument en pierre ou en marbre dans lequel l'urne était renfermée. Pour les gens pauvres, qui ne pouvaient se payer le luxe d'un monument, ils se contentaient de l'urne et se passaient d'épitaphe. Parfois cependant, cette épitaphe était gravée sur une tuile ou sur une plaque en marbre (cf. ici p. 456, note 1), qui servait de couvercle *(operculum)* au vase cinéraire (voyez le *Dictionnaire des Antiquités* de Rich, p. 435).

L'urne trouvée à Terre-Nègre possédait bien son couvercle en brique, et ce couvercle est marqué à un nom, celui de *Caius Octavius*: mais ce nom n'est certainement pas celui du défunt, car Caius Octavius est un fabricant de briques dont nous rencontrons souvent les produits à Bordeaux. Doit-on donc considérer les initiales *P. L. V.*, comme celles des trois noms du défunt? Je ne le pense pas. On aurait ajouté quelques indications relatives à l'âge du défunt : sur les 178 *ollae* cinéraires trouvées dans la vigne de San Cesario sur la voie Appienne (*Corpus*, t. I), on a gravé, avec la pointe du stylet, l'épitaphe des morts; mais les noms sont presque toujours écrits tout au long, et le jour de la mort est généralement indiqué. De plus, le titulaire de l'urne de Terre-Nègre, possédant les trois noms, serait un citoyen romain, et les citoyens romains ne devaient pas se faire enterrer dans le cimetière des pauvres de Terre-Nègre et laisser déposer leurs cendres dans une urne en terre cuite. J'incline donc à regarder ces initiales comme celles des noms du fabricant de l'urne.

VI

VAISSEAUX EN TERRE CUITE

374 et s.

Nous désignerons sous ce nom de « vaisseaux en terre cuite » ceux que les anciens auraient appelés *vasa vinaria,* tous les vaisseaux destinés à renfermer surtout du vin, quelquefois aussi de l'huile, des légumes secs ou des conserves : par exemple les amphores, qui nous fournissent toutes nos marques, les *lagenae* ou cruches et les *seriae,* qui nous donnent nos *graffiti.* On devrait y joindre les barils *(cupae),* les *dolia* ou jarres, les *cadi,* qui sont des variétés d'amphores, les grandes urnes à vin *(urnalia)*, et les petits vases appelés *urcei* (1) ; mais, quoique nous possédions à Bordeaux, en assez grand nombre, des exemplaires ou des fragments de ces derniers *vasa,* nous n'avons constaté d'inscription sur aucun d'eux.

Ces vaisseaux portent deux sortes d'inscriptions. Les unes, et ce sont des estampilles imprimées en creux ou en relief sur la pâte encore molle à l'aide de moules, se réfèrent au vase lui-même et nous font connaître les noms du potier qui l'a fabriqué : ces marques se trouvent en général sur l'anse de l'amphore. Les autres, beaucoup plus rares, se rapportent au contenu même de l'amphore ou de la cruche : elles désignent, — soit le nom du crû ou l'âge du vin qu'elle renferme, — soit les noms du propriétaire ou du marchand de ce vin (noms mis alors au génitif), — soit ceux du client à qui le vin était adressé (les noms sont alors au datif), — soit le numéro d'ordre que portait l'amphore dans la cave du marchand ou dans celle du propriétaire (cf. n° 382), — soit enfin la contenance du vaisseau ou le prix auquel était vendu le vin (cf. n°s 379-381). Ces indications sont tantôt gravées à la pointe, — tantôt peintes ou marquées à l'encre, à la couleur ou au charbon : nous n'en possédons pas de cette dernière sorte.

(1) Voyez, sur la question des *vasa vinaria,* les passages si curieux du *Digeste*, 33, 6, 14-16 ; 33, 7, 7 ; 34, 2, 19 ; 50, 16, 206. Il y avait à leur sujet une législation très nette et des distinctions très minutieuses.



374 et s.

Voyez, pour les *graffiti,* Richard Schœne, dans le *Corpus inscriptionum latinarum,* t. IV, p. 168 et s., et pour les marques de fabrique gravées sur amphores, Bruzza, *Iscrizioni Vercellesi,* p. 185 et s. ; sur les inscriptions d'amphores en général, les deux mémoires de M. Dressel, *Annales de l'Institut de Correspondance archéologique,* 1878, p. 118 et s., et *Bullettino della Commissione archeologica comunale,* 1879, p. 36 et s.



Monument funéraire du *Dépôt* J.-J. Bel, n° 62; cf. *Bull. mon.,* t. XXVIII, p. 445 ; *Abécédaire d'archéologie* de DE CAUMONT, p. 486 : dessin de DROUYN.
Le buveur tient de la main droite un *scyphus* et de la main gauche une petite *lagena.*

1° MARQUES DE FABRIQUE

Nos marques de fabrique sont toutes imprimées, tantôt en relief (nos 374, 376, 377), tantôt en creux (nos 375, 378), soit sur l'anse de l'amphore (nos 376, 378), soit aussi sur le culot (nos 374, 375, 377), ou sur le col. **374 et s.**

MCΛ

374

D'après l'original *(Musée ethnographique).*

Var. — C'est la marque lue par DE MENSIGNAC M. C. N., lecture justifiée par le fait que l'A, sans traverse, est légèrement penché et peut fort bien être pris pour la moitié d'un N.

Descr. et hist. — Lettres de 0,009, en relief, grasses et très peu saillantes, enfermées dans un cachet quadrangulaire.

« Sur un culot d'amphore », trouvé en 1881 à l'angle de la rue Pèlegrin (n° 11) et de la rue du Hâ (nos 37 et 39), à la profondeur de 2 mètres, au milieu de débris modernes et antiques, poids de tisserands, poteries, briques, charbons, et « un petit et un moyen bronze, dont un *Colonia Nemausensis* et un *Tetricus* »; cf. p. 431, T. — Don de M. POMMEZ.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Comptes-rendus des séances de la Société archéologique*, 1881-1882, p. 18, séance du 10 juin 1881. — Le même a signalé ailleurs cette découverte (*Soc. arch.*, t. VII, p. 128).

M(auretaniae) Ca(esariensis) (??).

Il est possible que cette marque soit une variété de celles qu'on a souvent trouvées à Rome et qui portent :

EX·OIVLI HONOR· P·MC·TVB	EX PROV MAVR CÆS T V B V S	EX PROVINC MAVRETAN CAES TVB	MAVR CAES TVBVS	M A V R A CAESTVB

et qui désignent la manufacture de Julius Honoratus de la ville de Tubusuctus dans la province de Maurétanie Césarienne (Dressel, *Annales,* 1878, p. 133-135).



375

E

D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Grande lettre de 0,037, grasse et épaisse, gravée en creux sur le culot d'une amphore.

Hist. — Trouvé dans la maison Marly; cf. p. 429, O.

376

IVLINIGRI

D'après l'original (collection Dubois).

Descr. — Lettres de 0,006, allongées et grasses, gravées en relief, sur le dos d'une anse d'amphore.

Hist. — Trouvée dans la propriété Coudert-Dubois (d'après une communication de Dubois), rue Ségalier, 27.

Juli(i) Nigri.

377

PRI

D'après l'original (collection Braquehaye).

Descr. — Lettres de 0,015, qui paraissent anciennes, gravées en relief, et dans un cachet quadrangulaire, sur le culot d'une amphore.

Hist. — Trouvé, soit rue de Grassi, dans la maison de la salle des Ventes, soit au cours de l'Intendance, passage Sarget (cf. p. 428, I et F).

Pri(mi?).

378

GSHGSH

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — Lettres de 0,007, gravées en creux sur le dos de l'anse d'une amphore, qui semble avoir été assez petite et assez légère, et qui me paraît antique.

Hist. — Provient des collections réunies par Sansas. — Trouvée (?) dans les fouilles du cours d'Alsace-et-Lorraine. **378**

G(aii) S(.......ii) H.... (??)

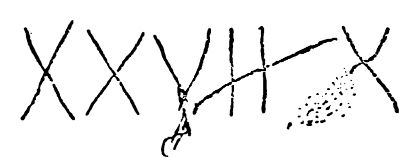
Je n'ose interpréter cette inscription par *g(arum) s(ociorum) H(ispanicorum)*. — On sait que le *garum* était une sauce faite à l'aide de la chair de poisson, très recherchée par les Romains et qui se préparait surtout en Espagne : cette industrie était aux mains d'une société *(socii)*; les produits s'exportaient, sous le nom de *garum sociorum*, dans des amphores sur lesquelles on gravait la qualité ou la nature du *garum* qu'elles renfermaient. — Mais si l'on a trouvé souvent, comme marque, *garum sociorum*, le mot *Hispanicorum* n'apparaît jamais : puis, les estampilles imprimées ainsi sur les anses se rapportent surtout aux fabricants du vase et non à son contenu ; ce qui ne peut être d'ailleurs une règle absolue, car les *socii garorum* ou les marchands de vin pouvaient fabriquer eux-mêmes les amphores destinées aux produits de leur industrie.



2° GRAFFITI

—

379



D'après l'original.

Descr. — *Graffito* de 0,035 à 0,040, tracé sur la panse d'une *lagena* à anse et goulot, haute de 0,355, et qui est probablement antique, sinon certainement.

Hist. — La *lagena* a été trouvée dans les fondements de la Faculté des Lettres: cf. p. 430, R. Elle est conservée dans le bâtiment par l'*Agence des travaux*.

XXVXXX ou *XXV-H-X*.

Je n'ose décider ce que représentent ces chiffres; peut-être désignent-ils le poids ou la contenance du vase; peut-être aussi le prix du vin ou seulement de la cruche : dans ce dernier cas on pourrait interpréter le quatrième signe comme ++, « *dupondius* » (cf. notre n° 8, p. 28), et l'ensemble, comme *XXV dupondiis, X assibus;* mais j'en doute fort.

380



Communication de CH. BRAQUEHAYE : « Lettres gravées à la pointe », sur la panse et au-dessous du col d'un vase arrondi, sans anses et sans pied, ressemblant assez à la *seria* décrite et dessinée par RICH (p. 580, édition française de 1883). « Trouvé rue du Loup, en 1866 ».

381

D'après l'original (collection Combes).

Graffito de 0,005 à 0,015, tracé à la pointe sur une anse qui semble avoir appartenu

381 à une *lagena* ou à une urne et qui a été trouvée rue de Grassi, 12 (salle des Ventes); cf. 428, I.

VIIII......LXIII (??).

Nous ne savons trop comment interpréter ces chiffres, si ce sont des chiffres; cf. le nº 379.

382



D'après l'original.

Graffito, haut de 0,013, tracé sur l'anse d'une *lagena* à anse, haute de 0,193. — Elle a été trouvée dans les fondements de la Faculté des Lettres et Sciences (cf. p. 430, R) et est aujourd'hui conservée, dans le bâtiment, par l'*Agence des travaux*.

A.

Cette lettre tenait lieu peut-être de numéro d'ordre destiné à classer la *lagena* dans la boutique du marchand ou dans la cave du propriétaire. Voyez Schœne, *Corpus*, IV, p. 172.



VII

FIGURINES EN TERRE CUITE

Dans les chapitres de son *Histoire naturelle* que Pline consacre aux objets fabriqués en terre cuite (livre 35), il rappelle que les premières statues de dieux que connurent les Romains étaient faites en argile : c'étaient, dit-il, *fictiles dii*. De notre temps, ajoute-t-il, cet usage se conserve en maint endroit : *Durant plerisque in locis talia simulacra* (§ 158). **383** et s.

C'est peut-être dans cette Gaule dont la civilisation rappelle à tant d'égards celle de l'Italie ancienne, que l'usage des statuettes en terre cuite ou *fictilia sigilla* a été le plus répandu au temps de l'empire romain. A Bordeaux, nous en avons trouvé partout, aussi bien dans le cimetière de Terre-Nègre que dans les débris d'habitations. Ce sont généralement de toutes petites figurines, mesurant 10 à 20 centimètres de hauteur. Les divinités [1] représentées sont presque toujours les mêmes : c'est d'abord celle qu'on est convenu d'appeler « la déesse-mère », assise dans un fauteuil en paille tressée, allaitant un ou deux jumeaux; c'est ensuite celle qu'on nomme « Vénus Anadyomène », debout, toute nue, aux cheveux longs; c'est en plus petit nombre que nous rencontrons les autres types, comme celui du jeune dieu drapé, de la femme tenant un mouton, du coq, etc., du dieu à la barbe bouclée (n° 391). Je ne sais quelle déesse représente la figurine dont nous donnons le dessin (p. 471); mais j'incline à croire que c'est aussi une déesse-mère. Une classe à part est celle des coquilles montées sur pied et dont la cavité présente, en relief, la scène connue sous le nom de « toilette de Vénus » (n° 390). Ces statuettes, dit Marquardt [2], servaient soit à faire de petits présents le jour des Saturna-

---

(1) Voyez, sur les déesses des figurines de fabrication gauloise, MONTFAUCON, *L'Antiquité expliquée*, t. V, p. 192; DOM MARTIN, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 264; JOUANNET, *Académie*, 1831, p. 160; DE CAUMONT, *Abécédaire*, 1870, p. 583; DU MÈGE, *Archéologie pyrénéenne*, t. II, p. 264.
(2) *Das Privatleben der Rœmer* (1882), p. 622.



383 et s. les, soit à amuser les enfants, soit à décorer les appartements. Je crois qu'on peut ajouter qu'elles servaient aussi et surtout à l'exercice du culte domestique : celles que nous avons trouvées à Bordeaux dans les ruines des habitations étaient placées, je n'en doute pas, dans la chapelle, dans le *lararium* de la maison, et on allumait des lampes auprès d'elles, pour honorer la divinité qu'elles représentaient. C'est également dans une intention religieuse qu'elles étaient mises dans les cimetières : divinités protectrices, tutelles ou génies du défunt, elles devaient l'accompagner au tombeau.

Ces figurines étaient fabriquées à l'aide de moules également en terre cuite [1]. On a, dit-on (cf. Jouannet, *Acad.*, 1831, p. 160), trouvé de ces moules à Bordeaux près de la porte Médoc. Quelques particuliers en possèdent des fragments dans leur collection. On peut conclure de ces faits qu'on fabriquait, à Bordeaux même, de ces figurines en terre cuite.

Des deux grandes fabriques que nous font connaître les estampilles, celle de *Julius Allusa* et celle de *Pistillus,* la première seule me paraît bordelaise.

Marques de Allusa.

Les produits de Allusa sont signés tantôt *Allusa* simplement (nos 385, 387, 388 et 389), tantôt *Julius Allusa* (383 et 384), une fois *Sabinus et Allusa* (n° 386), ce qui donne à penser que Allusa a été un instant associé avec un nommé Sabinus.

Allusa fabriquait uniquement des « déesses-mères », en argile blanche presque toujours, parfois (n° 388) en terre rougeâtre. La signature est imprimée à l'aide du même moule qui a servi à façonner la figurine, en lettres à demi cursives et en relief (une seule fois en creux, n° 387) ; elle est placée sur le dos et au bas ou au milieu du fauteuil de la déesse. Par exception elle se trouve sur le devant (n° 389), au-dessus de la divinité. sur le bandeau d'une niche qui l'encadre.

---

[1] Voyez Brongniart, *Traité des arts céramiques* (1re édit., 1844 ; 2e éd., 1854), *atlas*, pl. XXX, nos 2 A et B ; Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Rœmern,* t. II (1879, Leipzig), p. 104 et s.

Toutes les statuettes signées de Allusa ont été trouvées dans les ruines d'habitations : aucune des « déesses-mères » et en général des figurines du cimetière de Terre-Nègre n'est signée ni de Allusa ni d'un autre nom. J'inclinerais donc à croire les produits de Allusa comme ceux de Pistillus postérieurs à Antonin et antérieurs à Constantin. **383** et s.

Le nom de *Allusa* est d'origine celtique (cf. p. 269 et 270). Allusa habitait et travaillait à Bordeaux; car je ne me rappelle pas avoir vu ses figurines signalées ailleurs.

I IULIUS·ALLUSAF/// **383**

D'après l'original (collection Combes).

Var. — IVLIVS ALLVSAE chez DE MENSIGNAC.

Descr. — Lettres de 0,006, en relief, étroites et grêles, en caractères à demi cursifs.

Figurine en terre cuite blanche, haute de 0,15, représentant une déesse-mère assise et allaitant un nourrisson. — L'inscription est au dos et en bas du fauteuil.

Hist. — Trouvée en 1880, maison Camau, n° 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine (DE MENSIGNAC), dans les ruines d'une habitation romaine; cf. p. 430, O'.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. VI, p. 93.

Julius Allusa f(ecit).

II IU·ALLUS·F///·MAN **384**

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Descr. — Lettres de 0,006 et 0,007, en relief, présentant le même caractère que les précédentes.

Figurine semblable, haute de 0,15. La tête manque. La déesse allaite deux jumeaux. La figurine a été fortement noircie par la fumée. — L'inscription occupe la même place.

Hist. — Même origine.

Ju(lius) Allus(a) f(ecit) man(u).

III ALLVSAE·MANV// **385**

D'après l'original (collection Combes).

Var. — ALLVSAE.MAN. chez DE MENSIGNAC.

Descr. — Lettres de 0,008, plus soignées que les précédentes, également en relief.

385 Figurine semblable, haute de 0,17. La déesse allaite un seul enfant. L'inscription est toujours au bas et au dos du fauteuil.

Hist. — Même origine.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Société archéologique*, t. VI, p. 93.

Allusae manu.

---

386 **IV** SABINEI·ALLUSA

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Var. — SABINEI ALLVSA chez DE MENSIGNAC.

Descr. — Lettres de 0,007, voisines de la cursive, en relief, allongées, peut-être plus anciennes que les précédentes.

Figurine semblable. La déesse n'a qu'un nourrisson. Hauteur : 0,16. — L'inscription est sur le dos, mais en haut du fauteuil, à la différence des trois qui précèdent.

Hist. — Même origine.

Bibl. — DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. VI, p. 93.

Sabin(us) et Allusa.

---

387 **V** LLV///

D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Lettres de 0,015, plus soignées que les précédentes, gravées en creux.

Fragment de statuette semblable aux précédentes. La déesse n'allaite qu'un enfant. L'inscription est au bas et au dos du fauteuil.

Hist. — Je crois que cette figurine est celle qu'on trouva en 1878 rue Porte-Dijeaux, 51 (cf. p. 428 G), et que DE MENSIGNAC (*Soc. arch.*, IV, p. 56) a signalée en mentionnant, au bas du fauteuil, « quelques lettres tracées à la pointe ».

[*A*]*llu*[*sa*].

---

388 **VI** //ALLVS//

D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Lettres de 0,006, en relief.

Figurine semblable, mais en terre rouge très grossière. La déesse allaite un seul enfant; sa tête a disparu. — L'inscription occupe le milieu du fauteuil.

Hist. — Provenant de la rue de Grassi, nº 12; cf. ici, p. 428, I.

Allus[*a*].

VII ALLVSAE·MAN 389

D'après la copie de ROBERT et le dessin de DROUYN, qui reproduit le monument avec ses dimensions réelles et que nous donnons ici :



Hist. — Trouvée en 1851, sur l'emplacement du numéro 14 de la rue Saige (cf. p. 427 C), d'après DROUYN, et conservée chez MIALHE, architecte, rue d'Aviau (d'après ROBERT). M. Mialhe et moi l'avons vainement cherchée.
Bibl. — DROUYN, texte et dessin dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. I, p. 425. = ROBERT, *apud* RENIER, fiches ms.

Allusae man[*u*].

Marques de Pistillus. 390

Les deux figurines signées *Pistillus* représentent également « la toilette de Vénus » et sortent certainement du même moule. Elles paraissent en revanche ne pas être de fabrication bordelaise. Cette signature de *Pistillus* s'est rencontrée en effet sur tous les points de la France, à Sens (de Caumont, *Abécédaire,* éd. de 1870, p. 590), en

390 Lozère, dans le Poitou, à Paris, à Autun (Schuermans, nos 4330-4334), et non pas seulement sur des figurines en terre cuite blanche représentant la toilette de Vénus, mais encore sur des statuettes analogues à celles que fabriquait Allusa, mais même sur des poteries samiennes (Mowat, *Inscr. de Paris,* p. 80). ***Pistillus*** était donc un fabricant en grand, dont les produits s'exportaient par toute la Gaule. Les signatures que j'ai vues me paraissent assez mal gravées, et de lettres assez peu élégantes.

I	PISTILLVSFECIT	II	P////T//LLVSFECIT
D'après l'original (collection Dubois).		D'après l'original (collection Mialhe).	

Descr. — Les deux signatures sont gravées en creux, en lettres à demi-cursives, hautes de 5 à 8 millimètres. — Elles appartiennent à deux objets entièrement semblables, et également en terre cuite blanche : c'est une coquille (un *pecten*), dont le creux porte en relief la figure de Vénus toute nue, couchée, ayant près d'elle un coffret : devant elle un amour tient un miroir. La coquille est portée sur un pied. Sur la partie convexe se trouve la signature. Hauteur : 0,15. — La figurine de la collection Dubois a été décrite par FARINE et dessinée par BERNÈDE (*Soc. arch.,* t. III, p. 52, et pl. XIV, no 5).

Hist. — Toutes deux proviennent des fouilles faites rue Petite-de-l'Intendance, dans la maison Vène, no 14. Il est question de ces fouilles, ici, p. 427 C. L'une de ces statuettes revint à COUDERT, dont hérita DUBOIS ; l'autre à MIALHE.

391



D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Ces lettres, cursives, hautes de 0,006, ont été gravées en creux et dans la pâte encore molle, à l'intérieur et sous la gorge d'une tête en terre cuite : cette tête appartenait à un buste entièrement creux, dont il ne reste aujourd'hui que ce fragment, haut de 0,10 ; il représentait, semble-t-il, un dieu aux cheveux frisés et à la barbe bouclée.

Hist. et bibl. — DE MENSIGNAC, *Soc. arch.,* t. III, p. 158, signale, parmi les objets trouvés dans les ruines d'une habitation romaine en 1877, maison Marly, cours d'Alsace-et-Lorraine, no 123 (cf. p. 429, O), un *buste d'homme,* qui est visiblement le nôtre. « La face postérieure de la poitrine, qui a malheureusement été brisée par les ouvriers, porte quelques lettres tracées à la pointe ; peut-être le nom du mouleur ou celui du personnage représenté ».

Ale[xandri??] ou *Allu[sae?]*.

L'inscription est certainement la signature de l'artiste.

Toutes les figurines à inscriptions que nous venons de citer proviennent de ruines d'habitations particulières. C'est également dans les débris de maisons romaines qu'on trouva « les petites statues » dont parle Bernadau (*Annales*, p. 234), et cette déesse-mère qui a jadis fait partie de la collection Caila et dont Lacour nous a conservé le dessin, souvent reproduit (*Bull. polymath.*, VI, p. 136; *Musée d'Aquitaine*, II, p. 146; *Archives historiques*, t. I, p. 426). Elles furent toutes trouvées dans les fondements de la porte Médoc, les premières en 1778, la dernière en 1786. Elles semblent avoir été toutes anépigraphes. On rencontra aussi place du Grand-Théâtre, en 1789, une déesse-mère en terre blanche (*Soc. arch.*, VII, p. 11). **391**

D'autres statuettes, également sans inscription, ont été trouvées cours d'Alsace-et-Lorraine et dans le cimetière de Terre-Nègre : ces dernières ont été décrites par Jouannet. Il mentionne : deux déesses-mères, l'une allaitant un, l'autre deux nourrissons; — six fragments de déesses nues, la tête à demi voilée; — une femme assise, tenant un mouton entre ses bras; — un jeune homme vêtu d'une tunique et d'un manteau à capuchon. Tous ces débris se trouvent au *Musée d'armes* (Jouannet, *Académie*, 1831, p. 160 et pl. VIII).



VIII

LAMPES EN TERRE CUITE

Barry publia dans la *Revue d'Aquitaine* (t. VI) une étude intitulée *Lampes romaines de provenance Aquitanique*. Moins heureux que Barry, nous n'avons trouvé aucune lampe qui soit fabriquée à Bordeaux ou dans l'Aquitaine, sauf peut-être celle (n° 400) qui est marquée de la lettre Ǝ ou E. Les autres sont parmi les plus répandues que l'on connaisse et n'offrent rien de remarquable. **392** et s.

1° MARQUES DE FABRICANTS

I-III **//∴CAESAI//** **392**

D'après les originaux (collection Combes : trouvées rue de Grassi, 12; cf. p. 428, I).
Lettres gravées en creux, hautes de 0,005. — Sur le revers de lampes très grossières, en terre rougeâtre. — Le disque ne présente aucun ornement.

L(ucius) Cae(cilius) Sai.... ou *Sae....* ou *Sar.....*

C'est la même marque que celles de LCAECSAE, LCAESAE, LCASAE, etc., dont le Musée de Naples possède de nombreux exemplaires et que l'on a retrouvées en France, en Italie et ailleurs (Schuermans, 955-959).

GRESIMI **393**

Copie et dessin de CAILA, note ms. conservée à la Bibliothèque de la Ville dans les papiers de Jouannet. — « Objet de la collection de M[r] Petit »; cf. p. 421-2.

393 Sur une lampe. — Sur le disque, un lièvre (?) galopant.

Chresimi.

C'est une marque que nous retrouverons sur les poteries samiennes.

394

CLO • HEI

Copie et dessin de CAILA, note ms. conservée à la Bibliothèque de la Ville parmi les papiers de Jouannet. — « *Ex Museo Petri à Caila Burdigalensis* »; cf. p. 421-2.
Marque de lampe. — Sur le disque, un aigle.

Il faut peut-être corriger en CLO. HEL ou en CLO. HER et lire *Clo(dius) Hel(ius)* ou *Her(mes)*, marques que l'on a souvent rencontrées.

---

395 **I-III**

COMMVNE

Copie de JOUANNET : 1° *Ruche*, t. II, p. 324; 2° *Académie*, 1826, p. 83; 3° *id.*, 1831, p. 169.
« Nous avons trouvé plusieurs fois [à Terre-Nègre] celle-ci sur des lampes d'une terre grossière et commune, dont le disque portait cependant en relief, tantôt un lapin, tantôt une urne à anse, tantôt un masque. » (JOUANNET, 1826, p. 83).

Commune a été sans doute mal lu par Jouannet (qui sous-entendait *opus*), au lieu de *Communis*, marque d'un fabricant de lampes et de poteries, retrouvée en Gaule, en Allemagne et en Italie (Sch.. n°s 1553-1563), et, ce qui est plus intéressant, à Pompéi (C., X, 8052, 5).

396

CCORVRS

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1925 de l'*Inventaire*). — « De Terre-Nègre » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).
Lettres de 0,005, gravées en creux. — Lampe en terre grise.

C(aii) Cor(nelii) Urs(i).

On trouve très fréquemment la marque CCORVRS (*Corpus*, X, 8053, 56). On la rencontre à Pompéi (X, 8052,6).

C·DESSI 397

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1928 de l'*Inventaire*). — Provient de Terre-Nègre.
Lettres de 0,007, en relief. — Lampe à trois anses en terre brune ferrugineuse. — Rien sur le disque.

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, p. 168 et 153. — *Inde*, BRUNET, *Revue archéologique*, X, p. 278. — D'après Brunet, SCHUERMANS, n° 1903.

C(aii) Dessi(i).

Voyez Schuermans, 1901-1905, etc.

LFABRICMAS 398

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 272 du *Registre*).
Lettres de 0,005, en creux. — Lampe en terre grise.

L(ucii) Fabric(ii) Mas(culi?).

C'est une marque assez commune (cf. Schuermans, nos 2146-8) par tout l'empire. On trouve d'autres lampes estampillées au même gentilice, *Fabricius Her...*, *Fabricius Satur...* (*Corpus*, X, 8053, 74-6).

{RTIS 399

Dépôt du Colisée. — Provient des collections réunies par Sansas.
Lettres de 0,01, en relief, sur le revers d'une lampe en terre grise. Le disque manque.

Il faut lire [*Fo*]*rtis* : c'est, sans exception, la marque de potier romain la plus fréquente dans tout l'empire, marque gravée soit sur des lampes, soit sur des vases ou des plats. Les produits de Fortis étaient donc les plus appréciées de toutes les poteries : il vivait avant 79, puisque Pompéi en a fourni un nombre considérable (*Corpus*, X, 8052, 10). On n'a trouvé à Pompéi, au nom de *Fortis*, que des lampes.

400

ᆿ

D'après l'original (*Musée d'armes*).

Lettre de 0,007, en relief. — Sur le disque, un griffon. — C'est sans doute la marque de la lampe que JOUANNET (*Académie*, 1831, p. 175) signale, comme trouvée à Terre-Nègre, et appartenant au « directeur du Dépôt de Mendicité, M. Auguste », lampe, dit-il, « d'une terre grise... et marquée d'un signe qui ressemble à l'E de quelques marques de nos EPPIUS. Son bec semble copié sur celui d'une lampe que nous trouvons dans le recueil de Passerius, planche 36. Son disque représente un griffon, appuyant sa patte droite extérieure sur un objet difficile à reconnaître. L'animal est assez bien traité ; mais au lieu d'une tête d'aigle, il a celle d'un bélier, comme certains griffons sculptés sur un sarcophage du Capitole ».

Est-ce le ᒷ des monnaies ibériques? ou l'F latine retournée?

401

H

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 178 du *Registre* [?]).

Lettre de 0,007, en relief. — Lampe en terre grise.

C'est la marque de lampe qu'on rencontre le plus souvent à Pompéi.

402

IEGIDI

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 251 du *Registre*).

Lettres de 0,04, en relief. — Lampe de terre rouge. — Sur le disque, une tête barbue.

Jegidi(i).

C'est une marque très fréquente (Sch., 2593-5, 5317-5320).

---

403 et s.

Marques de Caius Oppius Restitutus

La marque de lampe *Caius Oppius Restitutus* est celle que nous rencontrons le plus souvent à Bordeaux, comme sur tous les points de

l'empire. La *gens Oppia* paraît avoir possédé une des grandes manufactures de poteries : indépendamment des marques de *Caius Oppius Restitutus,* nous trouvons celles de *C. Oppius Felix,* de *M. Oppius Zosimus,* de *Oppius Natalis,* de *Q. Oppius Priscus,* d'autres encore, qui ont exploité ou dirigé successivement l'usine appartenant à leur famille. Mais celle de C. Oppius Restitutus est la plus fréquente ; il semblerait que de lui datât la notoriété de cette fabrique (Sch., n[os] 4018-28 ; *C.,* X, 8053, 157). Les *Oppii* ont fabriqué beaucoup de briques vers 123-125 (Descemet, n[os] 192-207 ; 291-296). **403 et s.**

Descr. — Les produits de C. Oppius Restitutus sont généralement en terre rouge vernissée (le n° II en terre brune). Les lettres, gravées en creux, hautes de 0,004, dénotent une bonne époque. Toutefois, quoique très fréquente en Campanie, cette marque n'a jamais été rencontrée à Pompéi. Elle est donc postérieure au règne de Titus.

I **C·OPPI//////** **403**

D'après l'original (collection Durand). — Lampe en terre cuite vernissée.
Trouvée dans les fondements de la maison rue Beaubadat, 28, et place Pey-Berland.

II **COPPIRES** **404**

D'après l'original (*Musée d'armes,* n° 1922 de l'*Inventaire*). « De Terre-Nègre » (note ms. de Jouannet jointe à l'objet).
Lampe en terre d'un brun clair. — Sur le disque, un buste d'Apollon radié.

III **COPP///RES** **405**

D'après l'original (au *Musée d'armes*).
Lampe en terre cuite. — Sur le disque, un homme monté sur un bige.
Hist. — Trouvée en novembre 1884 dans les terres formant la jetée intérieure du port romain, lors de la construction de la maison qui fait l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la place du Parlement-Sainte-Catherine.

SECVNDVS **406**

Copie de Jouannet, *Académie,* 1831, p. 169. — Sur une lampe, « dont le disque représente une main portant une palme », trouvée à Terre-Nègre.

Le nombre de poteries marquées à ce nom est considérable.

407

////TROB//////

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1923 de l'*Inventaire*). — « De Terre-Nègre 1826 » (note ms. de Jouannet, jointe à l'objet).

Lettres de 0,006, en relief. — Lampe en terre rouge. — Sur le disque, un masque.

Bibl. — C'est la lampe dessinée par Jouannet, *Académie*, 1831, pl. IV, n° 3, et dont il dit, page 168, qu'elle porte « une marque de fabrique mal venue, illisible ».

[*S*]*trob*[*ili*].

Cette marque a été rencontrée à Pompéi (*Corpus*, IX, 8052, 21).

408 **I-III**

T·S·V·P·

Copie de Jouannet, *Académie*, 1831, p. 169. — Sur un certain nombre de lampes, « dont le disque porte un âne galopant », trouvées à Terre-Nègre.

T(iti) Su[*l*]*p(icii)....*

N'était le caractère de Jouannet, je croirais volontiers que cette inscription et cet âne au revers constituent une simple plaisanterie.

409



D'après l'original (collection Combes). — Provenant peut-être de la maison Marly, cours d'Alsace-et-Lorraine, 123; cf. p. 429, O).

Lettre gravée en creux, de 0,017, mince et élégante. — Fragment de lampe ancienne.

Il ne faut pas songer à la croix T des inscriptions chrétiennes : la lampe est trop ancienne, le caractère trop bien imprimé.

410



D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).

Graffito tracé, avant la cuisson, sur le revers d'une lampe. — Sur le disque, un cheval portant un personnage renversé.

C'est sans doute la marque du fabricant, puisque les signes ont été gravés sur la lampe avant la cuisson de la pâte.



2° MARQUES SUR LE DISQUE

411

Les marques qu'on lit, assez rarement, sur les disques des lampes romaines, et qui en accompagnent les dessins ou les reliefs, désignent, je pense, non pas le fabricant de la lampe, mais celui du moule qui a servi à imprimer le dessin. On se servait en effet, pour fabriquer les lampes, de deux moules, dont l'un contenait la partie supérieure ou le disque avec ses ornements, — l'autre, la partie inférieure ou le pied et la panse. Les moules des disques et les dessins qui les accompagnaient étaient souvent façonnés par des artistes spéciaux, qui les livraient aux potiers fabricants de lampes; comme les inscriptions qui se lisent sur ces disques sont en relief et ont, par suite, été imprimées sur l'argile en même temps que les figures, elles devaient être, comme ces dernières, gravées en creux sur les moules mêmes, et on peut y voir, à peu près certainement, les signatures des artistes qui ont façonné dessins et moules. Nous remarquerons le même fait pour les poteries samiennes à ornements. — Voyez, là-dessus, Birch, *History of ancient pottery*, p. 277 (1858, Londres), et Blümner, *Technologie und Terminologie*, t. II (1879), p. 109.

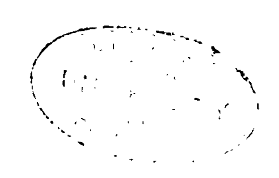
I-III

P·I

Copie de JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre en plusieurs exemplaires.

Descr. — « Lettres en relief et mal alignées ». « Sur le disque, un lion courant; pour marque au-dessus de l'animal, PI; le P d'une forme des plus anciennes a la panse ouverte; terre grise, assez fine ».

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, planche IV, n° 5, et pages 153 et 168. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique*, t. X, p. 278. — D'après Brunet, SCHUERMANS, n° 4318.



IX

VAISSELLE ROUGE GLACÉE

La vaisselle rouge glacée portait à Rome le nom de « samienne », sans doute parce que la terre de Samos, fort renommée dans l'antiquité pour la préparation de certains produits [1], était la plus propre à fabriquer ces poteries [2]. D'ailleurs, Samos était bien loin d'avoir le monopole de cette industrie, et il est visible qu'il entre dans la composition des débris qui nous sont conservés, toute autre terre que celle de cette île. Nous savons en outre par Pline l'Ancien, que les manufactures les plus connues de « poteries samiennes » étaient celles d'Arezzo, de Sorrente, de Asta, de Modène et de Pollentia en Italie, de Sagonte en Espagne, de Pergame et de Tralles en Asie : ces villes, dit Pline, s'enrichissaient grâce à cette industrie, et voyaient leurs produits exportés par le monde entier [3]. Mais parmi toutes celles-là la priorité était encore donnée à Arezzo, si bien qu'on appelait souvent la vaisselle samienne, « vaisselle arrétine » [4]. De fait, on a trouvé par le monde entier des poteries rouges marquées aux noms des *Titii* ou *Tetii* et des *Ateii* de *Arretium* [5], et il est vraisemblable que beaucoup de noms

412 et s.

---

[1] Les collyres en terre de Samos étaient célèbres, PLINE, *Histoire naturelle*, 35, 191. Voyez l'emploi de cette terre à propos de certaines maladies, *id.*, 28, 194 et 248 ; 31, 117. La pierre de Samos servait à polir l'or, *id*, 36, 152.

[2] ISIDORE DE SÉVILLE, *Origines*, 20, 4, 3 : *Fictilia vasa in Samo insula prius inventa traduntur, facta ex creta et indurata igne, unde et Samia vasa* : cf. § 6.

[3] PLINE, *Histoire naturelle*, 35, 160 : *Samia etiamnunc in esculentis laudantur. Retinet hanc nobilitatem et Arretium in Italia et calicum tantum Surrentum, Asta, Pollentia, in Hispania Saguntum, in Asia Pergamum. Habent et Tralles ibi opera sua et in Italia Mutina, quoniam et sic gentes nobilitantur et haec quoque per maria terras ulto citro portantur insignibus rotae officinis.*

[4] ISIDORE, *Origines*, 20, 4, 5 : *Arretina vasa ex Arretio municipio Italiae dicuntur, ubi fiunt. Sunt enim rubra. De quibus Sedulius :*

Rubra quod appositum testa ministrat olus.

MARTIAL, 1, 54 : *Sic Arretinae violant crystallina testae* ; 14, 98 : *Arretina nimis ne spernas vasa monemus.* Anthologie latine, éd. RIESE, 259 :

Arretine calix, mensis decor ante paternis,
Ante manus medici quam bene sanus eras.

[5] Voyez notamment la marque A(*uli*) TITI, FIGVL(*i*) ARRET(*ini*), SCHUERMANS, n°s 5461-2 ; HUEBNER, *Corpus*, t. II, 4970, 819.

412 et s.

que nous allons rencontrer à Bordeaux et qu'on a retrouvés en Espagne, en Bretagne, en Gaule et en Italie, sont ceux de fabricants originaires de cette ville. Un certain nombre de ces *Tetii* s'appellent même *Samia* ou *Samo*, surnoms qu'ils ont dû prendre pour rappeler l'industrie qui faisait leur fortune et leur notoriété [1]. Toutefois, il est à croire que la fabrication des poteries dites « samiennes » ou « arrétines » s'est étendue en dehors des villes mentionnées par Pline l'Ancien et que la Gaule en particulier, où on en trouve infiniment plus qu'ailleurs, a eu ses manufactures indigènes. Il est malheureusement impossible, ou tout au moins fort difficile, de distinguer les potiers gaulois des potiers italiens ou espagnols : car les noms marqués sur les poteries ne sont jamais accompagnés, sauf ceux de quelques *Tetii* d'Arezzo, de la moindre indication géographique ou chronologique. Toutefois, il paraît naturel d'attribuer à la Gaule les produits marqués aux noms par exemple de *Beliniccus, Doueccus, Eppia* et *Eppius*, qu'on reconnaît au premier abord pour être des noms d'origine celtique. La difficulté est plus grande encore quand il s'agit de retrouver les manufactures locales : on ne pourra arriver à quelque résultat décisif à ce sujet que lorsqu'on possèdera le recueil complet de toutes les marques de potiers trouvées dans l'empire, avec l'indication rigoureuse des provenances et du nombre d'exemplaires de chaque marque. Et encore risquera-t-on souvent de tirer des conséquences scientifiques de concours de circonstances fortuites ; il peut se faire en effet que l'on rencontre dans une ville un nombre considérable de poteries marquées au nom d'un même potier, sans qu'on doive en inférer qu'il en fût originaire : il est possible que le hasard ait fait découvrir un dépôt ou une succursale de ce fabricant, ou la demeure d'un particulier qui se sera exclusivement fourni à la même maison.

Qu'il y ait eu à Bordeaux des manufactures de poteries samiennes, c'est infiniment probable. Nous avons remarqué, dans le sous-sol de la cour de la maison Petit, rue de Grassi, nº 9, un nombre si considérable de poteries, une si étonnante quantité de matières premières propres à la fabrication des terres cuites, que M. de Mensignac a pensé et que nous pensons avec lui, qu'il y avait là une petite usine de vases arrétins : malheureusement ces poteries étaient toutes anépigraphes,

---

[1] L. TETI. SAMIA, SCHUERMANS, nºs 5425-6-32 ; SAMIA, SAMO, SAM, *id.*, nºs 4906-10.

412 et s.

et le nom du potier n'a pu être connu [1]. De nombreux indices donnent également à penser qu'il y avait, entre le haut de la rue Sainte-Catherine et la rue Combes, le long de la rue Saige, une ou plusieurs manufactures assez considérables de figurines, de vaisselle samienne et de poteries de tout genre (cf. p. 427). Certains noms, comme ceux de *Eppia* ou de *Eppius,* de *Nepos,* de *Jullus,* de *Fam.,* peut-être de *Repentinus,* apparaissent trop souvent ici et trop rarement ailleurs pour qu'on ne doive supposer qu'ils sont ceux de potiers bituriges. Enfin il ne faut pas oublier que le territoire de Gradignan et de Léognan donne une argile excellente pour la fabrication des briques et des poteries [2]. Une preuve plus décisive de l'existence de l'industrie céramique à Bordeaux au temps des Romains serait la découverte de moules à poteries signalée par de Caumont [3] : mais les moules auxquels il fait allusion et qui existent encore au *Musée d'armes* ne sont pas, comme il le croyait, originaires de notre ville; quant aux fragments de moules analogues que possèdent quelques collectionneurs bordelais, et qui sont bien de provenance bordelaise, ils sont en trop petit nombre pour qu'on puisse tirer aucune conclusion de leur découverte.

Il est plus facile de retrouver l'âge d'une poterie que son origine. La forme des lettres est un indice quelquefois trompeur, sans doute, mais quelquefois aussi parfaitement certain. Il me paraît hors de doute, par exemple, que les poteries marquées aux noms de *Eppia, Eppius, Felicio, Nepos,* sont les plus anciennes parmi celles que nous possédions : la forme archaïque des lettres le montre, et se trouve en parfait accord avec la patine de la poterie noircie et assombrie par l'air et le temps. Nous considérons également comme parmi les plus antiques, comme remontant aux premières années du premier siècle, les marques dont les lettres sont ornées de points à l'intérieur ou à l'extérieur, comme celles de *Iccnus,* de *Scottius,* de *Aqutus,* quelques-unes des signatures du potier *Jullus,* et bien d'autres. Un très grand nombre parmi les marques que nous allons donner proviennent du cimetière de Terre-Nègre, qui fut abandonné vers le temps de Marc-Aurèle (cf. p. 456) : il faut donc placer au plus tard au second siècle les potiers qu'elles nous font connaître. Enfin, un petit nombre de ces marques

---

(1) Cf. *Bulletin épigraphique,* tome IV, p. 192, et ici p. 428, II, et n° 372.
(2) JOUANNET, *Statistique,* II, p. 167 et 172.
(3) *Abécédaire,* édition de 1870, p. 569, note 1, et p. 571. — Voyez sur ces moules notre VIe partie, § II.

412 et s. ont été rencontrées dans les ruines de Pompéi, ce qui ne permet pas d'en avancer l'âge au delà de 79. Il semble qu'à part les renseignements que fournissent ces indications on doive s'abstenir de toute recherche sur la date de nos poteries : à la rigueur même, des caractères de basse époque ne permettent pas de conclure que le personnage mentionné a vécu au troisième ou au quatrième siècle, car la même marque a pu être conservée trois ou quatre cents ans, surtout s'il s'agissait d'une manufacture célèbre. On sait que les poteries samiennes ont eu une longue existence, puisqu'il en est déjà question chez Plaute et Lucilius (1), et qu'à six siècles de distance Ausone, Isidore de Séville, et la Vulgate les mentionnent également (2); il est probable qu'elles étaient encore employées et fabriquées en Gaule au temps de la domination des Francs : nous donnerons (IVe partie) un fragment qui ne peut avoir été fabriqué avant le cinquième siècle. D'autres portent des *graffiti* dus certainement à des chrétiens (cf. plus loin). Toutefois, d'une manière générale, j'incline à croire que la presque totalité, sinon des poteries samiennes, du moins des poteries estampillées, date de la fin de la république ou des deux premiers siècles de notre ère.

L'usage auquel servaient ces poteries ne fait absolument aucun doute, pour peu qu'on veuille se reporter aux textes anciens. C'était de la vaisselle de table, la plus commune, la moins chère et la plus répandue : elle correspondait à notre porcelaine ou plutôt à notre faïence, et s'opposait à la vaisselle de métal :

Si spumet rubra conchis tibi pallida testa,
Lautorum coenis saepe negare potes,

dit Martial (3). Si Pline l'Ancien nous dit qu'on se servait des poteries samiennes pour châtrer les prêtres de la Mère des Dieux, ce n'est pas

(1) PLAUTE, *Bacchides*, 2, 2, vers 256 : *Scis tu, ut confringi vas cito Samium solet; Stichus*, 5, 4, vers 675 : *At nos nostro Samiolo poterio tamen vivimus; Menechmae*, 1, 2, vers 174 : *Metuis, credo, ne fores Samiae sint; Captivi*, 2, 2, vers 288 : *Ad rem divinam quibus opus est, Samiis vasis utitur, ne ipse genius subripiat.* LUCILIUS chez NONIUS, p. 398, au mot *Samium : Et non pauper uti Samio curtoque catino.*

(2) Cf. page 483, notes 2 et 4. AUSONE, *Epigrammata*, 8 :

Fama est, fictilibus coenasse Agathoclea regem,
Atque abacum Samio saepe onerasse luto.

Ancien Testament, ISAÏE, 45, 9 : *Vae, qui contradicit fictori suo, testa de Samiis terrae.*

(3) MARTIAL, 13, 7. CICERON, *De republica*, 6, 2, 11 : *Oratio exstat Laelii, quam simpuvia pontificum diis immortalibus grata sint Samiaeque, ut dicit, capedines;* le même, *Ad Herennium*, 4, 51, 64 : *Argentum quoque vult? utatur licet; nos Samiis delectabimur;* le même, *Pro Murena*, 36, 75 : *Ille, homo eruditissimus ac stoicus... exposuit vasa Samia.* TIBULLE, 2, 3, 49 : *At tibi laeta trahant Samiae convivia testae.* LACTANCE, *Divinae Institutiones*, 1, 18, 22 : *Cur autem figulinae repertori honos non habetur? an quia isti divites vas[a] Samia contemnunt?*

412 et s.

une raison pour les regarder comme réservées à des usages religieux [1]. Il est vrai que beaucoup, parmi les vases arrétins qui sont conservés, ont été employés dans le culte : mais c'est encore là le fait du hasard, c'est parce qu'ils ont été trouvés surtout dans les cimetières, et qu'ils y étaient destinés soit aux libations que l'on faisait aux morts, soit aux repas qu'on leur offrait. Si nous avions rencontré à Terre-Nègre un cimetière de riches Gaulois et non pas la sépulture des pauvres gens, nous possèderions beaucoup moins de poteries samiennes et plus de vaisselle plate. Les vases en terre cuite n'étaient employés au culte que lorsque les dévots n'étaient pas assez riches pour honorer leurs dieux ou leurs morts d'un service de luxe. Si le bonhomme dont parle Plaute dans les *Captifs* sacrifie à son Génie dans un vase en terre de Samos, c'est pour courir moins de risques, au cas où le Génie lui volerait son vase à sacrifices [2]. D'ailleurs, ce n'est point seulement dans les cimetières que nous avons trouvé des poteries arrétines, mais sur n'importe quel point du sol de Bordeaux, au centre comme aux extrémités de la ville gallo-romaine, et à des endroits où n'ont pu s'élever que des habitations particulières ; et elles se sont rencontrées en trop grande quantité à la fois, sur le même point, pour qu'on puisse les regarder comme la vaisselle réservée au culte du Génie et des Pénates.

Les nombreux vases arrétins estampillés qu'on a trouvés à Bordeaux peuvent aisément, malgré leurs variétés infinies, être ramenés à quatre types principaux :

1° La *patina* a la forme d'un bol circulaire, convexe à l'extérieur, et reposant sur pied large et court. La hauteur du vase est égale en moyenne à la moitié du diamètre de l'ouverture. « Elle servait », dit Rich [3], « à beaucoup d'usa» ges différents, mais surtout dans les opérations de la » cuisine et de la pharmacie, ainsi que pour présenter à table des » ragoûts, des compotes, les comestibles enfin que l'on servait avec » de la sauce. »

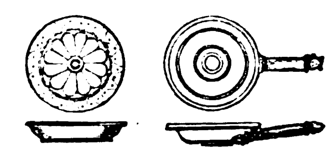
---

(1) PLINE, 35, 165 : *Samia testa Matris Deum sacerdotes qui Galli vocantur virilitatem amputare, nec aliter citra perniciem, M. Caelio credamus, qui linguam sic amputandam objecit gravi probro.*

(2) Voyez le texte page 426, note 1.

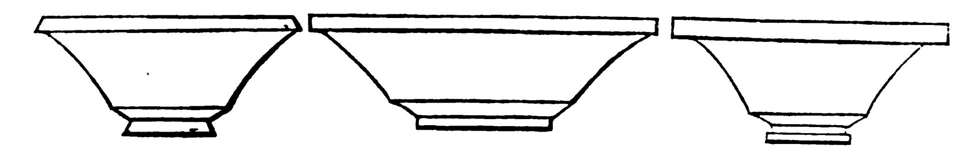
(3) *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, éd. française, 1883, p. 462. Je me conforme, pour l'adaptation des noms aux groupes de vases, aux données admises, en particulier par RICH. Si cette adaptation ne correspond pas à la vérité, — ce dont nous ne serons jamais certains, faute de textes décisifs, — la classification que nous donnons ici est en tout cas rigoureusement vraie pour nos collections bordelaises. — La *patina* figurée ici a été trouvée à Terre-Nègre ; nous en empruntons le dessin à JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. VII, 8 ; cf. p. 155.

412 et s. 2° La *patera* est un vase également circulaire, mais peu profond et peu élevé et ressemblant assez à nos soucoupes : la hauteur est à peine



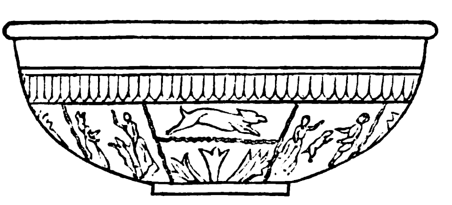
le quart du diamètre. Elle servait à peu près uniquement pour les liquides, soit dans les repas, soit dans les sacrifices. C'est dans une *patera* que l'on buvait ou que l'on faisait des libations aux dieux. Il y a des *paterae* sculptées sur un grand nombre de nos monuments funéraires ou religieux : elles rappellent le sacrifice cher aux mânes ou aux dieux (1).

3° La *patella* tient le milieu pour la forme entre la *patera* et la *patina :* moins haute que la dernière, elle est plus profonde, plus évasée et plus renflée que la première. Elle est généralement concave à l'extérieur,



parfois aussi alternativement convexe et concave. Le pied est peu haut et large. La *patella* servait à table pour manger les viandes et dans les sacrifices pour offrir les repas aux dieux. C'est ce vase qui nous a fourni le plus de variétés (2).

4° Le *catinum* (ou *catinus*) correspond à notre plat. Beaucoup plus grand que les bols ou soucoupes mentionnés tout à l'heure, mais de



forme analogue, il servait à présenter à table les mets importants, comme le poisson et la volaille. L'extérieur de ces plats était toujours orné de dessins ou d'ornements, et la matière en est généralement très fine. Repentinus, Jucundus, Valerius en fabriquaient de fort beaux (3).

On a trouvé aussi à Bordeaux des fragments d'autres vases en poterie samienne : le *calix*, petite coupe à anses et à pied, l'*acetabulum,* vase allongé et à petites anses, le *scyphus* (cf. p. 460), et d'autres

(1) Voyez ici, page 7, la *patera* de l'autel du Génie. — Notre dessin est fait d'après celui de RICH.
(2) Trouvées à Terre-Nègre. — D'après les dessins de JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. V, nos 3, 5 et 6; cf. p. 169.
(3) Même provenance. — Dessin donné par JOUANNET, *id.*, pl. VII, 1 ; cf. p. 171 et 156.

encore. Mais ils n'ont point donné de marques de potiers et sont du reste infiniment plus rares. Aussi bien nos estampilles appartiennent presque toutes à des fragments : les vases nous sont arrivés en lambeaux, la partie qui a le plus résisté est le fond, qui est toujours plus épais et plus fort, et qui renferme la marque. Aussi nous est-il souvent difficile de donner le nom du vase dont on ne possède que le fond et l'estampille. Toutefois la très grande majorité des débris marqués appartiennent à des *patellae*.

412 et s.

La manière dont se fabriquaient ces poteries samiennes a été étudiée par M. Blümner, *Terminologie,* t. II, p. 23 et s., p. 68 et s., p. 103 et s., et, plus spécialement, en Angleterre, par Birch dans son *History of ancient pottery*, 1858, Londres, t. II, p. 338 et s., et, chez nous, par Brongniart dans son *Traité des arts céramiques,* 1844 (1re éd.), Paris, t. I, p. 421 et s. Voici l'essentiel de ce que dit Brongniart :

« Leur pâte est d'un rouge de cire à cacheter, assez beau, avec un » lustre brillant, vitreux, très mince, qui par lui-même paraît sans cou» leur, mais qui rehausse celle de la pâte. Cette pâte est souvent très » fine, très compacte, assez dure, mais rayable au burin, souvent per» méable dans les parties qui n'ont point de lustre. Sa glaçure très » mince, due, sans aucun doute, non pas à un polissage de la pâte » encore humide, mais à une vitrification superficielle, ce que prouvent » les écailles qui s'en détachent et les fissures et tressaillures qu'elle » fait voir, est d'une nature très difficile à déterminer.

» Ces poteries étaient façonnées avec une grande perfection, et à » l'aide de la plupart des procédés et moyens qu'on emploie actuelle» ment dans la fabrication la plus parfaite. L'usage du tour est constant » dans toutes les pièces rondes. Les ornements en saillie, extrêmement » multipliés sur toutes les pièces, s'exécutaient par trois moyens diffé» rents. Les uns étaient faits au moyen de moules. Les moules étaient » en pâte rouge, semblable à la pâte des pièces, mais en général moins » dense et plus absorbante. Ces moules étaient d'une seule pièce, ils » n'avaient donc pas besoin de chappe. Le second moyen consistait » dans l'emploi de roulettes portant les ornements qui devaient former » les zones circulaires sur la circonférence des vases et des corps. » Le troisième procédé consiste à placer et à étendre sur les pièces » avec un pinceau, une pipette ou une spatule en forme de cuiller, la » pâte dont on les a chargées à l'état de cette liquidité visqueuse qu'on

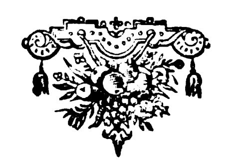
412 et s. » nomme *barbotine,* et qui ressemble à de la boue; de figurer avec cette » bouillie épaisse des contours de modèles, les épaisseurs diverses » qu'on doit donner à cette application.

» Les noms que les ouvriers potiers plaçaient si constamment tantôt » sur le pied d'un vase, tantôt au milieu du fond saillant d'une coupe, » étaient gravés sur des espèces d'estampilles en terre cuite ou en » métal. M. Grivaut en a fait figurer plus de cent. J'en donne comme » exemple un seul en terre cuite [*Atlas,* fig. IX, A et B; Blümner, » t. II, p. 104, fig. 21] [1] ».

---

[1] Voici, à titre de curiosité, les analyses chimiques de ces poteries données par Brongniart (I, p. 421) :

	SILICE	ALUMINE	OXYDE DE FER	EAU	CHAUX
Poterie trouvée à Gergovia	49,00	21,00	2 00	18,00	2 00
— — au Châtelet	64,00	17,77	10,23	2,29	4,86
— — au Luxembourg (Paris)	54,39	24,24	10,24	1,68	9,25
—	—	—	—	—	—
Vernis	64,00	00,00	11,00		



Les deux principales formes des cachets que nous rencontrons sur les poteries samiennes trouvées à Bordeaux, sont, ou bien le rectangle: [____], avec les angles plus ou moins arrondis: (____), ou: [____], ou bien le cartouche: ▷____◁, dont les angles sont également presque toujours arrondis: ⊂____⊃. Le *pied,* qui sert de cadre à un assez grand nombre de marques arrétines, ne se rencontre presque jamais ici, une ou deux fois peut-être. L'inscription est le plus souvent sur une ligne, rarement sur deux; dans ce cas il y a généralement deux cadres: [⸻]. Un très petit nombre de cachets, par exemple quelques-uns de ceux de *Lupus* et de *Fam.,* sont gravés dans une couronne circulaire semblable à celle des briques (p. 453). Des marques toutes particulières sont celles de *Acutus* et de *Titus Manlius Fortis,* qui sont sur deux lignes et entourées d'une guirlande circulaire de feuillages. **412 et s.**

Les lettres sont en relief plus ou moins saillant. Le relief est plus proéminent dans les poteries les plus anciennes. Un très petit nombre sont imprimées en creux et semblent également anciennes.

Nous n'avons trouvé, parmi nos marques, aucune qui puisse trancher la question toujours controversée de l'emploi des caractères mobiles chez les anciens. Signalons toutefois, comme une preuve en faveur de ceux qui admettent l'existence de ces lettres mobiles, les *fautes d'impression* vraiment bizarres que présentent les marques du potier *Felicio.* On trouve à côté de FELICIOF, qui est la forme correcte, celle de IEELICIOꟻ et celle de CEᴚTICIO: dans la première, toutes les lettres de la marque ordinaire se trouvent, avec un I en plus; dans la seconde, un des F a été remplacé par un C. Ailleurs, on lit IↃTTIA, qui est sans doute pour ATTICI; FECTI POLIV, pour FECIT POLIV; *l*IBƎᴚV⅃*is*, pour LIBERALIS. Comment expliquer ces *coquilles* et le renversement de certaines autres lettres sans l'existence de lettres analogues à nos caractères d'imprimerie? « Presque toutes » nos marques de potier, fait justement remarquer Jouannet (*Acad.*, 1826, p. 83), « paraissent empreintes d'un

412 et s. » seul coup; cependant il en est qu'au dérangement des lettres on » pourrait croire imprimées lettre à lettre. » Notons que les marques où se rencontrent ces substitutions nous semblent des plus anciennes, à cause de la nature de la poterie et de la forme des lettres [1].

Les lettres sont rarement rétrogrades; les ligatures sont relativement rares; la hauteur des lettres varie entre 0,0015 et 0,0035; on trouve plus rarement des hauteurs supérieures : 0,006 est le maximum.

Les noms gravés sur ces cachets sont tantôt au génitif, avec ou sans le mot *officina,* tantôt au nominatif, avec ou sans le mot *fecit;* l'expression de *manu* est rare. La plupart sont des *cognomina;* les *tria nomina* apparaissent rarement et le gentilice est presque toujours abrégé.

Ajoutons, en ce qui concerne la lecture de ces marques, que l'empreinte étant parfois fort mal venue, il y a eu transformation d'une lettre en une autre : c'est ainsi qu'on lit souvent et qu'on doit lire sur le cachet I.ALBI, I.FLORI, alors que le moule devait certainement porter L.ALBI, L.FLORI : la traverse de L, trop peu profonde sur le poinçon, n'a pas paru sur l'empreinte; de la même manière, I se substitue souvent à T, et V ou A, quelquefois, à N.

La question la plus importante que soulève l'étude des marques de potiers est celle des règles auxquelles elles étaient soumises. Y avait-il une législation à ce sujet? des lois garantissant à chaque potier la propriété de sa marque et sauvegardant ses produits? La question, faute de textes, n'a pas été résolue jusqu'ici : ce qui vient encore la compliquer, c'est qu'un même potier se servait de marques très différentes. Mais il n'est pas impossible qu'on arrive un jour à la trancher, même avec le simple catalogue de ces marques. Il me paraît certain qu'il y avait, sinon des règles légales, en tout cas des usages traditionnels dans l'emploi des estampilles, et qu'on possédait des moyens pratiques pour distinguer, à travers la multiplicité des signatures et des vases les poteries propres à chaque manufacture. Le nom de Secundus devait être porté par plusieurs potiers, mais chacun, je le suppose, avait sa marque spéciale. Si les cachets des *Ateii* présentent un assez grand nombre de variétés, c'est sans doute parce qu'il n'y avait qu'une *gens Ateia* qui fabriquât des poteries. En outre, chaque famille de potiers semble conserver à travers les générations quelque signe distinctif,

---

(1) Cf. SCHUERMANS, p. 21, n. 2; HAROLD DE FONTENAY, p. 343.

412 et s.

quelque particularité propre à sa raison sociale. C'est ainsi que tous les *Ateii* portent le même prénom de *Cnaeus*. Il y a un très grand nombre de poteries signées *Chresimus, Marcus, Lucius,* ou *Caius Chresimus :* ces Chresimus appartiennent tous à une même dynastie : dans celle-là, c'est le surnom qui a été conservé par les héritiers successifs. Chez d'autres familles, les surnoms, tout en se modifiant, ont un radical commun qui sert à les reconnaître : je n'hésite pas à regarder *Scotus, Scottus, Scottius, Scotinus*, comme les membres d'une même maison, de même que *Samo, Samia, Samitus, Samogenus*. Les marques de FAM. F ont plusieurs formes : l'abréviation subsiste. Il y a peut-être deux potiers portant le nom de *Acutus,* mais l'un écrit *Aqutus,* l'autre, *Acutus*. Il semble que chaque maison eût la propriété d'un prénom ou d'un surnom, d'une abréviation ou d'une orthographe. En règle générale cependant, le surnom était la partie essentielle de la marque de fabrique ou de la raison de commerce, et se transmettait de propriétaire à propriétaire ou de père en fils. C'est pourquoi nous croyons utile de classer les marques de poteries par ordre alphabétique des *cognomina*.

Le recueil le plus complet de marques de potiers est celui de Schuermans, déjà souvent cité; mais, paru en 1867, s'il est demeuré très utile, il est devenu fort incomplet. On peut s'aider, pour le compléter, des volumes du *Corpus inscriptionum latinarum* qui ont paru, surtout du tome II (Espagne), du tome VII (Bretagne) et du tome X (en particulier les marques trouvées à Pompéi). On aura des indications fort utiles, pour les marques de la Gaule, dans les ouvrages suivants : *Inscriptions de Vienne,* de M. Allmer; *Marques de fabrique du musée de Nîmes,* par M. Aurès (1876, Nîmes); *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris,* de M. Mowat; *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai*, de M. Desjardins (1873, Douai, in-8°); *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun,* par M. Harold de Fontenay (*Mémoires de la Société Éduenne,* n. s., t. III, 1874, p. 331 et s.); *Les poteries estampillées dans l'ancienne Séquanie,* par M. Alfred Vaissier (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, Ve s., t. VI, 1881, p. 408 et s.). Les marques de la Narbonnaise doivent avoir paru en ce moment avec le tome XII du *Corpus*. M. Dissard a publié dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer un millier d'estampilles, gravées sur les poteries récemment trouvées au quartier de Trion, à Lyon (1885 et 1886). Enfin, plus près de nous, les marques de la Novempopulanie ont été données par

412 et s. M. Bladé dans son *Épigraphie de la Gascogne;* celles de Périgueux, dans le *Catalogue* de M. Galy (1862, Périgueux, in-8); celles de Clermont, dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont, éd. de 1870, p. 557.

412

ABBOFE

D'après l'original (*Musée d'armes,* n° 1861 de l'*Inventaire*).

Descr. — Les lettres de notre pièce, encadrées dans un rectangle, sont hautes de 0,003 : elles sont gravées au fond d'une soucoupe mesurant 0,19 de diamètre.

Abbo fe(cit).

La signature de *Abbo* s'est rencontrée surtout en Germanie, parfois gravée en lettres rétrogrades (Sch., 14), tantôt avec *fecit,* tantôt avec les initiales *fe.,* ou *f.* seulement (*id.,* 13-16). Abbo paraît un nom gaulois.

413-416

Acutus.

Les marques de *Acutus* sont répandues partout, avec toutes les variantes imaginables, ACVTI OF, ACVTVS, ACVTI, etc.; le nom est tantôt sur une seule ligne, tantôt coupé par le milieu. On a trouvé à Besançon un exemplaire de cette marque où le mot ACVT forme une estampille rectangulaire entourée d'une ligne de feuillages (Vaissier, pl. I, n° 1), cadre que nous rencontrons ici dans une estampille circulaire.

413

I

ACVTI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel). — Trouvée à Terre-Nègre.

Descr. — Lettres de 0,003. — Cachet en forme de rectangle.

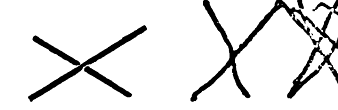
Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, n° 14 ; cf. p. 174. = SANSAS, *Antiquaires,* t. XXXIII, p. 152.

II

ACVTI

D'après l'original (collect. de Puifferrat).

Même estampille. — Soucoupe ou *patella.* — Au revers du vase, en *graffito:*



III ACVTI **414**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel).
Lettres semblables, mais le cachet est en forme de cartouche.

IV ACV
TI **415**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet circulaire encadré de feuillages. — Sur le revers du vase, le *graffito:*

..IPA

V ACVTVS **416**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi aux extrémités.

ÆBIF **417**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

AIASA **418**

« Au Musée », SANSAS, *Antiquaires, bulletin* de 1872, t. XXXIII, p. 152.

AIV **419**

D'après une communication de BRAQUEHAYE : « Fond de coupe ; rue du Loup, en 1866 » ; cf. notre nº 433.

420-421 *Albanus.*

C'est une marque très répandue; cf. Schuermans, nos 173-180.

420 I

ALBANI

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet rectangulaire.

421 II

ALBAN

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet aux angles arrondis.

III

ALBAN

D'après l'original (collection Combes).
Même estampille. — Débris de *catinus*.

IV

ALBAN

D'après l'original (coll. Braquehaye : rue Esprit-des-Lois, cf. p. 426, A). — *Patera*. — Même estampille.

422

ALBIN

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités.

423

A_BII[illegible]

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel).
Lettres de 0,03, gravées dans un rectangle.

424

ALB[illegible]

D'après l'original *(Musée d'armes)*.
Lettres de 0,004.

Albuci(i) o(fficina).

C'est une marque fréquente; cf. Schuermans, 200-5. Il faut sans

doute rapporter à ce potier, et non à *Albucianus,* la plupart des marques qui donnent la simple signature ALBVCI. 424

Albus. 425-429

On trouve *L(ucius)* et *M(arcus) Albus* sur nos marques bordelaises, sans qu'on puisse bien distinguer les produits de l'un et de l'autre. La marque de *Albus* est partout très fréquente. Jouannet attribue toutes ces estampilles à une même « famille de potiers (bituriges », ajoute-t-il à tort), « dont l'industrie s'exerça particulièrement sur de très petites coupes, » du faire le plus gracieux, et d'une terre rouge, au vernis brillant, » bien manipulée » (Jouannet, *Académie,* 1831, p. 173).

I ALBVS 425

D'après l'original (collection Braquehaye; fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire aux extrémités arrondies.

II ALBVS 426

D'après l'original (collection Combes).
Lettres plus petites, de 0,002. — Cachet assez semblable à un ovale.

III IALBI 427

D'après la copie de JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre.
Var. — I.ALBVS, donné par BRUNET, les *Jahrbücher* et SCHUERMANS: mais le nom est gravé au génitif sur notre cachet.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 40; cf. p. 173. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique,* t. X, p. 278. — *Inde: Jahrbücher,* t. XXVII, p. 124; SCHUERMANS, n° 214.

Il faut sans doute lire *L(ucii) Albi :* l'L a dû être mal marquée.

---

428 **IV** L·ALBI

« Dans le Musée », SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152. — *Inde*, ALLMER, *Inscriptions de Vienne*, t. IV, p. 53, nº 907.

---

429 **V** MALBI

D'après la copie de JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre.

Var. — BRUNET a écrit *M. Albus*, accepté à tort par les *Jahrbücher* et par SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 10; cf. p. 173. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique*, t. X, p. 278. — *Inde* : *Jahrbücher*, t. XXVII, p. 124; SCHUERMANS, nº 215.

---

430 L·AꟼINI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).

Var. — L.APNI chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 0,03, gravées dans un rectangle.

Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

Il faut sans doute lire *L(ucii) A[l]pini*, l'L a été mal gravée. Cf. *Alpinus* et *Alpinius* chez Schuermans, nºs 230-234.

---

431 OFIC·ANI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).

Var. — OFIC.AM chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 0,002, dans un rectangle arrondi aux extrémités.

Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

---

432 ANSI

Copie de JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre.

Var. — *Ansus* chez BRUNET, reproduit par les *Jahrbücher* et le recueil de SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 15; cf. p. 174. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique*, t. X, p. 278. — *Inde: Jahrbücher*, t. XXVII, p. 124; SCHUERMANS, n° 348.

433

ΛN

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1901 de l'*Inventaire*).
Lettres de 0,003, grasses. — Cachet en forme de cartouche. — Vase de très petites dimensions.
« Terre-Nègre, 1828 » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).

Anu(nus?).

Cf. Schuermans, n°s 371-372; *Corpus*, VII, 1336, n° 71. Cf. notre n° 419.

434

ИA

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche arrondi aux coins.

435

ΛPΛV

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).
Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle.

436

LAPRON

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, de forme ancienne. — Cachet rectangulaire. — Débris de *catinus*.

L(ucii) Apron(ii).

Cf. OF. APRO, APRONI, APRONIVS F, APRONIVS, chez Schuermans.



437-440

Aqutus.

Toutes les marques qui suivent me paraissent appartenir au même potier : la hauteur des lettres, la forme du cachet, l'âge des caractères sont les mêmes. La présence des points au milieu de certaines lettres me paraît indiquer une bonne époque, au moins le premier siècle : l'orthographe archaïque *Aqutus* pour *Acutus* justifie cette hypothèse.

Cette marque a été trouvée seulement à Poitiers (Schuermans, 449) et à Vienne (Allmer, t. IV, p. 57).

Descr. — Pour les trois marques qui suivent, la hauteur des lettres est également de 0,002, et le cachet est en forme de cartouche.

437 **I**

AQVTI

D'après l'original (collection de Puifferrat).

438 **II**

AQVT·I

D'après l'original (collection de Puifferrat).

439 **III**

AQV

D'après l'original (collect. de Puifferrat).

IV

AQV

D'après l'original (collection Combes).

440 **V**

QVT
QVGA

D'après l'original (*Musée d'armes :* collections réunies par Sansas).
Var. — A la seconde ligne, on peut lire OVCA ou QVCA ou OVGA.
Descr. — Lettres de 0,002. — Cachet double, en rectangles arrondis aux coins.

[A]qut(us) (et) [?? A]quga (??).

ARROFECIT **441**

D'après l'original (*Musée d'armes,* nº 1869 de l'*Inventaire*).
Lettres de 0,002, gravées dans un rectangle, au fond d'un plat de 0,2 de diamètre, en poterie très fine et très belle.

Arro se rencontre à Londres (Schuermans, 494).

ĀEI **442**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,005. — Cachet rectangulaire.

Les marques au nom de *Ateius* sont des plus communes. La famille des *Ateii* paraît avoir possédé de grandes manufactures de poteries, et pendant de longues années, peut-être deux à trois siècles, car on trouve successivement les marques de *Cn. Ateius Xantus* (avec un *lanx* comme signe distinctif, Vaissier, pl. I, nº 14), *Cn. Ateius Crestus, Cn. Ateius Curialis, Ateius Euhodus* (de Fontenay, pl. I et II), *Ateius Mactis* (parfois avec un croissant; cf. *Corpus,* X, 8055, 4; 8056, 46), *Ateius Salvus, Ateius Cantus* (?). Pompéi en a fourni un bon nombre, notamment *Cn. Ateius Ero, Cn. Ateius Ar.* (avec un dauphin). Tous les membres de cette famille de potiers ont le même prénom de *Cnaeus* (cf. p. 493). La plupart des produits sont marqués d'une palme.

Atilianus. **443-444**

Les cachets marqués au nom de ce potier sont en lettres mauvaises et vulgaires (cf. de Fontenay, nºs 70 et 71).

I

L·A·AT̃LI **443**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, grossières et vulgaires. — Cachet rectangulaire. — Poterie mal venue.

L(ucii) A(....ii) Atili(ani).



444 II L·A·A

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).

Lettres de 0,004, d'assez mauvaise forme. — Cachet rectangulaire.

L(ucii) A(...ii) A(tiliani?).

---

445 I OFATTIC

D'après l'original (*Musée d'armes,* nº 1860 de l'*Inventaire*). — « Terre-Nègre, 1830 » (JOUANNET, note ms. jointe à l'objet).

Lettres de 0,003.

Var. — OFATTIO, JOUANNET ; *Offatus,* BRUNET; OFFATVS, SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, nº 42; cf. p. 174. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique,* t. X, p. 278. — D'après Brunet, SCHUERMANS, nº 3983.

---

446 II IOTT·I/

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Attici.

Les lettres sont interverties et rétrogrades (cf. p. 491).

ATTILLI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel). — Provenant de Terre-Nègre.

Var. — ATTILI chez SANSAS.

Descr. — Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, nº 22; cf. p. 174. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin* de 1872, t. XXXIII, p. 152. — *Inde,* ALLMER, *Inscriptions de Vienne,* t. IV, p. 63, nº 945.

---

448 I-II FL·AVR

D'après les originaux (2 exemplaires) (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel).

Var. — FL AVF chez JOUANNET.

Descr. et hist. — Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle. — Fragment qui provient de Terre-Nègre. **448**

Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. IX, n° 34. = SANSAS, *Bull. des Antiquaires* de 1872, p. 152.

AVEI **449**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire enfermé dans un ovale.

Bassus. **450-451**

Les marques de *Bassus* sont extrêmement répandues par tout l'empire romain (cf. Schuermans, n°s 740-747, 756; *Corpus,* VII, 1336, 134-5). On trouve généralement OF BASSI. Il y a un potier qui s'appelle *Flavius Bassus* (cf. *Corpus,* II, 4970, 200).

I BASSI **450**

D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire, mais dont les petits côtés sont convexes à l'intérieur :)____(.

II {ASSI **451**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire régulier.

BELINICCI **452**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel : cimetière de Terre-Nègre).
Var. — BELLINICCI chez JOUANNET, devenu *Bellinicus* chez BRUNET, dont SCHUERMANS garde le texte. — BELLINICI chez SANSAS.
Descr. — Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle arrondi aux extrémités.



452 **Bibl.** — Jouannet, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 29; cf. p. 174. — D'après lui, Brunet, *Revue archéologique*, t. X, p. 278. — *Inde*, Schuermans, n° 781. — D'après ce dernier, de Fontenay, *Société Éduenne*, n. s., t. III, p. 363, n° 78.

Schuermans cite *Beliniccus* à Paris, à Londres (cf. *Corpus*, VII, 1336, 141), à Amiens, dans le Poitou, dans les Pays-Bas, etc. On en trouve de beaux exemplaires chez les Éduens (de Fontenay, n°s 78-81), à Lyon, à Besançon, etc. Le nom (cf. p. 316) indique un potier gaulois. — L'orthographe *Bellinicus* ne se rencontre nulle part, à ce qu'il semble.

453-455

Cacus.

Je ne trouve aucune marque au nom de ce potier chez Schuermans, ni dans les recueils que j'ai eus à ma disposition. Il peut se faire que ce Cacus soit un potier aquitain. — Cf. c...cvs à Limoges (Sch., 1208).

---

453 **I** CACVS·F

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Fragment d'une grande *patera*.
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire aux extrémités arrondies.

---

454 **II** CACVS

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

---

455 **III** CACV | **IV** ////////V

D'après l'original (collection Combes). | D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,0025, plus mauvaises que celles du cachet précédent. — Cachet en forme de cartouche aux coins arrondis.

456-457

Cadurcus.

Nous ne trouvons aucune marque semblable dans le recueil de Schuermans. Mais le cimetière de Trion, à Lyon (Dissard, *Revue épi-*

graphique, II, p. 152) a fourni un CADV.RC.VS. Je croirai volontiers que ce potier est des premiers temps du premier siècle : la forme des lettres, la présence des points, la découverte de ses produits dans la partie la plus antique de la nécropole lyonnaise permettent de le penser. 456-457

I ƆVRCVS 456

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,0025. — Cachet rectangulaire.

II CAD.V.R 457

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire, arrondi aux extrémités.

CA/V.Ƨ 458

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée). — Le point semble être l'amorce d'une lettre.
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche gravé au fond d'une *patella*.
Provient des collections réunies par Sansas.

Ca[*i*]*u*[*s*].

OFCALVI 459

D'après l'original (collection Delfortrie).
Lettres de 0,003, gravées en relief au fond d'un plat. — Cachet rectangulaire.

Of(ficina) Calvi ou *Calvi(ni)*.

CAP
ITV 460

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002 et de 0,001. — Cachet formé d'un double rectangle.

460 *Capitu(lus?)* ou *Capitu(linus?)*.

Cf. CAPITV et C.AP.T.V.F à Lyon (Dissard, II, p. 152), CAPITVLI.F à Poitiers (Schuermans, 1060).

---

461 CATONIS

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel). — *Patera*.
Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle. — Poterie très fine d'un beau rouge brun.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, XXXIII, p. 152.

C'est le potier *Cato* ou *Catto* souvent cité par Schuermans (nos 1161-1164).

---

462 OFI·CAVI I

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,0015. — Cachet quadrangulaire.

Je lirai plus volontiers *of(f)i(cina) Caut(i)* que *Cavit(i)*. Voyez, chez Schuermans, les marques OFIC.CAVT et CAVTVS (nos 1191 et 1194). Cette marque doit être une variante orthographique de celles de CATVS, OFI.CATI, qui sont assez fréquentes (Schuermans, 1179-1180) et qui paraissent anciennes (cf. Dissard, t. II, p. 152, et Vaissier, pl. II, no 39).

---

463 CELSIM I F

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire.

Faut-il lire : *Celsimi(nus) f(ecit)*? ou supposer la chute de la lettre O dans le moule de l'estampille et expliquer : *Celsimi of(ficina)*? Je ne connais pas cette marque : on trouve *Celsinus* et *Celsianus*.

---

464 CCES

D'après JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre. — JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. IX, no 20.

CCEVS **465**

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Fragment d'un tout petit vase. Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux extrémités arrondies.

C(aius) (......ius) Ceus.

Voyez la marque S. CEVS trouvée en Poitou (Schuermans, 1326).

Chresimus. **466-480**

Les marques portant ce nom sont de deux sortes : ou bien le nom de *Chresimus* est isolé, employé seul; ou bien il est accompagné d'un gentilice ou d'un prénom. Le gentilice, qui manque quelquefois, est toujours celui de *Julius;* le prénom varie : on trouve tantôt *Caius,* tantôt *Lucius,* tantôt *Marcus,* tantôt, mais très rarement, *Aulus.* Je pense que tous ces *Chresimi* appartenaient à la même famille : tous les descendants du premier *Chresimus* ont tenu à conserver ce *cognomen* qu'il avait su rendre illustre dans son industrie. Il est possible que *Lucius, Caius* et *Marcus* fussent trois frères : car Schuermans cite la marque CRESIMI.L.M.C (cf. nos 1336 et 1720). — Les produits des *Chresimi* ne sont pas très remarquables sous le rapport de la poterie; les marques sont souvent mal imprimées. L'orthographe normale *Chresimus* est plus rare (Sch., 1334-6), que l'orthographe populaire *Cresimus.* Au reste, les estampilles présentent, rien qu'à Bordeaux, des variétés infinies. — Ces poteries sont fort répandues en Gaule et en dehors, même en Italie. Elles commencent avant Marc-Aurèle.

I

CHRESIMI **466**

D'après l'original (collection Braquehaye, fouilles de la rue Saint-Sernin; cf. p. 432, V). Lettres de 0,005, en relief. — Cachet rectangulaire.
Sur le côté extérieur du fragment, en *graffito* de 0,022 :



---

467 **II** C-RESIMI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).

Lettres de 0,004, gravées dans un rectangle.

III C-RESIMI

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1841). — Même estampille. — Plat de 0,16 de diamètre.

Provient de Terre-Nègre (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).

468 **IV** ESIM

D'après l'original (collection Durand).

Lettres de 0,005, en relief. — Cachet gravé au fond d'une *patera*.

Hist. — Trouvée dans les fondements de la maison Labadie, rue Vital-Carles, 39.

469 **V** C-RESIM

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* du Colisée : fait partie de la collection réunie par Sansas).

Descr. — Les lettres de cette marque sont hautes de 0,003. — Le cachet est en forme de parallélogramme arrondi aux extrémités.

VI C-RESIM

D'après l'original (*Dépôt* Bel : venant de Terre-Nègre). — Même estampille.

Var. — CRESIM, JOUANNET et SANSAS; CRESIMVS, BRUNET et SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET : 1° *Ruche*, II, p. 324; 2° *Ac.*, 1826, p. 83; 3° *Ac.*, 1831, pl. IX, 4; cf. p. 173.— D'après lui, BRUNET, *Rev. arch.*, X, p. 278. — *Inde*, SCHUERMANS, n° 1722. = SANSAS, *Antiquaires*, XXXIII, p. 152.

470 **VII** C-RE

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.

471 **VIII** IM//////////DIA

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 4309 de l'*Inventaire*). — *Patera*.

Lettres de 0,003 et 0,004, voisines de la cursive. — Cachet rectangulaire.

A(uli) J(ulii) Ch[resi]mi (??).

IX C CHR **472**

Dépôt du Colisée (provient des collections réunies par Sansas).
Lettres de 0,002, gravées en relief. — Cachet au fond d'une petite *patella*.

C(aii) Chr(esimi).

X LI CRE **473**

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

L(ucii) J(ulii) C(h)re(simi).

XI L·CRE **474**

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : provient des collections réunies par Sansas).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet gravé au fond d'un vase.

L(ucii) C(h)re(simi).

XII MICRE

D'après l'original (au *Dépôt* du Colisée : provient de la collection réunie par Sansas).

Descr. — Lettres de 0,003, qui paraissent de forme ancienne. — Cachet rectangulaire arrondi aux coins.

XII *bis.* JOUANNET, *Acad.*, 1831, p. 173, signale des vases « en terre grise, mais très belle » qui porteraient cette même marque.

XIII-XIV MICRE **475**

D'après les originaux (2 exemplaires) (*Dépôt* Bel : de Terre-Nègre).

Même estampille.

Var. — *Micra* chez BRUNET, suivi par FRŒHNER et SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, IX, nº 9; cf. p. 173. — D'après lui, BRUNET, *Revue arch.*, X, p. 278. — D'après Brunet : FRŒHNER, nº 1583 *a*; SCHUERMANS, nº 3583. = SANSAS, *Antiquaires, bull.*, XXXIII, p. 152.

M(arci) J(ulii) Chre(simi).

476 **XV** MI RC RE

D'après JOUANNET (provenant de Terre-Nègre).
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 21; cf. p. 173.

M(arci) J(ulii) Chre(simi).

---

477 **XVI** IVL·NICRE·

« Au Musée », SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 172.

Il faut corriger sans doute en MIVLCRE, *M(arci) Jul(ii) C(h)re(simi).*

---

478 **XVII** CRMI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).
Lettres de 0,002, gravées dans un ovale.
Var. — Peut-être faut-il lire CAMI. — SANSAS lisait CRIMI.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

M(arci) J(ulii) C(h)r(esimi??) ou *C(h)r(esi)mi* (??).

---

479 **XVIII** MIC

« Au musée », d'après SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

---

480 **XIX** MI}

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Les points sont entre les jambages de l'M sur l'inscription.
Lettres de 0,0025. — Cachet aux coins arrondis.

M(arci) J(ulii) [Chresimi??]

CRESTIO **481**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi aux extrémités. — Le vernis de la poterie est particulièrement poli et luisant.

C(h)restio.

C'est une marque très répandue en Gaule, en Bretagne et en Espagne. Elle présente les variétés OF. CRESTI, CRESTI OF, OF CRESTIO, OF. CRESTIO. Il semble qu'elle soit ancienne.

CIAKI **482**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003, à demi cursives. — Cachet rectangulaire.

Le cachet est complet. C'est le génitif de *Cialus* ou *Gialus.*

Cicero. **483-485**

Ce cachet semble assez rare. Cf. CIKARO à Bavay (Sch., 1364).

I-II CIC·IIR **483**

D'après les originaux (collection Combes) (en deux exemplaires).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

III CI⦚ **484**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin; cf. p. 432, V).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

485 **IV** OFCI

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux extrémités arrondies.

486 COI

D'après JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 8. — Trouvée à Terre-Nègre.

487-493 *Caius Cornelius O....* (??)

La marque cco apparaît à Bordeaux en un très grand nombre d'exemplaires. Il semble que dans tous ces cachets le premier c soit l'initiale du prénom *Caius,* le second c celle du gentilice, o celle du surnom.

Quels sont ces noms? Les marques n[os] I et II, que nous croyons appartenir à la même famille, nous apprennent les trois premières lettres du gentilice, COR, ce qui est probablement l'abréviation de *Cornelius*. Quant au surnom, je ne sais à quel nom commençant par O ou HO il faut songer. Peut-être même doit-on penser au mot *o(fficina)*.

Les poteries marquées cco sont fréquentes à Bordeaux sur tous les points de la ville; on les trouve également dans les ruines des villages bituriges. Au delà de notre territoire, elles doivent être plus rares, car les recueils courants ne nous en indiquent pas. On signale seulement C. CO dans le Tarn et C. CORO dans le Poitou (Sch., n° 1618). Nous pourrions donc nous croire en présence d'un potier aquitain, s'il ne fallait se montrer très prudent en ces sortes de conclusions.

487 **I** C/CORᑦ

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,004. — Cachet quadrangulaire aux angles arrondis.

II OC·ORIC// **488**

D'après l'original (*Dépôt* Bel : fouilles de Terre-Nègre).
Var. — OCOR chez SANSAS.
Descr. — Lettres de 0,004. — Cachet quadrangulaire, arrondi aux extrémités.
Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, pl. IX, n° 36. — SANSAS, *Antiquaires*, XXXIII, p. 152.

Cette marque me paraît être la même que la précédente, C.COR.O : les lettres O et C auront été interverties (cf. p. 491).

III ƆR·O **489**

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,005 et 0,003, en relief. — Cachet en forme de pied (?).

IV CCO **490**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin, p. 432, V).
Lettres de 0,005, en relief, anciennes. — Cachet rectangulaire.

V CCO

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1844 de l'*Inventaire*).
« De Terre-Nègre, 1827 » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).
Même estampille.

VI CCO

Dépôt du Colisée. — Provient des collections réunies par Sansas.
Même estampille.

VII CCO

D'après l'original (*Dépôt* Bel : de Terre-Nègre). — Même estampille.
Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1831, pl. IX, n° 6; cf. p. 174. — *Inde*, BRUNET, *Revue arch.*, X, p. 278. — D'après lui, SCHUERMANS, n° 1207.

VIII CC·O **491**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,004, assez anciennes. — Cachet rectangulaire.

492 **IX** C·C·O

D'après JOUANNET : 1° *Ruche d'Aquitaine*, t. II, p. 324; 2° *Acad.*, 1826, p. 83.

493 **X** C·CO

D'après les auteurs suivants : JOUANNET : 1° *Ruche*, t. II, p. 324; 2° *Société archéologique*, IX, p. 30; 3° *Acad.*, 1826, p. 83; = SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, XXXIII, p. 152.

494 CORNV

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

Cornu(tus).

495-497 *Cosius*.

Voyez *Cosius Rufinus* dans le recueil de Schuermans, 1625, 1635-8, 1645-7, etc. Cf. *Of. Cos.* à Londres (*C.*, VII, 1336, 345).

495 **I** COSI

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A.
Lettres de 0,003. — Cachet aux extrémités arrondies.

496 **II** COS

Rencontrée souvent à Terre-Nègre, d'après JOUANNET, *Soc. arch.*, IX, p. 30.

497 **III** C·COS

D'après JOUANNET : 1° *Ruche*, t. II, p. 324; 2° *Acad.*, 1826, p. 83.

CO⌇ **498**

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003 et 0,002.
D'après ce qui reste du cachet, on peut croire qu'il avait la forme d'un pied.

CRICIRO **499**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

Voyez *Criciro, Cricuro, Crucuro* dans Schuermans et les autres recueils. Le nom indique un potier gaulois. Harold de Fontenay fait remarquer qu'une monnaie gauloise attribuée aux Bellovaques porte **CRICIRV** (p. 370; cf. *Dict. arch. de la Gaule,* n° 113 des *monnaies*).

Cꟷ **500**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,005. — Cachet en forme d'ovale allongé.

I CCEAC **501**

D'après l'original (*Dépôt* Bel: provenant de Terre-Nègre).
Lettres de 0,005, gravées dans un rectangle.
Var. — « Me paraît être en caractères étrangers », JOUANNET. — C.CEAC chez SANSAS.
Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, n° 31; cf. p. 174. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin* de 1872, XXXIII, pl. 52.

II



502

Calqué sur l'original (collection Sansas: *Musée d'armes,* jadis au *Dépôt* du Colisée).
Lettres en relief, gravées dans un cachet quadrangulaire.

502 Je ne sais trop quelle explication donner à ces deux marques, qui me semblent bien concerner le même potier. On reconnaît les lettres CCF.C dans la première, CC (ou Ɑ) F.. C dans la seconde. Mais quelle est cette lettre en forme d'échelle à deux ou trois degrés qui apparaît dans l'un et l'autre cachets? Il est possible qu'elle soit empruntée à quelque alphabet anciennement usité en Gaule. Peut-être encore faut-il y voir simplement deux lettres latines liées, par exemple deux E ou deux F et lire C*(aius)* C...FEEC*(it)*.

---

503 Q·V·C

D'après l'original (*Dépôt* Bel : provient de Terre-Nègre).
Descr. — Lettres de 0,004, anciennes; Q et O ronds. — Cachet rectangulaire.
Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, pl. IX, nº 12. = SANSAS, *Antiquaires,* XXXIII, p. 152.

---

504 DAIV}

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire aux extrémités arrondies.

---

505 DA}

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,0035. — Cachet rectangulaire.

---

506 O·DESSI

« Musée de Bordeaux », SCHUERMANS, 1905, d'après FRŒHNER, 946, que je n'ai pas vu.

C'est sans doute la marque d'une lampe (nº 397) prise à tort pour celle d'une poterie samienne.

---

507 ΔIVOB:Γ ou, en sens inverse · Ⅎ'BOVIV

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Lettres d'environ 0,003. — Cachet rectangulaire.

Faut-il lire Δινοβιγ *(Dinouicus?)*? ou *Libonis* *(Libonides?)*? ou encore Δ*iauobil*? En tout cas, il me paraît certain qu'on a mêlé les lettres grecques et les lettres latines sur cette estampille. **507**

Diogenes. **508-511**

On cite les marques de *Diogenes* à Trèves, à Poitiers (Sch., 1917-8), à Paris (Mowat, p. 74). Elles sont assez rares.

I DIOGEN **508**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

II DIOOEN [sic]. **509**

D'après l'original *(Musée d'armes)*.
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

III DIOGE **510**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

IV-V DIOGE **511**

D'après les originaux (2 exemplaires) (*Dépôt* du Colisée : proviennent des collections réunies par Sansas).

Lettres de 0,002, gravées dans un parallélogramme aux angles arrondis. La poterie est très fine.

VI-VII DIOGE

D'après les originaux (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel, 2 exemplaires).

Var. — DIOCE chez Sansas.

Bibl. — Sansas, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

DIVI **512**

D'après l'original (collection Delfortrie). — Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

513-516

Donicus.

C'est une marque assez rare. Schuermans ne la signale qu'à Poitiers (nº 2005).

---

513 **I** DONIC

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Cachet en forme de cartouche.
Lettres de 0,003, qui semblent plus récentes que celles des cachets qui suivent.

---

514 **II** DONIC

D'après l'original (collection Amtmann : fouilles de la rue Thiac; cf. p. 432, X).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche. Vernis d'un beau rouge brun, teinte qui est due peut-être à l'action du feu.

---

515 **III** DONI

D'après l'original (colletion de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche aux pattes arrondies.

IV DONI

D'après l'original (collection Combes).
Estampille du même cachet.

---

516 **V** DON:

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1876).
Lettres de 0,003, gravées dans un cartouche, au fond d'un plat.

---

517 **I** DO͞IN

D'après l'original (collection Amtmann : fouilles de la rue Thiac; cf. p. 432, X).
Lettres de 0,003 et 0,002. — Cachet rectangulaire : à l'intérieur, en relief et aux extrémités de la marque, on voit les pattes d'un cartouche.



II DO:I 518

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

DOVIICCVS 519

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel). — Provient de Terre-Nègre.
Var. — DOVIICVS chez SANSAS.
Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, pl. IX, n° 30. = SANSAS, *Antiquaires*, XXXIII, p. 152.

Doveccus ou plutôt *Doueccus*.

Cf. Schuermans, 2014 (Gaule), 2015, et *Corpus*, VII, 1336, 435 (Londres).

ĐVC/// 520

D'après l'original (*Dépôt* Bel). — Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.
Var. — OVO chez JOUANNET et SANSAS.
Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, pl. IX, n° 26. = SANSAS, *Antiquaires*, XXXIII, p. 152.

C'est la marque DVC (Limoges) que cite Schuermans (2035). Sur le son représenté par D barré, voyez p. 278. C'est un potier gaulois.

521

I OE·IIENE

D'après l'original (collections réunies par Sansas : au *Musée d'armes*, auparavant au *Dépôt* du Colisée).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche arrondi.

II ΘE·IIENE

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
C'est la marque de la même estampille, moins bien imprimée. — Le cachet est au fond d'un plat de grandes dimensions.

III ĐE 522

D'après l'original. — Trouvée dans les fondements de la Faculté des Sciences et Lettres et conservée par l'*Agence des travaux*; cf. p. 430, R.
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

EPIDI 523

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E)
Lettres de 0,0035. — Cachet rectangulaire.



524-539

Eppia et *Eppius*.

Les poteries marquées à ces deux noms essentiellement celtiques (cf. p. 151) sont très nombreuses à Bordeaux, surtout dans le cimetière de Terre-Nègre : en revanche, elles apparaissent rarement ailleurs, et, si on les trouve çà et là, c'est dans les régions voisines de la nôtre, par exemple dans le Poitou (Sch., 2075-6). Aussi, de tous les potiers dont on a trouvé la marque chez les Bituriges Vivisques, ceux qui portent les noms de *Eppius* ou de *Eppia,* peuvent être considérés avec le plus de vraisemblance comme établis dans le pays. Je pense d'ailleurs que si *Eppia* et *Eppius* désignent des personnages différents, ces personnages appartiennent à une même famille, ou, tout au moins, à une même série de potiers, qui se sont succédé dans l'administration d'une seule manufacture. Le plus ancien de tous serait *Eppia :* ce qu'indiquent et la forme des caractères de l'estampille, et la nature assez grossière de la poterie, et la désinence du nom, et l'archaïsme du génitif EPPIAI. Puis viendrait *Eppius*, dont les poteries paraissent à peine plus récentes. On peut placer ensuite *Lucius Eppius Tal(uppa?), Lucius Eppius Si...., Lucius Eppius* simplement. On écrit *Epius* moins souvent que *Eppius.* — Quoi qu'il en soit, les poteries de cette marque sont les plus anciennes qu'on ait employées ici; ce sont plutôt des imitations des vases samiens ou arrétins que des poteries samiennes proprement dites.

---

524 **I-IV** EPPIAI

D'après les originaux (4 exemplaires) (*Dépôt* du Colisée : collections Sansas).

Lettres de 0,003, certainement très anciennes. — « Les P », disait avec raison JOUANNET (*Acad.*, 1831, p. 173), « les P, avec leur panse angulaire au milieu du pied, sont d'une haute antiquité ». — Le cachet a la forme d'un rectangle. — La poterie est commune.

---

525 **V-VII** EPPIAE

D'après les originaux (3 exemplaires) (*Dépôt* J.-J. Bel : de Terre-Nègre).

Bibl. — JOUANNET, *Ac.*, 1831, pl. IX, n° 2; cf. p. 172. = SANSAS, *Antiqu.*, t. XXXIII, p. 152.

VIII-XIII ΛIqqƎ

D'après les originaux (6 exemplaires) (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).

Lettres de 0,004, semblables à celles du cachet précédent. — Cachet rectangulaire. — Poterie commune.

XIV-XVI ΛIqqƎ **526**

D'après les originaux (3 exemplaires) (*Dépôt* J.-J. Bel : de Terre-Nègre).

Même estampille.

Var. — EBBIA chez JOUANNET.

Bibl. — JOUANNET, *Acad.*, 1826, p. 83.

XVII EPI//// **527**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,002. — Cachet à quatre côtés : celui d'en haut et celui d'en bas formés par des arcs de cercle.

XVIII ƧΛIq{ **528**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).

Lettres de 0,005, anciennes, gravées dans un rectangle.

[*Ep*]*pius*.

XIX EPPIV **529**

Je n'ai pas vu de marque semblable. Peut-être est-ce notre EPPIA des nos XIV-XVI. Je donne cette marque d'après les auteurs cités plus bas. — D'après JOUANNET, elle provient de Terre-Nègre.

Var. — JOUANNET, *Acad.*, 1826, donne EBBIVS. — BRUNET donne *Eppius*, qui est transformé en OPPIVS par SCHUERMANS, n° 4029.

Bibl. — JOUANNET, *Acad.* : 1° 1826, p. 83 ; 2° 1831, p. 172 et pl. IX, n° 1. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique*, t. X, p. 278 ; cf. SCHUERMANS, n° 4029. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152 (peut-être d'après Jouannet).

XX IqƎ **530**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin, p. 432, V).

Lettres de 0,006. — Cachet rectangulaire.

531 **XXI** .EPI

D'après Jouannet, *Ruche d'Aquitaine,* t. II, p. 324. — Trouvée à Terre-Nègre.

532 **XXII** EPI

D'après Jouannet, *Soc. arch.,* t. IX, p. 30. — Trouvée à Terre-Nègre.

533 **XXIII** IV.EPI

Copie et collection de de Puifferrat.

534 **XXIV-XXV** I-EPSI

D'après les originaux (*Dépôt* J.-J. Bel) (2 exemplaires).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

535 **XXVI** OFICI | LEPTA

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire, sur deux lignes.
Var. — OFFICI | LEPTA chez Sansas.
Bibl. — Sansas, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

536 **XXVII-XXVIII** L·CEIF

D'après les originaux (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel) (2 exemplaires).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — Trouvées à Terre-Nègre.
Bibl. — Jouannet, *Académie,* 1831, pl. IX, n° 3; cf. p. 172.

XXIX L·EPPII **537**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).
Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.

XXX I·EPPI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Var. — LEPPI chez SANSAS.

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 16; cf. p. 172. = SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

XXXI I·EPPI **538**

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1827).

Provient du cimetière de Terre-Nègre (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).

Lettres de 0,003, gravées dans un rectangle, sur une poterie commune.

L(ucii) Eppi(i).

L'L a été mal marquée sur l'empreinte.

XXXII L·////PPI **539**

D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 4310 de l'*Inventaire*).
La lettre L, à terminaison tombante, est à peine distincte d'un I.
« De Terre-Nègre 1810 » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — Plat.

Fam..... **540-548**

La marque de *Fam.....* est peut-être d'origine aquitanique : car nos grands recueils de marques de potiers ne la donnent presque pas (FAM seulement à Paris chez Schuermans, n° 2161). C'est une de celles qu'il importerait le plus de suivre dans ses modifications. Elle ne paraît pas plus ancienne que le règne de Marc-Aurèle, car on ne l'a point trouvée à Terre-Nègre. Sa forme primitive est celle d'un cartouche. Plus tard le nom est gravé dans une couronne circulaire semblable à celle des estampilles de briques. Enfin un des cachets de FAM. porte une croix latine imprimée en même temps que les lettres : et la poterie qui pré-

540-548 sente cette particularité offre un *graffito* qui rappelle les monogrammes chrétiens. Un des successeurs de *Fam.* et des derniers propriétaires de cette marque se serait-il fait chrétien?

---

540 **I**

·FAM·F·

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

---

541 **II**

FAM·F

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

---

542 **III**

FAM

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

---

543 **IV**

F F A M

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, gravées en relief dans une couronne circulaire.

---

544 **V-VII**

·F·F·A·M

D'après les originaux (collection Combes) (un des 3 exemplaires provient des fouilles de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).
Cachet semblable au précédent, mais les points sont circulaires, et il y en a entre chaque lettre.

VIII **545**

M·F·F·A·

D'après l'original (collection Combes).
Cachet qui ne diffère du précédent que par la nature et le nombre des points.

~~~~~~~~

IX **546**

A M·F·

D'après l'original (collection Braquehaye: fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
C'est le même cachet : une lettre n'a pas été marquée lors de la frappe.

~~~~~~~~

X JOUANNET cite, comme trouvée dans les fondements de la maison Vertamon (cf. p. 426, D), une marque de poterie arrétine, circulaire, portant **547**

·F F A M

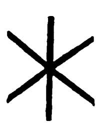
et qui doit rentrer dans un des types indiqués plus haut (*Acad.*, 1836, p. 157).

~~~~~~~~

XI **548**

×M·F·F A

D'après l'original (collection Dezeimeris : trouvée au cours d'Alsace-et-Lorraine [?]).
Lettres de 0,003, gravées dans une couronne circulaire. Sur le côté, et toujours dans l'intérieur de cette couronne, une croix, *gravée en relief et en même temps que le cachet :* elle se trouvait donc sur le moule qui a servi à estampiller la poterie.
Sur le revers du pied de la *patera* qui renferme ce cachet, le *graffito :*


~~~~~~~~

549 **I**

FA/S
TVS

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire sur deux lignes.

Cf. *Corpus,* II, 4970, 187; X, 8056, 143.

550 **II**

FAV

D'après l'original (collection Combes: fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Faus[tus].

551-556

Felicio.

« Les produits de cette fabrique », dit Jouannet (*Académie,* 1831, p. 173) « se distinguent par leur élégance ». Je ne sais si cela est juste: la poterie me semble au contraire assez commune. En tout cas, la nature de la poterie et la forme des lettres indiquent une marque très ancienne, à peine plus récente que celles de *Eppia;* ce que confirme la présence, à Pompéi, de poteries signées *Felicio* (FELICIO, *Corpus,* X, 8055, 17). Sans être très répandue, cette marque a été assez souvent rencontrée en Gaule et en Bretagne (Sch., 2190-2193; *C.,* VII, 1336, 448), tantôt sous cette simple forme, tantôt sous les formes *Felicio. f., Felicio. o., Felicionis.* On trouve en Espagne et à Pouzzoles *Felicio Saufei* (II, 4970, 188; X, 8056, 150).

551 **I**

FELICIOF

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,003, de bonne époque, C et O ronds. — Cachet quadrangulaire.

II-III

FELICIOF

D'après les originaux (*Dépôt* J.-J. Bel: de Terre Nègre) (2 exemplaires).

Même estampille.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, n° 33; cf. p. 173. = SANSAS, *Antiquaires,* t. XXXIII, p. 152. — *Inde,* ALLMER, *Inscr. de Vienne,* t. IV, p. 99, n° 1118.

IV IꟻELICIOꟻ **552**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel : provenant de Terre-Nègre).
Lettres de 0,003 et 0,004. — Cachet rectangulaire.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 32; cf. p. 173.

Les lettres ont été retournées, et on a ajouté un I peut-être inutile.

V CEꟻΓICIO **553**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).
Lettres de 0,004 et 0,003, gravées dans un rectangle.
Var. — CEEFICIO chez SANSAS.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

Les lettres ont été également interverties, et un C s'est substitué peut-être à l'F de F*(ecit)*.

VI FELICIO

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin, p. 432, V).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet rectangulaire.

VI bis FELICIO

Au fond d'une urne grise trouvée à Terre-Nègre (JOUANNET, *Académie*, 1831, p. 173; cf. pl. III, nº 4).

VII FELICIO **554**

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1825).
Lettres de 0,004, gravées en relief au fond d'une patère.
Même estampille.
Hist. — Provient du cimetière de Terre-Nègre, où elle fut trouvée dans le commencement de 1803. Acquise par « le Museum ».
Bibl. — BERNADAU, *Bull. pol.* de l'an XI, p. 244. Le vase est gravé à la planche de la page 243, nº 2. = JOUANNET, *Ruche*, t. II, p. 324.

VIII **FELICIO** **555**

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1826). — Lettres en creux.
Hist. — Trouvée en 1820 dans le cimetière de Terre-Nègre (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1826, p. 83.

556 **IX** FELICIo

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel : provenant de Terre-Nègre).
Lettres de 0,003 et de 0,001. — Cachet rectangulaire.
Bibl. — JOUANNET : 1° *Académie*, 1831, pl. IX, n° 18; cf. p. 173; 2° *Société archéologique*, t. IX, p. 30.

557-560

Felix.

Les marques de *Felix* sont innombrables : on trouve FELIX, FELIX FEC, OF FELICIS, OF FELIC, FELICIS MAN, FELICIS OF, etc. Il est probable que c'est un potier italien : ses produits se trouvent à Pompéi (X, 8055, 16 et 18).

---

557 **I** FELIX·FEC

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire aux angles arrondis.

II FELIX·FEC

D'après l'original (collection Combes : fouilles de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).
Même estampille. — *Patella* de 0,17 de diamètre, en poterie très fine et bien travaillée.

---

558 **III** FEKIX

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. L à terminaison tombante. — Cachet rectangulaire.

---

559 **IV** FELIX

D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux extrémités arrondies. Il est gravé au fond d'une *patina* à dessins en relief large de 0,13.

V I'E 560

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet aux angles arrondis.

Je lis plutôt *Fe*[*lix*] que *Fe*[*licio*] à cause de la forme archaïque de l'F et de la hauteur des lettres.

I FLAVINI | II LAVINI 561

D'après les originaux (*Dépôt* J.-J. Bel : de Terre-Nègre).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 28, et p. 174. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

FLAVI 562

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

Flavi ou *Flavi(ni)*.

I L·S·FLA 563

D'après l'original (collection Sansas : *Musée d'armes*, autrefois au *Dépôt* du Colisée)
Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.

L(ucii) S(...ii) Fla(vi?).

Les deux cachets suivants se réfèrent sans doute aux mêmes noms.

II ·L·S·F·L 564

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1839).
Lettres de 0,004, gravées dans un rectangle au fond d'une soucoupe.

---

565 **III** L·S·F·L

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Mêmes lettres en sens inverse, hautes de 0,004 et gravées dans un rectangle.

566-572 *Lucius Julius Florus.*

C'est une marque assez rare hors de Bordeaux. Elle paraît ancienne, antérieure certainement à Marc-Aurèle, peut-être du milieu du premier siècle.

---

566 **I** LI·FLOR

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,002 et 0,003, qui paraissent anciennes. — Cachet aux angles arrondis.

---

567 **II** L·I·FLOR

D'après l'original (*Musée d'armes*).
Lettres en relief, de 0,003, gravées au fond d'un plat.
Hist. — Trouvée dans la vase du port romain, en creusant les fondements de la maison qui fait l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la place du Parlement (en 1884).

---

568 **III** {.L·FLOR

D'après l'original (*Musée d'armes :* même provenance).
Lettres de 0,003 et 0,002. — Cachet semblable.

---

569 **IV** L·////ORI

D'après l'original (*Musée d'armes :* même provenance).
Lettres de 0,003 et 0,002. — Cachet semblable.

V L'I.F **570**

D'après l'original (*Dépôt* Bel : de Terre-Nègre).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.
Var. — LIF chez SANSAS.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 11. = SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

VI L·I·F· **571**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

VII FLOR **572**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.

Frontinus. **573-575**

Remarquez la bizarrerie de l'abréviation dans les marques nos I et III : *Front.i* et *Fron.i* pour *Front(in)i,* et dans la marque n° II : *Front.us* pour *Front(in)us.* Cette marque est assez fréquente et peut-être ancienne (cf. Sch., 2322-30; *C. i. l.,* VII, 1336, 465-9; II, 4970, 204).

I ///RON·I **573**

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

II ⟆ON·V› **574**

D'après l'original (collection de Puifferrat).— Lettres de 0,003.— Cachet quadrangulaire.

575 **III** ⸾ƆN.I

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet gravé au fond d'un plat.

576-578 ***Fronto.***

C'est une marque assez ancienne et peu répandue sur les vases samiens (cf. Sch., 2332; de Fontenay, n°s 176-7).

---

576 **I-II** FRONTONI

D'après les originaux (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

---

577 **III** FRON⸾

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

---

578 **IV** FRON⸾

D'après l'original (collection Combes : trouvée rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).
Lettres de 0,003 à 0,004. — Cachet rectangulaire, au revers, le *graffito :*



---

579 **I** ⊙FICCNI

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles du passage Sarget; cf. p. 428, F).
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire arrondi aux coins.

Of(ficina) Iccni.

Iccnus (cf. *Ica,* etc., p. 363) est un nom gaulois.

II OFIC 580

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

Of(ficina) Ic[cni?].

INAΛV 581

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,002, gravées dans un rectangle.
Var. — AVVINI chez Sansas.
Bibl. — Sansas, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

I INCE// 582

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Ince[nui].

La marque de *Ingenuus* ou *Incenuus* est répandue dans le monde entier.

II OFINC 583

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002 à 0,003. — Cachet quadrangulaire aux coins arrondis.

Of(ficina) Inc(enui).

INIATIO 584

« Au Musée », Sansas, *Antiquaires,* t. XXXIII, p. 152.

• INI 585

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

586

IVIX

D'après l'original (collection Combes : fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O). Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — Sur le revers du vase, le *graffito :*



Le cachet est complet. Je ne sais trop comment il faut le lire, à cause de la dernière lettre. Est-ce un x et faut-il lire *Ivixtus* comme *Divixtus?* Doit-on interpréter IVIIX, *Ivex?* ou supposer une erreur dans le moule, IVIN, *Ivinus?* Peut-on enfin voir dans cette lettre énigmatique un caractère emprunté à un ancien alphabet celtique (cf. n° 502)? De fait la forme ⋈ se trouve sur les inscriptions dites *Euganéennes* (voyez Pauli, *Die Inschriften nordetruskischen Alphabets*, 1885, p. 57).

587

IVI+I

D'après l'original (*Dépôt* Bel : de Terre-Nègre).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.
Var. — MI†E chez JOUANNET. — IVISV chez SANSAS.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 38. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

Que signifie l'avant-dernière lettre, que nous allons retrouver (n° 588)? Doit-on la rapprocher d'une lettre semblable de l'alphabet de Lugano (cf. Pauli, p. 57)? Faut-il lire IVITVS, en y voyant une forme archaïque du T? Ce nom et le précédent (n° 586) n'en font-ils qu'un? — Cf. IV+TNI chez Allmer, *Inscr. de Vienne, atlas*, pl. 29-4, n°s 226 et 227.

588

IDI+/\I/ [?]

D'après l'original *(Musée d'armes)*. — Cachet rectangulaire.

Je ne sais que faire de cette marque. Notons (cf. n° 587) la lettre bizarre +, dont la lecture se trouve précisément à peu près certaine.

L·IΛC 589

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,005. — Cachet rectangulaire. — Sur le revers du pied, en creux, tracée avant la cuisson :

v

L(ucius) Jac....(?).

Cf. IACHO (Sch., 2539). Peut-être faut-il lire *L(ucius) J(ulius) Ac(cus)*.

IAI VE [SALVE??] 590

Copie et collection de BRAQUEHAYE.

IIC 591

D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P). Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

III'(592

D'après l'original (collection Delfortrie). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

''ISI 593

D'après l'original (collection Delfortrie).

Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire, au fond d'une *patera*.

Joisi (?)

Cf. IOSMVS, IOSSA *apud* Schuermans, n°s 2690-2.

IQVENA ou **IOVENA** 594

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire.

Jovena(lis?)

Cf. IOENALIS, *Corpus*, VII, 1336, 542 (Londres); I.VENAL, II, 4970, 249 (Tarragone).

595-603

Jucundus.

Les produits de Jucundus se rencontrent en grande quantité en Gaule, en Germanie, en Rétie, en Bretagne, et sont de toute sorte : depuis les *paterae* en poterie presque grossière, jusqu'aux plus beaux *catini* ornés de dessins en relief et d'une grande perfection. Malheureusement nous ne pouvons établir ni la demeure ni l'âge de ce potier. Il faut le placer seulement avant Marc-Aurèle, à cause de la présence de ses produits dans notre cimetière de Terre-Nègre. Les estampilles ne portent que le nom, plus ou moins abrégé, quelquefois accompagné de *fecit* ou de *officina* (Schuermans, 2754, 2744-8; *C. i. l.,* VII, 1336, 519; X, 8056, 175 et 176; II, 4970, 243).

---

595 **I**

IVCVNDVS

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités. — Beau *catinus* à reliefs.

---

596 **II**

IVCVN

D'après l'original (collect. de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités, au fond d'une petite *patera.*

III

IVCVN

D'après l'original (collection Combes).
Marque du même moule.

---

597 **IV**

IVCVN{

D'après l'original (collection Combes: fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi aux extrémités.

---

598 **V**

IVCV

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités.

Var. — I.VC.V chez SANSAS. **598**

Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* XXXIII, p. 152. — *Inde,* ALLMER, *Inscr. de Vienne,* t. IV, p. 109, nº 1162.

VI IVC⌇ **599**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités.

VII IVC⌇

D'après l'original (collection Combes).

Cachet semblable et brisé au même endroit.

VIII IVC⌇ **600**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche. — Au revers du vase, sous le pied, le *graffito :*

XA⌇

IX-X IVC **601**

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).

Lettres de 0,0025. — Cachet en forme de cartouche aux coins arrondis.

XI IVC

D'après l'original. — Trouvée dans les fondements de la Faculté des Sciences et Lettres (p. 430, R), et conservée par l'*Agence des Travaux.*

Mêmes lettres et même cachet.

XII IVC

D'après l'original (*Dépôt* Bel). — Provenant du cimetière de Terre-Nègre.

Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, nº 24. — *Inde* (?), ALLMER, *Inscr. de Vienne,* t. IV, p. 109, nº 1162.

XIII IV⌇ **602**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche arrondi.

C'est plutôt la marque de *Jucundus* que celle de *Jullus.*

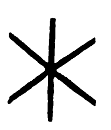
603 **XIV** IV

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche. — La marque est complète.

---

604 //IJ VI·Ↄ

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Bonnes lettres de 0,003, en relief. — Cachet rectangulaire gravé au fond d'un plat. — Sous le pied, le *graffito :*



605

I I I
V I V

Communication de BRAQUEHAYE : « Rue du Pas-Saint-Georges, 1883 ». Cette marque fait partie, je pense, de la collection de M. Augier.

Peut-être avons-nous affaire à une simple rosace.

---

606 I.VI·I·ICI

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux coins arrondis.

Jullici (??).

Les deux L auraient été très légèrement imprimées.

---

607 IVI·И·
V

Copie et collection de BRAQUEHAYE. — Fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A.

Jul(l)[i]nu(s) (??) **607**

Cf. *Jullini* chez Schuermans, n° 2819 et chez Huebner, *C. i. l.*, VII, 1336, n° 530; *Jullin.* à Lyon (Dissard, II, p. 153).

Jullus. **608-634**

Les marques du potier Jullus sont les plus fréquentes à Bordeaux. Il est à remarquer que Schuermans n'en signale aucune qui soit semblable aux nôtres, que ni à Lyon, ni à Autun, ni dans les grands centres de découvertes de poteries, on n'en trouve qui puisse être attribuée à coup sûr à un *Jullus*. Je ne connais que le IVLLV de Vienne (Allmer, n° 1166) et le OF.IVLLI de Périgueux. On peut donc croire avec assez de vraisemblance que Jullus est un potier biturige ou aquitain, comme *Eppia,* le seul dont les produits puissent, par leur nombre, rivaliser ici avec ceux de *Jullus*. Ce Jullus a dû vivre au début du premier siècle : les marques n^{os} I, II et III semblent de cette époque. Les marques qui suivent paraissent plus récentes : de fait, la forme des lettres change en même temps que la forme du cachet. Il est probable que la manufacture a toujours porté le nom de son fondateur.

On trouve tantôt *Julus*, tantôt *Jullus :* nous savons que ce surnom, d'ailleurs assez rare, s'écrivait tantôt avec une seule, tantôt avec deux L (cf. de Vit, *Onomasticon,* III, p. 701). Souvent l'L est mal imprimée, ce qui fait lire IVLII; les deux L sont parfois liées ensemble, liées aussi à l'I final. Le génitif IVLLI est de beaucoup plus fréquent, sur nos marques, que le nominatif IVLLVS.

Jullus fabriquait surtout de la poterie commune. Toutefois M. Combes possède, signée de ce potier, une *patella* qui peut rivaliser avec les plus belles soucoupes arrétines (ici, n° I).

I ·IVLLI· **608**

D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P). Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire, au fond d'une *patella* de 0,20 de diamètre.



609 **II** IV.L·I//·I

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux coins arrondis.

610 **III** I.V.LLI

D'après l'original (collection Combes : fouilles de la rue du Pas-Saint-Georges, 41; cf. p. 430, P).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

611 **IV-V** IVLLI

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection Combes : fouilles de la rue du Pas-Saint-Georges; cf. p. 430, P).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

612 **VI** IVLLI | **VII** //////LLI

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges, p. 430, P).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de rectangle : les coins sont arrondis. — L'un des deux cachets (n° VI) est au fond d'une *patera* de 0,075 de diamètre.

613 **VIII-X** IVLLI

D'après les originaux (3 exemplaires) (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire : les coins sont arrondis. — L'une des trois marques est au fond d'une petite *patera* de 0,087 de diamètre.

614 **XI** IVLLI

D'après l'original (collection Combes).

Les lettres ont la même hauteur; mais le cachet est un peu plus arrondi.

XII-XIII IVLLI **615**

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche. — L'une des deux marques est gravée au fond d'une *patella* de 0,16 de diamètre.

XIV IVKLI **616**

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,002, très mal marquées. — Cachet rectangulaire.

XV {V III **617**

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,0025. — Cachet rectangulaire.

XVI IVLLI **618**

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

XVII IVIII **619**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

XVIII IVLI I **620**

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire.

XIX IVLI I **621**

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.



622 **XX** IVLI I

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Lettres de 0,0025. — Cachet arrondi aux extrémités.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

623 **XXI** IVLI⸾

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet en forme de cartouche.

624 **XXII** IIIVI

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

XXIII IIIV//

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E).
Même estampille.

625 **XXIV** IIIVI

D'après l'original (collection Combes).
Les lettres sont plus hautes que les précédentes : elles ont 0,003. — Le cachet est également rectangulaire.

626 **XXV** I//////IVI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

627 **XXVI** OFIVLL

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

628 **XXVII** ƆVΛVI

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

XXVIIII IVLLVS **629**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, de forme assez grossière. — Cachet rectangulaire.

XXIX L:L·V **630**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire aux coins arrondis.

XXX IVLLV **631**

Copie et collection de BRAQUEHAYE. — Fouilles de la rue Esprit-des-Lois; cf. p. 426, A.

XXXI IVI///LV **632**

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire.

XXXII IVI I **633**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet presque ovale.

XXXIII :VI///V **634**

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec, p. 428, E).
Lettres de 0,002, grossières. — Cachet arrondi. — *Patera.* — Sur la paroi extérieure du pied :



635 LAI

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche encadré d'un filet circulaire.

Lai(tialis?)

Cf. LAITIALS F *apud* Schuermans, n° 2892.

636-639 *Liberalis.*

Les quatre marques de *Liberalis* sont anciennes, comme les estampilles semblables que cite Schuermans (2950-1); cf. *C. i. l.*, VII, 1336, 554.

---

636 **I** AЯƎBI⅃

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, de forme archaïque. — Cachet rectangulaire.

637 **II** /BƎЯV⅃\

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,004.

638 **III** ///IBER}

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E).
Lettres de 0,003, anciennes.

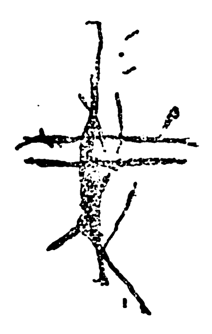
639 **IV** ʃLIBƎЯ}

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E).
Lettres de 0,002, de forme archaïque.

LICNV **640**

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,004. — Cachet en forme de rectangle. — Sur le revers du vase, le *graffito :*



Lic(i)nu(s).

Les poteries signées LICNV, LICINV, LICNVS, LICINVS sont très fréquentes (Sch., 2963-2980) et semblent originaires d'Italie. Autun en a fourni un grand nombre (de Fontenay, n°s 203-229) : quelques-unes sont ornées de jolis dessins en relief.

Lucius. **641-643**

Lucius se trouve souvent, sous les formes LVCI, LVCIM, LVCI. OF, LVCIVS F, etc. L'Italie a fourni un assez bon nombre de ces marques.

641

I ⅃VCI

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

II ⅃VCI

D'après l'original (collection Combes).

Même estampille.

III ⅃VCI

D'après l'original (*Dépôt* Bel).

Même estampille.

Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152. — *Inde,* HAROLD DE FONTENAY, *Soc. Éduenne,* n. s., t. III, p. 377, n° 236.

642 **IV** OF.LVC

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* Jean-Jacques Bel).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi aux extrémités.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

643 **V** LV

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel). — Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.
Var. — IV chez SANSAS.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

644 LVCRIO

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de l'Intendance; cf. p. 428, F).
Lettres de 0,003. — Cachet aux angles arrondis.

Cf. *Lucrio, Rul[li] St. s,* à Capoue, *C. i. l.,* X, 8056, 192.

645 L V P V F

D'après l'original (*Dépôt* Bel). — Lettres hautes de 0,004.
Var. — LVPV chez SANSAS.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

Lupu(s) f(ecit).

Schuermans cite LVPVS FE, LVPI, LVPI M, LVPOS. Je crois que ce sont des transformations chronologiques de la marque d'une même maison; LVPOS serait la plus ancienne forme.

646-649 *Malcio.*

Malcio est assez fréquent à Bordeaux : Schuermans ne connaît pas ce nom, semble-t-il. Il est très rare dans les autres recueils.

I MALCIO **646**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — *Catinus* à ornements.

II MALCIO **647**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

III \ALCIO **648**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).
Lettres de 0,003 et 0,002. — Cachet aux angles arrondis.

IV ~CIO **649**

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).
Lettres en relief. — Cachet rectangulaire, au fond d'un grand plat.

T·MANLI
FORT **650**

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Descr. — Lettres de 0,0015, bonnes. — Cachet circulaire avec bordure de feuillage. — Poterie fine.
Hist. — Trouvée en 1863, rue Vital-Carles, vis-à-vis l'Archevêché ; cf. p. 429, J.
Bibl. — SANSAS : 1° *la Gironde* du 13 juillet 1863, n° 4435 (réimpr. *Soc. arch.*, III, p. 188) ; 2° *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152. = GIRAULT, *Soc. arch.*, t. III, pl. IX, n° 19 (avec dessin).

T(iti) Manli(i) Fort(is).

Cette très jolie marque est fort rare. Je ne crois pas qu'il s'agisse du potier Fortis dont les lampes sont si communes (cf. notre n° 399).

651 I T/S/MR | II T·S·MR

D'après les originaux (2 exemplaires) (*Dépôt* du Colisée).

Descr. — S ressemble fortement à un Z. — Lettres de 0,0035, gravées en relief, au fond de deux vases.

Hist. — Proviennent des collections réunies par Sansas.

652 III T·S·MR

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel : de Terre-Nègre).

Mêmes lettres : les points au milieu.

Var. — TS. MR chez Sansas.

Bibl. — Jouannet, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 5. = Sansas, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

T(iti) S(......ii) Mar.....

Cf. mar *apud* Schuermans, n° 3254.

653 M·ER

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

M[at]er(nus) ou *M[at]er(ninus)..*

654 MAXI

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

Maxi(mus) plutôt que *Maxi(minus)*.

655 ////M/ICCIISSI

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

[*O(fficina)*] *Meccessi* (??)

Cf. mecco, mecco fec, mecesc, meco f, chez Schuermans, 3470-3.

MISTIO 656

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003 à 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

Misti (??) *o(fficina)* (?).

M. Dissard (t. II, p. 172) cite un MISSIO.

Nepos. 657-664

On a trouvé à Bordeaux un assez grand nombre de poteries portant ce nom : Schuermans n'en donne qu'une seule (Londres, n° 3843; cf. *C. i. l.*, VII, 1336, 753), ce qui permet de joindre Nepos à Jullus, à Eppia, à Fam..., à l'inconnu de la marque cco, et de le placer avec eux parmi les potiers bituriges ou aquitains. Comme Eppia et comme cco, il semble avoir vécu au commencement du premier siècle : car les caractères de ses marques, malgré des traces d'emprunts faits à l'écriture cursive, sont presque archaïques. Les poteries paraissent plutôt communes. Le type des lettres étant toujours le même, on peut supposer que *Nepos* n'a point fait dynastie de potiers et que sa maison a fini avec lui.

I NEPOTIS 657

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel : de Terre-Nègre).

Descr. — Lettres de 0,003, anciennes : O arrondi. — Cachet rectangulaire.

Var. — *Nepos* chez BRUNET, FRŒHNER et SCHUERMANS.

Bibl. — JOUANNET, *Académie :* 1° 1826, p. 83; 2° 1831, pl. IX, n° 19; cf. p. 173. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique*, t. X, p. 278. — D'après Brunet, FRŒHNER, n° 1682 *b* et SCHUERMANS, n° 3842. = SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

II NEPOTIS 658

D'après JOUANNET. — Trouvée à Terre-Nègre. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 23; cf. p. 173.

659 **III** NEPOTIS

D'après BERNADAU.

Au fond d'un vase ayant « à peu près la forme d'une tasse à goûter le vin », trouvé au commencement de 1803 « derrière l'église Saint-Seurin, dans un tènement appelé *Terre-Nègre* ». Acquis par le Museum. Je ne sais où il se trouve aujourd'hui.

Var. — NEPOTI chez JOUANNET.

Bibl. — BERNADAU, *Bull. pol.* de l'an XI, à la date du XV messidor (4 juillet 1803), p. 244. Le vase est gravé à la planche de la p. 243, nº 4. = JOUANNET, *Ruche*, t. II, p. 324.

---

660 **IV** ИEPOTIS

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).

Lettres de 0,004 et 0,002, en relief. — Cachet quadrangulaire.

---

661 **V-VII** ƧITOꟼƎИ

D'après les originaux (3 exemplaires) (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).

Lettres de 0,003 à 0,004, anciennes : les P presque semblables à des D rappellent ceux des marques de EPPIA. — Cachet quadrangulaire.

VIII-X ƧITOꟼƎИ

D'après les originaux (*Dépôt* Bel) (3 exemplaires).

Même estampille.

Var. et bibl. — C'est cette marque que SANSAS, *Antiqu., bull.*, t. XXXIII, p. 172, donne sous la forme de SITOPEN.

XI ƧITOꟼƎИ

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).

Même estampille.

Plat ayant 0,165 de grand diamètre.

---

662 **XII** ƧITOꟼƎИ

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1846).

Descr. — Lettres de 0,003 et 0,004, étroites et allongées, mais d'assez bonne époque, gravées dans un rectangle. — Au fond d'un vase de 0,145 de diamètre.

Hist. — Trouvée en 1827 dans le cimetière de Terre-Nègre (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).

---

663 **XIII** ƧITOꟼ

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).

Descr. — Lettres de 0,005 et 0,003, en relief, de forme ancienne. — Cachet rectangulaire gravé au fond d'un plat.

XIV

NII 664

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E).
Lettres de 0,005, très minces. — Cachet en forme de pied (?).

NOVV/// 665

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,005 et 0,003, en relief. — Cachet rectangulaire gravé au fond d'un vase de 0,13 de grand diamètre.

Novu[s].

OIICO 666

D'après l'original (collection Combes : fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

Cf. OICO à Limoges (Schuermans, 3987).

//IOTAVE//N 667

D'après l'original (*Musée d'armes,* nº 1877 de l'*Inventaire*).
Lettres de 0,003. — Cachet aux angles arrondis.
« De l'enclos des Chartreux » (note ms. de JOUANNET jointe au fragment).

... *J(ulii) Otave[u]n(i)* (??).

OFPATRI 668

D'après l'original (*Dépôt* Bel: de Terre-Nègre).
Lettres de 0,002. — Cachet quadrangulaire arrondi aux extrémités.
Var. — OFPAIRI chez JOUANNET et SANSAS; *Pairus* chez BRUNET et SCHUERMANS.
Bibl. — JOUANNET, *Académie,* 1831, pl. IX, nº 35; cf. p. 174. — D'après lui, BRUNET, *Revue archéologique,* t. X, p. 278. — D'après Brunet, SCHUERMANS, nº 4084. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin,* t. XXXIII, p. 152.

Of(ficina) Patri(cii).

Cf. Schuermans, nºˢ 4189-4209; *Corpus,* VII, 1336, 806-811.

669-670

Pollus.

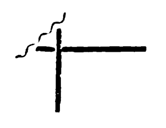
Les deux marques qui suivent doivent appartenir au même potier *Pollus* (dans l'une et l'autre l'I ne serait qu'une L mal marquée). Cf., à Lyon, POLI OF (Dissard, II, p. 172), à Pouzzoles, POLLI (*C. i. l.*, X, 8056, 272).

669 **I**

FECTI
POLIV

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,002 à 0,003, à relief assez saillant. — Cachet dans un double rectangle. — Sur le revers du vase, le *graffito* :



670 **II**

POILV

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — Fragment de *catinus* à reliefs.

671-672

Posi(donius??).

Cette marque, peu ou point connue d'ailleurs, est peut-être particulière à nos pays.

671 **I-II**

POSI

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection Combes).

Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

III POSI **672**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002 : O entièrement circulaire. — Cachet en forme de cartouche à pattes arrondies.

Primus. **673-675**

Les marques au nom de Primus sont innombrables : ce sont les plus fréquentes qu'on rencontre sur les vases samiens.

Peut-être *Sextus Julius Primus* est-il le nom complet du potier qui a signé toutes ces marques.

I S·IVL·PRIM **673**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis. — Assiette de grande dimension, en poterie très épaisse (épaisseur : 0,008).

II PRIMI **674**

Copie et collection de DE PUIFFERRAT.

III PRIMVS▾F▴ **675**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

Privatus. **676-680**

Les poteries de Privatus, sans être très répandues, paraissent se rencontrer uniformément partout.

---

676 I PRI\ATVS

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

677 II PRIVATVS

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet quadrangulaire arrondi aux coins.

678 III PRI\ATVS

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

679 IV ...VATVS

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Le cachet est enfermé dans un double rectangle.

680 V PRIVAT

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,002, en relief. — Cachet rectangulaire.
La poterie, légèrement noircie, est une imitation de poterie samienne.

681-687

Quintus.

Nous ne pouvons répéter pour les marques de Quintus que ce que nous avons dit pour celles de Privatus : elles sont réparties, en assez grand nombre, par tout l'empire. On trouve aussi *Quintilianus*.

I-II QVINT

D'après les originaux (*Dépôt* Bel) (2 exemplaires).
Lettres de 0,0025. — Cachet arrondi aux extrémités.

III QVINT

D'après l'original (*Dépôt* Bel). — Même cachet.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

IV QVINT

D'après l'original (collection Combes).
Même estampille. — Cachet arrondi aux angles.

681

V QV.IN **682**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

VI QVIN **683**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

VII QVIN **684**

Trouvée à Terre-Nègre. — D'après JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 39.

VIII QVIN **685**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

IX QVI **686**

D'après l'original (*Dépôt* Bel).
Lettres de 0,0025. — Cachet arrondi aux extrémités.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

---

687 **X** OVI

D'après l'original *(Musée d'armes)*.
Lettres en relief, de 0,003, gravées dans un cartouche au fond d'un vase de 0,065 de diamètre.

688-689 *Rasinius.*

La famille des Rasinii est véritablement une famille de potiers résidant à Arezzo, et ses produits sont parmi les plus pures poteries samiennes et arrétines (cf. Schuermans, nos 4600-4). Remarquez qu'une des marques (no II) est inscrite sur la paroi du vase. Les produits des Rasinii (de Lucius Rasinius Pisanus, le membre le plus célèbre de cette *gens*) se rencontrent à Pompéi. Cette dynastie de potiers semble durer longtemps, car on trouve, sur les marques, un assez grand nombre d'individus portant ce gentilice.

---

688 **I** RASN

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire. — Sur le revers du vase :



---

689 **II** RASN

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O).
Lettres de 0,005. — Cachet rectangulaire. — Vase assez considérable, poterie fine.
Le cachet n'est pas au milieu du fond du vase, sur le pied, mais sur la paroi intérieure.

Rasini(i).

---

690 REBVRI

D'après l'original (collection Braquehaye: fouilles de l'hôtel de Bayonne; cf. p. 428, E).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

Schuermans cite REBVRRI maintes fois (nos 4609-13) : cf. *C. i. l.*, VII, 1336, 897-8. Je ne trouve pas ailleurs *Reburi* avec une seule R. **690**

Repentinus. **691-696**

Je ne trouve ce nom ni dans Schuermans ni ailleurs. Je ne crois pas cependant, à cause de la finesse et de l'éclat de la poterie, que nous ayons affaire à un potier local.

I REPENTIN **691**

Copie de JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 27; cf. p. 174. — De Terre-Nègre.

II REPENTIN **692**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,004, allongées, mais régulières. — Cachet encadré dans un cartouche.

III REPENTIN

D'après l'original. — Trouvée dans les fondements de la Faculté des Lettres et conservée par l'*Agence des travaux*.

Fragment d'un grand plat en poterie très fine, avec ornements en relief à l'extérieur.

IV REPEN **693**

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis. — Soucoupe.

V OF·REPE **694**

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

VI OF·REPE

D'après l'original (coll. de Puifferrat).

Même marque. — Au revers du vase :

ΠΙΙΜΛΙ
·NYM

695 **VII** REP

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche. — Très belle poterie.

696 **VIII** REPI

Communication de BRAQUEHAYE : « Rue du Pas-Saint-Georges, 1883 ». L'objet doit appartenir à M. Augier.

---

697 ΛΘЯ

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,003, archaïques.
Bibl. et var. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152, donne AOR.

698 ROL'{

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,002, archaïques, gravées dans un rectangle.

Cf. *Rologenus* (*C. i. l.*, VII, 1336, 932).

---

699 ROMVLIA

Copie de JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 41.

700 ROM

« Au Musée », SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

Cf. OF. ROM *apud* Schuermans, n° 4716.

RVFI/// **701**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,005. — Cachet dont les côtés verticaux sont formés par des lignes courbes rentrantes :)＿(— Débris de *catinus* à reliefs.

Rufi[*n(us)*].

I ꟷSABIꟷ | II ꟷSABIꟷ **702**

I. D'après l'original (collection de Puiffer-rat). — Fragment d'un petit vase.
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire : dans l'intérieur du rectangle, aux deux extrémités, les pattes d'un cartouche.

II. D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire : le nom est flanqué des pattes d'un cartouche.

Sabi(ni?).

La forme toute particulière du cachet permet de croire que ce Sabinus n'est pas le même que celui de la marque suivante. La marque L. S. SABI de Lyon (Dissard, II, p. 172) nous donne peut-être les noms complets de ce potier.

SABIN} **703**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

Sabin[*us*].

Cette marque est extrêmement répandue en Gaule. On a trouvé, dans l'Allier, un moule de potier portant ce nom : serait-ce là qu'habitait l'industriel Sabinus? Une marque de Lyon donne C. SABIN (*Revue épigr.*, II, p. 172).

704 SA'VE

D'après l'original (coll. de Puifferrat). — Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

Salve(tus).

Cf. Schuermans, nos 4894-7; SALVETV chez Dissard (t. II, p. 172). C'est un potier gaulois, étant donnée la désinence du nom. — Voyez notre n° 590.

705-708 *Salvus*(?).

Les marques de *Salvus* (peut-être *Salvinus*) sont assez répandues en Gaule, sans offrir rien de bien caractéristique.

705 **I** SALVI

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

706 **II** IΛLVI

D'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel).
Lettres de 0,003, presque cursives. — Cachet arrondi aux extrémités.
Var. — IAIVL chez SANSAS. — L'S est en effet entièrement droite.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

707 **III** ΛLVI

D'après l'original (coll. de Puifferrat). — Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

708 **IV** SΛLV

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

SAMIA **709**

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,0035, allongées et fines, gravées dans un rectangle.
Bibl. — SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

Samia semble être simplement le *cognomen* du fabricant nommé *Lucius Tettius Samia,* dont les noms se trouvent souvent au complet sur ses poteries (Sch., 5423-5433; *Corpus,* X, 8056, 348, etc.). Ce *L. Tettius* eut peut-être pour fils et successeur *Publius Tettius, L. filius, Fortunatus* (Sch., 5431-3), et *Publius,* pour héritier, *Samo* (*Sam(o) Pub(lii),* Sch., 4906 et 10). A la même famille appartenaient *Lucius Tettius Crito* (Sch., 5424), *Tettius Primus* (Sch., 5427), et sans doute aussi les *Aulus, Caius* et *Lucius Titius* (*Corpus,* II, 4970, 515-523).

Le centre de fabrication des *Tettii* ou des *Titii* était, à n'en pas douter, Arezzo en Toscane. Remarquez que les anciens appelaient ces poteries « samiennes », et que les *Tettii,* qui en fabriquaient, ont pris ces surnoms de *Samia, Samo,* qui rappelaient le nom de leurs produits. Garrucci (*Sylloge*, n° 2241) place L. Tettius Samia avant la mort de César. Notre marque de *Samia* est certainement très postérieure à cette date.

SCO·T·ı·I·V·⌒ **710**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Scottius.

Cf. Schuermans, n°s 4993-5008; Dissard, II, p. 172; Harold de Fontenay, n°s 352-355. C'est la marque d'un potier gaulois. La variété que nous donnons ici est archaïque, à cause de la présence des points. La dynastie des potiers qui ont succédé à Scottius se reconnaît peut-être à ce que chacun d'eux a pris un nom analogue à celui du fondateur : on trouve *Scottius, Scotus, Scottinus, Scotus, Scota,* etc., fait que nous avons remarqué souvent déjà (cf. p. 493).

711

S·C·F

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel : trouvée à Terre-Nègre).
Var. — SCF chez Sansas.
Bibl. — Jouannet, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 7. = Sansas, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

Peut-être *Sc(ottius) f(ecit)*.

712-718

Secundus.

« Le potier *Secundus* fabriquait des patères rouges et des lampes de » terre communes » (Jouannet). Les estampilles portant ce nom sont trop répandues, le nom lui-même était trop commun pour qu'il n'y ait pas eu plusieurs potiers appelés *Secundus*. De fait, nous connaissons un *Lucius Ter(entius?) Secundus* (Sch., 5023), un *Titus Flavius Secundus* (Dissard, p. 172) et un *Caius Secundus (ibid.)* : il doit y en avoir d'autres, sans que nous puissions distinguer les produits des différentes maisons. Les marques trouvées à Bordeaux paraissent appartenir à un seul et même Secundus.

712 **I**

SECVNDI

D'après Jouannet, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 17; cf. p. 171. — Trouvée à Terre-Nègre.

713 **II**

SEC

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche. — Débris de *catinus* à reliefs

714 **III**

ECVN

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet arrondi gravé au fond d'un plat.

IV ⟨VNDI **715**

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,002, en relief. — Cachet entouré d'une circonférence.

V ·SECVNI) **716**

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002 : l'S ressemble à un I. — Cachet rectangulaire.

VI SECVN/ **717**

D'après l'original (collection Combes). — Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

VII ⟨ IDI **718**

D'après l'original (collection Combes).— Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

SEDATI **719**

D'après l'original (collection de Puifferrat).— Lettres de 0,0025.— Cachet rectangulaire.

Les noms complets de ce potier sont donnés par Schuermans : *C(aius) S(....ius) Sedatus* (5067-8). Il y a aussi un *Sedatianus* (*id.*, 5063).

I SEXTIO **720**

D'après l'original (collect. Combes). — Lettres de 0,003.— Cachet en forme de cartouche.

Sexti o(fficina).

II ⟨XTIO **721**

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,002, en relief. — Cachet en forme de cartouche.

722

LSIFI

D'après JOUANNET (proviendrait de Terre-Nègre).

Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, n° 25; à la page 174, Jouannet interprète SIFVS, ce que BRUNET, *Rev. arch.*, t. X, p. 278, a admis comme marque de potier, et ce que SCHUERMANS, n° 5222, a accepté, toujours d'après Brunet. = SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152, donne L.SIFI, qu'il emprunte sans doute à Jouannet.

Cette marque est peut-être celle de L. S. F. L (notre n° 565).

723

SIVSE

« Au Musée », SANSAS, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152.

724

SVLL

Copie et collection de BRAQUEHAYE.

725-726

Surdinus.

C'est une marque rare. Je ne la trouve ni chez Schuermans, ni chez M. Dissard, ni chez Harold de Fontenay.

725 I

SVRDINI

D'après l'original (collection de Puifferrat: trouvée sur les allées de Tourny, en face de la rue Michel-Montaigne).

Lettres de 0,0025, de bonne forme. — Cachet aux coins arrondis.

726 II

SVRDIN

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

III

SVRDIN

D'après l'original (collection Combes).

Même estampille.

TARVS 727

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,003, qui semblent de basse époque. — Cachet arrondi aux angles.

Tarus est le même nom que *Taurus*. Cf. ici, nº 100, *Cladia* pour *Claudia*, nº 185, *Fastina* pour *Faustina*. Le potier Taurus est connu (Sch., 5386, 5389, 5396) : un moule à ce nom a été trouvé dans l'Allier.

Tertius. 728-730

Tertius apparaît assez souvent (Sch., 5414-6; de Fontenay, 378-380; Dissard, *Revue épigr.*, II, p. 173), surtout en Gaule.

I TER ı ıVSł 728

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

II ERTIVS 729

D'après l'original (collection Combes : de la rue du Pas-Saint-Georges, p. 430, P).
Lettres de 0,0025. — Cachet en forme de cartouche.

III TERTI 730

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Lettres de 0,003, gravées dans un cartouche.
Var. — TERTII chez Sansas, accepté par de Fontenay.
Bibl. — Sansas, *Antiquaires, bulletin*, t. XXXIII, p. 152. — *Inde*, Harold de Fontenay, *Soc. Éduenne*, n. s., t. III, p. 391, nº 380.

731 I

TERTV

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Lettres de 0,0025, d'assez mauvaise forme. — Cachet quadrangulaire arrondi aux angles.

Tertu(llus).

Cf. Schuermans, nos 5418-9.

732 II

TERTV

Communication de BRAQUEHAYE : « Rue du Pas-Saint-Georges, 1883 ». — Je suppose que l'objet appartient à M. Augier.

733 III

TERI\

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,0025, en relief saillant. — Cachet en forme de pied humain (?).

734

TE/\V

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois ; cf. p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

735

VIN [F ou P]

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

736-737

Julius Urus.

Ce nom est rare sur les poteries. C'est évidemment celui d'un potier gaulois (cf., sur ce nom, ici, n° 265). La première marque nous donne le gentilice du personnage : il s'appelait *Julius Urus*.

I IVRI **736**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

II VRI **737**

D'après l'original (collection de Puifferrat).

Lettres de 0,003, de forme ancienne. — Cachet en forme de cartouche. — Poterie très mince, épaisse de 0,002 à peine.

III VRI

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).

Var. — VRV chez SANSAS.

Hist. — Trouvée « en août 1866 rue du Loup à 3 m. 40 parmi des débris avec traces d'un violent incendie ». (SANSAS, note ms. jointe au fragment).

Bibl. — SANSAS, *Antiquaires*, t. XXXIII, p. 152.

Valerius. **738-740**

La marque de Valerius est commune en Gaule. Elle se trouve soit sur de la simple vaisselle samienne, soit sur de beaux *catini* à dessins en relief, et au milieu même de ces dessins (nº 784). Ce qui prouve que Valerius était à la fois potier et ce que nous pourrions appeler « potier-dessinateur ».

I VALER/ **738**

D'après l'original (collection Braquehaye: de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).

Lettres de 0,002, de belle forme. — Débris de tout petit vase.

II-III VALERI

D'après les originaux (2 exemplaires) (collection de Puifferrat).

Même marque. — L'un des cachets au fond d'un petit vase.

IV-V VALERI **739**

D'après les originaux (collection Combes) (2 exemplaires).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis. — Débris de *catinus* à reliefs.

740 **VI** \ALER

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1897 de l'*Inventaire*).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire. — Vase de petite dimension.

---

741 .\A·I'AI

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Esprit-des-Lois ; cf. p. 426, A). — Lecture douteuse.
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

---

742 \A I / I / I

D'après l'original (*Musée d'armes*, nº 1900 de l'*Inventaire*).
« Terre-Nègre 1829 » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).
Lettres de 0,002.
Var. — JOUANNET lit VVI.
Bibl. — JOUANNET, *Académie*, 1831, pl. IX, nº 37.

---

743 VAVGN [N plutôt que A]

D'après l'original (collection Combes : fouilles de la rue Porte-Dijeaux, p. 428, G).
Lettres de 0,004. — Cachet rectangulaire.

Cette marque, facile à lire, est malaisée à expliquer. Il y a peu de noms commençant de cette manière, et v ne peut être l'initiale d'un prénom. On peut songer à *V(ictor), Aug(usti) n(ostri) (servus)* (cf. AVGG. NN VEST. ACT, *Corpus*, IX, 6083, nº 163) : mais cela serait extraordinaire, et il vaut peut-être mieux croire à un nom ou mal imprimé ou inconnu, peut-être à *Va(lerius) Ugn.....*

---

744 I/II(

D'après l'original (collection Braquehaye: fouilles de l'hôtel de Bayonne, p. 428, E). — Lecture incertaine.
Lettres de 0,004. — Cachet aux coins arrondis.

Vec(etus?).

ИI/V — 745

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,002, en relief. — Cachet rectangulaire entouré d'un filet circulaire.

Il faut lire VIIN, *Ven(alis)* ou *Ven(antius)*; cf. Schuermans, n°s 5608-11.

VERCES — 746

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, de forme ancienne, très déliées. — Cachet rectangulaire. — Fragment d'un grand plat en poterie très fine et très mince.

Verecundus. — 747-754

Les marques de Verecundus apparaissent très fréquemment (cf. Sch., 5629-46) et présentent une foule de variétés, dont presque toutes d'ailleurs se trouvent représentées à Bordeaux.

Il est bien difficile de croire que toutes ces marques soient contemporaines : celle de VIIRII, par exemple, paraît ancienne, les autres semblent plus récentes. On trouve à côté de l'orthographe normale *Verecundus* celles de *Virecundus* et *Viricundus.*

I — VERE / CVNDI — 747

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

II — VER/// / C V N — 748

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

749 **III** VERECV

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,0025. — Cachet aux coins arrondis.

750 **IV** VIRECV

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet aux coins arrondis.

751 **V** VIRI

D'après l'original (collection Sansas: au *Musée d'armes*, autrefois au *Dépôt* du Colisée).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

752 **VI** VERE

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis: dans l'intérieur du cachet, flanquant le nom, les pattes d'un cartouche.

753 **VII** VIRE

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet arrondi.

754 **VIII** VE

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

755-757 *Vertougus.*

Cette marque ne se trouve pas chez Schuermans ni dans les autres grands recueils. Elle paraît nouvelle ou peu répandue. Le nom est gaulois: la terminaison rappelle celle de *Sintaugus* (cf. n° 300).

I **VERTOVGI** 755

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

II **VERTOV[illegible]** 756

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

III **VERTO**

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,0025. — Cachet en forme de cartouche.

IV **[illegible]ERT[illegible]** 757

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Même estampille.

VIC 758

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003. — Cachet aux coins arrondis.

VI.I I 759

D'après l'original (collection Vauclaire : fouilles de la rue Mautrec; cf. p. 428, E).
Lettres de 0,002.

OF.VITA 760

D'après l'original (collection Braquehaye; trouvée au milieu de déblais, place du Repos).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi aux angles.

Of(ficina) Vita(lis).

Le nom du potier Vitalis est un de ceux qui sont le plus fréquemment gravés sur les vases samiens (cf. Schuermans, n[os] 5829-67; Hübner, *Corpus,* VII, 1336, 1198-1213, etc.)

761 V⟆

D'après l'original (collection Durand).

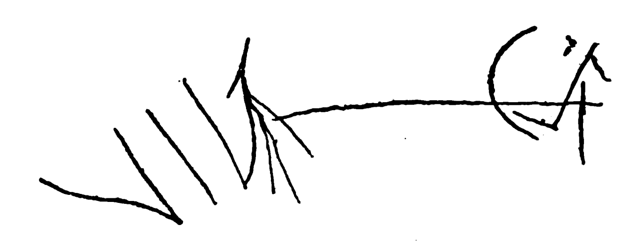
Descr. — Lettre de 0,002, en relief. — Cachet en forme de cartouche gravé au fond d'un plat.

Hist. — Trouvé dans les fondements de la maison Labadie, rue Vital-Carles, 30.

762 XANTHI

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. — Sur le revers du vase, en *graffito :*

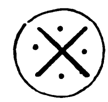


Ce Xanthus est, sans aucun doute, le potier d'Arezzo, membre de la célèbre dynastie des *Cn. Ateii,* qui signe ordinairement (cf. ici nº 442) CN. ATEI. XANTHI ou ATEI XANTI, et dont les marques sont accompagnées parfois d'un vase à boire ou *lanx* (cf. Vaissier, planche I, nº 14), parfois aussi d'une branche de feuillages (de Fontenay, nº 67). Les poteries signées simplement XANTI ou XANTHI sont innombrables. De tous les potiers de cette famille des *Ateii* d'Arezzo, Xanthus est celui dont le nom est le plus répandu.

763



D'après l'original (*Dépôt d'antiques* J.-J. Bel) (en grandeur naturelle).



764

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de l'Intendance, p. 428, F).
Diamètre : 0,012.

Je ne saurais décider si ces X sont des initiales ou de simples ornements.

{BVS

765

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,002, en relief. — Cachet arrondi gravé au fond d'un vase de 0,10 de diamètre.

{F

766

D'après l'original (collection de Puifferrat). — Lettre de 0,002. — Cachet rectangulaire. — Sur le revers du pied du vase, le *graffito :*



{II

767

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

{IO∴

768

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

Les points qui terminent paraissent servir plutôt d'ornement que de lettre. Cependant nous les voyons ailleurs tenir lieu d'un caractère (cf. n° 516).

769

{IPIO

D'après l'original (collection Delfortrie).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi.

770

{///IV

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi. — Débris de *catinus* à reliefs.

771

{IVI

D'après l'original (collection Sansas : au *Musée d'armes*, autrefois au *Dépôt* du Colisée).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche aux pattes arrondies.

772

{LVS

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002, assez fines. — Cachet aux coins arrondis.

773

ᒪVS

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,003. — Cachet arrondi.

774

///MAI

D'après l'original (*Musée d'Armes*, n° 1898 de l'*Inventaire*).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.
« De Terre-Nègre 1824 » (note ms. de JOUANNET jointe à l'objet).

{ARI — 775

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

ETI — 776

D'après l'original (collection de Puifferrat).
Lettres de 0,003, de forme ancienne et en relief très saillant. — Cachet rectangulaire.

RVS — 777

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée: collection Sansas).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire.

{VCNI — 778

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,004. — Cachet aux coins arrondis.

Cette terminaison *-cnus* indique un nom gaulois.

VIDI — 779

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,0035. — Cachet quadrangulaire. — Débris de grand plat.

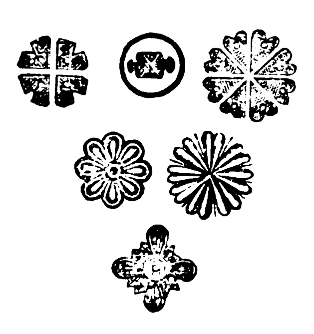
{VS — 780

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Esprit-des-Lois, p. 426, A).
Lettres de 0,002. — Cachet rectangulaire.

781 Un assez grand nombre de poteries samiennes, — conservées dans les collections municipales ou particulières, — portent comme marques de fabrique, non pas des noms, mais des signes ou des dessins, imprimés en relief et de la même manière que les signatures. M. de Puifferrat possède une poterie ayant pour marque un épervier. Il est probable que chaque dessin était la propriété d'un potier différent et était véritablement la marque et l'emblème de certains de ses produits. Rien n'empêche d'ailleurs que les poteries marquées de cette manière ne viennent d'industriels dont nous connaissions le nom. Ainsi certaines poteries de Sabinus (cf., à Besançon, Vaissier, pl. V, n° 128) portent à la fois son nom et une rosace: il peut se faire que la présence d'une rosace semblable, même sans le nom de *Sabinus,* révèle une poterie due à ce personnage.

Ces dessins sont du reste en assez petit nombre, et offrent peu de variétés de types. La rosace domine (cf. Harold de Fontenay, pl. XIII). Nous avons déjà vu deux marques en forme de X ou de croix de Saint-André (n°s 763 et 764). — Quelques-unes de ces marques bordelaises ont été données par M. Girault dans la *Société archéologique,* t. III, pl. IX.

On trouve, mais hors de Bordeaux, des marques formées de cercles concentriques (de Fontenay, pl. XIII, n°s 45-46). Nous donnons ici les figures qui apparaissent le plus fréquemment à Bordeaux: elles sont empruntées aux exemplaires du *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel.



2° MARQUES DU FABRICANT DU MOULE

Ces marques se lisent sur la paroi extérieure de vases, généralement de *catini*, ornés de figures ou d'ornements. **782-784**

Cachets et dessins sont le plus souvent en relief: ils ont été imprimés simultanément sur les contours du vase à l'aide de moules (cf. p. 489), moules qui portaient par conséquent ces marques de fabrique aussi bien que les dessins.

Cette marque désigne donc, non pas celui qui a façonné le vase, mais celui qui a formé le moule: c'est la signature soit de l'artiste qui a fait les dessins, soit de la maison qui l'a employé. En fait, au reste, le même potier se livrait souvent à la fois à la confection de ces moules et à la fabrication de ces vases: c'est le cas des grandes maisons, comme celles de *Valerius* (n° 784), de *Chrestio* (n° 782), de *Comitialis* (Sch., nos 1538-46), de *Primitivus* (*id.*, nos 4438-45), dont les noms se retrouvent au fond et sur la paroi des vases à figures. Il n'y avait que les petites fabriques qui allassent acheter ailleurs des moules pour orner leurs produits.

MCRESTO **782**

D'après l'original (collection Braquehaye: fouilles de la rue Saint-Sernin, p. 432, V).
Lettres en relief, de 0,004, sur le côté extérieur d'un plat (*catinus*) orné de figures d'animaux.

M(arcus) C(h)restio (fecit).

Les produits de Chrestio (Χρηστίων) sont signés tour à tour M.CRESTI, M.CRESTIO, CRESTIO, OF CRESTIO, CRESTI, OF CRESTI, CRESTI OF (Schuermans, 1726-1739). On les rencontre uniformément partout en Gaule. La marque est tantôt celle du vase, tantôt celle du moule, ce qui indique que *Chrestio* dirigeait une manufacture très importante. — Voyez ici n° 481.



783

saltatrix И *saltatrix*

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Saint-Sernin [?]; cf. p. 432, V).

Lettres de 0,01, gravées en relief sur la paroi extérieure d'un débris de *catinus*, au milieu de dessins représentant des scènes de danse.

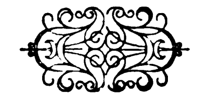
784

IЯƎ⅃ Λ////

D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,002, en relief, sur un rectangle formant saillie au milieu de dessins en relief, ornant la paroi extérieure d'un *catinus* brisé.

[*V*]*aleri(i)*.



3° GRAFFITI.

785 et s.

Ces *graffiti* ont été tracés au stylet après la cuisson du vase (à l'exception d'un seul, n° 802, dont l'existence est d'ailleurs problématique) : c'est ce que nous indiquent l'absence de saillies le long des traits et la trace blanche laissée par le stylet après la disparition du vernis. Ils se trouvent à l'extérieur du vase, soit sous le pied, soit sur les parois.

Quelques-uns de ces *graffiti* (n°s 801, 810 et 811) consistent en chiffres, dont je ne sais trop que faire. Les autres sont des noms ou des initiales. Il est probable que quelques-uns de ces noms sont ceux des fabricants : on peut supposer que l'ouvrier, ayant omis d'imprimer la marque à temps sur la pâte, aura ajouté le nom après coup à l'aide d'un poinçon. On trouve ainsi comme *graffiti* les noms de *Bellinicus* (? n° 786), de *Firmanus* (n° 787), de *Niger* (n° 795), de *Nicanor* (n° 794), de *Felix* (*C.*, t. II, 4974, n° 16), de *Rasinius* (*id.*, n° 34), de *Bassus* (*id.*, n° 7), de *Ingenuus* (*C.*, t. VII, 1338, n° 11), etc., qui sont ceux de potiers très connus. Mais cette explication n'est plus de mise quand nous trouvons sur un même vase des noms différents comme marque de fabrique et comme *graffito* (n°s 789, 797 et 803). Il est vraisemblable que, dans ce cas, le *graffito* concerne, non pas le potier, mais le possesseur du vase, et qu'il est, non pas une marque de fabrique, mais une marque de propriété. Deux *graffiti* de ce genre, qui se lisent sur des vases arrétins de Pompéi, confirment cette hypothèse ; l'un porte : REDDE ME ; l'autre : EPAPHRODITI SVM TANGERE ME NOLI (*C. i. l.*, X, 8055, n°s 58 et 14) : ce sont bien là des indications tracées pour le compte du possesseur de l'objet.

Comment expliquer, maintenant, cette lettre X que nous trouvons tracée à l'extérieur de vases arrétins ou autres? Ce ne peut être constamment l'initiale d'un nom, car il y a trop peu de noms commençant par cette lettre. On peut songer à un signe destiné à faire reconnaître l'objet, lors d'un inventaire ou d'un récolement : mais d'où vient que si peu de vases, un cinquantième tout au plus, soient marqués à cette lettre? L'idée la plus séduisante qui vienne à l'esprit, est qu'elle est un signe de christianisme, qu'elle nous apprend que le dernier possesseur de

785 et s. l'objet était un chrétien [1]. La lettre X, en effet, qu'on la considère comme une croix *(crux decussata)* ou comme l'initiale du nom du Christ (Χριστός), est un des symboles les plus chers aux premiers chrétiens: « Il s'en trouve », dit Martigny *(Dict. des antiqu. chrét.,* au mot *monogramme),* « il s'en trouve d'assez nombreux exemples dans les monu» ments, et Julien l'Apostat, en parlant de son hostilité contre le chris» tianisme, disait qu'il faisait la guerre au X ». Or, on sait avec quel amour les chrétiens traçaient la croix ou le monogramme du Christ sur tous les objets dont ils se servaient: les plus nobles comme les plus vulgaires étaient marqués de la croix, ce qui semblait rappeler sans cesse au chrétien que rien en ce monde ne lui appartenait, que Dieu était le vrai possesseur de tout. Qu'on se rappelle les vers de Prudence (*Peristephanon,* hymne X, 626 et s.; Migne, t. II [LX], c. 494) :

Reges, prophetae, judices, et principes
Virtute, bellis, cultibus, sacris, stylo
Non destiterunt pingere figuram crucis.
Crux praenotata, crux adumbrata est prius,
Crucem vetusta combiberunt saecula.

Ce qui ôte, je l'avoue, de la valeur à cette hypothèse, c'est que cette forme de la croix, et en général la croix et le monogramme n'apparaissent pas sur les monuments gravés avant le règne de Constantin, et qu'il est difficile de placer après celui de Constance Chlore le temps où ces signes ont été tracés sur nos poteries (cf. p. 426). Mais les monuments gravés, c'est-à-dire les inscriptions proprement dites, étant plus exposés aux regards de tous que les petits objets d'usage domestique, on peut croire que les symboles du christianisme s'y sont montrés plus tard, qu'ils ne s'y étalèrent qu'au temps de la paix de l'Église: au contraire, sur ces vases qui ne sortaient point de sa demeure, le chrétien pouvait avec plus de sûreté tracer les signes de sa foi: c'est sur des objets de cette nature qu'ils ont dû apparaître tout d'abord.

Notons en outre ceci: les deux signes que nous trouvons comme *graffiti* sont l'initiale X et le monogramme ✳ (nos 791 et 792): celui-ci n'apparaît que deux fois. Or, de toutes les marques de christianisme,

---

(1) M. Le Blant a relevé, sur des poteries samiennes d'une très bonne époque, des *graffiti* dus à des chrétiens, par exemple la croix +, et l'acclamation VIVAS IN DEO *(Inscr. chrét.,* t. I, p. 218-219; planches, nos 130 et 131, cimetière de Saint-Éloi).

ce sont bien là les plus voilées, les plus mystérieuses, par suite les plus anciennes. La première, X, est regardée souvent (cf. Martigny, au mot *monogramme)*, comme « la plus ancienne forme, celle du » premier âge de la discipline de l'arcane, parce qu'elle rappelait » d'une manière moins sensible que le chrisme proprement dit le nom » du Christ ». L'autre, ⚹, est le premier monogramme en date qui apparaisse sur une inscription chrétienne, puisqu'on le trouve sur un monument antérieur au règne de Constantin, de l'an 268 ou de l'an 279 (de Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. I, p. 16, n° 10).

785 et s.

N'oublions pas en outre de constater cette coïncidence : le monogramme ⚹ est tracé sur une poterie samienne dont la marque de fabrique, FAM. F. †, porte une croix latine † *(crux immissa)* : si le fabricant du vase était chrétien, le possesseur pouvait bien l'être (cf. ici nos 548 et 791).

Enfin, on admet que, dans les provinces, ces signes symboliques ont pu être usités plus fréquemment, employés plus ouvertement qu'à Rome, où la surveillance de l'État était plus active, la persécution plus intense. Or, Bordeaux était à l'extrémité de l'empire; et la Gaule, au temps de Constance Chlore, demeura toujours à l'abri de la persécution. C'est en Gaule que le christianisme commença tout d'abord à être toléré.

Nous regardons donc comme infiniment vraisemblable que ce signe, X, tracé à la pointe sur un certain nombre de nos poteries, est un indice de christianisme, c'est-à-dire que le dernier possesseur ou détenteur de ces objets était un chrétien. Or, comme nous l'avons dit (p. 426), ces objets proviennent de ruines d'habitations romaines qui paraissent avoir été détruites au temps de Constance Chlore. D'où l'on peut conclure qu'il y avait déjà des chrétiens à Bordeaux à la fin du troisième siècle : conclusion qui, d'ailleurs, n'a rien que de très vraisemblable.

Sur un peu plus d'une dizaine de *graffiti* en forme de X trouvés à Bordeaux, soit sur des poteries samiennes, soit sur d'autres objets, trois viennent certainement de la même maison romaine, celle du cours d'Alsace-et-Lorraine, nos 123-125 (cf. p. 429, O et 430, O′), un en vient probablement : il est possible que tous les autres en proviennent aussi, à l'exception d'un seul. On pourrait donc croire que cette maison a été, en dernier lieu, à la fin du troisième siècle, habitée par un chrétien.

785



D'après l'original (collection Vauclaire: fouilles de la rue Mautrec, p. 428, E).
Hauteur : 0,03. — Sous le pied du vase signé :VI·V (n° 634).

786



Calqué sur l'original (collection de Puifferrat).
Sur un fragment de poterie anonyme.

Ce *graffito* tient peut-être lieu de la marque de fabrique, oubliée par mégarde, et l'on peut le lire, dans ce cas, *Belli*[*nici*]; cf., sur ce potier, p. 504, n° 452.

787



Calqué sur l'original (collection de Puifferrat).
Sur le revers d'un vase non signé.

Firma(ni).

C'est peut-être la marque du potier (cf. FIRMA, Sch., n° 2241; FIRMANVS F ou FE, *id.*, 2242-3-7) gravée après coup (cf. p. 579).

788



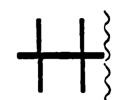
D'après l'original (collection Combes).
Hauteur: 0,005. — Sur le revers du pied d'un vase.



[*Epa*.. .??]

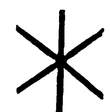
789

D'après l'original (collection Combes).
Lettres de 0,009. — Sur le rebord extérieur d'un vase signé ACVTI (cf. n° 415).



790

D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : de 0,012 à 0,014. — Sur le revers du pied d'un vase.

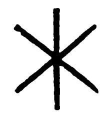


791

D'après l'original (collection Dezeimeris : fouilles du cours d'Alsace-et-Lorraine [?]).
Hauteur : 0,014. — Sur le revers du pied du vase signé FAM. F. † (cf. n° 548).

'Ι(ησοῦς) Χ(ριστός?).

La présence simultanée, sur ce même débris, de la croix joignant le nom du fabricant, et d'un *graffito* rappelant le monogramme primitif du Christ, peut faire croire que cette poterie a été fabriquée par un chrétien et possédée par un adepte de la même religion; cf. p. 523-4.



792

D'après l'original (*Dépôt* du Colisée : collection Sansas).
Sur le revers du pied du vase signé C.IVLI// (n° 604).

793



D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles de la rue Saint-Sernin; cf. p. 432, V).
Tracé sur le revers du pied d'une *patera* sans marque de fabrique.

794



Calqué sur l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Sur la paroi extérieure d'un vase.

Nica(noris?).

C'est peut-être le nom du fabricant; cf. OF NICA (Sch., 3863), C. HOSTILI NICANORIS (*id.*, 2525).

795



Calqué sur l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel J.-J. Bel).
Sur la paroi extérieure d'un vase.

Niger.

Peut-être est-ce le nom du potier (cf. Schuermans, 3876-83).

796



D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,014. — Sur le revers du pied d'un vase non signé.

797

ΠΠΙΜΑΙ
NYM

Calqué sur l'original (collection de Puifferrat).
Sur le revers du plat signé OF. REPE (nº 694).

Πρίμαι Νύμ(φ: *filiae* ou *ancillae*) ou νύμ(φης).

C'est peut-être la signature d'une femme nommée *Prima :* la fin peut s'interpréter fille ou esclave de Nymphus, plutôt que « νύμφη », « jeune épouse ». Prima a, en manière de fantaisie, écrit son nom en grec.

Nous savons que l'on parlait couramment le grec à Bordeaux (voyez page 198), et nous avons déjà donné deux inscriptions grecques (nºs 198 et 270).

Voyez un *graffito* grec semblable sur un débris de poterie samienne : ΕΥ (*Corpus,* VII, 1336, nº 1186).

798

D'après l'original (collection Combes : provenant des fouilles de la maison Marly, p. 429, O).
Hauteur : 0,014. — A l'extérieur de la paroi d'un vase portant la marque du potier IVIIIX (nº 586).

799

Calqué sur l'original (collection de Puifferrat).
Sur le revers du pied d'un vase signé ///////F (cf. nº 766).

800

Calqué sur l'original (collection Combes).
Sur la paroi extérieure d'un vase signé XANTHI (n° 762).

801



Copie de BRAQUEHAYE; collection du même. — « *Graffito* sur la panse d'un vase samien trouvé dans la rue Saint-Sernin »; cf. p. 432, V.

V(ini) p(ondo) XXX (??).

J'admettrais cette explication s'il s'agissait d'un vase à boire, d'une *lagena* ou de tout récipient autre qu'une poterie samienne. Il est vrai que nous n'avons qu'un fragment de ce vase, et qu'il n'est pas impossible qu'il pût renfermer trente livres de vin.

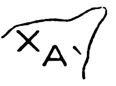
Une inscription tracée sur la panse d'un *dolium* du musée de Narbonne porte OLPCV, que M. Mommsen lit *olei pondo CV* (*Revue épigraphique* d'Allmer, t. I, p. 154, et t. II, p. 173).

802

v

D'après l'original (collection Combes).
Sur le revers du pied d'un vase au nom de L. IAC. (n° 589). — Ce *graffito*, — si ce que nous appelons ainsi n'est pas un éclat de la pâte, — a été tracé avant la cuisson.

803



D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,007. — Sur le revers du pied d'un vase signé IVC*undus* (n° 600).

[*Ale*]*xa*[*ndri?*] ou *Xa*[*nthi?*].

X

804

D'après l'original (collection Braquehaye : de la rue Saint-Sernin ; cf. p. 432, V).
Lettre de 0,022, tracée sur le côté extérieur d'un vase samien signé CHRESIMI (nº 466).

X

805

D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,075. — Sur le revers d'un vase signé RASIN (nº 688).



806

D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,015. — Sur le revers du pied d'un vase arrétin. — La marque de fabrique est une rosace à 8 feuilles.



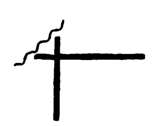
807

D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,015. — Sur la paroi extérieure d'un vase.



808

D'après l'original (collection Combes : trouvé rue du Pas-Saint-Georges ; cf. p. 430, P).
Hauteur : 0,012. — Sur le revers du pied d'un vase signé FRON... (nº 578).

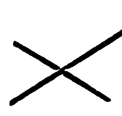


809

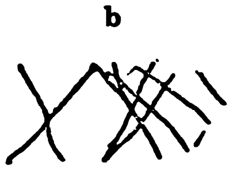
D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,015. — Sur la paroi extérieure d'un vase marqué FECTIPOLIV (nº 669).

810

a

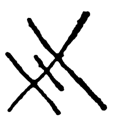


b



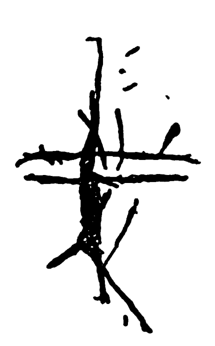
D'après l'original (les dimensions sont conservées) (collection de Puifferrat).
Sur le revers du pied d'une *patella* signée ACVTI (n° 413).

811



D'après l'original (collection Combes).
Hauteur : 0,015. — Sur la paroi extérieure d'un vase.

812



Calqué sur l'original (collection de Puifferrat).
Sur le revers d'un vase signé LICNV (n° 640).



X

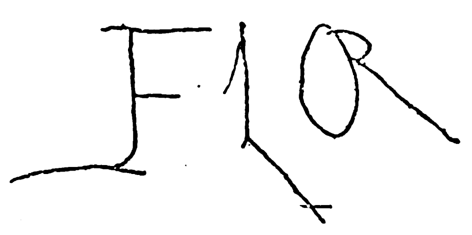
VAISSELLE NOIRE GLACÉE

813-817

Aucune des poteries noires glacées trouvées à Bordeaux ne porte de marque de fabrique, et je crois qu'il en est souvent de même ailleurs. Sur 463 marques de potier trouvées à Autun, 10 seulement appartiennent à cette classe d'objets (Harold de Fontenay, nos 454-463). Cela tient peut-être à ce que la vaisselle noire n'apparaissait pas sur les tables des repas et était réservée à des usages culinaires : aussi les industriels avaient-ils moins à s'inquiéter de marquer leurs produits et de faire connaître ainsi leurs noms et leurs maisons.

Les seules inscriptions que nous trouvions sur nos poteries noires de Bordeaux sont des *graffiti* tracés après coup : ils sont destinés à rappeler le nom du propriétaire ou du fabricant de l'objet (1) ou peut-être à signifier son christianisme (cf. nos 814 et 817 et p. 580).

813



Calqué sur l'original (collection Durand).

Graffito sur le rebord extérieur d'un petit pot en terre cuite vernissée de noir, haut de 0,095, et dont l'ouverture mesure 0,062 de diamètre.

Trouvé en 1886, rue des Augustins.

Il y a un fabricant de vases samiens nommé Florus (cf. p. 530) : mais je crois volontiers que ce nom est ici celui du possesseur du vase.

---

(1) Voyez, sur ces poteries noires glacées, Marquardt, *Privatleben*, p. 637 ; Birch, *History of the ancient pottery* (1853, Londres), p. 364 et s. ; Brongniart, p. 432 et s. ; Bluemner, t. II, p. 72.

814



D'après l'original (collection Combes).

Graffito de 0,035, sur le rebord intérieur d'une marmite à trois pieds, en terre noire glacée (exactement semblable à celle que donne DE CAUMONT dans son *Abécédaire*, éd. de 1870), p. 583, large de 0,22.

A l'intérieur du même vase, de 0,022 de hauteur :

815



A l'extérieur du même vase, entre les trois pieds, de 0,021 de hauteur :

816



La marmite a été trouvée cours d'Alsace-et-Lorraine, maison Marly (cf. p. 429, O).

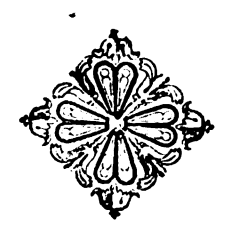
N est sans doute l'initiale du nom du possesseur du vase. On retrouve cette lettre tracée à l'extérieur d'un vase samien (n° 796) : il aurait été intéressant de savoir si l'un et l'autre n'ont pas été trouvés dans la même maison romaine et s'ils pouvaient appartenir par suite au même individu. Cela est du reste fort possible.

817



D'après l'original (collection Combes : fouilles de la maison Marly; cf. p. 429, O)

Hauteur : 0,022. — Sur le fond et à l'extérieur d'un vase en poterie noire.



XI

POTERIES DIVERSES

1° POTS EN TERRE GRISE MICACÉE

MICRE

818

D'après Jouannet (*Acad.*, 1831, p. 173) : — « Les produits de la fabrique Micra [*sic*] n'étaient pas tous en terre rouge. Il y en avait aussi en terre grise, mais très-belle. »

M(arci) J(ulii) C(h)re(simi).

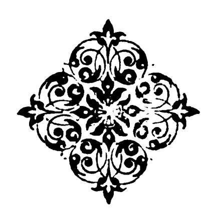
Voyez, sur cette marque, à la page 507.

FELICIO

819

D'après Jouannet (*Acad.*, 1831, p.173). — « Nous avons même vu la marque FELICIO empreinte sur un vase pareil à celui du n° 4, pl. III; c'est l'unique exemple que nous puissions citer parmi nos vases ornés ». — Jouannet (p. 167) désigne ce vase sous le nom d' « urne grise micacée »: d'après le dessin qu'il en donne, pl. III, 4, c'est un vase à boire, un *scyphus*, semblable à celui du dessin de notre page 460.

Sur la marque de *Felicio*, cf. p. 526.



2° PLAT EN TERRE GRISE

820



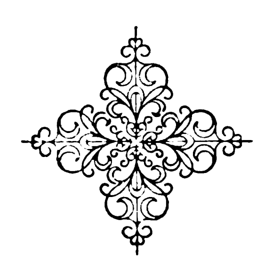
Calquée sur l'original (collection Durand).

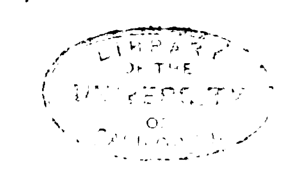
Lettre peinte en noir sur le rebord d'un plat ou d'un vase assez gros, en terre d'un gris-cendre, mate ou non vernissée.

Trouvée rue Vital-Carles, n° 30, maison Labadie.

C'est sans doute l'initiale du nom du propriétaire.

Voyez, sur ces poteries grises, Birch, *History of the ancient pottery*, p. 330 et s.; Blümner, t. II, p. 66 et s. Elles servaient surtout, dit ce dernier, à des usages culinaires.





3° VASE EN TERRE JAUNE

821



D'après l'original (collection Combes).

Lettres d'environ 0,05, peintes en couleur noire, assez grossièrement, sur des débris de vase peu épais, de couleur jaunâtre.

Trouvés rue Gouvion.

Θ[εό]χρ[ιτος???].

Ces lettres désignent-elles le nom du possesseur de l'objet? J'incline à le croire. En tout cas, il est curieux de rencontrer à Bordeaux, au milieu des ruines d'une habitation gallo-romaine, une inscription en lettres grecques, et, comme le montre la forme du Θ, en lettres archaïques. Ce n'est pas à dire que cette poterie soit antérieure à l'ère chrétienne, car cette forme de lettre a pu se conserver en Gaule bien au delà du temps où elle disparaît en Grèce. Nous la trouvons du reste dans quelques légendes des monnaies ibériennes (Boudard, *Essai sur la numismatique ibérienne,* 1859, Paris, in-4°, p. 165), où on l'a expliquée tantôt par Θ ou *th,* tantôt par O.

Voyez, sur ces poteries jaunâtres (1), recouvertes souvent d'une engobe blanche, Brongniart, p. 435, et Blümner, p. 65.

(1) « On recueille quelquefois », dit DE CAUMONT, *Abécédaire,* éd. de 1870, p. 578, « avec des poteries ordinaires, des vases à couverte blanche, ornés de lignes ou de figures peintes de différentes couleurs (rouge, noir, etc.), à la manière des vases étrusques. M. Rossignol en a trouvé à Montans, près Gaillac »; cf. les dessins de la p. 579.



4° JATTE EN TERRE ROUGEATRE

'I'ÐD,'I-HADI

822 D'après l'original (collection Combes).

Lettres de 0,007, peu saillantes, mal imprimées et grossières, mais visiblement d'époque ancienne. — Elles sont gravées sur le rebord extérieur du fragment d'un grand vase (sans aucun doute d'une jatte) en terre rougeâtre non vernissée.

Nous ne pouvons interpréter cette inscription : il paraît seulement certain qu'elle désigne le nom du potier. La première lettre est peut-être un F, l'initiale de *fecit*. La présence de deux D (probablement le Θ ou le D barré gaulois, cf. p. 278) annonce un nom d'origine celtique.

Ces jattes estampillées, rares à Bordeaux, se rencontrent très fréquemment sur certains points de la Gaule : Harold de Fontenay en donne 20 pour Autun (nos 472-491); M. Allmer, une dizaine pour Vienne (t. IV, p. 229) : nous n'en avons qu'une ici. Ces marques paraissent pour la plupart de date ancienne, les noms sont presque tous gaulois, et, comme le pense M. Allmer, désignent généralement des potiers de la localité. — Voyez Blümner, II, p. 66; Birch, p. 334; de Caumont, p. 580.



XII

POIDS DE TISSERANDS

823-824

Nous appelons « poids de tisserands » (et c'est le nom que leur donnaient les anciens, *pondera*) [1], ces petits troncs de pyramide en terre cuite grossière, perforés à leur extrémité supérieure, que l'on trouve en si grande quantité à Bordeaux et dans les environs, comme partout d'ailleurs dans le monde romain. Ils servaient simplement à tendre les fils dans les métiers verticaux : toutes les autres explications qu'on a voulu donner de ces objets doivent être rejetées, depuis le travail célèbre de Ritschl (*Ueber antike Gewichtsteine,* 1866, dans ses *Opera,* tome IV, p. 673) [2]. S'ils sont aussi fréquents dans les débris de *toutes* les maisons gallo-romaines, c'est parce que filer et tisser était la principale occupation des femmes d'autrefois : toute habitation, la plus riche comme la plus pauvre, avait son fuseau et son métier.

La grande majorité de ces poids sont dépourvus d'inscriptions. Les quelques marques que l'on y a trouvées sont : — ou des marques de fabrique, comme celles que M. Allmer signale à Vienne (t. IV, p. 220), où nous retrouvons des noms de potiers connus, comme *Scottus* et *Martialis;* — ou bien des formules d'acclamation ou de souhait, comme « ES QVRAI » (Ritschl, p. 686: poids de Cologne), ou « ΓΛΥΚ » (*id.,* p. 686 : Athènes), dues à la fantaisie d'un désœuvré, — ou le nom du possesseur de ces poids, et, par suite, du propriétaire de la maison qui les a renfermés, comme « VRSVS » [3] (Le Blant, *Inscr. chr.*, I,

---

[1] SÉNÈQUE, *Epistolae*, 90,20: ***Quemadmodum tela suspensis ponderibus rectum stamen extendat.*** En grec on disait ἀγνῦθες, λεῖαι ou λέαι.

[2] L'explication la plus vraisemblable qui ait été donnée, avant celle-là, est de JOUANNET *(Académie,* 1836, p. 144): « Après avoir comparé et pesé plus de cent cinquante de ces prétendus poids, il m'a été impossible de trouver entr'eux aucun rapport, même approximatif; aussi, tout en reconnaissant que ces pyramydes tronquées ont dû faire l'office de corps pesants, je ne saurais y reconnaître des poids d'une valeur constante. Elles ont pu tenir lieu des plombs que nous attachons à nos filets de pêche, ou servir à tout autre usage, mais ce ne sont pas des poids réguliers ». Les recherches de Jouannet sur le poids de ces objets ont été admises comme concluantes par RITSCHL, p. 675.

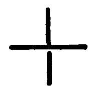
[3] Je ne crois pas, comme le fait M. LE BLANT, que le nom de *Ursus* soit celui du vérificateur du poids.



823-824 p. 220, pl. 133 : chapelle de Saint-Éloi), — ou, enfin, des signes ou des lettres isolées, par exemple X et OY, à Nîmes (Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. V, p. 277), MO, V, X, ✱ , en Espagne ou en Bretagne (*Corpus*, II, 4962, 6; VII, 1279). Ces lettres sont, je crois, les initiales des possesseurs : je ne sais que penser des signes, mais il pourrait se faire que X fût un signe du christianisme, et que les chrétiens marquassent de ce symbole les poids de tisserands, comme ils le gravaient d'ordinaire sur tous les objets qui leur servaient dans la vie. Les poids marqués au nom de VRSVS (au nombre de 4) portent également le chrisme et la palme.

Sur deux cents poids de tisserands, et plus, que l'on a trouvés à Bordeaux, deux seulement portent une marque [1].

823



D'après l'original (collection Combes).
Sur la facette supérieure d'un poids de tisserand. — Hauteur du signe : 0,02.

824



D'après l'original (collection Combes).
Sur la facette supérieure d'un autre poids de tisserand. — Hauteur : 0,04.

Ces deux signes ont été gravés, semble-t-il, avant la cuisson des poids, alors que la pâte était encore molle. Ils ont été tracés avec soin et symétrie.

---

[1] Voyez, sur l'usage de ces poids, outre le travail de Ritschl, celui de CONZE, *Annales de l'Institut*, 1872, p. 196 et s., et les livres généraux de MARQUARDT, *Privatleben*, p. 505; BLUEMNER, *Technologie*, t. I, p. 139.



XIII

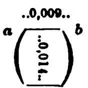
OBJETS EN BRONZE

V·X

825

D'après l'original (collection Combes).

Descr. — Lettres de 0,006, gravées en creux sur un objet en bronze ayant la forme d'un segment sphérique :



Elles se trouvent sur le cercle supérieur *a b*.

L'objet pèse 26 grammes 10 milligrammes.

Hist. — Trouvé rue des Ayres.

Est-ce un poids? Je le croirais volontiers, étant donnés la forme de l'objet et son poids actuel, 26 grammes, à peine inférieur à l'once normale, 27 grammes 290 milligrammes : s'il en était ainsi, on pourrait faire de V l'initiale du mot *uncia*. Mais les poids d'une once étaient désignés par un seul point : « • »; et que faire de la dernière lettre X?

M. de Mensignac a signalé (*Soc.*, VI, p. 91) dans les ruines de la grande maison romaine du cours d'Alsace-et-Lorraine, 123-5, un poids romain ayant la forme d'une coupe, en bronze, mesurant 0,08 de diamètre, 0,02 de hauteur, 0,01 d'épaisseur.

---

a	b
X	X

826

D'après l'original (collection Braquehaye).

Signes de 0,006 et 0,009, tracés sur le dos d'un petit taureau en bronze.

XIV

GRAFFITI SUR FRAGMENTS DE STUC

Ce sont les inscriptions tracées par des désœuvrés de Pompéi sur les murailles des maisons ou des appartements qui ont permis de reconstituer dans ses moindres détails l'existence intime d'une ville de province sous l'empire romain : les *inscriptions pariétaires* de Pompéi forment le lot le plus curieux et le plus intéressant de l'héritage épigraphique que Rome nous a laissé. **827-828**

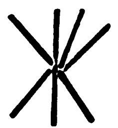
Si l'on surveillait ici avec la plus grande attention, si l'on se plaisait à conserver les moindres débris de stuc et d'enduit, restes du revêtement intérieur des habitations romaines, qu'on peut trouver dans les décombres et les déblais provenant des fouilles, on pourrait commencer aussi le recueil des *inscriptions pariétaires* de Bordeaux. Cet enduit devait être sillonné de *graffiti,* comme celui des demeures pompéiennes : on pourrait sans trop de peine retrouver les inscriptions même au milieu des fragments et des ruines; on l'a fait deux fois, comme nous allons le voir : un peu de soin permettrait de le faire maintes fois à chaque fouille.

Lire ces *graffiti* ne doit pas être plus malaisé que de les découvrir. Ces enduits enfermés depuis seize siècles sous un amoncellement de décombres et de constructions, se sont cependant toujours merveilleusement conservés, et nous apparaissent avec une étonnante fraîcheur de couleurs et de dessins. Tous les témoignages de nos archéologues bordelais concordent là-dessus. Lorsqu'on découvrit en 1863, en face de l'Archevêché, les ruines d'une maison romaine, on trouva, dit Sansas, — et nous nous contenterons de cette citation, — on trouva « une quantité considérable d'enduits couverts de peintures à fresques, » dont les couleurs offraient une grande variété et étaient de la plus » grande fraîcheur après un séjour de 1500 ans au moins sous la terre » (*la Gironde* du 13 juillet 1863; cf. p. 429, J).



827-828 Il aurait fallu étudier ces enduits au moment même de leur découverte, avant qu'ils n'eussent été gâtés par l'action de l'air : on aurait pu ainsi constater, et nous pourrions maintenant publier un assez grand nombre de *graffiti,* au lieu du chiffre misérable auquel nous sommes réduits.

827



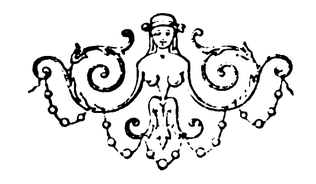
D'après l'original (collection Combes).

Hauteur : 0,04. — *Graffito* sur un fragment d'enduit provenant de la maison Marly (cf. p. 428, O).

828



Parmi les débris et au milieu des ruines d'une grande maison romaine occupant les nos 123 et 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine (cf. p. 428, O, et p. 581), DE MENSIGNAC signale « quelques morceaux d'enduits recouverts de peintures à fresque, dont les couleurs jaune, rouge, bleue, noire, étaient de la plus grande fraîcheur après un séjour aussi prolongé sous la terre. Un de ces fragments porte encore tracés à la pointe les deux chiffres XV. » (*Soc. arch.*, VI, p. 94).



XV

MARQUES SUR BLOCS DE PIERRE

Les énormes blocs de pierre taillée qui ont formé le soubassement de la muraille romaine élevée vers l'an 300, portent des inscriptions consistant en caractères isolés ou, tout au plus, en deux ou trois lettres. Ces lettres ont été tracées rapidement à l'aide du couteau et appartiennent toutes à l'alphabet cursif. Il est difficile de les interpréter, car cette classe d'inscriptions est encore un des points les plus obscurs de l'épigraphie romaine. Elle n'a été spécialement étudiée que par M. Hübner et seulement sur les murailles de Tarragone et sur la Porte-Noire de Trèves.

829 et s.

Dans un premier article, consacré à ce dernier monument (*Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin,* 1864, p. 97 et s.), M. Hübner voit de préférence dans ces marques des initiales de noms propres; ce sont, dit-il, des notes d'un caractère plutôt « privé » qu'officiel; elles semblent relatives à l'emploi de ces matériaux par les entrepreneurs, qu'elles aient été apposées sur place au moment de l'extraction, ou lors de la construction avant la mise en œuvre des blocs [1].

Un second article fut inspiré à M. Hübner par les marques des murailles romaines de Tarragone. Mais il ne se prononça pas plus catégoriquement sur la nature et l'origine de ces marques, et se borna à constater qu'elles présentaient souvent des lettres empruntées à l'alphabet des Ibères, comme ꓠ, ⋈, ш, ц, ⊣, ʌ, ꟼ (*Hermes,* t. I, p. 89).

Nous ne saurions décider, pas plus que M. Hübner, si ces marques ont été tracées immédiatement après l'extraction des blocs ou seulement avant la construction de l'appareil, quoique la première hypothèse nous

---

[1] Voici quelques inscriptions des blocs de la Porte-Noire de Trèves :

AGE	CAM	CROBI	MAR
AIVL	COM	MAG	SEC

Quelques-unes sont répétées. Il semble bien que ce soient des initiales.

829 et s. paraisse plus plausible. Nous inclinerions volontiers à croire que ces lettres sont les initiales des ouvriers chargés d'équarrir et de tailler le bloc détaché de la carrière. Mais quelques-uns de ces caractères (nos 845 et 846) sont certainement des chiffres.

Au point de vue de l'origine, les blocs ainsi marqués qu'on a trouvés à Bordeaux, se répartissent en deux groupes : ceux qui formaient les assises inférieures de la muraille romaine, ceux qui proviennent de la démolition de la Porte-Basse ; les premiers ont été signalés par Sansas et M. de Mensignac, les autres par Bernadau. Il est à remarquer (no 839) que l'on a cru lire des lettres semblables à celles que M. Hübner a constatées sur les pierres des murs de Tarragone. D'autres caractères (nos 833 et 835, peut-être 837) semblent grecs.

829-838

829	MYE	MAFL	**834**
830	PP	PP	**835**
831	PP	MP\\	**836**
832	PÄF	qq	**837**
833	MD	am	**838**

D'après les croquis de Sansas (*Progrès*, t. III, pl. I, no 7, et pl. V, nos 5-13; cf. p. 426 et p. 450 et *Soc. arch.*, t. V, p. 174, et t. VI, p. 43).

Ces marques se lisaient sur des blocs trouvés en 1865 dans la muraille romaine, entre la place Saint-André et la rue Duffour-Dubergier. « Les lettres gravées en creux », dit Sansas, « sur la partie qui devait être cachée dans la construction, étaient ou les marques des ouvriers, ou des signes indiquant la place qui devait leur être donnée. »

829-838

Il semble que toutes ces lettres soient des initiales. *M* et *P* semblent devoir se lire *Marcus* et *Publius;* le n° 834, *M(arcus) A(.....ius) Fl(avus);* le n° 838, *P(ublius) V(....ius) M......;* le n° 836, *M(arcus) P(....ius) E.....;* le n° 832, *P(ublius) Ae(lius) F......*

839

Sansas (*Progrès*, VI, p. 586; cf. *Soc. arch.*, t. IX, p. 47) signale sur un bloc détaché de la muraille romaine sur l'emplacement de la maison Fourcand, rue du Mû:

« Une marque d'appareil composée de quelques caractères ayant plus d'analogie avec les *lettres celtibériennes* qu'avec celles en usage chez les Romains. »

840

Sansas, en décrivant les découvertes faites dans les assises de la tour romaine de la rue des Treilles (de Grassi), signale « une grande quantité de pierres brisées, la plupart de très grandes dimensions, et dont quelques-unes portaient l'apparence de lettres en écriture cursive, se rapportant aux détails de leur mise en œuvre. » (*La Gironde* du 11 août 1863, n° 4464: art. réimpr. par la *Soc. arch.*, t. III, p. 192).

M

841

D'après de Mensignac (*Soc. arch.*, t. IV, p. 58):

« En creusant les fondations du mur [1878] qui doit supporter la grille du jardin de la nouvelle sacristie Saint-André, on a découvert, sur une longueur de 25 mètres, le soubassement extérieur de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, côté sud.

« Parmi les blocs enlevés on a remarqué.... :

» Pierre portant la lettre M. en écriture cursive (probablement marque d'ouvrier) ».

842-846

842	CIO	844	RFS	845	XX
843	CIR			846	XIX

D'après Bernadau (*Bulletin polymathique*, t. II, p. 103; cf. ici p. 419).

« Les pierres de la *Porte-Basse* ont évidemment été travaillées par les Romains, mais ils n'en ont pas formé cet ouvrage. Un grand nombre d'entre elles, sculptées diversement et portant des lettres onciales, ont été trouvées dans sa démolition. On y lit, etc...

842-846 Ces lettres, régulièrement gravées en creux et de 4 pouces de hauteur, se trouvent sur plusieurs de ces pierres, sans offrir un corps d'inscription. »

Clo(dius).
Cir(rhus?).
Res(titutus).

On peut reconnaître des noms propres dans les trois premières inscriptions. Les deux dernières inscriptions sont évidemment des nombres.

Bernadau écrit qu' « on vient d'achever » la démolition de la Porte-Basse, à la date du 15 Ventôse an XIII (6 mars 1804). On sait qu'elle s'ouvrait dans le mur romain, à l'extrémité nord de la rue qui a conservé son nom. — Voyez le dessin fait par M. Drouyn pour son *Bordeaux vers 1450* (page 49).



SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT

Ce supplément ne renferme que des additions concernant les *variantes*, l'*histoire* et la *bibliographie* des inscriptions qui précèdent. Ces additions proviennent d'ouvrages ou de manuscrits dont on n'a pu profiter au cours de l'impression.

1

Hist. — « Trouuee pres de Prepauter » [Prepanter?], dit Sanloutius à la fin du XVI[e] siècle. J'ignore quelle est cette localité. Mais je suppose qu'il s'agit du pré *(lou Prat)* situé aux abords du quartier de Tropeyta. Ce renseignement confirmerait donc ceux que nous tenons de Vinet et de Leodius sur l'origine de ce monument. — Le même Sanloutius dit de cette inscription : « Monsr Mulet la fet restituer. *Burdigalae in aedibus publicis* ». C'est une allusion au jurat Mulet dont le nom est cité dans l'inscription commémorative de 1590; cf. notre page 8.

J'ai dit (ligne 30) que l'autel fut placé à l'origine *hors* de la grande salle : c'est *près* de la grande salle qu'il faut lire.

Baurein écrit, à la date du 25 août 1764, qu'il est « dans la grande cour, à côté de la principale entrée » (t. IV, p. 303).

Bibl. — Sanloutius [anonyme de Bouhier], *Inscr. vet.* [ms. latin 17575], f° 352 [196] v°. = Devienne, *Hist. de la ville de Bordeaux,* t. II (1862), p. 259. = Baurein, t. IV (éd. Méran), p. 303. = Rabanis, *Histoire,* p. 90. = Du Mège, *Archéologie pyrénéenne,* t. I, p. 407, et t. II, p. 249. = Léon Renier, fiches ms. = Siméon, *Dissertation sur les origines de Bordeaux,* p. 10. = Jullian, *Soc. arch.,* t. XI, fasc. I.

D'après Gruter, Hofmann, *Lexicon Universale,* t. I, p. 543. — D'après Gruter et Orelli, Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule (Mém. prés. par div. sav. à l'Acad. des Inscr.,* II[e] série, t. IV, 1[re] partie), p. 377, n. 5.

D'après Vinet (*Comm.*), Séguier, ms. de Nîmes 13814, f° 42 r°; d'après le même (*Discours*), Séguier, ms. de Nîmes 13803, f° 317. — D'après le même Vinet, ms. anonyme 733 de la Bibliothèque de la Ville, f° 7 v°.

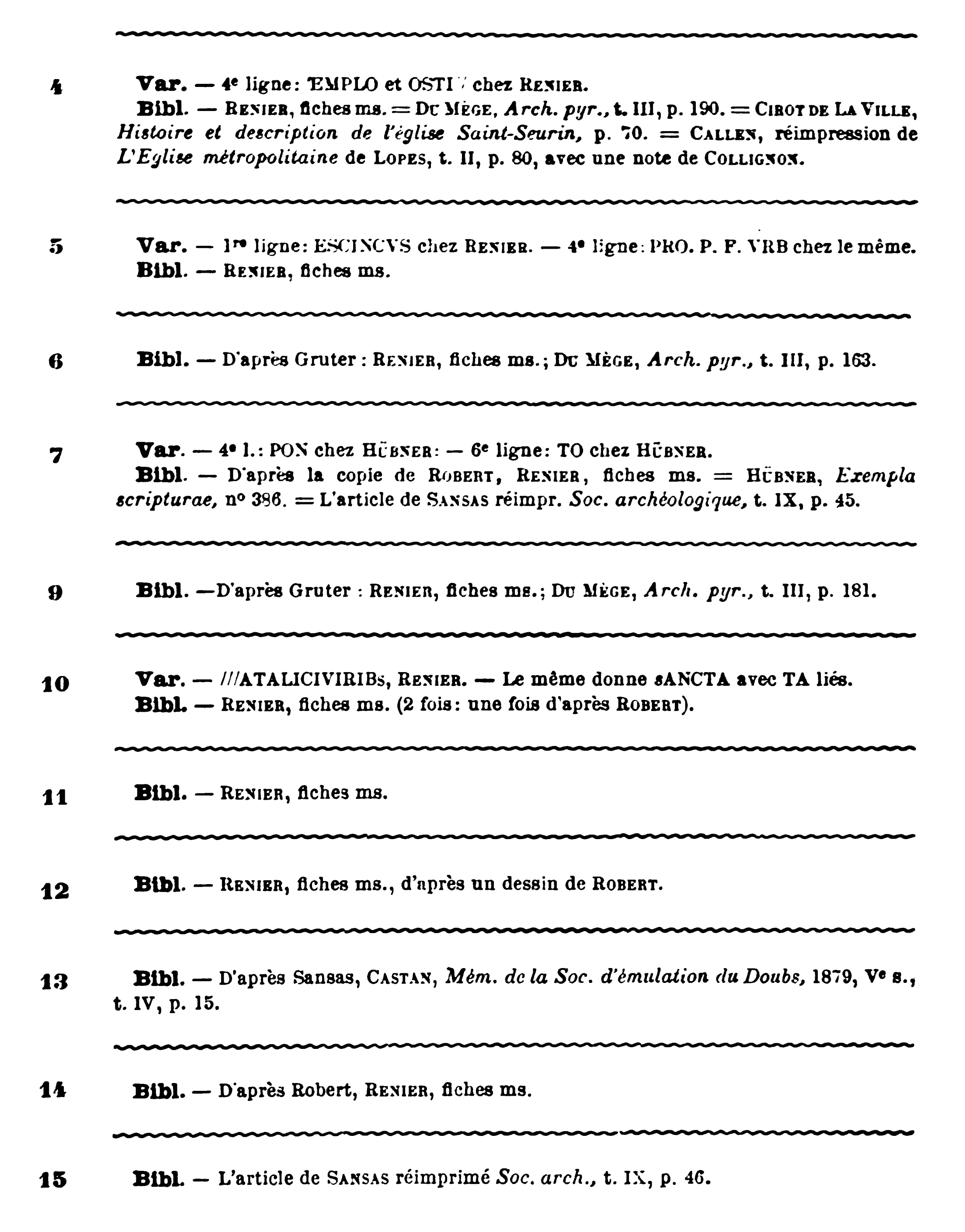
2

Bibl. — D'après Jouannet, Renier, fiches ms.

3

Bibl. — Sanloutius [anonyme de Bouhier], ms. latin 17575, f° 352 [196], v°.
D'après Gruter : Renier, fiches ms.; Du Mège, *Arch. pyr.*, t. III, p. 177.





4 **Var.** — 4[e] ligne: EMPLO et OSTIV chez RENIER.
Bibl. — RENIER, fiches ms. = DU MÈGE, *Arch. pyr.*, t. III, p. 190. = CIROT DE LA VILLE, *Histoire et description de l'église Saint-Seurin*, p. 70. = CALLEN, réimpression de *L'Eglise métropolitaine* de LOPES, t. II, p. 80, avec une note de COLLIGNON.

---

5 **Var.** — 1[re] ligne: ESCINCVS chez RENIER. — 4[e] ligne: PRO. P. F. VRB chez le même.
Bibl. — RENIER, fiches ms.

---

6 **Bibl.** — D'après Gruter : RENIER, fiches ms.; DU MÈGE, *Arch. pyr.*, t. III, p. 163.

---

7 **Var.** — 4[e] l.: PON chez HÜBNER: — 6[e] ligne: TO chez HÜBNER.
Bibl. — D'après la copie de ROBERT, RENIER, fiches ms. = HÜBNER, *Exempla scripturae*, n° 386. = L'article de SANSAS réimpr. *Soc. archéologique*, t. IX, p. 45.

---

9 **Bibl.** —D'après Gruter : RENIER, fiches ms.; DU MÈGE, *Arch. pyr.*, t. III, p. 181.

---

10 **Var.** — ///ATALICIVIRIBs, RENIER. — Le même donne sANCTA avec TA liés.
Bibl. — RENIER, fiches ms. (2 fois: une fois d'après ROBERT).

---

11 **Bibl.** — RENIER, fiches ms.

---

12 **Bibl.** — RENIER, fiches ms., d'après un dessin de ROBERT.

---

13 **Bibl.** — D'après Sansas, CASTAN, *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 1879, V[e] s., t. IV, p. 15.

---

14 **Bibl.** — D'après Robert, RENIER, fiches ms.

---

15 **Bibl.** — L'article de SANSAS réimprimé *Soc. arch.*, t. IX, p. 46.

Bibl. — D'après Gruter : Renier, fiches ms.; Du Mège, *Arch. pyr.*, t. III, p. 163. **16**

Bourignon donne comme une inscription de Bordeaux, communiquée par M. Duchene le jeune, l'inscription suivante (*Corresp. de* Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 v°, n° 14) : **16 bis**

NIMPHIS·PRO SALVTE
SVA· SEVERVS SERRANVS

C'est évidemment une fausse attribution. L'inscription est de Bagnères-de-Bigorre; cf. Bladé, n° 147.

Bibl. — D'après Jouannet, Renier, fiches ms. **17**

Var. — 2e ligne : ADBVCIEN chez Bourignon et Du Mège. **19**

Bibl. — Bourignon, note ms. dans la *Correspondance* de Séguier [ms. de Nîmes 13816], t. I, f° 223 r°, n° 5. = Renier, fiches ms. (2 fois : une fois d'après Robert). = Du Mège, *Arch. pyr.*, t. II, p. 250.

D'après Millin et Orelli, de Wal, *Mythologiae septentrionalis monumenta*, p. 183, n° CCLII.

Bibl. — Rabanis, *Histoire*, p. 118. = Du Mège, *Arch. pyrén.*, t. I, p. 345, et t. II, p. 247. = Renier, fiches ms. = Hübner, *Exempla scripturae*, n° 602. **20**

Du Mège, *Arch. pyr.*, t. I, p. 344, et t. II, p. 244. **20 bis**

D'après Gruter, de Wal, *Mythologiae septentrionalis monumenta*, p. 18. — D'après Expilly, Séguier, ms. de Nîmes 13803, f° 686. — Je ne sais d'après qui, Rabanis, *Histoire de Bordeaux*, p. 94. — D'après Apianus, Renier, fiches ms.

Bibl. — D'après Gruter, Renier, fiches ms. **22**

Bibl. — Callen, réimpr. de *L'Eglise métropolitaine* de Lopes, t. II, p. 87, avec la planche de Moulinié. **23**

25

Var. — 4e ligne : PRAEFECT VRB. chez SANLOUTIUS. — 5e l. : GVSTAL. chez SANLOUTIUS.

Hist. — *Inventae sunt extra civitatem in vico Judaeor; 1594*, dit SANLOUTIUS. *Burdigalae in aedibus publicis.*

Nous croyons intéressant pour l'histoire de l'érudition de transcrire ici des fragments de deux autres lettres de PEIRESC relatives aux deux inscriptions et aux trois statues. Nous les avons copiées sur les cahiers de Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras. La première lettre est datée *di barca sula Garonna. Vicino a Cadillac alli 27 settembre 1623.* Elle est adressée, comme celle dont nous avons cité un passage (page 97), à RUBENS :

......*Et cio che diede occasione alla congiettura, furono duoi fragm;ti d'inscrittione, l'uno al honore di Claudio Imp. Cos. II (chè e al tempo della Messalina) et l'altro ad honore di Druso, che giudicarono essere padre di detto Claudio con che dicono che si trouarono medaglie di Claudio et di detta Messalina lequali passarono in mano del maiore et giurati et scindici di questa Città ch' hebbero la curiosita di far collocare dette Statue nel palazzo publico dove se leggono ancora con detti fragmenti, ma la pioggia gli ha guasti et quasi scancellati del tutto, io andai a vederli un poco tarde et con qualche disgusto di non hauergli considerati meglio. Se ne fa mentione dietro il cronico de Bordeaulx stampato q;sti anni addietro. Ho dato ordine di far dissegnare la testa di quella statua, ma mi dispiace d'essere stato costretto di partire in fretta per non mancare desser in Provenza, alap;tura del n;ro p;lamento il p° dottobre.*

(Bibl. de Carpentras; ms. de Peiresc, *Correspondance*, t. V, f° 714).

L'autre lettre, datée du même jour et du même lieu, écrite en même temps que la première, est adressée à M. DE LA HOUSSAYE à Bordeaux. Peiresc lui donne commission pour faire copier les inscriptions et dessiner les monuments dont il a parlé à Rubens.

« Mr Encores que mes importunes affaires ou pour mieux dire ma mauuaise fortune, m'ayent enuie le contentemt de vous gouuerner et desrober qlq; heures dans v.re cabinet entre voz musees et entre vos raretez si ne lais;ray ie pas de me porter por v.tre serviteur, et en cette qualité ie vous supplie de m'excuser si iay si mal satisfaict a mon debuoir et de me condampner en reuenche a tout ce q; bon vous semblera, aussy bien suis ie resolu de vous servir en tout ce qui me sera possible et que vous disposiez de moy avec toutte aucto;. Mr le Prieur de Guistres p.nt porteur, vous baillera un petit discours sur une piece antique assez extraordinaire. Et vous priera d'une faueur q; vous ne manquerez pas malvolontiers de m'asseurer. C'est qu'en p.tant on me mena a l'hostel de ville ou ie vis une figure de marbre qu'on attribue a Messaline. Ie la trouuay si belle, q; ie suis resolu de la f.re portraire et eusse enuoyé querir un peinctre sur le champ pour lui ordonner..... une persecution de partir a cause q; la marée s'en alloit passer dont la presse fut telle q; ie neus pas mesme le loisir de conciderer les deux fragments dinscriptions qui sont deca et dela p; essayer de les suppleer co.e ie ferai si iauois au vray les l.tres qui y restent. Ie vous supplie donc d'adresser un bon peinctre au dt sr Prieur mon grand vicaire. Lequel puisse portraire curieusemt la teste de cette figure en proffile de la mesme grosseur quellest et leql se puisse retenir dans la ressemblance et dans l'obseruance de la coiffure et de l'agencemt de ses cheveux montant plustost auec une eschelle si besoing est pr la copier et recognoistre plus exactem.t. Et quand il aura achevé ie vous supplie de uouloir bien vous porter sur les lieux p.r en f. la comparaison en p.nce du painctre et p.r faire rhabiller ce q; vous trouuerez le plus apropos. Et le dct

sieur Prieur fournira a laduance tout ce q; vous ordonnerez q;l baille au peinctre cár il ne se cognoist nullem.t a cela. Que si par mesme moyen vous pouuiez vous donner la patience de f.re prendre les l.res desdi fragments d'inscriptions ligne par ligne, vous m'obligeriez bien de m'en f.re part, et de vouloir q; q.qun des v.tres..... le pacquet chez Mr Fianis pres la porte du Chappeaurouge qui me le fera tenir en Prouence. Et ie tascheray de vous seruir en reuenche, etc... — De Cadillac, le 27 sept. 1623 ». **25**

(Bibl. de Carpentras; ms. de Peiresc, *Correspondance*, t. V, fo 715 vo).

Bibl. — SANLOUTIUS [anonyme de BOUHIER], ms. latin 17575, fo 352 [196] vo.

D'après de Lurbe, RABANIS, *Histoire*, p. 92. — D'après l'anonyme de Bouhier, RENIER, fiches ms.

26

Var. — 4e ligne: ')S II PP. chez SANLOUTIUS.

Bibl. — SANLOUTIUS [anonyme de BOUHIER], ms. latin 17575, fo 352 [196] vo.

D'après de Lurbe, RABANIS, *Histoire*, p. 92. — D'après Gruter, RENIER, fiches ms.

28

Bibl. — D'après Gruter, RENIER, fiches ms.

29

Bibl. — RENIER, fiches ms.

---

30 a

Bibl. — RABANIS, *Histoire*, p. 120. = RENIER, fiches ms.

---

30 d

Hist. — Cf. *la Gironde* du 12 juin 1865 et *Soc. arch.*, t. IV, p. 178.

32

Bibl. — *Adde:* JOUANNET, *Statistique*, t. II, IIe p., p. 433.

34

Bibl. — L'article de SANSAS est réimprimé *Soc. arch.*, t. IX, p. 105.

50

Var. — Lecture de SANLOUTIUS: D. M. | ET MEMOR:. | AI. VAL. CHA | RIDE MICR | V.VIENNISIB | SE SIBI VIVS | ET SVIS | POSVIT.

Bibl. — SANLOUTIUS [anonyme de BOUHIER], ms. latin 17575, fo 353 [197] ro.

D'après Gruter, DU MÈGE, *Arch. pyr.*, t. III, p. 416.



---

51 **Var.** — Voici la fin de l'inscription chez Sanloutius :

CHARID C.RV
VIENNENSI
M.VAL.CHARI
DEMVS VIVS
POSVIT

Bibl. — Sanloutius [anonyme de Bouhier], ms. latin 17575, f° 352 [196] v°. D'après Gruter, Du Mège, *Arch. pyr.*, t. III, p. 415.

---

59 **Bibl.** — L'article de Sansas est réimprimé *Soc. arch.*, t. IX, p. 103.

---

62 **Bibl.** — L'article de Sansas est réimprimé *Soc. arch.*, t. IX, p. 102.

---

67 **Var.** — Lecture de Sanloutius [autrement dit l'anonyme de Bouhier] :

L.HOSTIO SATVR
NINO HISPAN.CV
NOÑENSI I HOSTI IV
LIBERALIS LIB.ETHEREXTEST
FOVR *fecer meo judicio*

Bibl. — D'après Gruter, Du Mège, *Arch. pyr.*, t. III, p. 417.

---

82 **Bibl.** — *Adde:* Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 421. = Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 3, reproduit le dessin de Lacour.

---

83 **Bibl.** — Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 12, reproduit le dessin de Lacour.

---

88 **Bibl.** — D'après Gruter, Du Mège, *Arch. pyrénéenne*, t. III, p. 416.

---

104 **Bibl.** — Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 11, reproduit le dessin de Lacour.

Bibl. — Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 6, reproduit le dessin de Lacour. **108**

Bibl. — Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 8, reproduit le dessin de Lacour. **117**

Bibl. — D'après Vinet *(Discours)*, ms. anonyme 733 de la Bibliothèque de la Ville, f° 7 v°. **133**

Bibl. — L'article de Sansas est réimprimé *Soc. arch.*, t. IX, p. 103. **173**

Var. — Lecture donnée par Devienne: TARQVNIAE. FAST | NAE.M.CALVENT | SABINIANVS VIV | SIBI ET CONIVG. **185**
Bibl. — Devienne, *Hist. de la ville de Bordeaux*, t. II (1862), p. 259.

Bibl. — *Adde:* Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 421. **194**

Bibl. — Aurès, *Étude des dimensions de 3 inscr. antiques* (extrait des *Mém. de l'Ac. du Gard*, 1867-8), donne, planches II, III, IV et V, le dessin et la restitution, sous ses diverses faces, du monument, d'après les mesures prises par Creuly. **216**

Bibl. — D'après le *Corpus* et Kaibel, Peiper, édition d'Ausone (Teubner, 1886), p. 44. **270**

Bibl. — Du Mège, atlas de l'*Arch. pyr.*, t. II, pl. 13-14, n° 10, reproduit le dessin de Lacour. **285**

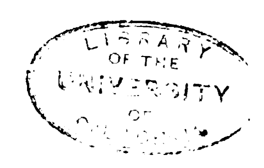


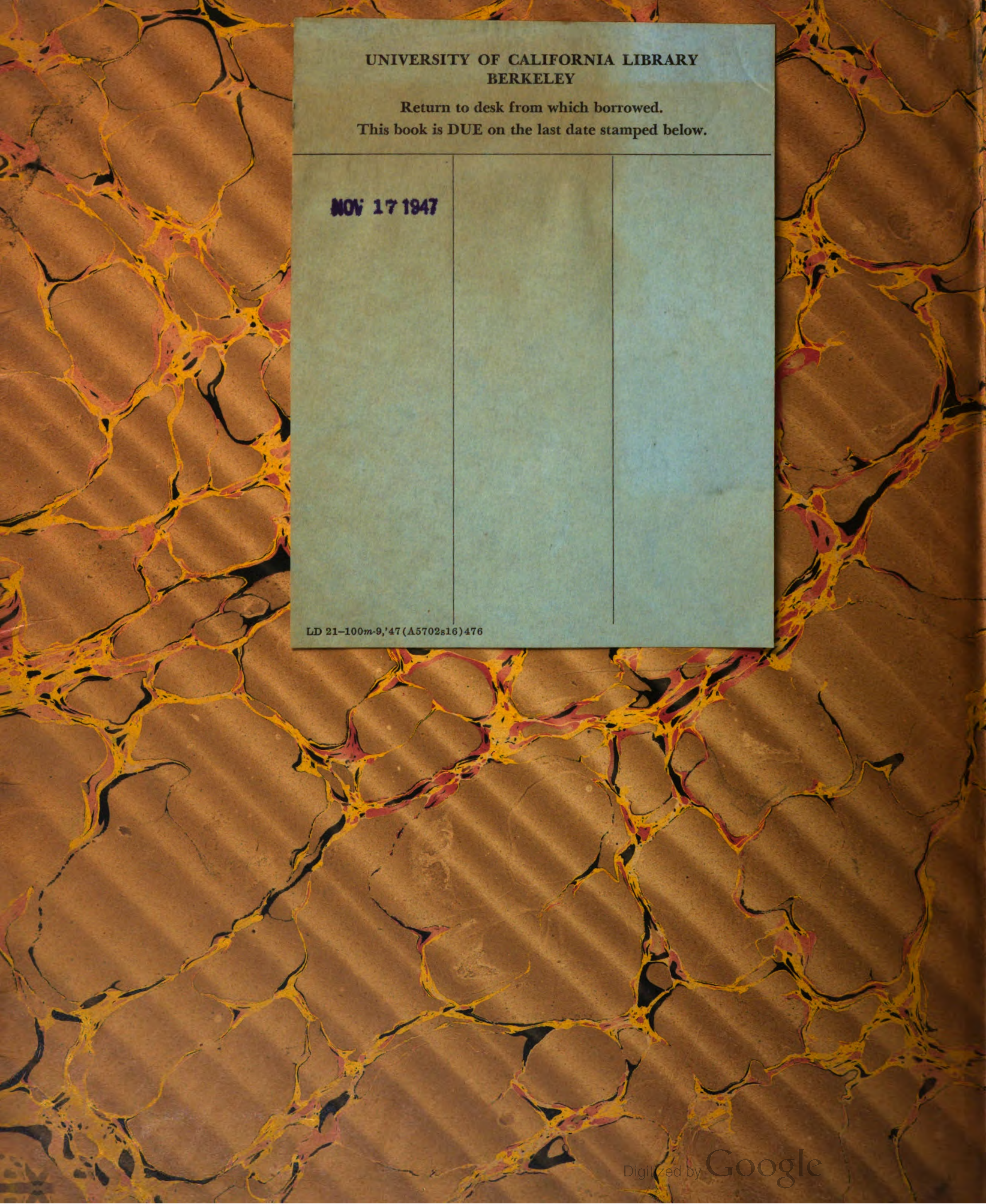
TABLE DES MATIÈRES

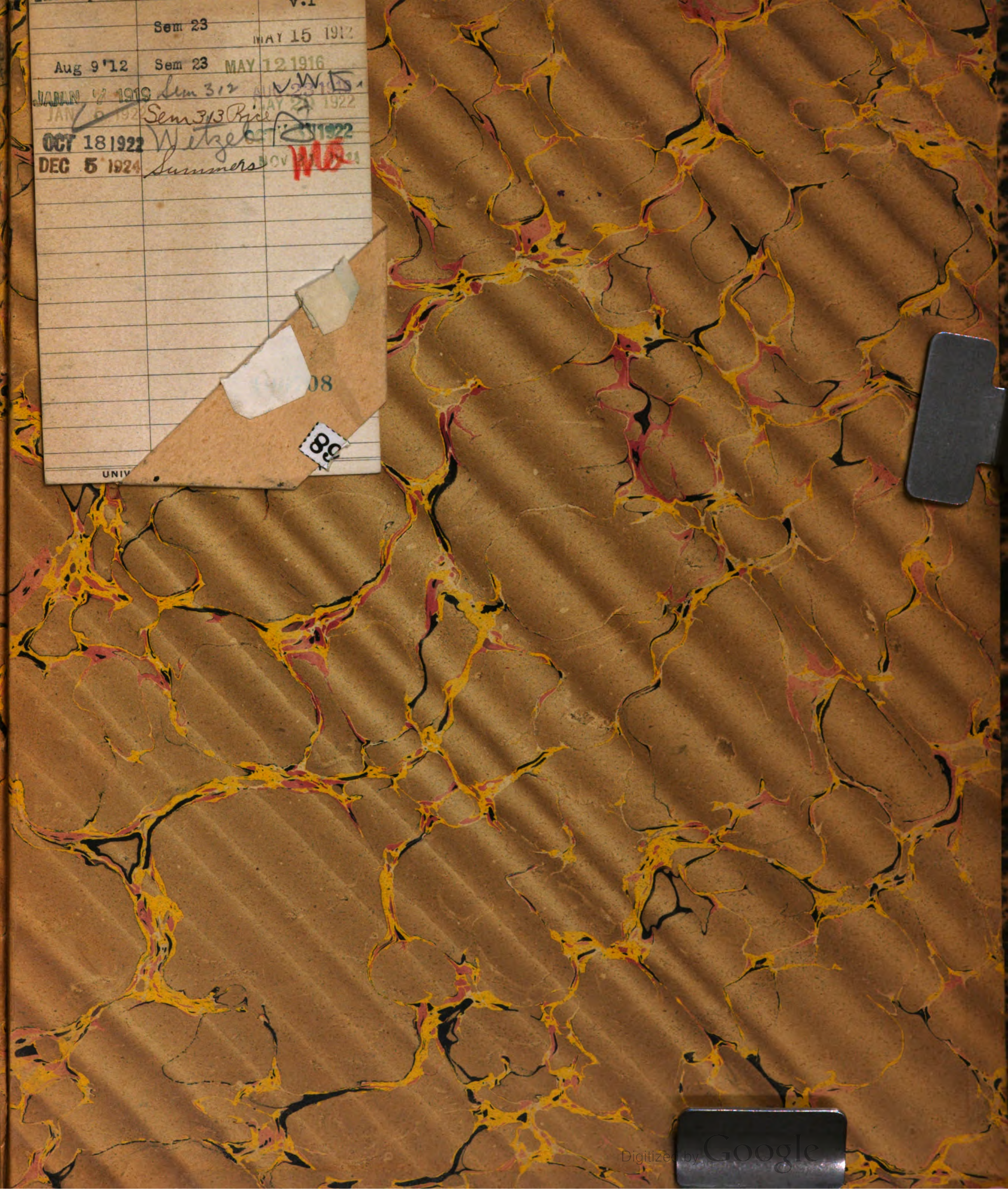
DU TOME Ier

TABLE DES PLANCHES (HORS TEXTE).

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.






Sem 23
MAY 15 1912
Aug 9'12
Sem 23
MAY 12 1916
OCT 18 1922
DEC 5 1924
Summers
Digitized by Google

